

LILIANE HELD-KHAWAM

COUP D'ÉTAT PLANÉTAIRE

Préface de Philippe Bourcier de Carbon

Comment une élite financière s'arroge
le pouvoir absolu par la captation
universelle des ressources



Les grands hommes appellent
honte le fait de perdre et non celui
de tromper pour gagner.

Nicolas Machiavel
(1469-1527)

Chez le même éditeur

Dépossession,

Comment l'hyperpuissance d'une élite financière met Etats et citoyens à genoux

Liliane Held-Khawam, 2018

Après la crise,

Chronique de l'émergence d'un nouvel ordre monétaire international

Vincent Held, 2019

Du même auteur

Le Management par le Coaching MPC™,

le cadre à la recherche de ses repères

Editions Pro Mind, 2002

Ces livres sont disponibles sur le site www.reorganisationdumonde.com

Avertissement

Des annexes sont disponibles à l'adresse :

<https://reorganisationdumonde.com/annexes-des-ouvrages>

COUP D'ÉTAT PLANÉTAIRE

À PROPOS DE L'AUTEURE

Économiste d'entreprise et journaliste libano-suisse, mais aussi entrepreneure et engagée socialement, Liliane Held-Khawam milite activement depuis 1989, que ce soit à travers son entreprise, les sites qu'elle a fondés ou encore les blogs qu'elle administre quotidiennement et qui sont visités par des milliers de personnes originaires de plus de 185 pays, pour une réhumanisation de l'économie.

Elle a aussi mis au point un système de gestion qui intègre le développement des processus, des projets et des compétences humaines. Cette méthodologie, appelée MPC™, vise une gestion d'entreprise basée sur l'Humain. Elle est décrite dans son ouvrage *Le Management par le Coaching, le cadre à la recherche de ses repères* (éditions Pro Mind, 2002).

ISBN: 978-2-9701262-2-5

Copyright © 2019 by Liliane Held-Khawam

Liliane Held-Khawam

COUP D'ÉTAT PLANÉTAIRE

*Comment une élite financière s'arroge le pouvoir absolu
par la captation universelle des ressources*

PRÉFACE DE PHILIPPE BOURCIER DE CARBON



A Celui qui m'inspire
au fil des jours et des nuits...

PRÉFACE

Après *Dépossession, comment l'hyperpuissance d'une élite financière met États et citoyens à genoux* que Liliane Held-Khawam vient de publier en 2018, elle nous livre cette année sous le titre *Coup d'État planétaire, Comment une élite financière s'arroge le pouvoir absolu par la captation universelle des ressources*, le deuxième des trois volets de l'essai qu'elle entend consacrer au décryptage des mutations accélérées et stupéfiantes de notre monde actuel, qui nous laissent interdits, perplexes, et bientôt mal à l'aise et sourdement inquiets, tels de modernes « Œdipe » face à l'énigme du nouveau Sphinx des mutations contemporaines.

Comme la plupart des analystes commencent à présent en effet à le réaliser, depuis la fin du second conflit mondial, les sociétés humaines, tout au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, ont été les lieux de très profondes et rapides transformations, inédites dans l'histoire de l'Humanité, de leurs populations, de leurs économies et appareils productifs, comme des fondements de leurs structures sociales et de leurs mécanismes politiques. Tous ces bouleversements ont été accélérés, sinon en fait carrément induits, par de véritables révolutions technologiques (par exemple, l'informatique) et par l'essor sans précédent des réseaux internationaux des télécommunications (par exemple, les satellites), de la finance et du commerce, de l'aviation, de l'audiovisuel, du tourisme et des migrations... etc.

Campée sur cette toile de fond, l'approche de LHK peut en effet nous convaincre lorsque, recoupant les trois volets de son analyse, elle distingue essentiellement trois stades pour résumer au cours des deux dernières générations, soit au cours des six dernières décennies, l'apparition actuelle, depuis la fin des années 50, d'une société qui se révèle devoir être absolument inédite dans la longue histoire de l'Humanité. On pourrait résumer ainsi cette vision :

Le premier stade (1960-1986) : du début des années 60, caractérisées par l'essor des pétrodollars gérés par la City et la création des réseaux des paradis fiscaux de la Couronne britannique, jusqu'en 1986, l'année du « *big-bang* » financier consécutif à la dérégulation financière imposée par l'« *Acte Unique Européen* », année marquée par ailleurs par la catastrophe de Tchernobyl qui déstabilise le monde soviétique. Ces vingt-cinq années virent la

phase finale de la Guerre froide et l'essor de *l'Internationalisation* accélérée du monde par les échanges commerciaux entre les continents tandis que de nouveaux marchés s'ouvraient en Corée et au Japon. Conservant alors encore leurs attributs de centres réels ultimes des décisions, les états sous leurs formes historiques conservaient leur pertinence traditionnelle.

Le deuxième stade (1986-2006) : puis de l'année 1986 (voir ci-dessus) aux années 2006-2007, celles de la crise du système monétaire et financier mondial allumée, grâce aux nouveaux instruments financiers (CDSs et autres CDOs), par l'orgie internationalisée des « *subprimes* », ou crédits hypothécaires immobiliers aux États-Unis. Cette période fut en effet celle de *la Mondialisation* proprement dite, période de vingt ans au cours de laquelle partout sur la planète, les échanges internationaux ont pris, sous l'irrésistible et soudain essor des groupes monétaires financiers et bancaires transnationaux, une part organique croissante dans les systèmes de production et d'échange des peuples, qui, en vidant rapidement les structures étatiques traditionnelles de leur contenu décisionnaire réel, ont engagé la dissolution des états. Cette courte période aura été marquée par un double événement historique extraordinaire : la dissolution et la disparition soudaine et largement inopinée du Colosse soviétique (8 décembre 1991), tout aussitôt suivie en conséquence de l'adoption du traité de Maastricht de septembre 1992, de la constitution d'une nouvelle entité administrative, économique et politique, l'Union Européenne, annonçant l'apparition pour le début du nouveau millénaire d'une monnaie nouvelle l'Euro.

Le troisième stade (depuis la crise de 2006-2007) : À l'occasion de la crise systémique planétaire, monétaire, bancaire et financière des années 2006-7, déclenchée par les décideurs des grands groupes financiers transnationaux, les élites étatiques de l'auto-proclamée « *communauté internationale* », ont, sous le contrôle étroit des élites financières transnationales, démontré à leurs populations la totale incapacité de leurs structures étatiques et politiques traditionnelles placées sous leur contrôle à les protéger, comme c'était pourtant jusqu'alors leur fonction historique première, des conséquences toujours plus cruelles de l'endettement croissant de leurs états, consécutif à cette catastrophe financière. C'est cette déchéance cruelle du prestige de l'État auprès des peuples qui inaugure réellement la phase cruciale de *la Globalisation*. C'est en effet la période où commence à émerger une nouvelle société, qui promet d'être homogénéisée, mondia-

lisée et de plus en plus robotisée par l'essor de l'Intelligence Artificielle et des Big Data. Elle semble devoir s'organiser en une sorte de système-monde constitué d'oligopoles et de monopoles privés, édifiés grâce à la puissance de l'appropriation privée de la création monétaire associée aux nouvelles technologies, et devenus des sortes d'institutions transnationales techniques qui régissent, sous la férule attentive d'un pôle financier unifié et fortement concentré, les grands secteurs qui regrouperaient désormais l'essentiel de la vie et des activités des populations réduites à des troupeaux rigoureusement gérés selon les lois de la productivité comptable : à savoir, essentiellement le secteur de l'appareil de production au sens le plus large, englobant même celui des services sociaux, ainsi qu'un secteur gérant des unités territoriales avec les populations qui s'y rapporteraient, baignant l'un comme l'autre au sein d'un troisième secteur transversal qui les irriguerait intimement, celui de l'information au sens le plus large, des normes et procédures et de la numérisation.

Alors, après celles de « *Démocratie* » et de « *Politique* », les notions traditionnelles de « *marché économique* », de « *prix* » et de « *libre concurrence* » au sens classique de la théorie économique au nom desquelles les premières auront pourtant fini par être sacrifiées, seront-elles, elles aussi à leur tour, abandonnées, car devenues obsolètes, inutiles sinon nuisibles à la gestion efficace des populations au sein du nouveau système-monde établi sur la planète.

Alors serait sans doute pleinement réalisé le célèbre rêve prêté dès 1825 à Claude-Henry Rouvroy de Saint Simon « *Substituer enfin au gouvernement des hommes, l'administration des choses* », très vite devenu, grâce à la ferveur de ses disciples messianiques Saint-Simoniens, enfants chéris des banquiers parisiens Laffitte, d'Eichtal, Rothschild, Pereire... (pourtant à l'époque tout occupés par le développement en France des réseaux ferrés et fluviaux, et des canaux maritimes internationaux), le mot d'ordre de ce qui allait devenir au XX^e siècle la « *technocratie* » qui serait, avec le succès planétaire de *la Globalisation*, parvenue à transformer enfin l'humanité en une sorte d'hyper-machine numérique au sens de la cybernétique de Norbert Wiener, gérée par une hyper-oligarchie restreinte.

Mais c'est pour le troisième volet prochain de son essai que l'auteur réserve plus spécifiquement l'examen des caractéristiques et des structures de ce système-mondial globalisé, en évaluant les éventuelles contradictions dont il semble porteur, comme les conséquences de ses possibles hubris.

L'année dernière, Liliane Held Khawam avait déjà consacré le premier volet « *Dépossession* » de son étude à montrer à son lecteur comment, avec l'avènement voici trente ans de « *la révolution néoconservatrice* » anglo-saxonne de Reagan et de Thatcher, une petite élite de financiers internationaux avait su se réserver discrètement la quasi-exclusivité de la création monétaire qui en deux décennies leur a offert l'hyperpuissance qui leur permet aujourd'hui de mettre à genoux, États, entreprises et citoyens. Elle nous y révélait déjà, en son chapitre XVI, comment, à eux seuls, quatre cabinets anglo-saxons de gestionnaires d'actifs (primary dealers) *BlackRock*, *Vanguard*, *Fidelity* et *State Street*, dont les clients sont des investisseurs institutionnels et des banques centrales, étaient désormais parvenu en toute discrétion à coordonner les flux financiers pour en régenter à présent l'ensemble du marché planétaire !

Cette année avec son second volet *Coup d'Etat planétaire* l'auteur complète et précise les processus de la Mondialisation qui transforme rapidement les états traditionnels en coquilles vides. C'est aussi dans le même temps que les populations sont abandonnées par la protection publique, qu'elles sont aussi désormais livrées par un système médiatique étroitement sous contrôle à un discours unique néolibéral imposé qui, plus encore qu'à la mystique, confine désormais quasiment à l'hystérie, ce qui rend possible et même facilite largement le pillage des richesses nationales au profit de l'oligarchie financière transnationale.

Ce transfert extraordinaire de richesses traduit en réalité un transfert de pouvoir qui ne s'avoue pas comme tel. Cependant, contrairement à toute l'histoire humaine, à mesure qu'il se concentre et qu'il se renforce dans le cadre de la Mondialisation, ce pouvoir transféré en même temps disparaît sous l'invisibilité conférée par le principe de l'anonymat des capitaux.

Pourtant l'on sait bien que la stabilité des sociétés humaines a toujours exigé la visibilité du pouvoir réel sans laquelle disparaît sa responsabilité qui fonde l'autorité et la politique. Une mise en scène apparaît donc encore nécessaire pour restaurer dans la nouvelle société le sens du sacré qui précisément fonde le principe de légitimité et d'autorité. C'est peut-être ainsi qu'il faudrait en réalité comprendre le célèbre aphorisme que l'on prête à André Malraux : « *le XXI^e siècle sera religieux !* ».

Les principes de la mutation actuelle de l'organisation de la société qui, à l'issue de la Mondialisation, semble devoir s'emparer désormais de la planète, trouvent en fait leur source

dans le monde anglo-saxon, aussi ne saurait-on s'étonner des accents messianiques qui lui sont familiers et dont celle-ci est immanquablement porteuse. Ces accents n'ont évidemment pu échapper à l'auteur qui en son chapitre 5 souligne que c'est bien une mondialisation de caractère messianique qui ancre les origines conceptuelles de ce nouveau système-monde en gestation, en citant les discours de Roosevelt puis de Truman dès les années 40.

Parmi les aspects paradoxaux, voire carrément pervers des concepts avancés pour faire accepter aux populations, et le leur rendre désirable, l'avènement de ce nouveau système-monde, le lecteur pourra être édifié par le détournement habile des principes de l'Écologie selon les concepts du « *développement durable* », qui en réalité facilitent la gestion des territoires tout en assurant la gestion coordonnée de leurs populations (chapitres 9 et 10) aux déplacements placés sous contrôle, dans le cadre de la privatisation et de la corporisation des espaces nationaux (chapitre 24). De même le chapitre 14 leur enseignera comment c'est bien au nom du libéralisme, de la liberté et du respect des personnes que les avoirs comme les propriétés privées des citoyens ordinaires seront, de fait, bientôt appelés à être confisqués.

Maurice Allais, longtemps resté le seul Français, lauréat du Prix Nobel d'Économie, avait, dès les années 80, pressenti les grandes lignes de la mutation sociale et économique qui nous emporte aujourd'hui, et, avec l'autorité que lui conférait son prix Nobel, et après avoir tenté d'abord en vain de motiver les responsables politiques au plus haut niveau, il avait cherché alors à alerter le plus largement possible ses contemporains sur la menace qui pesait sur le pays.

Outre la chronique économique mensuelle (alors très lue), le plus souvent consacrée à la politique économique de Bruxelles, qu'il publiait au cours des années 90 depuis le traité de Maastricht dans les colonnes du Figaro, et dérogeant à ses habitudes de chercheur rigoureux et maître en sa discipline qui jusqu'alors publiait ses innombrables travaux exclusivement dans des ouvrages massifs et très spécialisés, il s'était à cet effet résolu à publier en 1999 aux éditions Clément Juglar deux ouvrages très aisément compréhensibles car écrits pour un très large public, le premier, « *La crise mondiale d'aujourd'hui : pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires* », consacré aux dérives du système financier international énonçant et démontrant les prin-

cipes¹ absolument nécessaires à toute réforme efficace, le second, « *La mondialisation² : la destruction des emplois et de la croissance – l'évidence empirique* » décryptant les méfaits de la politique économique et commerciale imposée par Bruxelles et le GATT-OMC dans le cadre du traité de Maastricht. Aujourd'hui, vingt ans plus tard, ces deux ouvrages épuisés n'ont toujours pas été réédités.

Maurice Allais aura disparu inopinément le 9 octobre 2010, sous les hommages officiels que la République lui aura solennellement rendus dans la cour carrée des Invalides. Et pourtant, fait unique dans la chronique des lauréats Nobel, ce Prix Nobel de Sciences Économiques de réputation mondiale était alors, dans son propre pays, au vu et au su de ses collègues, en France, depuis déjà une décennie, *de facto* férocement interdit de médias, n'ayant pas en effet hésité à publier ces ouvrages qui osaient ainsi mettre en cause des intérêts privés si colossaux, et chercher à alerter ses concitoyens alors qu'il en était encore temps.

Par son combat intellectuel indomptable extraordinaire en effet, qui lui aura valu d'être ainsi relégué en France au *Goulag médiatique*, il est maintenant permis de considérer Maurice Allais comme le *Soljenitsyne français du capitalisme financier* et de l'ultralibéralisme mondialiste actuel.

Vingt ans après la publication de ces livres, et près d'une décennie après la disparition de leur auteur, les mécanismes monétaires, financiers, commerciaux, économiques et sociaux, dénoncés alors en

¹. Pour empêcher, expliquait-il, la récurrence des crises et catastrophes monétaires qui bouleversent les sociétés actuelles, il est nécessaire que :

a. « *La création monétaire doit relever de l'État et de l'État seul. Toute création monétaire autre que la monnaie de base par la Banque Centrale doit être rendue impossible, de manière à ce que disparaissent les « faux droits » résultant actuellement de la création monétaire bancaire privée.*

b. *Tout financement d'investissement à un terme donné doit être assuré par des emprunts à des termes plus longs, ou tout au moins de même terme.* »

« Cette double condition, écrit-il, implique une modification profonde des structures bancaires et financières reposant sur la dissociation totale des activités bancaires telles qu'elles se constatent aujourd'hui, et leur attribution selon trois catégories d'établissements distincts et indépendants :

a. *des banques de dépôt assurant seulement, à l'exclusion de toute opération de prêt, les encaissements et les paiements, et la garde des dépôts de leurs clients, les frais correspondants étant facturés à ces derniers, et les comptes des clients ne pouvant comporter aucun découvert ;*

b. *des banques de prêt empruntant à des termes donnés et prêtant les fonds empruntés à des termes plus courts, le montant global des prêts ne pouvant excéder le montant global des fonds empruntés ;*

c. *des banques d'affaires empruntant directement auprès du public, ou aux banques de prêt, et investissant les fonds empruntés dans les entreprises.* »

². Il avait même dédié cet ouvrage « *aux innombrables victimes dans le monde entier de l'idéologie libre-échangiste mondialiste, idéologie aussi funeste qu'erronée, et à tous ceux que n'aveugle pas quelque passion partisane* ».

vain, auront donc pu librement désormais déployer largement toute leur mesure perverse, alors que c'est de fond en comble qu'à présent ils démantèlent les sociétés sous nos yeux, ainsi que la rigoureuse analyse de Liliane Held- Khawam nous en dresse ici le tableau implacable.

En lisant *Coup d'Etat planétaire* qui explicite les forces de transformation actuellement à l'œuvre partout autour de nous, LHK nous explique comment en fait nos sociétés sont entrées les unes et les autres en quelque sorte en gésine, en « travail », pour donner le jour, au cours des deux ou trois prochaines décennies, à une nouvelle forme planétaire encore inédite d'organisation de l'Humanité, à l'esquisse des grandes lignes et à la « *Démésure* » de laquelle LHK réserve le troisième et dernier volet de son analyse.

Mais, sans plus attendre ces précisions, conclusions et révélations prochaines, d'emblée un sentiment d'inquiétude nous étroit en terminant la lecture de *Coup d'Etat planétaire* : puisqu'avec le temps, les mécanismes exposés tendent à devenir inexorables et hors de portée des décisions collectives, où faudrait-il chercher la possibilité qu'ils fussent enrayés ?

Depuis l'origine, toutes les sociétés humaines ont été, et seront probablement encore au cours de la prochaine génération, c'est-à-dire jusqu'en 2050, rendues possibles et maintenues pérennes par l'exercice de deux forces permanentes qui constituent l'essence même de la condition humaine et de ses constructions religieuses, symboliques et culturelles : la mortalité et la fécondité, la première à l'origine de la nécessité de la cohabitation des parents et des enfants, et la seconde infusant sens et hiérarchie dans la société des générations cohabitantes. Alors que la mortalité concerne tous les âges de la vie des deux sexes, la fécondité est encore l'apanage exclusif du sexe féminin réduit aux âges de la puberté (15 ans environ) à la ménopause (50 ans). Alors que la mortalité concernait ordinairement les nouveau-nés, les enfants et les personnes âgées, elle réduit aujourd'hui son action, à mesure du recul de la mort dans les sociétés avancées, en la concentrant essentiellement sur les personnes âgées de plus de 70 ans. De même, dans nos sociétés avancées le renouvellement des générations est désormais concentré sur quinze années d'âge de la population féminine : sur les femmes âgées de plus de 25 ans et de moins de 40 ans, lesquelles constituent 90 % de l'effectif des mères qui, chaque année donnent le jour à un nouveau-né. C'est assez souligner l'extrême importance des structures selon le sexe et l'âge des populations rendues visibles par leurs pyramides démographiques (ou tableau des effectifs de leurs populations réparties selon

le sexe et l'âge) pour concevoir l'évolution des sociétés au cours des décennies à venir.

Ainsi les pyramides démographiques rendent visibles les effectifs relatifs de trois grandes catégories cohabitantes qui conditionnent grossièrement le fonctionnement des sociétés avancées : les Séniors ou personnes âgées de 50 ans et plus (ils sont sortis physiologiquement du processus de fécondité, et sont socialement en passe de quitter aussi celui de la création de valeur marchande), les Adultes âgés de 20 ans et plus et de moins de 50 ans (ce sont les âges du processus de production économique et du renouvellement des générations), et enfin les Jeunes, âgés de moins de 20 ans (ils ne sont pas encore entrés socialement dans le processus de reproduction, ni dans celui de création de valeur marchande). Au sens des générations, ces trois grandes catégories représentent également au sens large, les enfants et mineurs, leurs parents ainsi que leurs grands-parents et générations précédentes qui continuent à cohabiter dans la société.

Lorsque la fécondité perce durablement le plancher de simple reproduction des générations (le fatidique seuil de 2,1 enfants par femme dans les sociétés avancées où l'espérance de vie dépasse 70 ans), les nouvelles générations deviennent numériquement inférieures à celles de leurs parents et la pyramide des âges de ces sociétés s'inverse. Ce qui signifie qu'à terme les Séniors âgés de 50 ans et plus finissent, dans ces sociétés aux pyramides inversées, par devenir plus nombreuses que les Adultes (ces derniers étant eux-mêmes déjà plus nombreux que les Jeunes). Mais les Seniors devenant de plus en plus prépondérants sur les Adultes (rapport de séniorité supérieur à 50 %, signifiant que les Séniors âgés de 50 ans et plus représentent plus de la moitié des personnes âgées de 20 ans et plus), leur poids dans les décisions collectives³ ne cesse chaque année de s'accroître, conférant à leurs besoins une priorité croissante sur ceux des familles et des jeunes femmes susceptibles d'accepter une grossesse, prépondérance croissante qui exerce une pression toujours croissante pour baisser la fécondité dans la société. Le lecteur aura compris que s'enclenche ainsi une redoutable boucle CUMULATIVE,

³. Dans les sociétés avancées actuelles, en raison des pratiques d'inscription électorale et d'assiduité aux votes, beaucoup plus suivies chez les seniors que chez les jeunes adultes, les votes des seniors représentent ordinairement la majorité des bulletins au fond des urnes dès que le rapport de séniorité dépasse 43 %.

un système IMPLOSIF⁴ de l'ensemble de la société qui, à mesure que s'accroît l'âge médian de ses systèmes de décisions collectives, abandonne le souci de son propre avenir et ses investissements vitaux à long terme, c'est-à-dire déserte même sa mission de pourvoir au renouvellement et à la pérennité de l'ensemble de la société. Ainsi, la persistance du non-remplacement des générations finit par entraîner à elle seule l'inversion de la pyramide des âges (rapport de vieillissement⁵ supérieur à 100 %) laquelle enclenche le processus cumulatif d'implosion de la population.

Les dernières publications de la Division démographique des Nations unies évaluent à 7,7 milliards le nombre actuel d'habitants de la planète dont 55 % vivent en environnement urbain. Selon l'ONU, en l'espace d'une génération, c'est-à-dire au cours des trois prochaines décennies, la population mondiale, alors urbaine à près de 70 % en 2050, devrait s'être accrue encore d'environ 2 milliards de personnes, dont plus de la moitié issue de neuf pays seulement l'Inde, le Nigeria, le Pakistan, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la Tanzanie, l'Indonésie, l'Égypte et les États-Unis, la population de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne ayant à elle seule doublé pour compter 2 milliards de personnes en 2050. En raison de leur vieillissement démographique déjà très avancé et du retournement confirmé des pyramides de leurs populations⁶, 27 pays sont aujourd'hui déjà engagés dans une baisse de leur population

⁴ La chute de la fécondité des populations se traduit d'abord par la baisse des taux de fécondité, laquelle engendre la baisse du taux de natalité, qui se traduit par une baisse du taux d'accroissement naturel de la population, débouchant ensuite sur le recul des effectifs des naissances annuelles, puis sur la baisse de l'excédent des naissances sur les décès annuels dans la population, qui finit par devenir négatif et entraîne finalement la baisse des effectifs de la population (qui un temps durant peut encore être masquée par l'immigration), les décès l'emportant alors durablement sur les naissances, en raison de la structure par âge alors très vieillie de la population, constituée dès lors largement de seniors ayant dépassé les âges de la reproduction, où les taux de mortalité remontent mécaniquement sous l'effet du vieillissement de la pyramide des âges.

C'est précisément le drame auquel les responsables de République Populaire de Chine qui, après avoir imposé près de quatre décennies durant à leur compatriotes la politique criminelle, et contraire aux Droits de l'Homme, « *de l'enfant unique* » que leur avaient fortement conseillé les experts internationaux anglo-saxons, découvrent à présent leur impuissance à enrayer leur dénatalité qui désormais persiste, entraînant le vieillissement croissant de leur population et la tendance à l'implosion de leur société dont la population vient en 2018 d'amorcer son déclin numérique qui va mécaniquement s'accélérer au cours de la décennie qui s'ouvre.

⁵ Effectif des Seniors âgés de 50 ans et plus rapporté à celui des Juniors âgés de moins de 20 ans.

⁶ Parmi les pays de plus de 30 millions d'habitants, les 13 pays dont la pyramide démographique s'est déjà inversée avec les dates de leur inversion : Allemagne 1970, Royaume-Uni 1972, Italie 1981, Ukraine 1983, France (avec Dom) 1984, Japon 1987, Espagne 1988, Fédération de Russie 1994, États-Unis 1996, Pologne 1999, République de Corée 2004, Thaïlande 2010, Chine 2011.

dont la Chine, et leur nombre s'accroît alors que la part de la population mondiale qui remplace encore ses générations compte tenu de la mortalité résiduelle⁷ ne va cesser de se réduire.

C'est sur la période des trois dernières décennies passées que s'est inscrite l'émergence du système-monde global inédit dont LHK décrit ici la gestation quelque peu monstrueuse. Mais c'est bien au sein du tableau des structures, évolutions et mécanismes démographiques qui viennent d'être exposés que devra s'insérer la délivrance finale de cette nouvelle société humaine qui paraît dangereusement inédite dans l'histoire des hommes.

Cette toile de fond démographique révèle que ce nouveau système-monde devra en effet nécessairement trouver son équilibre au sein d'une société humaine très largement dominée par les Seniors, où il sera particulièrement difficile aux Juniors et aux Jeunes Adultes de trouver leur juste place, considérés comme ils auront en conséquence tendance à l'être naturellement de plus en plus comme de simples ressources, matériel humain, ou variables d'ajustements par les décideurs.

Bien évidemment le vieillissement universel des sociétés consécutif à l'inversion généralisée des pyramides des populations va répandre partout sur terre au cours des prochaines décennies l'euthanasie, promouvant largement dans ces sociétés ce que le Pape Benoît XVI dénonçait encore naguère comme l'essor des fausses « *valeurs de mort* » au détriment des « *valeurs humanistes* », en particulier celles de la liberté humaine personnelle qui devra s'y soumettre.

Gageons que les contenus conceptuels des Droits de l'Homme comme du caractère sacré de la vie humaine, pourraient difficilement en sortir indemnes.

Un tel système serait-il capable de pérennité ? Ou l'humanité pourrait-elle alors subsister à cette nouvelle utopie ?

Mais ce champ de prospective n'appartient pas à ce présent volet de l'approche de LHK.

Par le triptyque de son analyse de la formidable mutation dont nous sommes désormais avec nos enfants à la fois les témoins et les acteurs contraints, Liliane Held-Khawam entreprend une œuvre fondamentale de lanceur d'alerte, une véritable œuvre de salut public ! Puisse son travail connaître très vite la diffusion la plus large, afin qu'enfin les yeux s'ouvrent, en dépit du verrouillage de l'information sournois autant que féroce dont nous avons appris à connaître l'existence sur ces sujets.

⁷. À peu près un tiers.

Plus tôt et plus largement en effet sera perçue l'Hubris, qu'elle décrit et expose ici, de cette nouvelle tentative Babelienne de construire ainsi un ordre nouveau transhumain prométhéen, plus vite aussi sans doute enfin y sera-t-il mis, comme l'enseignent les Écritures, un terme salvateur par la manifestation de la Némésis de l'inévitable auto-contradiction et confusion des langues dont il est intimement porteur.

Philippe Bourcier de Carbon, Démographe

Président – fondateur de AIRAMA, Alliance Internationale pour la Reconnaissance des Apports du prix Nobel Maurice Allais en Physique et en Économie.

Ancien Conseiller en démographie et en économie auprès de divers gouvernements.

Ancien chargé d'enseignement à l'Institut Universitaire d'Études du Développement à Genève.

Ancien chargé de recherche à l'INED (Institut National d'Études Démographiques).

Fondateur du groupe polytechnicien X-démographie-économie-population

AVANT-PROPOS

La clé de voûte du succès inédit de l'oligarchie financière réside dans la monopolisation du système monétaire global. Cette mainmise est la mère des batailles. Elle permet d'acquérir, dominer, affaiblir, tricher, influencer, ou évincer par sa toute-puissance. Ainsi, par ce monopole monétaire, l'élite peut globaliser les processus de production de l'industrie et de la finance, pour in fine détenir l'ensemble des leviers pour instaurer une gouvernance mondiale. Pour arriver à ce bouquet final, il est utile de contrôler deux axes. Le premier est celui qui globalise la politique monétaire des différents États. Opération réussie via des banques centrales privées, de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), du FMI, et des très grandes banques, à la tête desquelles on trouve la JP Morgan⁸. La prise de contrôle de la création monétaire de l'ensemble des pays constitue le deuxième axe pour prétendre au monopole monétaire global. Là aussi l'objectif fut atteint. Explications.

La création monétaire est un attribut du souverain. Elle est habituellement réservée aux rois et aux républiques, où « le prince seul a droit de battre monnaie, attendu que lui seul a droit d'exiger que son témoignage fasse autorité parmi tout un peuple »⁹. De fait, quand l'État souverain crée sa monnaie nationale, il bénéficie de l'ensemble des avantages qui en découlent, appelés *seigneurage*¹⁰. À moins d'une colonisation, ce privilège régalien n'est pas transmissible. Voilà pourquoi les démocraties attribuent constitutionnellement l'exclusivité de la création monétaire, ou de « battre monnaie », au seul État. Le transmettre à un tiers, qui plus est privé, serait du favoritisme, ce qui est interdit en démocratie. Enfreindre cette règle est anticonstitutionnel et relèverait de la haute trahison.

La raison de cette ligne rouge posée dans un État de droit est simple. Le privilège de créer de la monnaie est générateur de multiples bénéfices qui à leur tour en génèrent d'autres. Lorsque la création monétaire de l'État « A » est transférée à un tiers « B », celui-ci est fait de fait seigneur dans ce domaine, avec d'innombrables conséquences sur le patrimoine, l'économie (niveau des prix), coût des crédits, le territoire, la politique, ou le niveau de vie des habitants de A. Transmettre le seigneurage à des tiers, qui plus est sont des privés, est impensable. C'est néanmoins ce qui fut

⁸. *Dépossession*.

⁹. *Émile ou De l'éducation* (1762), III de Jean-Jacques Rousseau.

¹⁰. Tout droit d'un seigneur féodal.

fait sans occupation militaire, et sans bruit. La création monétaire a été sous-traitée, ou plutôt offerte gratuitement, à la corporation bancaire. Les États, via leur banque centrale, se sont juste gardé la création monétaire numéraire (billets et pièces), le *cash*¹¹. L'essentiel de la monnaie créée a été remis aux banques commerciales.

Dans notre cas, les maîtres du Nouveau Monde ont ajouté un seigneurage supplémentaire à celui inhérent à la monnaie. Il consiste à associer à la création monétaire la génération d'un endettement. Celui-ci permet aux seigneurs monétaires de placer sous leur autorité les biens tangibles gagés en échange de la monnaie qu'ils ont créée. Par conséquent, les détenteurs de la création monétaire sont dépositaires de richesses incommensurables grâce à l'endettement généralisé de la société (États, entreprises, banques, foyers, etc.). La monnaie-crédit permet donc un double seigneurage. L'impôt en est la conséquence directe.

Création monétaire selon le glossaire de la Banque Nationale Suisse, BNS : Processus par lequel l'argent est produit. La BNS peut créer de l'argent grâce à son monopole d'émission des billets de banque, tandis que les banques commerciales peuvent créer de la monnaie scripturale¹² en accordant des crédits. La création de monnaie scripturale est influencée par les dispositions légales régissant les réserves minimales et par la tendance (expansionniste ou restrictive) de la politique monétaire de la BNS. La BNS peut recourir à ses instruments de politique monétaire pour influencer sur les taux d'intérêt du marché monétaire et, par là même, gérer indirectement, via la demande de crédits, l'approvisionnement en monnaie de la Suisse (des taux élevés induisent une réduction de la demande de crédits et donc de la création de monnaie, et inversement). Wikipedia est encore plus explicite et dit que seules les banques de second rang, à savoir banques commerciales, ont le privilège d'émettre cette monnaie sous forme de crédits, et bénéficient des avantages liés au seigneurage.

¹¹. Lui-même attaqué par les milieux de la haute finance depuis plusieurs années.

¹². Partant, il devient facile d'alimenter automatiquement la double spirale qui clive l'humanité et provoque la concentration des richesses et des succès pour les uns et la misère pour les autres. La solution à cet aspect d'un problème devenu planétaire, et multidimensionnel serait l'abolition de cette monnaie scripturale bancaire (cf. Initiative monnaie pleine suisse). Pour que la suppression soit pertinente, il faudrait que l'ensemble des acteurs planétaires soient censuré en même temps.

David Ricardo, célèbre économiste libéral dira : « Dans le cas de la création monétaire, l'avantage serait toujours pour ceux qui émettraient la monnaie de crédit ; et comme le gouvernement représente la nation, la nation aurait épargné l'impôt, si elle, et non la banque, avait fait elle-même l'émission de cette monnaie. Le public aurait un intérêt direct à ce que ce fût l'État, et non une compagnie de marchands ou de banquiers qui fit cette émission¹³ ». L'économiste et prix Nobel, Maurice Allais dira : « Ce que je préconise, c'est un système où la création monétaire appartiendrait uniquement à une Banque centrale indépendante de l'État et des partis politiques au pouvoir, et où les revenus correspondant à la création monétaire reviendraient uniquement à l'État¹⁴. »

En transférant la création monétaire-crédit à des privés, les États de la planète se privent d'importants bénéfiques, sont lestés de dettes impossibles à rembourser, et gagent le patrimoine commun. Ils se sont par pure volonté politique asservis à l'oligarchie monétaire.

Récemment, nous pouvions lire « Au cours de la réforme bancaire discutée au Parlement européen en 2016, Sylvie Goulard, la probable future commissaire européenne française, a signé deux amendements... quasi-entièrement recopiés d'un argumentaire du lobby des banques allemandes. Contactée par «Marianne», elle assume ».

La chose va si loin qu'une banque centrale s'interdit de travailler dans le sens de l'intérêt de l'État qui la nourrit. Dans un rapport d'activité de la Banque nationale suisse, une phrase terrible retient l'attention¹⁵ : « Associer le placement des réserves monétaires de la BNS à des intérêts stratégiques de la Suisse engendrerait un risque de conflit d'intérêts et mettrait potentiellement en danger l'indépendance de la BNS ». Les centaines de milliards de la BNS, qui sont issus principalement des dépôts des banques suisses, continuent de financer les entreprises qui globalisent la planète, tout en laissant pourrir à l'intérieur du pays une déflation devenue endémique. La BNS, cet établissement, qui se dit souverain, ne rend de compte à personne d'autre qu'à son auditeur américain.

Le transfert du privilège lié à la création monétaire est essen-

¹³. *Principes d'Economie politique et de l'impôt*, David Ricardo, Presses Électroniques de France, 15 oct. 2013. Date de première parution : 1817. Célèbre citation de cet ouvrage : « Les produits de la terre, c'est-à-dire tout ce que l'on retire de sa surface par les efforts combinés du travail, des machines et des capitaux, se partage entre les trois classes suivantes de la communauté ; savoir : les propriétaires fonciers, — les possesseurs des fonds ou des capitaux nécessaires pour la culture de la terre, — les travailleurs qui la cultivent. »

¹⁴. *La Crise mondiale d'aujourd'hui. Pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires*, Maurice Allais, éd. Clément Juglar, 1999, p. 185. « *Dettes publiques, au-delà de la mise-en-scène* », lilianeheldkhawam.com

¹⁵. Rapport annuel d'activités 2012 (page 66).

tiel pour comprendre comment le monde a dérapé, comment une hyperpuissance privée a émergé, et comment les États s'écroulent. Des privés bénéficient à chaque seconde, et ce depuis des décennies, d'une source d'enrichissement énorme, par captation, voire confiscation, du bien commun qu'est une monnaie nationale, et deviennent les seigneurs d'un État, puis par extension de la planète. Asservir les monnaies nationales permet une colonisation qui ne dit pas son nom. Or, Américains et Britanniques s'étaient accordés à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale sur le principe du *One world, one currency*. La base de la globalisation du monde par le fait monétaire et non militaire était actée. Celui qui tiendrait le stylo de la création monétaire était proclamé de facto maître de la planète. Restait à se mettre d'accord sur la manière de réaliser la vision.

Les Britanniques, par la voix de John Maynard Keynes, proposèrent le Bancor. Il s'agirait d'une monnaie supranationale unique qui serait utilisée pour le commerce international en tant qu'unité de compte (unit of account) dans le cadre d'un système de clearing multilatéral (International Clearing Union) qu'il s'agirait aussi de créer. Le Bancor ne serait pas une monnaie internationale que les personnes privées (individus) pourraient détenir. Elle serait réservée exclusivement aux flux financiers internationaux d'actifs ou passifs (dettes). Ne restait plus qu'à trouver des *incentives* symétriques pour restaurer l'équilibre de la balance commerciale entre pays excédentaires et déficitaires¹⁶.

De leur côté, les Américains venaient de gagner la guerre et cherchaient à imposer leur monnaie. C'est donc leur vision qui a prévalu. Le dollar devint la monnaie de réserve planétaire partiellement couverte d'or. Avec l'étalon change-or, le prix de l'once est fixé à 35 \$, et les autres monnaies ont dû s'arrimer au billet vert. Un colonialisme planétaire par la monnaie est lancé. Un système de change fixe promet le dollar au rang de monnaie de référence du système monétaire international. L'étalon-or est définitivement enterré, la suprématie du dollar entérinée. Quant aux États-Unis, qui détenaient à l'époque la plus grande réserve d'or, ils ne seront pas tenus par des contreparties en or. Il suffisait de garantir la valeur du dollar.

Cerise sur le gâteau du seigneurage du billet vert : le pétrole saoudien. Le 14 février 1945, le président Roosevelt reçoit Ibn Saoud, le roi-fondateur du royaume saoudien créé quelques années auparavant en

¹⁶. Soulignons au passage que c'est exactement ce que demande – pour ne pas dire exige – la politique économique et monétaire de l'UE aux États membres dans son traité (TFUE Titre 7, article 119). Il y est demandé ceci « Cette action des États membres et de l'Union implique le respect des principes directeurs suivants : prix stables, finances publiques et conditions monétaires saines et balance des paiements stable ».

1932, à bord à bord de l'US Quincy sur le lac Amer dans le canal de Suez en Égypte. Le Pacte du Quincy y est scellé. Les États-Unis garantissent la protection du royaume saoudien en échange de l'exploitation de ses réserves pétrolières. Prévu pour une durée de 60 ans, l'accord ressemble à un protectorat qui va assurer aux Américains la reconnaissance de leur monnaie dans le commerce du pétrole. Le deal est énorme ! Tous les excédents des pays exportateurs de pétrole seront en dollar américain, soit autant de créances en main des privés grâce à la monnaie de crédit !

Par conséquent, lorsque le Gold – Exchange Standard sera malmené à cause de l'intensification des échanges internationaux et de la guerre du Vietnam, et qu'il fut suspendu en 1973-74 par le président Nixon et que l'ère des taux de change flottants entre en vigueur d'abord officieusement puis officiellement le 7 et 8 janvier 1976, le maintien de la suprématie du dollar fut garanti de fait. Le monde avait été inondé de dollars américains, qui sont autant de lettres de créances détenues par les pays exportateurs à l'encontre des États-Unis. Aucune banque centrale n'avait envie de voir ses devises en dollars s'effondrer et emporter avec elles tout ou partie de son bilan !

Les Accords de la Jamaïque sont signés par les membres du FMI. Ils légalisent le système des changes flexibles pratiqué depuis 1973 et mettent fin au rôle de l'or dans l'organisation du système monétaire international, appelée démonétisation de l'or. Libérée de toute contrainte, la monnaie privée bancaire, émise contre des dettes, va exploser à partir de ce moment. La mondialisation, suivie par la globalisation, de la production va connaître un énorme essor. La colonisation de la planète par le billet vert est lancée. La monopolisation monétaire mondiale est au bout du chemin, et avec elle la monopolisation de la production aussi bien des biens que des services, publics et privés. Soutenue par la technologie, la maîtrise absolue du monde est devenue possible.

La consécration du dollar en tant que monnaie de réserve mondiale dans les années 40 fut un acte essentiel à la fondation d'un monopole planétaire monétaire-industriel-financier. L'omniprésence mondiale du dollar a avantage incroyablement les représentants de la création monétaire du billet vert, leurs champions des secteurs industriel et financier, la place financière de Wall Street et de son alliée la City, ainsi que de leurs produits financiers et technologiques hautement spéculatifs qui ont, à tout moment, la possibilité de souffler la planète finance. Une puissance de feu exceptionnelle qui fait d'une élite privée anglo-saxonne les seigneurs de la planète.

À l'opposé, les effets de la soumission monétaire des États à ces entités privées toutes-puissantes virent à l'asservissement absolu. Plus que cela, cela donne le sentiment d'être dans un monde clivé entre une élite qui se noie dans d'immenses volumes financiers, et la vaste majorité qui ne peut plus manger, bien que dotée de richesses naturelles. Les politiques monétaires ainsi que le pilotage induit de la valeur des monnaies vers la hausse, la baisse, voire leur arrimage à des monnaies tierces ont des conséquences immenses sur les disparités de richesses et l'aggravation des inégalités.

Nous avons vu dans *Dépossession* comment la banque centrale suisse a réussi à précariser sa population et sa classe moyenne en quelques années au profit du casino international. L'Argentine illustre bien aussi le phénomène. Voilà un pays qui, au début du xx^e siècle était le septième pays le plus riche au monde par habitant, loin devant le Brésil. Une équipe fortement connectée au marché de la finance est arrivée au pouvoir avec l'élection du président Mauricio Macri le 22 novembre 2015. Selon le site ZeroHedge, le ministre du budget était l'ancien chef de la recherche mondiale forex chez JP Morgan. Roberto Baradal, dirigeant du syndicat des enseignants de la province de Buenos Aires et figure de la centrale CTA des travailleurs affirmait lors d'un passage à Genève que le ministre de l'Énergie, Juan José Aranguren, était avant son arrivée au gouvernement, le président de la filiale argentine de Shell. Voilà que le 16 Décembre 2015, soit quelques jours après l'élection, démission forcée du gouverneur de la banque centrale Alejandro Vanoli et M. Alfonso Prat-Gay, ministre du budget et des finances abolit le contrôle des changes. Du coup, en quelques heures, les taux parallèles (Marché noir et officiel) se sont mis à converger à 14 pesos le dollar. Chute en quelques heures du peso de 25 à 30 % face au dollar ! Coût de l'opération : \$167 mia de PIB. S'en est suivie une inflation de 28 % en cinq mois. Ceci fit dire au Financial Times, "Les Argentins se sont réveillés jeudi plus riches que les Polonais, les Chiliens et les Hongrois mais à l'heure du coucher, ils étaient non seulement plus pauvres que l'ensemble des citoyens des trois pays précédents, mais aussi moins riches que les Mexicains, les Costariciens et les bonnes gens de la Guinée équatoriale."¹⁷ Bill Adams, économiste international senior chez PNC Financial Services Group, dira : "La dévaluation du peso est une pilule amère pour les ménages argentins qui ont gardé leur épargne en pesos et pour les multinationales qui avait signalé le solde de leur trésorerie en pesos au taux de change officiel

¹⁷. « Argentine : Le dollar américain prend de sacrées couleurs. Le peuple pleure... »
lilianeheldkhawam.com

dans les rapports financiers”. Cette chute du peso argentin a eu un impact immédiat sur l’épargne des ménages, sur les bilans comptables argentins déclarés en dollars, mais aussi sur la dette extérieure exprimée en dollar américain. On voit ainsi à quel point une action monétaire a des effets complexes et systémiques. Cela est d’autant plus dramatique que la chute se poursuit et que le dollar américain vaut 43 pesos argentins. Les investisseurs munis de dollars jubilent ! Les coûts des emplettes, des investissements directs, des salaires locaux ou des hydrocarbures plongent.

Le dollar est devenu une source d’enrichissement extravagant du très petit nombre. Toutefois, il est indispensable de préciser que sa principale victime est l’État américain, et ses citoyens. L’adoption du dollar en tant que monnaie de réserve mondiale allait forcer l’État à générer des dettes sur son sol. Tout le monde savait que le pays serait dans l’incapacité de poursuivre une politique monétaire qui réponde à la fois aux besoins d’une monnaie de réserve mondiale et à ceux du pays... « Le dollar ne pourrait survivre en tant que monnaie de réserve mondiale sans obliger les États-Unis à gérer des déficits sans cesse croissants », avait prophétisé Robert Triffin dès 1959. Ces constats convergent avec ceux de l’économiste français, Jacques Rueff, qui a longuement développé les mêmes thèses dans « le péché monétaire de l’Occident », ouvrage dans lequel il expliquait le mécanisme de la double pyramide des crédits¹⁸.

Le succès des quelques seigneurs allait signer un désastre national. Actuellement la dette des États-Unis caracole à 22 trillions, 22 000 milliards, ou 22 000 000 000 000,00 dollars. Imaginez juste l’enrichissement des quelques grandes banques autorisées à produire cette monnaie... de rien (monnaie ex nihilo). Pire, elles ont droit à des garanties en échange de la chose. Une appropriation de la création monétaire d’un pays comme les États-Unis peut aisément permettre à n’importe qui de coloniser le monde sans armes. La chose est encore plus aisée, lorsque des établissements financiers cumulent, comme c’est le cas aujourd’hui, la création monétaire américaine, l’européenne, l’africaine (via le franc CFA ou l’Éco), la chinoise et la japonaise.



<http://news.coinupdate.com/interview-with-united-future-world-currency-project-coordinator-0430/>

¹⁸. *Le péché monétaire de l’Occident*, Jacques Rueff, Plon (disponible sur le site de l’Institut Coppet).

Toutefois, le phagocytage des richesses monétaires de l'Europe fut un moment-clé de l'émergence de cet empire monétaire. Il permettra par la suite l'accaparement de son économie...

Déjà dans les années 1972-1978, le monde politique a empêché les lois de l'économie de se déployer car le Deutsche Mark aurait pu menacer la suprématie et le privilège exceptionnel du dollar américain. Les économies allemande et japonaise avaient réussi la mondialisation de leur production et développé leurs exportations. Cela en faisait des monnaies plus recherchées que le dollar américain en chute libre. D'ailleurs, la décision du président Nixon de suspendre la convertibilité or revenait à admettre que la Fed était en cessation de paiements... Une faillite qui ne dit pas son nom en quelque sorte. C'est là qu'un accord intervint à Bâle (BRI) le 10 avril 1972. Il porte le nom de Serpent monétaire européen. Les pays d'Europe occidentale décident de faire flotter leur monnaie de concert (fourchette maximale de fluctuation de + ou - 2.25 %). En clair, plus le Deutsche Mark (DM) va être poussé à la hausse et plus les autres monnaies devront suivre... Une impossibilité prévisible qui va faire s'écrouler plusieurs monnaies européennes sur fond de dévissage du dollar (-12.3 % en une année 77-78 avec le DM).

Le 27 octobre 1977, le président britannique de la Commission européenne propose de créer une monnaie unique et un budget économique unique pour 9 pays. C'est le Système monétaire européen qui va lester le DM allemand avec des monnaies telles que la lire italienne, le franc français, belge, etc. L'ECU, ancêtre de l'euro, voit le jour le 13 mars 1979. La pérennisation de la suprématie du dollar se confond avec l'obligation de museler la concurrence. Dans ce contexte le choix du président à la tête d'une BCE souveraine est vital pour les patrons de City-Wall Street. La future cheffe de la BCE, Christine Lagarde, appelait de ses vœux, sur la chaîne Bloomberg en mars 2012, le renforcement du dollar américain. On comprend pourquoi sa récente nomination a enthousiasmé la presse anglo-saxonne... Le phénomène est d'actualité car le dollar a toujours besoin d'asservir l'euro pour maintenir artificiellement un certain leadership. Doit-on s'attendre à un futur affaiblissement de l'euro ?

Voici un exemple¹⁹ édifiant d'une monnaie saine que l'on va évincer volontairement, après l'avoir phagocytée. Une succession d'actes condamnables a été commise par les autorités monétaires suisses et leurs homologues de la sphère politique. Le premier est

¹⁹. « *La réorganisation du monde : la fin des monnaies nationales* », lilianeheldkhawam.com

celui qui a consisté à vendre l'or de la banque centrale à vil prix, au moment où le système monétaire préparait la mise en place d'une monnaie unique mondiale basée sur l'or ! Les dirigeants de la BNS ne pouvaient l'ignorer.

Autre exemple d'accointance de la BNS avec ceux qui monopolisent la politique monétaire mondiale. En 2011, la Suisse a adhéré à une grande infrastructure financière (titres, clearing...) électronique qui porte le nom de T2S qui groupe les 19 pays de la zone euro. Par elle, on peut considérer que les finances des membres ont été unifiées. Les excédents des uns peuvent être récupérés pour boucher les trous des autres contre des reconnaissances de dettes... Cette plateforme est donc stratégique car elle globalise les liquidités et les dettes. Eh bien, la Banque nationale suisse, hors de tout mandat, a souverainement décidé en 2011 de renoncer à utiliser sa monnaie nationale au profit de l'euro. Le vice-président Danthines précisait ceci dès novembre 2011 : « Se fondant sur une analyse coûts-avantages, qui a souligné la complexité des défis auxquels le marché suisse doit faire face en termes d'infrastructure, la BNS a décidé de ne pas inclure le franc comme monnaie de règlement au sein de T2S ». Le fait d'adhérer à une plateforme qui est principalement dédié à la zone euro interroge, mais alors que dire du fait de renoncer au franc suisse alors qu'elle est supposée le défendre ? Paradoxalement, on nous dit que le franc suisse est trop fort alors que la BNS l'a relégué pour l'essentiel des transactions internationales. Comment expliquer la chose ? Tout simplement, la politique du taux d'intérêt négatif attire de gros acteurs qui viennent profiter du cadeau helvétique. Ils sont payés pour s'endetter en franc suisse. Chemin faisant, ils rachètent l'industrie, l'immobilier, et autres outils productifs locaux.

A relever qu'en 2012, «Standard & Poors estimait en septembre que la Suisse était en train de financer la moitié du déficit du centre de la zone euro. L'accent serait mis sur le rachat de créances allemandes et françaises.» (Référence note: « Le plancher avec l'euro est un choix partisan», Liliane Held-Khawam, Le Temps, Novembre 2012).

Bref, nous considérons que la BNS a fait adhérer la Suisse à la zone euro par la volonté de quelques technocrates. Bien sûr officiellement, le franc suisse existe toujours, mais ce n'est plus le même qu'avant la mise en place de la loi réformée sur la banque centrale. Il est devenu une monnaie qui nourrit aussi bien le

dollar que l'euro, les gros spéculateurs, ou certaines chambres de compensation, en mal de liquidités bon marché.

À relever que grâce à T2S, une équipe européenne a exécuté la vision de JM Keynes quand il préconisait le « One world, one currency », toutefois doté d'un système unique de clearing multilatéral (The International Clearing Union). Près d'un siècle après la création de la FED, centre névralgique des banquiers centraux, la proposition de J M. Keynes est remise au goût du jour. La chose est confirmée par un rapport du FMI, dirigé alors par Dominique Strauss-Kahn, publié le 13 avril 2010, intitulé « Accumulations de Réserves et Stabilité monétaire internationale » et rédigé par le département de la politique et révision du FMI recommande au monde l'adoption d'une monnaie mondiale qui pourrait être nommée Bancor en l'honneur de Keynes, et qu'une banque centrale mondiale soit créée pour administrer cette devise. Pour les rapporteurs²⁰, le Bancor aurait l'avantage d'être une vraie monnaie, contrairement aux DTS fortement liés à des monnaies nationales. Les DTS seraient une sorte d'étape intermédiaire qui mènerait au Bancor...

Aux dernières nouvelles, les banques centrales se ruent sur l'achat d'or physique. En tête de celles-ci on trouve la Russie, dont le premier vice-gouverneur de sa banque centrale, Dmitry Tulin, disait en 2018 que l'or, était « *une garantie à 100 % contre les risques juridiques et politiques* ». Zerohedge relayait en mai de la même année l'information selon laquelle la totalité de l'or turc avait été rapatriée en Turquie suite aux tensions que le pays connaissait au niveau de sa politique américaine²¹. Mais voilà qu'un rapport suisse de la Schweiz am Wochenende, tout en confirmant que le rapatriement était terminé, et que la banque centrale turque avait retiré toutes ses réserves d'or des États-Unis, le journal suisse note qu'environ 19 tonnes d'or turc ont été stockées à la Banque des règlements internationaux, basée à Bâle... Contrairement au transfert annoncé en avril par la presse turque vers le... Istanbul Stock Exchange²².

La globalisation monétaire demande la création d'une banque centrale mondiale unique. Elle agirait en tant que régulateur des liquidités du système monétaire mondial et prêteur de dernier ressort. Le rapport du FMI prend la Réserve Fédérale américaine

²⁰. "Reserve Accumulation and International Monetary Stability", Prepared by the Strategy, Policy and Review Department, FMI ; April 13 2010. <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/041310.pdf>

²¹. "Turkey Repatriates All Gold From The US In Attempt To Ditch The Dollar", zerohedge.com

²². « L'or, thème stratégique des banques centrales », lilianeheldkhawam.com

en candidate possible. Mais cela peut être tout aussi bien la BRI par exemple. Bref, la fin du système qui a vampirisé la planète avec une monnaie sans consistance est actée. L'or physique retrouvera sous une forme ou une autre une place de choix dans le nouveau modèle. Mais attention, les dettes devront être honorées le jour du « *reset* ».

Le transfert de la création monétaire à des entités privées et tout ce qui l'accompagne sont au mieux illégitimes. C'est pourtant ce qui fut fait en toute discrétion via les banquiers centraux, dépositaires constitutionnels de la création monétaire, et les gouvernants politiques corrompus. En pivots centraux monétaires, ces institutions n'ont eu de cesse de transférer les richesses internes des pays au casino mondial de la finance. Avec un seigneurage globalisé, la base du libéralisme a été dynamitée. Les balises permettant de monopoliser les finances et l'industrie sont posées. La puissance des États est renversée. Un pouvoir absolu planétaire est désormais possible.

« Le DTS est un actif de réserve international, créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. En mars 2016, 204,1 milliards de DTS avaient été créés et alloués aux pays membres (soit l'équivalent d'environ 285 milliards de dollars). Les DTS peuvent être échangés contre des devises librement utilisables. À compter du 1^{er} octobre 2016, la valeur du DTS repose sur un panier de cinq grandes devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois (RMB), le yen et la livre sterling » (site du FMI).

Une position dominante est accordée au dollar américain avec un poids de 41,73 % du panier des DTS et un petit 11 % pour la monnaie chinoise. Relevons au passage l'absence remarquable de la monnaie d'une puissance mondiale telle que la Russie, ainsi que celle du franc suisse malgré le rôle que joue la BNS dans le financement de la dette américaine et européenne en particulier le formidable apport en liquidités au marché financier global... Les DTS, pressentis par certains pour devenir la nouvelle monnaie du monde globalisée, sont donc à ce jour « tractés » par le dollar américain. (Composition et pondérations DU DTS, MONNAIE DU FMI 41,73 % pour le dollar américain, 30,93 % pour l'euro, 10,92 % pour le renminbi, 8,33 % pour le yen, 8,09 % pour la livre).

Avec l'entrée du renminbi chinois, le processus de globalisation du monde avance plus vite qu'il n'y paraît, surtout que le gouvernement chinois a, en août 2016, émis pour 2,8 milliards

de dollars d'obligations publiques en DTS. Ainsi pour de multiples raisons subjectives, le dollar américain reste le roi, faisant démentir année après année sa mise à mort par certains analystes.

INTRODUCTION

Un monde s'en va, un autre arrive. Entre les deux, sept décennies ont déployé une transition qui s'est présentée sous la forme d'une mondialisation, menée par une économie de marché, sur fond de peur du dragon chinois. La réalité est autre, et peut être résumée par une mise en garde émise dans les années 70 : « Le fil d'Ariane, à travers le dédale de nos problèmes actuels, c'est le phénomène de leur mondialisation. Ou nous accepterons les arbitrages globaux tels qu'ils résultent des calculs de la raison humaine épaulée par l'ordinateur, ou nous nous perdrons tous dans la poursuite égoïste de nos intérêts nationaux et régionaux.²³ » Cette affirmation est extraite du rapport du Club de Rome, un puissant think-tank associant un nombre important d'industriels, d'économistes, de scientifiques, de hauts fonctionnaires nationaux et internationaux, y compris des rois et reines. Son président fondateur était Aurelio Peccei, le patron de Fiat.

L'actuelle restructuration spectaculaire de la planète dérive de la croyance vantée par un certain milieu que la gestion du monde est une affaire collective, qui doit être gérée de manière globale, au-delà des États et des citoyens. Pour ce faire, un management calqué sur celui de l'entreprise serait nécessaire. De plus, il devrait être centré sur une ingénierie que permet l'ordinateur, ou plus globalement la machine informationnelle. Or, toujours selon cette croyance, pour arriver à rationaliser au maximum les processus de prises de décisions, il faut procéder à une collectivisation des ressources planétaires. On a donné à cette doctrine le nom de développement durable, fil rouge du Nouveau Monde.

Ainsi, depuis la chute du mur de Berlin et l'avènement du marché financier global, deux processus cohabitent. Le premier est celui qui précipite au fond des océans le concept de l'État, sa Constitution, ses législations, sa démocratie, ainsi que le statut de citoyen. Le second qui émerge simultanément des ordinateurs des technocrates supranationaux est celui d'un système qui se donne à travers des contrats un territoire planétaire unifié, toutefois virtualisé et tissé par une infinité d'interrelations, et d'interdépendances. L'humanité est priée de s'y « enraciner » pour le meilleur et le pire.

²³. « *Stratégie pour demain : deuxième rapport au Club de Rome* », Mesarovic, Mihajlo ; Pestel, Eduard ; Davidovici, Mireille (Traductrice) ; Vermesse, Isabelle (Traductrice) ; Lattès, Robert (Préfacier) ; Peccei, Aurelio (Commentateur) ; King, Alexander (Commentateur), 1974.

Le projet du Nouveau Monde, jamais présenté au public dans sa version finale, a forcément dû acter la fin des États, de leurs possessions, de leur souveraineté territoriale, de leur puissance publique, ainsi que de la chose publique en général. Toutefois, avant d'y mettre un terme définitif, il a fallu veiller à faire transférer les attributs et les richesses des États vers l'oligarchie supranationale, garante du Nouveau Monde.

À la tête de cette oligarchie, se trouvent les bénéficiaires finaux de l'endettement mortifère de la planète. Ces individus sont inconnus. Grâce au mutisme des médias d'investigation, et à une barrière infranchissable constituée d'une infinité de structures, à la fois supra et infranationales, dotées de personnalités juridiques, parfaitement anonymes, ces conquérants du monde demeurent dans l'ombre. Bien que leur identité soit inaccessible, il n'en demeure pas moins que ces individus existent forcément, et bénéficient de l'élément central qui leur permet de conquérir le monde : le seigneurage de la monnaie. De fait, les bénéfices de la confiscation de la création monétaire de la planète par les nouveaux seigneurs sont incalculables. Notre hypothèse de travail de fond est qu'ils ont pu, grâce à ce privilège régalien transmis par l'ensemble des pays, s'approprier la planète et ses ressources, y compris humaines. Dotés d'un pouvoir holistique, global, ces maîtres d'un genre inédit vont imposer un nouveau paradigme, ou *reset*, dans tous les domaines du globe. Au plus tard en 2030, le Nouveau Monde devra être opérationnel.

Nous sommes donc à la croisée des chemins. Les modèles monétaires, financiers, économiques, fonciers, éducatifs, ou culturels de l'ancien monde sont en voie de liquidation. Les richesses associées ont néanmoins été captées par une oligarchie privée et corporatisée, qui se rend maîtresse de tous les leviers. Parallèlement à cela, elle tente d'unifier la planète sous des prétextes messianiques, auxquels sont rattachés des programmes de développement. Pour l'heure, nous avons pu constater que le concept génèrait une décrépitude de l'humanité et de la planète. À l'opposé, se trouve la micro-élite dotée de seigneurage qui bénéficie d'une prospérité historique. Tout dépend donc de quel côté on se place pour évaluer l'écart entre les résultats promis et ceux observés. Les programmes mis en place sont porteurs d'un succès parfait pour les uns et d'un drame tout aussi prégnant pour le reste des vivants (animaux et planète inclus).

Pour atteindre le nouveau paradigme, les seigneurs mettent en place une révolution sociétale dans laquelle l'humanité risque de perdre ses dernières libertés et ses droits, avec en particulier le droit à la propriété privée. Ce faisant, elle dépendra du système omniprésent

pour assurer sa subsistance. Un revenu universel et une économie de partage seront mis à disposition du terrien contre services rendus à la *communauté*.

Une élite assez large, couvrant de nombreux secteurs, a participé à l'élaboration du projet. Toutefois, une fois le Nouveau Monde installé, la taille des élites sera drastiquement réduite. Nombre de dirigeants actuels pourrait bien se retrouver inclus en tant que simples membres de communautés locales, dotés de revenu universel. Le sort de Carlos Ghosn est là pour en témoigner. Bill Gates commence à être attaqué par certains médias financiarisés. Rien de plus normal, si l'on se réfère à ce commentaire éclairé du président Pères : « C'est la fin d'un système. Il y a une économie globale mais il n'y a pas de gouvernement global. Dans le monde nouveau, on ne peut plus diriger, il faut servir. Les gouvernements actuels produisent de l'inégalité sociale au lieu de la réduire. »

De fait, l'organisation hiérarchique et le concept d'autorité deviendront inutiles dans le nouveau modèle sociétal, dans lequel la blockchain jouera un rôle prépondérant dans le chaînage de l'humanité. Or, ce cybersystème est construit de manière parfaitement transversale, et exclut toute hiérarchie, toute autorité, et même tout tiers de confiance (notaire, juge, etc.). Contrôle, directives, uniformité, et management des populations viennent d'un cybersystème omniprésent, voire répressif, lui-même alimenté par l'élite. Le management de l'humanité cédera la place à une interface technologique, de laquelle il sera quasiment impossible de déborder.

Voilà pourquoi il y a urgence à faire muter les administrations publiques en e-gouvernements. Par la suite, un emboîtement des cyber-administrations locales mènera à un cyber-empire qui couvrira jusqu'au dernier recoin de la planète. Ce modèle, qui part à la conquête du monde avec pour armes la science et la technologie, et pour soldats des technocrates, est unique dans l'histoire. Zbigniew Brzezinski, conseiller à la sécurité nationale de Jimmy Carter de 1977 à 1981, lui a donné un nom : la révolution technotronique. Peu avant son décès, M. Pères dira : « Nous passons de l'époque des terres et des guerres à un nouvel âge, totalement différent, qui repose sur la science. La science n'est pas quelque chose que l'on doit conquérir par la force. Vous ne pouvez pas l'enlever à quelqu'un, vous n'avez besoin de n'affaiblir personne²⁴. » C'est exactement ce que nous vivons sans le savoir.

²⁴. « *La réorganisation du monde confirmée par deux entretiens* », La réorganisation du monde (DOSSIER), lilianeheldkhawam.com/

En effet, la technologie semble bel et bien l'actuel outil de conquête. Pourtant, sans vouloir dénier la chose, la réalité demeure plus complexe. Une équipe pluridisciplinaire, pluriculturelle, pluri-idéologique a planché sur le modèle. Ce mélange des genres, qui voudrait unifier, globaliser la planète par la finance, par la technologie, par les processus d'activités et de décisions, ainsi que par les normes, semble indigeste. À lui seul, il explique pourquoi les peuples n'ont rien vu venir.

Curieusement, il nous renvoie à une vision qu'eut le prophète Daniel d'une statue représentant un colosse aux pieds d'argile. « Ô roi, tu regardais, et tu voyais une grande statue ; cette statue était immense, et d'une splendeur extraordinaire ; elle était debout devant toi, et son aspect était terrible. La tête de cette statue était d'or pur ; sa poitrine et ses bras étaient d'argent ; son ventre et ses cuisses étaient d'airain ; ses jambes, de fer ; ses pieds, en partie de fer et en partie d'argile.²⁵ »

Pour le prophète, l'empire babylonien d'alors correspondait à la tête faite d'or pur. Un empire doté de richesses tangibles. Certains biblistes et critiques voient dans les trois parties suivantes du colosse, l'émergence et la disparition des empires perse, grec, et romain. Restent les pieds du Colosse qui correspondraient à un empire à venir, affecté de graves faiblesses dues à sa nature.

On est frappé dans cette vision par la qualité déclinante des matériaux qui symbolisent les empires retenus. Cette dépréciation de la valeur des matériaux à travers les siècles se recoupe avec les constats faits dans *Dépossession*²⁶. Nous y avons vu comment la valeur des richesses avait été diluée au fil du temps par les tenants du marché de la finance. Ceux-ci ont inondé la planète de monnaie sans consistance et de produits financiers risqués. Parallèlement à la dilution de la valeur monétaire, les mêmes mains se sont accaparé les richesses tangibles, par le contrôle de l'endettement. Collectivisées, puis captées, celles-ci ont été mises hors de portée des populations.

Le niveau de médiocrité des matériaux utilisés pour les pieds du colosse est frappant. Tout comme à l'heure actuelle, les initiateurs du nouvel empire ne semblent pas disposer des moyens de leur ambition. Ils sont obligés de frelater leurs performances, réalité quotidiennement confirmée par les scandales de toutes sortes. De plus, les politiciens de droite et de gauche offrent aux spectateurs une image négative, gangrenée par l'affairisme bien sûr, mais surtout par leur degré d'impuissance et d'amateurisme.

²⁵ Livre de Daniel 2, 31-45.

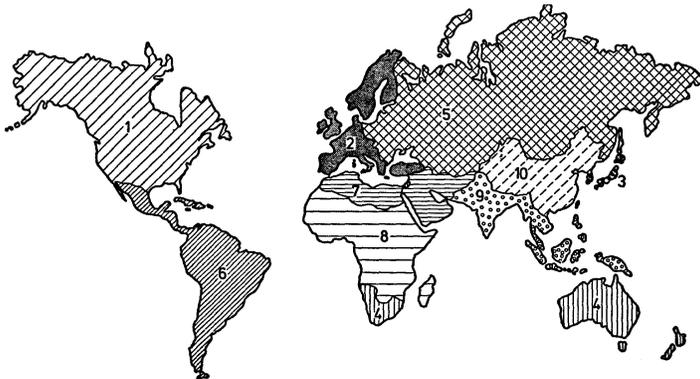
²⁶ *Dépossession, Comment l'hyperpuissance d'une élite financière met États et citoyens à genoux*, Liliane Held-Khawam, Ed Réorganisation du monde, 2018.

À noter que la globalisation vise à intégrer des populations qui divergent passablement au niveau des cultures, des idéologies, des religions, des fonctionnements, etc. Comment peut-on par exemple réunir durablement socialistes et ultralibéraux ? Par des *ententes* diverses et variées nouées par les dirigeants de tous bords politiques, économiques, ou religieux. La globalisation a, *pour le moment*, réussi à intégrer les diverses forces que tout oppose en temps normal. De même, Daniel dira au roi : « Tu as vu le fer mêlé avec l'argile parce qu'ils se mêleront par des alliances humaines ; mais ils ne seront point unis l'un à l'autre, de même que le fer ne s'allie point avec l'argile. » Tout comme l'alliance improbable de l'argile avec le fer, le système globalisant du XXI^e siècle porte en lui les germes de son effondrement.

La symbolique de deux pieds est aussi intéressante de par sa structure horizontale, car le cyber-empire contemporain est lui aussi transversal, puisque reposant sur les systèmes informatiques. Il n'a que faire de frontières et autres barrières douanières. Les structures verticales des États sont devenues inopérantes et cèdent la place à des systèmes complexes, multidimensionnels, dominés par l'horizontalité. Un monde virtuel, fait de systèmes, de réseaux et d'interconnexions, reliant des myriades de points Nord-Sud et Est-Ouest sans se préoccuper des idéologies culturelles, religieuses, ou politiques de droite ou de gauche.

À relever au passage que le Club de Rome²⁷ avait découpé le monde en 10 régions. Un rapport onusien faisait de même en 2009²⁸. On peut voir cela comme un clin d'œil aux 10 orteils...

RÉGIONALISATION DU SYSTÈME MONDIAL



²⁷ Stratégie pour demain : deuxième rapport au Club de Rome, Mesarovic, Mihajlo ; Pestel, Eduard ; Davidovici, Mireille (Traductrice) ; Vermesse, Isabelle (Traductrice) ; Lattès, Robert (Préfateur) ; Peccei, Aurelio (Commentateur) ; King, Alexander (Commentateur), 1974.

²⁸ The Millennium Development Goals Report, 2009, p 55 – Schéma fin de chapitre.

La mondialisation qui évolue en globalisation n'est pas le fruit d'un accident de l'histoire. Il s'agit d'une volonté politique qui dure au moins depuis des décennies, et qui n'a rien à voir avec un danger que représenterait la Chine ou la Russie. Nous verrons qu'elle a été initiée et pilotée, dès le lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, par un certain monde anglo-saxon du business. Cela explique pourquoi la nouvelle structure se calque sur le modèle de l'entreprise et dénigre la chose publique. L'humanité court en ce moment même le risque d'entrer de plain-pied dans un *business model* où elle est, au mieux, abordée comme une ressource productive, et au pire en tant que marchandise à exploiter. Situation intenable donc. Si cela devait arriver, nous serions confrontés à la pire (cyber-) dictature qui n'ait jamais existé. Manager l'humanité comme des ressources humaines est une hérésie qu'il s'agit absolument d'éviter.

Nous cherchons dans cet ouvrage à clarifier les mécanismes qui démontrent comment, sous la houlette de ce qui est abusivement appelé marché, le Nouveau Monde remplace l'ancien en le désintégrant aussi bien au niveau identitaire et territorial, qu'au niveau des processus de production de richesses, tout en s'aidant des technologies de l'information. Nous voudrions aussi démontrer comment le monde abandonne la chose publique pour passer à une marchandisation et une corporatisation de la planète sous la houlette d'entités privées, décrites dans *Dépossession*.

Le très sérieux *Financial Post*²⁹ prévoit que d'ici 2028, si tout se poursuivait normalement, Blackrock et Vanguard détiendraient avec 20 trillions d'actifs presque tout. À l'heure même où les médias financiarisés pointent du doigt les bourgeois de Neuilly ou les revenus des médecins, un empire privé s'impose. Et contrairement à tous ceux qui l'ont précédé, il engloberait chaque élément de la terre, de l'air, des océans, et... de l'humanité elle-même. Cette hyperstructure productiviste, hypernormée, virtuelle et dégagée des États émerge dans une redoutable discrétion. Elle est dotée d'une gouvernance hautement standardisée et d'un gestionnaire unique de l'ensemble des ressources centralisées (territoriales, minières, humaines, techniques, productives, etc.). Rien ne semble pouvoir troubler son avènement.

Le modèle qui se met en place semble si intelligent et si performant qu'il pourrait renvoyer les plus grands potentats de l'histoire aux vestiaires. De plus, ce modèle semble aussi destructeur car eugéniste, liberticide et même *écocidaire*. Caché derrière un énième détourne-

²⁹. "With 20 trillions between them, Blackrock and Vanguard could own almost everything by 2028", *Financial Post*, December 2017.

ment d'appellation, un juteux business vert, soutenu par les subsides de toutes sortes, connaît un boom exceptionnel. Naomi Klein a ainsi sévèrement critiqué l'ONG TNC, *The Nature Conservancy*, pour ses liens avec les entreprises d'extraction d'énergies fossiles dont les grandes banques d'investissement. Il y a quelques années, TNC avait recruté une Commissaire européenne grecque sortante⁵⁰ pour en faire sa directrice générale monde du secteur océans. Une info qui nous rappelle les immenses gisements d'hydrocarbures au large des côtes de la Grèce...

Grâce à ces « portes tambour »⁵¹ ou recyclage luxueux des dirigeants politiques dans la haute finance et vice versa, des firmes dictent règlements et normes à un monde politique corrompu.

Un Nouveau Monde prospère loin de la colère et de l'insécurité des peuples, que l'oligarchie a veillé à nourrir. Derrière des déclarations de bonnes intentions, une destruction de la vie sur terre se poursuit, facilitée par l'effondrement de l'autorité de l'État et la corruption de ses représentants. La jeunesse qui se révolte contre la destruction de la nature, ferait bien de regarder du bon côté...

Alors est-ce que ce système est à l'abri d'un impondérable ? Il suffirait d'une rebuffade de la Chine ou d'une vilaine tempête solaire qui paralyserait la machine informationnelle (système global de la technologie de l'information et de la communication). Enfin, dans la mesure où l'information est son principal carburant, la montée en puissance d'une opinion publique dissidente pourrait menacer le système...

De son côté, la statue de Daniel va être frappée exactement à la hauteur de son talon d'Achille. Les pieds. « Tu regardais, lorsqu'une pierre se détacha sans le secours d'aucune main, frappa les pieds de fer et d'argile de la statue, et les mit en pièces. Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or, furent brisés ensemble, et devinrent comme la balle qui s'échappe d'une aire en été ; le vent les emporta, et nulle trace n'en fut retrouvée. Mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne, et remplit toute la terre. »

Pourtant avant sa chute, le nouvel empire risque de nous réserver quelques surprises, avec par exemple une gouvernance du genre totalitaire, voire fasciste. L'avertissement vient de Benito Mussolini lui-même quand il définit le fascisme. Il dira : « Le fascisme devrait plutôt être appelé corporatisme, puisqu'il s'agit en fait de l'intégration des pouvoirs de l'État et des pouvoirs des marchés ». Il rejoint

⁵⁰. « *Les portes tournantes tournent encore* », Corporate Europe Observatory, Janvier 2016.

⁵¹. « Jörg Kukies, ou l'arrivée de Goldman Sachs aux manettes allemandes », Libération, mars 2018.

ainsi le sénateur T. Bone quand il déclarait le 4 juin 1943, au comité du Sénat américain pour les affaires militaires : Farben était Hitler et Hitler était Farben ».



¹ Since there is no established convention for the designation of 'developed' and 'developing' countries or areas in the United Nations system, this distinction is made for the purposes of statistical analysis only.

PARTIE I :

LES SEIGNEURS DE LA CRÉATION MONÉTAIRE CONFISQUENT L'INDUSTRIE MONDIALE

« Le problème consiste donc, pour les classes travailleuses, non à conquérir, mais à vaincre à la fois le pouvoir et le monopole ». Système des contradictions économiques. — Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865)

CHAPITRE 1 UN NOUVEAU MONDE, UNE NOUVELLE ÉLITE

« Nous avons dû lutter contre les vieux ennemis de la paix – le monopole industriel et financier, la spéculation, la banque véreuse, l'antagonisme de classe, l'esprit de clan, le profiteur de guerre. » Cette phrase de Roosevelt prononcée le 31 octobre 1936 est très importante dans la mesure où le tableau qu'il y dépeint est toujours d'actualité. Non seulement rien n'a changé, mais le *monopole industriel et financier* décrit par Roosevelt s'est, dans les faits, étendu et a pris dans ses filets la planète entière.

Dans *Dépossession*⁵², nous nous étions efforcés de démontrer comment le transfert de certains privilèges régaliens vitaux pour la vie d'un État avait permis l'ascension fulgurante d'une micro-élite financière, au détriment de tous. Et de nous demander à la fin de l'ouvrage : « À quoi peut bien servir cette hyperpuissance monétaire et financière aux mains de cette élite supranationale ? » Eh bien, forte d'une richesse infinie en biens monétaires évanescents, mais aussi en biens tangibles gagés par des clients qui risquent la faillite ou l'expropriation, cette élite va réorganiser le monde en fonction de ses valeurs.

Le Nouveau Monde sera possédé, corporatisé et globalisé par une infime minorité anonyme à l'heure actuelle. Imprégné du monde de l'entreprise, celui-ci sera défini par un territoire unifié (malgré ou grâce aux découpages régionaux), une population homogénéisée culturellement (grâce à une diversité recomposée localement), une monnaie unique globale (complétée par des monnaies locales ou d'entreprises), une gouvernance mondiale unique (malgré des adaptations locales), un système de communication mondial (malgré des adaptations culturelles locales), etc. La technologie mettra en place le cadre qui délimitera l'action des uns et des autres, les activités individuelles et communes, mais surtout qui permettra la mise sous contrôle permanente des populations. De fait, le monde des États tel que connu est déjà mort.

Bref notre hypothèse est que ce petit groupe est en voie de détenir l'ensemble des leviers, à travers une nuée d'entités commerciales et non commerciales, qui lui permettrait de mettre en place le management de la planète et de ses ressources à l'image de ce qui se passe dans une entreprise, centrée sur les performances et la détermination de la valeur ajoutée. Un business modèle qui risque bien de faire muter le statut de citoyen en celui de « collaborateur ».

⁵². *Dépossession, Comment l'hyperpuissance d'une élite financière met États et citoyens à genoux*, Liliane Held-Khawam, Ed Réorganisation du monde, 2018.

La chose est résumée par l'auteur à succès israélo-libanais, Yuval Noah Harari dans un entretien à *Science & Vie* : « Nous vivons dans un monde global, mais les écoles et les livres ne nous racontent toujours que des histoires de “paroisse” sur un pays ou sur une culture particulière. La réalité est qu'il n'y a pas un seul pays indépendant dans le monde. Notre planète est toujours divisée en deux cents pays différents, mais ils dépendent tous de forces économiques, politiques et culturelles, qui sont, elles, globales. ».

Il est rejoint par le président Shimon Pérès « J'essaie de regarder le monde avec une perspective plus large. Ce, à quoi nous assistons, c'est la transition d'un monde ancien vers un monde nouveau. C'est la fin des territoires et de leur conquête. (...) Le problème est qu'à ce stade, nous ne sommes pas totalement sortis du monde ancien et nous ne sommes pas complètement entrés dans le monde nouveau ».

Suite aux deux grandes guerres, les dirigeants du XX^e siècle avaient initié une mutation de l'organisation du monde. Ils étaient arrivés à la conclusion que le concept de nation était la source de tous les maux. Ils décidèrent donc, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, d'en libérer le monde. C'est sous le leadership des gagnants de cette guerre, les États-Unis d'Amérique, qu'il fut décidé que la terre deviendrait une entité indivisible, soumise à une gouvernance mondiale.

Peu à peu, des concepts qui étaient hier gravés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen furent associés à l'extrême droite nationaliste. Des principes tels que nation, souveraineté, autorité, identité, ou culture³³ devinrent subitement désuets.

Un programme de *globalisation* de la planète a été mis en place pour restructurer en profondeur et faire émerger une sorte d'hyper-Etat mondial unique, fortement inspiré du monde de la production et de l'entreprise. Une vision « *corporate* », confirmée par Zbigniew Brzezinski quand il dit : « La manière dont les banques internationales et les corporations multinationales agissent, et planifient est de loin plus avancée que les concepts politiques de l'État-nation³⁴ ».

Dans nombre de ses textes fondateurs du droit international, l'ONU³⁵ confirme que la gouvernance nationale est soumise à une *gouvernance économique mondiale*. Les échanges internationaux, monétaires et financiers sont constitutifs du nouveau modèle d'or-

³³. « *Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* » Article 3 de La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, intégrée dans le Droit positif français.

³⁴. A Barber, “*The 20th century renaissance*”, private paper, Institute of Politics and Planning, Washington DC, 1968, pp. 1, 8.

³⁵. Extrait des « *Moyens de mise en œuvre* » du Programme 2030. Point 63.

ganisation. Il est notamment dit : « (...) *Dans le même temps, les actions de développement menées à l'échelon national doivent être soutenues par un environnement économique international porteur et notamment par des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers et une gouvernance économique mondiale renforcée, fonctionnant en synergie et de manière cohérente.* » La nouvelle gouvernance est devenue mondiale et pluridisciplinaire, avec un niveau national qui n'est plus qu'un pivot entre le supranational et l'infra-national ou local. Une fois généralisée, cette imbrication fait émerger un ensemble compact, global et plurifactoriel. La souveraineté nationale est évacuée au profit de la globalisation.

Simultanément à cette construction, la chose publique et autre solidarité avec les plus vulnérables de la société sont balayées par une quête de valeur ajoutée. Maximisation de productivité, de revenus et minimisation des coûts deviennent une obsession politique. Nous verrons qu'ils iront tout naturellement jusqu'à insuffler une gestion des territoires calquée sur celle de l'entreprise.

Ce chamboulement des valeurs constitue une révolution planétaire menée par les détenteurs du pouvoir monétaire (banquiers centraux), économique (production des biens et services), financier, technologique, et du *big data*.

Toutefois la victoire des artisans du Nouveau Monde n'aurait jamais pu aboutir sans la collaboration de politiciens d'influence, des grands partis politiques, ou des principaux médias aux mains de l'oligarchie³⁶. Dans un texte sur la transition énergétique, M^{me} Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, écrivait le 13 novembre 2014³⁷ «... *En effet, nous sommes entrés dans une période de transition économique et industrielle, dont la transition énergétique constitue un élément majeur mais pas unique. De profonds changements se font jour et une nouvelle économie se développe notamment dans des start-up, des coopératives et de jeunes entreprises de pointe* ». M^{me} Royal poursuit : « *Ce Nouveau Monde irrigue la société française mais reste très éparpillé, peu structuré et finalement assez à l'écart des débats et négociations menées à l'échelle nationale, a fortiori européenne et internationale* ». Un peu partout dans le monde, une élite a accompagné ce que M^{me} Royal appelle *transition écono-*

³⁶. « *Médias français, qui possède quoi* », Le Monde diplomatique, décembre 2018.

³⁷. « *L'économie du Nouveau Monde, Les Acteurs du Nouveau Monde* », Rapport remis à Madame Ségolène Royal, 12 juin 2015. Ce rapport L'économie du Nouveau Monde fut commandé à M^{me} Corinne Lepage.

*mique et industrielle*³⁸, ce qui a mené un pays comme la France et bien d'autres à leur désindustrialisation et *in fine* à leur tiers-mondisation.

Trois étapes-clés peuvent être retenues dans le cadre de ce processus. L'internationalisation, la mondialisation, et enfin la globalisation. Et les trois furent organisées, planifiées et mises en place par des groupes pluridisciplinaires issus principalement d'Occident. Ce n'est que par la suite que des représentants d'autres régions furent associés au projet sous le leadership monétaire-financiers de centres anglo-saxons (City, et Wall Street).

Plus le processus progressait, et plus une seconde organisation du monde, centralisée et supranationale cette fois, est venue se superposer aux structures étatiques classiques. C'est probablement ce que Shimon Pérès entend par « nous ne sommes pas totalement sortis du monde ancien et nous ne sommes pas complètement entrés dans le monde nouveau ». Une double structure qui peut donner le sentiment de chaos ambiant.

Avec le Nouveau Monde a émergé une micro-classe dotée de puissance inconnue. Y. N. Harari, exaltant le nouveau modèle dans son best-seller *Sapiens, une brève histoire de l'humanité*, écrit : « On pourrait donc imaginer une petite élite de *superhumains* milliardaires bénéficiant de très longues vies et de capacités augmentées, et un fossé plus abyssal que jamais entre ces derniers et la masse de pauvres sans emploi et *inutiles...* »³⁹

Nous apprenions en 2019 que les 26 personnes les plus riches du monde détiennent autant de richesses que la moitié de l'humanité⁴⁰, soit 3,8 milliards d'individus. La fortune de Jeff Bezos qui s'élevait déjà en 2018 à 151 milliards de dollars est cent fois plus élevée que le budget de la santé de l'Éthiopie (1,4 mia)⁴¹.

³⁸. Corinne Lepage rédactrice dudit rapport a publié à La Tribune un plaidoyer en faveur de la mise en place du fonds de remédiation qui y est préconisé. Selon elle, il « répondrait à la nécessité de financer des initiatives que l'état actuel des deniers publiques ne permet pas de satisfaire, et dont le bénéfice immédiat n'est pas acquis, mais qui se justifient à long terme par le souci de l'intérêt général. » (Février 2019)

³⁹. « *Transhumanisme et intelligence artificielle : un buzz à dégonfler* », Mediapart, Serge Escale, octobre 2015.

⁴⁰. « *L'année dernière, la fortune des milliardaires a augmenté tous les jours de 2,5 milliards de dollars, alors que la richesse de la moitié la plus pauvre de l'humanité n'a fait que diminuer* », OXFAM, janvier 2019.

⁴¹. « *Ethiopia : Health Ministry Budget Approved 1.4b Dollar Budget* », allafrica.com

\$1 370 milliards est le volume respectable des dividendes mondiaux distribués en 2018 ! Les profits du CAC 40 avaient déjà enregistré un bond de 26,5 % à 95 milliards en 2017. « *Du jamais vu depuis 2007* » titrait la Tribune en mars 2018. Cette incroyable augmentation du volume financier capté par les firmes transnationales de l'oligarchie est forcément accompagnée d'une baisse ailleurs. Voici un élément de réponse. Selon l'ONG Oxfam, alors que la fortune des milliardaires a crû de 900 milliards en 2018, celle de la moitié pauvre de l'humanité a chuté de 11 %. La richesse de quelques-uns serait-elle un siphonnage des peuples et des États ? La démonstration de la chose fut faite dans Dépossession.

Les FTN, firmes transnationales, appelées aussi STN, pour Société transnationales, par la CNUCED, sont chargées de la mission de globaliser les systèmes monétaires, financiers, économiques, industriels (services et biens) des secteurs aussi bien publics que privés. Sa définition est très codifiée. « Les firmes transnationales sont des entreprises incorporées⁴² ou pas avec des entreprises-mères et des filiales à l'étranger. L'entreprise-mère est définie en tant qu'entreprise qui contrôle des actifs d'autres entités installées dans des pays autres que celui où elle-même est domiciliée. Habituellement, cela revient à en détenir une certaine part du capital social.

Une participation de plus de 10 % du capital ou du droit de vote de la filiale est considérée comme le seuil nécessaire au contrôle (ce seuil peut varier selon les pays et dépasser le 20 % tel que ce fut le cas en Grande Bretagne jusqu'en 1997). (...) » (Définition de « Transnational corporations (TNC) » de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, CNUCED)

Capitalisation boursière, détention des emplois, croissance du chiffre d'affaires, la concentration aussi bien des richesses que celle de la production de biens et services se poursuit inexorablement offrant à certains des pouvoirs impressionnants... Une partie de l'explication vient de la mise à disposition d'abondantes liquidités par

⁴² L'incorporation est le terme anglais qui définit la formation d'une personne morale, une entité reconnue comme une personne par la loi. Ce sont en gros les structures juridiques qui doivent être enregistrées au Registre du commerce. Dans la mesure où certaines ne sont pas inscrites, la définition de la FTN précise que les entités non incorporées sont aussi admissibles par la définition. Nous pouvons penser qu'ils se réfèrent à des entreprises publiques non inscrites au RC, mais agissant en tant que FTN.

les banquiers centraux. Simultanément, la masse monétaire est asséchée au niveau de l'économie locale, engendrant déflation et récession. Chemin faisant, la concurrence locale désavantagée s'effondre. Ainsi, une double spirale, accumulatrice de biens pour les uns et destructrice de leur équivalent pour les autres, est générée automatiquement. Et ce phénomène n'est pas fortuit.

Dès les années 90, les travaux du professeur de sociologie William Robinson, professeur de sociologie à l'Université de Santa Barbara (Californie), décrivaient une gouvernance centralisée constituée d'une espèce de classe oligarchique transnationale, constituée de personnes de la haute finance, de la production mondialisée, de la technologie, des grands partis politiques, des médias, mais aussi d'individus issus du monde de la gouvernance des États, et des organismes supranationaux. Ainsi, Robinson affirmait que : « *Nous soutenons (...) que la classe capitaliste transnationale (CCT) a émergé et que cette CCT est une classe dirigeante mondiale. Il s'agit d'une classe dirigeante parce qu'elle contrôle à la fois les leviers d'un appareil étatique transnational émergent et ceux de prises de décisions de portée mondiale.*

Cette CCT est dans un processus de construction d'un nouveau bloc historique capitaliste mondial : Un nouveau bloc hégémonique constitué de diverses forces économiques et politiques domine actuellement la classe dirigeante dans le monde, et ce aussi bien dans les pays du Nord que les pays du Sud. Politiques et politiciens de ce bloc dirigeant sont conditionnés par la nouvelle structure mondiale d'accumulation financière et celle de la production. » L'usage que fait W Robinson du mot hégémonique reflète l'impuissance des dirigeants locaux, et le pouvoir démesurément concentré récupéré par le petit nombre.

Un peu plus loin, le sociologue nous explique que « *ce bloc historique est composé des entreprises et des institutions financières transnationales, les élites qui gèrent les organismes supranationaux de planification économique⁴⁵, les principales forces dans les partis politiques dominants, les conglomérats de médias, les élites technocrates et les dirigeants d'États du Nord et du Sud⁴⁴* ». Dans ce passage, c'est

⁴⁵. « Ces agences identifiées dans la littérature anglosaxonne en tant que “supranational economic planning agencies” font référence à des institutions économiques multilatérales tels que : le FMI, l'OMC, la Banque mondiale, et l'OCDE. Elles peuvent être aussi illustrées par des « Business planning forums » du genre du World Economic Forum, de la Commission Trilatérale, de la Chambre de Commerce Internationale. Ces entités ne sont pas des organes d'Etat au sens strict. Le rôle de ces « agences » est fondamental dans l'articulation de la vision et de la stratégie du business mondial. (“Globalization, Governmentality and Global Politics” de Ronnie D. Lipschutz et James K. Rowe, 2005, page 145).

⁴⁴. “Towards A global class? Globalization and transnational capitalist class”, William I. Robinson and Jerry Harris, in Science & Society, Vol 64, No1, Spring 2000, 11-5411.

le mot planification qui retient l'attention. Une hyper-classe transnationale travaille depuis des décennies à l'abri des projecteurs à la fondation du Nouveau Monde et d'une gouvernance mondiale. Plus nous analysons certains écrits, plus nous constaterons que le libéralisme est un rhabillage d'une économie planifiée et centralisée. Nous y reviendrons.

Nous concluons aussi des écrits de W. Robinson qu'au moment où les grands médias nous mettaient en scène des campagnes électorales de toutes sortes, supposées présenter les divergences politiques nationales des uns et des autres, le véritable pouvoir était ailleurs. Il était aux mains d'une classe dirigeante et d'oligarques dénationalisés travaillant à la mise en place de la globalisation de la planète et de sa corporatisation.

Voilà pourquoi le changement de têtes ou de partis politiques qui mènent les affaires des États ne modifie en rien le programme politique effectif défini et imposé par la CCT. Voilà pourquoi les délocalisations d'activités industrielles historiques, et les transferts de savoir-faire ancestraux vers l'étranger ont été menés sans trop d'états d'âme. Voilà pourquoi nous avons vu des gouvernements mutualiser les pertes de certains groupes privés sans aucune demande de contreparties !

Cette impuissance du monde politique national a été observée un peu partout, y compris aux États-Unis. En 2014, le *Boston Globe* se faisait l'écho d'une opinion publique qui s'attendait à de grands changements à l'arrivée de Barack Obama au pouvoir. Les électeurs ont toutefois constaté qu'une fois élu, le Prix Nobel de la paix a poursuivi la politique de sécurité nationale de son prédécesseur, multiplié les attaques de drones et fait exploser le budget de modernisation des armes nucléaires (un trillion de dollars). Pour tenter de comprendre, le *Boston Globe* a interviewé le professeur Glennon, auteur de *National security and Double government*⁴⁵. Celui-ci expliqua simplement que les organismes de défense et de sécurité fonctionnaient (tout comme en Suisse) de manière autonome, et que le système incluait un « *double gouvernement* ». Dans ce cas, les élus servent de couverture aux décisions prises par la bureaucratie⁴⁶, qui garantit la continuité au-delà des élections.

⁴⁵. *National Security and double government*, Michael J Glennon, Oxford University press, October 2014.

⁴⁶. "Vote all you want. The secret government won't change". Jordan Michael Smith, Boston Globe, 18/10/4.

En Suisse, le journal alémanique *NZZ am Sonntag* affichait les noms de six conseillers aux États (sénateurs) qui constitueraient une sorte de gouvernement de l'ombre. Selon le journal zurichois, ils donneraient le ton, bien plus que le Conseil fédéral, dans les dossiers les plus importants de la politique suisse. On y trouve aussi bien des socialistes que des libéraux ou des démocrates-chrétiens. Une grande entente somme toute qui laisse peu de place à une opposition. RTS⁴⁷ qui relayait l'information notait que ces « piliers du Conseil des États arriveraient à accorder dès le départ des visions et intérêts divergents ». Le socialiste serait en charge de convaincre les syndicats, le libéral s'occupe de la faïtière des entreprises, etc. Un des sénateurs libéraux préside même ICT Switzerland, l'association faïtière de l'économie TIC (Technologie de l'information et de la communication), secteur-clé de la mutation de l'État suisse en cyber-État, un projet qui avance à grands pas sans mandat du peuple. Ces quelques données montrent comment les processus sont verrouillés depuis le haut, et l'illusion d'un système multipartite est simplement parfaite.

A ce qui précède s'ajoute comme nous le verrons la mise en place d'une réforme de la gestion du secteur public. Celle-ci a pour vertu principale de réduire encore plus la sensibilité du fonctionnement de l'État aux aléas de la démocratie.

Les observations de ces quelques faits économiques, juridiques ou financiers nous amènent à déduire que l'élite multifacette en apparence est unie et solidaire. Appelée CCT par Robinson, ou suprasociété par Zinoviev, elle bénéficie de tolérance, voire d'immunité de la part des autorités étatiques y compris lorsqu'elle outrepassé le code déontologique de l'État de droit, ou les limites constitutionnelles. C'est pour ces mêmes raisons que le financier, qui travaille à la construction du Nouveau Monde, dont la banque a englouti des milliards par ses pratiques frauduleuses du point de vue de l'État traditionnel, va bénéficier d'impunité voire pour un certain nombre de promotions au sein de postes-clés du secteur public. À l'inverse, le « voleur de pâtes » a pu se retrouver en train de purger une peine de prison. Un deux poids deux mesures⁴⁸ dans le cadre duquel les artisans du Nouveau Monde bénéficient de faveurs auxquelles l'individu relevant de l'ancien monde ne pourrait accéder.

Le Nouveau Monde est très élitiste, et même eugéniste. Le clivage profond entre les *dieux milliardaires* menant des vies de rêve éveillé

⁴⁷. « *Un gouvernement de l'ombre* » donnerait le ton en Suisse, RTS, Mai 2018.

⁴⁸. Récemment, dans l'affaire de l'arbitrage Tapie, M^{me} Lagarde, patronne du FMI, a été reconnue coupable de négligence, mais dispensée de peine.

et la vaste majorité de l'humanité qui peine à survivre⁴⁹ en est une conséquence immédiate. Il ne faut donc pas être surpris par le développement de mouvements comme celui des Gilets jaunes qui dépassent et de loin le seul territoire français.

En quête de pouvoir total, l'élite supranationale ne pourra cohabiter avec l'élite nationale, qui rappelle l'ancien modèle, et qui pourrait exercer un minimum de contrepoids économique. Cela explique les attaques toujours plus nombreuses contre la bourgeoisie locale constituée de médecins, avocats, notaires, patrons de PME, et autres artisans, par des médias et des think tanks financiarisés.

Ceci dit, il se pourrait que le Nouveau Monde ne soit pas très tendre avec une partie de l'élite d'hier. On observe que les cas de membres de la CCT tombés en disgrâce se sont multipliés ces dernières années. Dans les années 2017-2018, plusieurs milliardaires de la big pharma, du e-commerce chinois, ou de l'industrie Tech, ont été arrêtés pour des raisons diverses et dans des conditions plus ou moins étonnantes. Le cas de Carlos Ghosn du groupe Renault-Nissan-Mitsubishi en a surpris plus d'un. Le système n'a pas été très tendre non plus avec des personnages politiques, à l'image des politiciens français Fillon ou Guéant⁵⁰, britannique Johnson⁵¹, franco-genevois Maudet⁵² ou vaudois Broulis⁵³.

On ne peut exclure que le nombre de privilégiés de tous milieux se comprimera toujours plus, et ce pour deux raisons fondamentales. La première est que la dynamique qui rationalise, intègre, et concentre les processus de production réduit la taille du *marché*. Par conséquent, on aura besoin de moins en moins d'entrepreneurs et de dirigeants. La deuxième raison est que le Nouveau Monde aura probablement de moins en moins besoin d'une classe politique dépassée. Et de repenser à Shimon Pérès qui disait que *dans le monde nouveau, on ne peut plus diriger, il faut servir*.

En conclusion, nous vivons une période de transition entre deux mondes. Celui des territoires nationaux d'une part, et celui d'un espace planétaire unique soumis à une gouvernance mondiale intégrée qui vit au rythme de l'industrie des biens et services. Robinson relève la nouvelle donne : « *La mondialisation redéfinit donc la relation*

⁴⁹. « Baromètre de la pauvreté : un Français sur cinq ne peut pas manger trois fois par jour », France Bleu, septembre 2018.

⁵⁰. « Claude Guéant définitivement condamné à un an ferme », 24 Heures, janvier 2019.

⁵¹. « Boris Johnson convoqué pour mensonges », 20 minutes, 29 Mai 2019.

⁵². « Un truand présumé surgit dans l'affaire Maudet », 20 minutes, 29 mai 2019.

⁵³. « Pascal Broulis accusé d'optimisation fiscale », Le Temps, 2018 ; « Vaud : le Conseil d'État « clarifie » les relations Broulis-Ferring » La Liberté, 2018.

entre production et territorialité, entre États-Nations, institutions économiques et structures sociales. La formation de la classe organique n'est plus liée au territoire et à la compétence politique des États-Nations. »

Contrairement à la bourgeoisie nationale qui finance encore l'espace public avec ses impôts, la suprasociété ne s'organise plus autour de territoires, mais d'une idéologie, des compétences et d'un projet commun qui est la mondialisation d'abord et la globalisation ensuite. La CCT assume la mise en place d'un Nouveau Monde dénationalisé, globalisé, mais aussi privatisé et financiarisé. Forte du seigneurage et son pendant qu'est l'endettement généralisé, l'oligarchie a pu déposséder l'État, ses entreprises publiques, ou les PME de leurs outils productifs industriels de biens et de services, aussi bien publics que privés. Le parc immobilier mondial n'échappe pas au phénomène. Exemple : Blackstone Real Estate détient à elle seule 140 milliards de dollars d'actifs sous gestion à travers la planète. Et même si le rapporteur à l'ONU M^{me} Leilani Farha⁵⁴ s'attaque à la pratique agressive de ces gigantesques fonds d'investissement, la financiarisation du logement offre encore de beaux jours à ses promoteurs. Le but sera encore et toujours de faire remonter au niveau de la haute finance les titres de propriété et de créances de l'immobilier, afin de les titriser et de nourrir le feu de la spéculation. Ils peuvent pour ce faire compter sur la stratégie fiscale mise en place par les autorités nationales et infranationales...

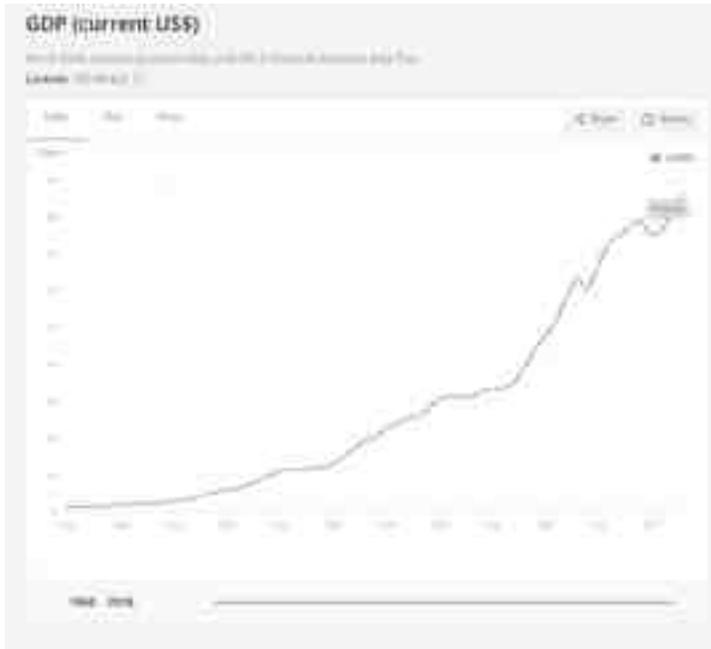
Une fois les processus et outils mondiaux de production des biens et services financiarisés et dénationalisés, la CCT va les intégrer par secteur d'activité, jusqu'à créer un marché au minimum cartellaire et oligopolistique. Grâce à la monopolisation de la création monnaie-dette, ce phénomène devrait facilement évoluer vers une concentration monopolistique mondiale. Même si la méthode n'est pas similaire, les résultats, qui consistent en un accaparement de l'appareil de production, convergent avec la politique menée par les Soviétiques sur leur territoire.

La financiarisation généralisée aboutit à une collectivisation des ressources qui ne dit pas son nom... Dans leur sketch intitulé *World Company : les apparatchiks du capitalisme*, les jumeaux Stalone concluent : « *le communisme ça marche, il suffisait juste de le privatiser* ». C'est ce que nous appelons le néosoviétisme.

⁵⁴. "Tenants 'forced out their homes' by global investment firms", say UN experts, UN News, 26 March 2019.

CHAPITRE 2 PLANÈTE INDUSTRIE

En 2017, les 500 plus grandes entreprises de la planète-industrie employaient un effectif de 67,7 millions de personnes (contre 67 en 2016). Présentes dans 34 pays, ces firmes globales cumulaient alors \$30'000 milliards de chiffre d'affaires (contre 27'700 en 2016) et \$1'900 milliards de bénéfices (1'500 en 2016). Si l'on compare ces chiffres à ceux de 2016, nous observons qu'il a suffi d'un ajout de 1 % d'emplois pour générer une croissance de \$2'300 milliards, soit 8.5 % des revenus, et de 27% des bénéfices ! Il est utile de rappeler ce que nous avons relevé dans *Dépossession*, à savoir que 10% de ces revenus ont été réalisés par le top 10 de ces entités.



Maintenant, regardons ce qui s'est passé pour la même période au niveau du PIB mondial. Selon les chiffres de la Banque mondiale, celui-ci en 2016 s'élevait à \$77' 800 milliards à prix courant et à \$81'000 milliards en 2017. Cela nous fait une croissance du PIB de \$3'200 milliards, soit de ...8%. Une progression du PIB mondial quasi équivalente à celle des chiffres d'affaires des 500 FTN.

3,453 milliards de personnes étaient actives en 2017. Cela signifie

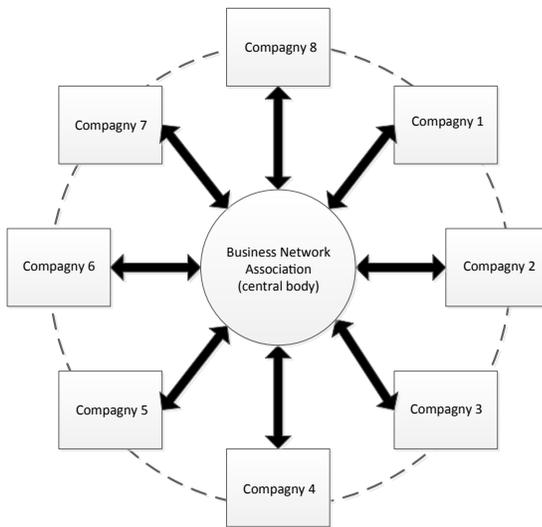
que 1,96 % de la population active a généré 37,5 % du PIB mondial, et des bénéfices équivalents à 2,37 % du PIB mondial ! Le système est devenu si performant qu'avec peu de personnel additionnel, les grandes entreprises ont été capables de faire exploser la progression de leurs bénéfices. Ce succès repose sur deux leviers clés : la valeur ajoutée (VA) et la productivité. De leur efficacité, dépend une croissance exceptionnelle des bénéfices, qui viennent s'ajouter à ceux déjà vus dans *Dépossession*.

La valeur ajoutée brute est un facteur si important à l'heure actuelle que Eurostat la calcule pour les territoires (NUTS2) de l'UE. Pour appréhender la question de la VA, un petit détour comptable est utile afin d'en saisir les enjeux. La VA d'une activité, d'un produit, ou d'un service est la différence entre le produit de ses ventes et les coûts de ses consommations intermédiaires (matières premières, intrants de toutes sortes, énergie, etc.). Sont logiquement au menu, la maximisation des ventes, la rationalisation des coûts, une main-d'œuvre low cost, etc. Pour ce faire, la mobilité des FTN pour aller au plus près des ressources naturelles ou fabriquées nécessaires à sa production doit être garantie par les gouvernants politiques. D'où les exigences en matière de libre circulation des ressources productives.



Exemple de Nike: la fabrication se fait dans les zones à bas coûts, mais les centres de distribution s'installent soit là où le pouvoir d'achat est le plus élevé, soit dans les zones fortement peuplées (centre de distribution en Chine).

Une entreprise d'une certaine taille a besoin de fournisseurs et de sous-traitants de manière existentielle. Arriver à faire réduire leurs coûts revient à réduire la rubrique des Consommations intermédiaires, et à monter la fameuse VA. C'est pourquoi les firmes tentent de se regrouper pour exercer une pression maximale sur les prix des produits fournis par leurs partenaires, et d'améliorer la productivité et l'efficacité... au risque de fausser et de pervertir le fonctionnement du marché.



Le concept de filière production confirme la chose. Approche techno-économique, la filière fut définie dans les années 60-70 par Yves Morvan (1991) en tant que « succession d'opérations de transformation dissociables entre elles et liées par des enchaînements techniques. Ces opérations donnent lieu à un ensemble de relations économiques et commerciales, qui débouchent elles-

mêmes sur des stratégies de la part des acteurs de la filière. »⁵⁵

Cette approche permet de développer des interactions dans le cadre, par exemple, de réseaux associatifs. Les entreprises pouvaient par exemple interagir à la fois avec la faïtière de la filière, et entre elles. Nous imaginons qu'un des objectifs principaux de ces rassemblements a pu cibler les processus d'approvisionnements. Ces échanges ont-ils fini par muter en une espèce de cartellisation au sein de chacune des filières ? Fort probable, dans la mesure où les affaires judiciaires médiatisées visent la plupart du temps des groupes de FTN, et non des cas isolés. Les plus connues sont les délits bancaires. Mais il y en a bien d'autres dans divers domaines...

Les sous-traitants peuvent eux aussi s'entendre. En 2015, l'Autorité de la concurrence a condamné les fabricants de produits laitiers frais à une amende de 192,7 millions d'euros, pour avoir comploté

⁵⁵. « La gouvernance des chaînes de valeur en Afrique : permanence ou changement ? » G. Soulier, 2013, p. 9.

sur les prix⁵⁶. Dix sociétés s'étaient regroupées dès 2002 en « *Cartel des yaourts* », représentant 90 % des produits laitiers frais vendus sous la marque du distributeur (MDD)⁵⁷, soit près de 40 % du marché total du secteur. Les partenaires convenaient à l'avance des augmentations des prix par produit, de la date de leur entrée en vigueur, etc. Aux yeux de ces fournisseurs, l'entente cartellaire était leur manière de résister à la toute-puissance des distributeurs, et de défendre leurs propres VA. À retenir que ce genre d'amendes va mettre hors-jeu les plus petits, et renforcer d'autant les gros joueurs du cartel. Loin d'assainir le système, ces sanctions inadaptées aux grandes entreprises renforcent les dysfonctionnements.

Les plus grosses amendes infligées pour ententes : « À ce jour, c'est Orange qui a été sanctionnée de la plus lourde amende (350 millions d'euros en 2015), suivie d'Engie, pour la fourniture de gaz (100 millions en 2017). Pour le reste, il s'agit de cartels. Les géants des lessives (Colgate-Palmolive, Henkel, Unilever, Procter & Gamble...) ont été condamnés à 368 millions d'euros en 2011, ceux des produits d'hygiène et d'entretien (L'Oréal...), à 951 millions, en 2014. Une dizaine de grandes messageries ont été sanctionnées (672 millions), en 2015, et les trois opérateurs de téléphonie mobile, en 2005 (534 millions). Il y a également eu des sanctions pour entente sur les prix de la farine (242 millions), en 2012, et la production de lino (302 millions), en 2017. »⁵⁸

Un sous-traitant peut finir par devenir ultrapuissant. Les FTN du même secteur se sont entendues pour sous-traiter à la même entité : Foxconn. Le géant taïwanais de l'assemblage travaille pour des entreprises supposées concurrentes. En 2018, il a vu son chiffre d'affaires bondir de 12,5 % pour atteindre les \$171,5 milliards. La baisse des ventes d'iPhone a été compensée par la croissance des activités d'assemblage de produits informatiques⁵⁹ pour des clients comme Dell ou HP Inc... Le pouvoir est planétaire, et dépasse le

⁵⁶. « *Lourde amende pour le « cartel des yaourts »*, Le Monde, Mars 2015.

⁵⁷. Le pot de yaourt est généralement recouvert d'un emballage sur lequel figure le nom du distributeur.

⁵⁸. « *Les fabricants d'électroménager lourdement sanctionnés pour entente sur les prix* », Le Monde, décembre 2018.

⁵⁹. « *Foxconn affiche de bons résultats 2018 malgré le marasme de l'iPhone* », Usine nouvelle, janvier 2019.

simple aspect financier. Cette entité, aux mains de la finance globale, maîtrise l'essentiel de l'outil et des processus d'assemblage des produits électroniques de la planète... Foxconn arrive en 4^e position du palmarès mondial des entreprises de la Technologie de l'information, en matière de taille de chiffre d'affaires.

L'ultrapuissance de Foxconn a un prix humain. En 2010 déjà un célèbre blogueur, Chang Ping, écrivait : « On dit en Chine que Foxconn est seul à pouvoir prétendre au titre de « Roi mondial des sous-traitants ». Ce titre ne fait pas référence au nombre de ses employés, mais plutôt à un environnement social et politique. Grâce aux impôts colossaux qu'il reverse à la collectivité, Foxconn a gagné un poids politique qui dépasse de loin son influence économique. Bien qu'il existe des lois régissant le travail en Chine, Foxconn a eu la liberté de mettre au point un système de management grâce auquel il tire une grosse partie de ses bénéfices en forçant ses employés à faire des heures supplémentaires. Même la police de Shenzhen ne peut facilement faire respecter la loi au sein des installations de Foxconn, ce sont en effet des agents de sécurité privés qui y jouent le rôle de la police⁶⁰ ».

« *Les ouvriers robots : du management militaire chez Foxconn* » est venu éclairer les conditions de travail chez Foxconn. Ce rapport, effectué par des étudiants et des professeurs de la Chine continentale, de Hong Kong et de Taïwan, recensait six problèmes majeurs dans le management chez Foxconn, auxquels il convient d'ajouter que les ouvriers, parfois âgés de 14 ans, travaillaient jusqu'à 76 heures par semaine pour des revenus dérisoires⁶¹.

Les six problèmes de management décelés chez Foxconn :

1. Bas salaires et durées de travail excessives.
2. Management militaire : obéissance absolue, système de quotas de production, punitions et harcèlements inhumains.
3. Manque de prévention et de traitement des maladies professionnelles et des accidents du travail.
4. Exploitation des étudiants stagiaires.
5. Sévérité dans la gestion des dortoirs des ouvriers.
6. Inefficacité des syndicats et des systèmes de doléances.

⁶⁰. « *Chine : réflexions sur les tragédies de Foxconn* », Global Voices, octobre 2010.

⁶¹. Numérama, Fiche Foxconn <https://www.numerama.com/startup/foxconn>.

Lorsque les firmes disséminent leurs processus de production à travers le globe pour profiter des avantages des uns et des autres, elles ne se sentent pas concernées par les pratiques douteuses en matière de gestion du personnel de ses partenaires. Du moment que les coûts sont réduits, et que les organismes des droits de l'homme tenus à distance... Certains produits fabriqués en Chine, que nous achetons pour trois fois rien, le sont par des prisonniers⁶².

Et Foxconn n'a pas le monopole de la maltraitance des employés. En RDC, où le cobalt est une des ressources hautement convoitées, car il s'agit d'un composant majeur des batteries au lithium des smartphones et autres ordinateurs portables. Dans des conditions épouvantables, des enfants de 4 ans maltraités se mêlent aux adultes pour creuser tunnels et puits, extraire des sédiments à mains nues, et porter des sacs de terre mouillée sur le dos. Des journalistes de Sky News ont mené une enquête dans les 5 mines de cobalt, et y ont croisé systématiquement des enfants.

Un enfant de 11 ans dit : « Quand je me réveille le matin, je me sens très mal de savoir que je dois encore revenir ici. » Un autre de 8 ans est pieds nus et n'a pas mangé depuis 2 jours : « Quand je travaille, je souffre. Ma mère est déjà morte, je dois travailler toute la journée et ma tête me fait mal. » Autre enquête, mêmes constats. *Cash Investigation* a passablement choqué en novembre 2014 avec son reportage sur « Le vrai coût de fabrication de nos smartphones : pollution, esclavage, conflits armés ». Extrait : « Au-delà du fait que les employés doivent avoir une productivité qu'on imagine à peine exécutable, que ces derniers soient numérotés au sens le plus littéral du terme, que les méthodes managériales consistent notamment à leur faire afficher aux murs de l'usine des lettres dans lesquels ils s'excusent pour leurs fautes, au-delà du fait que ces employés vivent dans des dortoirs déplorables, enfin, au moins la moitié d'entre eux sont des enfants.

Employer des enfants plutôt que des adultes offre quelques avantages non négligeables. Cela permet en premier lieu d'avoir une main-d'œuvre à bon prix, dans des pays où cette dernière n'est déjà pas onéreuse à la base. De plus, les enfants sont plus faciles à contrôler.

Ainsi, ce sont des personnes ayant parfois moins de 13 ans que l'on découvre, travaillant 13 heures par jour, avec un jour de congé toutes les deux semaines et deux jours fériés par an, pour un salaire de 160 euros par mois. Peu d'entreprises échappent au scandale, et Huawei en a fait les frais lors d'une interview musclée de la journaliste de *Cash Investigation*.

⁶². « Chine : Les coûts cachés des produits bon marché. », lilianeheldkhawam.com.

Ce simple fait à lui seul devrait suffire à condamner l'industrie tout entière, assez désolant pour que nos comportements en tant que consommateurs puissent changer, pourtant, il ne s'agit pas du seul secret que renferment nos smartphones. »

Grâce à ces ressources productives quasi gratuites, la part financière qui aurait dû revenir aux collaborateurs des sous-traitants, se transforme en VA aux mains des patrons des FTN. Subsiste néanmoins les coûts liés à l'enveloppe salariale des emplois que l'entreprise maintient par nécessité. Celle-ci constitue une part imposante à déduire de la VA. Elle peut dépasser les 70 %. Du coup, il faut réduire les coûts salariaux, si l'on veut augmenter les « excédents bruts d'exploitation » (EBE). D'où l'intérêt soit de délocaliser vers des lieux où les salaires sont faibles, soit de pratiquer une entente cartellaire. Il y a quelques années, Apple mais aussi certaines de ses collègues de la Silicon Valley ont fait l'objet d'une class action⁶³ pour entente illicite sur le recrutement de collaborateurs, et la réduction de leurs prétentions salariales. La justice a donné raison aux collaborateurs et sanctionné Apple et Google par une pénalité de \$400 millions.⁶⁴

Les excédents d'exploitation incluent enfin les coûts financiers et la part qui revient au fisc. Ainsi, les politiques d'exonération fiscale et les taux d'intérêt de crédit faibles déterminent ce qui restera aux mains de l'entreprise pour se distribuer dividendes et bonus. À relever qu'à l'inverse la même enveloppe peut gonfler si l'entreprise peut bénéficier de taux de crédit négatif sur ses emprunts et/ou si elle a des crédits d'impôt à faire valoir...

Prenons l'exemple du dilemme qu'a vécu Apple avec ses réserves de cash qui ont explosé ces dernières années suite à ses performances en Chine. Totalement détaxé, cet argent ne pouvait être rapatrié et servir la politique financière du groupe sur sol américain. Mais ceci était valable avant la réforme fiscale de M. Trump. À son arrivée, le président a offert un cadeau fiscal visant les avoirs détenus offshore. Il a ramené l'imposition annuelle de 35 % à 15 % pour le cash, et 8 % pour les autres actifs financiers. Ceci a eu pour résultat de faire affluer \$664,9 mia pour la seule année 2018. Au vu du succès, la réforme de la fiscalité de M. Trump serait permanente pour les entreprises. Le coût de la promesse électorale pourrait toutefois se chiffrer en trillions de dollars⁶⁵. Autant

⁶³. Alleged Conspiracy To Fix Employee Compensation -- Source : Plaintiff's Complaint filed May 4, 2011. (Forbes).

⁶⁴. « *Les banquiers centraux enfantent les concurrents des États : l'exemple de Apple* », lilianeheldkhawam.com

⁶⁵. "How much Trump's tax cuts costs the government ?"; April 2019, thebalance.com

de dettes publiques à l'arrivée qui viendront enrichir ceux qui les financent.

L'année 2018 a battu des records en matière de distribution de dividendes⁶⁶ aux actionnaires dans le monde. Grâce à une progression de 9,3 % par rapport à l'année précédente, 1 370 milliards de dollars ont ainsi été distribués. Et 2019 pourrait voir le volume progresser encore de 3,3 %. Est-ce que la réforme fiscale de M. Trump, valable temporairement pour les personnes physiques (foyers), y serait-elle pour quelque chose ?

L'autre facteur essentiel à la croissance est la productivité. Il se définit par le rapport entre la quantité ou la valeur ajoutée de la production et le nombre d'heures nécessaires pour la réaliser (toupie.org). Rationaliser les processus productifs et améliorer l'équipement aident à améliorer la productivité. Entre en jeu la technologie. De nos jours, celle-ci équipe toujours plus l'humain dans le but d'en augmenter les capacités. « Ford a déployé dans quinze usines l'EksoVest, un gilet technologiquement augmenté qui aide les ouvriers dans leurs gestes du quotidien. Le constructeur entend ainsi diminuer le risque de blessure et a fortiori augmenter la productivité ». Ford parle d'améliorer le bien-être des ouvriers et non la productivité. Il n'en demeure pas moins que l'exosquelette peut prendre à sa charge entre 2,2 et 6,8 kg. Résultat : des charges augmentées, des gestes multipliés, etc.

Des chercheurs en éthique de l'intelligence artificielle ont pointé du doigt le brevet déposé, en 2016⁶⁷, par Amazon : « Système et méthode pour le transport du personnel dans un espace de travail actif ». Selon Kate Crawford et Vladan Joler : « Il s'agit d'une cage métallique destinée à l'ouvrier, équipée de différentes extensions cybernétiques, qui peut être déplacée dans un entrepôt par le même système motorisé qui déplace des étagères remplies de marchandises [...] Ici, l'employé fait partie d'un ballet mécanique, tenu debout dans une cage qui dicte et contraint ses mouvements ». Pour les chercheurs, ce brevet était « une illustration extraordinaire de l'aliénation des travailleurs, un moment difficile dans la relation entre les humains et les machines ».

Les performances financières des FTN ont un coût exorbitant reporté sur les États, les contribuables et les employés. Aux États-Unis, le déficit commercial a battu des records en 2018. Avec \$621 mia (549,46 mia

⁶⁶. « Record des dividendes mondiaux en 2018 », AWP, 18 février 2019.

⁶⁷. « Anatomy of an AI System » (anatomyof.ai) et « En 2016, Amazon a déposé un brevet pour mettre ses employés en cage », siecledigital.fr, 2018.

d'euros), il est fortement déséquilibré en faveur de la Chine⁶⁸. L'accord de libre-échange entre les deux pays a fait perdre aux États-Unis 3,4 millions d'emplois entre 2001 et 2017. Les travailleurs de base (sans formation) ont perdu 2000\$ par an.

Nous avons là des effets concrets de la redistribution des richesses industrielles avec une claire volonté des acteurs et planificateurs supranationaux de l'économie globale de faire basculer les pôles de puissance économique principalement vers l'Asie. Chemin faisant, de nombreux pays risquent bien d'être dépossédés de leurs emplois, outils et processus de production. Progressivement, les pôles économiques autrefois riches vont être ramenés au niveau de ceux qui autrefois étaient pauvres. Nous comprenons mieux dès lors que le Nouveau Monde devrait, dès 2030, voir les États-Unis céder la première marche du podium en matière de puissance économique à la Chine. Le PIB de celle-ci serait en 2050⁶⁹ de \$50T (Trillions) contre \$34T pour le pays de l'oncle Sam.

En 2017, la concentration de la production de revenus dans le monde s'étalait encore autour de 3 pôles économiques et de leurs périphéries : Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie (centrée sur la Chine-Japon, avec l'Asie du Sud-Est en périphérie). Les emplois que génère l'outil de production global sont principalement aux mains de cette triade. Selon Fortune Global 500, 87.2 % des entreprises classées sont hébergées par les US avec (126 entreprises), la Chine (120), Japon (52), Allemagne (32),

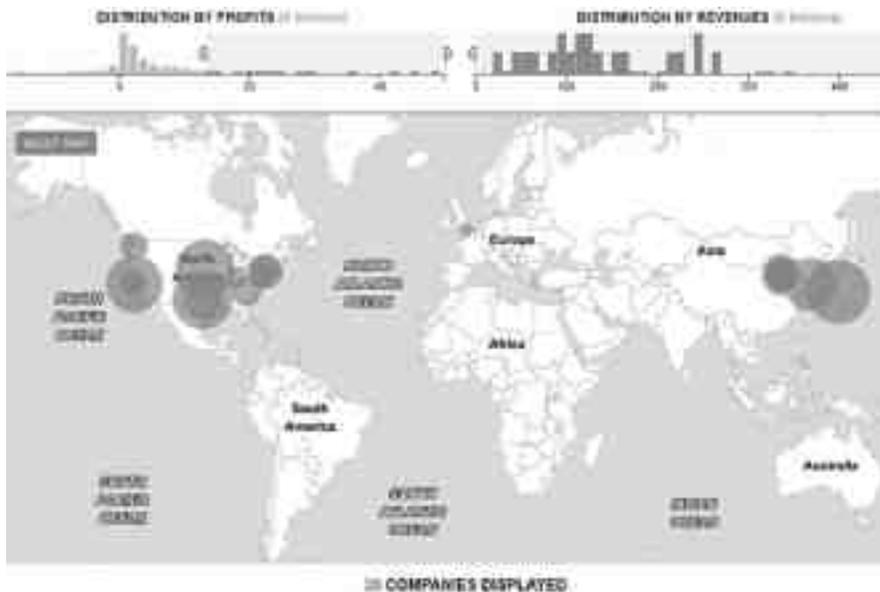


⁶⁸. « La Chine fait plonger le déficit commercial des États-Unis comme jamais depuis 10 ans », La Tribune, mars 2019.

⁶⁹. "The World in 2050 Will the shift in global economic power continue?", PWC UK, 2015.

France (28), GB (21), Corée du Sud (16), Hollande (15), Suisse (14) et Canada (12)⁷⁰. Notons que, malgré ses richesses immenses, l'Afrique ne réussit toujours pas à se donner d'entreprises globales qui rivaliseraient avec celles de cette triade. Elle n'a donc aucune influence significative sur les emplois sur son sol, ou sur leur mobilité.

Ce visuel interactif nous permet de sélectionner les entreprises en fonction de leur rentabilité. Une seule entreprise européenne, British American Tobacco, est présente au classement du top 20 de Fortune Global 500. Celle-ci présente néanmoins une bizarrerie puisque ses profits (\$48,33 mia) seraient deux fois plus importants que son chiffre d'affaires (26,1 mia).



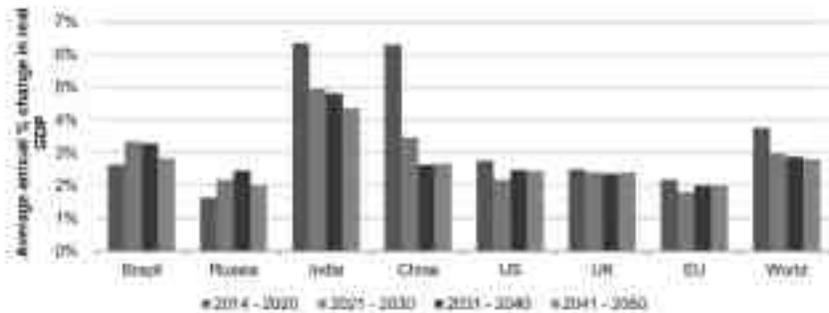
Pour le reste, on trouve dans le top 30 du classement quelques européennes qui représentent les secteurs du pétrole et de l'industrie automobile (Volkswagen, Royal Dutch Shell, Gazprom ou Daimler). L'industrie polluante est rentable et intrinsèquement liée au modèle d'affaires mis en place dans le cadre de la gouvernance mondiale. La planète-industrie, satellite de la planète-finance, continuera donc à primer en toute logique sur la planète tout court...

⁷⁰. gfmag.com

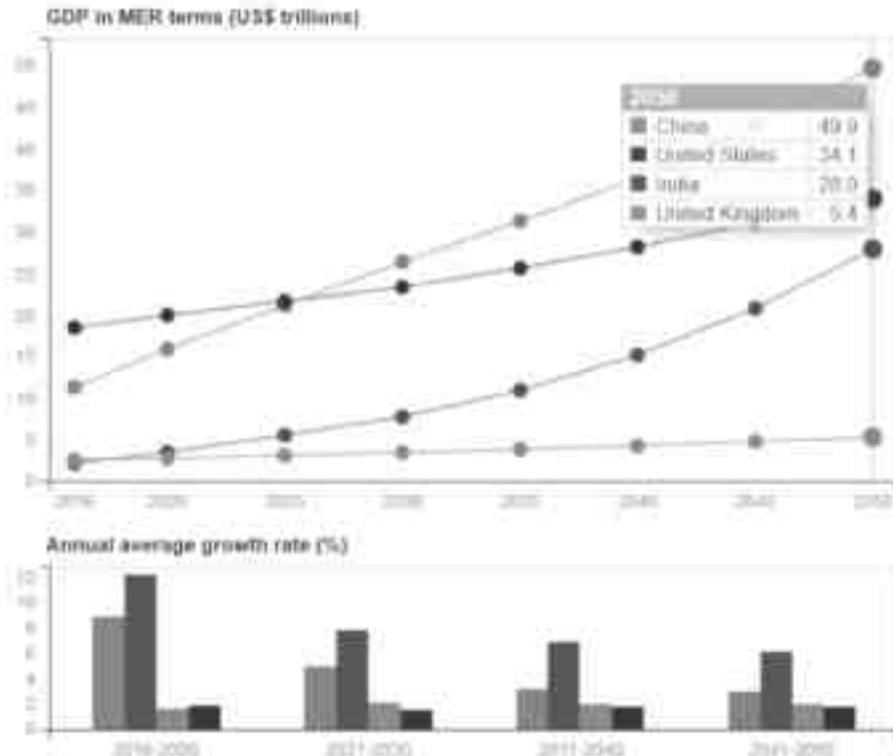
En voici une preuve vérifiable. Une étude menée récemment par l'Institute for Energy Economics and Financial Analyses (IEEFA), nous apprenait récemment que le 1er gestionnaire d'actifs Blackrock misait fortement sur les énergies fossiles. Le leader planétaire du secteur aurait de ce fait perdu directement ou raté des opportunités pour 90 milliards de dollars sur les 10 dernières années. 75% des pertes et manque à gagner sont imputables à l'investissement dans quatre entreprises : Exxon, Chevron, Shell et BP. Stratégie logique quand on apprend par l'IEEFA que six des dix-huit membres du Conseil d'administration sont liés eux-mêmes à des entreprises des énergies fossiles comme Halliburton, General Electrics ou BP.

Seul 0,8% du gigantesque portefeuille de 6'500 milliards de dollars était investi dans des fonds à dimensions sociales ou environnementales. (Ref. Novethic/août 2019)

Les lumières semblent s'être éteintes sur le leadership industriel et le tissu économique européens. L'industrie européenne semble avoir nourri les FTN anglosaxonnes et leur a permis de devenir des entreprises globales. C'est par phagocytage que le contrôle des processus globaux de production va être exercé de manière toujours plus concentrer par les mêmes, et ce au niveau supranational. L'Europe a tout naturellement perdu la guerre industrielle, après avoir perdu celle de la haute finance...



Les leaders du monde en 2050 selon PWC⁷¹



L'éclipse de l'économie européenne peut être constatée dans un classement, présenté par une étude de PWC, dans le cadre de projections à l'horizon 2050⁷². Selon ces données le PIB chinois serait de \$50 trillions, \$34T pour les US, et de 28T pour l'Inde. Avec \$78T, un espace marchand unique Chine-Inde serait alors deux fois plus gros que l'américain.

En 2050⁷³ toujours, 6 des 10 premières économies mondiales seraient issues des pays émergents. Côté zone euro, seule l'Allemagne pointerait dans ce palmarès à la 7^e place avec \$6T de PIB. L'Union européenne verrait son PIB perdre environ 10 %. Quant au Royaume-Uni, il devrait occuper la neuvième place du top 10 devant la

⁷¹. The World in 2050 will the shift in global economic power continue ? », PWC UK, 2015

⁷². "The World in 2050 Will the shift in global economic power continue ?", PWC UK, 2015.

⁷³. "Top 10 largest economies in 2050", The european, Video 2017.

Russie, avec un PIB de 5,4 trillions contre 2,6 en 2017. La France serait hors course.

Enfin, selon les pronostics de PWC sur 2050, les populations occidentales seront à la peine. Le pouvoir d'achat du peuple américain qui pointe à la troisième place derrière les Chinois ou les Indiens, résume bien les perspectives. Cette perte de pouvoir d'achat annonce un délitement du tissu économique local au profit des oligopoles supranationaux, qui viendront s'installer durablement au niveau local. À ce stade, les PIB nationaux ne sont plus que des composants, en cours d'atomisation par les villes, puis d'intégration au PIB global.

La globalisation est synonyme d'émergence de puissantes agglomérations. Dans une étude « Tendances et opportunités dans les 750 plus grandes villes mondiales », Oxford Economics prévoyait en 2013 qu'en 2030, les 750 plus grandes métropoles représenteraient plus de 60 % du PIB mondial⁷⁴. En 2018, Stéphane Garelli, spécialiste de la globalisation, se demandait même si les grandes villes n'allaient pas submerger les États. « Les agglomérations créent et concentrent les richesses, mais elles sont également des gouffres financiers qui drainent l'argent et la main-d'œuvre de la périphérie.

Le poids des villes dans les États est devenu considérable. Elles accaparent toute l'attention économique et politique des dirigeants. Selon McKinsey, les 600 plus grandes villes créent d'ores et déjà près de 60 % du PIB mondial. En Suisse, 172 villes abritent 84 % de la population, dont la moitié dans les cinq plus grandes agglomérations. Les villes sont-elles en train de déstabiliser la gestion des États ?

Les villes attirent la création de richesse. D'après le cabinet PwC, Tokyo compte 26,8 % de la population japonaise mais crée 34 % du PIB, Londres 20,3 % de la population et 25,4 % du PIB, Paris 16,2 % de la population et 26,5 % du PIB. Aux États-Unis, 90 % du PIB se fait dans 10 % des comtés (des divisions administratives des États — il y en a 3 142), essentiellement dans les villes. La concentration est encore plus marquée dans les pays en développement. Buenos Aires, par exemple, compte 32,5 % de la population argentine et crée 63,2 % du PIB. »⁷⁵

Qu'elles s'appellent agglomérations ou villes-mondes, ces immenses entités sont elles-mêmes happées par les méga régions. Un nouveau pont, qui relie désormais Hong Kong à Macao (55 km de long), fait émerger le delta de la rivière des Perles. Une méga région de

⁷⁴. « En 2030 les 750 plus grandes métropoles devraient représenter plus de 60 % du PIB Mondial », finyear.com, Laurent Leloup.

⁷⁵. « Les villes vont-elles submerger les États ? », Stéphane Garelli, *Le Temps*, décembre 2018.

120 millions d'habitants, doté d'un PIB comparable à celui de la Corée du Sud ! Selon S. Garelli, « en 2030, quarante méga régions constitueront les deux tiers du PIB mondial et développeront 80 % des technologies ».

La redistribution des richesses requises par les organismes supranationaux semble recréer une nouvelle concentration mais sous de nouveaux cieux, sur des espaces clairement identifiés. Le contrôle en sera facilité d'autant. Ainsi, les États sont dépossédés de leur PIB au profit de régions qui sont autant d'entités privatisables contre remise de leurs dettes pharaoniques. Il est utile de rappeler qu'elles sont d'ores et déjà aux mains des seigneurs de la monnaie-crédit.

CHAPITRE 3 VERS DES MONOPOLES SECTORIELS ?

Création monétaire et production marchent main dans la main. L'élite qui a récupéré les privilèges qui découlent de l'émission monétaire mondiale détient les atouts nécessaires pour mettre en place la planète industrie globalisée, comme elle l'a fait avec la planète finance. Ses richesses quasi illimitées lui permettent de casser les prix là où elle est confrontée à une concurrence, et de les augmenter quand elle se trouve en position dominante, voire monopolistique. Progressivement, elle va soit soumettre ses concurrents, soit les évacuer du marché. Ce fut la stratégie gagnante qui permit à la Standard Oil de John D. Rockefeller de contrôler, en 1904, 91 % de la production et 85 % des ventes de pétrole aux États-Unis.

Le phénomène a été soutenu dès les années 80-90 par les diverses organisations supranationales, et par une réingénierie des processus d'affaires de la production, aussi bien des biens que des services, dans les secteurs privé et public. L'efficacité de la nouvelle structure, doublée d'un argent pléthorique, crée les conditions de faire émerger de fortes concentrations de la production, voire des monopoles sectoriels. Le professeur Jacques Sapir constatait dans le cas des banques : « En Europe, il n'y a plus de marché interbancaire. Les banques sont entièrement dépendantes de la BCE ! Ce n'est pas normal ! » De fait, les positions dominantes, cartellaires, oligopolistiques ou monopolistiques, doivent être vigoureusement dénoncées.

Le président Roosevelt alertait, le 31 octobre 1936 dans son discours au Madison Square Garden, sur la question de la monopolisation industrielle qui met en danger la vie pacifique. « Nous avons dû lutter contre les vieux ennemis de la paix — le monopole industriel et financier, la spéculation, la banque véreuse, l'antagonisme de classe, l'esprit de clan, le profiteur de guerre.

Ils avaient commencé à considérer le gouvernement des États-Unis comme un simple appendice à leurs affaires privées. Nous savons maintenant qu'il est tout aussi dangereux d'être gouverné par l'argent organisé que par le crime organisé. »

Monopoles, ou oligopoles cartellisés (ce qui revient au même dès lors que quelques gestionnaires d'actifs dominant le monde) entraînent des effets toxiques sur l'ensemble de la chaîne des agents économiques, consommateur ou usager inclus. Voici le cas d'un monopole, parmi d'autres, abrité par l'UE, qui se dit ancrée en théorie dans l'économie de marché.

Dans un reportage de la télé belge, des enquêteurs contactent la

firme GlaxoSmithKline pour parler du business des vaccins ! Face au *no comment*, ils se rabattent alors sur une vidéo intitulée *Le vaccin contre l'hépatite B*. On y voit le baron Jean Stephenne, ex-pdg de la division vaccins de GSK, dévoiler la stratégie gagnante de son ancien employeur⁷⁶. Il y dit : « *Je dirais que nous avons surpris toute l'industrie en disant ben voilà, nous avons acheté tous les brevets sur l'hépatite B. C'était la première fois qu'un vaccin était protégé par un brevet. Nous avons tous les brevets, et maintenant, vous les concurrents, si vous voulez venir sur le marché, vous allez devoir négocier avec nous. Et je pense que c'est comme ça que la société s'est créée et est devenue successful. Et puis après, on a développé si vous voulez des vaccins combinés. C'est-à-dire qu'on a mis l'hépatite B avec d'autres produits qui n'étaient pas protégés par brevets et en faisant ça évidemment, on rendait les produits combinés protégés. Mais donc la stratégie, ce n'est pas plus compliqué que ça. Avoir l'esprit marchand et économique est très important, en parallèle de l'esprit scientifique et innovation.* »⁷⁷ » Applaudissements.

GSK Biologicals s'est ainsi créé un monopole planétaire avec le vaccin contre l'hépatite B. Ainsi, en France, où 11 vaccins sont devenus obligatoires depuis janvier 2018, vous trouvez l'*Infanrix-hexa*, un composé de 6 vaccins dont celui de... l'hépatite B ! Selon les explications de M. Stephenne, les producteurs des 5 autres vaccins doivent verser à GSK une « taxe » grâce à un montage juridique surprenant. In fine, assureurs ou caisses publiques passent à la caisse.

Compte tenu de l'astuce, pourquoi les autorités n'isolent-elles pas le vaccin de l'hépatite du lot ? Comment ce genre de situation cohabite-t-il avec la loi ? Un élément de réponse se trouve dans les accointances entre représentants de l'État et les lobbies. Récemment, « le professeur Jean-Luc Harousseau⁷⁸, ancien directeur de la Haute Autorité de santé (HAS), acteur clé du système de santé français » a été nommé président de la Fondation des entreprises du médicament, créée par le LEEM, le syndicat des industries pharmaceutiques. À la HAS, il était en charge de l'évaluation et du remboursement des médicaments. Et des vaccins ? Les conséquences de pareille position dominante sont multiples. Dans notre exemple, les gains excessifs vont permettre à GSK d'élargir sa voilure pour aller, dans le monde, phagocyter les entreprises concurrentes.

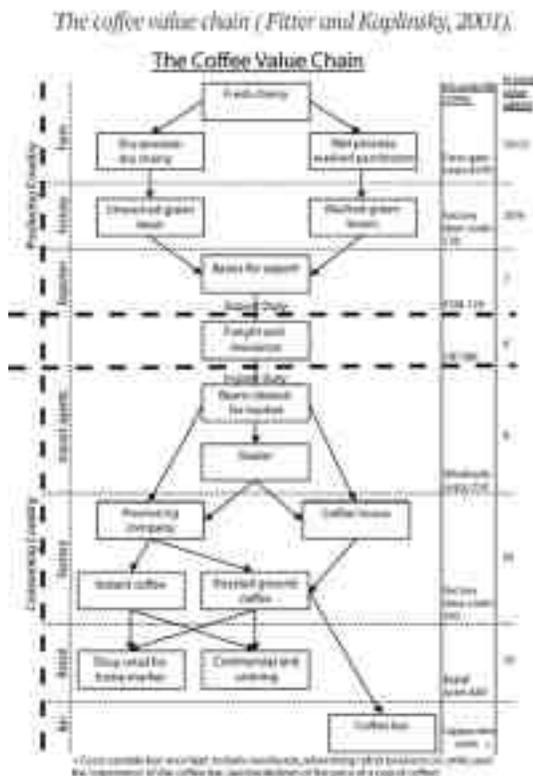
En Suisse, une entente entre producteurs de médicaments a

⁷⁶. Vidéo reprise par Envoyé Spécial sous le thème « Vaccins pour enfants : les labos font-ils de la vente forcée ? », Février 2016

⁷⁷. Le vaccin contre l'hépatite B et GSK (vidéo).

⁷⁸. « *L'ancien directeur de la Haute Autorité de santé rejoint l'industrie pharmaceutique* », P. Pascariello, Mediapart 2019.

amené une députée, Laure Fehlman Rielle, à interpeller le Conseil fédéral. Selon elle, « Pour soigner la cécité liée à l'âge et le diabète notamment, de nombreux pays, par exemple la France, l'Italie et les États-Unis d'Amérique utilisent un médicament réputé efficace et sûr qui est l'Avastin. En Italie et en Espagne, les autorités exigent même que leurs hôpitaux prescrivent exclusivement l'Avastin. Mais en Suisse, celui-ci n'est plus homologué pour cette indication et les médecins doivent prescrire le Lucentis qui est au minimum 20 fois plus cher ! Ainsi, les assureurs-maladie n'acceptent pas de le rembourser car il ne figure pas dans la liste de Swissmedic ». Alors qu'au sein de l'Union européenne et aux États-Unis, cette entente illicite présumée entre Roche et Novartis s'est vu opposer une bataille juridique, la Suisse, ou plus précisément, le Conseil fédéral affiche son impuissance...



À partir des années 80, la volonté de créer des positions dominantes va promouvoir l'organisation systémique des entreprises productrices. Le concept de chaîne de valeur, processus qui va de la transformation à la distribution des produits, est promu aussi bien à l'intérieur des entreprises, qu'au sein de secteurs d'activité. En ce moment, des ruptures de stocks de médicaments et de vaccins sont courantes. On nous explique que la « chaîne de production du médicament est complètement éclatée dans la plupart des cas⁷⁹ ».

À l'image de la production d'une voiture, d'un smartphone, ou de votre téléviseur, l'industrie du médicament sous-traite

⁷⁹. « Les ruptures de stocks de médicaments, un phénomène mondial et multifactoriel », Bilan, 2019.

massivement en Asie. La chasse aux coûts, a été si poussée que la production a fini — une fois de plus ! — par devenir oligopolistique. Ainsi, selon la fédération française des industriels du médicament *seulement deux ou trois fournisseurs* existent actuellement pour de nombreuses molécules.

De puissants monopoles capables de soigner certaines pathologies se sont mis en place. Ils sont motivés par l'appât du gain qui remplace l'intérêt du patient. La priorité est donnée au plus offrant, et dans certains cas, ils sont prêts à renoncer à vendre un produit, si le prix leur semble insatisfaisant.

La taille de la commande potentielle est un autre enjeu déterminant. Ces fabricants optent pour des pays à forte population comme la Chine se garantissant une juteuse VA sur le volume global de la vente. Les petits territoires sont alors délaissés, même si le prix de vente à l'unité est plus élevé.

Voici une étude qui émane des instances européennes sur les chaînes de valeur. Les effets pervers de la globalisation y sont dénoncés. Le sujet de la concentration y est abordé. Il est notamment dit : « dans un contexte de forte pression sur les prix au détail, les grandes firmes dominantes tendent à évincer les autres du marché. Celui-ci correspond de moins en moins au modèle de concurrence parfaite avec, fréquemment, des firmes qui représentent des oligopsones (demande de produits) et des oligopoles (offre sur le marché final). Pour la banane, 5 firmes concentrent 80 % du commerce international, pour le cacao, 5 opérateurs achètent 60 % de la récolte exportée et pour le café, ce sont 5 torréfacteurs qui se partagent 80 % du marché mondial. La répartition de la valeur ajoutée au long des Chaînes de Valeur illustre ces deux premières tendances : pour le café, le cacao et la banane, par exemple, les producteurs reçoivent entre 10 % et 15 % de la valeur ajoutée alors que les transformateurs et les distributeurs se partagent quelque chose de l'ordre de 30 % à 40 %, une part qui va croissant. On observe que cette tendance s'accompagne de coûts de plus en plus importants pour le marketing, en particulier pour différencier le produit, créer une marque, un mode de consommation particulier (café latté, par exemple) (...) ⁸⁰»

Concentration va avec domination. Le rapport relève que l'on observe que les acteurs en aval des Chaînes de valeur, selon les cas les transformateurs ou les négociants, sont de plus en plus dominants. Ce sont eux qui décident des améliorations sur les processus de production, qui dictent les nouvelles règles à suivre, notamment

⁸⁰. Analyse et développement des chaînes de valeur inclusives, EuropeAid, mai 2011 (www.ec.europa.eu)

celles qui sont érigées en « standards privés », qui établissent de nouvelles répartitions des rôles et qui délocalisent éventuellement une partie des processus de production et de transformation. (Figure en fin de chapitre)

Le rôle croissant de la grande distribution illustre aussi la dominance et la concentration en bout de chaîne. Ce phénomène s'observe tant au niveau international que dans les pays en développement : Au Kenya, par exemple, 200 supermarchés et 10 hypermarchés se partagent déjà 30 % du commerce de détail. »

La chaîne d'approvisionnement alimentaire, présentée par Oxfam, illustre les risques oligopolistiques à merveille. Trois conglomerats dominent 60 % du marché mondial des semences, 1 % des exploitations contrôlent 65 % des terres agricoles mondiales, quatre entreprises génèrent 70 % du négoce en matières premières agricoles (blé, maïs, ou soja) mondiales, 50 producteurs industriels agricoles réalisent 50 % du chiffre d'affaires du secteur au niveau mondial, et enfin dans l'UE ce sont 10 supermarchés qui sont à l'origine de la moitié des revenus des ventes au détail)⁸¹.

La réduction du nombre d'acteurs, de ce qui reste de marché, fait craindre une perte d'autonomie alimentaire. Pourra-t-on à l'avenir bénéficier encore de produits agricoles locaux sans devoir passer par les grandes FTN de l'industrie agroalimentaire ? La question se pose par extension au reste des produits et services. Jusqu'où est supposée aller cette interdépendance ? En disséminant les étapes de production à travers la planète, la globalisation rend l'humanité tributaire du bon vouloir de quelques fournisseurs/distributeurs. Quid des conséquences sur les conditions de travail ?

Le rapport d'Oxfam présente les résultats d'enquêtes menées en 2017 avec des partenaires auprès de centaines de paysans et de travailleurs qui entrent dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés de cinq pays. Ils ont utilisé pour cela la méthode de « l'échelle de l'accès » déterminant le niveau d'insécurité alimentaire des ménages. Ces travaux ont révélé qu'une nette majorité des personnes interrogées étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Cela signifie qu'elles-mêmes ou un membre de leur famille s'étaient privés de nourriture au cours du mois précédent. (cf. résultats figure en fin de chapitre).

Par l'hyperconcentration des chaînes d'approvisionnement, l'industrie agroalimentaire est devenue si vitale que son pouvoir est supérieur à celui des Etats, et même à l'intérêt (du) public. En 2005, alors que le gouvernement français s'appêtait à légiférer pour

⁸¹. Derrière le code-barres, des inégalités en chaînes, Oxfam, juin 2018.

interdire les distributeurs de sodas et de collations « *junk food* » dans les écoles, les grands industriels de l'agroalimentaire se sont réunis pour contrer le processus. Une partie essentielle du projet avait alors été abandonnée suite aux pressions⁸².

Côté industrie bancaire, le phénomène concentrateur des activités n'a cessé de progresser. À l'heure où en Europe le cassette Deutsche Bank pousse à envisager des mariages possibles de certaines activités avec d'autres banques telles que Commerzbank, voire un projet de phagocytage des activités de management d'actifs UBS, la concentration des banques américaines est bien avancée. Installée dès les années 90, on a vu 37 établissements muter pour finir à 4. Un processus similaire est observable au niveau du nombre des banques *primary dealers*, créatrices de monnaie pour les besoins publics américains. Celui-ci a été divisé par deux entre 1990 et 2016.

L'internet est le réseau informatique qui relie des millions d'ordinateurs entre eux partout dans le monde. Appelé « réseau des réseaux », il était voulu ouvert, libre, et décentralisé. Mais voilà qu'aujourd'hui, il est aux mains d'une poignée d'entreprises. Les préjudices potentiels peuvent nuire gravement à la société et à l'économie. Un de ses fondateurs disait que « la beauté d'internet est qu'elle n'est contrôlée par aucun groupe ». Selon lui, le système aurait été créé de manière à ce que personne ne puisse en prendre le contrôle.

Mais ce point de vue, c'était avant que le modèle gratuit se heurte aux business models des géants des télécommunications du genre AT & T ou IBM. À la fin des années 80, quand Berners-Lee créa le World Wide Web (www) lors de ses travaux au CERN, il mit gratuitement à disposition le code source, selon l'esprit initial du Net. Pourtant en 2014, 70 % du trafic du Net était dominé par deux plateformes privées et hautement financiarisées : Google et Facebook. À l'heure du tout numérique, de la cyberadministration, et de la généralisation de la surveillance des terriens par les outils de la technologie de l'information et de la communication, ce genre de duopole, sous-ensemble des GAFAM, fait courir de graves risques à l'humanité tout entière. Nous ne parlons même pas de la possibilité de faire subsister à l'avenir une quelconque activité commerciale indépendante de ces géants.⁸³ Selon Motherboard, le

⁸². *Dépossession, Comment l'hyperpuissance d'une élite financière met États et citoyens à genoux*, LHK, Ed Réorganisation du monde, 2018.

⁸³. « *The Death Of The Internet – 2 Companies Dominate The World* », MFA Media Group, March 2019.

poids des géants du web est devenu tel que l'Internet Association, lobbyiste en faveur de Microsoft, Google ou Amazon a contré avec succès *un projet de loi permettant à des utilisateurs d'aller en justice s'ils étaient enregistrés à leur insu par une enceinte vocale...*

Ce mouvement concentrateur des processus de production, y compris des données personnelles voire intimes, est promu dans la littérature au travers de la chaîne de valeur globale. Garry Gereffi⁸⁴ et Miguel Korzeniewicz ont présenté la Global Commodity Chains (GCC) définie en tant qu' : « ensemble de réseaux interorganisations regroupés autour d'un produit ou d'un produit unique, reliant les ménages, les entreprises et les États les uns aux autres au sein de l'économie mondiale. Ces réseaux sont spécifiques de la situation, construits socialement et intégrés localement, soulignant l'enracinement social de l'organisation économique. »

Il en résulte une imbrication et une interdépendance de tous les instants entre les différents agents économiques, à la fois planétaires et locales autour de la production. La production de richesses locales va aller enrichir le dense tissu industriel, réel et virtuel, supranational. Les chaînes de valeur sont mondialisées et avec elles, le PIB devient global.

Portées par la planète finance, des entités survitaminées de la planète industrie, avalent la concurrence, PME comprises, avec l'appui des politiques qui jouent les intermédiaires. Une hyperconcentration industrielle, admise par la droite et la gauche, aux divers niveaux de responsabilité des Etats, ressemble furieusement à une collectivisation de l'appareil industriel. Même s'il ne s'agit pas d'une nationalisation par expropriation, mais par acquisition grâce à des privilèges monétaires, un parfum de soviétisation d'un genre nouveau, dont les bénéficiaires sont des entités privées, flotte...

⁸⁴. "The organisation of buyer-driven global commodity chains : How US retailers shape overseas production networks", Gereffi, Gary, 1994.

ANNEXES

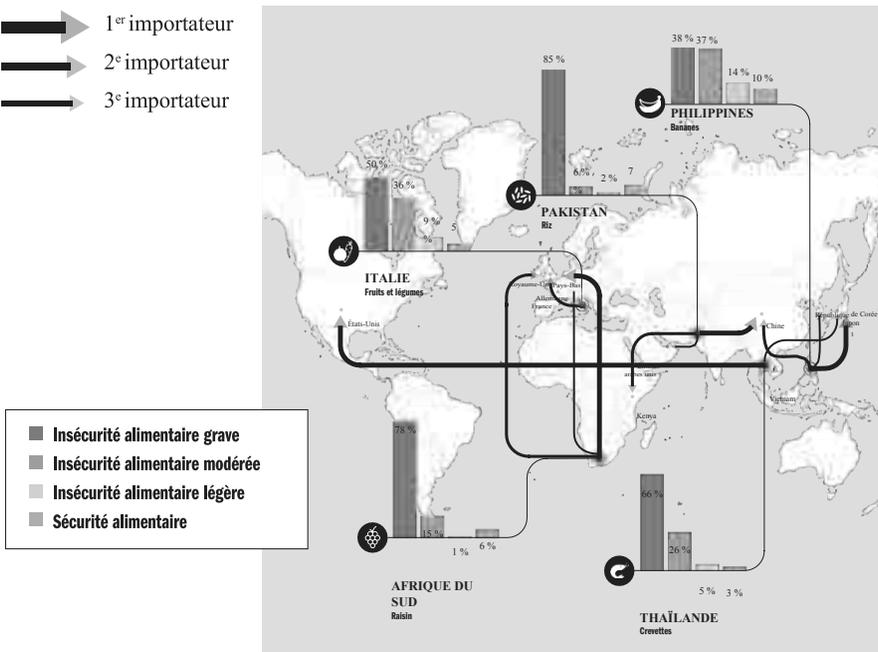
Chaîne de distribution alimentaire.⁸⁵

GRAPHIQUE 2 : LA FORTE CONCENTRATION DU MARCHÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



Figure : La concentration de produits de l'industrie agroalimentaire en un visuel.⁸⁶

- ➔ 1^{er} importateur
- ➔ 2^e importateur
- ➔ 3^e importateur



⁸⁵. Derrière le code-barres, des inégalités en chaînes, Oxfam, juin 2018, page 15 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/06/file_attachments_rapport_oxfam_derriere_le_codebarres.pdf.

⁸⁶. Derrière le code-barres, des inégalités en chaînes, Oxfam, juin 2018, page 21.

PARTIE II :

LES DIRIGEANTS DE L'APRÈS-GUERRE SE PARENT DE MESSIANISME POUR SE DONNER UN VERNIS VERTUEUX

« *Je crois que Dieu a présidé à la naissance de cette nation et que nous sommes choisis pour montrer la voie aux nations du monde dans leur marche sur les sentiers de la liberté.* » [Woodrow Wilson, président des États-Unis, cité par Ronald Steel, Mr Fix-it, in New York Review of Books, 5 octobre 2000, pp.19-21].

« *L'Amérique est la seule nation idéale dans le monde [...] L'Amérique a eu l'infini privilège de respecter sa destinée et de sauver le monde [...] Nous sommes venus pour racheter le monde en lui donnant liberté et justice.* » [Woodrow Wilson, cité par Bernard Vincent, La Destinée Manifeste, Messène, Paris, 1999].

« *Sur le continent américain, leur adhésion à la doctrine Monroe peut contraindre les États-Unis même contre leur gré, dans des cas flagrants de méfaits ou d'impuissance, à exercer un pouvoir de police internationale.* » [Président Roosevelt, discours au Congrès].

« *Notre stratégie de sécurité nationale est donc fondée sur l'objectif d'élargir la communauté des démocraties de marché tout en dissuadant et en limitant la gamme des menaces qui pèsent sur notre nation, nos alliés et nos intérêts. Plus la démocratie et la libéralisation politique et économique s'imposeront dans le monde, notamment dans les pays d'importance stratégique pour nous, plus notre nation sera en sécurité et plus notre peuple sera susceptible de prospérer.* » [Extrait du document Stratégie de sécurité nationale, présenté par le Conseil de sécurité nationale de l'administration Clinton (1994-96), Source].

CHAPITRE 4

EST-CE QU'UN ÉTAT PEUT ENCORE ÊTRE SOUVERAIN ?

« Nous devons plus que jamais penser et agir de manière multilatérale et non unilatérale, de façon globale et non nationale, être ouverts au monde plutôt qu'enfermés dans un superbe isolement ». Cette citation de Angela Merkel à Harvard (2019) est très claire, et vient expliquer son refus de garder en main le drapeau allemand qui lui avait été remis le soir des élections de 2013.

Alors, est-ce que les États peuvent encore être souverains lorsqu'une élite très restreinte maîtrise l'essentiel des ressources productives industrielles ? Est-ce que les PIB nationaux ont encore un sens alors que la production relève de façon directe ou indirecte de processus intégrés mondialisés ? Est-ce que la privatisation de la création monétaire, transférée au marché de la finance, laisse-t-elle encore de la place à un pouvoir public ? Et enfin, si l'État public n'est plus souverain, alors qui l'est ?

Marie-France Garaud apporte, dans une émission de télé, une liste des fonctions, qui permettent de considérer un État comme souverain.⁸⁷ Sa liste recense 4 pouvoirs : Battre monnaie, décider de la paix et de la guerre, faire les lois, rendre la justice. Si l'oligarchie financière arrivait à mettre la main sur cet ensemble de fonctions régaliennes, elle se sera approprié une *souveraineté absolue mondiale*. Prendra-t-elle la forme d'un empire, d'une entreprise, d'un hyper-État, voire les 3 en même temps ? Deux journalistes apportent leur réponse : « Aujourd'hui, l'ignoble « serpent tortueux » du livre d'Isaïe s'est métamorphosé en une indolente couleuvre et le Léviathan-État en... Léviathan-SA. Car ce sont désormais des sociétés anonymes, mais présentes aux quatre coins du monde, des multinationales aux puissances financières démesurées qui défient les États, même les plus grands⁸⁸. »

Le transfert de la création monétaire vers des privés a été un coup dur porté à l'État de droit et à la démocratie. Les gouvernements ont de fait autorisé un petit groupe à accumuler des richesses illimitées sans raison économique valable. Le fait que la monnaie en question doive être accompagnée de créances a été une deuxième atteinte fondamentale à l'ordre établi. Désormais, un empilement de richesses pour les uns est accompagné d'un autre empilement

⁸⁷. « Marie-France Garaud : « l'élection présidentielle n'a strictement aucune importance » », vidéo.

⁸⁸. « Ces entreprises plus fortes que les États », L'Express, avril 2013.

de dettes pour le grand nombre⁸⁹, formant une double spirale qui s'alimente l'une l'autre. L'État ne peut plus élaborer de politique monétaire indépendante, entraînant dans son sillage une série de conséquences vitales. Il a dès lors perdu une des quatre prérogatives régaliennes fondatrices.

L'observateur peut constater que l'État occidental n'est plus en mesure de décider de la paix et de la guerre. La simple adhésion nationale à des blocs d'unions douanières et/ou à la communauté transatlantique représentée par les forces de l'OTAN, engendre naturellement un transfert de cette prérogative. Même la Suisse *neutre* a conclu le 16 mars 2012 l'arrangement réglant la *collaboration* en matière d'armement (« Framework for Cooperation »), avec l'Agence européenne de défense (AED). En fait, elle serait même proche de l'OTAN. Selon la *Neue Zürcher Zeitung* du 23/11/12, : «... le secrétaire général de l'OTAN, A.F. Rasmussen, a tenu un discours à l'université de Zurich disant que la Suisse devrait coopérer avec l'OTAN afin qu'elle ne se trouve pas à l'écart... » Une publication⁹⁰ de l'OTAN fait d'ailleurs état de l'importance de la collaboration de la Suisse en matière de défense... C'est donc sans surprise que les pilotes suisses sont allés s'entraîner en 2015 avec leurs collègues de l'OTAN en Turquie. Selon le journal 24 Heures, ce genre d'exercices était « réservé à l'« origine aux membres de l'« OTAN, le « Tiger Meet » permet depuis 2003 aux pays qui font partie du Partenariat pour la paix — dont la Suisse — de devenir membres à part entière de la « Tiger Association. » Le pouvoir d'un État de décider de la guerre et de la paix semble aussi avoir été transféré plus loin.

Après avoir constaté que l'État public a perdu deux fonctions régaliennes existentielles, nous allons nous intéresser aux deux autres : Qui fait la loi et qui rend justice ? La question invite à jeter un œil sur les traités de libre-échange supranationaux, et leurs conséquences en matière de souveraineté.

Ces contrats, signés par les gouvernements avec des organismes supranationaux, ou intergouvernementaux, sont constitutifs du droit international. Ils sont considérés comme supérieurs au droit national ou interne. La Constitution suisse réformée est claire à ce sujet (extraits ci-dessous). Par conséquent, si le FMI exige dans son code de bonne gouvernance la privatisation des services publics ou l'indépendance de la banque centrale, l'État adhérent doit s'exécuter.

⁸⁹. *Dépossession, Comment l'hyperpuissance d'une élite financière met États et citoyens à genoux*, LHK. Ed Réorganisation du monde, 2018.

⁹⁰. «Switzerland: a key partner on defence reform», 23 Nov. 2012, nato.int.

*Titre 6 Révision de la Constitution et dispositions transitoires
(Extraits)*

Chapitre 1 Révision

Art. 193 Révision totale

4. Les règles impératives du droit international ne doivent pas être violées.

Art. 194 Révision partielle

2. Toute révision partielle doit respecter le principe de l'unité de la matière ; elle ne doit pas violer les règles impératives du droit international.

Et que visent ces contrats ? Le monde qui représente les industries a intérêt à imposer ses standards et ses normes, et à les rendre universelles. Pourquoi ? Parce qu'une production massifiée bénéficie d'une économie d'échelle et permet la réduction des coûts. Imposer des normes universelles permet de réduire les exigences en matière de qualité des produits, principe de précaution, etc. Quand un oligopole se met à définir les normes qui l'arrangent, il a toute latitude pour se débarrasser de la concurrence locale par exemple. Une autre facette intéressante à ces changements incessants de normes, est qu'elle génère un business considérable imposé à tout un chacun pour se mettre en conformité.

Grâce à des moyens financiers colossaux, des armées de lobbyistes vont transmettre aux décideurs politiques leurs désirs en matière de lois à ajouter, ou à retrancher. En 2013, l'Expansion écrivait : « Or ces entreprises tentaculaires dépensent des sommes folles en lobbying pour tenter d'imposer leurs normes et d'infléchir la réglementation. Quitte à prendre elles-mêmes le stylo pour écrire leurs propres lois. Et quand un État un brin récalcitrant bombe le torse pour imposer de nouvelles règles, elles n'hésitent pas à porter leurs différends devant la justice.⁹¹ » Ces FTN sont plus puissantes que les États, et elles le savent. D'ailleurs, dans l'affaire Florange, Lakshmi Mittal, le patron du n° 1 mondial de l'acier, était indifférent à ce que pensait François Hollande.

Par conséquent, les normes rédigées par les FTN deviennent facilement des lois *nationales*.

Dans les années 90, un accord majeur était en train d'être négocié en secret, l'AMI pour « *Accord multilatéral sur l'investissement* ». L'affaire fut éventée et abandonnée. Le projet est revenu en 2006

⁹¹. Id.

avec de nouveaux sigles — PTCI, TTIP ou TAFTA — mais pour dire la même chose, à savoir la création d'une zone de libre-échange transatlantique qui représente la moitié du PIB mondial. Pour se faire une idée de la portée de ce genre d'accords, voici quelques-unes des exigences du TTIP. Tout d'abord, le traité réclame l'abolition des droits de douane entre les États-Unis et l'UE bien qu'ils soient — sauf exceptions — d'ores et déjà relativement faibles.

Le lobby de la haute finance très riche, très présent, très puissant, et très actif réclame une *fluidité* totale de la circulation des ressources productives au sein de l'espace planétaire. En ligne de mire les barrières non tarifaires. Léviathan a besoin pour prospérer qu'« une harmonisation progressive des réglementations et de la reconnaissance mutuelle des règles et normes en vigueur⁹² » soit mise en place. Une fois les normes et réglementations harmonisées, les législations nationales respectives doivent à leur tour être adaptées, à l'image de ce que fait la Suisse avec l'UE.

Cela fait dire à Jean Gadrey⁹³ : « Aucune leçon n'a été tirée de la crise. Le projet demande la « libéralisation totale des paiements courants et des mouvements de capitaux ». Les géants du crédit hypothécaire américain souhaitent pouvoir vendre leurs crédits douteux en Europe aux mêmes conditions que dans leur pays d'origine, et il en va de même pour les grandes compagnies d'assurance maladie, qui pratiquent massivement la segmentation des tarifs en fonction de l'état de santé des assurés, à l'opposé d'une vision mutualiste considérée comme une entrave à la libre concurrence. »

Les anti-TTIP contestent des points de l'accord dont : les problématiques sanitaires telles que les bœufs aux hormones, poulets chlorés, viande synthétique⁹⁴, nettoyage de carcasse de porc à l'acide lactique, OGM, etc., mais aussi des assouplissements dans le domaine sanitaire affaiblissant le *principe de précaution* qui prévaut en Europe, et qui est jugé trop pointilleux par les Américains.

⁹². « Les députés souhaitent renforcer le partenariat transatlantique UE/États-Unis », juin 2006, europarl.europa.eu.

⁹³. « *Le grand marché transatlantique en deux pages* », alternatives-economiques.fr, 11 avril 2014.

⁹⁴. Viande appelée abusivement viande propre

Qu'est-ce qu'un accord de libre-échange de nouvelle génération ?

Les accords de libre-échange de nouvelle génération concernent donc également les services, les marchés publics, la protection de la propriété intellectuelle... Dans le domaine des services financiers, le CETA⁹⁵ cherche, par exemple, à dynamiser les échanges financiers entre le Canada et l'UE. Concernant la propriété intellectuelle, plusieurs centaines d'indications géographiques européennes seraient protégées au Canada par le CETA.

Le CETA est l'accord commercial négocié entre l'Union européenne et le Canada. Il a été signé le 30 octobre 2016, et doit encore être ratifié par les Parlements des États membres avant d'entrer définitivement en vigueur.

Les accords de nouvelle génération tendent également vers une harmonisation des normes, qu'elles soient sanitaires, sociales, techniques ou environnementales. Le TTIP, par exemple, négocie une harmonisation des normes dans les secteurs automobile, pharmaceutique ou, encore, dans le domaine des pesticides. Dans le secteur pharmaceutique, les États-Unis et l'UE s'engagent à adopter les mêmes procédures d'examen lors de la création de nouveaux médicaments. De même, dans le secteur automobile, les États-Unis et l'UE doivent s'aligner sur **les standards** concernant la sécurité à bord des véhicules ou le niveau des éclairages.

De plus, la présence d'un mécanisme de règlement des différends constitue une grande nouveauté de cette nouvelle génération d'accords de libre-échange. Il s'agit de tribunaux d'arbitrage privés, indépendants des systèmes judiciaires de chaque partie signataire, qui permettraient de résoudre les conflits entre investisseurs et États. (Source touteurope.eu)

Exemple. En Europe, le sponsor de développement durable de l'ONU Chevron — géant de l'énergie des États-Unis veut « la protection la plus complète possible » des mesures gouvernementales « pour atténuer le risque associé aux projets de large échelle, à haut niveau de capital et de long terme [...] comme le développement de

⁹⁵. CETA, traité de libre-échange UE- Canada signé en oct. 2016, et approuvé par le Parlement européen en fév. 2017.

gaz de schiste »⁹⁶. À cause de ses impacts environnementaux et sanitaires, plusieurs gouvernements de l'UE ont décrété un moratoire sur le développement du gaz de schiste (fracturation hydraulique). Le chapitre proposé dans le TTIP sur la protection des investissements donnerait pouvoir à des sociétés de l'énergie comme Chevron de contester ces mesures de précaution « afin d'obliger les gouvernements à s'abstenir de saper des espérances légitimes soutenues par des investisseurs », pour reprendre les termes de Chevron.⁹⁷ »

Un autre exemple nous vient de l'UE dans sa relation avec ses membres. Les firmes transnationales veulent libéraliser TOUS les services, y compris les publics ou les métiers réglementés. Pour ce faire, ils font pression sur la Commission européenne. Business Europe, LE grand lobby des FTN à Bruxelles a défini ce qui ressemble à une feuille de route à destination des décideurs⁹⁸ européens. Truffée de recommandations, on peut y lire : « Les États membres devraient mieux notifier les nouvelles réglementations nationales ayant une incidence sur la prestation de services transfrontalière et justifier clairement toute règle ou exigence supplémentaire imposée aux prestataires de services (étrangers). » Un peu plus loin, Business Europe écrit : « Malgré les progrès réalisés avec la directive services de 2006, de nombreux obstacles subsistent en raison de la diversité de ses interprétations et applications sur le terrain. En outre, les États membres ont trop souvent retenu des exigences nationales pour des raisons d'intérêt général, qui ne sont pas toujours justifiées et proportionnées. D'autres obstacles subsistent concernant les normes de service nationales, le manque de reconnaissance des qualifications professionnelles, le nombre élevé de professions réglementées qui fragmentent les marchés du travail, les obligations d'assurance, la mobilité des entreprises, les obstacles au commerce électronique et la complexité des activités fiscales. » S'ensuivent 5 recommandations dont une qui dit que : « la Commission doit s'en tenir à sa « politique de tolérance zéro » en lançant plus résolument des procédures d'infraction ciblées en cas de non-respect de la directive « Services » et de la législation européenne applicable. »

⁹⁶. « Une déclaration transatlantique des droits des multinationales », Corporate Europe Observatory, ATTAC, 13 oct 2013.

⁹⁷. « Pétrole : les américains Chevron et Exxon rejoignent une initiative pour le climat », Science et avenir, 2018.

⁹⁸. « Building a true single market for Europe – Business priorities », Sept 2015, Business Europe (PDF).

Dans un lot de conseils-ordres, le lobby exige au niveau européen ce que l'OMC a essayé de mettre en place dans son *Accord Général sur le Commerce des Services*⁹⁹ (AGCS ou GATS). Le but est de faire du marché le dispositif central de l'industrie des services. À la page 15, nous lisons : « L'alignement sur les normes internationalement reconnues devrait constituer un principe directeur. Les normes devraient avant tout reposer sur les normes internationales — avec une participation accrue de l'Europe aux processus internationaux et ne s'en écarter que pour des intérêts européens bien compris et étayés. Les incitations à s'écarter des normes acceptées sur le plan international devraient faire l'objet d'un débat politique ouvert qui évalue les coûts-bénéfices sur une base rationnelle ». La demande est ainsi d'abandonner au maximum les spécificités nationales pour s'aligner sur les standards internationaux. L'uniformisation des législations au niveau planétaire semble évidente.

Cette philosophie qui place les standards internationaux du business au-dessus des démocraties mériterait au moins un débat. Dans le cas concret de l'UE, le texte de Business Europe devrait engendrer un changement de procédure de la part de la Commission. Depuis l'introduction de la directive des Services en 2006, un État membre doit informer la Commission en cas d'adoption d'une mesure nouvelle qui relève de la directive. La Commission la vérifie, puis en cas de problème, celle-ci entre en discussions pour trouver une solution. Cette pratique est jugée inefficace à l'heure actuelle par les groupes de pression d'entreprises, ainsi que par la Commission. La stratégie exigée par les FTN va inspirer une Commission, qui a rédigé une nouvelle procédure sur le modèle émis par Business Europe. Celle-ci est si intrusive qu'elle menace de saper la vie démocratique. Voici quelques extraits d'une analyse des enjeux¹⁰⁰ rédigée par, Corporate Europe Observatory, CEO.

« La Commission se propose d'appliquer la directive sur les services — alias la directive Bolkestein — d'une manière inédite et extrêmement interventionniste. En bref, la Commission revendique le droit d'approuver ou de rejeter une nouvelle législation ainsi que d'autres mesures visées par la directive. Or, la directive porte sur un large éventail de sujets : les règlements de zonage (urbanisme), les mesures en matière d'accès au logement, l'approvisionnement énergétique, l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets et bien plus. (...).

⁹⁹. « *Accord général sur le commerce des services* », AGCS, Annexe 1B de l'Accord de Marrakech.

¹⁰⁰. « *Le retour de Bolkestein, mainmise de la Commission européenne sur les services* » CEO, traduit par ATTAC France, décembre 2018.

Si un concessionnaire abuse de votre nappe phréatique, il faudra renseigner Bruxelles sur votre éventuelle intervention pour limiter le pompage.

Si un grand distributeur souhaite installer un grand centre commercial au centre-ville, et que cela tuera les petits commerçants, et défigurera l'allure de votre joli centre historique, c'est Bruxelles qui décidera si l'autorisation peut lui être refusée. Etc. « D'après cette nouvelle mouture, les pouvoirs publics — qu'il s'agisse de collectivités locales ou de ministères — seraient tenus d'informer la Commission des décisions prévues en la matière trois mois avant la date présumée de leur adoption par un vote. (...) »

L'ONG Corporate Europe Observatory s'inquiète de l'évolution de cet excès de pouvoir qui supprime les organes démocratiques. « Cela donne en substance à la Commission, et c'est très inquiétant, le pouvoir de casser les décisions d'assemblées élues dans un très grand nombre de domaines d'action, qui revêtent une importance décisive non seulement pour l'économie, mais aussi pour la plupart des sphères de la société. (...) » Ceci a fait dire au parlement autrichien que la démarche « porte gravement atteinte à la souveraineté législative des États membres », et le Bundestag allemand a parlé de violation du traité sur l'UE. Bien que quelques États réagissent à ce qui pourrait être assimilé à une prise de pouvoir illégitime, le processus de concentration de l'outil de production de services se poursuit inlassablement.

Marco Van Hees résume bien le fait que ce ne sont plus les élus nationaux qui rédigent souverainement les textes de loi. « Qui tient le stylo quand il s'agit de rédiger des lois créant de grosses niches fiscales pour les multinationales, comme les intérêts notionnels, les « Excess Profit Rulings » ou la déduction pour revenus de brevets ? Le Parlement ? Le gouvernement ? Non, les bénéficiaires eux-mêmes.¹⁰¹ »

Avec ces quelques petits exemples, nous voyons que les États ne peuvent plus élaborer leurs lois sans se calquer sur les standards internationaux dictés par les lobbyistes des FTN. Quant à la corruption, elle serait un sujet à traiter tant elle s'est perfectionnée en même temps que la globalisation.

Il nous reste à traiter du 4^e pouvoir d'un État souverain, celui de rendre justice. Le TTIP et autres accords internationaux de libre-échange ne reconnaissent pas le tribunal national. Ils exigent une instance privée, à l'image des traités dits de nouvelle génération, comme dit dans l'encadré ci-dessus : « (...) tribunaux d'arbitrage

¹⁰¹. « Comment les multinationales écrivent les lois fiscales », solidaire.org

privés, indépendants des systèmes judiciaires de chaque partie signataire, qui permettraient de résoudre les conflits entre investisseurs et États. »

Le RDIE pour Règlement des Différends entre Investisseurs et États est un mécanisme qui permet de résoudre les différends entre les investisseurs étrangers et les États dans lesquels ils ont investi. Selon Alain de Benoist¹⁰² «le différend serait arbitré de façon discrétionnaire par des juges ou des experts privés, en dehors des juridictions publiques nationales ou régionales. Le montant des dommages et intérêts serait potentiellement illimité (c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de limite aux pénalités qu'un tribunal pourrait infliger à un État au bénéfice d'une multinationale), et le jugement rendu ne serait susceptible d'aucun appel.» Il poursuit en illustrant la chose par quelques cas. «Grâce à des mécanismes de ce genre, des entreprises étrangères ont d'ailleurs déjà engagé des poursuites contre l'augmentation du salaire minimum en Égypte, ou contre la limitation des émissions toxiques au Pérou ! La multinationale Lone Pine a demandé au gouvernement canadien de lui accorder 250 millions de dollars de « réparations » pour les profits qu'elle n'a pu réaliser à cause du moratoire sur l'extraction du gaz de schiste mis en place dans la vallée du Saint-Laurent. En 2012, l'OMC avait déjà infligé à l'Union européenne des pénalités de plusieurs centaines de millions d'euros pour son refus d'importer des organismes génétiquement modifiés (OGM). Plus de quatre cent cinquante procédures de ce genre sont actuellement en cours dans le monde.»

Le secrétaire d'État chargé du commerce, Matthias Fekl admet que « Le mécanisme d'arbitrage a été dévoyé. Il risque aujourd'hui d'être détourné par des multinationales qui s'attaquent aux choix politiques des États, c'est très dangereux, La France n'a jamais été favorable à l'intégration de l'ISDS dans le traité transatlantique. »

Ces procédures privées sont hautement coûteuses, et les États les craignent. Les petits pays ne peuvent se payer ce genre de dépenses... Mais il y a d'autres problèmes qui viennent s'ajouter aux existants. Le Monde relevait que l'appel du jugement est quasi-impossible. « Un recours en annulation devant la juridiction du pays de la partie gagnante est parfois envisageable, mais il s'agira d'un simple contrôle formel de la procédure », regrette l'avocat Cyril Bourayne.

Sophie Henry, secrétaire générale du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris, s'inquiète de l'existence de « *tiers financeurs* », qui prennent carrément des paris sur les arbitrages. Ils financent les actions des multinationales et sont payés sur les dommages et

¹⁰². « Entretien avec Alain de Benoist sur le Traité transatlantique », polemia.com, 2014.

intérêts. « L'arbitrage ne risque-t-il pas d'être déconnecté des réalités économiques ? Quels sont ses liens des fonds avec les arbitres ? » s'interroge M^{me} Henry.

ALENA (NAFTA) est un autre traité de libre-échange établi entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il fut mis en place par George Bush senior le 17 décembre 1992 en réponse au traité de Maastricht du 7 février 1992. Ses bases sont équivalentes à celles des autres traités constitutifs des zones de libre-échange ou des unions douanières — l'Union européenne, l'Union eurasienne, le Mercosur, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le Conseil de coopération du Golfe, l'Union douanière d'Afrique australe, l'Union économique et monétaire ouest-africaine — La philosophie est universelle puisque la finalité est l'intégration des zones pour former un espace planétaire homogène, représenté par le marché.

C'est dans ce cadre contractuel que se déroule l'affaire TransCanada qui réclame aux États-Unis \$15 mia en dédommagement pour *manque à gagner*. La réclamation fait suite à la renonciation, en 2015, par le président Obama de construire un nouvel oléoduc Keystone XL qui aurait coûté \$5,4 mia ! « D'une capacité de transport évaluée à 830 000 barils par jour, cet oléoduc était également présenté par TransCanada comme une infrastructure nécessaire pour faire face à la hausse de la production américaine de pétrole de schiste au sein de la formation géologique de Bakken, dans les États américains du Montana et du Dakota du Nord. »¹⁰³

Les \$15 mia réclamés sont un multiple de trois du coût total de l'investissement ! Une somme qui a vraisemblablement valeur d'exemple pour faire réfléchir et dissuader un gouvernement à s'opposer à un projet pétrolier¹⁰⁴.

Est-ce que cette demande est réaliste au plan juridique ? Oui. Grâce précisément à l'ALENA dont TransCanada se prévaut dans son chapitre 11 qui « constitue le volet investissement de l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain (ALENA) qui est entré en vigueur en 1994. Il établit un cadre de règles et de disciplines fournissant aux investisseurs des pays de l'ALENA un climat d'investissement prévisible et fondé sur des règles, ainsi que des procédures de règlement des différends conçues de manière à permettre un recours opportun à un tribunal impartial. »¹⁰⁵

¹⁰³. connaissancedesenergies.org

¹⁰⁴. 2000watts.org

¹⁰⁵. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/disp-diff/nafta.aspx?lang=fra>

Ce chapitre donne la possibilité à un investisseur tel que TransCanada de poursuivre un État s'il juge que ses investissements ne sont pas protégés. Aucune expropriation qui occasionne des pertes réelles ou potentielles n'est admise¹⁰⁶. La porte reste grande ouverte à toutes sortes de demandes, voire d'abus. « *Les entreprises recourent à la notion d'expropriation indirecte, beaucoup trop vague. Elle risque d'être invoquée à chaque fois que la valeur d'un investissement diminue, par exemple, à la suite de l'adoption d'une loi* », reconnaît une source européenne haut placée.¹⁰⁷

Tout ce flou juridique qui peut aboutir à des dédommagements extravagants est remis aux mains du tribunal arbitral et de ses juges. Quant aux compensations, elles se feront avec l'argent public. Une fois de plus ! Michael Brune, CEO de Sierra Club aura d'ailleurs ce mot assez fort à l'encontre de TransCanada : « *TransCanada devrait avoir honte de tenter d'extirper des milliards de dollars aux contribuables américains afin de faire exploser ses bénéfices après avoir été stoppée dans sa tentative de construction d'un sale et dangereux pipeline de pétrole bitumineux dans nos terrains.* »

La protection des investisseurs est un sujet récurrent. Les textes qui veulent libéraliser les services l'avaient prévue. Pablo Sanchez dans EPSU 2014 dénonce ces privilèges qui torpillent l'État de droit. Pour lui TISA, un des noms d'accords qui visent l'industrie des services, « confère des prérogatives de type constitutionnel qui institutionnalisent les droits des investisseurs et privent les gouvernements de toute possibilité d'action dans tous les domaines possibles et imaginables et qui ont très peu de rapport avec les échanges commerciaux dans les pays signataires. Autrement dit, l'Union européenne, les États-Unis et plusieurs de leurs plus proches alliés vont conclure un pacte d'acier contre tout autre investisseur étranger ayant des activités à l'intérieur de la zone. Les mécanismes de règlement des différends soustraient ces accords à la compétence des juridictions nationales. Plus inquiétant, ils lient les gouvernements futurs qui pourront difficilement dénoncer ces accords sans devoir verser des indemnités astronomiques. »

¹⁰⁶. Extrait du chapitre 11 : Article 1110 : Expropriation et indemnisation

¹⁰⁷. http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/01/13/europe-la-peur-des-tribunaux-d-arbitrage_4555293_3234.html

Extrait du chapitre 11 : Article 1110 : Expropriation et indemnisation

1. Aucune des Parties ne pourra, directement ou indirectement, nationaliser ou exproprier un investissement effectué sur son territoire par un investisseur d'une autre Partie, ni prendre une mesure équivalant à la nationalisation ou à l'expropriation d'un tel investissement (« expropriation »), sauf :

- a) pour une raison d'intérêt public ;
- b) sur une base non discriminatoire ;
- c) en conformité avec l'application régulière de la loi et le paragraphe 1105 (1) ; et
- d) moyennant le versement d'une indemnité en conformité avec les paragraphes 2 à 6.

2. L'indemnité devra équivaloir à la juste valeur marchande de l'investissement exproprié, immédiatement avant que l'expropriation n'ait lieu (« date d'expropriation »), et elle ne tiendra compte d'aucun changement de valeur résultant du fait que l'expropriation envisagée était déjà connue. Les critères d'évaluation seront la valeur d'exploitation, la valeur de l'actif, notamment la valeur fiscale déclarée des biens corporels, ainsi que tout autre critère nécessaire au calcul de la juste valeur marchande, selon que de besoin. (...) ¹⁰⁸

Autre sujet qui est dans le viseur des FTN, c'est le Droit du travail. La masse salariale est la rubrique comptable que toute FTN désire réduire. Dans un premier temps, elles sont parties à la recherche de salaires low cost. Grâce au réaménagement de l'espace national qui déroule des avantages incroyables pour attirer les FTN, il s'agit maintenant d'avoir du salaire bon marché partout dans le monde. Une guerre est livrée au Code du travail, et autres avantages sociaux garantis dans les États de droit. *Le Droit du travail et les acquis sociaux* sont directement remis en question par les traités.

Typiquement la loi El-Khomri — imposée l'été 2016 en France grâce à l'article de loi 49.3 vient de bien plus loin. Bruxelles a en effet émis une foule de directives visant le droit du travail qui doivent être mises en place tôt ou tard. Le concept de *flexicurité* se trouve en bonne place sur le site de l'UE, tout comme le réclame la bonne gouvernance du FMI. D'ailleurs, le principe même du salariat risque d'être remis en question, au profit de l'autoentrepreneuriat.

Cela se traduit sur le terrain, malgré des promesses, par un délitement de la sécurisation de l'emploi. Un exemple nous vient

¹⁰⁸. OCDE (2004), *L'« expropriation indirecte » et le « droit de réglementer » dans le droit international de l'investissement*, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/871821182042>.

d'Allemagne où certains emplois réservés aux migrants affichent 0,80 euro¹⁰⁹ de l'heure. Des coûts de revient, intéressants pour le privé, et pour la balance commerciale allemande qui affiche des excédents. Pas pour le contribuable qui doit financer les aides sociales qui en découlent.

Standardisation oblige, les nouvelles règles relatives au marché unique confirment l'attaque du droit du travail, et des niveaux de salaires. Corporate Europe Observatory écrit « La directive a aussi un impact notable sur les différents droits du travail. À l'origine, lorsque la directive sur les services avait été présentée, le fait qu'elle permettrait aux entreprises de services d'exercer leurs activités dans toute l'Union en respectant uniquement les règles et réglementations de leur pays d'origine avait déclenché un tollé. Le mouvement syndical avait fait valoir que cela conduirait inévitablement au dumping social, puisque les entreprises ayant leur siège dans un pays à bas niveau de salaires seraient en mesure d'envoyer des travailleurs dans des pays à haut niveau de salaires tout en continuant de leur verser un salaire bien inférieur à la rémunération locale. Les protestations de grande ampleur qui ont eu lieu dans toute l'Union ont finalement abouti à faire retirer le droit du travail du champ d'application de cette directive. (...) Récemment, la Commission a dénoncé des règles au Danemark qui permettent aux pouvoirs publics et aux syndicats de déceler d'éventuelles infractions aux conventions collectives et au droit du travail. (...) »

En conclusion, nous pouvons constater qu'aucun des quatre pouvoirs déterminant la souveraineté, dont nous parlait Marie-France Garaud, n'est encore disponible au niveau des États.

Alors à qui a été transférée la souveraineté des États ? Comment savoir alors que les entités qui détiennent leur personnalité juridique propre se multiplient à tous les niveaux de la gouvernance mondiale ? Exemple. L'UE, qui détient des compétences externes exclusives « (...) est dotée d'une personnalité juridique et est donc un sujet de droit international capable de négocier et de conclure des accords internationaux en son nom propre, c'est-à-dire qu'elle possède les compétences (ou les pouvoirs) dans ce domaine qui lui ont été conférées par les traités ».

Ces accords présentent donc une importance stratégique en matière législative, et donc de souveraineté¹¹⁰.

¹⁰⁹. Il convient de rappeler que cette nouvelle catégorie d'employés bénéficie du soutien social, lui-même financé avec l'argent public des impôts. Ces conditions viennent s'ajouter au tristement célèbre contrat britannique à 0 heure... Dans les deux cas, l'employeur compte sur l'État-providence pour compenser les lacunes.

¹¹⁰. *Les accords internationaux et les compétences externes de l'Union européenne*, site eur-lex.europa.eu

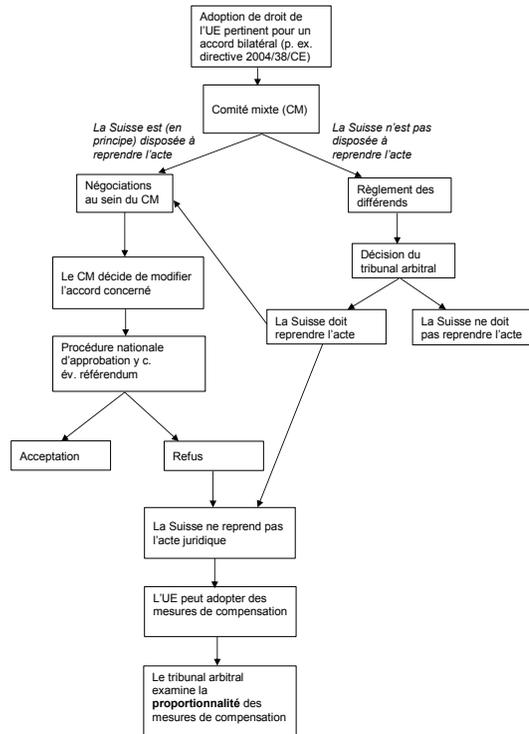
Article 3 TFUE

1. L'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants :

- a. l'union douanière ;
- b. l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur ;
- c. la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro ;
- d. la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche ;
- e. la politique commerciale commune.

2. L'Union dispose également d'une compétence exclusive pour la conclusion d'un accord international lorsque cette conclusion est prévue dans un acte législatif de l'Union, ou est nécessaire pour lui permettre d'exercer sa compétence interne, ou dans la mesure où elle est susceptible d'affecter des règles communes ou d'en altérer la portée.

Voici un cas d'école fort intéressant, qui concerne une possible adhésion *contractuelle* de la Suisse au marché intérieur de l'UE. Dans un document présentant le probable futur Accord institutionnel entre la Suisse et l'UE, le Conseil fédéral l'introduit ainsi : « Le Conseil fédéral souhaite une intégration optimale au marché intérieur de l'Union européenne (UE) et une coopération avec l'UE dans certains domaines d'intérêt, tout en maintenant une indépendance politique la plus large possible. La voie bilatérale s'est révélée être, pour la Suisse, un instrument de politique

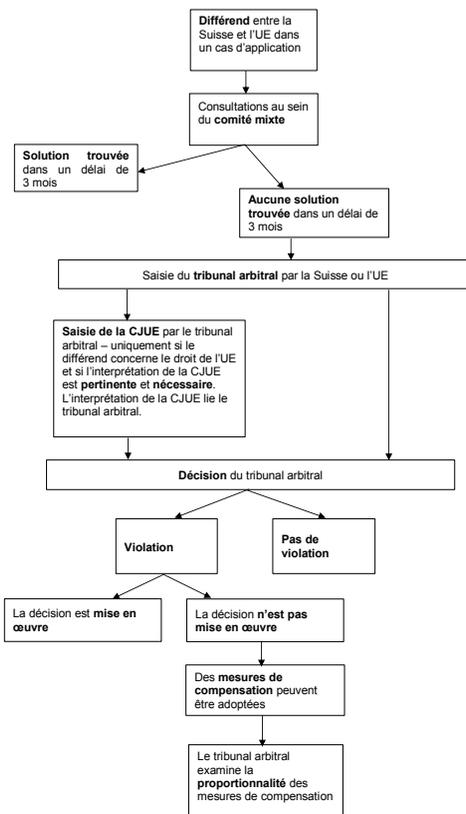


Le processus de l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE illustrant le concept de «développement dynamique du droit» (Annexe C1 de l'accord)

européenne sur mesure, susceptible de servir au mieux ses intérêts. Par la conclusion d'un accord institutionnel, le Conseil fédéral entend consolider la voie bilatérale, respectivement l'accès au marché intérieur de l'UE, en assurer la pérennité et en permettre le développement ». L'avenir idéal d'un pays comme la Suisse se résume selon ses principaux représentants en une affaire de marché, de développement, d'intérêts... Et dans ce processus, on découvre un « Développement dynamique du droit » qui place l'arbitrage et quelques personnes privées et non élues, au centre du processus du pouvoir décisionnel institutionnel.¹¹¹

Il est représenté par un schéma, sous l'Annexe C1 du document de travail du conseil fédéral. On y voit la place de poids confié à des juges privés, accessoirement fort coûteux. En s'engageant contractuellement avec l'UE dans un processus dans lequel le tribunal arbitral détient l'ultime pouvoir décisionnel, le Conseil fédéral soumet la démocratie à la sphère privée.

La procédure de règlement des différends dans un cas d'application. (Annexe C.2 de l'accord)



Voici le déroulé d'un différend. Un pouvoir considérable et déterminant est octroyé à des personnes privées. (p18). Le document précise que « Le protocole 3 de l'accord institutionnel règle dans les détails la composition du tribunal arbitral et le déroulement de la procédure arbitrale. Les règles correspondent principalement du droit international dans ce domaine ». Concrètement, la Suisse et l'UE choisissent le même nombre d'arbitres. Si trois arbitres doivent être

¹¹¹. *Accord institutionnel Suisse – UE: document explicatif, Janvier 2019* (pp. 2, 17, 18).

nommés, chacune des parties en désigne un. Si cinq arbitres doivent être nommés, chacune des parties en désigne deux. Les arbitres nommés par les parties choisissent ensemble le dernier arbitre qui exerce la fonction d'arbitre-président du tribunal arbitral. Ils se fondent à cet égard sur la liste des personnes qualifiées établie au préalable par la Suisse et l'UE au sein du comité mixte horizontal de l'accord institutionnel (protocole 3, art. II.2). Le tribunal arbitral s'efforce de prendre ses décisions par consensus. Si cela s'avère impossible, la décision du tribunal arbitral est rendue à la majorité (protocole 3, art. IV.1). Les audiences devant le tribunal arbitral sont publiques, à moins qu'il n'en soit décidé autrement pour des motifs graves (protocole 3, art. III.12, par.2). Les décisions du tribunal arbitral sont rendues publiques dans tous les cas (protocole 3, art. IV.2, par.4) (Page 8). Ce genre de processus semble déconnecté des institutions démocratiques et enterrerait ainsi l'État de droit, la démocratie, et plus globalement la chose publique.

ANNEXES: ILLUSTRATIONS DE L'ACCORD CETA

ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS : QU'EST-CE QUE LE RDIE ? EXTRAIT

Système de règlement des différends entre investisseurs et États	Dispositions
1. Tribunal arbitral	<p>Investisseurs investisseurs dans des investissements</p> <p>Il peut soumettre les différends entre le système judiciaire des parties concernées ou un tribunal arbitral (RDIE) au tribunal</p> <p>Les différends relatifs à un système réglementaire public doivent être traités de manière égale avec les différends relatifs aux obligations réglementaires imposées par l'État (RDIE) imposées</p>
2. Système d'arbitrage administratif privé (RDIE)	<p>Investisseurs investisseurs dans des investissements</p> <p>Les différends relatifs aux différends de RDIE doivent être traités de manière égale avec les différends relatifs aux différends de RDIE imposés</p>
3. Titre d'investissement	<p>Un système de réglementation publique à l'égard d'un investisseur ne constitue pas un différend entre un investisseur et un État. Toutefois, les obligations contractuelles qui peuvent être imposées à un investisseur par un État ne constituent pas un différend entre un investisseur et un État.</p> <p>Un différend entre un investisseur et un État ne constitue pas un différend entre un investisseur et un État.</p> <p>Un différend entre un investisseur et un État ne constitue pas un différend entre un investisseur et un État.</p>
4. Instance arbitrale	<p>Investisseurs investisseurs dans des investissements</p> <p>Les différends relatifs aux différends de RDIE doivent être traités de manière égale avec les différends relatifs aux différends de RDIE imposés</p> <p>Les différends relatifs aux différends de RDIE doivent être traités de manière égale avec les différends relatifs aux différends de RDIE imposés</p> <p>Les différends relatifs aux différends de RDIE doivent être traités de manière égale avec les différends relatifs aux différends de RDIE imposés</p>

EXTRAITS DE L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA,
D'UNE PART, ET L'UNION EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES, D'AUTRE PART



Strasbourg, le 17.12.2016
COM(2016)441 final
2016/0807(NLE)

Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion de l'accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part

ARTICLE 13.20

Règlement des différends

4. Les arbitres figurant sur la liste doivent avoir des connaissances spécialisées ou de l'expérience dans le domaine du droit ou de la réglementation des services financiers, ou de la pratique connexe, ce qui peut comprendre la réglementation des fournisseurs de services financiers. Les arbitres qui exercent les fonctions de président doivent également avoir de l'expérience en tant qu'avocat-conseil, membre de groupes spéciaux ou arbitre dans le cadre de procédures de règlement des différends. Les arbitres sont indépendants, agissent à titre personnel et ne suivent les instructions d'aucune organisation ou d'aucun gouvernement. Ils se conforment au Code de conduite qui figure à l'annexe 29-B (Code de conduite).

ANNEXE 29B

CODE DE CONDUITE DES ARBITRES ET DES MÉDIATEURS

Responsabilités des candidats et des arbitres

2. Tous les candidats et arbitres évitent tout manquement ou apparence de manquement à la déontologie, sont indépendants et impartiaux, évitent les conflits d'intérêts directs et indirects et observent des normes de conduite strictes afin que l'intégrité et l'impartialité du mécanisme de règlement des différends soient préservées. Les anciens arbitres doivent se conformer aux obligations prévues aux paragraphes 16 à 19.

3. Avant la confirmation de sa sélection comme arbitre dans le cadre du présent chapitre, le candidat déclare tout intérêt, toute relation ou tout sujet susceptible d'avoir une incidence sur son indépendance ou son impartialité ou pouvant raisonnablement donner une impression de manquement à la déontologie ou de parti pris dans la procédure. À cette fin, le candidat déploie tous les efforts raisonnables pour s'informer de l'existence de tels intérêts, relations et sujets.

11. Un arbitre évite de donner une impression de parti pris et ne se laisse pas influencer par ses intérêts personnels, des pressions extérieures, des considérations de nature politique, des revendications publiques, sa loyauté envers une Partie ou la crainte d'être critiqué.

12. Un arbitre ne contracte pas, directement ou indirectement, d'obligations ou n'accepte pas d'avantages qui, d'une manière quelconque, entraveraient, ou sembleraient entraver, la bonne exécution de ses fonctions.¹¹²

¹¹². Divers extraits de l'Exposé des motifs, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52016PC0443>.

CHAPITRE 5

AUX ORIGINES, UNE MONDIALISATION MESSIANIQUE

ANCRE LE NOUVEAU MONDE

Le 6 janvier 1941, le président américain Franklin Delano Roosevelt s'adressait au Congrès dans un discours célèbre sur *l'état de l'Union*. Il va y prôner les *four freedoms*¹¹³. Première surprise, ces quatre libertés n'étaient pas destinées au seul peuple américain, mais bien au « monde entier » ! Elles avaient donc vocation à être exportées partout. Deuxième surprise, les *four freedoms* combinaient les thématiques au niveau du social, de l'humain, de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources et de la politique financière et monétaire. L'attrait pour une gouvernance mondiale et globale se profilait déjà.

La 3^e liberté ne manque pas de surprendre. Il y est question « d'être libéré du besoin — ce qui, traduit au niveau mondial, signifie des accords économiques qui garantiront à chaque nation une vie saine et paisible, pour ses habitants — partout dans le monde ». Curieuse promesse tout de même que celle de lier les besoins de l'humanité à des accords économiques, au marché et à ses agents ! Le commerce international chapeauté aujourd'hui par l'OMC, et ancré dans le marché financier, serait le cœur du développement du bien-être de l'humain.

Toujours selon cette 3^e liberté, la multiplication d'accords économiques et commerciaux entre les États libérerait les populations du besoin ? Donc, les accords tels que CETA, TAFTA, TISA ou le JEFTA, accord historique de libre-échange entre l'UE et le Japon, devraient être compris comme des outils qui œuvrent *pour le bien de l'humanité*.

En attendant la réalisation de la prophétie, les chiffres — décidément très têtus — ne confirment aucunement ces assertions. En revanche, nous pouvons voir dans cette 3^e liberté les intérêts des

¹¹³. Extrait du discours des quatre libertés. Traduction et source de Digithèque MJP.

« Dans l'avenir, que nous cherchons à rendre sûr, nous attendons avec impatience un monde fondé sur les quatre libertés humaines essentielles. »

La première est la liberté de parole et d'expression — partout dans le monde.

La deuxième est la liberté pour chacun d'adorer Dieu comme il l'entend — partout dans le monde.

La troisième, c'est d'être libéré du besoin — ce qui, traduit au niveau mondial, signifie des accords économiques qui garantiront à chaque nation une vie saine et paisible, pour ses habitants — partout dans le monde.

La quatrième, c'est d'être libéré de la peur — ce qui, traduit au niveau mondial, signifie une réduction mondiale des armements, à un tel point et de manière si poussée qu'aucune nation ne sera en mesure de commettre une agression matérielle contre ses voisins — partout dans le monde. »

initiateurs desdits accords, ainsi que certaines bases annonciatrices d'un monde régi par le business et le droit commercial davantage que par les législations nationales.

Le discours mondialiste du président Roosevelt ne s'arrêtait pas à la seule promotion du développement des libertés humaines par le commerce. Il proclamait également « *une conception plus élevée — un ordre moral* ». Nous voilà donc embarqués dans la mise en place d'un ordre moral mondial, qui n'est pas sans rappeler la réflexion du patron de la Goldman Sachs : « *I am doing God's Work* »... Bref, il semble bel et bien exister une espèce de messianisme qui sert de référence métaphysique à la vision de M. Roosevelt, et qui se perpétue encore à l'heure actuelle.

Le discours du président américain ne reflétait pas un désir ou un souhait, mais assurait une volonté — voire une décision — d'aller de l'avant en matière de réorganisation de la planète : « Ce n'est pas la vision d'un millénaire éloigné. C'est la base précise du genre de monde réalisable à notre propre époque et par notre propre génération. Ce genre de monde est l'antithèse même de ce prétendu ordre nouveau de la tyrannie, que les dictateurs cherchent à créer dans le fracas des bombes. À cet ordre nouveau, nous opposons une conception plus élevée — un ordre moral. Une bonne société peut faire face aux plans de domination mondiale et aux révolutions à l'étranger, sans crainte. »

« *Ordre moral* », « *conception plus élevée* » et autre « *bonne société* » sont des évaluations qualitatives et donc floues. Le lecteur peut s'interroger au passage sur l'avenir de la liberté de croyance personnelle, dans le cas où une sorte d'ordre moral universel imposerait à tous une conception de l'homme et de son créateur.

Et le président de conclure son discours ainsi : « La liberté suppose la primauté des droits de l'homme partout. Nous soutenons ceux qui luttent pour acquérir ces droits ou les préserver. Notre force réside dans notre unité de vues. Pour une conception si élevée, il ne peut y avoir d'autre fin que la victoire. »

L'engagement de soutenir ceux qui luttent pour le bien va justifier le droit à l'ingérence, et bien des guerres au nom de la liberté et de la démocratie. Ainsi dès 1941, le discours politique va se servir des droits de l'homme, pour promouvoir une certaine liberté, accompagnée de promesses sociétales séductrices, tels des pensions de vieillesse et de l'assurance contre le chômage, des soins médicaux de qualité pour tous et enfin le plein-emploi. Ainsi, une mondialisation politique de la planète par et pour une économie devrait être libératrice et bienfaitrice.

Enfin, Roosevelt se réfère dans sa conclusion à « l'unité de vues » en tant que force. Or, le Nouveau Monde se construit sur la base d'unanimité, de *consensus* et de convergence aux plans nationaux et internationaux. Le consensus international et inclusif, étroitement lié à la notion de communauté internationale, n'admet pas qu'un élément du puzzle aspire à se différencier. Cela est lié au multilatéralisme promu par les organismes supranationaux, et couvre l'ensemble des thèmes de gouvernance, y compris les champs politique, financier, ou économique. De plus, multilatéralisme rime avec partenariats multipartites (comprenez que les privés sont associés à la gouvernance) dans les traités signés par l'ensemble des pays.

Sous la houlette de Roosevelt (assisté de Nelson Aldrich Rockefeller¹¹⁴), les États-Unis en grands gagnants de la Deuxième Guerre mondiale mettront en place le 22 juillet 1944 une série d'accords économiques internationaux, dont ceux de Bretton Woods. Fondés sur cinq piliers, ces accords vont octroyer au dollar le statut de monnaie de réserve mondiale.

Par ailleurs, les signataires se donnent la structure organisationnelle pour mondialiser la planète. Quatre organismes supranationaux virent le jour. Ils veilleront à l'exécution des accords de Bretton Woods. La plus connue des structures est celle des Nations Unies à côté de laquelle nous trouvons le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), actuellement rattachée au Groupe de la Banque mondiale¹¹⁵, ainsi qu'une entité destinée à régir le commerce international.

Le FMI et la BIRD vont participer à la reconstruction des pays dévastés par la guerre en faisant office de prêteur préférentiel et de facilitateur financier, monétaire et économique. Progressivement, avec l'abandon de la couverture-or du dollar dans les années 70, l'explosion du niveau d'endettement public va faire évoluer le rôle du FMI. Il va devenir le gardien de cet endettement tout en veillant à faire booster l'expansion des activités du marché commercial.

¹¹⁴. Nelson Aldrich Rockefeller, petit-fils simultanément de la famille Rockefeller de la Standard Oil et de Nelson Aldrich, le sénateur qui a œuvré à la création de la Réserve fédérale...

¹¹⁵. Les États-Unis en sont les premiers actionnaires avec 16,57 % des de souscriptions et 15,68 % de droits de vote. *Finances.worldbank.org*

Article 1 des statuts du FMI : « Le Fonds monétaire international (FMI) encourage la stabilité financière et la coopération monétaire internationale, et s'efforce aussi de faciliter le commerce international, d'*œuvrer en faveur d'un emploi élevé et d'une croissance économique durable*, et de faire reculer la pauvreté dans le monde. Le FMI est gouverné par ses 189 *États membres, auxquels il rend compte de son action.* »

Le FMI, à l'image d'une sorte de banque centrale mondiale, a la mission suivante : « encourager la coopération monétaire internationale ; faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce mondial ; promouvoir la stabilité des changes ; aider à établir un système multilatéral de paiements ; mettre temporairement, moyennant des garanties adéquates, ses ressources générales à la disposition des États membres qui font face à des difficultés de balance des paiements. Plus généralement, et conformément à ses autres buts, le FMI a pour responsabilité d'assurer la stabilité du système financier international. »

Toutefois, le FMI est critiqué par certains observateurs, tout comme la Banque mondiale. Il a encore récemment fait les gros titres dans le cadre de sa gestion de la crise grecque et de l'austérité contre-productive qu'il a participé à imposer. Ses remèdes de cheval, appelés *bonne gouvernance*, semblent plutôt assommer le patient que le guérir. Nous y reviendrons.

Le troisième organisme prévu par les Accords est l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il joue en effet un rôle essentiel à la promotion d'un libéralisme qui fait du commerce international la pierre angulaire de la construction mondialisante et globalisante.

Il fut dans un premier temps appelé GATT, pour Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il ne mutera qu'en 1995, à Marrakech, pour devenir l'actuelle OMC. Cette organisation est dotée de *sa propre personnalité juridique*, édicte ses propres règles et résout les différends entre États membres. Son pouvoir est si important qu'elle semble être devenue l'organisation la plus puissante de la planète !

Ce statut offre à l'OMC une *liberté* pour édicter les règles et normes du libre-échange planétaire. Elle œuvre à faire éliminer tout obstacle au libre-échange, afin de permettre la mobilité la plus élevée possible des ressources productives à travers le monde.

L'OMC règle ainsi le commerce de marchandises (GATT), des services (AGCS), des denrées agricoles (ASA), des produits industriels et propriété intellectuelle liée au commerce (ADPIC).

Un bémol existe toutefois au niveau du commerce des services. Officiellement, la libéralisation du marché des services est bloquée, notamment par les pays les moins développés et l'activisme de citoyens hostiles au principe. De fait, le programme en question menace à plus ou moins brève échéance la survie des PME de service, et de leurs emplois, qui constituent la richesse du tissu économique local. Il faut dire que cet accord profiterait surtout et avant tout aux firmes transnationales du secteur.

La puissance de l'OMC se trouve aussi dans son Organe de règlements des différends (ORD) qui est, comme son nom l'indique, chargé de régler les différends entre pays membres. Une fois les rapports de l'ORD adoptés, ils deviennent exécutoires. Les États du Sud et les petits États sont donc pénalisés, car ils n'ont généralement pas les moyens de financer ces procédures coûteuses.

Last but not least, la signature des Accords de Bretton Woods a donné naissance à l'organisme supranational le plus connu du grand public : l'Organisation des Nations unies, ou ONU. Créée à New York le 24 octobre 1945 dans le prolongement de la Société des Nations, elle a la mission de sauvegarder la Paix et la Sécurité internationales d'une part, et d'instituer d'autre part une coopération économique, sociale et culturelle entre nations, dans la droite ligne du discours du président Roosevelt. Elle va créer des passerelles tout autour de la planète, en tentant de développer une image de confiance et de légitimité vis-à-vis des populations et des États-membres.

Tout comme l'OMC, l'ONU constitue un organisme essentiel au tissage du multilatéralisme et autres partenariats multipartites, car elle accueille aussi bien les représentants des assemblées nationales des divers pays, mais également les grandes entreprises et représentants de la société civile dans la mise en place de ses programmes¹¹⁶. À noter qu'elle bénéficie d'une structure qui ressemble étonnamment à celle des firmes transnationales, elles-mêmes organisées de manière transversale et en réseaux.

¹¹⁶. 3 textes de l'ONU ont été utilisés en référence dans le cadre de cet ouvrage :

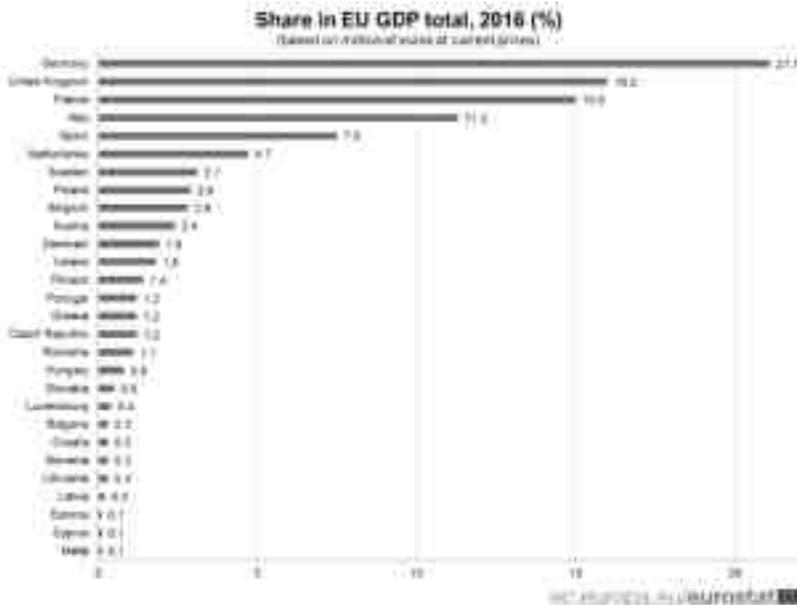
- L'Agenda 21 (1992).
- La Déclaration du Millénaire de l'organisation des Nations unies (2000).
- Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015).

Il existe bien d'autres organismes supranationaux, tels que ceux qui édictent des normes planétaires, des ONG, ou des structures ultra-puissantes telles que le Commonwealth of Nations¹¹⁷, qui est un dérivé des Conférences impériales.

Constituée formellement à Londres en 1949, elle est coordonnée par un Secrétariat général, est présidée par M^{me} May, et dont la reine Elisabeth II est le chef à vie. La position n'est pas officiellement héréditaire, mais le prince Charles est d'ores et déjà admis en tant que successeur.

Il est utile de préciser que sous le règne d'Elisabeth II, l'organisation s'est fortement étoffée, passant de 10 États en 1956 à 53 en 2018. La reine est la cheffe d'État de 16 d'entre eux. Le territoire est tout aussi impressionnant avec ses 30 millions de km² doté d'un PIB de 10 trillions \$. Une population de près de 2,4 milliards fait de la reine la cheffe d'un tiers de l'humanité.

L'Organisation de la conférence islamique (OCI), dont le siège est à Djeddah en Arabie saoudite, est un autre exemple d'organisme



¹¹⁷. "Commonwealth: Seven things you might not know", BBC, April 2018.

supranational. Créée en 1969, elle devient en 2011 Organisation de la coopération islamique. Forte de 57 États membres, elle bénéficie d'une délégation permanente aux Nations-Unies. Les chiffres qui décrivent l'OCI sont impressionnants avec un PIB cumulé de près de 10 trillions \$, une population de 1,81 milliard d'habitants. La mission qui lui est donnée est notamment de promouvoir simultanément différents domaines tels que l'économique, le social, le scientifique ou le culturel. La Banque islamique de développement est dédiée à ce processus.

L'UE est elle aussi une organisation supranationale avec 5,5 millions de kilomètres carrés, une population d'environ 500 millions d'habitants, et un PIB cumulé de 15 trillions en 2017.

Les moteurs en sont l'Allemagne (PIB de 3 trillions), la Grande-Bretagne et la France. Son cœur monétaire-financier est la zone euro avec un PIB s'élevant à environ 12,6 trillions de dollars en 2017.

Bien d'autres organisations supranationales existent. La différence avec celles de Bretton Woods est que celles-ci n'ont pas la capacité de créer, autour de leur entité, l'unanimité, ou l'unité de vue planétaire à l'image de certains programmes déterminants de l'ONU. L'universalité de l'ONU est une caractéristique essentielle de la globalisation de la planète qui exige l'abandon des États-nations, des drapeaux religieux, etc.

D'ailleurs, la vision messianique de départ va être substituée par une vision marchande, eugéniste, et corporatiste. Les impératifs économique-financiers ont d'ores et déjà supplanté les besoins des citoyens dans la gestion des territoires et des espaces. Ainsi, l'avenir même de la démocratie, et de la chose publique, est hypothéqué...

En mai 2019, Angela Merkel n'a cité dans un discours à Harvard qu'une seule liberté : celle du commerce. Elle y a dit : « Le protectionnisme et les conflits commerciaux menacent la liberté du commerce mondial et par conséquent les fondements de notre prospérité. » Ce discours est convergent avec le programme de Développement durable 2030 de l'ONU où il est dit : «... Nous attachons une grande importance au renforcement des capacités commerciales des pays en développement, y compris celles des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire, notamment la promotion de l'intégration économique et de l'interconnectivité régionales.¹¹⁸ »

Hormis cette liberté accordée au commerce, M^{me} Merkel a omis la thématique sur les libertés individuelles. Pas un mot par exemple

¹¹⁸. Point 68 Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU.

sur l'intrusion massive et liberticide des entreprises de la technologie dans la vie intime de tout un chacun. Le monde libre de l'après-guerre a muté en un monde asservi au grand business, dont on ignore tout des bénéficiaires finaux. Nous sommes en revanche sûrs de la présence de l'argent de la mafia globalisée.

La dérive de la globalisation avait été analysée par Zinoviev : « Pendant la guerre froide, la démocratie était une arme dirigée contre le totalitarisme communiste, mais elle avait l'avantage d'exister. On voit d'ailleurs aujourd'hui que l'époque de la guerre froide a été un point culminant de l'histoire de l'Occident. Un bien-être sans pareil, de vraies libertés, un extraordinaire progrès social, d'énormes découvertes scientifiques et techniques, tout y était ! Mais, l'Occident se modifiait aussi presque imperceptiblement. L'intégration timide des pays développés, commencée alors, constituait en fait les prémices de la mondialisation de l'économie et de la globalisation du pouvoir auxquels nous assistons aujourd'hui. Une intégration peut être généreuse et positive si elle répond, par exemple, au désir légitime des nations sœurs de s'unir. Mais celle-ci a, dès le départ, été pensée en termes de structures verticales, dominées par un pouvoir supranational.¹¹⁹ ».

Côté liberté, le mot a été vidé de son sens. La critique d'Alexandre Soljenitsyne fut sévère lors d'une conférence¹²⁰ : « Quand les États occidentaux modernes se sont formés, fut posé comme principe que les gouvernements avaient pour vocation de servir l'homme, et que la vie de l'homme était orientée vers la liberté et la recherche du bonheur (en témoigne la Déclaration américaine d'indépendance). Aujourd'hui, enfin, les décennies passées de progrès social et technique ont permis la réalisation de ces aspirations : un État assurant le bien-être général. Chaque citoyen s'est vu accorder la liberté tant désirée, et des biens matériels en quantité et en qualité propres à lui procurer, en théorie, un bonheur complet, mais un bonheur au sens appauvri du mot, tel qu'il a cours depuis ces mêmes décennies ».

Ces grandes voix nous manquent cruellement à l'heure où les grandes entreprises sont soutenues par les représentants de l'État afin par exemple de trier les citoyens en fonction de leur état de santé et de mettre un terme au droit à la vie privée afin de commercialiser les données personnelles médicales. Plus généralement, le principe de consensus généralisé, centré sur une liberté débridée du commerce au bénéfice du petit nombre, fait courir un danger de pouvoir absolu, voire de totalitarisme...

¹¹⁹. « *Dernier entretien en terre d'Occident* », juin 1999, lilianeheldkhawam.com

¹²⁰. « *De la médiocrité de la nouvelle élite* », Alexandre Soljenitsyne, 1978 discours à Harvard, lilianeheldkhawam.com

CHAPITRE 6

UNE ALLIANCE ANGLOSAXONNE ANCRE L'ÉCONOMIE-MONDE

État global, États-Unis de la Terre, État mondial, Empire mondial, etc. Le désir d'unification globale n'est pas nouveau. Si le projet a chatouillé l'égo de certains, il en a fait rêver d'autres en toute bonne foi. De nombreux intellectuels, tels que Dante, Kant, ou Nietzsche, ont intégré dans leur idéologie respective le projet de gouvernance unifiée de la planète. Celui-ci est devenu la feuille de route des dirigeants américains des années 40. Ils ne le font pas seuls, mais en compagnie de leurs alliés naturels : les Britanniques.

La Charte de l'Atlantique est un traité très important qui va consacrer l'alliance entre les États-Unis et la Grande Bretagne. Cette entente anglo-saxonne, fortement centrée sur la haute finance internationale, va rendre possible la mondialisation puis la globalisation telle que connue à l'heure actuelle. Le 14 août 1941, ce document est signé par Roosevelt et Churchill. Il viendra compléter les velléités mondialisantes du discours vu précédemment sur les *four freedoms*. Le point 5 de la Charte mérite une attention particulière. Il y est dit qu' : « Ils désirent réaliser entre toutes les Nations la collaboration la plus complète, dans le domaine de l'économie, afin de garantir à toutes l'amélioration de la condition ouvrière, le progrès économique et la sécurité sociale. »

Cette prise de position socio-économique à portée messianique universelle nous permet d'aborder le principe de l'économie-monde. Ce concept a été étudié par Fernand Braudel dans le cadre de son analyse portant sur la Méditerranée du temps de Philippe II d'Espagne (16ème siècle).

Braudel définit l'économie-monde en tant que : « morceau de la planète économiquement autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel ses liaisons et ses échanges confèrent une certaine unité organique¹²¹ ». Il s'agit donc d'un espace dominé par un centre qui va influencer ses zones territoriales périphériques. Ainsi, le centre exerce un rapport de force économique sur le reste de l'ensemble.

L'empire britannique, devenu l'allié des États-Unis en 1941, détient une forte expérience en matière d'économie-monde. Dotée de thalassocratie, ce qui signifie une domination des océans ainsi que le contrôle de tous leurs passages stratégiques, l'Angleterre a pu organiser l'économie mondiale à son profit. En 1869, l'inauguration du Canal de Suez ouvre le passage entre la Méditerranée et la mer rouge. Ce fut un moment-clé de son essor. Plus besoin de

¹²¹. Braudel, 1967, page 20.

contourner l'Afrique pour les trajets Europe-Asie, ou de transporter par voie terrestre les marchandises entre la Méditerranée et la mer Rouge. Les échanges commerciaux avec sa principale colonie, l'Inde, en sont facilités. Centré sur la City de Londres, cet espace-monde a capté l'essentiel des flux financiers de la planète.

À ceci s'ajoute le fait que dès la fin du XVIII^e siècle, l'Angleterre détenait les secteurs-clés de l'industrialisation de l'exploitation énergétique (charbon), mécanique, sidérurgique et textile. Autant d'activités qui dynamisèrent le commerce international, et permirent la multiplication des accords de libre-échange, notamment avec la France (1860) et les États-Unis, ont pu ainsi voir le jour. Cette domination planétaire fut menacée au 20^e siècle par la France et surtout par l'Allemagne, avec son projet de ligne de chemin de fer Berlin-Byzance-Bagdad, le Bagdadbahn, dont l'objectif principal visait à s'affranchir du pétrole américain...

C'est dans ce contexte qu'arrive la Première Guerre mondiale qui va épuiser l'Angleterre, sans toutefois mettre un terme à sa domination coloniale. La signature de la Charte de l'Atlantique en 1941 va enrichir les Américains de beaux atouts, et ce même si l'Empire britannique est en bout de course. Forts de cette alliance, les États-Unis deviendront la première puissance économique mondiale au sortir de la Deuxième Guerre. Cette position américaine sera confortée par le dollar américain, devenu unique monnaie de réserve convertible en or. Le Plan Marshall de 1947 va compléter le tableau. Progressivement, les États-Unis vont imposer leurs firmes transnationales, leurs capitaux, leurs produits financiers, leurs biens de production et leur culture à travers la planète via l'industrie du divertissement. Wall Street peut concurrencer la City de Londres au niveau mondial. Ceci n'exclut pas une complémentarité qui fait du binôme le noyau dur de la planète finance, et donc du Nouveau Monde.

Dès leur création au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les organisations supranationales sont chargées de multilatéraliser l'ensemble des États de la planète. Sous leur houlette et avec l'adhésion unanime des gouvernements, le multilatéralisme devient un impératif de droit international. Elles seront soutenues par la haute finance internationale, partenaire officiel des dirigeants politiques, qui a tout intérêt à faire émerger, sous son contrôle, une économie-monde planétaire. D'où les multiples accords de libre-échange signés à travers le globe, et indispensables à la création d'un espace mondial commun. Cette construction est menée en partenariat avec les lobbyistes des firmes transnationales d'une part, et avec des représentants de la société civile d'autre part. Les dirigeants poli-

tiques, quant à eux, ont pour mission d'y apporter leur caution, mais aussi le chéquier du Trésor public !

À force de multilatéralisme et de libre-échangeisme sans limites, les espaces internationaux fusionnés et intégrés semblent, sous l'impulsion américaine, vouer à ne plus former qu'un seul et unique espace économique. Les États devraient s'écrouler naturellement après avoir perdu les prérogatives sur leur territoire, et sur les richesses que celui-ci génère. Un exemple s'est présenté récemment sous nos latitudes. Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé, en octobre 2018, la création pour 2021 d'une nouvelle collectivité d'Alsace : Collectivité européenne d'Alsace. Les deux départements du Bas et du Haut-Rhin fusionnent, et reçoivent des compétences élargies, tout en restant dans la Région du Grand Est. Jusque-là, rien d'extraordinaire.

Voilà que le 22 janvier 2019, les chefs d'État français et allemand signent un traité à Aix-la-Chapelle. Or, « ce traité prévoit entre autres une convergence des politiques économique, étrangère et de défense des deux pays, une coopération sur les régions transfrontalières, ainsi qu'une « assemblée parlementaire commune », composée de cent députés français et allemands. »¹²² Un peu plus loin, nous lisons que « (...) les deux États dotent les collectivités territoriales des territoires frontaliers et les entités transfrontalières comme les eurodistricts de compétences appropriées, de ressources dédiées et de procédures accélérées permettant de surmonter les obstacles à la réalisation de projets transfrontaliers, en particulier dans les domaines économique, social, environnemental, sanitaire, énergétique et des transports ».

Cette collaboration interétatique étant posée, revenons aux compétences « particulières et supplémentaires » octroyées par le gouvernement à la Collectivité européenne d'Alsace. Celles-ci touchent à quatre domaines : le transfrontalier, le bilinguisme, le tourisme, et le transport. Clairement, la collectivité européenne d'Alsace va pouvoir construire son intégration transnationale et appartenir à une eurorégion. Ça tombe bien, il existe « La Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur qui comprend l'espace transfrontalier franco-germano-suisse constitué par les quatre territoires : Alsace, Suisse du Nord-Ouest, Sud du Palatinat et une partie du Pays de Bade. »¹²³

Une fois les informations mises bout à bout, nous comprenons que le gouvernement français donne les clés à la région alsacienne pour qu'elle puisse poursuivre l'exploitation de ses ressources dans

¹²². Traité d'Aix-la-Chapelle : la France et l'Allemagne signent un nouveau traité de coopération et d'intégration rmtmo.eu

¹²³. Le territoire du Rhin Supérieur — du Palatinat, le pays de Bade et l'Alsace jusqu'au nord-ouest de la Suisse, rmtmo.eu

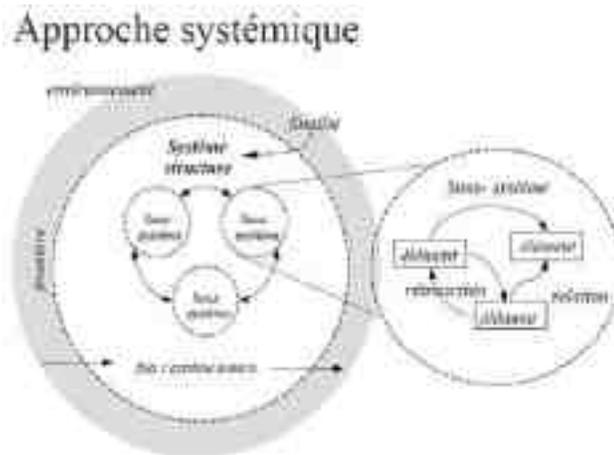
le cadre de son intégration hors de France. Une illustration type de dénationalisation d'un territoire.

Avec la mort des frontières, nous assistons à une obsolescence de la souveraineté des États. Un super territoire mondial unique peut alors être envisagé. Il en résulte une possible captation par la finance globale du secteur agroalimentaire, de l'eau, de l'énergie, de l'enseignement, des services de santé, de la technologie, des technologies de l'information et communication (TIC), et autres industries pharmaceutiques. Une menace permanente plane sur la capacité de survie des populations.

Les territoires sont soumis à une construction transversale systémique. Le processus fusionnel global qui est en cours admet un découpage local en ensembles, et sous-ensembles, qui s'imbriquent les uns dans les autres à travers une architecture systémique (cf. schéma) et une mise en réseau. Cette construction systémique et complexe, similaire à celle du corps humain, échappe à la compréhension des habitants.

Par exemple, les sous-ensembles du genre de la collectivité alsacienne, ou même de la Région trinationale du Rhin supérieur se voient dotés de prérogatives bien locales, sur des surfaces limitées. Progressivement, la légitimité de la gouvernance revient aux institutions supranationales qui chapeautent la régionalisation.

Schéma :
Forme
canonique
du système
général¹²⁴



¹²⁴. Camus, Sandra, Lubica Hikkerova, et Jean-Michel Sahut. « *Tourisme durable : une approche systémique* », *Management & Avenir*, vol. 34, no. 4, 2010, pp. 253-269.

Historiquement, la quête de domination mondiale a toujours existé. L'histoire de l'humanité se confond avec celle des guerres menées par des armées conquérantes avec un désir de prendre le pouvoir économique, commercial et financier. Les cités phéniciennes de Tyr et Sidon, la Grèce antique, l'empire grec, l'empire romain, le monde musulman à son apogée, la Chine du 14^{ème} au 17^{ème} siècle ont déployé des économies-monde. A relever l'existence déjà dans le passé de villes-monde à l'image de Venise ou Anvers. La Nouvelle économie-monde du 21^{ème} siècle présente une particularité. Elle se sert plus volontiers des armées de financiers, d'administrateurs, d'un certain type de consultants, de scientifiques, etc. que de militaires. Le modèle repose sur une quête de maîtrise des facteurs de production des richesses. L'alliance de l'Atlantique qui a uni Londres à Washington a donné une vaste assise à la mondialisation de l'après-guerre. Les deux capitales sont devenues des centres de décisions politiques et économiques vitaux de l'économie-monde du XXI^e siècle, voire le centre de gravité de l'oligarchie. Et sauf grondement très fort de la Chine, soutenue par l'Inde et la Russie, cette entente anglo-saxonne continuera de dominer la planète de la tête et des mains.

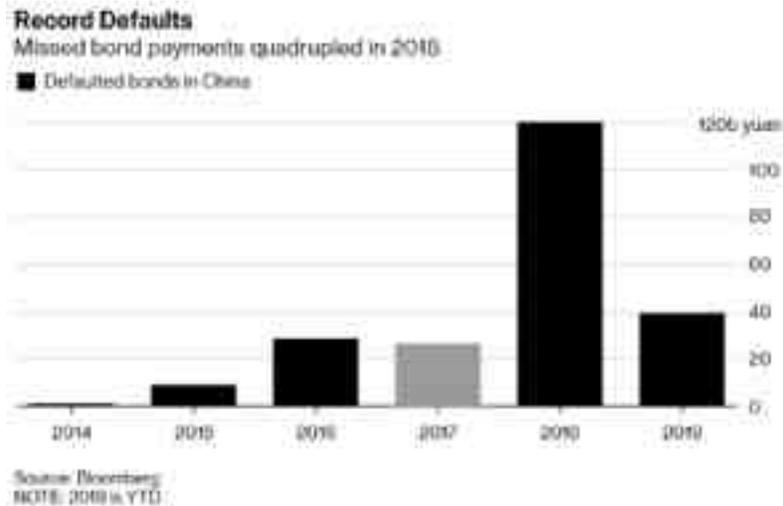
Pour l'instant, les divers centres économiques qui ont émergé au fil des décennies en alternative aux pays dits riches de l'Occident, sont soigneusement exploités en fonction de leurs avantages. Ceux-ci sont intimement liés à la gouvernance des processus globaux de production. Chemin faisant, ce redéploiement des centres économiques permet de dénationaliser les richesses produites précédemment sous la bannière des drapeaux des différents pays.

À noter que les 3 principaux pôles économiques vus précédemment (Amérique du Nord, Europe, et Asie) concentrent l'essentiel de la production de biens et services mondiale. Voilà autant de repères qui sont toujours plus liés aux chiffres d'affaires des firmes transnationales (FTN). Le phénomène est si important que la CNUCED a, entre autres activités, la responsabilité de livrer annuellement les flux d'investissement que ces firmes particulières propulsent à travers leurs mouvements planétaires. Des firmes qui n'hésitent pas à déposséder certaines régions aux coûts d'exploitation trop élevés pour aller construire ailleurs à meilleur compte. C'est ainsi qu'une croissance dirigée et artificielle est au rendez-vous... et les bénéfices avec. Et cela n'est pas près de changer.

Nos hypothèses de travail sont celles d'un monde qui ne se définit plus par des États-Nations, mais par le chiffre d'affaires, les valeurs ajoutées, la densité de la population, la productivité des

firmes transnationales. Ce sont elles qui structurent le Nouveau Monde, soumis à un *business model* ou modèle d'affaires imposé par un certain marché *oligopolistique*. Déterritorialisées et dénationalisées, ces firmes se créent un nouveau territoire économique, virtuel, car fruit des mouvements et interactions de toutes sortes, y compris numériques, qu'elles génèrent elles-mêmes à travers leur conquête du globe.

Les entreprises chinoises semblent succomber elles aussi aux griffes et aux dents des patrons de la planète finance. Elles ont fait défaut sur 39,2 milliards de yuans (5,8 milliards de dollars) d'obligations nationales au cours des quatre premiers mois de l'année, soit 3,4 fois le total de la même période en 2018, selon les données compilées par Bloomberg. Le rythme est également plus du triple de celui de 2016, alors que les défaillances étaient plus concentrées au premier semestre de l'année qu'en 2018. La tendance est claire. Si rien ne change, 2019 sera le nouveau record. (Source Bloomberg)



Graphique : Faillites sur le marché obligataire chinois Année 2019 au 8 mai.
Des records en perspective pour 2019

Vous voyez ainsi que si la Chine devait continuer d'admettre la suprématie du marché de la finance, elle n'aurait jamais la possibilité de renverser le système qui se met en place.

CHAPITRE 7

LE MONDE DES AFFAIRES INVITÉ À MONDIALISER L'ÉCONOMIE

« Le Programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité »¹²⁵. Cette première phrase du Préambule introduit un des programmes les plus déterminants du Nouveau Monde. La gestion de l'humanité et de la planète est associée à la prospérité. Étrangement, bonheur et liberté sont présentés en tant que capacité à produire et à consommer suffisamment. Faim, misère et désespoir doivent être combattus par la croissance du PIB des pays. C'est ce que Joseph Savès a appelé une vision *économétrique* du monde¹²⁶. Il rappelle que des régimes archaïques enrichis par de fortes rentrées liées à des particularités naturelles, telles que le pétrole, peuvent abriter des populations qui n'en bénéficient pas du tout. À l'inverse, des pays à faibles PIB comme l'État du Kerala en Inde du Sud, assurent à leurs populations une vie relativement équilibrée et saine¹²⁷.

Ce concept de développement va être inauguré par le président Truman en 1949 dans le cadre du discours d'investiture de son deuxième mandat à la Maison Blanche. La vision de celui-ci reprenait et prolongeait *les four freedoms*, vus précédemment, au travers de quatre axes supplémentaires.

La réforme économique et sociale du *Fair Deal* fait suite au *New Deal* en ajoutant une touche sociale, insistant sur les droits civils, la santé, l'aide sociale, l'éducation, la protection des bas salaires, le logement, etc. Elle imprégnera l'allocution de la réélection de M. Truman à la Maison Blanche le 20 janvier 1949. Le président va insister sur le thème de la pauvreté. Le 4^e point de son exposé va être très médiatisé. Il y fait évoluer le messianisme de Roosevelt vers un *messianisme* économique, voire consumériste :

¹²⁸« Quatrièmement, il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées. Plus de la moitié des gens de ce monde vivent

¹²⁵. « *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* ». ONU 2015.

¹²⁶. « *Émergence du sous-développement* », Joseph Savès, Hérodote.net

¹²⁷. Depuis, les organisations supranationales ont lancé l'IDH (développement humain) pour combler les lacunes du PIB. L'IDH prend en compte le PIB/habitant, le taux d'alphabétisation, et la mortalité infantile.

¹²⁸. « *Le point IV du président Truman* », Persée, 1950, pp 165-177.

« *Harry S. Truman's Fourth State of the Union Address* », trumanlibrary.org

dans des conditions voisines de la misère. Leur nourriture est insatisfaisante. Ils sont victimes de maladies. Leur vie économique est primitive et stationnaire. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères. Pour la première fois de l'histoire, l'humanité détient les connaissances techniques et pratiques susceptibles de soulager la souffrance de ces gens.

Les États-Unis occupent parmi les nations une place prééminente quant au développement des techniques industrielles et scientifiques. Les ressources matérielles que nous pouvons nous permettre d'utiliser pour l'assistance à d'autres peuples sont limitées. Mais nos ressources en connaissances techniques — qui, physiquement, ne pèsent rien — ne cessent de croître et sont inépuisables.

Je crois que nous devrions mettre à la disposition des peuples pacifiques les avantages de notre réserve de connaissances techniques afin de les aider à réaliser la vie meilleure à laquelle ils aspirent. Et, en collaboration avec d'autres nations, nous devrions encourager l'investissement de capitaux dans les régions où le développement fait défaut.

Notre but devrait être d'aider les peuples libres du monde à produire, par leurs propres efforts, plus de nourriture, plus de vêtements, plus de matériaux de construction, plus d'énergie mécanique afin d'alléger leurs fardeaux.

Nous invitons les autres pays à mettre en commun leurs ressources technologiques dans cette opération. Leurs contributions seront accueillies chaleureusement. Cela doit constituer une entreprise collective à laquelle toutes les nations collaborent à travers les Nations unies et ses institutions spécialisées pour autant que cela soit réalisable. Il doit s'agir d'un effort mondial pour assurer l'existence de la paix, de l'abondance et de la liberté.

Avec la collaboration des milieux d'affaires, du capital privé, de l'agriculture et du monde du travail de ce pays, ce programme pourra accroître grandement l'activité industrielle des autres nations et élever substantiellement leur niveau de vie. Ces développements économiques nouveaux devront être conçus et contrôlés de façon à profiter aux populations des régions dans lesquelles ils seront mis en œuvre. Les garanties accordées à l'investisseur devront être équilibrées par des garanties protégeant les intérêts de ceux dont les ressources et le travail se trouveront engagés dans ces développements.

L'ancien impérialisme — l'exploitation au service du profit étranger — n'a rien à voir avec nos intentions. Ce que nous envisageons, c'est un programme de développement fondé sur les concepts d'une négociation équitable et démocratique.

Tous les pays, y compris le nôtre, profiteront largement d'un programme constructif qui permettra de mieux utiliser les ressources humaines et naturelles du monde. L'expérience montre que notre commerce avec les autres pays s'accroît au fur et à mesure de leurs progrès industriels et économiques.

Une production plus grande est la clé de la prospérité et de la paix. Et la clé d'une plus grande production, c'est une mise en œuvre plus large et plus vigoureuse du savoir scientifique et technique moderne.

Ce n'est qu'en aidant ses membres les plus défavorisés à s'aider eux-mêmes que la famille humaine pourra réaliser la vie décente et satisfaisante à laquelle chacun a droit.

Seule la démocratie peut fournir la force vivifiante qui permettra de triompher non seulement de leurs oppresseurs mais aussi de leurs ennemis de toujours : la faim, la misère et le désespoir.

C'est sur la base de ces quatre principaux trains de mesures que nous espérons contribuer à créer les conditions qui, finalement, conduiront toute l'humanité à la liberté et au bonheur personnels ».

Ce texte est essentiel pour saisir les messages et programmes mondialistes. Il est fort utile de s'en imprégner, et de pointer ses contradictions et ses biais. Il porte en lui les germes de toutes les dérives observées actuellement. La présence de l'oligarchie économico-financière et les dysfonctionnements qu'elle génère, trouvent leur genèse dans ces quelques lignes.

Truman pose par ce texte les bases de programmes dont les effets sont observables près d'un siècle plus tard. Il est très impressionnant de voir à quel point la stratégie élaborée alors s'est déployée imperturbablement pour atteindre aujourd'hui ses objectifs, et ce quels qu'aient été les présidents.

La volonté de fusionner les États sous la bannière d'une idéologie américaine manichéenne, en prélude à une vision d'un ensemble holistique planétaire, est guidée par les critères de succès de l'entreprise.

Par une «com» centrée sur une opposition simpliste entre le bien et le mal, le succès et l'échec, le Nord et le Sud, la consommation et la pauvreté, le président et ses docteurs en communication ont

trouvé la manière de susciter l'adhésion du peuple américain. Ainsi, selon eux, les guerres sont le résultat de l'échec, de la pauvreté, et de la faim qui caractérisent les pays du Sud. Les pays du Nord, développés, producteurs, consommateurs, détenteurs de la liberté seraient selon cette logique pacifiques et promoteurs de paix, et que les pays pauvres sont les initiateurs des grandes guerres.

Une autre réflexion d'ordre philosophique est à relever. En introduisant la notion de sous-développement, Truman sous-entend qu'il détient un modèle universel de développement. Et cette référence est soumise au commerce et à la consommation. Le modèle de développement de Truman semble prôner un développement standardisé, massifié, orienté et dirigé. Or, l'action de développer autrui doit se faire en direction d'un idéal exprimé par le bénéficiaire du programme. Celui-ci profite de l'accompagnement pour identifier et exprimer ce qui fait sa force¹²⁹. C'est le contraire du modèle consumériste qui réduit les capacités de l'autre à de simples facteurs matérialistes.

Avec cette conception des choses, nous voilà embarqués dans un clivage entre pays. Il va alors justifier une colonisation « soft » par l'économie et la finance, bien plus subtile que si elle avait été menée de manière frontale par la force militaire. D'un coup, nous nous éloignons des promesses faisant la promotion de la démocratie et d'un monde libéré du joug des colonisateurs.

Rist va expliquer la nouvelle dialectique ainsi : « Jusqu'alors, les relations Nord/Sud étaient largement organisées selon l'opposition colonisateurs/colonisés. La nouvelle dichotomie « développés »/« sous-développés » propose un rapport différent, conforme à la nouvelle Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et à la progressive mondialisation du système étatique. À l'ancienne relation hiérarchique des colonies soumises à leur métropole se substitue un monde dans lequel tous (les États) sont égaux en droit même s'ils ne le sont pas (encore) en fait. Le colonisé et le colonisateur appartiennent à des univers non seulement différents mais encore opposés et, pour réduire la différence, l'affrontement — la lutte de libération nationale — paraît inévitable. Tandis que le « sous-développé » et le « développé » sont de la même famille ; même si le premier est un peu en retard sur le second, il peut espérer combler l'écart, à l'image du « sous »-chef qui peut toujours rêver devenir chef à son tour, à condition de jouer le même jeu et de ne pas avoir une vision trop différente de la chefferie. La foule

¹²⁹. « *Le Management par le Coaching (MPC), le cadre à la recherche de ses repères* », Liliane Held-Khawam, Pro Mind, 2002 ».

des « développés » écoutant religieusement le maître mondial du « développement ». ¹³⁰

Ce couple dual « développés-sous-développés » va servir de vecteur « moral » à la mondialisation d'abord, à la globalisation ensuite. La Pax America, qui est LA solution, doit subitement être exportée partout dans le monde avec le monde du business dans ses valises. C'est ainsi que la mondialisation de la production a pris son envol sous la responsabilité et le contrôle des investisseurs et des entreprises internationales américaines. Et pour cause : selon M. Truman, c'est le monde des affaires, grands financiers inclus, qui doit être chargé de promouvoir production et consommation pour régler les différences nord-sud et mettre un terme aux guerres.

À aucun moment, les mécanismes sous-jacents à l'exploitation des ressources des pays du Sud par les multinationales ne sont pointés du doigt. À aucun moment, les complexes militaro-industriels ne sont bridés. L'accaparement par l'aristocratie de la haute finance de privilèges régaliens, comme source des malheurs de la planète, est ignoré, voire aggravé.

Autre point essentiel qui impacte la vie de tout terrien au quotidien, les firmes transnationales doivent disposer de l'argent public, des capitaux de l'épargne et des retraites et les diriger en fonction de leurs investissements à travers la planète selon le tempo de leur propre agenda. « Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux ¹³¹. » Voilà une source de croissance financée par le travailleur qui bénéficie aux investisseurs et autres partenaires privés. Des biais conceptuels qui ne peuvent que s'amplifier dans le temps. La pilule est encore plus amère à faire passer auprès du résident des pays occidentaux puisque ces flux annoncent clairement la volonté politique de la désindustrialisation de leurs territoires au profit des émergents comme vu ci-dessus.

Dans son discours, M. Truman laisse une place prépondérante aux investisseurs, et s'engage à leur donner des garanties. Cela constitue une référence de poids lors de la demande des garanties au moment des *subprimes* par la haute finance et ses *too big to fail*, ou dans le cadre de la demande de la protection des investissements

¹³⁰. Gilbert Rist, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Science-Po, 2001, pp. 118-133.

¹³¹. La cible 10.b du Programme 2030 de l'ONU.

vus dans les traités de libre-échange. Cette place offerte aux tiers privés dans la gouvernance mondiale ne va cesser de progresser sous le poids des lobbies. D'ailleurs les Constitutions nationales, voire les programmes de l'ONU ne les oublient pas. Les investisseurs vont s'installer dans les arcanes des centres de décisions politiques. À relever que le partenariat multipartite inclut la société civile représentée par des ONG¹³² dont l'arrivée de certaines dans les années 90 a probablement eu pour rôle de contrebalancer un minimum le pouvoir démesuré offert aux détenteurs des capitaux et des emplois.

Pareille division du monde entre pays développés et sous-développés, ramenée à une quête de prospérité va ouvrir la porte à tous les excès en matière de surproduction, surconsommation, et in fine de *surpollution*. Mais comme la production est présentée comme LA clé de la prospérité et de la paix pour tous, la pollution industrielle est occultée et reportée sur celle des individus... Bref, les causes réelles des dysfonctionnements sont restées non seulement inabordées et donc insolubles, mais l'on a rajouté de nouvelles sources de problèmes. L'une d'entre elles et non des moindres est que le monde des affaires va pouvoir partir à la conquête du monde, muni d'un blanc-seing politique. Au nom du développement. Emballés dans un enrobage « humaniste »¹³³, le multilatéralisme, les partenariats multipartites, l'ancrage de la politique dans le business et sa croissance planétaire, et l'indispensable technologie furent actés et imposés à travers le droit international.

Quand Truman parle de l'extension de « l'ouverture », il s'agit en réalité d'une extension du multilatéralisme à l'ensemble des États. Ceci revient à promouvoir une espèce d'intégration et de fusion des territoires nationaux, des ressources naturelles et productives, ainsi que du transfert de leur gouvernance à des organismes supranationaux.

Maintenant, si nous prenions en compte le fait que le dollar soit devenu une monnaie de réserve, le concept de développement prend une autre allure. Il va conférer à ses détenteurs une facilité déconcertante à pénétrer les pays pour y investir dans des conditions très avantageuses. Rappelons que quand une monnaie perd 20 % face au dollar, les investisseurs de Wall Street accroissent automatiquement leur voilure dans la même proportion dans le pays en question. À l'opposé, les habitants du pays doivent déboursier 20 % de plus pour

¹³². Le financement de certaines ONG devrait nous inviter à nous faire notre opinion quant à leur indépendance réelle ou superficielle vis-à-vis de la haute finance.

¹³³. Un marketing politique présente la mutation globalisante sous des étiquettes de progrès sociétal, social et moral. Un détournement de mots ?

acquérir les produits à l'importation. Alors quand entre-temps, la politique agricole a été soigneusement laminée au profit de mégafermes installées à des milliers de lieues, les gens ont faim. Une famine et une misère entretenues de manière parfaitement artificielle.

Ce fiasco était prévisible. Du temps du général de Gaulle, François Mauriac¹³⁴ eut cette réflexion au sujet de la Banque de France : « Ce que le général n'a pas fait, et ce qu'il ne dépendait pas de lui de faire, c'est d'obliger à lâcher prise ces mains, ces quelques mains, oui ce petit nombre de mains qui tiennent les commandes secrètes de l'État, qui assurent les immenses profits de quelques-uns et qui font de chacun de nous les têtes d'un troupeau exploitable, exploité ».

Par le 4^e point de son discours, Truman va aller encore plus loin dans sa quête de croissance économique quand il demande une collectivisation des ressources technologiques, une meilleure utilisation des ressources planétaires (qui englobent l'humanité en tant que Ressources humaines ?), pour finir par constituer une **entreprise collective**... Bien que ces deux mots entreprise et collective pourraient signifier « initiative » ou « projet », nous prendrons ce mot au sens premier, car nos observations nous y conduiront. D'ailleurs, n'est-ce pas normal dès lors que les représentants du business soient partie prenante du processus ?

Une planète-entreprise se profile à l'horizon grâce au cumul de la vision messianique des four freedoms, des Accords de Bretton Woods, et de ce 4^e point de Truman. Une prospérité planifiée et orientée pour construire le Nouveau Monde a germé il y a de nombreuses décennies, portée par ce qui semblait n'être alors que de simples discours présidentiels. Ainsi le monde économique n'est pas si libéral, puisqu'il a favorisé certains gros acteurs, partenaires des gouvernants politiques, au détriment d'autres dans le but de restructurer la planète. L'oligarchie est ainsi actée.

Quatre idées fortes sont abordées par Truman dans le *Fair Deal*¹³⁵

- Le raffermissement de la toute jeune ONU.
- La création de l'OTAN, l'Organisation d'une alliance militaire dont la vocation est de contrer l'URSS.

¹³⁴. 23 septembre 1966.

¹³⁵. "Annual Message to the Congress on the State of the Union, January 5, 1949 », trumanlibrary.org

- Le maintien du Plan Marshall en faveur de la reconstruction européenne (European recovery program).
 - Le développement des pays pauvres.
- 

CHAPITRE 8

DE LA MONDIALISATION À LA GLOBALISATION

Transformer les citoyens en consommateurs fut le programme politique de ces dernières décennies. M^{me} Thatcher a résumé la chose ainsi : « Les sciences économiques sont la méthode, le but est de changer le cœur et l'esprit. ». Pour développer le commerce, il faut impérativement modifier la mentalité et le comportement des consommateurs qui sont au bout de la chaîne. L'après-guerre va être d'autant plus marqué par la volonté de commercer, de produire et de consommer, que le marketing politique leur a associé le concept de liberté. Soutenues par la puissante industrie des médias et du divertissement, les aspirations supérieures des êtres sont ramenées à leur capacité à remplir le caddie, puis à en faire un objectif de vie. Une société consumériste a prospéré, portée par un marketing de tous les instants, réduisant l'homme à sa capacité à consommer. Un matérialisme primaire a remplacé les idéaux humains. Dans certaines sociétés, notamment en Asie, les sorties les plus appréciées sont celles passées dans les *malls*. Une hérésie économique, sociale, sociétale — et écologique ! — est devenue le fonds de commerce du libéralisme politique mondial.

La mentalité business a si bien envahi l'espace public, que celui-ci a muté en territoire à rentabiliser. Pour ce faire, on a jugé bon d'en confier la garde à des structures privées, tout en finançant les investissements (notamment les infrastructures) avec l'argent public. Comportement normal si les dirigeants politiques admettent la supériorité du marché économique et financier sur l'intérêt public.

Les textes en vigueur de l'Union européenne confirment la tendance. Un tricotage improbable entre le business, le social, les libertés, ou la paix, se retrouve dans les textes fondateurs de l'UE, où le citoyen est ramené au statut de consommateur ! « Avec 502 millions de consommateurs depuis l'élargissement de janvier 2007, il s'agit du plus grand marché au monde. C'est un des objectifs majeurs à l'origine de la création de la Communauté européenne.

La mise en place du marché intérieur s'est effectuée dans une optique libérale, pour laquelle la suppression des barrières à l'échange est perçue comme facteur de croissance et créatrice d'emplois »¹³⁶. Même les Constitutions de pays dits démocratiques vont adopter ce libéralisme économique qui, selon Universalis, « se donne le marché pour seul fondement, avec pour alliées

¹³⁶. « Qu'est-ce que le marché intérieur ? », vie-publique.fr

naturelles l'initiative privée et la libre concurrence ». Obsédé par le commerce international et sa croissance sous bannière de programme de développement, le système continue de se déployer coûte que coûte. Imperturbable. Commercer à tout prix est devenu le leitmotiv de la Communauté internationale, à la suite de quoi la souveraineté du marché va se substituer à celle des États.

Déjà, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, on assista selon le sociologue Guy Rocher à l'intensification des « échanges de diverses natures, économiques, politiques, culturels, entre nations, aux relations qui en résultent pacifiques ou conflictuels, de complémentarité ou de concurrence »¹³⁷. Ce fut la phase de l'internationalisation.

En réalité, l'internationalisation, qui prépare les pays à la mondialisation, existait déjà dès les années 1870 et a duré jusqu'à la fin des années 60. Cette longue période va voir les investissements des multinationales s'affranchir toujours plus de leurs frontières nationales de référence. Jusqu'à la fin des années 70, la production était basée essentiellement sur les systèmes de production nationaux et sur les flux financiers transfrontaliers qui prenaient la forme d'investissements de portefeuille. Les chaînes de production nationales produisaient alors des marchandises au sein de leurs propres frontières qui étaient ensuite échangées contre des marchandises produites dans d'autres pays. C'est ce que Peter Dicken appelle « intégration superficielle »¹³⁸. Les marchandises étaient vendues sur le marché international, mais les profits retournaient dans le pays d'origine. Le cycle se répétait inlassablement.

Toutefois, l'internationalisation va engendrer deux cas de constitutions d'entreprises-filles à l'étranger. La première création de filiales à l'étranger est motivée par le besoin d'approvisionnement lié à un territoire donné. L'entreprise mère du pays A crée alors une filiale productrice dans un pays B, fournisseur de ressources. Ce faisant, une relation forte est développée entre les deux territoires. Il s'agit d'un ancrage territorial stratégique.

La seconde raison à l'internationalisation des investissements est due à l'internationalisation de la stratégie de marché¹³⁹. Là, les investissements à l'étranger délaissent le simple phénomène premier de l'approvisionnement, pour s'étendre à la création d'uni-

¹³⁷. « *La mondialisation : un phénomène pluriel*, Guy Rocher, in *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Presses de l'Université Laval, De Boeck, 2001.

¹³⁸. « *A theory of global capitalism, Production, class, and state in a transnational world* », William I Robinson, The John Hopkins Press Baltimore and London, 2004.

¹³⁹. *Le capitalisme mondial*, C.A.Michalet, 2^e édition, Paris, PUF, 1985.

tés de production sur les lieux de vente. L'entreprise d'un pays A décide de produire dans des lieux — B ou C — où se trouvent ses clients. En produisant sur place, les coûts de transport sont réduits. Progressivement, les filiales vont se substituer à la production de leur entreprise mère, de laquelle ils peuvent toujours importer des intrants. Cette stratégie orientée vers les clients va pousser les firmes à se délocaliser toujours plus, là où la concentration de clients potentiels est importante. On imagine ainsi l'intérêt connexe de certains élus à accroître l'effectif de leurs administrés-consommateurs afin d'attirer des créateurs d'emplois. La redistribution de l'outil de production à travers la planète se met en marche, doublée d'une croissance de la migration humaine.

Le messianisme économique de Roosevelt et de Truman semble avoir porté beaucoup de fruits grâce à l'internationalisation. L'Occident va expérimenter les promesses sociétales durant les trois décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale. De 44 à 74, les « Trente Glorieuses¹⁴⁰ », vont marquer la fin de la précarité économique. Les pays développés connaîtront une croissance économique et des progrès considérables, tant au niveau des conditions de vie que de celles au travail. Consommation et investissements sont au rendez-vous. Commerce et échanges s'intensifient durant cette période d'internationalisation. L'État-providence, déifié, s'installe dans certains pays.

C'est le cas notamment de la France d'après-guerre qui va poursuivre un double objectif, de protection sociale d'une part et de redistribution des richesses d'autre part. Un plan complet de Sécurité sociale y verra le jour en octobre 1945, avec pour mission d'« assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État¹⁴¹ ». Pour l'heure, l'État-providence est un concept dépassé. D'ailleurs, une tentative de modifier dans la Constitution l'emblématique « Sécurité » sociale par « protection » sociale a fini par être abandonnée en juillet 2018.

Que les mots soient modifiés ou pas, le fait est que les trente glorieuses ont pris fin avant la chute du mur de Berlin, et marque le passage de l'internationalisation à l'étape de la mondialisation. L'Unesco définit cette dernière en tant que : « Processus d'intégration des marchés qui résulte de la libéralisation des échanges, de

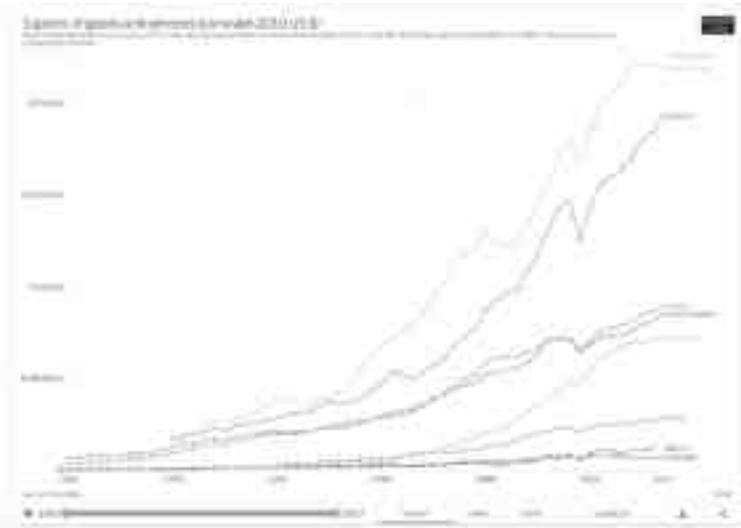
^{140.} *Les Trente glorieuses ou La révolution invisible de 1946 à 1975*, Jean Fourastié, éd. Fayard, 1979.

^{141.} *Protection sociale, vers un nouveau modèle ?* Pierre Khalifa, cairn. info.

l'expansion de la concurrence et des retombées des technologies de l'information et de la communication à l'échelle planétaire. »

« L'extension progressive à tous les pays du monde de libertés dont chacun, citoyen ou entreprise, ne jouissait autrefois qu'à l'intérieur de son pays, s'il était libre : liberté de se déplacer, d'investir, de produire, de travailler, de vendre, d'informer... ».

BIENS ET Services <https://ourworldindata.org/trade-and-globalization>



Le changement exigé par la mondialisation est plus lourd, et plus structurel que l'internationalisation. La mondialisation se définit par une *intégration* des marchés afin de libéraliser les échanges humains, commerciaux, financiers, technologiques, etc. En théorie, la mondialisation suppose que les États maintiennent leur souveraineté malgré des échanges commerciaux transnationaux intensifiés. Or, le mot intégration sous-entend, de fait, suppression des frontières et assemblage horizontal d'espaces aussi bien physiques que virtuels. Ce mouvement intégrateur des territoires est confirmé par le Pacte pour la migration de Marrakech. Malgré les déclarations des uns et des autres autour de la souveraineté des pays, la mondialisation rend celle-ci caduque. Une double conséquence visible s'impose à nous. D'une part, les autorités étatiques semblent devenir impuissantes et imposent selon les besoins des directives contraires à l'intérêt public. D'autre part, le pouvoir des multinationales gagne en puissance à divers niveaux.

Durant la période de mondialisation, la charge de la désintégration des activités productives nationales est confiée aux grandes multinationales. Délocalisations, créations d'unités de production à l'étranger, ventes d'usines clé en main, sous-traitance d'activités, ou transferts de savoir-faire, explosent. La redistribution des richesses productives à travers la planète est en marche, sur fond de programme de développement. L'endettement va remplacer la prospérité de l'après-guerre... À noter que durant cette phase mondialisante, les multinationales vont tout de même garder une identification, à tout le moins symbolique (par le logo p.ex.), envers leur territoire national d'origine.

Progressivement, ces multinationales vont muter en firmes transnationales se construisant indépendamment des frontières. Elles vont ainsi se démarquer toujours plus de leur territoire initial pour dominer les activités mondiales de leur secteur. Chemin faisant, elles se dénationalisent, se donnent plusieurs sièges, et gommant ce qui les relie à leur pays d'origine. Les entreprises modifient leur « *corporate identity* », abandonnent le logo et l'éventuel petit drapeau national, pour se fondre dans des symboles plus aseptisés. Nous entrons alors dans la phase de globalisation.

Selon le sociologue Guy Rocher, la globalisation fait « référence à un système-monde au-delà des relations internationales, au-delà de la mondialisation, un fait social total au sens propre du terme, un référant en soi ». Selon le sociologue américain Emmanuel Wallerstein, « il n'existe qu'un seul monde connecté par un réseau complexe de relations d'échanges économiques « une économie monde » fondé sur l'accumulation du capital par les agents en concurrence (d'abord les États puis d'autres acteurs progressivement) »¹⁴². Cet ensemble d'entrelacs, de réseaux et de connexions constitue le « système-monde¹⁴³ ».

« Pour Wallerstein, un système-monde est une vaste unité socio-spatiale résultant de l'organisation, plus ou moins durable parce que possédant un degré variable mais certain d'homéostasie, de relations complexes (à la fois économiques, politiques et culturelles) entre une multiplicité d'unités différentes (tribus, ethnies, peuples, cités-États, royaumes, etc.) Wallerstein distingue différents types ou formes de systèmes-monde. Outre des mini-systèmes dont il signale l'existence

¹⁴². *Système monde définition*, in glossaire-international.com

¹⁴³. « *The modern world system* », Emmanuel Wallerstein (3 tomes : 1974, 1980, 1989).

mais dont il ne dit presque rien, il oppose fortement les empires-monde et les économies-monde »¹⁴⁴.

La propriété et la détention d'actifs physiques, centres de production, parcs immobiliers par des entités identifiables cèdent la place à des réseaux complexes, anonymes et dématérialisés, dominés par la sous-traitance, *l'asset-light business model*, la titrisation, le marché de la haute finance, et l'accumulation de capitaux, et de... dettes. Un territoire virtuel mondial émerge, constitué de myriades de flux qui relie et connectent un maximum de points de l'espace du globe. L'image d'une mappemonde, représentant un territoire couvert d'interconnexions qui relie des points, illustre mieux que des discours le phénomène. Cette toile densifiée est rendue possible par la technologie de l'information, de la communication, et du transport. Soutenue par la digitalisation, la structure atomisée des forces productives a, d'ores et déjà, donné naissance à un gigantesque système-monde complexe, indicateur de la globalisation.

Trois étapes majeures ont rythmé les programmes de développement de l'après-guerre. Elles ont métamorphosé, voire dénaturer l'espace économique, naturel, social, et sociétal :

1. L'internationalisation
2. La mondialisation
3. La globalisation

Ces firmes qui réinventent le monde sont principalement anglo-saxonnes¹⁴⁵, et jouent un rôle déterminant dans la gouvernance politique planétaire locale, nationale et supranationale. Elles identifient, irriguent et développent le Nouveau Monde, faisant fi des États-Nations. Les antagonismes générés par les deux groupes d'acteurs, firmes-États, sont si prégnants que l'enterrement de la chose publique est d'ores et déjà acté.

L'ambition qui se love derrière la globalisation est démesurée. Une

¹⁴⁴. Emmanuel Wallerstein, « *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde* », Alain Bihr, 2008 classiques.uqac.ca/

¹⁴⁵. Cf. *Dépossession*, id.

économie-monde, d'une ampleur inédite, s'installe confortablement à l'échelle planétaire. La réussite des big boss du monde des affaires, partenaires de Roosevelt ou Truman, est éclatante du Nord au Sud, d'Est en Ouest. C'est si vrai que l'avenir de milliards d'individus, devenus « inutiles » selon Harari, devient inquiétant.

Concluons en insistant sur la différence entre la mondialisation, où le territoire national existe, chapeauté par un État public qui détient encore une certaine autorité bien que réduite, et la globalisation où les États, dotés d'organes réduits à leur portion congrue, se voient dicter leur politique par des partenaires privés et supranationaux. La colonisation économique et financière de la terre est aujourd'hui une réalité. Le Pacte migratoire de Marrakech, qui vise à faire circuler librement ses ressources humaines, est une de ses multiples facettes.

ANNEXE

LE PACTE MIGRATOIRE DE MARRAKECH, ET SES 23 OBJECTIFS POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES (TRADUCTION ASSURÉE PAR BERNE)¹⁴⁶

1. **Collecter et utiliser des données précises** et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits
2. Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine
3. Fournir dans les meilleurs délais des **informations exactes à toutes les étapes de la migration**
4. Munir tous les migrants d'une **preuve d'identité légale et de papiers adéquats**
5. Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples
6. Favoriser des pratiques de **recrutement** justes et éthiques et **assurer** les conditions d'un travail décent
7. S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire
8. Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus
9. Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants

¹⁴⁶. « Pacte migratoire : une révolution sociétale en cours », lilianeheldkhawam.com, décembre 2018.

10. Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales
11. **Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée**
12. Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des **contrôles**, des **évaluations** et une **orientation** appropriés
13. Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange
14. Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire
15. Assurer l'accès des migrants aux services de base
16. Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale
17. Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de **faire évoluer*** la manière dont les migrations sont perçues (*Le texte de base dit ceci en anglais : » *“eliminate all forms of discrimination and promote evidence-based public discourse to **shape** perceptions of migration”* Shape signifie façonner. Le texte suisse a adouci la traduction !)
18. Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences
19. Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays
20. Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants
21. Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable
22. Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis
23. Renforcer la coopération internationale et **les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

PARTIE III :

LES SEIGNEURS DU BUSINESS S'EMPARENT DE LA GOUVERNANCE DES ÉTATS

DROGUE DANS LE PIB

Le symbole d'une gouvernance dénuée d'éthique est la libéralisation du marché de la drogue puis l'intégration de sa valeur ajoutée dans le calcul du PIB. La Suisse a eu dans son conseil fédéral une militante de la libéralisation de la drogue au niveau planétaire. Actuellement, elle est remplacée par un médecin qui milite pour la libéralisation de la cocaïne. La santé de la jeunesse attendra le business global. Soumise à Eurostat, organe des statistiques de l'UE, l'Insee annonçait, le 30 janvier 2018, que, dorénavant, le calcul du PIB français inclurait l'achat et la vente illégale de drogues ! Les milliards d'euros du trafic de drogue sont ainsi invités à booster les chiffres de la croissance du pays !

Ce juteux business est invité à booster la croissance. Un croustillant passage d'un article de Libération faisait état de l'aberration du système « (...) *les investissements de l'État dans les forces de police ou les achats par les citoyens de dispositifs de protection deviennent des richesses. Donc, plus le trafic s'étend, plus la croissance sera forte ! (...).* Or, la réforme du mode de calcul du PIB appliquée par l'Insee, c'est la cerise sur le gâteau : en plus de toutes les conséquences du trafic, le PIB intégrera désormais (...) le trafic lui-même¹⁴⁷. » Le marché de la drogue a littéralement explosé en 2016, moment auquel il atteignait¹⁴⁸ 243 milliards d'euros (limite basse de la fourchette). L'Afghanistan, malgré la présence de l'OTAN, a réalisé un tour de force en 2017, en multipliant par deux sa production de pavot : de 4 800 tonnes en 2016 à 9 000 tonnes l'année suivante ! Même les zones qui étaient

¹⁴⁷. « En lui intégrant le trafic de drogue, l'Insee confirme que le PIB est absurde », Hadrien Mathoux, Libération, 31 janv 2018.

¹⁴⁸. Rapport annuel publié en juin 2017 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, in « *La consommation mondiale de drogues* », planetoscope.com

jusque-là épargnées¹⁴⁹ ont vu fleurir cette plante. Selon M. Forgione, — journaliste italien, ancien député et président de la commission anti-mafia de 2006 à 2008 — pour un coût de revient de 1 200 euros, vous générez pour 200 000 euros de chiffre d'affaires. Une valeur ajoutée unique¹⁵⁰ !¹⁵¹

¹⁴⁹. Progression des surfaces cultivées de 63 %, « *La production d'opium explose en Afghanistan* », J. Follorou, Le Monde, novembre 2017.

¹⁵⁰. « *Mafia Export, Comment les mafias italiennes ont colonisé le monde* », Francesco Forgione.

¹⁵¹. Dépossession, Chap. 9 : « l'argent de la mafia : pas sale pour tout le monde »

CHAPITRE 9

LA FACE CACHÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie des États-Unis d'après-guerre qui consiste à hisser les sous-développés vers la catégorie des développés va amener les entités aidées à devenir des assistés sous conditions. Des conditions contrôlées de près par les organismes supranationaux (FMI, Banque mondiale, etc.), et les firmes transnationales qui leur sont proches.

Le sous-développement a introduit deux catégories d'États, de dirigeants et de populations. « Ainsi, à partir de 1949, plus de deux milliards d'habitants de la planète vont — le plus souvent à leur insu — changer de nom, être considérés « officiellement », si l'on peut dire, tels qu'ils apparaissent dans le regard de l'autre et être mis en demeure de rechercher ainsi leur occidentalisation en profondeur au mépris de leurs propres valeurs ; ils ne seront plus Africains, Latino-Américains ou Asiatiques (pour ne pas dire Bambaras, Shona, berbères, Quechuas, Aymaras, Balinais ou Mongols) mais simplement « sous-développés¹⁵² ».

Gilbert Rist poursuivra : « Cette nouvelle « définition » fut acceptée par ceux qui étaient à la tête d'États indépendants, car c'était une manière d'affirmer leur prétention à bénéficier de « l'aide » qui devait conduire au « développement » ; pour ceux qui étaient colonisés, c'était une façon d'affirmer l'égalité juridique qui leur était refusée. En apparence, ils avaient tout à y gagner : la respectabilité et la prospérité. Toutefois, leur droit à l'autodétermination s'est échangé contre le droit à l'autodénomination et, en conquérant leur indépendance politique, ils perdaient leur identité et leur autonomie économique, parce que contraints de cheminer sur la « voie du développement » tracée par d'autres qu'eux. À la différence de la colonisation qui considérait le monde d'abord comme un espace politique où il fallait inscrire des empires toujours plus vastes, l'ère du « développement » est aussi celle de l'avènement généralisé de l'espace économique, à l'intérieur duquel l'accroissement du PNB constitue l'impératif majeur ». Toujours la vision économétrique du monde...

Ramener le développement à une affaire de niveau de production, de commercialisation et de consommation, génère de formidables opportunités de business. Cela n'a dans les faits rien de messianique, et tout à voir avec une quête de croissance économique. Plus grave, il devient source de destruction de l'environnement. En 1972, le Club de Rome, cofondé par le patron de Fiat Aurelio Peccei, commandite

¹⁵². *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Gilbert Rist, Presses de Science-Po, 2001, pp. 118-133.

et publie un rapport, *Les Limites à la croissance* (dans un monde fini), qui traite de la croissance et ses effets sur l'environnement qui interpelle. Les chercheurs du MIT qui l'ont rédigé y remettent en question la croissance, tout en alertant sur une pénurie de ressources à venir et sur l'impact de l'activité industrielle sur l'environnement. Les concepts d'empreinte écologique et de développement durable y étaient déjà évoqués¹⁵³. Cinq facteurs de danger étaient mis en avant : l'accélération de l'industrialisation, la croissance de la population mondiale, la malnutrition mondiale, l'épuisement de ressources naturelles, la dégradation de l'environnement.

Dans les années 80, ces réflexions sont complétées pour donner naissance au développement durable. Depuis, ce concept est omniprésent dans les textes des instances supranationales de leurs satellites, mais aussi en tant que label utilisé par les firmes transnationales¹⁵⁴. Sans surprise, nous le retrouvons dans l'article 3 de l'UE.

C'est dans ce contexte de questionnement sur la croissance et l'impact sur l'environnement qu'en 1982, la Commission Brundtland fut mandatée par l'ONU pour traiter de la réponse que le monde pouvait apporter à une activité économique effrénée hautement polluante et à la multiplication de catastrophes mortelles dont les victimes sont les personnes les plus fragiles des pays les plus pauvres.

Cinq ans plus tard, la Commission Brundtland devait accoucher d'un rapport dans lequel le développement durable était présenté comme la réponse à ce dilemme.¹⁵⁵

Il y est prôné un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ». Cette définition est si générique qu'elle en devient englobante touchant de multiples niveaux de l'organisation sociale. Il y est question de thèmes convergents les *four freedoms* de Roosevelt :

- Répondre aux besoins vitaux des générations actuelles et futures en eau, nourriture, éducation, santé, emploi.
- Développer et améliorer les conditions de vie en veillant à ce que le minimum soit assuré à tous (services sociaux, logement, culture).

¹⁵³. Rapport Meadows du Club de Rome (1972) Delaunay Janine, Halte la croissance ? Enquête sur le club de Rome.

¹⁵⁴. « *Du développement au développement durable : histoire d'une tromperie* », Fabrice Nicolino, 2016, partage-le.com

¹⁵⁵. « *Rapport Brundtland* », diplomatie.gouv.fr

- Garantir les droits et des libertés de la personne.
- Développer des énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermique).

En revanche, ce rapport n'invite pas à refreiner l'activité économique. Nous comprenons qu'il serait possible, selon la Commission, de repousser les limites imposées par le développement durable par la technique, l'organisation sociale et la modification de la biosphère. Nous avons relevé notamment : « Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. La notion de développement durable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'impose l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. » Un autre passage mérite aussi d'être signalé : « Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique. La Commission estime que la pauvreté généralisée n'est pas une fatalité. Or, la misère est un mal en soi, et le développement durable signifie la satisfaction des besoins élémentaires de tous et, pour chacun, la possibilité d'aspirer à une vie meilleure. Un monde qui permet la pauvreté endémique sera toujours sujet aux catastrophes écologiques et autres ».

Le développement durable est, selon ce rapport, une invitation à repousser les limites de la nature et à redéfinir l'organisation sociale pour surtout poursuivre la croissance économique. Le tout saupoudré de bonnes intentions humanitaires. Le développement durable va ouvrir de juteuses perspectives à un nouveau business, « *économie verte* », aux effets dévastateurs pour l'environnement. On voit ci-dessous l'explosion de la consommation des ressources depuis l'introduction du développement durable.

Certains analystes indépendants tirent à boulets rouges sur le concept de développement durable et du détournement des mots. Fabrice Nicolino cite avec beaucoup d'humour de grands patrons d'entreprises, réputées pour la pollution intensive qu'elles provoquent. On voit bien comment l'appellation développement durable mise dans la bouche de certains de ses ambassadeurs lui enlève son crédit.

Quelques citations de grands patrons reprises par Nicolino¹⁵⁶ au sujet du développement durable¹⁵⁷. Année 2002

- Bernard Arnault, patron de LVMH¹⁵⁸ et homme le plus riche de France en 2005, « plus aucune réforme politique, plus aucun projet d'entreprise ne peuvent être conçus s'ils n'intègrent préalablement cette dimension [du développement durable] ».
- Bertrand Collomb, patron du cimentier Lafarge, partenaire du WWF : « *Le développement durable est un développement économique qui ne compromet pas le développement des générations futures* ».
- Thierry Desmarest, patron de Total : « *Il est difficile de trouver une définition qui englobe tous les aspects du développement durable* ».
- Thierry Desmarest, patron de Total : « *Je dirais qu'on ne peut pas faire du développement durable sans être compétitifs* ».
- Jean-Marc Espalioux, patron du groupe Accor, géant du tourisme de masse, avec 3 700 hôtels répartis dans 90 pays. « Avec le gouvernement égyptien, nous faisons de l'information et de la prévention auprès de nos clients pour préserver cette faune extraordinaire [celle de la mer Rouge]. Ailleurs, c'est le nettoyage des plages qui sera privilégié ». Et de préciser que le « développement durable » est « non seulement compatible, mais indispensable » avec la mondialisation du tourisme de masse.
- Francis Mer, pdg en 2002 du groupe Arcelor, deviendra ministre de l'Économie du 7 mai 2002 au 30 mars 2004 : « *Les entreprises sont faites pour "créer des richesses". D'où l'idée de développement. J'insiste donc au moins autant sur l'idée de développement que sur le mot durable* ».

¹⁵⁶. Ces citations extraites du livre « *Du développement au développement durable : histoire d'une tromperie* », Fabrice Nicolino, février 2016.

¹⁵⁷. « *Développement durable, 21 patrons s'engagent* », Cherche midi, en 2002, signé du journaliste Teddy Follenfant et de l'ancien patron d'EDF Pierre Delaporte.

¹⁵⁸. « *Sur l'année 2009, c'est l'Asie qui a permis d'amortir l'effet de la crise pour LVMH [...] La Chine à elle seule représente désormais 6 % des ventes du groupe. Hennessy est déjà en tête des ventes de cognac dans ce pays, où une autre marque du groupe, les chaussures Berluti, réalise une belle percée. Louis Vuitton, très présent en Chine depuis 1992, ajoutera à son puzzle trois grandes villes de province et renforcera sa présence à Shanghai avec deux emplacements majeurs avant l'Exposition universelle (1^{er} mai-31 octobre)* ». Tiré du site *Tout sur la Chine*, février 2010.

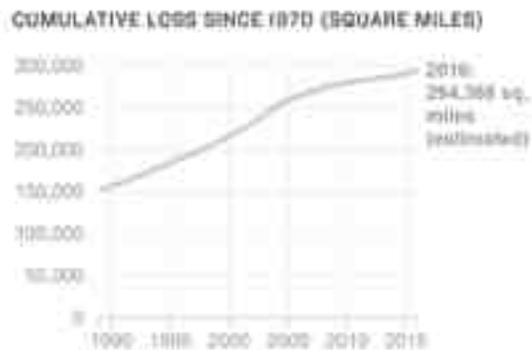
la nature. » Wiener, le maître de la cybernétique et des automates, ne pensait pas autrement. Il avait écrit que le principal adversaire à une communication est la tendance entropique de la nature elle-même¹⁵⁹...

Comment peut-on expliquer que des entreprises labellisées *développement durable* détruisent les poumons de la planète ? Y a-t-il convergence entre la destruction de la nature et le besoin de s'en rendre maîtres et possesseurs par la science et la technologie par exemple ? En tous les cas, quelque chose sonne faux entre ce qui est dit et ce qui est observable. Par exemple, la déforestation qui est pratiquée de manière intensive de par le monde, et ne peut être ignorée de la communauté internationale qui prône la protection de la planète ! Hormis quelques ONG, le silence est assourdissant. Good Planet nous apprend que 12 millions d'hectares de forêts tropicales ont été détruits durant l'année 2018. Principales victimes : Brésil, Indonésie, Colombie, Bolivie, et RDC.

À peine nommé, le nouveau président du Brésil Bolsonaro a décidé en janvier 2019 de s'en prendre à la forêt amazonienne pour cause d'... improductivité ! Il a justifié sa décision par la mise en place d'un vaste plan d'urbanisation pour favoriser le développement économique de la région amazonienne, jugée comme « *désertique et improductive* ». Toujours cette urgence de développement et de productivité qui prime sur la vie, sur la nature, et sur la planète en général. Aux dernières nouvelles, la principale forêt de la planète est ravagée par les flammes.

Surface cumulée de la destruction de la forêt amazonienne. Déforestation en Amazonie : + 29 % en un an», futura-sciences.com, 2016

La République Démocratique du Congo (RDC) est soumise à un phagocytage de ses vastes forêts tropicales. Selon Greenpeace, « le pays a perdu en moyenne 5 700 km² de forêt chaque année entre 2000 et 2014 (soit 80 000 km²



¹⁵⁹. "The principal opponent of normal communicative discourse is the entropic tendency of nature itself", Wiener, Human Use, 93.

durant cette période, une superficie égale à celle de l'Irlande). De plus, les taux de déforestation ont plus que doublé entre 2010 et 2014 ». ¹⁶⁰ Pourtant, au sortir de la guerre, le gouvernement a dû en 2002, et sous la pression de la Banque mondiale, suspendre l'attribution de nouvelles concessions d'exploitation forestière. Le but de celles-ci était de transformer le secteur en industrie durable, capable de générer des milliers d'emplois et des milliards de dollars.

Et voilà qu'entre en piste, entre autres acteurs, l'Agence française de Développement (AFD). Son site annonce d'emblée que depuis « 2005, le climat est une priorité pour l'AFD. Parce que climat et développement sont deux urgences liées. Parce que partout dans le monde, les transitions énergétique et écologique sont porteuses d'opportunités. (...) Les investissements en faveur du climat sont déjà à l'œuvre... Ils produisent des actions concrètes. Mais la mobilisation de tous les acteurs reste essentielle. Lors de la COP23 et du Sommet de Paris sur le climat du 12 décembre, nous nous engageons aux côtés de nos partenaires à amplifier le mouvement. ».

Or, dans un article de Greenpeace, mai 2017, intitulé « Exploitation forestière en Afrique : à quoi joue l'AFD ? », nous apprenons que l'AFD a « proposé un programme qui encourage le développement de l'exploitation industrielle du bois dans le pays, à contre-courant des efforts réalisés ces dernières années ». Ce programme va ainsi à l'encontre des efforts « internationaux de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) via la lutte contre la déforestation des forêts tropicales intitulée « *Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation* » (REDD +). » Pire, ce programme prévoit d'intensifier l'extraction industrielle de bois en RDC et de participer ainsi à aggraver le processus, alors même que, l'AFD ne peut ignorer les études scientifiques qui démontraient déjà en 2013 que plus de 4 % des GES provenaient de l'extraction industrielle de bois dans les forêts tropicales. Ce chiffre monte à 12 % selon une enquête réalisée par Greenpeace sur les investissements du groupe Bolloré dans des plantations africaines via la filiale Socfin.

Ces exemples de dérives sont normaux dès lors que le monde de l'argent est invité à cogouverner. Ainsi, les plus gros pollueurs financent les conférences sur le développement durable et le changement climatique. « Les ONG¹⁶¹ protestent contre les propositions des entreprises polluantes à l'Agenda des solutions, la plateforme

160. « L'Agence française de développement se défend de livrer les forêts du Congo aux grandes concessions », Le Monde, 2017.

161. « COP21 : les ONG veulent exclure les initiatives de Total ou de Monsanto », Le Monde, 2015.

des acteurs non étatique qui doit accompagner l'accord sur le climat attendu à Paris en décembre. » De vaines protestations. Le président Hollande laissa certaines entités privées — baptisées l'équipe de France du climat par Ségolène Royal — financer 20 % des frais de l'événement. Et dans cette équipe se trouve le groupe Bolloré, qui bénéficie d'une puissante présence en Afrique¹⁶², cœur de son empire. (cf. liste des sponsors en annexe de Dépossession sur le site reorganisationdumonde.com, pp 16-17)

Socfin¹⁶³, liée au groupe Bolloré, est à la tête de 185 000 hectares de palmiers (en 2016) et d'hévéas, 508,4 millions d'euros de chiffre d'affaires (2014), 185 443 tonnes de production d'huile de palme brute et 116 933 tonnes de caoutchouc naturel. D'immenses forêts tropicales sont aujourd'hui en sursis, car la Socfin pourrait dans les années à venir doubler les superficies plantées, car les zones plantées et gérées ne représentent que 40 % des concessions qu'elle détient. Un drame donc qui fait écho à la phrase du WWF « Si nous devons perdre les forêts, nous perdrons non seulement un nombre considérable d'espèces animales et végétales, mais aussi notre combat contre le réchauffement climatique ».

Autre cas, même problème doublé d'un extraordinaire de conflits d'intérêts pour ne pas dire d'hypocrisie organisée. COP23 a trouvé en novembre 2017 un sponsor de taille avec Unilever. Cette entreprise ainsi que la Norvège ont promis de poser 400 millions de dollars sur la table pour stimuler le développement social résilient dans le cadre de l'investissement « d'urgence dans des sociétés capables de résister au changement climatique ». Il fut relevé que cela permettrait aussi bien la réalisation convergente de l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Programme de développement durable à l'horizon de 2030, et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Or, le généreux donateur de COP23, Unilever, est dans le viseur d'Amnesty International. L'ONG, a publié en novembre 2016 une enquête, qui accusait le principal fournisseur commun à 9 multinationales, l'entreprise singapourienne Wilmar, de déforestation, menaces sur les espèces comme les orangs-outans, etc. De plus, Wilmar est accusé dans l'enquête de multiples violations, avec une systématique, des droits humains. En voici quelques exemples¹⁶⁴ :

- « Des enfants, âgés de huit ans pour les plus jeunes, faisant un

¹⁶². Vincent Tout-Puissant, Nicolas Vescovacci, Editions Lattès, 2018 Interview, Vidéo.

¹⁶³. « Enquête sur les investissements du groupe Bolloré et de son partenaire Hubert Fabri : Menaces sur les forêts africaines », février 2016, Greenpeace.

¹⁶⁴. Extrait de *Huile de palme : travail des enfants et travail forcé*, Amnesty, nov. 2016.

travail dangereux et difficile physiquement, qui abandonnent parfois l'école pour aider leurs parents dans les plantations.

- Des femmes forcées à travailler pendant de longues heures sous peine de voir leur salaire réduit, payées en dessous du salaire minimum — pas plus de 2,50 dollars par jour dans certains cas extrêmes — et maintenues dans une situation d'emploi précaire, sans retraite ni assurance maladie.
- Des ouvriers souffrant de graves lésions liées à un pesticide hautement toxique encore utilisé dans les plantations malgré son interdiction par l'Union européenne et même par Wilmar. Des ouvriers contraints à travailler sans tenue de protection adaptée malgré les risques de dégâts respiratoires liés à des niveaux dangereux de pollution provoqués notamment par des feux de forêt entre août et octobre 2015.
- Des ouvriers devant travailler de longues heures, en utilisant de très lourds outils et en prenant de grands risques physiques pour couper des fruits sur des arbres de 20 mètres de haut afin d'atteindre des objectifs de rendement ridiculement élevés. Ils risquent en outre diverses sanctions pour des « fautes » telles que ne pas avoir ramassé les fruits tombés par terre ou avoir cueilli des fruits pas mûrs. »

Univeler qui se targue de certification d'*huile de palme durable* est un des gros clients de Wilmar. Et qui sont les principaux actionnaires d'Unilever ? Des actions sont détenues par l'entreprise Unilever NV, The Vanguard group arrive derrière avec 2,40 %. Se succèdent Norges Bank Investment, Deutsche Asset Management, Wellington Management qui détiennent chacune entre 1,4 et 1,8 %. Arrivent ensuite 2 fonds de Blackrock et un de Fidelity management & research (Market Screener)...

On fait le petit exercice pour la singapourienne Wilmar ? Les premières institutions qui détiennent des actions sont sans surprise Vanguard group avec près de 51 millions d'actions, T Rowe avec 34 millions, Blackrock avec 39 millions, auquel il faudrait ajouter plus de 6 millions en mains de Blackrock advisors UK (Source Morningstar). Du côté des fonds, arrive en tête Vanguard total Intl Stock Index avec 31 millions d'actions. Etc.

Autre lieu, autre déforestation. La filière du cacao, déjà célèbre pour l'esclavage d'enfants, livre une autre face sombre. En Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, on remplace la forêt tropicale protégée, par des cacaoyers. Selon l'ONG, Mighty Earth, ce sont des parcs nationaux qui ont presque entièrement (90 %) disparu au profit de la production du cacao. Sept des 23 zones protégées de

la Côte d'Ivoire ont été totalement remplacées par les cacaoyers. Chimpanzés et pachydermes sont en voie d'extinction. Situation similaire au Ghana, qui aurait perdu 7 000 km² de forêts au profit des cacaoyers... L'ONG assure « Nous avons pu démontrer que des négociants achetaient ouvertement ces fèves cultivées illégalement pour les vendre ensuite aux plus grands chocolatiers du monde¹⁶⁵. »

De grandes marques comme Mars, Lindt, Ferrero, des négociants puissants comme Cargill ou Olam, sont pointées du doigt. « Ces sociétés doivent immédiatement prendre des mesures fortes pour mettre un terme une bonne fois pour toutes à la déforestation, et remédier aux dégâts causés par le passé ». Plus vous lisez sur le sujet, plus vous regardez autour de vous, et plus s'installe le sentiment d'une déforestation systématique, aggravée par les ravages dus à des incendies de forêt. À relever que ces très grandes entreprises, comme Cargill travaillent, elles aussi, avec l'ONU pour réaliser les objectifs de développement durable. Le site de Cargill, par exemple, les reprend et prétend « travailler pour nourrir le monde, protéger la planète et enrichir les communautés, nous savons que le business joue un rôle important pour faire avancer les objectifs globaux (de l'ONU), qui visent à mettre un terme à la pauvreté, s'intéresser au changement climatique et assurer la prospérité pour tous ».

Ce sont les activités industrielles débridées qui détruisent la planète, à l'image de Dow Chemical qui figure sur la liste des sponsors de l'ONU pour les projets de développement durable. Or, cette entreprise est réputée pour sa capacité à polluer la planète et l'humanité. En effet, Dow figure à la 14^e place du classement des pollueurs¹⁶⁶. En 2013, alors que le Conseil fédéral affichait son désir d'introduire les OGM en Suisse, Vigousse publia *Vive l'oseille transgénique* où nous pouvions lire : « Peut-être faudrait-il rappeler aussi que Monsieur Roland Hausin, qui à la ville, est l'heureux époux de Doris Leuthard, est chimiste de formation et qu'il a œuvré durant six ans dans les hautes sphères de Dow Chemical Europe à Horgen (ZH). Une boîte tristement connue pour sa très mauvaise volonté à indemniser les victimes de l'accident de Bhopal, et qui aux États-Unis s'est lancée dans le business des OGM. Ça n'a sûrement rien à voir, mais les Leuthard-Hausin ne sont peut-être pas totalement insensibles à la cause de l'industrie chimique.

Quoi qu'il en soit, derrière la volonté gouvernementale d'autoriser les

¹⁶⁵. « *La destruction de parcs nationaux par l'industrie du chocolat révélée par une enquête* », Mighty Earth.

¹⁶⁶. Institut de recherche en politique économique de l'Uni du Massachusetts à Amherst, 2016, peri.umass.edu

OGM dès 2018, et derrière les arguties quant à leur innocuité sanitaire, se cachent bien d'autres enjeux qu'il serait temps de dévoiler en toute transparence. À moins que ce soit 'irrationnel' ? » Or, M^{me} Leuthard, citée par Vigousse, était membre dudit Conseil fédéral...

Dow, toujours, a fusionné en août 2017, avec un autre pollueur de taille, réputé pour ses pesticides, ses OGM, ou son Kevlar : DuPont. Tout comme Dow, DuPont s'intéresse au développement durable. DuPont, dont le siège social est à Wilmington, dans le Delaware, le paradis fiscal américain, a été classée en 2016 au 2^e rang du « *Top 100 polluters Index 2016* »¹⁶⁷, classement des cent principaux pollueurs de la planète.

L'historique de l'entreprise DuPont est aussi très intéressant. L'entreprise, à sa création en 1802, était une usine de fabrication de poudre à canon. Elle évolua progressivement pour devenir un des plus grands groupes de chimie de la planète (néoprène, Téflon, Kevlar, etc.). L'humanité doit aussi à la société DuPont la construction de l'usine de production de plutonium (Complexe nucléaire de Hanford) et le complexe nucléaire de Savannah River.

DuPont a été très médiatisé à cause d'une pollution d'envergure planétaire, par un composant du Téflon ! « Si vous êtes un être sensible qui lit cet article en 2016, vous avez déjà du PFOA dans votre sang. Il est dans le sang de vos parents, dans le sang de vos enfants, dans le sang de votre amant », énumère le New York Times. L'article dévoile « comment le chimiste DuPont a alimenté une pollution de l'eau de grande ampleur en Virginie occidentale, empoisonnant à petit feu bétail, riverains et employés. Avec une substance qu'on retrouve désormais partout sur la planète »¹⁶⁸.

« En décembre 2011, après sept ans [de bataille], les scientifiques ont commencé à publier leurs conclusions : il y avait un « lien probable » entre le PFOA et le cancer des reins, le cancer des testicules, certaines maladies de la thyroïde, un taux élevé de cholestérol, l'hypertension artérielle et la colite ulcéreuse », raconte le quotidien américain. Et comment cette substance PFOA, pour perfluorooctanoïque, serait-elle arrivée dans le sang ? « Par l'air, par votre régime alimentaire, en utilisant une batterie de cuisine antiadhésive, à travers le cordon ombilical. Ou peut-être avez-vous bu de l'eau contaminée », répond le journaliste Nathaniel Rich. Selon l'avocat qui mène le collectif contre DuPont, « Pendant des décennies,

¹⁶⁷. Institut de recherche en politique économique de l'Uni du Massachusetts à Amherst, 2016, peri.umass.edu

¹⁶⁸. « *Pollution. Le géant de la chimie DuPont sur le banc des accusés* », Courrier international, 2016.

DuPont a tenté activement de dissimuler ses actions. Ils savaient que ce genre de choses étaient nuisibles, mais ils l'ont quand même mis dans l'eau." Il a d'ailleurs fallu attendre 2013 pour que la société renonce à la substance incriminée.¹⁶⁹

Et bien cette entreprise fait elle aussi la promotion des objectifs du développement durable de l'ONU. Elle en fait un de ses trois piliers de mission, et se targue d'être référencée dans l'indice de durabilité du Dow Jones. Ailleurs, le site donne des conseils en durabilité et croissance du capital (captures d'écran en fin de chapitre)... L'exemple qui précède pourrait être démultiplié à l'envi pour prouver les postures mensongères, de conflits d'intérêts, et de double discours. Non seulement ceux-ci n'ont cessé de fleurir ces dernières décennies, mais ont aussi été banalisés. Voici une petite illustration récente.

Au printemps 2017, M. Nicolas Hulot, grand ambassadeur de la nature pour la France, est nommé ministre de la Transition écologique et solidaire. Le 29 mai, le nouveau ministre donne « le coup d'envoi de la semaine du développement durable en France, en appelant à conjuguer davantage les enjeux écologiques et de solidarité ». Le but de la semaine ? Mettre en avant les Objectifs de développement durable définis en 2015 par les Nations unies.

En tant que ministre de l'État français, M. Hulot devait se prononcer à la même époque sur un sujet très chaud qui agitait l'UE, et surtout ses consommateurs. On avait constaté une présence importante de perturbateurs endocriniens dans un nombre élevé de produits de consommation.

Ces perturbateurs, appelés PE, sont définis en tant que « substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants ». Ces produits ont envahi massivement la vie du consommateur. Les sources principales d'exposition à ces poisons sont l'eau, l'alimentation, l'air, les médicaments, cosmétiques, et autres produits phytosanitaires. Avant la nomination de M. Hulot, M^{me} Royal tenait tête à la Commission européenne. Elle était allée jusqu'à qualifier d'inacceptable le texte de celle-ci. Sous influence, mais aussi mise sous pression par les lobbies de l'agrochimie, la Commission voulait faire voter une définition des perturbateurs endocriniens dans le cadre de la régulation européenne sur les pesticides. Devait aussi être ajoutée la liste des critères qui identifient ceux qu'il convient de bannir.

¹⁶⁹. « Dupont and Hanford ». The Manhattan Project. U.S. Department of History.

Or, M^{me} Royal trouvait que les garanties offertes par le texte étaient insuffisantes. Mais grâce à Nicola Hulot, les gouvernements européens purent adopter le 4 juillet la très controversée directive. M. Hulot a accepté ce que jusqu'alors M^{me} Royal avait refusé, et a simplement passé outre la lettre ouverte qui lui a été adressée par le collectif EDC free Europe¹⁷⁰.

Le lendemain de ce vote qui a choqué les Français et décrédibilisé la personne, le Canard enchaîné nous révélait la face sombre des activités de l'écologiste. Et là, nous apprenions que les shampooings et autres gels douche commercialisés par le ministre à travers sa société Ushuaia — dont il continuait de percevoir des dividendes — n'étaient pas si écolos que cela. « Le magazine *60 millions de consommateurs* épingleait trois produits de la marque, dont un gel douche contenant « un grand nombre de colorants susceptibles de provoquer des allergies » et un déodorant renfermant du benzyl salicylate, une substance soupçonnée d'être un perturbateur endocrinien. » Déjà en 2006, Greenpeace avait placé les produits Ushuaia sur sa liste rouge des produits chimiques dangereux.

Autre cas de double discours sur fond de destruction de la nature et d'aggravation des émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes le 13-14 novembre 2017 à Bonn dans le cadre de la COP23. Les pontes de la gouvernance mondiale, dont MM Macron et Hulot, s'unissent pour alerter sur l'accélération de la dégradation de notre planète. Selon Nicolas Hulot, le ministre français de la Transition écologique et solidaire, 2018 sera « le moment de vérité ». « Une huitaine¹⁷¹ de jours plus tard, « le Comité des États étrangers, une instance décisionnaire de l'Agence française de développement (AFD), principal organe public d'aide au développement, doit étudier un dossier sensible : un prêt de 41 millions d'euros au ministère chinois des Finances, destiné à cofinancer la construction d'un système de cogénération adossé à une centrale à charbon de 660 mégawatts (MW). La cogénération est une technique permettant de récupérer la chaleur émise par la combustion du charbon, et de la réutiliser pour un autre usage. Dans ce cas précis, elle doit servir à chauffer une partie de la ville de Shihezi, au nord du Xinjiang. À hauteur de 40 %, elle doit aussi alimenter une future zone industrielle aujourd'hui en construction. Pour l'AFD, ce projet permettrait d'optimiser l'efficacité énergétique de la centrale à charbon et, donc, contribuerait au

¹⁷⁰. « *Open letter to Nicolas Hulot, French Minister responsible for the environment* », juin 2017, EDC Free Europe coalition.

¹⁷¹. « *La France veut aider une centrale à charbon en Chine* », Jade Lindgaard, Médiapart, 22.11.2017.

développement durable de la localité. ». Sous la pression des ONG, qui ont envoyé 1 500 messages, l'AFD a reporté ladite étude.

Des exemples de destruction massive de la planète nous arrivent au quotidien, et n'épargnent même plus les pays autrefois respectueux de la nature. Septembre 2018, la Pologne accueille la COP24 à laquelle n'assisteront pas MM. Macron et Philippe¹⁷². De quoi s'interroger sur l'utilité de l'événement. Selon Novethic, la Pologne, pays hôte du sommet climatique, venait d'autoriser la construction d'une centrale à charbon de 1 000 MW !

Avril 2019, le gouvernement australien, autre signataire des programmes de développement durable, a approuvé l'extraction de 60 millions de tonnes de charbon par année, soit l'équivalent de 130 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Cette nouvelle fait suite à l'autorisation accordée par l'Autorité du Parc marin de la Grande barrière de corail, de rejeter un million de tonnes de boue de dragage à proximité du récif.

Autre pays, même désastre écologique. Le Liban, pays de montagnes majestueuses, est en voie de défiguration avancée à cause de leur exploitation industrielle¹⁷³. 52 000 000 de mètres carrés de carrières y sont disséminées ! Ce genre d'excavation industrielle des montagnes est connu en anglais sous l'appellation « *flattening mountains* »¹⁷⁴. Il s'agit d'aplatir des montagnes dans le but soit d'exploiter des mines de charbon, soit de créer des mégalofoles par exemple. Des centaines de montagnes ont été aplanies en Chine dans le cadre de projets de construction de logements. Le but étant de déplacer 100 millions de personnes des campagnes vers les villes.

Plus près de chez nous, ce sont des villages entiers que l'Allemagne rase pour laisser la place à de gigantesques mines de charbon ! Les forêts tombent du même coup. Des citoyens se mobilisent, mais le rapport est celui de David contre Goliath...

Une destruction de la vie se déroule actuellement sous label « développement durable ».

¹⁷². COP24 : mais pourquoi tout le monde a l'air de s'en foutre ?, L'Obs, décembre 2018.

¹⁷³. Photos montagne éventrée au Liban <http://www.legal-agenda.com/index.php>

¹⁷⁴. « *Global alert about danger of flattening mountains in China* », worldforum.org

ANNEXE :

Dow sponsor ONU



Continuing our work with the United Nations Development Programme (UNDP) and the United Nations Environment Programme (UNEP) is a key part of our commitment to sustainable development. Our focus is on addressing the most pressing environmental challenges, such as water scarcity, air pollution, and climate change. We are committed to providing clean water and sanitation for all, and to reducing greenhouse gas emissions. We are also committed to promoting sustainable consumption and production patterns, and to protecting and restoring ecosystems. We are committed to promoting sustainable energy, and to ensuring that all of our projects align with the company's overall sustainability goals. We are committed to promoting sustainable development, and to ensuring that all of our projects align with the company's overall sustainability goals. We are committed to promoting sustainable development, and to ensuring that all of our projects align with the company's overall sustainability goals.

We have a long history of working with the United Nations Development Programme (UNDP) and the United Nations Environment Programme (UNEP) to address the most pressing environmental challenges. We are committed to providing clean water and sanitation for all, and to reducing greenhouse gas emissions. We are also committed to promoting sustainable consumption and production patterns, and to protecting and restoring ecosystems. We are committed to promoting sustainable energy, and to ensuring that all of our projects align with the company's overall sustainability goals. We are committed to promoting sustainable development, and to ensuring that all of our projects align with the company's overall sustainability goals.

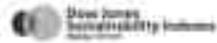
We are committed to promoting sustainable development, and to ensuring that all of our projects align with the company's overall sustainability goals. We are committed to promoting sustainable development, and to ensuring that all of our projects align with the company's overall sustainability goals. We are committed to promoting sustainable development, and to ensuring that all of our projects align with the company's overall sustainability goals.

Notes générales en matière de développement durable

La Commission des valeurs éthiques de Dow Chemical Company (Dow) a adopté les principes suivants en matière de développement durable. Ces principes sont destinés à servir de guide à tous les employés de Dow. Ils ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats. Ils ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats. Ils ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats.

Il est important de noter que ces principes ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats. Ils ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats. Ils ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats.

Il est important de noter que ces principes ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats. Ils ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats. Ils ne sont pas destinés à constituer une garantie de performance ou de résultats.



Sustainable Report | 2020 | Dow Chemical Company

CONSEILS EN DURABILITÉ ET CROISSANCE DU CAPITAL

Accueil | Contact | Services | Développement et Investissement | Autres Services | Contact - 2020

Conseil en gestion de la croissance durable du capital

En alignant votre exposition à moyen et long terme et à appliquer des stratégies durables de croissance, nos experts en durabilité et croissance du capital vous permettront d'améliorer les retombées financières, sociales et environnementales de votre entreprise et de parvenir à un développement durable.

Appuyés sur des données et des analyses rigoureuses, nos experts en durabilité et croissance du capital vous offrent des conseils et des recommandations personnalisés pour améliorer votre performance financière, sociale et environnementale.

Nous travaillons avec des clients et des investisseurs de premier plan pour leur offrir des conseils et des recommandations personnalisés pour améliorer leur performance financière, sociale et environnementale. Nous travaillons avec des clients et des investisseurs de premier plan pour leur offrir des conseils et des recommandations personnalisés pour améliorer leur performance financière, sociale et environnementale.

Nous travaillons avec des clients et des investisseurs de premier plan pour leur offrir des conseils et des recommandations personnalisés pour améliorer leur performance financière, sociale et environnementale. Nous travaillons avec des clients et des investisseurs de premier plan pour leur offrir des conseils et des recommandations personnalisés pour améliorer leur performance financière, sociale et environnementale.

Destruction d'une montagne libanaise : Mayrouba.¹⁷⁵



La mine de Hambach en Allemagne¹⁷⁶ est la première source à effet de serre en Europe. Elle ne cesse de s'agrandir et de gagner du terrain sur la forêt et les villages voisins... Mais pour les autorités, les programmes de développement durable ne peuvent limiter le monde du business...

Autre excavation industrielle au cœur d'un fabuleux site montagneux des Appalaches : Hobet Mine Complex, États-Unis.¹⁷⁷ Le coin regorge de ressources naturelles de toutes sortes. On y trouve du charbon, pétrole, gaz, houille, mais aussi

¹⁷⁵. "Lebanon's mountains are being wiped from the map – but does anyone care?", Independent, 2018.

¹⁷⁶. Source RWE group.

¹⁷⁷. Extrait de vidéo : Hobet (Corridor G) Mine Complex, Lincoln County, WV.

des minerais... Tout naturellement, quelque 500 montagnes ont été décapitées depuis les années 70. Les conséquences sur l'environnement et sur la santé des habitants sont ignorées pour satisfaire les besoins du business...

Montagne en cours de destruction en Chine¹⁷⁸



178. “China literally moving mountains for mega-cities”, Associated Press, New York Post, 2014.

CHAPITRE 10

CONTRÔLE DES TERRITOIRES ET DES POPULATIONS

« Ces développements économiques nouveaux devront être conçus et contrôlés de façon à profiter aux populations des régions dans lesquelles ils seront mis en œuvre », dit le président Truman. De fait, le « contrôle » occupe une place centrale dans le Nouveau Monde. Cela explique l'intérêt pour le développement durable, dont l'ancêtre est la géonomie, un concept de gestion, de planification et de... contrôle.

La géonomie est la science de la gestion *rationnelle* de la terre. Ce mot méconnu et non répertorié dans les dictionnaires a été créé en 1909 par le naturaliste et géographe roumain Grigore Antipa, architecte et gestionnaire des ressources naturelles des bassins du Danube et de la mer Noire. Son défi était à la fois de faciliter la navigation sur le fleuve et d'augmenter la production (poissons, cannes), tout en réduisant les colonies de moustiques. Le tout sans porter atteinte à la fonction des zones inondables et à l'équilibre écologique. Il développa un système de gestion qui permettrait de combiner, de rationaliser, et d'optimiser différentes variables liées à l'espace, sans détériorer l'équilibre naturel de l'écosystème environnant.

Ce concept sera repris dans les années 40 par Maurice-François Rouge de l'Institut d'urbanisme de Paris, une référence en la matière. Dans son ouvrage « La géonomie ou l'organisation de l'espace », celui-ci présente la géonomie comme « une discipline nouvelle [...] distincte de l'urbanisme et de la géographie, c'est la science de l'organisation de l'espace, qui étudie les structures et les équilibres qui affectent l'occupation des sols, sous le triple aspect de la géographie, de la sociologie et de l'économie ».

Le concept va se développer avant de s'étendre à de multiples domaines. « La science, l'art et l'éthique, dont l'objet est de trouver pour l'espace entendu dans sa réalité concrète et géographique, et considéré dans sa totalité aussi bien physique, chimique, biologique et humaine — les structures et les équilibres fonctionnels les plus propres à répondre à la totalité des besoins de l'homme, c'est-à-dire à ses besoins spirituels, comme à ses besoins matériels, esthétiques aussi bien que physiologiques ; la géonomie cherche à connaître, et s'efforce de réaliser la meilleure adaptation possible de l'espace et de la société. »¹⁷⁹

Plus tard, Maurice-François Rouge fera évoluer sa description

¹⁷⁹. Cours E.P.H.E., la géonomie de Maurice François Rouge, par Jean Gohier, in *Les Annales de la recherche urbaine*, 1988, Vol. 37, N°1, pp. 94-97.

de la géonomie dans le cadre de son cours d'Organisation de l'espace à l'École pratique des hautes études : « C'est un ensemble de connaissances scientifiques pris dans les sciences et disciplines de base (géographie physique et humaine, géologie, pédologie, climatologie, écologie, démographie, sociologie, économie...) qui sont mises à contribution pour décrire la réalité des espaces et les lois et conditions de leurs modifications possibles ; ensuite une série de combinaisons de ces apports, aidées par différentes techniques (mathématiques, cartographiques, statistiques) qui constituent les moyens utilisés par le « géonome » dans son « art » de recherche des solutions les meilleures. »

À ce stade, la *géonomie* s'occupe de tout ce qui existe dans le monde et/ou détermine la vie de l'humanité. Elle est donc une description multifactorielle, holistique et englobante de l'espace naturel et humain qui, aidé de la science et la technologie, va se projeter dans l'espace et le temps afin de prédire l'impact de la gestion environnementale.

La convergence avec le rapport Brundtland est patente dans le désir d'appréhender et de modifier les espaces afin de poursuivre la croissance économique. Le concept de *développement durable* reprend le référentiel de la *géonomie* et en fait un élément central de la politique communautaire et unifiée de la planète.

Et puisque le développement durable propose une approche globale, car à la fois environnementale, sociétal et économique, il sera un des vecteurs de la globalisation, et de la fusion des espaces nationaux.

Et voici que pour aller dans le sens de ce qui précède, un outil-clé l'Agenda 21¹⁸⁰, va voir le jour en juin 1992, au « Sommet de la Terre », à Rio (Brésil). Agenda 21 est un plan de travail qui planifie la gestion et le contrôle des territoires et de leurs ressources. Il découle d'une stratégie globale et cherche à l'ancrer localement. Uniformisation et hypercontrôle de la gestion des collectivités territoriales deviennent possibles grâce à des actions et normes identiques à travers tous les États. Son préambule le présente en tant qu'unique solution pour sauver la planète. On nous explique d'abord que « L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire », que l'« Action 21 aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain », mais aussi que « La bonne application d'Action 21 est la première et la plus importante des responsabilités des gouvernements. Les stratégies, plans, politiques et processus nationaux sont vitaux pour ce faire. La coopération internationale doit venir appuyer et compléter les

¹⁸⁰. Agenda 21 laisse très peu de place à des initiatives locales d'importance.

efforts nationaux. Dans ce contexte, le système des Nations unies a un rôle essentiel à jouer. »

Son point 10, Conception intégrée de la Planification et de la Gestion des terres, explicite à lui seul les enjeux. Un nouveau paradigme considère la planète comme un tout unique et indivisible, laissant de côté l'indépendance des États. D'ailleurs, la chose est confirmée par le Pacte migratoire¹⁸¹ qui prévoit de « Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée » (point 11).

Le point 5 de l'Agenda 21 intitulé « Dynamique démographique et durabilité » reprend la problématique démographique chère aux adeptes du développement durable et de la géonomie. Cet élément est un fil rouge de la gouvernance contemporaine, qui pose sur la table la question d'un eugénisme dit libéral, incluant le principe de l'avortement, du tri génétique et de l'euthanasie.

Plus tôt, dans un essai paru en 1798, Malthus s'inquiétait déjà de l'évolution démographique de l'humanité¹⁸² : « Je pense pouvoir poser franchement deux postulats : premièrement, que la nourriture est nécessaire à l'existence de l'homme ; deuxièmement, que la passion réciproque entre les sexes est une nécessité et restera à peu près ce qu'elle est à présent. Je dis que le pouvoir multiplicateur de la population est infiniment plus grand que le pouvoir de la terre de produire la subsistance de l'homme. »

« Si elle n'est pas freinée, la population s'accroît en progression géométrique. Les subsistances ne s'accroissent qu'en progression arithmétique. Les effets de ces deux pouvoirs inégaux doivent être maintenus en équilibre par le moyen de cette loi de la nature qui fait de la nourriture une nécessité vitale pour l'homme ». Les siècles passent, mais l'obsession de la croissance démographique reste une thématique centrale des travaux des mondes politique et scientifique. La géonomie intègre elle aussi ces inquiétudes et vise à analyser les expansions ou effondrements de populations par les facteurs environnementaux. Ce serait l'accès facilité aux énergies fossiles et au nucléaire (à l'uranium) qui a permis une croissance démographique jusqu'à atteindre les 7 à 8 milliards d'individus (*théorie des pulsations*). Par conséquent, le jour où ces ressources viendraient à être épuisées, ou leur mise à disposition réduite, la population mondiale, qui devrait alors renoncer aux activités qui en dépendent, reviendrait à des sources d'énergie naturelles (c'est-à-dire précaires), et son effectif se contracterait alors pour redescendre à un niveau estimé à moins d'un milliard d'habitants.

181. « *La Suisse et le Pacte Migratoire* » et aussi sur le site de UNHCR.

182. « *Essai sur le principe de population* », Thomas Malthus, Encyclopaedia Universalis, 2016.

La réduction des populations est un thème qui tient une place centrale dans les réflexions menées par l'oligarchie. L'ONU a par exemple pleinement intégré l'évolution démographique dans différents rapports et accords stratégiques planétaires. Une journaliste du Monde, Audrey Garric a relevé que « le fonds des Nations unies pour la population, UNFPA, a affirmé dans son rapport de 2009 sur l'état de la population mondiale, présenté lors de la conférence de Copenhague le 18 novembre 2009, que le réchauffement planétaire ne peut être endigué que par une réduction massive de la population mondiale »¹⁸³. Suite à la publication de ce rapport, la ministre danoise du Développement a par exemple souhaité que la limitation démographique soit reprise dans l'accord issu du sommet sur le climat de Copenhague de décembre 2009.

En Suisse où l'Agenda 21 est pris très au sérieux, le parlement du canton de Neuchâtel a mis en place une loi qui oblige les Établissements médico-sociaux et les homes — hors des centres de soins palliatifs — à accepter l'*aide au suicide*. L'Armée du Salut a été sèchement priée de suivre le mouvement. Exit donc les croyances religieuses et autres convictions personnelles. Pour le parlement en question, la liberté de choix des résidents, pas forcément malades, l'emporte sur le règlement des EMS et des homes. Ceci n'est toutefois valable que pour les établissements publics. En revanche, pas de contraintes si vous gérez un établissement privé. Les pauvres ont du coup davantage droit à la liberté de se suicider que les riches !

L'euthanasie, outil démographique de choix, connaît une progression importante dans un nombre croissant de pays, y compris dans la très civilisée Hollande. Grâce à une loi votée en 2002, l'euthanasie connaît un boom fulgurant dans ce pays, avec plus de 7 000 personnes à éliminer pour l'année 2017¹⁸⁴. Les médecins sont tellement débordés par leur nouvelle activité qu'il a fallu en recruter de nouveaux. La chose a suffisamment été banalisée pour que de plus en plus de gens choisissent l'euthanasie sans pour autant être en phase terminale de maladies graves. Le taux de personnes euthanasiées car elles étaient en fin de vie a chuté en quelques années pour passer de 98 % à 70 %. À méditer...

¹⁸³. <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2010/01/18/faut-il-reduire-la-population-mondiale-pour-sauver-la-planete/>

¹⁸⁴. "Any taboo has gone: Netherlands sees rise in demand for euthanasia", 2017, The Guardian.

Dernière information révélatrice de la mentalité ambiante. Selon des études, les Belges seraient favorables à l'arrêt des soins pour les plus de 85 ans. Évidemment que ceux qui ont les moyens de se payer les traitements ne sont pas concernés par une opinion publique chauffée à blanc par les coûts démesurés imposés par les Big pharma, et la privatisation des services publics de la santé...

Une société qui est capable d'euthanasier des personnes dans un cadre médical qui est supposé soigner, interpelle. Philip Nitschke, le médecin fondateur de l'ONG EXIT — international qui milite en faveur de l'euthanasie est une coqueluche des médias. Dans ses interventions médiatiques, il banalise la mort des personnes en bonne santé, mais qui ont dépassé les 70 ans¹⁸⁵. Et comme le business n'est jamais très loin du système, il vient de mettre au point une boîte capsule, imprimable en 3D, qui facilite le suicide, et mute ensuite en cercueil. Ces messages portés par les médias populaires, eux-mêmes financés par l'oligarchie, sont autant de messages qui influenceront fatalement les personnes isolées vivant dans la précarité. Des économies efficaces sur les coûts de la santé, des pensions des retraités, et autres subsides aux handicapés sont à la clé.

ANNEXES, EXTRAITS DU RAPPORT DE L'UNFPA
SUR L'ÉTAT DE LA POPULATION MONDIALE, 2009

<http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/frenchswop09.pdf>

- « Le PIB/habitant et la croissance démographique ont été les principaux moteurs de la hausse des émissions de carbone pendant les trois dernières décennies du XX^e siècle », clame l'UNFPA.
- « Les changements climatiques récents ont en premier lieu le résultat du volume sans cesse grandissant des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère, et la plupart de ces émissions sont dues à la consommation de combustibles fossiles. La déforestation y a contribué aussi pour une part importante. Du fait de la constante diminution de la couverture forestière, la capacité de la terre d'absorber l'excès de carbone venu de l'atmosphère a diminué ».
- « Comme la rapidité de la croissance démographique, de celle des économies et de la consommation dépasse la capacité de la terre à opérer les ajustements nécessaires, les changements climatiques pourraient devenir beaucoup plus extrêmes

¹⁸⁵. "Philip Nitschke, the man who think we should all choose when to die", 2016, Guardian.

— voire, peut-on penser, catastrophiques. La dynamique de la population ne dit qu'une partie d'une histoire plus vaste et plus complexe concernant la manière dont certains pays et individus ont recherché le développement et défini le progrès et la manière dont d'autres ne pouvaient à peu près faire entendre leur voix dans les décisions qui retentissent sur leur vie. »

ANNEXE : AGENDA 21

178 CHEFS D'ÉTAT ONT RATIFIÉ L'AGENDA 21,
PROGRAMME PORTANT SUR 40 THÈMES GROUPÉS EN 4 SECTIONS

1. *Préambule*
2. *Coopération internationale visant à accélérer le Développement Durable dans les pays en développement et politiques nationales connexes*
3. *Lutte contre la pauvreté*
4. *Modification des modes de consommation*
5. *Dynamique démographique et durabilité*
6. *Protection et promotion de la santé*
7. *Promotion d'un modèle viable d'établissements humains*
8. *Intégration du Processus de Prise de Décisions sur l'Environnement et le développement*
9. *Protection de l'Atmosphère*
10. *Conception intégrée de la Planification et de la Gestion des terres*
11. *Lutte contre le déboisement*
12. *Gestion des écosystèmes fragiles : Lutte contre la désertification et la sécheresse*
13. *Gestion des écosystèmes fragiles : Mise en valeur durable des montagnes*
14. *Promotion d'un Développement Agricole et Rural Durable*
15. *Préservation de la Diversité Biologique*
16. *Gestion écologiquement rationnelle des Biotechniques*
17. *Protection des océans et de toutes les mers — y compris les mers fermées et semi-fermées — et des zones côtières, et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques*
18. *Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : Application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau*
19. *Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques*

- toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux*
20. *Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite de déchets dangereux*
 21. *Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées*
 22. *Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs*
 23. *Préambule*
 24. *Action mondiale en faveur de la participation des Femmes à un développement durable et équitable*
 25. *Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable*
 26. *Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés*
 27. *Renforcement du rôle des Organisations Non Gouvernementales : Partenaires pour un développement durable*
 28. *Initiatives des Collectivités Locales à l'appui de l'AGENDA 21*
 29. *Renforcement du Rôle des Travailleurs et de leurs Syndicats*
 30. *Renforcement du rôle du Commerce et de l'Industrie*
 31. *Communauté scientifique et technique*
 32. *Renforcement du rôle des agriculteurs*
 33. *Ressources et mécanismes financiers*
 34. *Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités*
 35. *La science au service d'un développement durable*
 36. *Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation*
 37. *Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement*
 38. *Arrangements institutionnels internationaux*
 39. *Instrumentes et mécanismes juridiques internationaux*
 40. *L'information pour la prise de décision*

CHAPITRE 11

POLITIQUE COMMUNE DES ÉTATS

« *We the peoples of the United Nations* ». C'est par ces quelques mots que s'ouvre le préambule de la Charte des Nations unies. Signée le 26 juin 1945 à San Francisco, cette assertion n'est pas sans rappeler les premiers mots de la Constitution américaine « *We The People of the United States* ».

De fait, l'ONU est non seulement un lieu de rassemblement supranational, mais aussi d'intégration des États et des peuples par une multitude de projets communs. En 2000, la Déclaration du Millénaire des Nations unies, qui ressuscitait les valeurs des *four freedoms*, fut signée à New York par les 193 États-membres. Un consensus, une unanimité qui en font une feuille de route à destination des États de la planète.

Un texte fondamental, voire fondateur de la nouvelle gouvernance planétaire. Dans son préambule les quelques mots qui suivent donnent le ton pour un projet planétaire et universel : « Nous réaffirmons solennellement, en cette occasion historique, que l'Organisation des Nations unies est le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière où nous nous efforçons de concrétiser nos aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement. Nous nous engageons donc à accorder un soutien indéfectible à la réalisation de ces objectifs communs et nous nous déclarons résolus à les atteindre ».

Ainsi, la dimension universelle de l'ONU est admise par l'ensemble des États signataires de la Déclaration, et on a le sentiment, que les aspects concernés sont si nombreux et si conséquents qu'aucun thème social, économique ou politique n'y échappe. Cette réalité est porteuse de conséquences lorsque les mêmes signataires font de l'ONU le lieu de gestion de leurs nombreux objectifs communs. La Déclaration du Millénaire confirme la démarche communautariste quand elle demande de « renforcer davantage la coopération entre l'Organisation des Nations unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie et la parité entre les sexes. »

Une vaste entente entre les responsables de l'ensemble des secteurs qui régissent la planète doit tricoter le Nouveau Monde sur fond de promesses de droits de l'homme, sous l'égide de l'ONU et du droit international. C'est ainsi que les opposés s'allient sur fond de

promesses de paix et de sécurité. Mais objectivement, nous peinons à voir la paix et la sécurité dans un monde marqué par la souffrance humaine.

Qu'est-ce que l'Union interparlementaire ?

(Extraits du site ipu.org)

« L'Union interparlementaire (UIP, en anglais IPU) est l'organisation mondiale des parlements des États souverains. Créée en 1889, elle est la plus ancienne des institutions internationales à caractère politique.

Désireuse de promouvoir la paix et le principe de l'arbitrage international, elle a jeté les bases de ce qui est aujourd'hui la coopération multilatérale institutionnelle et a plaidé pour la création d'institutions analogues au niveau gouvernemental, qui se sont concrétisées sous la forme de l'Organisation des Nations unies.

L'Union a également contribué à la création de ce qui est aujourd'hui la Cour permanente d'arbitrage de La Haye.

À l'origine, simple association de parlementaires, l'Union est devenue l'organisation internationale des Parlements des États souverains (Article 1^{er} des Statuts de l'Union interparlementaire). Foyer de la concertation et de la diplomatie parlementaires entre législateurs de tous les systèmes politiques du monde, et réunissant en son sein des représentants de toutes les tendances politiques, l'Union constitue un exceptionnel poste d'observation de l'évolution de la pensée politique. En outre, les Assemblées statutaires et les réunions spécialisées de l'Union fournissent l'occasion de lancer des idées nouvelles ou des initiatives qui font avancer la cause de la paix et de la coopération internationale. » (Histoire de l'IPU)

« L'Union œuvre en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations unies dont elle partage les objectifs et appuie les efforts. Elle coopère en outre avec les organisations interparlementaires régionales et les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux. En octobre 2016, l'UIP a adopté sa stratégie 2017-2021 sous le titre général « De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes. »

Si le rôle de l'ONU en tant que médiatrice de paix est connu du grand public, celui de plateforme de la mondialisation l'est nettement moins. La Déclaration du millénaire précise : « Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière ». Le nouvel ordre du monde de Roosevelt et de Truman est bien ancré.

L'ONU est donc cet organe facilitateur du Nouveau Monde, en tant que pivot entre les États-membres d'une part et d'autre part, entre les États-membres et les multinationales. L'ultralibéralisme de l'OMC y est cautionné¹⁸⁶. L'ONU promeut un multilatéralisme planétaire doublé de partenariats publics-privés si forts, que sa référence semble être un modèle qui vise à collectiviser et organiser la gestion des ressources — y compris humaines — de la planète sous bannière privée.

Quinze ans après la signature de la Déclaration, un autre programme de communautarisation globale voit le jour. Tout le monde se souvient du jour où le pape François a ouvert en personne un rassemblement historique de l'ONU à New York, qui devait marquer le 70^e anniversaire des Nations unies, qui fut célébré du 25 au 27 septembre 2015. À cette occasion, l'Assemblée, forte de 160 représentants de pays, avait adopté à l'unanimité le projet de « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Ce programme jette les bases du Nouveau Monde en proposant ce qui ressemble à une ébauche de Constitution planétaire. Celle-ci exalte l'esprit d'universalité, et la nécessité d'un consensus — voire d'unanimité — entre les États, qui décident de s'unir pour gérer au mieux l'avenir du monde. D'ailleurs, cela est confirmé dès l'introduction du Programme : « Ce Programme a une portée et une importance sans précédent. Il est accepté par tous les pays et applicable à tous, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Les objectifs et les cibles qui y sont énoncés ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et conci-

¹⁸⁶. « 68. Le commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté ; il contribue au développement durable. Nous continuons à soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable établi sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, et nous sommes favorables à une véritable libéralisation des échanges. »

lient les trois dimensions du développement durable ». Tout est acté au nom du développement durable et de ses déclinaisons.

Les contradictions abondent dans ce texte qui prône à la fois la politique *ultralibérale* de l'OMC et la redistribution des richesses, le multilatéralisme et la souveraineté des États, l'humanisme et le sponsoring par les firmes globales, l'accessibilité par les contrées reculées aux biens élémentaires, sans toutefois parler de gratuité. La toute-puissance du marché unique mondial, de ses multinationales, de la finance en grand architecte, n'y est pas remise en question.

Exemple. Alors que le Programme prône l'éradication de la famine, l'article 68 demande « (...) à tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce de n'épargner aucun effort pour parachever rapidement les négociations du Programme de Doha pour le développement. (...) »

Or, le cycle de Doha est piloté par l'OMC dans le but, entre autres, de libéraliser le commerce international et dont le Programme fait la promotion des produits agricoles des pays pauvres. Mais le cycle promet aussi la libéralisation des services publics. Récemment, Pierre Moscovici, commissaire européen, confirmait sur France Inter que l'« On peut très bien avoir des services publics qui sont gérés par des entreprises privées. »

Et si un État venait à refuser le fameux programme 2030 qui vise à transformer le monde ? Le point 30 du Programme y répond de manière très explicite « Il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. » L'épée de Damoclès, due à l'endettement public détenu par le privé, se chargerait de rappeler à l'ordre les États récalcitrants.

Voici un exemple supplémentaire qui démontre la perte d'autonomie, voire de l'impuissance des États. Elle nous vient de l'UE et du pilotage et de la « surveillance multilatérale » que ses organes exercent sur les États. Le rôle de la Commission européenne — entité inscrite au Registre du Commerce belge, et donc de type commercial — y est central.

Il est dit : « Le Conseil, sur recommandation de la Commission, élabore un projet pour les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union et en fait rapport au Conseil européen.¹⁸⁷ » Les États membres qui ont ratifié ce genre de trai-

¹⁸⁷. TFUE ; Chapitre 1, article 121 (ex-Article 99 TCE).

tés considèrent dans le même texte « leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun », raison pour laquelle ils ont transféré leur souveraineté à la Commission européenne. Cette organisation va jouer un rôle essentiel pour assurer « (...) une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, (...) ».

Puis intervient la surveillance de ce qui devient de fait une autorité de contrôle : « (...) le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans la Communauté, ainsi que la conformité des politiques économiques avec les grandes orientations visées au paragraphe 2, et procède régulièrement à une évaluation d'ensemble. Pour les besoins de cette surveillance multilatérale, les États membres transmettent à la Commission des informations sur les mesures importantes qu'ils ont prises dans le domaine de leur politique économique et toute autre information qu'ils jugent nécessaire. »

Et enfin, qui dit contrôle, dit sanction. « 4. Lorsqu'il est constaté (...) que les politiques économiques d'un État membre ne sont pas conformes aux grandes orientations visées au paragraphe 2 ou qu'elles risquent de compromettre le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire, la Commission peut adresser un avertissement à l'État membre concerné. (...). Dans le cadre du présent paragraphe, le Conseil statue sans tenir compte du vote du membre du Conseil représentant l'État membre concerné. (...) »

Une perte d'indépendance déjà annoncée dans *Dépossession* : « Dans les faits, les banquiers centraux, notamment sous la forte influence de l'aristocratie financière supranationale, ont tricoté un réseau systémique entre eux (...). Plus ils avancent dans le processus de multilatéralisation, et plus les États de la planète sont automatiquement rendus inopérants. (...) Quel gouvernement national, dépendant des *primary dealers* pour sa dette publique, pourrait s'opposer à une telle alliance banco-financière ? »¹⁸⁸ Toutes les voies mènent à l'ONU, FMI, OMC, et autre Banque mondiale, structure supranationale de l'après-guerre et relais de la finance globale.

188. *Dépossession*, *id.*

**ANNEXE : EXTRAIT DE L'INSCRIPTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
AU REGISTRE DES ENTREPRISES BELGES**

Statut de l'entité au regard de la BCE	
Statut	
Code de l'entreprise	0000 000 000
Statut	Actif
Forme sociale	Entreprise solidaire sans but lucratif
Registre	1 janvier 1990
Nom	COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE - COMMISSIE VAN DE EUROPESE UNIE
Adresse de base	Rue de la Loi 1049 Bruxelles Belgique
Statut juridique	Statut juridique applicable à l'UE
Fonction	Statut juridique applicable à l'UE
Code	Statut juridique applicable à l'UE
Statut	Statut juridique applicable à l'UE
Type d'entité	Participations
Statut	Statut juridique applicable à l'UE
Nom complet de l'entité au regard de la BCE	71 100 00 - Commission de l'Union européenne
Statut	
Statut juridique applicable à l'UE	
Statut de l'entité au regard de la BCE	
Statut juridique applicable à l'UE	
Statut de l'entité	
Statut	Actif
Forme sociale	Entreprise solidaire sans but lucratif
Registre	1 janvier 1990
Statut	
Statut juridique applicable à l'UE	
Statut de l'entité au regard de la BCE	
Statut juridique applicable à l'UE	

CHAPITRE 12

LE MONDE DES AFFAIRES, PARTENAIRE OFFICIEL DES GOUVERNEMENTS

Qui paie, commande. La question du financement de la gouvernance mondiale est par conséquent hautement importante pour savoir à qui nous avons affaire en bout de course. Comment les États membres peuvent-ils subventionner encore le fonctionnement d'organisations tierces alors que leurs richesses et leurs reconnaissances de dettes se trouvent entre les mains de la finance globale ? Répondre à la question du financement du système onusien, de l'OMC, du FMI, etc. permet de savoir qui finira par commander. Quelques éléments de réponse se trouvent dans des textes fondateurs du Nouveau Monde.

Un des objectifs de la Déclaration du millénaire signée en 2000 prévoyait de « donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité admise de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation » (Annexe)

Le préambule du programme 2030¹⁸⁹ traite d'un Partenariat mondial centré sur le développement durable : « Nous sommes déterminés à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples ».

De fait, les partenariats multipartites constituent un pilier incontournable de la gouvernance mondiale. La liste des sponsors¹⁹⁰ de l'ONU illustre bien la chose. Nous comprenons qu'à travers les partenariats, les diverses ressources vont être mobilisées dans un premier temps, puis redistribuées à certains pays. « Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. (cible 17.16) ».

Ce passage converge avec ce passage de la Déclaration du millénaire où il est dit : « La mondialisation ne sera donc profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et soutenu est

¹⁸⁹. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

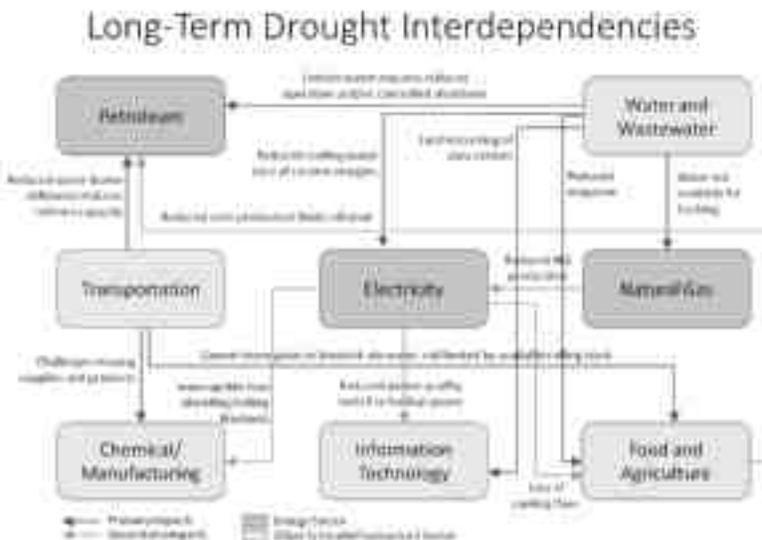
¹⁹⁰. *Dépossession*, page 50.

consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité. Cet effort doit produire des politiques et des mesures, à l'échelon mondial, qui correspondent aux besoins des pays en développement et des pays en transition et sont formulées et appliquées avec leur participation effective ».

Le mouvement concentrateur des ressources puis de leur redistribution se justifie par l'approche systémique appelée « théorie du baquet ». L'idée directrice en est qu'un organisme vivant est un système complexe, composé lui-même de sous-systèmes ou sous-ensembles tous vitaux. Si un sous-système est atteint (l'économie pex.), l'ensemble du système (l'État) se trouve confronté à cette faiblesse. Cela rejoint le proverbe qui dit que la force d'une chaîne est celle de son maillon le plus faible. C'est cette logique qui structure le Nouveau Monde.

Et la faiblesse des uns devient le problème des autres. Transposé au niveau planétaire, cette théorie tendrait à signifier que le développement des peuples, des secteurs, des projets, des ressources naturelles, le climat, etc. doivent évoluer de manière équivalente partout dans le monde. Par conséquent, leur gestion normée par les acteurs supranationaux. Le multilatéralisme onusien a été indispensable pour permettre une logique d'organisation transversale, où tous les processus deviennent interdépendants.

Voici un exemple qui illustre l'interdépendance entre les facteurs liés à la sécheresse (Nexight Group)



L'interdépendance veille à tricoter les relations entre le public et le privé. Le programme invite par exemple les États à « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics-privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière (17.17) ». En octobre 2018, le Premier ministre du Liban, pays qui voit ses montagnes pillées de manière industrielle et au grand jour, a « fermement engagé » son pays à respecter l'Agenda 2030¹⁹¹. Selon lui, « l'établissement d'un partenariat efficace avec le secteur privé garantit le développement durable et la mise en œuvre effective des 17 objectifs de développement durable au Liban »¹⁹².

Tous ces concepts approuvés se transforment en droit public supérieur au droit interne. Ils se retrouvent naturellement dans les Constitutions locales. Le partenariat multipartite est admis dans la Constitution suisse, où il est dit que « Les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés sont invités à se prononcer sur les actes législatifs importants et sur les autres projets de grande portée lors des travaux préparatoires, ainsi que sur les traités internationaux importants (Art. 147) ».

Par ce concept, la gouvernance ne se limite plus aux seuls élus, et met en place des consultations, qui impliquent différents groupes d'influence de la société. Les milieux intéressés, qui sont les entreprises d'un certain poids, les partis politiques dont le financement se distingue par son opacité, ou la société civile, peuvent être représentés par des lobbies de manière tout à fait officielle au sein des allées du pouvoir. Nous quittons la sphère de la démocratie pour celle d'une entente généralisée au sommet du pouvoir cadrée par la corporatocratie. Une sorte de cartellisation du pouvoir semble bel et bien exister. D'abord au sein du marché de la haute finance, du pilotage des processus globaux de production des biens et services (publics et privés), au sein des coalitions politiques (cf. plus loin le gouvernement de l'ombre en Suisse), puis une vaste coalition qui englobe tout ce monde tant au niveau local que planétaire. Nous comprenons mieux comment et pourquoi l'opposition n'existe plus sur la scène médiatique et politique. Cette entente globalisée a pu maintenir un vernis démocratique pluriel grâce à l'intégration des médias dans le processus cartellaire.

¹⁹¹. « Hariri : Le Liban déterminé à respecter l'Agenda 2030 du développement durable des Nations unies », L'Orient-Le-Jour, octobre 2018.

¹⁹². Kuwait News Agency, Octobre 2018 <https://www.kuna.net.kw/ArticlePrintPage.aspx?id=2753642&language=fr>.

Le verrouillage de la démocratie est tel qu'en Suisse, les deux chambres fédérales ont été, à un moment, présidées simultanément par deux responsables de la même compagnie d'assurances. « Cette accointance des nouveaux présidents avec le Groupe Mutuel fait jaser à Berne. Le conseiller national Jürg Stahl (UDC/ZH) — premier citoyen du pays — appartient à la direction de ce géant de l'assurance maladie, alors qu'Ivo Bischofberger (PDC/AI), désormais à la tête du Conseil des États, a un mandat de membre consultatif. Tous deux siègent en commission de la santé. « Une caricature de l'importance du lobbying des caisses au parlement », réagit Daniel Brélaz (Les Verts/VD). « Un bon reflet de la façon dont se passent les choses ici », ajoute Liliane Maury Pasquier (PS/GE)¹⁹³. »

À Bruxelles, une puissante présence, organisée de manière systémique et en réseau, infiltre les arcanes du pouvoir. En 2014, on comptabilisait 120 millions d'euros annuels, recensés par Corporate Europe Observatory pour un effectif de 1 700 collaborateurs. Sans surprise, les JP Morgan, Goldman Sachs et autres Citigroup y sont représentées. À relever la forte présence britannique qui s'élève à 140 lobbies sur les 700 recensés¹⁹⁴.

Parler du lobbying à Bruxelles nous oblige à parler de Business Europe, le plus puissant lobby de Bruxelles. Mastodonte du lobbying, cette organisation qui regroupe entre autres Bayer, BMW, Google, Microsoft, Shell, ou Total a tenu 170 réunions de lobbying avec l'élite de la Commission (commissaires, proches collaborateurs, hauts fonctionnaires) entre décembre 2014 et novembre 2017. Il faut dire qu'il revient à la Commission européenne — entité non élue qui relève du RC — de rédiger les projets législatifs, de veiller à leur mise en œuvre et d'établir l'agenda politique de l'UE.

Récemment, Foodwatch dénonçait sur son site une collusion entre l'UE et Coca-Cola. « Coca-Cola sponsorise la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne et ne s'en cache pas. Lors de rencontres officielles, les ministres sont accueillis avec boissons gratuites, pubs, poufs rouges affublés du fameux logo, etc. Il s'agit d'un criant conflit d'intérêts alors que la malbouffe et l'alimentation figurent parmi les sujets débattus à l'agenda européen. » L'ONG poursuit : « Coca-Cola est allée trop loin en tentant d'acheter ses entrées politiques au niveau européen de la sorte. Nous refusons que Coca-Cola, ou toute autre multinationale, puisse être considérées comme « sponsor » de représentants politiques ou institutions. »

¹⁹³. « *Le Groupe Mutuel se hisse au sommet du parlement* », TDG.

¹⁹⁴. « *Comment le lobby financier pèse sur Bruxelles* », Le Monde, Avril 2014.

Et Foodwatch de dénoncer : « La stratégie de Coca-Cola, qui a fait l'objet d'une fuite en 2016, montre qu'elle a l'intention de riposter à des mesures d'intérêt général qui iraient contre ses intérêts, comme une éventuelle taxe sur le sucre en Europe. Or justement au cours des prochains mois, les responsables politiques de l'Union européenne doivent examiner par exemple la révision de la législation alimentaire, ainsi que l'importante question de l'étiquetage nutritionnel sur les emballages des denrées alimentaires. Pour Foodwatch, ce type de parrainage s'inscrit dans une stratégie de lobbying pour contrer la mise en œuvre de telles mesures.¹⁹⁵ » Parrainage, lobbying, milieux intéressés sont autant d'appellations qui détournent l'attention de la réalité qui serait mieux définie par des mots comme corruption, collusion ou conflit d'intérêts.

Une étude¹⁹⁶ très intéressante a été réalisée en 2011 sur les 50 entreprises qui avaient dépensé le plus pour du lobbying par rapport à la valeur de leurs actifs. Il y était révélé que le retour sur investissement était simplement spectaculaire et comparable aux gains réalisés par un *hedge fund* de haut rendement.

Nous concluons en rappelant ce passage de la Déclaration du millénaire qui énonce une «... volonté de tout faire pour assurer l'égalité souveraine de tous les États, le respect de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique... ». Position utopique. La réalité est que mondialisation et globalisation riment mal avec à la fois l'intégrité des territoires et la souveraineté des États. L'ajout des partenariats multipartites condamne à terme le concept de l'État public. Sous l'appellation de *développement durable*, le programme 2030 de l'ONU pourrait servir de feuille de route pour la mise en place d'un système-monde qui porte au pinacle d'un couple explosif de partenaires privés, composé de la finance et la technologie.

¹⁹⁵. « *Coca-Cola sponsorise la présidence de l'UE, Foodwatch dénonce une « collusion »*, L'Obs.26 février 2019.

¹⁹⁶. « *The outsized returns from lobbying* », Brad Plumer, octobre 2011.

ANNEXE

VIII. Renforcer l'Organisation des Nations unies (in Déclaration du Millénaire)

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants : la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète.

De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations unies, et de lui permettre de s'en acquitter efficacement.

De redoubler d'efforts pour réformer les procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects.

De renforcer encore le Conseil économique et social, en faisant fond sur ses récents succès, afin qu'il puisse être en mesure de remplir le rôle qui lui est confié dans la Charte.

De renforcer la Cour internationale de Justice, afin d'assurer la justice et le régime du droit dans les affaires internationales.

D'encourager des consultations et une coordination régulières entre les principaux organes des Nations unies dans l'exercice de leurs fonctions.

De faire en sorte que l'Organisation dispose, en temps voulu et de façon prévisible, des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses mandats.

D'inviter instamment le Secrétariat à utiliser au mieux ces ressources, conformément aux règles et procédures clairement établies par l'Assemblée générale, dans l'intérêt de tous les États Membres, en adoptant les meilleures méthodes de gestion, en utilisant les meilleures technologies disponibles et en concentrant ses efforts sur les activités qui reflètent les priorités dont sont convenus les États Membres.

De favoriser le respect de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé.

De garantir une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations unies, ses organismes, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres organismes multilatéraux, afin de suivre une démarche pleinement coordonnée vis-à-vis des problèmes de paix et de développement.

De renforcer davantage la coopération entre l'Organisation des

Nations unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie et la parité entre les sexes.

De donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation.

Autre exemple de conflit d'intérêts qui gangrène la gouvernance des États...



CHAPITRE 13

DESTRUCTION DES MERS SOUS BANNIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Il ne reste pratiquement plus sur le territoire du pays de terres épargnées par la destruction, la dégradation et la pollution. Ni le désert, ni la taïga, ni la toundra, ni même l'Océan Glacial Arctique n'ont échappé à ce sort. (...) Environ 40 % des eaux contrôlées connaissent une pollution excédant 10 fois la norme »¹⁹⁷. Ces quelques mots de Mikhaïl Lemechev rédigés en 1990 décrivent le désastre écologique laissé par les Soviétiques.

À l'image de l'intelligentsia russe, la destruction de la nature ne semble pas émouvoir outre mesure l'oligarchie du XXI^e siècle qui promeut le développement durable. Alors que leur bras médiatique met une énergie importante à culpabiliser le citoyen, les pratiques qui favorisent une consommation polluante continuent de prospérer. Derrière la bannière de protection du climat ou de la planète, les business pseudo-écologiques révèlent moult hypocrisies.

Obsolescence programmée. Dans le cadre de la grande dépression des années 30, Bernard London avait promu cette pratique dans le but d'entretenir de manière éternelle le flux des produits manufacturés¹⁹⁸. Cette hérésie environnementale vise à mettre hors service les appareils de manière planifiée dans le but de favoriser la consommation, et de faire tourner le business. Ce n'est qu'en 2015, et sous la pression de véritables écologistes, que la loi française finit par prendre en compte l'obsolescence programmée en tant qu'« ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise, notamment par la conception du produit, à raccourcir délibérément la durée de vie ou d'utilisation potentielle de ce produit afin d'en augmenter le taux de remplacement ». Officiellement, la planification de l'obsolescence est un délit punissable... pour autant qu'elle soit prouvée.

Aviez-vous remarqué que votre smartphone était ralenti quand un nouveau modèle arrivait sur le marché ? Ce constat a été publié en 2014 dans le New York Times par Sendhil Mullainathan, professeur d'économie à Harvard. Il y analysait la forte corrélation entre les dates de sorties des nouveaux iPhone et les tendances de recherche des mots-clés « *iphone slow* » dans google.

¹⁹⁷. « *L'environnement en Union soviétique : perspective historique et problèmes actuels* », Marie-Pierre Rey, 1997, persee.

¹⁹⁸. « *L'obsolescence planifiée, pour en finir avec la grande dépression* », Bernard London, 1932.

Qui a la capacité de nos jours de sanctionner ces principaux pollueurs de la planète, détenus par les créanciers universels ? L'Italie a récemment sanctionné Apple et Samsung, estimant que ces sociétés étaient coupables de « pratiques commerciales malhonnêtes ». Est-ce définitif ? Pour quelle somme ? Bien que est de plus en plus décrié, ce modèle économique, base importante de la pollution de la planète et d'enrichissement surfait de certains, semble avoir encore de beaux jours à vivre. Actuellement l'obsolescence programmée s'étend à l'immobilier. Nombre de nouvelles constructions sont prévues pour une durée de vie de 10 à 15 ans. Le temps du crédit hypothécaire ?

Avec le recul, nous constatons que la mondialisation de la production des biens et services n'a rien à voir avec un messianisme qui promeut libertés et paix. C'est une affaire de business dans laquelle la présence d'une mafia globalisée ne peut être exclue. « Un auteur du nom de Mark Levinson, auteur du livre *The box*, nous explique très simplement que « beaucoup de gens croient que la mondialisation est due à la disparité des salaires et de la délocalisation des entreprises en Asie ou autres, car la main-d'œuvre y est moins chère, mais ce n'est pas tout à fait vrai. Cette disparité des salaires existe bien avant la mondialisation, mais en réalité c'est le coût très bas des transports qui a permis l'utilisation de la main-d'œuvre bon marché et de vendre ces produits sur les marchés... » Les activités de transport ont en effet explosé avec la mondialisation, dont l'industrie maritime est un levier-clé. 90 % du commerce mondial passe par le fret maritime fort de 60 000 cargos qui prennent tous les jours les mers.

Un de ces navires peut mesurer 400 mètres de long, transporter jusqu'à 18 000 containers, soit 80 000 tonnes de marchandises. En tout, ce sont plus de 500 millions de containers qui traversent les océans annuellement, débarquent dans l'un des 4 500 ports. 6 000 containers peuvent être déchargés en 24 heures. Cerise sur le gâteau, le carburant utilisé est détaxé¹⁹⁹. La Convention Marpol sur la pollution maritime, elle-même établie par l'OMI, exige que les livraisons des produits pétroliers pour le transport fluvial de marchandises (article 265 bis du Code des douanes français) soient exonérées de TICPE. Un privilège régalien qui n'est pas sans en rappeler bien d'autres.

Ces conditions hautement compétitives ont rendu le transport maritime si attractif qu'à côté des biens de consommation, telle que la menthe venue d'Afrique du Sud qui ne coûte que quelques

¹⁹⁹. « Carburants : pourquoi les avions et les bateaux échappent aux taxes », Le Figaro, 27 novembre 2018.

centimes ou la robe produite dans les prisons chinoises pour quelques francs, on trouve aussi bien du foin que des déchets métalliques. Un business exceptionnel qui génère 450 milliards de dollars de bénéfice. Une rentabilité redoutable entre « les mains d'une poignée de personnes, ces entreprises contrôlent notre système de consommation²⁰⁰ ».

La mondialisation basée sur le développement durable a multiplié par sept les capacités de transport maritime des marchandises ! Les coûts de transport sont ridiculement bas grâce à un carburant non taxé, des employés peu nombreux, corvéables à souhait qui sont soumis à des contrats de travail et des normes sociales en vigueur dans les pays qui ont accordé leur pavillon. Autant dire que la prospérité promise à l'humanité dans les Accords supranationaux pour le développement durable n'est rien de plus qu'un vœu pieux sur papier glacé.

Le champion du transport maritime s'appelle Maersk, une firme danoise globale. Son site affiche son engagement pour le développement durable où vous pouvez lire : « Nous sommes résolus à faire en sorte que nos pratiques commerciales soient sûres, responsables et transparentes, conformément à nos valeurs fondamentales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et contribuent aux objectifs de développement durable de l'ONU. Nous définissons la durabilité d'entreprise comme un travail systématique visant à réduire les effets négatifs et à améliorer les impacts positifs sur les personnes, la société et l'environnement. Nous visons en outre à libérer la croissance de la société et de notre société en exploitant les forces principales de nos activités pour relever les défis mondiaux par le biais de l'innovation, des investissements et de la collaboration. »

Si Maersk parle de pratiques commerciales transparentes, les investigations de Denis Delestrac prouveraient le contraire. Ainsi, selon lui « personne ne sait ce que contiennent ces conteneurs, hormis l'expéditeur et le destinataire. Même l'entreprise qui affrète le transport ne le sait pas... et tout ceci est légal ! Ces conteneurs transportent bien souvent de la drogue, des armes et des produits chimiques...²⁰¹ ». Un petit 2 % du trafic serait contrôlé.

²⁰⁰. « Un scandale bien gardé : 20 cargos polluent plus que la totalité des voitures dans le monde », La Relève et La Peste, fév. 2016.

²⁰¹. Id.

Ce juin 2019, les autorités américaines ont saisi à Philadelphie un cargo avec près de 20 tonnes de cocaïne à bord. Les agents de la force publique sont montés à bord du MSC Gayane le 17 juin et ont découvert la cocaïne, qui aurait une valeur marchande d'environ 1,3 milliard de dollars.

Il s'avère que le navire appartient à un fonds géré par le géant bancaire JPMorgan Chase. Une source proche du dossier a déclaré selon CNN que le MSC Gayane, faisait partie d'un fonds de stratégie de transport géré par l'unité de gestion des actifs de la banque.

Tout de suite après cette information détonante, passée inaperçue par nos médias francophones officiels, CNN rajoute: « Cela signifie que JPMorgan Chase (JPM) n'a aucun contrôle opérationnel sur le navire, un navire battant pavillon libérien, géré par la Mediterranean Shipping Company, basée en Suisse. » Si ce cargo est bien enregistré dans la liste des 520 bateaux mis à disposition de MSC, entreprise basée à Bâle, une autre information vient se rajouter à ce qui précède. Un site qui gère la base de données de la flotte maritime dans le monde affiche le nom d'une société norvégienne en tant que propriétaire enregistré...(source lilianeheldkhawam.com).

Les catastrophes et dégâts sont à la hauteur de la démesure des chiffres. On compte quelque 122 naufrages par année qui envoient au fond des mers plus de 300 containers par navire. Des marées blanches sont le fruit de la contamination annuelle des eaux par 1,8 million de tonnes de produits toxiques. En 2013, le journal *20 minutes* revenait sur un rapport du WWF de 2003 qui « estimait que la pollution marine par hydrocarbures en Méditerranée provenant de dégazages et déballastages s'élevait à 1,5 million de tonnes par an, soit l'équivalent de vingt Prestige ou 75 Erika. »

Qu'est-ce que le dégazage ?

Le terme « dégazage » est un terme employé par les médias pour désigner un rejet à la mer d'hydrocarbures. Le dégazage est une opération répandue consistant à ventiler les citernes d'un pétrolier pour éliminer les gaz nocifs qu'elles contiennent et éviter le risque explosif.

Il est le préalable à l'intervention humaine dans les citernes

pour un nettoyage ou une maintenance. Pour dissiper l'accumulation dangereuse de gaz d'hydrocarbures dans une citerne, on pratique l'inertage, qui consiste à l'introduction d'un gaz inerte : généralement de l'azote, ou encore des gaz d'échappement des moteurs (après traitement). (Source encyclo-ecolo.com)

Mais alors direz-vous, n'y a-t-il pas d'organisme pour intervenir et faire cesser ce qui ressemble à une destruction des milieux naturels (flore et faune), un écocide ? Oui, il en existe un. L'« Organisation maritime internationale, l'OMI, qui est une institution spécialisée des Nations unies, spécialisée dans les questions maritimes »... L'OMI siège au sein même de l'ONU et prône le « développement durable » et autres argumentaires sur le réchauffement climatique. L'OMI est investie de tous les pouvoirs pour intervenir dans le domaine maritime, mais elle est dirigée par les pays possédant les plus grandes flottes de cargos. Et qui sont-ils ? Le Panama, le Libéria et les Îles Marshall... En gros, nous dit-on, ce secteur qui détruit l'écosystème marin ne risque rien car « L'OMI est donc aux mains des pays qui vendent leur nationalité aux armateurs les moins consciencieux.²⁰² ».

À tous ces dysfonctionnements, s'ajoute l'élément le plus inquiétant de ce monde maritime, qui semble bien générateur d'un écocide : la qualité des hydrocarbures²⁰³. « Si des mesures ont été prises pour réduire les polluants issus du diesel utilisé par les voitures et camions, les carburants maritimes, bien plus toxiques, restent étonnamment peu réglementés. « Les carburants maritimes ont une teneur en soufre plus de 3000 fois supérieure à celle des carburants utilisés par les voitures et les camions. Pourtant, le transport routier paie des taxes sur les carburants et le transport maritime utilise des combustibles non taxés », souligne Adrien Brunetti, coordinateur du réseau santé environnement de FNE ».

« Il y a 15 ans encore, la plupart des bruts étaient de bonne qualité et contenaient une proportion limitée d'hydrocarbures lourds et de soufre. Il restait donc relativement peu de mazout en fin de course et celui-ci n'était que modérément soufré. L'un des aspects méconnus de la déplétion pétrolière est la mauvaise qualité croissante des bruts. Il y a de plus en plus de pétroles très lourds et très soufrés, dont l'exemple classique est le bitume de l'Alberta. À l'opposé du spectre, il y a le pétrole de schiste, qui n'est pas contaminé, mais

²⁰². « Cargos, la face cachée du fret ». Documentaire de France 5, réalisé par Denis Delestrac.

²⁰³. « La pollution du transport maritime plus dangereuse que celle du transport automobile », Le Monde, juillet 2015.

qui est si léger qu'il produit peu de diesel en bout de course »²⁰⁴. Or, c'est ce mazout lourd, fortement soufré et... très bon marché qui est le carburant préféré pour la production d'électricité, des cimenteries et... du transport maritime.

Denis Delestrac établit un bilan effrayant sur la réalité destructrice des hydrocarbures du fret maritime. Vous y apprenez que la consommation de 20 navires de ces géants des mers, équivaut à la pollution totale des voitures présentes dans le monde en particules de soufre ! En cause, l'effet combiné du fioul lourd très chargé en soufre, et des moteurs non équipés en filtres à particules²⁰⁵ ! Plus grave encore, une « association France Nature Environnement (FNE) a mesuré qu'un paquebot à l'arrêt pollue autant qu'un million de voitures, en matière d'émission de particules fines et de dioxyde d'azote ». Et pour cause, les moteurs ne peuvent être stoppés puisque les prestations — restaurants, piscines, patinoire et simulateur de surf (!) — des bateaux doivent continuer de fonctionner pour satisfaire le client resté à bord !

Une autre source de pollution, sonore cette fois, apparaît au fil des recherches. En effet, de graves conséquences en découlent et portent atteinte directement à la vie aquatique et à tout notre écosystème. En effet, le bruit que produisent les géants des mers équivaut à plus de 100 fois le volume sonore d'un réacteur d'avion. Ces pollutions sonores créent une perte de repère auprès des mammifères marins qui viennent régulièrement s'échouer sur les plages. « Nous détruisons l'océan par le bruit de nos bateaux ». »

Et ce n'est pas tout. Les transporteurs remplissent le fond de leurs navires lorsque ceux-ci sont vides « car quand les navires ne sont pas chargés à fond, ils pompent des quantités d'eau gigantesques pour stabiliser l'équilibre du cargo. Ainsi, ce sont des milliers de poissons qui sont transportés et rejetés dans des eaux situées à des dizaines de milliers de kilomètres de leur habitat naturel.²⁰⁶ »

Pollution chimique, sonore, ou industrialisation massive de la pêche, nous faisons face en ce moment même à une « extinction d'espèces depuis la disparition des dinosaures »²⁰⁷, dont celles de la

²⁰⁴. « *Comprendre la crise des carburants maritimes* », Philippe Gauthier, Énergie et environnement, nov. 2018.

²⁰⁵. « *Pollution. Un paquebot à quai pollue comme un million de voitures* », Ouest-France, 2015.

²⁰⁶. « *Un scandale bien gardé : 20 cargos polluent plus que la totalité des voitures dans le monde* », La Relève et La Peste, février 2016.

²⁰⁷. « *L'humanité fait face à la plus grave extinction d'espèces depuis la disparition des dinosaures* », France 24, mars 2018.

Jusqu'à un million d'espèces « devraient être menacées d'extinction », selon 150 scientifiques, France 24, avril 2019.

faune marine. Des experts de l'ONU alertaient déjà en 2010 sur le fait qu'à l'horizon 2050, tous les poissons pourraient avoir disparu des océans « en l'absence d'une restructuration profonde du secteur de la pêche industrielle²⁰⁸ ».

Le réchauffement climatique qui provoque la fonte de la banquise semble même convenir aux hommes politiques, car il rend leur territoire plus compétitif. « Grâce au réchauffement climatique, notre port est maintenant accessible toute l'année. En juillet dernier, un cargo s'est même rendu à Shanghai sans l'aide d'un brise-glace. Nous étions auparavant au bout du monde, nous sommes maintenant au milieu d'une nouvelle route maritime, pleine d'avenir²⁰⁹ », dit le maire de Arkhangelsk, Igor Godzish. Les nouvelles perspectives de ces territoires situés à l'extrême nord de la planète peuvent faire craindre le pire. La fonte des glaces permet d'accéder à de nouvelles matières premières et d'ouvrir une route maritime entre l'Europe et l'Asie tout en réduisant les distances d'un tiers. Les cargos empruntent d'ores et déjà cet itinéraire. La croissance du volume transporté va passer de 10 millions de tonnes en 2017 à 67 millions en 2025.²¹⁰

Cerise sur le gâteau, la fonte des glaces va permettre l'accès à des gisements que certains estiment à 20 % des réserves de pétrole et de gaz, sans oublier d'importants gisements de minerai. Selon Audrey Garric, « L'Arctique renfermerait 13 % des ressources mondiales non découvertes de pétrole (90 milliards de barils, soit trois ans de consommation mondiale) et 30 % de celles de gaz naturel (47 000 milliards de m³, soit six ans de consommation), essentiellement en Russie et en Alaska, selon une étude de l'Institut de géophysique américain (USGS) de 2008. Une manne qui attise les convoitises, alors que la demande en énergie ne cesse de grimper — elle devrait doubler d'ici à 2050 — et au moment où la fonte des glaces est sur le point de battre son record historique.²¹¹ » Les coûts d'exploitation peu compétitifs il y a encore quelques années vont drastiquement chuter grâce au... réchauffement climatique, causé principalement par ces industriels pollueurs, alors qu'ils s'affichent partenaires des organisations supranationales qui combattent les causes du réchauffement climatique... Cherchez l'erreur !

Le carburant des cargos n'est pas le seul polluant détaxé²¹². Il en existe un autre : le kérosène des avions. Ouest-France nous explique

²⁰⁸. « D'ici 40 ans, tous les poissons pourraient avoir disparu des océans », L'Obs, 18 mai 2010.

²⁰⁹. « L'Arctique, carrefour de routes maritimes « pleines d'avenir », Le Temps, janvier 2018.

²¹⁰. « La course aux routes du Grand Nord », La Liberté, août 2018.

²¹¹. « L'Arctique, terre promise pour les compagnies pétrolières ? », Audrey Garric, Le Monde.

²¹². « Le kérosène, carburant le plus polluant... et pas taxé », France Inter, sept 2018.

que « le kérosène, carburant utilisé dans l'aviation, ne soit pas taxé, contrairement à l'essence des voitures ou à l'électricité pour le train. Une niche fiscale héritée d'accords signés en 1944²¹³ », alors même que « l'empreinte carbone d'un avion est supérieure à celle d'une voiture, et 40 fois plus importante que celle d'un TGV ».

Cette étonnante contradiction avec une bataille officielle contre la pollution trouve sa source dans la Convention de Chicago, initiée par les États-Unis de 1944, au lendemain de la guerre. Du coup, les accords bilatéraux reprennent scrupuleusement cette exonération des avions par les pays qui leur accordent l'atterrissage. Un manque à gagner qui se chiffrerait en milliards. À noter que la compagnie Shell est totalement exonérée aux Pays-Bas²¹⁴. Selon le quotidien néerlandais *Trouw*, le groupe pétrolier et gazier Shell est affranchi de tout impôt aux Pays-Bas, son pays d'origine. Bénéfices admis et publiés en 2017 : 13 milliards d'euros. Selon les années, le profit a pu grimper jusqu'à 55 milliards d'euros. Et cela fait une dizaine d'années que ce privilège régalien dure.

Shell, pilier de développement durable, qui se dit soucieux de l'impact potentiel de ses activités sur l'environnement et sur les communautés est un pollueur de premier plan. *The Guardian* a écrit à son sujet : « le groupe a tout de même investi des milliards de dollars dans des opérations extrêmement polluantes autour des sables bitumineux, et conduit des explorations en Arctique. L'entreprise a ainsi déclaré qu'elle considérait la technique de fracturation hydraulique comme une « opportunité pour le futur » en 2016, alors qu'une étude qu'elle avait elle-même conduite en 1998 pointait l'incompatibilité du pétrole et gaz non conventionnels avec les objectifs climatiques. Sans surprise, Shell est à la onzième place des 100 entreprises responsables de 71 % des émissions mondiales de GES »²¹⁵.

Contrairement à ce que l'on peut imaginer, les plus gros pollueurs ne sont pas les individus que les médias culpabilisent au quotidien, même si bien sûr, il est sain et utile d'avoir un comportement respectueux de la nature, de recycler les déchets, et d'éviter les gaspillages. Mais le gros de la pollution qui perturbe la vie sur terre est clairement d'origine industrielle²¹⁶. Et là, les faits sont têtus !

²¹³. « Pourquoi le kérosène est-il complètement détaxé ? » Ouest France, janv 2018.

²¹⁴. « Shell : 13 milliards d'euros de bénéfices pour 0 euro d'impôts - Un parfait exemple de l'impunité des multinationales et des cadeaux fiscaux qui leur sont accordés », La Relève et la Peste, décembre 2018.

²¹⁵. Id.

²¹⁶. « Le développement durable est en train de détruire la planète », Kim Hill, 2015 partage-le.com ;

« Éoliennes, Terres rares et désastre environnemental : une vérité qui dérange », 2015, partage-le.com

CHAPITRE 14

DES CONFISCATIONS À PRÉVOIR AVEC LA RÉVOLUTION SOCIÉTALE

« Réduire le niveau élevé des dettes publiques est une condition nécessaire pour doter la zone euro d'une architecture, saine, solide et durable. Les politiques de consolidation budgétaires nationales permettent d'y parvenir, mais elles ne porteront pleinement leurs fruits qu'à un horizon d'une ou deux décennies, laissant vulnérables certains États fortement endettés si un choc économique externe survient d'ici là. C'est pourquoi France Stratégie explore trois voies complémentaires, inédites et radicales, pour le cas où la situation viendrait à réclamer un traitement plus rapide »²¹⁷. Et voilà en quoi consiste une des propositions : « L'instauration d'un impôt exceptionnel sur le capital immobilier résidentiel ».

En réalité, il s'agit plus que d'un simple impôt. Nous sommes plus proches d'une collectivisation des propriétés privées. Et voici quelques explications de cet organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions, placé auprès du Premier ministre : « Sans aide extérieure, la seule voie possible pour renforcer la soutenabilité d'une dette publique excessive est d'augmenter la capacité de l'État à lever l'impôt, sans pour autant mettre en danger sa trajectoire de croissance future. Pour ce faire, l'État pourrait décréter qu'il devient copropriétaire de tous les terrains construits résidentiels, à hauteur d'une fraction limitée de leur valeur. Concrètement, il deviendrait ainsi créancier d'une somme annuelle correspondant à la rémunération du droit d'occupation du sol. Tout propriétaire serait redevable de cette somme, mais il pourrait choisir de ne pas la payer. Dans ce cas, l'État récupérerait la somme due lors de la première transaction qui interviendrait sur le bien immobilier (vente ou transmission). Une telle mesure s'apparenterait donc en pratique à une augmentation de la fiscalité sur l'immobilier et sur les transmissions patrimoniales. À titre d'illustration, si l'Italie appliquait cette mesure à hauteur d'un quart de la valeur des terrains résidentiels, elle résolvabiliserait sa dette publique instantanément de 40 points de PIB.

Cette deuxième voie soulèverait certes des difficultés politiques, mais en cas de crise elle serait moins porteuse d'instabilité que les autres alternatives : coupes budgétaires drastiques et augmentation généralisée des impôts, ou défaut de paiement et sortie en catastrophe de la zone euro. En effet, l'impact à court terme sur la

²¹⁷. « Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? » France Stratégie, Octobre 2017.

demande serait faible : le transfert en capital toucherait davantage les ménages les plus fortunés et le fait que la rente annuelle à payer puisse être différée jusqu'à la vente ou la transmission du bien permettrait de ne pas affecter le revenu courant des ménages. »

Ceci est une attaque de la part du marché de la haute finance internationale contre ce qui reste de bourgeoisie locale. Le gouvernement fait office de facilitateur. Il est bon de rappeler que la dette publique détenue par l'élite oligarchique est un concept qui n'a aucune justification rationnelle. Les liquidités créées et mises à disposition des collectivités publiques par un club de banques commerciales sont illégitimes, voire illégales. Le fait de privatiser la monnaie est au mieux un acte de trahison. Concéder le seigneurage de la création monétaire à une poignée d'individus peut être assimilé à un détournement de fonds publics. Le transfert du seigneurage vers des privés annonce le retour du féodalisme, et de ses attributs, sous une forme ou une autre...

En clair, la privatisation de la politique monétaire et de la monnaie acte le retour des seigneurs féodaux. Simplement cette fois, grâce à la technologie financière aux produits fintech, leur nombre sera excessivement réduit et leur champ d'action planétaire. Et les nouveaux seigneurs ne veulent pas trop de la classe bourgeoise locale, à qui ils livrent une bataille de tous les instants. Aidés par les responsables locaux, les férus de normes qui confinent à l'absurdité et le fisc, ils ont réussi, par exemple, à se débarrasser d'une bonne partie des PME agricoles, récupérer leurs terres à bon compte et les bétonner. Ceci fait, ils se servent de la création monétaire facile pour multiplier les constructions tous azimuts de logements en partie subventionnés, et en partie vides. Le but ? Casser cette fois un autre secteur d'activité. Celui de l'immobilier. Ainsi, les caisses de pension, les assurances vie, les collectivités publiques, la bourgeoisie locale, les retraités, et bien d'autres agents qui détiennent un patrimoine immobilier directement, ou indirectement ne pourront plus les maintenir. Que vont-ils faire ? Les vendre ! Et quand beaucoup d'agents vendent en même temps, les prix s'effondrent...

Maintenant, si on ajoute à cela le fait que les créateurs de monnaie compliquent l'octroi ou le renouvellement de crédits immobiliers, si on repense à la guerre fiscale que le président Macron livre aux propriétaires de biens immobiliers, et si on intègre ce que disaient les penseurs de France Stratégie, nous comprenons que la propriété privée vit ses derniers jours...

Les esprits critiques pourraient, à juste titre, dire oui mais le bétonnage n'est pas le seul fait des créateurs de monnaie. Il y a

d'autres acteurs qui interviennent. Alors pourquoi eux arrivent-ils non seulement à survivre, mais à continuer de construire des bâtiments vides ? Une réponse immédiate est qu'il s'agit de plus en plus de fonds d'investissement anglo-saxons spécialisés dans l'industrie de l'immobilier, menés par des Blackstone, qui sont au front de ce bétonnage financiarisé, et dont l'endettement bénéficie de taux d'intérêt négatifs. Donc, lorsque les biens immobiliers qui appartiennent aux agents de la haute finance ne sont ni vendus ni loués, ceux-ci restent gagnants. Une première fois grâce au taux d'intérêt négatif qui leur permettent d'encaisser de l'argent.

Une deuxième réponse qui justifie leur expansion en période de crise, est que ces entités sont des prolongements des créateurs de monnaie contre dettes. Dans notre exemple, il est utile de savoir que les principaux détenteurs de Blackstone Group se comptent parmi les Morgan Stanley, Bank of America, UBS, et autre Goldman Sachs. Par conséquent, les constructions tous azimuts leur permettent de créer de la monnaie privée contre les nouvelles dettes hypothécaires...

Et que deviennent les autres acteurs, à savoir les gérants du parc immobilier public, les gestionnaires des capitaux de l'épargne ou les bourgeois locaux ? Eh bien, si à cause de la pléthore de logements, les biens des contribuables locaux se vident, et qu'ils n'arrivent plus à couvrir les frais de gérance par exemple, ils sont obligés de vendre à plus ou moins vils prix. Et qui va les récupérer ? Les fonds d'investissement... Ce montage systémique qui agit en cascades sur l'ensemble de la vie économique est facilité et soutenu par les incontournables banquiers centraux. Ils sont une pièce maîtresse du puzzle et travaillent en faveur du marché de la finance globale... Exemple.

La BNS, et l'autre enfant terrible de la planète finance Finma ont dans le viseur le marché immobilier suisse. Nous lisons ce juin 2019²¹⁸ « Tenant compte d'un volume de dettes hypothécaires s'élevant à 1 000 milliards de francs, nous devons éviter les risques incontrôlables. L'attribution de tant de prêts hypothécaires, avec des rendements immobiliers en baisse, renforce évidemment les inquiétudes. Notamment dans le segment des immeubles de rendement ». Ces mots émis par le président de la Finma, Thomas Bauer, ancien partenaire de Ernst & Young doivent être pris très au sérieux. Les personnes qui globalisent le monde pointent inlassablement du doigt la prochaine cible sur laquelle ils émettront directives ou ordonnances. En l'occurrence l'immobilier à rendement. Le but étant de le rabattre vers la planète finance, la seule qui peut évoluer posi-

²¹⁸. « La BNS sort le carton rouge sur le marché immobilier », TDG, juin 2019.

tivement dans un environnement déprimé par la politique monétaire conjointe de... BNS et Finma. Une élégante expropriation dans le secteur immobilier est en cours...

Bref, la monopolisation de la création de la monnaie-dette par les seigneurs de la finance globale étranglera tôt ou tard l'ensemble des agents économiques de la planète. La création monétaire est intimement liée au contrôle du niveau des prix et du volume de biens et services échangés. Ceux qui contrôlent la monnaie sont en voie de contrôler les moindres arcanes de la vie sur terre. Et ces gens ont un nouveau paradigme socio-économique qui promet de révolutionner aussi bien la vie humaine, que l'organisation sociétale, sous bannière de *développement durable*.

Dans son programme 2030 de l'ONU, il est dit : « Nous sommes résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030 ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous sommes résolus également à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays²¹⁹ ».

Les aspects économique, financier et monétaire constituent un axe de fond du développement durable. D'où les appels collectivistes du genre « Redistribution des richesses », « réduction des inégalités », « Réduire les inégalités, au sein des pays et d'un pays à l'autre (ODD 10) », ou « protection des ressources », qui sont autant de thèmes récurrents jalonnant les textes fondateurs du droit international.

Le partage de la prospérité est largement présent dans bon nombre de textes des unions douanières et autres traités tels que celui de l'Espace économique européen, l'EEE. Celui-ci met à contribution les États contractants en fonction de leur PIB pour soutenir les pays défavorisés (Art. 82). Dans sa huitième partie intitulée « le mécanisme financier », il est dit qu'« En vue de favoriser un renforcement continu et équilibré des relations économiques et commerciales entre les parties contractantes, tel que prévu à l'article premier, les parties contractantes conviennent de la nécessité de réduire les

²¹⁹. Introduction de « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » qui fit l'unanimité des États présents. Point 3.

disparités économiques et sociales entre les régions. (Art. 115) ». À ceci, on ajoute qu'« Un mécanisme financier est établi par les États de l'AELE, afin de contribuer, dans le cadre de l'EEE et en complément des efforts déjà déployés, par la communauté (actuelle Union européenne) à cet égard, aux objectifs fixés à l'article 115. (Art. 116) ». Un parfum de collectivisation à la soviétique s'échappe de ces écrits.

Le 26 novembre 2006, 53,4 % des votants suisses approuvent une loi sur la coopération avec les États de l'Est. Ce texte fut présenté comme un soutien que la Suisse se devait d'apporter à des pays sortant du communisme, en faveur de la démocratie et de l'économie sociale de marché. Le Conseil fédéral de l'époque soulignait l'apport de la Suisse pour réduire les disparités sociales et économiques au sein de l'UE, et pour en améliorer le niveau de vie.²²⁰

Pour rassurer le votant, Berne rajouta que la Suisse tirerait des avantages économiques de la chose, et que cela contribuera à freiner les flux migratoires non désirés ainsi que la criminalité. En revanche, ce qui était moins communiqué aux électeurs, c'est que l'aide était accordée sous forme de financement de projets, gérés par des multinationales sur des projets choisis ! Cela ne signifie donc pas que l'argent améliorerait le sort de la population, ni que les pays receveurs ne devraient pas s'endetter pour financer lesdits projets ! Le concept qui sous-tend le modèle ci-dessus est simplement un apport de business au marché de biens et services, et aux créateurs de monnaie contre crédits. Le tout garanti par l'argent des contribuables suisses. Un exemple-type qui démontre comment au fil du temps, les FTN s'accaparent les PIB.

Des subsides fédéraux gérés par une société d'investissement privée

« La Confédération est propriétaire du Fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents (Sifem). Les droits d'actionnaire de cette société anonyme de droit privé sont exercés par le Conseil fédéral, qui fixe les objectifs stratégiques du Sifem tous les quatre ans. Composé de sept personnes, le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et du rapport aux organes parlementaires de surveillance. Il statue également sur les dossiers d'investissement qui dépendent de réglementations publiques. La direction et la gestion du portefeuille ont été externalisées

²²⁰. Suisse-UE : des centaines de projets soutenus en Europe de l'Est, Bilan, Mai 2019. Une deuxième enveloppe a été approuvée. Elle s'élève à 1,302 milliard de francs à libérer sur 10 ans.

étant d'« aller au-delà de la redistribution du revenu à la pré-distribution de la richesse, comme la richesse qui consiste à contrôler les terres, les entreprises et le pouvoir de créer de l'argent. » Cohérence avec les textes onusiens, et de l'Agenda 21.

Elle est rejointe par un autre économiste très en vogue, Gaël Giraud, chef économiste de l'Agence France de développement, l'AFD. Selon lui, l'eau et les services qui y vont avec sont des « communs ». Et dans cet espace, on devrait retrouver la puissance publique ET le secteur privé. Pour M. Giraud, les « communs sont un mode hybride de gouvernance, ni totalement privé, ni totalement public. La plupart des communautés d'utilisateurs que nous étudions se sont formées pour pallier les déficiences des services publics (dans des régions où, souvent, la puissance publique a failli ou ne s'est jamais vraiment remise des plans d'ajustement structurel des années 1980) et pour contourner la tragédie de la privatisation pure et simple.²²² » Curieusement, la privatisation des communs essentiels à la vie n'est pas contestée, pour autant qu'elle soit complétée par la constitution de communauté d'utilisateurs...

De son côté, la haute finance ne peut que se réjouir de ce nouveau modèle organisationnel qui concentre les ressources pour en améliorer l'efficacité de sa gestion, et qui ne s'offusque pas de son omniprésence. Nous assistons ainsi en direct à une sorte de désir de collectivisation des ressources par des gens de gauche, et aux transferts de celles-ci par l'approbation de la centralité du marché de la finance (cf. schéma de Rayworth).

Peter Brabeck se prononçait en tant que patron de Nestlé, leader mondial de la distribution de l'eau, dans une vidéo²²³, sur la privatisation de ce qu'il qualifie de « denrée alimentaire ». À un moment, il tente de clarifier les divergences de points de vue avec certaines ONG qui ont tendance à considérer que « tout être humain doit avoir accès à l'eau ». Or, selon lui, il s'agit là d'une « solution extrême », car l'eau « a une valeur marchande ».

Le discours de M. Brabeck interpelle. Est-ce qu'un bien comme l'eau devrait voir son prix fixé par le marché financier, selon la logique de la financiarisation²²⁴ admise par les politiques ? Et si certains sinistres acteurs qui ont déjà spéculé sur la faim, recommençaient l'exercice avec la soif ?

Qu'en pense la Communauté supranationale ? La réponse est dans

²²². Site de l'AFD « Gaël Giraud : Gérer l'eau comme un commun est vital », février 2018.

²²³. « Une citation polémique de l'ex-PDG de Nestlé sur l'eau refait surface/2005 », 20minutes.fr, avril 2018.

²²⁴. « Ces trois banques françaises qui « spéculent sur la faim » », L'Obs, 2015.

l'objectif 6 du Programme 2030 de l'ONU intitulé « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Elle y demande aussi que le coût soit abordable : « D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ». Le marché financier se souviendrait-il de ce genre de détails ?

À Vittel par exemple, Nestlé Waters est accusée de pomper l'eau et de la commercialiser dans toute l'Europe laissant aux populations locales le soin de financer la pénurie que le pompage industriel génère. Pareille surexploitation des nappes phréatiques, contraire à l'intérêt public, laisse supposer un accaparement de cette ressource.

Au sein de l'UE, les firmes globales de l'eau peuvent compter sur une alliée de poids : la Commission européenne²²⁵ ! Il lui a été formellement reproché d'outrepasser²²⁶ ses prérogatives en poussant à la privatisation de l'eau, spécialement dans les pays en difficultés financières comme la Grèce.

Par ailleurs, l'UE et les lobbies de l'eau n'ont jamais caché leur intention de privatiser ce bien de première nécessité que la nature offre gratuitement ! Un forum appelé The MEP Water Group a été créé au sein du Parlement européen. Son but : « Écouter les besoins et les priorités du secteur de l'eau tel que réfléchi au niveau européen. Il se veut un moteur efficace pour positionner l'eau en haut de l'agenda politique européen et pour façonner la future politique européenne de l'eau. »

En Wallonie, le ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio, a commandé une étude globale sur la tarification de l'eau. Il désire trouver une manière de faire contribuer les utilisateurs de citernes de récupération d'eaux de pluie au système ! (levif.be)

En Suisse²²⁷, « certaines firmes, comme le leader mondial Veolia environnement se sont déjà bien implantées en Suisse romande à travers divers types d'activités liés à l'épuration ou à la gestion des déchets. Une présence qui devrait s'avérer payante le jour où Berne, pressée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les directives européennes, acceptera la privatisation de l'eau ».

La même Suisse est mise sous pression pour vendre ses barrages hydrauliques — intimement liés à son statut de château d'eau avec 8 % de la réserve d'eau potable du continent ! Valeur inestimable... Christian Campiche écrivait en 2008 « Quid des velléités de l'ogre

²²⁵. « La Commission européenne force les pays touchés par la crise à privatiser l'eau », Lillianeheldkhawam.com

²²⁶. « Dossier sur l'eau », lillianeheldkhawam.com

²²⁷. « L'eau suisse mise sous pression par l'UE et l'OMC », lillianeheldkhawam.com

français Veolia que l'on disait prêt à ramasser tout l'or bleu de Suisse ? « Il y a trois quatre ans, j'avais très peur des privatisations. Aujourd'hui je suis serein », poursuit Henri Burnier.

« L'eau est une chose très irrationnelle. Les gens éprouvent un attachement viscéral pour leur distributeur. Veolia a dû faire une croix sur ses ambitions helvétiques. En octobre 2007, la commune de Lausanne a fait la déclaration solennelle de garder l'eau en mains publiques. Les Genevois ont pris le même chemin. C'est la tendance, actuellement, qui se renforce avec l'opposition croissante à la libéralisation de l'électricité. La mondialisation déçoit beaucoup de monde. »

Et M. Campiche de poursuivre : « Le véritable enjeu, révèle notre interlocuteur, est l'électricité. Partenaire d'EOS et Atel, le loup français EDF n'est-il pas déjà dans la bergerie ? « Ensemble, les distributeurs d'eau en Suisse offrent un peu plus d'un milliard de mètres cubes par an. En gros, c'est la capacité du lac de Bienna. Or, la somme des cubages de tous les lacs de barrage en Suisse est nettement supérieure. On peut imaginer que les ressources seront utilisées autrement que pour du turbinage pur. Berne ne saurait se désintéresser de la chose. Quand on la chance de posséder le château d'eau de l'Europe, la dernière chose à faire est de libéraliser l'électricité. » » Ainsi vous comprenez mieux la fixation de l'UE sur la privatisation des barrages en Suisse, en France, et ailleurs...²²⁸

L'UE a sommé la France à privatiser ses barrages²²⁹. La guerre livrée aux barrages hydrauliques est une autre forme d'accaparement de l'eau par le marché financier. Problème. Les peuples européens ne veulent pas de cette privatisation et des pétitions ont été lancées pour contrer ce mouvement. 1 884 790 personnes ont demandé en 2013 à la Commission européenne à ce que l'eau soit considérée comme un bien public et soit exclue des règles du marché interne et des processus de libéralisation...

Malgré ce qui précède, la collectivisation des ressources séduit toujours plus de gens. Dans son dernier livre²³⁰, Gilbert Rist critique la volonté de croissance ambiante en s'appuyant sur des exemples tels que la décision de M. Trump de se retirer de l'accord de Paris (COP 21). Rist considère que « la tragédie actuelle porte sur la recherche effrénée de la croissance économique. Cette quête se réalise au détriment de la préservation de notre planète : une quête dénuée de sens. » Et de proposer des solutions qui permettraient

²²⁸. « *Les Suisses ont-ils été trahis dans le dossier de l'électricité ?* », 2016, lilianeheldkhawam.com

²²⁹. « *La guerre des barrages a lieu* », lilianeheldkhawam.com

²³⁰. *La tragédie de la croissance. Sortir de l'impasse*, Gilbert Rist, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2018, PDF.

de « refonder la théorie économique et de se préparer à la société de l'après-croissance : restaurer les communs au détriment de la propriété privée (qui entraîne une obligation de croissance infinie) ; sortir de la culture de la dette et du crédit pour s'affranchir de l'obsession d'un remboursement illusoire et de politiques d'austérité contre-productives ; se libérer de l'omniprésence des relations marchandes par la réciprocité et la redistribution. Ces transformations supposent un changement de modèle de société. Comment y parvenir ? Faut-il compter sur une stratégie des « petits pas » — qui finalement a lassé Nicolas Hulot ? Ne faudrait-il pas aussi transformer la démocratie de façon à ce que les acteurs susceptibles d'impulser ces changements soient davantage entendus ? Peut-on croire à un « grand soir » de l'écologie ? Comment parler de grand soir alors que la totalité des ressources naturelles ou productives risque bien de finir dans les portefeuilles des seigneurs de la finance ?

La confiscation de la propriété privée totale ou partielle²⁵¹ qui sous-tend la création des communs, et la redistribution des richesses sont en réalité déjà en cours de réalisation, et pilotées par... l'élite de la haute finance. Normal, car grâce à des portes-tambours qui tournent vite, la classe politique et la haute finance sont une seule et même famille.

Dr Mathilde Lemoine est Group Chief Economist d'Edmond de Rothschild. Macro-économiste, elle est spécialiste des politiques monétaires, budgétaires et des questions européennes. Elle est aussi reconnue pour son analyse de la conjoncture internationale et des évolutions des marchés financiers.

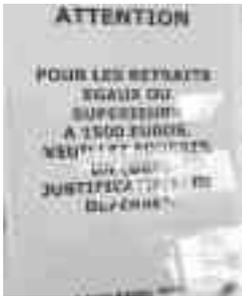
Elle est également administrateur indépendant du Groupe Carrefour, leader mondial de la distribution, ainsi que membre du Comité des comptes, et Membre du conseil d'administration de l'École normale supérieure (ENS). En tant qu'experte de la politique budgétaire européenne, elle a été nommée Membre du Haut Conseil des finances publiques, créé en 2013, afin d'apporter une analyse indépendante et faisant autorité sur les finances publiques. Depuis 1997, elle est Professeur de Macro-Economie à Science Po Paris.

Après avoir été enseignant-chercheur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP de Paris), elle a été conseiller économique (macroéconomie internationale et négociations

²⁵¹. La Cour de cassation estime qu'il n'y a pas d'atteinte au droit de propriété lorsqu'une commune décide de préempter un bien immobilier, même à un prix peu élevé. Immobilier.legifaro.fr

à l'OMC) pour plusieurs ministres Français sur des questions économiques et financières. Ensuite, elle a été conseiller, chargée de la macroéconomie et de la fiscalité, du Premier ministre Dominique de Villepin. De 2006 à 2015, elle a dirigé le département des Études économiques et de la Stratégie marchés d'HSBC France pour HSBC Global Research.

(Source: le groupe CMA- CGM où Mme Lemoine est administratrice indépendante)



Votre argent ne vous appartient déjà plus. Ils n'ont aucune intention de vous le rendre. (photo anonyme sur Facebook)

Par un heureux hasard, la haute finance défend l'économie de partage. Celles des *commons*, des communautés, de l'économie circulaire, etc. UBS fait la promotion de l'open source et de l'économie de partage tout comme certains commissaires européens, proches de la finance. M^{me} Blythe Masters, patronne de Digital Asset, et qui fut accusée par The Guardian d'être la femme qui a inventé les armes financières de destruction massive, et même de manipulation des prix du marché de l'énergie, est présidente du conseil de Linux Foundation, dont les produits sont le fruit de l'open source, et donc de « l'économie de partage » prônée par l'élite de la finance internationale...

Redistribution des richesses et la réduction des disparités ont déjà cours, sauf que le modèle induit des bénéfices de toutes sortes à destination des seigneurs de la haute finance. Citoyens, et PME n'arrivent plus à bénéficier de la libre entreprise par manque de moyens et à cause d'une concurrence faussée par des multinationales et leurs partenaires du secteur public. Leurs business sont récupérés par les gros. Quant à la réduction des disparités, elle se fait via les Investissements directs à l'étranger ou IDE, et les firmes transnationales. La CNUCED, qui répertorie les IDE initiés par les FTN, reconnaît sur son site que « Les flux d'investissement étranger direct sont devenus une des principales caractéristiques de la mondialisation ». Un pivot essentiel pour construire le Nouveau Monde. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le cas du soutien suisse à l'Europe de l'Est, les bénéficiaires des IDE ne sont pas receveurs de l'aide contre dettes publiques, mais les tenants du marché financier à qui on confie, entre beaucoup d'autres choses, les capitaux des retraites et de l'épargne²³².

Ainsi, les locaux, source des IDE, constateront la remise en ques-

²³². *Dépossession*.

tion du principe de retraite, actuellement repoussée à 80 ans au Japon, l'augmentation des dettes publiques dont ils sont les garants, l'assèchement des crédits locaux, la paralysie de l'économie locale et l'effondrement des acquis sociaux et des prestations publiques (santé, enseignement, entretien des infrastructures, etc.).

Le nouveau modèle de société est d'inspiration soviétique pour le delta moyen, alors qu'il admet que les richesses soient détenues par des individus inconnus au travers de structures juridiques anonymes. Un néosoviétisme qui met en place une sorte de communisme sous domination privée.

Le développement durable porte en lui une révolution qui vise à repenser totalement la société. Le Club de Rome avait pensé dès les années 70 à poser des limites à la population, mais pas à l'industrie. La définition du développement durable de la Commission Brundtland intègre aussi ce double statut : « La notion de développement durable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'imposent **l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale** ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. »

Paul Moatti, Président-directeur général de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) nous introduit à la transformation, — voire révolution —, organisationnelle de notre société et des territoires, qui se met en place loin des projecteurs des grands médias. Pour lui, l'enjeu est « notre capacité à transformer nos sociétés afin qu'elles puissent offrir les meilleures conditions de vie au plus grand nombre tout en s'adaptant au changement climatique et à la gestion de risques environnementaux croissants²³³ ». Les propos de Moatti font écho au rapport de la Commission Brundtland quand il place le changement de l'organisation sociale au cœur de sa définition du développement durable.

Nous voyons ainsi que le progrès technique allié à la (ré-) organisation sociétale est le cœur même de la révolution actuelle, suite à quoi, la croissance économique et commerciale pourra se poursuivre. La Commission Brundtland confirme : « Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique ».

La réorganisation sociétale passe par la révolution de l'organisation territoriale et de ses ressources. Toute la manière dont la société se comporte doit changer. Radicalement. Un passage du rapport du Club de Rome semble confirmer notre analyse. Il y est dit : « Notre représentation du système mondial est évidemment axée sur

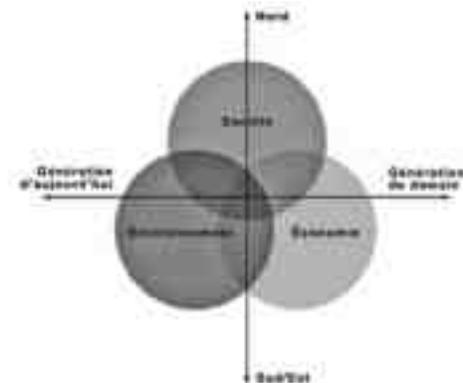
²³³. « *Changement climatique et développement durable* », Les Échos, 2015.

l'homme, puisqu'au niveau final et le plus élevé de la hiérarchie, nous plaçons les préoccupations et les besoins de l'individu. Cela ne signifie pas, cependant que l'homme puisse ou doive être le seul arbitre de sa destinée. En fait, à quelque niveau que ce soit, économique, écologique ou autre, son environnement risque fort de prévaloir sur tous les choix qu'il peut tenter d'exercer. Autrement dit, indépendamment de ses désirs ou de ses actions, son avenir peut lui être assigné par le mouvement même de l'histoire²³⁴. »

Une limitation potentielle du libre arbitre de l'homme par son environnement, pourrait déboucher sur une limitation de la mobilité, et des choix des activités générées par les populations. Un système contrôlant pourrait arbitrer les activités polluantes humaines au profit de celles des FTN supranationales qui seraient alors maintenues, voire accrues.

La réorganisation sociale passe par celle du quotidien de l'humanité. Une stratégie qui se veut évolutive, va être imposée. L'humanité perd toute liberté à s'organiser en fonction de sa culture, de ses aspirations ou autres traditions. La société doit être normée pour que le modèle dans lequel elle est inscrite fonctionne.

Le Système semble envisager la planification de l'aménagement du territoire, y compris privée. À l'habitant de s'adapter à son environnement qui lui indiquera le rôle qu'il doit y jouer... D'où l'intérêt de « l'homme social adaptable », et plus l'homme économique. Nous pouvons y voir la logique qui mettra une fin éventuelle à la propriété privée, y compris immobilière. Le mot commun de M^{me} Raworth confirme ce sentiment. Toujours ce parfum soviétique en arrière-plan de ce modèle...



La Suisse révolutionne l'organisation de la société sous le label du développement durable. Son modèle valorise l'intégration des générations dans une approche transgénérationnelle à la fois globale et mise en pratique au niveau local. Si le schéma intègre la projection à travers les générations, il

(Comprendre la logique derrière le brassage de ces variables n'est probablement pas une évidence pour ceux qui ne travaillent pas dans le Système)

²³⁴. « Stratégie pour demain : 2^e rapport du Club de Rome », rapport 1974.

s'inscrit simultanément dans le cadre d'une universalité Nord-Sud-Est.

Une étude²⁵⁵ française illustre le phénomène. Voici quelques extraits d'un rapport du CNRS. « Favoriser la cohésion sociale : Le pilier social du développement durable s'attache à satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale. Il permet d'offrir des conditions de vie justes et équitables afin que les hommes puissent accéder à leurs besoins fondamentaux : manger, boire, santé, culture, éducation. Les inégalités sociales se sont de plus en plus accentuées ces dernières années venant diviser les populations au sein de la même société. Il s'agit alors, par le développement durable, de lutter contre l'exclusion et les discriminations en prônant l'égalité pour tous, un des fondements de la devise de la République française figurant dans la constitution française de 1958. Enfin, le pilier social favorise la préservation et le partage du patrimoine naturel et culturel local pour une diffusion et une reconnaissance à des échelles territoriales plus vastes ».

« Le Grenelle de l'environnement, a fait de la généralisation des écoquartiers une orientation majeure en préconisant au moins un écoquartier par ville de plus de 100 000 habitants avant 2012. Lors de l'appel à projet ÉcoQuartier de 2011, une définition des écoquartiers est donnée par le MEDDTL : « un écoquartier est le développement d'un quartier durable englobant des considérations liées aux transports, à la densité et aux formes urbaines, à l'écoconstruction mais également à une mixité sociale et fonctionnelle et à la participation de la société civile ».

« Pour être défini comme un écoquartier, le quartier se doit d'être **exemplaire** tant dans la conception du projet (gouvernance, pilotage, évaluation...) que sur des aspects plus techniques liés au cadre de *vie et aux usages (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, densité, forme urbaine...)* et au *développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, mobilité,...)*, sans oublier la *préservation des ressources et l'adaptation aux changements climatiques (eau, biodiversité, énergie)*. »

Au fur et à mesure que nous avancerons dans la découverte des écoquartiers, nous verrons qu'il s'agit plus que d'un simple partage social. Un certain esprit collectiviste semble l'adosser. Basé actuellement sur le volontariat et l'esprit participatif, il porte en lui tous les germes d'une société sous surveillance et sous contraintes qui pourrait basculer dans un totalitarisme inédit.

²⁵⁵. « De l'ÉcoQuartier à la Smart City : les villes allient stratégie et technicité pour répondre au développement durable : cas d'étude du quartier de Lorette à Saint-Malo », Aurore Piedevache.

Et la révolution de l'organisation sociétale passe par l'aménagement d'un quartier, mais aussi par sa gestion et son contrôle. Ainsi, les régions, métropoles et autres villes-monde vont être atomisées à leur tour pour donner l'Écoquartier en français, ou Ecodistrict en anglais. En Belgique on parle de « *Quartiers durables citoyens* »²³⁶. Ils seraient une quarantaine pilotés par des citoyens — « groupe pilote » — à avoir pu bénéficier de l'aide de Bruxelles Environnement pour avoir mis en pratique des projets de durabilité urbaine.

Le collectif de *Quartiers durables citoyens* recense 5 axes de travail : diminuer les déchets, préserver la biodiversité en ville, réduire la pression automobile, favoriser une alimentation plus saine, se réappropriier les espaces publics... Sincèrement, ces cinq objectifs sont plutôt agréables, et nous pouvons imaginer que tout un chacun aurait grandement envie d'y participer. Le concept couvre toutefois des niveaux de contraintes basées sur une idéologie de ce que la vie devrait y être et comment elle doit s'y organiser, avec éventuellement des mesures de contrôle et de sanctions positives ou pénalisantes... comme en Chine. Les écoquartiers, tout comme les smart cities, rappellent le point 7 de l'Agenda 21 : « Promotion d'un modèle viable d'établissements humains ». Un système transgénérationnel qui abrite une mixité sociale, voire mixité de nationalités (Singapour).

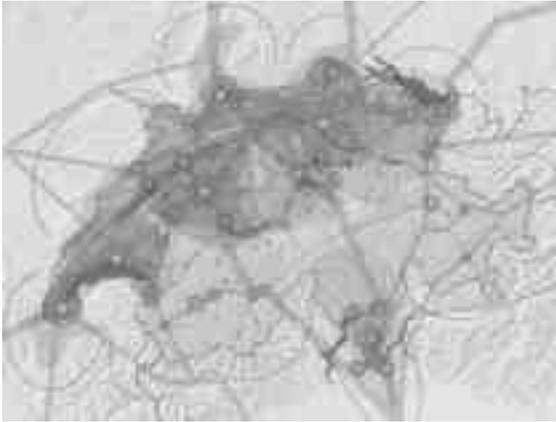
En Suisse, où on parle de quartier durable²³⁷, on reconnaît que le quartier constitue l'unité de base par laquelle les divers programmes de développement durable supranationaux vont pénétrer le local. Le département fédéral pour l'aménagement du territoire écrit : « Le quartier est en effet l'espace idéal pour la mise en œuvre du développement durable. » Et selon le département, il faut que « la Confédération, les cantons, les communes, les habitants, les milieux économiques, s'unissent pour projeter et construire les quartiers de demain ». Le partenariat multipartite s'occupe de gérer la révolution sociétale, et le nouveau business qu'elle génère. Nous voyons que nous quittons le monde du libéralisme pour entrer dans un aménagement décidé par des tiers investis *d'autorité*. Cela est un tournant essentiel de la vie dans la cité...

Le concept ÉcoQuartier est un outil essentiel de la réforme sociétale imposée par le Programme durable 2030 et l'Agenda 21 qui lui est associé. On peut s'attendre à ce qu'il participe à l'uniformisation de la vie sociétale.

²³⁶. Le site quartiersdurablescitoyens.brussels.

²³⁷. Le site quartiers-durables.ch

En Suisse, la Confédération a mis en place une convention de collaboration le 11 mai 2006 pour élaborer un ambitieux Projet de territoire Suisse. « Celui-ci devait conduire à un développement territorial propre à promouvoir la compétitivité du pays, la solidarité entre les régions et une utilisation parcimonieuse de ce bien rare qu'est le sol. » Cantons, communes, et villes sont associés au travers d'associations faitières, qui permettent une centralisation des pouvoirs et des prises de décisions bien plus rapides que dans le cadre d'une Confédération véritablement décentralisée... La carte qui sert de référence au Projet ne s'arrête même pas aux frontières telles que nous les connaissons.



« Aujourd'hui, en Suisse, de nombreuses personnes franchissent au quotidien les frontières communales, cantonales, voire nationales par des déplacements entre lieux d'habitation, de travail, de loisirs et d'achats. Pour en tenir compte, le Projet de territoire Suisse propose une

planification et une action selon des territoires d'action suprarégionaux. »

Le développement durable s'appuie sur les piliers écologiques, économique et social. L'investissement durable étant celui qui les fait converger tous les trois. Ce modèle est conforme à ce que le site de l'Union interparlementaire, UIP, prône : « Le développement durable, qui concerne tant les pays développés que ceux en développement, implique la convergence de trois domaines d'action, à savoir l'économie, la société et l'environnement. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de trouver des moyens de favoriser le bien-être des êtres humains autres que la stimulation de la croissance économique en tant qu'objectif en soi. La croissance devrait aller de pair avec une qualité de vie meilleure pour tous, le respect des capacités de renouvellement de l'environnement et des processus décisionnels plus inclusifs.

Dans le domaine du développement durable, nous aidons les parle-

mentaires à trouver un terrain d'entente autour de problèmes majeurs, en mettant à leur disposition des informations et des outils pratiques leur permettant de mener à bien leurs activités de manière plus efficace et de participer pleinement aux principaux processus décisionnels dans leur propre pays et sur la scène internationale.

L'égalité, la santé, la coopération au développement, le commerce et les changements climatiques sont au cœur de nos préoccupations. D'une manière plus générale, nous œuvrons à faire progresser les engagements internationaux en matière de développement durable, en commençant par les Objectifs de développement durable (link) (ODD) qui ont remplacé les objectifs du Millénaire pour le développement (link) (OMD) en 2015. »

Sans surprise, la croissance économique demeure le centre de ce projet sociétal, dont les objectifs²³⁸ sont : Préserver la qualité du cadre de vie et la diversité régionale, Ménager les ressources naturelles, Gérer la mobilité, Renforcer la compétitivité, Encourager les collaborations. C'est dans ce contexte de mixage de business, d'écologie, et de société égalitaire que la Suisse a fait sien un modèle développé en 1994 par la Banque mondiale. Le principe est une équation qui valorise et quantifie un stock de capital à chacun des trois piliers du développement durable vus précédemment. Leur total donnerait le capital de durabilité²³⁹.

Capital Durabilité =
Capital Environnement + Capital Économie + Capital Société

Le site de l'administration fédérale suisse explique qu'«... il est hors de question d'épuiser le '**capital**' disponible sur Terre sans se soucier du lendemain ; il doit au contraire être renouvelé continuellement. Le principe du développement durable est respecté lorsqu'il est possible de vivre à long terme des intérêts sans entamer le capital. » Jusque-là rien à signaler. Il y a cohérence entre le désir de développement durable et la préservation du capital durable (sous-entendant de la nature).

Et voilà que les choses se corsent quand Berne commence à parler de durabilité forte et faible. La durabilité forte suggérerait qu'aucun des 3 stocks ne diminue. Dans la durabilité faible, il est possible « de réduire le stock du capital environnement pour autant

²³⁸. Office fédéral du développement territorial ARE.

²³⁹. Id.

que les augmentations de stock des capitaux société et économie compensent cette réduction. »

Nous avons donc une équation qui, une fois validée, permettrait que des territoires puissent détruire leur capital environnement pour autant que les capitaux de l'économie et de la société le compensent. Le site ne se hasarde pas à expliquer la variante de la destruction des capitaux de l'environnement ET de la société au profit de celui de l'économie... Dit autrement, jusqu'où pourrait aller un territoire dans les contraintes qu'il imposerait à ses habitants dans le but de permettre au business de polluer au nom de la croissance ?

La Suisse, via son Conseil fédéral, a opté pour une « position médiane entre durabilité faible et forte, que les milieux scientifiques appellent « *sensible sustainability* » ou durabilité faible « *Plus* ». Cette approche admet une interchangeabilité limitée entre les stocks de capital, pour autant que les limites critiques pour chacun des stocks de capital ne soient pas dépassées. Les dépassements de la limite critique ne peuvent en effet pas être compensés par l'augmentation d'un autre stock de capital. Les limites critiques, telles que les normes écologiques concernant la santé (pollution atmosphérique), les normes sociales (égalité des chances, revenu minimum, conditions de vie dignes, etc.), ou la garantie du respect des droits humains constituent des exigences minimales et des seuils non négociables.

L'ARE a mis au point un modèle général pour l'évaluation de la durabilité de projets politiques. Ce modèle permet de saisir les répercussions de mesures spécifiques sur chacun des trois stocks de capital à l'aide d'une grille de critères. »

ARE, l'entité qui pilote le processus a intérêt à ne pas se tromper dans ses évaluations des limites critiques de chacun des stocks de capital et de leur suivi. Nous aurons en effet du mal à faire machine arrière après avoir détruit les espaces agricoles, les pâturages et les forêts. Les effets de la durabilité faible plus a été mise en place sur l'ensemble d'une Suisse, qui est depuis envahie par les grues, sans que le modèle n'ait jamais été présenté aux citoyens. Un exemple de la morbidité du modèle est que pour construire un écoquartier, la ville de Lausanne devrait faire abattre 320 arbres²⁴⁰ !

Les promoteurs et adeptes suisses de la durabilité faible plus relèvent bien la disparition des terres agricoles mais l'attribuent à la croissance économique et démographique extraordinaire, ils relèvent que la responsabilité incombe en gros aux citoyens qui ont

²⁴⁰. « Près de 320 arbres abattus pour un écoquartier à Lausanne », 24 Heures, nov. 2017.

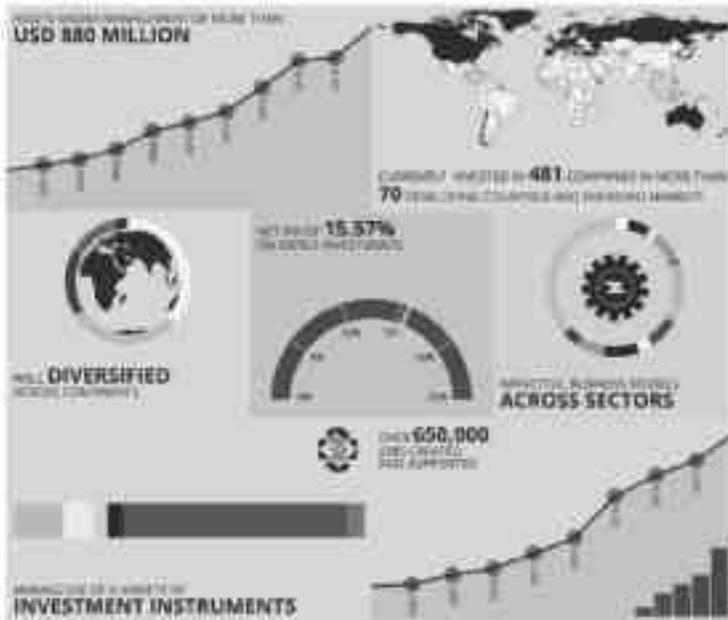
de grandes exigences envers l'utilisation de l'espace, la mobilité bon marché, les zones à bâtir surdimensionnées et l'extension du réseau ferré, routier, autoroutier, énergétique, etc. La réalité est que les petits agriculteurs occidentaux sont condamnés à disparaître. Le Programme 2030 de l'ONU précise bien : « 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement²⁴¹ ». Or, tout le monde sait, qu'avec les privilèges du fret maritime, nos agriculteurs ne peuvent tenir sans subventions, contrairement aux méga fermes soutenues par le marché de la haute finance. Voilà donc un comportement pour le moins ambigu d'élus qui ont oublié d'informer les citoyens qui les ont mis au pouvoir de choix existentiels pour l'avenir du territoire, de l'agriculture et de la population.

Grâce à la technologie de l'information, de l'industrie du numérique, des compteurs intelligents, de la construction, de l'eau et des déchets et de la santé que les écoquartiers vont passer à l'étape de Smart cities, qui sont le fruit d'interactions entre les systèmes économiques, politiques, sociaux et technologiques.

L'ère de la société sous contrôle, dont parlait Zbigniew Brzezinski, est à nos portes. La cyberadministration va en accélérer l'avènement.

²⁴¹. Objectif 2.5 du Programme 2030.

ANNEXES



Visuel de Obviam le sous-traitant de la Confédération²⁴²

« We invest profitably for improving livelihoods in developing countries and thus support inclusive growth. Our institutional, governmental and individual clients benefit from bespoke portfolios tailored to their needs. »

²⁴² <https://www.obviam.ch/>.

CHAPITRE 15

SOUMISSION AUX ORGANISMES SUPRANATIONAUX

« Nous avons affirmé que la réalité sociale dans laquelle nous vivons et qui détermine nos choix sociaux n'est pas constituée d'une multitude d'États-nations dont nous sommes les citoyens, mais d'une entité plus grande, que nous appelons « système-monde ». Nous avons dit que ce système-monde comporte plusieurs institutions — États et système intérêtatique, entreprises, ménages, classes, groupes identitaires, de toutes sortes — et que ces institutions forment une matrice qui permet au système de fonctionner (...) ». Ce passage du sociologue américain, spécialiste de la théorie du système-monde, Emmanuel Wallerstein est convergent avec les propos de S Pérès ou de Harari.

Les États-Nations n'existent plus au sens de l'imagerie citoyenne. Pour l'Unesco, « « L'État-nation est un domaine dans lequel les frontières culturelles se confondent aux frontières politiques. L'idéal de l'État-nation est que l'État incorpore les personnes d'un même socle ethnique et culturel. (...) ». « La nation comme nous la pensons aujourd'hui est un produit du 19^e siècle. Depuis les temps modernes, la nation est reconnue comme « la » communauté politique qui assure la légitimité d'un État sur son territoire, et qui transforme l'État en État de tous les citoyens²⁴³ ». LA communauté politique est devenue donc la nation. Intéressant...

Et comment cette communauté politique d'un pays comme la Suisse le représente-t-elle ? Lors de son discours à l'ONU le 25 septembre 2018, Alain Berset, en tant que président, a mis en garde ses auditeurs « contre le nationalisme, l'égoïsme et le repli ». N'hésitant pas à associer le protectionnisme commercial à l'égoïsme, le président aura ces mots : « une baisse des échanges commerciaux, et par conséquent une baisse de la prospérité (AFP) ». Pardon de ne pas voir les liens entre des échanges commerciaux contrôlés par les FTN et la prospérité locale des populations...

M. Berset a aussi appelé l'assemblée à une *refonte de l'ordre mondial*, qui est une invitation à remettre en question la planète définie par des États pour la voir comme un tout, une entité une et indivisible. L'homme de gauche invita enfin, l'assemblée à entrer dans le Nouveau Monde, que nous définissons comme globalisé, productif, soumis à la finance globale.

²⁴³. Définition de l'UNESCO.

Voici un deuxième exemple qui concerne LA communauté politique, celle qui est comprise comme étant le moteur de la nation du Nouveau Monde. Dans un rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse, le Conseil fédéral écrit : « En Suisse, le développement durable est un objectif suprême de la Confédération et à ce titre, il est inscrit dans la Constitution fédérale. La réalisation de cet objectif passe par la promotion de la prospérité commune, de la cohésion interne et de la diversité culturelle du pays, mais aussi par un engagement en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et d'un ordre international juste et pacifique. À tous les niveaux, les autorités publiques doivent viser un juste équilibre, sur la durée, entre la capacité de régénération de l'environnement et son exploitation par l'humain. ».

Les messages des présidents Roosevelt et Truman sont si bien arrivés à Berne, que le moteur de la gouvernance mondiale est devenu un *objectif suprême* du pays. C'est si vrai que les réformateurs de la Constitution suisse votée en 1999 ont réussi à rédiger — des années plus tôt — un texte parfaitement compatible avec le Programme de développement durable de 2015 ! Quel concours de circonstances et quel sens de l'anticipation ! Les rédacteurs ont rendu les bases constitutionnelles du pays compatibles avec la gouvernance supranationale²⁴⁴ avec deux décennies d'avance !

En effet, la Constitution réformée prône le développement durable (art. 73), ce qui laisse sous-entendre un respect de la nature et de l'être humain, et ses promesses de prospérité pour tous en sont un fil rouge. Dès l'article 2 qui décrit le but de la Constitution, nous trouvons « Elle favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays ». Plus loin le même article dit : « Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique ». La refonte de l'ordre mondial à laquelle faisait référence en 2018 est prévue depuis de très nombreuses années !

Cela fait des dizaines d'années que les dirigeants suisses (ailleurs c'est pareil) travaillent à paver le chemin d'un Agenda 2030, ou de n'importe quoi d'autre, du moment que cela parle de développement durable. Dans un rapport approuvé par le Conseil fédéral, il est dit « L'Agenda 2030 a valeur universelle et ses objectifs de développement durable (ODD) sont intégrés et indivisibles. En les adoptant,

²⁴⁴ *Les réformateurs ont même précisé dans la Constitution qu'en cas de révision totale ou partielle de celle-ci, « Les règles impératives du droit international ne doivent pas être violées. » (Art. 193 al 4) (Texte de loi en annexe). Une démocratie nationale mais exclusivement dans le cadre bien défini du niveau supranational.*

tous les États se sont engagés à les réaliser ensemble d'ici 2030, chaque pays y contribuant de manière appropriée au niveau national et international. Il en va de même pour la Suisse qui, depuis 2016, a fait de l'Agenda 2030 le cadre de référence de sa politique en matière de développement. Elle entend poursuivre la réalisation de l'Agenda 2030 en accord avec d'autres processus internationaux qui contribuent à la transition vers une société durable et résiliente. »

Ces dizaines d'années, qui ont introduit le changement du paradigme en matière de gouvernance du territoire helvétique, ont servi à augmenter la résilience du peuple. Celui-ci peut bien s'énerver en décelant des bizarreries, mais ses réactions se limitent à une expression sur les réseaux sociaux ou dans le cadre de rencontres très limitées. Personne n'a interpellé les autorités de manière vigoureuse. Ni dans les Chambres, ni dans les tribunaux, ni dans la rue. Effectivement, la société est devenue résiliente à l'image de la grenouille plongée dans une casserole d'eau froide et que l'on cuit doucement. Elle n'a pas l'idée de sauter hors de la casserole, chose qu'elle aurait faite au contact brusque avec une eau bouillante...

Le mardi 17 juillet 2018, 47 pays, dont l'Albanie, le Niger, le Soudan, l'Australie, la Palestine (dixit l'ATS), l'Irlande, mais aussi la Suisse, ont présenté à New York leur rapport au Forum des Nations unies sur le développement durable. Ainsi, les dirigeants fédéraux suisses qui sont à la pointe du processus d'adhésion à la communauté planétaire ont rendu par la voix de la conseillère fédérale Doris Leuthard leur rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Passé inaperçu sur la scène médiatique helvétique, celui-ci est une pépite à découvrir par un peuple qui se croit encore souverain. La réalité est autre, puisque nous sommes face à un véritable « *reporting* » que la Suisse remet à un organisme hiérarchiquement supérieur. Ce genre d'outils, connus dans le monde du management d'entreprise, est un transfert d'informations qui permet au responsable d'avoir une vision claire de la situation réelle. Ainsi, si l'ensemble des États membres de l'ONU devait transmettre ce même reporting sur l'Agenda 2030, l'ONU, et ses partenaires du monde des affaires, détiendraient une véritable cartographie de l'État planétaire.

Maintenant, si vous mettiez toutes ces masses d'informations dans un système performant de traitement des données, vous commencez à imaginer ce que l'on peut en faire. Car le *reporting* de M^{me} Leuthard est incroyablement détaillé, et on se demande à quoi cela peut-il bien servir de descendre autant dans les détails de l'information, et surtout de les transmettre. La réponse est simple. Quand vous regardez les items évalués avec leur évolution entre 2013 et 2017, puis

leur projection dans le temps, vous comprenez que vous n'avez pas un outil de simple information, mais un outil de pilotage. (cf. annexe fin du livre)

Pour simplifier les propos, M^{me} Leuthard donne les informations qui pourraient permettre à des tiers de reprendre la main dans la gouvernance d'un territoire qui s'appelle aujourd'hui la Suisse. L'Agenda 21, autre source de cartographie minutieuse est lui aussi un outil de management à distance. Ces quelques moyens qui viennent se rajouter à bien d'autres, tels que les *backdoors*²⁴⁵ installés par les constructeurs de logiciels et d'appareils électroniques, représentent une mine d'informations, qui permettent d'uniformiser la gestion des territoires de la planète et du comportement de leurs habitants. Par la surveillance et le contrôle.

Si l'on ajoutait les programmes de *guichet unique*, l'identification digitale des habitants, et autre *e-government* qui digitalisent et dématérialisent l'ensemble des services de l'administration publique, le modèle pourrait très bientôt se passer des activités de l'administration publique.

Qu'est-ce que le guichet unique ?

« Le Guichet Unique National « GUN » recouvre la possibilité pour l'entreprise d'effectuer toutes les formalités liées à une opération d'importation ou d'exportation auprès d'une seule administration, celle-ci se chargeant de la coordination avec les autres administrations concernées. La douane française fait de la mise en œuvre du guichet unique national inter-administratif un de ses objectifs majeurs.

Si des avancées importantes sont déjà opérationnelles, l'objectif est de couvrir, à terme, tout le champ des documents d'ordre public exigés à l'appui d'une opération de dédouanement. L'objectif fixé est une dématérialisation complète des documents d'ici à la fin 2018. » (Glossaire International)

Mais ce n'est pas tout. La mise en place d'un e-gouvernement est ignorée du public. Ce n'est qu'une question de temps pour finaliser le démembrement, la privatisation de l'administration publique,

²⁴⁵. *Backdoor*, se traduit en français par « porte dérobée » ou « trappe », est un cheval de Troie caché dans un logiciel, un service en ligne ou un système informatique entier et dont l'utilisateur n'a pas connaissance. Futura Tech.

sa numérisation, ainsi que la dématérialisation totale des services administratifs. Il suffira alors de faire remonter les masses de données de l'ensemble des pays construites autour d'indicateurs identiques, de centraliser leur traitement grâce à un matériel adapté. La centralisation d'une gouvernance à distance et d'un contrôle permanent des territoires devient possible.

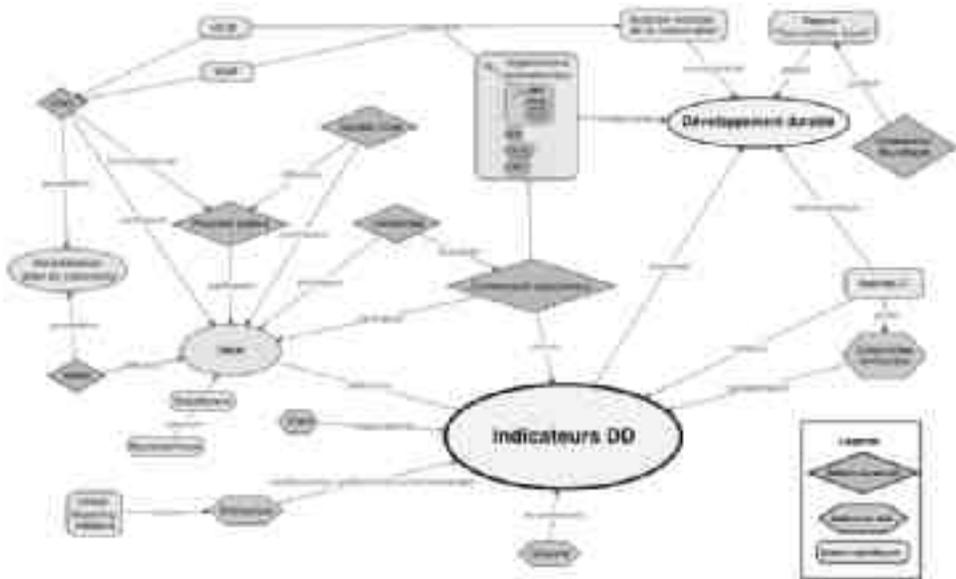
Grâce aux partenariats multipartites, ces activités peuvent être reprises par des entités privées américaines, anglaises, indiennes ou israéliennes. Cela pour dire que des corporations anonymes détenues par des actionnaires anonymes, et pilotées par des gestionnaires d'activités inconnues peuvent parfaitement concentrer quelque part sur la planète — New York, ou Addis-Abeba — l'ensemble des informations nécessaires pour le pilotage des territoires et des ressources à distance. Nous verrons que la logique du TISA, officiellement suspendu mais dont la finalité ne le sera jamais, permettrait la chose le plus légalement du monde.

La Suisse est l'exemple-type d'un État hautement intégrée à ce système-monde qui promeut multilatéralisme, intégration des frontières et partenariat multipartite. La refonte de l'ordre mondial du président Berset est bien implantée ! En Suisse, comme ailleurs, les entreprises sont aussi priées de mettre en place l'Agenda 2030, et de transmettre leurs données autour d'indicateurs de mesure et de contrôle, de collecte et de traitement des données. Le rapport²⁴⁶ du Conseil fédéral confirme que « deux ans et demi après l'adoption de l'Agenda 2030, un grand nombre d'entreprises suisses, d'organisations issues de la société civile et d'établissements de formation et de recherche reconnaissent l'importance de l'Agenda 2030 et de ses objectifs et participent activement à sa mise en œuvre. De grandes entreprises, en particulier des entreprises actives sur le marché international, ont réagi rapidement et avec dynamisme. Elles ont une bonne connaissance des ODD, voient dans cet agenda universel une source de valeur ajoutée et en tiennent compte de plus en plus largement dans leurs rapports. »

L'identification de la valeur ajoutée des activités par État, puis l'intégration de celles-ci à d'autres de la même famille appartenant à des États tiers participent la constitution d'un monde globalisé. Pénétration transversale de l'économie, des foyers et des territoires pour implanter le développement durable de l'Agenda 2030, ses indicateurs et ses normes, avec un Big data omniprésent. Le droit à des libertés devient ainsi un concept vain.

²⁴⁶. Extrait du Rapport national 2018 de la Suisse : « Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable de la Suisse » (cf. fin de l'ouvrage).

Indicateurs et normes furent mis en place par le GRI, entité fondée par les États-Unis et soutenue par l'ONU. Présent dans 90 pays, le Global reporting Initiative, offre un référentiel d'indicateurs qui évaluent les programmes de développement durable. Ces indicateurs balayent un spectre très large qui pose bien des questions sur la possibilité d'avoir encore une confidentialité d'entreprise ou pas. Près de 80 indicateurs informent entre autres sur l'économie, les droits de l'homme, les relations sociales, etc. Une collecte de données d'autant plus précieuse, que le GRI se targue de travailler avec 92 % des 250 plus grandes sociétés mondiales !²⁴⁷



Pour la petite information croustillante, en 2013, M^{me} Christianna Wood a été nommée « Chair » du GRI. Citoyenne américaine, issue du milieu de la finance globale, elle fut à un moment présidente de IGCN, (International Corporate Governance Network) une société de gestion d'actifs dont le volume s'élève à 26 trillions de dollars. Surprenant tout de même qu'une investisseuse du marché financier ait accès aux

²⁴⁷ <https://www.globalreporting.org/information/about-gri/Pages/default.aspx>

données les plus fines des trois-quarts des 4000 plus grandes entreprises de la planète ?

Dans tous les cas, nous constatons que sous le chapeau du développement durable et des labels internationaux (ISO), la constitution d'une base de données gigantesque des entreprises de la planète, des ressources, de l'économie et de la société est entre les mains d'un petit nombre.

ANNEXES

ANNEXE 1 : EXTRAIT DES INDICATEURS DE L'AGENDA 2030 (cf. fin d'ouvrage)

ANNEXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030
PAR DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

« Deux ans et demi après l'adoption de l'Agenda 2030, un grand nombre d'entreprises suisses, d'organisations issues de la société civile et d'établissements de formation et de recherche reconnaissent l'importance de l'Agenda 2030 et de ses objectifs et participent activement à sa mise en œuvre. De grandes entreprises, en particulier des entreprises actives sur le marché international, ont réagi rapidement et avec dynamisme. Elles ont une bonne connaissance des ODD, voient dans cet agenda universel une source de valeur ajoutée et en tiennent compte de plus en plus largement dans leurs rapports. Les acteurs de la société civile connaissent eux aussi les ODD en lien avec leur domaine thématique et contribuent activement à leur mise en œuvre. L'Agenda 2030 est également bien implanté dans les institutions scientifiques, les académies ayant notamment poursuivi la réflexion sur les ODD dans leur domaine respectif, par exemple dans le cadre de l'initiative Future Earth.

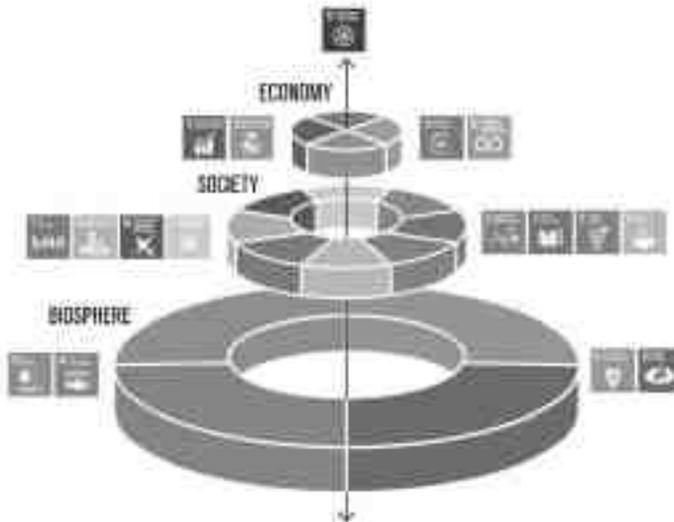
Parce que la priorisation des domaines d'action et des mesures à mettre en œuvre se heurte à des divergences d'intérêts, y compris lorsqu'il existe une volonté commune de réussite, il est important de s'appuyer sur des dialogues multipartites et des initiatives de partenariat pour identifier le large spectre des points de vue représentés, procéder à des pesées d'intérêts, explorer des voies de compromis et créer de la confiance. Ces dialogues et ces initiatives sont un complément aux efforts individuels que tous les acteurs doivent entreprendre pour mettre en œuvre avec succès l'Agenda 2030. C'est

dans cette optique que se sont déjà créées plusieurs plateformes de dialogue, par exemple la « Plateforme de la société civile Agenda 2030 », qui s'engage activement en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. S'est également implanté en Suisse le réseau international de chercheurs Sustainable Development Solutions Network (SDSN).

La participation et la coordination réciproque des acteurs non étatiques tiennent également à leur implication active dans le processus de la Confédération. Les présentations ci-après des organisations membres du groupe d'accompagnement Agenda 2030 donnent un bon aperçu de l'engagement des acteurs non étatiques suisses et de leurs attentes vis-à-vis de la Confédération ».

ANNEXE 3

Exemple de l'École Polytechnique fédérale de Lausanne avec en axe central l'objectif 17, à savoir Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. (Site EPFL)



<http://www.cerdd.org/var/www/storage/images/mediatheque/cerdd/images/actualites/visuel-objectifs-de-dd/93729-1-fre-FR/VISUEL-OBJECTIFS-DE-DD.jpg>

ANNEXE 4

Liste des 17 objectifs ODD composent et structurent le Programme de Développement Durable de l'ONU pour 2030

1. *Mettre fin à la pauvreté, sous toutes ses formes, partout.*
2. *Éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable.*
3. *Garantir la bonne santé, promouvoir le bien-être de tous à tous les âges, éradiquer les principales maladies.*
4. *Garantir une éducation de qualité, sans exclusion, équitable, avec possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.*
5. *Égalité des genres : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.*
6. *Eau pure et hygiène : assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.*
7. *Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable, moderne, pour tous.*
8. *Travail de qualité et économie : promouvoir une croissance économique soutenue, sans exclusion, viable, le plein emploi productif, un travail décent pour tous.*
9. *Innovation et infrastructures de qualité : construire des infrastructures résilientes, promouvoir l'industrialisation, sans exclusion, et durable, et encourager l'innovation.*
10. *Réduire les inégalités, au sein des pays et d'un pays à l'autre.*
11. *Villes et communautés durables : faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables.*
12. *Consommation responsable : garantir des modèles durables de consommation et de production,*
13. *Agir d'urgence contre le changement climatique et ses impacts.*
14. *Océans durables : préserver et utiliser de manière durable les océans, mers et ressources marines pour le développement durable.*
15. *Exploitation du sol durable : protéger, restaurer et promouvoir une utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de manière durable, lutter contre la désertification, stopper et remédier à la dégradation des terres, et mettre fin à la perte de la biodiversité.*
16. *Paix et justice : promouvoir des sociétés pacifiques, sans exclusion, dans le cadre du développement durable, permettre un accès*

à la justice pour tous, et mettre en place des institutions efficaces, responsables, et sans exclusion, à tous les niveaux.

17. *Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.*



CHAPITRE 16

LE FMI DICTE LA GOUVERNANCE DES ÉTATS

« Consensus de Washington ». Conçu par John Williamson en 1989, ce concept est une liste remède de dix « commandements », destinés à traiter la crise des pays latino-américains. Ceux-ci souffraient alors d'une inflation galopante et d'importants déficits budgétaires. Le modèle a été évalué sévèrement par le prix Nobel Joseph Stiglitz²⁴⁸ : « dans tous les pays qui les ont appliquées, le développement a été lent, et, là où il y a eu croissance, ses bénéfices n'ont pas été également partagés ; les crises ont été mal gérées. [...] Ceux qui ont suivi les prescriptions et subi l'austérité se demandent : quand en verrons-nous les fruits ? »

Selon Tourev²⁴⁹, le Consensus est « un accord tacite du FMI et de la Banque mondiale qui n'accordent d'aides financières aux pays en développement qu'à la condition que ceux-ci réduisent l'intervention de l'État dans la politique de développement économique ». Selon lui, ce serait un dogme des monétaristes néo-libéraux, dont les objectifs réels seraient la constitution du marché mondial... La Banque mondiale confirme. « Dans son rapport annuel de 1997, la Banque mondiale infléchissait sa position en affirmant que la « bonne gouvernance » était indispensable au bon fonctionnement du marché. » La bonne gouvernance, qui remplacera par la suite le Consensus de Washington, est une affaire de « marché », cautionnée par le supranational²⁵⁰. Le business semble en avoir besoin pour poursuivre la globalisation de la planète.

L'« *Executive order 12803-Infrastructure Privatization* »,²⁵¹ va dans ce sens. Ce document fut signé par le président George Bush senior le 30 avril 1992 depuis la Maison Blanche. Le président s'y engage à faire le meilleur usage possible des ressources du pays, et ce par l'autorité qui lui est conférée par la Constitution et les lois du pays. Et le meilleur pour le pays serait de transférer l'infrastructure nationale à des organisations privées. Nous avons là la preuve irréfutable que les États-Unis, présentés par certains comme la tête de l'empire,

²⁴⁸. *La Grande Désillusion*, Joseph Stiglitz, 2001.

²⁴⁹. « *Le « Consensus de Washington », un marché de dupes* », Pierre Tourev, toupie.org.

²⁵⁰. Déclaration du millénaire traite de « Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance » (point V).

²⁵¹. *George Bush* : « *Executive Order 12803 – Infrastructure Privatization* », April 30, 1992. Online by Gerhard Peters and John T. Woolley, The American Presidency Project.

repose sur un faux raisonnement. Ce pays n'est pas le bénéficiaire en tant qu'État de la globalisation du monde. Il la subit comme tous les autres.

Le transfert de l'infrastructure américaine aux acteurs-clés du marché de la haute finance internationale affaiblit d'autant la population américaine ainsi que l'État public. Dans une énième convergence, les motivations sous-jacentes à ce texte se recoupent avec différents points des programmes de l'ONU qui lient productivité, croissance économique et partenariats multipartites (cf. articles du texte en annexe de chapitre).

C'est dans un contexte favorable aux privés, au détriment du secteur public que les thèses de Williamson ont trouvé leur chemin. Largement reprises, et imposées par le FMI et la Banque mondiale avec l'approbation du Trésor américain, ces normes, au nombre de 10, doivent être mises scrupuleusement en place par l'ensemble des pays, qu'ils soient gouvernés par la droite ou la gauche. Elles conditionnent l'octroi — ou pas — d'aides aux pays en difficulté :

1. Discipline budgétaire stricte (équilibre des dépenses et des recettes).
2. Réorientation de la dépense publique (vers des secteurs de forts retours économiques sur investissements, diminution des inégalités de revenu).
3. Réforme fiscale (élargissement de l'assiette fiscale, diminution des taux marginaux).
4. Stabilité monétaire (inflation faible, réduction des déficits du marché, contrôle des réserves d'argent).
5. Adoption d'un taux de change unique et compétitif.
6. Libéralisation du commerce extérieur.
7. Élimination des barrières à l'investissement direct étranger.
8. Privatisation des entreprises publiques (pour une meilleure efficacité et pour réduire l'endettement).
9. Déréglementation des marchés (fin des barrières à l'entrée ou à la sortie).
10. Prise en compte des droits de propriété (incluant la propriété intellectuelle).

Accords internationaux, organismes supranationaux, et autres unions douanières et monétaires intègrent ces points. En zone euro par exemple, les textes de l'UE et de l'Eurosystème exigent la *discipline budgétaire* stricte (surveillance, contrôle et sanction en cas d'écart important entre les dépenses et les recettes). La gestion budgétaire des membres est sous le contrôle d'un tiers

supranational, qui a la possibilité de sévir en cas de non-respect²⁵². Il est dit : « 2. La Commission surveille l'évolution de la situation budgétaire et du montant de la dette publique dans les États membres en vue de déceler les erreurs manifestes. Elle examine notamment si la discipline budgétaire a été respectée, (...) » (Art. 126 du TFUE) Ailleurs, il est demandé de : « a) renforcer la coordination et la surveillance de leur discipline budgétaire ; (...) » (Art. 136 TFUE, 1)

Les États sont priés de *réorienter la dépense publique* vers des secteurs à forts retours sur investissements. Seraient-ce ceux par exemple qui favorisent la croissance endogène des entreprises ? L'argent public est par conséquent autorisé à soutenir les grandes entreprises. Ce point doit être mis en perspective avec le point 8 qui demande la privatisation du patrimoine, des entreprises et des services publics. Le privé récupère ainsi des patrimoines inestimables à prix cassés. On pense à la privatisation des infrastructures grecques (ports, aéroports, immobiliers publics, etc.), des entreprises publiques françaises, des aéroports français, des régies publiques suisses, etc. À l'Est, la chute du communisme a enrichi un nombre restreint de personnes qui ont mis la main à bon compte sur les ressources naturelles et les entreprises autrefois propriété de l'État...

Exemple français de privatisation d'infrastructure publique

« Casil Europe, l'actionnaire chinois qui détient 49,9 % des parts de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, a présenté ce mercredi en assemblée générale une demande de levée exceptionnelle de dividendes de 1,5 million d'euros. Cette levée de fonds à laquelle se sont opposés les représentants des petits actionnaires locaux, a toutefois recueilli une majorité de votes favorables parmi les membres du Conseil de surveillance. Un Conseil de surveillance où siègent six représentants de Casil Europe, quatre de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse (CCIT), deux de l'État, tandis que conseil régional, conseil départemental et Métropole de Toulouse disposent d'une voix chacun. « L'État a choisi son camp, mais ce n'est pas celui de la puissance publique », a-t-on constaté chez les petits actionnaires locaux. C'est en effet grâce aux deux voix de l'État-actionnaire que l'investisseur chinois a pu réunir une majorité sur sa demande de levée de fonds exceptionnelle, car elle porte sur les capitaux issus de l'époque où l'aéroport était

²⁵². Cf. Articles 126 + 136 TFUE en annexe.

géré par la puissance publique. Cette somme s'ajoute ainsi aux 5,8 millions d'€ prélevés par ailleurs — et cette fois sur décision unanime du Conseil de surveillance — par l'investisseur asiatique, et qui correspondent à 100 % des bénéfices dégagés par l'aéroport de Toulouse en 2016. Soit un total de 7,30 M€ qui font suite à une première ponction de 15 millions, l'an dernier, dans les réserves financières de la plateforme aéroportuaire ».

ladepeche.fr

Dans ses demandes, le FMI invite les États à rendre autonomes les marchés et leurs entreprises transnationales, puisqu'il est clairement fait référence aux Investissements directs étrangers. Abolir toutes formes de barrières (taxes, quotas, qualité...), renoncer au contrôle du marché du business et de la finance transnationale, et laisser le soin aux agents économiques de s'autocontrôler, sont autant de contraintes qui enterrent le concept d'État. Grâce à ces avantages, c'est l'ensemble du marché national qui est déséquilibré en faveur des gros acteurs venus d'ailleurs. La vie des PME, agriculteurs, et autres artisans-commerçants locaux devient au mieux difficile (modifications coûteuses des normes sectorielles, obligation de suivre de coûteux séminaires, etc.)!

Le FMI demande une réforme fiscale. M. Williamson y invite à élargir l'assiette fiscale. Résultat ? Les États se battent²⁵³, y compris en Afrique, pour taxer tout ce qu'ils peuvent, y compris à faire payer les pauvres, les handicapés, et les retraités. Élargir l'assiette fiscale consiste à introduire de nouvelles taxes, à augmenter les taux d'imposition en vigueur et/ou étendre l'imposition à des secteurs de revenus, de biens et services qui lui échappaient. Une étudiante camerounaise²⁵⁴ analyse l'élargissement de l'assiette fiscale mise en place dans son pays. Elle recense d'une part de nouvelles mesures fiscales, et d'autre part des réaménagements de certaines déjà existantes.

Voici quelques mesures prises par le gouvernement camerounais soumis aux principes de la bonne gouvernance du FMI. Ainsi, une nouvelle taxe a été introduite sur le coût de tout hébergement, qui varie en fonction du nombre d'étoiles de l'établissement. La location de meublés se voit taxée à double : une fois avec la taxe de séjour, à

²⁵³. « *Projet fiscal 17 : des enjeux véritablement énormes* », Philippe G. Müller, *L'Agefi*, décembre 2017.

²⁵⁴. « *L'élargissement de l'assiette fiscale au Cameroun en 2017 : opportunité pour le développement économique ?* », Inès Audrey NDKONKO NNOKO, étudiante en droit et contentieux fiscaux, financiers et des comptes publics.

laquelle on rajoute près de 19,25 % de TVA au nom de l'élargissement de l'assiette. Puis, les mêmes meublés sont taxés une troisième fois en tant que société, alors qu'ils l'étaient déjà dans la fiscalité des personnes physiques. Une autre taxe concerne les jeux de hasard, y compris ceux organisés par les opérateurs de téléphone mobile.

Dans ses interrogations M^{me} NDONKO NNOKO dira au sujet de l'élargissement de l'assiette fiscale : « La réforme est assez abrupte, car rien ne présageait un revirement de la politique fiscale. Elles ne sont pas guidées par une finalité sociale, économique. Parce qu'élargir l'assiette fiscale n'a pas une retombée positive sur les secteurs économiques, un impact motivateur, mais plutôt insuffle des contrariétés. Circonstancielle parce qu'elles n'ont pour objectif que de subvenir aux besoins budgétaires de l'État. Doit-on penser au vu des motivations, que des réformes extrêmes pourraient être prises chaque fois que les prévisions du budget général connaîtront une inflation ? » La question a déjà été répondue par M. Williamson.

M^{me} NDONKO NNOKO poursuit son raisonnement : « Les contribuables seront réfractaires et fuiront l'impôt chacun en fonction de leurs moyens. Pour donc éviter que le contribuable ne se réfugie dans les montages fiscaux, le secteur informel, ou l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale, il faut éviter de l'acculer (...). Sur ce point, le FMI n'est pas du même avis. Imposer la TVA serait plus efficace et adéquat. Dans son rapport de 2011 sur la mobilisation des ressources dans les pays en voie de développement, il préconise de mettre en place une TVA dotée d'une assiette large et d'un seuil d'application assez élevé pour accroître les recettes ». Le FMI décide des mesures depuis les besoins supranationaux, quitte à ce qu'elles soient en conflit avec ceux de l'économie locale.

Quant aux très riches contribuables (y compris entreprises), le raisonnement de M^{me} NDONKO NNOKO est pertinent. Ils seront épargnés grâce à l'optimisation fiscale via les paradis fiscaux, dont le plus grand est... américain²⁵⁵. EDF, Engie, l'entreprise d'un conseiller fédéral suisse, et bien d'autres la pratiquent en toute légalité. Plus encore, des fortunes colossales, privées et publiques, qui se chiffrent en trillions dorment tranquillement sous les cocotiers, et font cruellement défaut au niveau de l'économie locale. Récemment, les députés suisses ont estimé que la charge fiscale sur l'émission d'emprunts ne devait pas augmenter. Les bénéficiaires sont les holdings bancaires et des assurances. Comment le Consensus le justifie-t-il alors qu'il réclame « une diminution des inégalités de revenu » ? On ne comprend pas... À moins que seules les personnes physiques

²⁵⁵. "The World's Favorite New Tax Haven Is the United States", Bloomberg, 2016.

soient considérées comme génératrices d'inégalités, et que les firmes globales ne soient pas incluses dans le comparatif.

Voici un exemple des effets de la politique fiscale modernisée. La ville de Rolle envisage la mise sous tutelle car en 2019, ses recettes fiscales vont diminuer de 8,5 millions de francs. Cette mise à sec ou à sac des finances de la commune est une conséquence de la réforme fiscale des entreprises, la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises RIEIII. Ceci n'a pas empêché un certain nombre d'entreprises américaines, installées en Suisse, de délocaliser leur personnel. La chambre de commerce suisse-américaine a observé un net recul du nombre d'employés, employés dans le canton de Genève entre 2008 et 2018. Ainsi les entreprises auraient perdu 10,4% de leurs effectifs. Devinez qui va devoir compenser ce trou ? Les personnes physiques, les PME locales, les artisans, et les dettes publiques. Tous les locaux captifs du Nouveau Monde, et du marché de la finance internationale.

Quant aux points 4 et 5 du Consensus qui font référence à la stabilité monétaire et l'adoption d'un taux de change unique, ces points nous renvoient à la politique monétaire sous-traitée à des banquiers centraux dédiés aux acteurs de la globalisation. Ce faisant, ils sont détachés de la réalité des populations. Leur politique monétaire que nous dénonçons avec force, favorise les raids des investisseurs internationaux sur des pays exsangues tels que le Venezuela.

En prenant connaissance de ce qui précède, on comprend pourquoi les résultats du Consensus de Washington étaient, de l'avis général, mauvais. Il convient de constater que les pays gravement endettés, et qui ont reçu ce remède de cheval, ont coulé un peu plus.

C'est si vrai que dès la fin des années 90, le Consensus muta en bonne gouvernance, soit un « post-consensus » (cf. annexe). Dix commandements supplémentaires s'ajouteront aux précédents. Or, ces aménagements vont dans les faits asseoir les premiers, renforcer la spirale négative des États face au marché mondial, et ancrer la dépendance de ces derniers envers le FMI lui-même !

Les États endettés qui veulent accéder à l'aide financière du FMI doivent donner accès à leurs données les plus sensibles. La souveraineté nationale est enterrée de fait. Le site du FMI écrit : « Le FMI entend aussi promouvoir la bonne gouvernance dans le cadre de ses concours financiers. Lorsqu'un pays sollicite l'aide financière du FMI, les autorités décrivent la politique économique nationale dans une lettre d'intention. Si cela se justifie, il est possible d'ajouter des mesures spécifiques d'amélioration de la gouvernance qui feront ainsi partie de la conditionnalité des programmes appuyés par le FMI. Un grand nombre des conditions structurelles

incluses dans les programmes appuyés par le FMI portent sur des mesures d'amélioration de la gouvernance, notamment le renforcement du contrôle des dépenses budgétaires, la publication des comptes audités des organismes publics et des entreprises publiques, la rationalisation et le retrait des mesures arbitraires de l'administration des recettes, l'amélioration de la transparence de la gestion des ressources naturelles, la publication des comptes audités de la Banque centrale, et l'application plus stricte de la supervision bancaire²⁵⁶. »

Cumuler le Consensus de Washington 1 et 2, l'Acte Unique européen, et les divers traités de libre-échange, donne la priorité au marché face aux États, dont il est tout de même dépendant. Des exigences à sens unique émergent au fur et à mesure de la collecte des informations.

Le marché aurait insufflé la « *bonne gouvernance* », sa philosophie et ses valeurs à des États qu'il a réussi à soumettre grâce à leur endettement. Il est bon à ce stade de rappeler que les représentants des firmes globales sont les partenaires officiels des institutions gouvernementales à travers les partenariats multipartites. Or, les textes de ces organismes supranationaux font loi ! De plus, les acteurs du marché concentrent le pouvoir en matière d'octroi d'emplois... Contraints et forcés, les responsables des États sont devenus solidaires des marchés, et leur ont déroulé les mesures qui les arrangent. La flexibilisation du marché du travail en est un bon exemple.

Les pays pauvres coulent. Les autres aussi. Victime permanente de ces « réformes », la très riche Afrique n'accède toujours pas à ses richesses, vampirisées qu'elle est par les multinationales. Les dégâts occasionnés à ces pays ont été reconnus. Le FMI a même admis que les mesures imposées à la Grèce étaient contre-productives. Mais voilà, le mal est fait !

La Grèce, un cas d'école de bonne gouvernance. Les principes de la bonne gouvernance du FMI appliqués à la Grèce se sont révélés désastreux. Des « réformes » sévères lui furent imposées en 2015 par ses créanciers. La valeur des richesses naturelles, du patrimoine immobilier et autres valeurs de services publics ne sont pas prises en compte dans un raisonnement focalisé sur la dette... Avec un ratio de 179 % d'endettement par rapport au PIB (2016), la Grèce s'est trouvée sur le podium des pays les plus endettés derrière le Japon

²⁵⁶. <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/govf.htm>

(250 %) et devant le Liban (146 %). La Troïka²⁵⁷ lui administra ses remèdes, à savoir :

- La réforme fiscale, et celle de la TVA.
- La libéralisation de tout le marché, de tous les produits, de tous les services et de tous les métiers.
- La privatisation de tous les secteurs et entités encore en mains de l'État.
- La transformation de l'administration publique en entités autonomes selon le modèle habituel demandé par Bruxelles. Il s'agit d'une corporatisation du secteur public qui consiste à transformer des services en mini organisations autonomes inscrites au Registre du commerce.
- La restructuration du système des retraites.

La précarisation du peuple grec a été impressionnante. La logique imposée, entre autres par le FMI, fut la suivante : puisque la Grèce, de par son appartenance à la zone euro, ne peut dévaluer sa monnaie, il ne lui reste alors que la dévaluation interne²⁵⁸, à savoir celle des salaires et des allocations sociales²⁵⁹. Ainsi on affaiblit le niveau de vie — local — des habitants pour préserver le niveau — global — des richesses du marché de la zone euro (dettes publiques).

Autre aspect dérangeant, la Grèce est dotée de richesses impressionnantes, mais qui ne sont pas valorisées dans le PIB. En effet, ce pays renferme d'énormes gisements d'hydrocarbures, et certains affirment qu'à lui seul il pourrait venir à bout de tous les problèmes énergétiques de l'Europe. Avec une ZEE, zone économique exclusive, d'un demi-kilomètre carré (trois fois la taille du pays), le plancher océanique grec serait excessivement riche en hydrocarbures. Certains avancent les chiffres de 100, voire 170 milliards de barils en réserve... Des chiffres qui ne figurent pas au PIB...

La Grèce, ce sont aussi de grands gisements d'or, qui en font le premier exploitant de l'UE ! On parle de 250 tonnes d'or rien que dans le Nord (péninsule de Chalcidique) et à l'extrême Nord-Est (Thrace). Cette manne financière non seulement échappe au pays, mais met en danger l'économie locale, l'intérêt public, et la vie

²⁵⁷. Mot désignant les experts en charge d'auditer l'économie et les finances publiques grecques. Ils représentent les créanciers et sont délégués par la Commission européenne, BCE, et le FMI.

²⁵⁸. « Documents secrets du FMI sur la Grèce avec commentaires d'Éric Toussaint », CADTM, janvier 2017.

²⁵⁹. *The Greek crisis we don't see*, Nick Malkoutzis, MacroPolis, 2014.

sur place. Selon le journal *Die Zeit*²⁶⁰, une gigantesque décharge de résidus contaminés avait été laissée sur place. Ailleurs, ce sont des exploitants peu scrupuleux qui ont pollué la mer avec des eaux industrielles chargées entre autres de métaux lourds et de cyanure toxiques.

La compagnie *Eldorado Gold*²⁶¹, a été autorisée à exploiter une mine d'or de 700 mètres de diamètre dans une magnifique localité, surplombant la mer, qui vit de tourisme et de pêche. *Lerissos* (proche du Mont Athos) offre 317 kilomètres carrés de sous-sol avec des promesses avérées de quelques milliers de tonnes d'or. La concession et la destruction programmée du coin ont été dédommagées à hauteur de 2,5 milliards de dollars. Autant dire pas grand-chose.

La bonne gouvernance est soigneusement déployée en Grèce. Grâce à ses représentants d'extrême-gauche, le transfert du patrimoine public vers le privé, élément-clé du programme des « réformes », bat son plein. Tout y est offert au marché de la finance. Compagnie ferroviaire, aéroports régionaux, ports, centre de formation pour l'aviation, opérateur de télécommunication, distribution d'électricité, réforme du marché du gaz, etc. Pour réaliser ces privatisations au plus vite, il est demandé au gouvernement de transférer les actions et de donner le feu vert à une société anonyme, le *Hellenic Republic Asset Development Fund*. Bien que propriété de l'État grec, 3 des 7 *board directors* sont nommés directement par la Troïka, et des observateurs, de l'Eurozone et de la Commission européenne, y sont délégués. Eh bien ce fonds a pour mission de transformer et de vendre les biens publics dont la liste est impressionnante ! Les décisions à prendre concernant la privatisation sont ainsi sous l'influence de tiers étrangers !

²⁶⁰. « Grèce. D'importantes mines d'or qui excitent les convoitises étrangères », Hervé Hillard, Ouest France, juillet 2015

²⁶¹. Cette compagnie compte Blackrock (Luxembourg) SA comme deuxième actionnaire institutionnel avec plus de 52 millions d'actions (7,33 %), suivie par Citibank China (la Chine aime l'or) et Fidelity en 5^e position.

ANNEXES :

PRIVATISATION INFRASTRUCTURE NATIONALE

Exemple US

<http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=23625>.

George Bush : Executive Order 12803 – Infrastructure Privatization, April 30, 1992

By the authority vested in me as President by the Constitution and the laws of the United States of America, and in order to ensure that the United States achieves the most beneficial economic use of its resources, it is hereby ordered as follows :

Section 1. Definitions. For purposes of this order : (a) « Privatization » means the disposition or transfer of an infrastructure asset, such as by sale or by long-term lease, from a State or local government to a private party.

(b) « Infrastructure asset » means any asset financed in whole or in part by the Federal Government and needed for the functioning of the economy. Examples of such assets include, but are not limited to : roads, tunnels, bridges, electricity supply facilities, mass transit, rail transportation, airports, ports, waterways, water supply facilities, recycling and wastewater treatment facilities, solid waste disposal facilities, housing, schools, prisons, and hospitals.

(c) « Originally authorized purposes » means the general objectives of the original grant program ; however, the term is not intended to include every condition requires for a grantee to have obtained the original grant.

(d) « Transfer price » means : (i) the amount paid or to be paid by a private party for an infrastructure asset, if the asset is transferred as a result of a competitive bidding ; of (ii) the appraised value of an infrastructure asset, as determined by the head of the executive department or agency and the Director of the Office of Management and Budget, if the asset is not transferred as a result of competitive bidding.

(e) « State and local governments » means the government of any state of the United States, the District of Columbia, any commonwealth, territory, or possession of the United States, and any country, municipality, city, town, township, local public authority, school district, special district, intrastate district, regional or interstate governmental entity, council of governments, and any agency or instrumentality of a local government, and any federally recognized Indian Tribe.

Sec. 2. Fundamental Principles. Executive departments and agencies shall be guided by the following objectives and principles : (a)

Adequate and well-maintained infrastructure is critical to economic growth. Consistent with the principles of federalism enumerated in Executive Order No. 12612, and in order to allow the private sector to provide for infrastructure modernization and expansion, State and local governments should have greater freedom to privatize infrastructure assets.

(b) Private enterprise and competitively driven improvements are the foundation of our Nation's economy and economic growth. Federal financing of infrastructure assets should not act as a barrier to the achievement of economic efficiencies through additional private market financing or competitive practices, or both.

(c) State and local governments are in the best position to assess the respond to local needs. State and local governments should, subject to assuring continued compliance with Federal requirements that public use be on reasonable and nondiscriminatory terms, have maximum possible freedom to make decisions concerning the maintenance and disposition of their federally financed infrastructure assets.

(d) User fees are generally more efficient than general taxes as a means to support infrastructure assets. Privatization transactions should be structured so as not to result in unreasonable increases in charges to users.

Sec. 3. Privatization Initiative. To the extent permitted by law, the head of each executive department and agency shall undertake the following actions : (a) Review those procedures affecting the management and disposition of federally financed infrastructure assets owned by State and local governments and modify those procedures to encourage appropriate privatization of such assets consistent with this order ;

(b) Assist State and local governments in their efforts to advance the objectives of this order ; and

(c) Approve State and local governments' requests to privatize infrastructure assets, consistent with the criteria in section 4 of this order and, where necessary, grant exceptions to the disposition requirements of the « Uniform Administrative Requirements for Grants and Cooperative Agreements to State and Local Governments » common rule, or other relevant rules or regulations, for infrastructure assets ; provided that the transfer price shall be distributed, as paid, in the following manner : (i) State and local governments shall first recoup in full the unadjusted dollar amount of their portion of total project costs (including any transaction and fix-up costs they incur) associated with the infrastructure assets involved ; (ii) if proceeds remain, then the Federal Government shall recoup in full the amount of Federal grant awards associated with

the infrastructure assets, less the applicable share of accumulated depreciation on such asset (calculating using the Internal Revenue Service accelerated depreciation schedule for the categories of assets in question); and (iii) finally, the State and local governments shall keep any remaining proceeds,

Sec. 4. Criteria. To the extent permitted by law, the head of an executive department or agency shall approve a request in accordance with section 3 (c) of this order only if the grantee: (a) Agrees to use the proceeds described in section 3 (c) (iii) of this order only for investment in additional infrastructure assets (after public notice of the proposed investment), or for debt or tax reduction; and

(b) Demonstrates that a market mechanism, legally enforceable agreement, or regulatory mechanism will ensure that: (i) the infrastructure asset or assets will continue to be used for their originally authorized purposes, as long as needed for those purposes, even if the purchaser becomes insolvent or is otherwise hindered from fulfilling the originally authorized purposes; and (ii) user charges will be consistent with any current Federal conditions that protect users and the public by limiting the charges.

Sec. 5. Government-wide Coordination and Review. In implementing Executive Order Nos. 12291 and 12498 and OMB Circular No. A-19, the Office of Management and Budget, to the extent permitted by law and consistent with the provisions of those authorities, shall take action to ensure that the policies of the executive department and agencies are consistent with the principles, criteria, and requirements of this order. The Office of Management and Budget shall review the results of implementing this order and report thereon to the President 1 year after the date of this order.

Sec. 6. Preservation of Existing Authority. Nothing in this order is in any intended to limit any existing authority of the heads of executive departments and agencies to approve privatization proposals that are otherwise consistent with law.

Sec. 7. Judicial Review. This order is intended only to improve the internal management of the executive branch, and is not intended to create any right or benefit, substantive or procedural, enforceable by a party against the United States, its agencies or instrumentalities, its officers or employees, or any other person. **George Bush**
The White House, April 30, 1992.²⁶²

²⁶². George Bush: « *Executive Order 12803 — Infrastructure Privatization*, » April 30, 1992. Déjà cité.

ARTICLES CITÉS EXTRAITS D'ACCORDS ONUSIENS

66. Nous soulignons que, dans tous les pays, les politiques publiques et la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, sont un aspect essentiel de notre quête commune du développement durable et donc des objectifs de développement durable. Nous constatons que les ressources intérieures sont avant tout engendrées par la croissance économique, moyennant un environnement favorable à tous les niveaux.

67. L'entreprise privée, l'investissement et l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous reconnaissons la diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales. Nous engageons toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable. Nous veillerons à ce que le secteur des entreprises soit dynamique et fonctionnel, tout en protégeant les droits des travailleurs et en faisant observer les normes environnementales et sanitaires conformément aux ensembles de normes et d'accords internationaux pertinents et à d'autres initiatives en cours à cet égard, tels que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les normes du travail de l'Organisation internationale du Travail, la Convention relative aux droits de l'enfant et les principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, pour les États qui sont parties à ces accords.

68. Le commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté; il contribue au développement durable. (Points 67 à 68, in *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*).

LA BONNE GOUVERNANCE GLOBALE

Le FMI et la bonne gouvernance (site du FMI) 14 mars 2016

Le FMI attache une grande importance à la promotion de la bonne gouvernance dans les conseils de politique économique, les concours financiers et l'assistance technique qu'il fournit à ses pays membres. Il a aussi mis en place des mesures strictes pour garantir intégrité, impartialité et honnêteté dans l'exécution de ses propres obligations professionnelles.

La bonne gouvernance est la clé de la réussite économique

La gouvernance est une vaste notion qui englobe tous les aspects de la gestion des affaires d'un pays, notamment la politique économique, le cadre réglementaire et l'état de droit. La corruption — l'abus d'autorité ou de confiance dans l'exercice de la puissance

publique détournée à des fins d'enrichissement personnel — y est étroitement liée, la mauvaise gouvernance ouvrant la voie aux abus et incitant davantage à la corruption. La corruption mine la confiance de l'opinion publique à l'égard des pouvoirs publics. Elle menace aussi l'intégrité du marché, fausse la concurrence et nuit au développement économique. La mauvaise gouvernance nuisant manifestement à l'activité et au bien-être économiques, le FMI a adopté, en 1997, une politique sur les méthodes de gouvernance économique, exposée dans la note d'orientation intitulée *Le rôle du FMI dans les questions de gouvernance*.

Promouvoir la bonne gouvernance

Le FMI s'emploie avec ses pays membres à promouvoir la bonne gouvernance et à combattre la corruption. Dans le cadre de ses activités de surveillance, de prêt et d'assistance technique, le FMI traite des questions de gouvernance économique qui relèvent de son mandat et de sa sphère de compétence, et met l'accent sur celles qui peuvent avoir un fort retentissement sur les résultats macroéconomiques et pérenniser la mise en œuvre de politiques économiques saines. Ce faisant, le FMI s'attache à rester impartial à l'égard de chacun de ses pays membres et à collaborer étroitement avec d'autres institutions multilatérales.

La mission de surveillance du FMI consiste à procéder chaque année à un réexamen des politiques économiques menées par les pays membres, dans le cadre du processus dit des consultations au titre de l'article IV. C'est dans ce cadre que le FMI peut donner des avis de politique générale, le cas échéant, sur les questions de gouvernance.

Le FMI entend aussi promouvoir la bonne gouvernance dans le cadre de ses **concours financiers**. Lorsqu'un pays sollicite l'aide financière du FMI, les autorités décrivent la politique économique nationale dans une lettre d'intention. Si cela se justifie, il est possible d'ajouter des mesures spécifiques d'amélioration de la gouvernance qui feront ainsi partie de la conditionnalité des programmes appuyés par le FMI. Un grand nombre des conditions structurelles incluses dans les programmes appuyés par le FMI portent sur des mesures d'amélioration de la gouvernance, notamment le renforcement du contrôle des dépenses budgétaires, la publication des comptes audités des organismes publics et des entreprises publiques, la rationalisation et le retrait des mesures arbitraires de l'administration des recettes, l'amélioration de la transparence de la gestion des ressources naturelles, la publication des comptes audités de la Banque centrale, et l'application plus stricte de la supervision bancaire.

Dans tous ces domaines, le FMI apporte aussi une **assistance**

technique qui contribue à la bonne gouvernance. Il aide aussi les pays à renforcer leurs moyens de lutte contre la corruption en offrant des conseils sur la mise en place de dispositifs juridiques à cet effet.

Programmes et initiatives du FMI en faveur de la bonne gouvernance

Le FMI encourage la bonne gouvernance par des initiatives spécifiques, qui entrent dans le cadre de ses activités de surveillance, de prêt et d'assistance technique. Plusieurs de ces initiatives sont menées en étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres organisations.

- Le FMI encourage ses pays membres à améliorer la responsabilisation **en rendant plus transparente la divulgation des documents**, conformément à sa politique en matière de transparence.
- Avec la Banque mondiale, le FMI évalue le degré de **conformité des pays membres aux normes de transparence internationales** dans 12 domaines d'intervention des pouvoirs publics, dans le contexte de son Initiative sur les normes et codes, qui porte sur l'administration publique, le secteur financier et celui des entreprises.
- En ce qui concerne les politiques budgétaire, monétaire et financière, le FMI a élaboré des codes qui définissent des **principes de transparence**. *Le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques* et le manuel qui l'accompagne en sont des composantes essentielles.
- Le FMI a publié un guide destiné spécialement aux pays riches en ressources naturelles, le Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles. Un Fonds fiduciaire thématique multibailleurs, mis en place en 2011, a permis au FMI de renforcer considérablement son assistance technique en matière de **gestion des richesses en ressources naturelles**.
- Pour améliorer la **transparence, la qualité et l'actualité des données**, le FMI invite ses pays membres à souscrire à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), ou à participer au Système général de diffusion des données (SGDD).
- Dans ses opérations avec les pays à faible revenu le FMI insiste de plus en plus sur l'existence de bons **systèmes de suivi des dépenses publiques** liées à la réduction de la pauvreté. Il s'associe à d'autres bailleurs de fonds et institutions financières internationales dans le Programme de dépenses publiques et de responsabilité financière (PEFA) qui aide les pays à évaluer leur efficacité.
- Le FMI participe aux efforts déployés au niveau international

pour combattre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Il évalue les dispositifs juridiques et réglementaires des pays membres, leur fournit une assistance technique, et réalise des études à l'appui de l'action des pouvoirs publics. En 2009, le FMI a créé un Fonds fiduciaire thématique multibailleurs, destiné au renforcement des capacités en matière de LBC/FT.

Enfin, le FMI participe aux divers groupes de travail et à diverses **initiatives internationales**, telles que l'Initiative pour la transparence des industries extractives, le groupe de travail anti-corruption du G-20, le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans le cadre des transactions commerciales internationales et l'initiative de recouvrement des actifs volés (initiative StAR).

PARTIE IV :
CAPTATION DES RESSOURCES
PRODUCTIVES PUBLIQUES,
Y COMPRIS HUMAINES

Phagocytage, privatisation, et corporatisation de l'État public

« On peut très bien avoir des services publics gérés par des entreprises privées ». Pierre Moscovici, commissaire européen, France Inter, 2018

CHAPITRE 17

CE LIBÉRALISME QUI TUE LE MARCHÉ

New deal, Fair deal, Agenda 2030, bonne gouvernance, ou traités d'union douanière, revendiquent le libéralisme. Le Larousse le définit en tant que « Doctrine politique visant à limiter les pouvoirs de l'État au regard des libertés individuelles ». Dans son essence, ce concept fait sien l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Toutes sortes de libertés, aussi bien politique, économique, ou religieuse sont réclamées. L'individu est au centre des intérêts de la gouvernance politique, d'où la promotion de la démocratie, des libertés individuelles, ou de la propriété privée.

Quant au libéralisme économique, qui nous intéresse ici, il relève d'une « doctrine qui défend la libre entreprise et la liberté du marché. Le principe fondamental du libéralisme est qu'il existe un ordre naturel qui tend à conduire le système économique vers l'équilibre. (...). Le libéralisme économique s'oppose au contrôle par l'État des moyens de production et à l'intervention de celui-ci dans l'économie, si ce n'est pour coordonner les entreprises ou garantir un marché équitable (opposé : étatismes, dirigisme, socialisme, communisme) ». (Toupie.org)

Nous verrons que, malgré les discours, les conditions qui fixent le libéralisme ne sont pas respectées. Ce que nous observons relève plus d'un collectivisme privatisé ou accumulation indue de richesses, que d'un quelconque libéralisme. L'État public soutient le processus en pratiquant délibérément un favoritisme antilibéral.

Libre-échange, avantages comparatifs et économie de marché, ont été repris à des économistes des 17-18^e siècles. L'Écossais Adam Smith préconisa par exemple le libre-échange à la fin du XVIII^e siècle (*Freedom of trade*). Adam Smith tout comme David Ricardo ont inlassablement cherché à promouvoir ce système dans le but d'optimiser une allocation des *ressources rares* à une spécialisation des activités de prédilection des différents pays dans lesquelles ils se distinguent²⁶³. Ainsi, les marchandises devaient pouvoir circuler librement d'un pays à l'autre sans restriction aucune, mais au sein du territoire de l'empire britannique !

Adam Smith, dans sa théorie « *de l'avantage absolu* », explique et promeut les échanges internationaux. Son raisonnement est que si un pays étranger A peut fournir une marchandise X à meilleur prix à B, il vaut mieux que B la lui achète avec une partie du profit du produit Y qui présente les avantages de l'industrie de B. Cela revient

²⁶³. Principe repris par l'UE. Article 98.

à spécialiser le pays en fonction de produit (ou secteur) dans lequel il est le plus compétitif et performant. Dans un deuxième temps, il achète avec les excédents de sa propre production ce qu'il lui manque et pour lequel il n'a pas d'avantage absolu²⁶⁴.

De son côté, David Ricardo développa sa théorie dite « *de l'avantage relatif* ». Dans son livre *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, il va démontrer que, quel que soit le pays, ce dernier a intérêt à pratiquer l'échange avec les autres. Le commerce international est une source de bénéfices pour tout pays qu'il ait ou pas des avantages absolus. Puis il invite les pays à se spécialiser dans les produits où le coût marginal de leur produit est le plus faible, et à l'exporter ensuite pour pouvoir importer ceux pour lesquels le coût d'opportunité associé serait plus élevé.

C'est ce qu'a fait le Venezuela, qui a centré ses exportations à 95 % sur le pétrole. En abandonnant son secteur agricole, il a enfermé sa population dans un cercle vicieux fait de pénurie alimentaire et d'inflation d'environ 932 %²⁶⁵. Situation normale puisque le pays est devenu dépendant d'un seul produit, le pétrole, dont la valeur est fixée par un marché manipulé. En mai 2013, la Commission européenne avait même lancé une enquête sur une éventuelle entente illicite entre le groupe pétrolier norvégien Statoil et les groupes britanniques Shell et BP...²⁶⁶

Le peuple vénézuélien est livré aux aléas de la bourse, générateurs de chaos et de dépossession. Bien qu'excessivement riche, le bolivar, monnaie du pays, flirtait aux dernières nouvelles avec le dollar dans un rapport fixe de 0,1. Cela revient à dire que le pays offre son pétrole à des investisseurs armés du dollar américain, et autres acheteurs d'or ! Un processus moins coûteux pour les américains que si les États-Unis annexaient le pays.

À cet effondrement des prix dû à la faiblesse du taux de change, il convient d'ajouter la chute du prix du pétrole qui a été divisée par deux depuis 2014. Un embargo américain a été mis en place en avril 2019 qui interdit à toute entreprise américaine d'acheter et vendre le pétrole vénézuélien, et à toute entité étrangère d'utiliser le système bancaire américain pour se procurer l'or noir du Venezuela. Le PIB devrait dégringoler de 25 % selon le FMI.

²⁶⁴. « *La richesse des Nations* », Adam Smith, 1776.

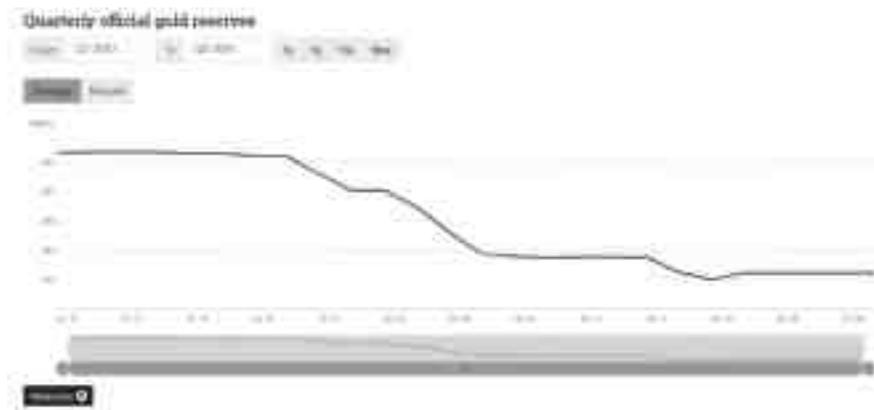
²⁶⁵. *Au Venezuela, « on ne peut plus construire un avenir »*, Des dizaines de milliers d'habitants ont fui le pays, plongé dans la crise et le chaos. Le Monde, 2017.

²⁶⁶. "Statoil pays \$4m to settle claim it tried to manipulate price index", FT, nov. 2017.

Ces dernières mesures draconiennes vont aggraver la situation, et plomber encore plus les exportations. Par conséquent, il y a moins de dollars qui reviennent au pays. Cette baisse de détention de devises réduit les capacités à importer. Les prix des produits importés sont prohibitifs pour les locaux, et font repartir l'inflation à la hausse. Or, avec la spécialisation dans le pétrole, l'agriculture a été délaissée. Selon la FAO, le pays devait importer 80 % de sa consommation alimentaire en 2002. En 2016, il a subi 1 300 % d'augmentation du prix de l'essence... Résultat ? Ce peuple, dont le pays détient un des plus grands gisements prouvés de pétrole, est ruiné et a faim.²⁶⁷

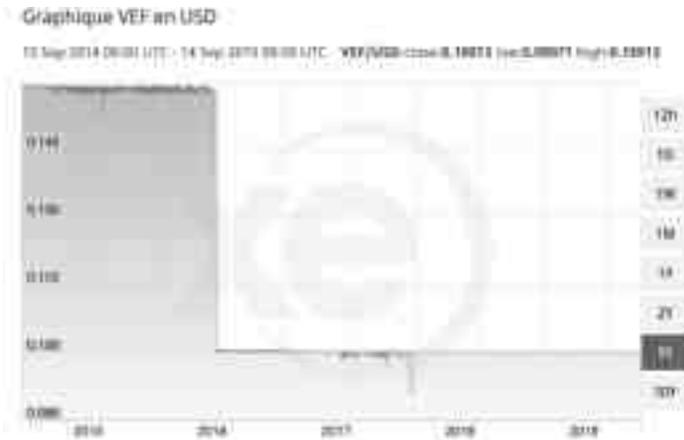
En revanche, ce désastre monétaire-économique est une manne pour l'investisseur muni du dollar ! Seul le peuple vivant à l'intérieur paie le prix fort, et a dû subir, Ce petit exemple vénézuélien infirme la théorie de l'avantage absolu, lorsque l'on évolue hors d'un territoire unique, et aux prises avec des tiers étrangers. Birou écrira : « De manière générale, il a été constaté que la thèse du libre-échange dont le succès se situe surtout entre 1860 et 1880 — a été uniquement soutenue par des théoriciens des pays dominants. En pratique, elle a toujours été tempérée par des interventions étatiques. Elle est encore pratiquée à sens unique, les économies dominantes la préconisant comme bonne aux pays faibles (où ils exportent) mais tout en pratiquant eux-mêmes des formes avouées ou subtiles de protectionnisme contre les produits concurrents étrangers »²⁶⁸.

Réserve d'or du Venezuela.



²⁶⁷. « Au Venezuela, « la vie est devenue un enfer » Panne d'électricité gigantesque, pénurie d'eau, absence de médicaments, hyperinflation, les Vénézuéliens sont à bout. Reportage depuis Cucuta, en Colombie, à la frontière du Venezuela. » Le Monde, Mars 2019.

²⁶⁸. Birou 1966, s.v. libre-échange (CNRTL).



Au centre du libéralisme, un marché. Le libéralisme défend à la fois la liberté du marché et la libre entreprise. La doctrine fut reprise par les dirigeants politiques sous *économie de marché*, dans le cadre de réformes constitutionnelles, de textes régissant régions, agglomérations et autres villes-monde. Elle est aussi martelée dans le marbre des textes fondateurs et rassembleurs des organismes supranationaux. Avec le marché en tant que fondement, le libéralisme mise sur l'initiative privée et la libre concurrence.

L'ONU reprend à son compte la politique économique libérale de l'OMC²⁶⁹. Idem pour l'UE : « Les États membres et l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources, conformément aux principes fixés à l'article 4 »²⁷⁰.

Ailleurs, il est écrit que « L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein-emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique.²⁷¹ ».

Précisons avant d'aller plus loin que l'économie de marché porte en elle un mécanisme censé permettre la régulation des prix en fonc-

²⁶⁹. Le Programme 2030 de l'ONU « Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement », (cible 17.10).

²⁷⁰. L'article 98 fait clairement référence à l'optimisation des allocations de ressources.

²⁷¹. Alinéa 3 de l'article 3, (ex-article 2 TUE).

tion de la quantité mise sur le marché. « Selon la théorie développée par Alfred Marshall, la confrontation de l'offre et de la demande, dans un marché concurrentiel, permet de prédire à la fois le prix et les quantités de biens échangés (produits manufacturés, matières premières, obligations, actions,...) Ce point d'équilibre théorique correspond au prix pour lequel les vendeurs sont disposés à fournir la même quantité de biens que les acheteurs veulent acquérir. Cela suppose que les acteurs aient un comportement rationnel et soient uniquement préoccupés par le prix. En outre la concurrence doit être parfaite (atomicité de l'offre et de la demande, produits identiques, information rapide et complète de tous les acteurs, etc.). (La loi de l'offre et de la demande, Toupie.org)

Le libéralisme repose sur au moins 5 conditions de succès inhérentes à l'économie de marché. Elles doivent exister simultanément. Notons qu'elles sont si strictes qu'elles en deviennent irréalistes, dès lors qu'il faut les généraliser à la planète...

1. La concurrence pure et parfaite qui implique un grand nombre d'acteurs.
2. La présence de PME/PMI est requise.
3. La non-intervention de l'État.
4. L'unicité des produits à travers le monde.
5. Les informations identiques et disponibles en même temps pour l'ensemble des acteurs.

Afin de rendre le fonctionnement du marché anonyme fiable, et donc « prédictible », Marshall demande à ce que le marché permette à une multitude d'agents économiques d'y évoluer dans des conditions *équivalentes* sur l'ensemble du territoire concerné. Dans une économie globalisée, les règles du jeu devraient être identiques à TOUS les intervenants, petits ou gros, chinois-africains-américains. Les processus et conditions de financement seraient les mêmes pour tous.

Seuls les intervenants sains pourraient poursuivre leurs activités mettant, les éléments qui dysfonctionnent, sur la touche. Tout phagocytage par la force ou la ruse, qui mènerait un secteur d'activités vers un monopole, duopole et autres oligopoles, devrait être durement sanctionné. Toute entente *cartellaire* qui mènerait, comme nous le voyons régulièrement, à des manipulations de marché, de produits, ou des violations des conditions de travail, devrait être punie.

Les dirigeants d'entreprises qui faussent le marché, ou manipulent la production, devraient être sanctionnés à titre personnel et non au travers d'une simple amende présentée à la comptabilité d'une

entreprise qui croule sous un cash exonéré, déposé sous les cocotiers. Le sauvetage de certaines entreprises avec l'argent public sans demande de contreparties ébranle les fondements de l'économie de marché, et la théorie qui permet l'autorégulation.

Les informations que nous présentons tendent à démontrer que le libéralisme selon Marshall est une utopie inapplicable, et inappliquée, par les tenants de la gouvernance de l'après-guerre !

Pour créer un empire commercial planétaire, les tenants du marché veulent un espace unique libéré de toutes contraintes. Il suffit d'intégrer les territoires à l'image de l'Empire britannique, afin de revenir au modèle de Smith et Ricardo. C'est pour ces raisons qu'il convient de comprendre le fait que les gouvernants des États aient mis en place la *libre circulation*, destinée surtout et avant tout aux forces productives (outils, ressources spécialement financières, produits et composants, etc.). Cela signifie pour nous au moins 5 libertés, dont les 4L de l'UE. Nous leur rajoutons une 5^e dédiée à l'information...

1. Une libre circulation des biens et des marchandises
2. Une libre circulation des services
3. Une libre circulation des capitaux²⁷²
4. Une libre circulation des personnes
5. Une libre circulation de l'information

Fruits du multilatéralisme poussé à l'extrême, ces cinq points libèrent les firmes transnationales de toutes contraintes en lien avec les territoires nationaux. Sous l'impulsion des planificateurs économiques, des investisseurs, et de l'élite globaliste, les FTN vont pouvoir se déterritorialiser, se dénationaliser, et prendre possession par la suite de l'industrie publique des biens et services. Ce faisant, elles tissent et structurent un territoire nouveau, espace unifié dédié à leurs activités. L'Acte unique européen, du juillet 1987, fut un moment-clé de la construction d'un espace unifié européen. L'AUE, qui réunissait douze États d'Europe, a permis la refonte du système de la production industrielle et le redéploiement de celle-ci dans les différents États de la Communauté. Mis en place par Jacques Delors, l'AUE a eu une importance déterminante dans le processus d'une plus grande intégration européenne, par une réduction, voire suppression, de la souveraineté des États membres, la suppression des frontières nationales à l'intérieur du marché et l'extension des libertés de circulation aux ressources productives dans leur globalité. Cet ensemble de libertés révolutionnera chaque espace de la vie

²⁷². *Dépossession.*

économique, financière, culturelle, publique, mais surtout industrielle. La souveraineté est passée aux mains du business.

L'accord a brisé toutes les résistances qui accompagnaient le marché commun européen. Dorénavant, les difficultés sont supprimées grâce au principe d'*harmonisation*. Les États ne peuvent plus refuser un bien venant d'un autre État. Depuis 1993, et suite à la suppression des frontières au sein de l'UE, les contrôles sur la circulation des marchandises, de même que les taxes douanières intracommunautaires, ont été abolis, avec une UE ramenée à un territoire unique.

Au travers de l'AUE non seulement les contraintes tombent, mais des opportunités colossales sont offertes à certaines entreprises, particulièrement aux firmes transnationales. La voie sera par exemple grande ouverte aux juteux marchés publics avec interdiction de pratiquer la préférence locale ou nationale. Tant pis, si le contexte bénéficie aux grandes transnationales qui peuvent casser les prix. Tant pis si les entreprises locales qui paient les impôts²⁷³ perdent des parts de marché et se retrouvent en difficulté. « Pour réaliser le marché intérieur, il a fallu assurer la liberté de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Les règles nationales ont donc été harmonisées par le biais du principe de non-discrimination en fonction de la nationalité, de la reconnaissance mutuelle des législations nationales, et de la transposition des directives communautaires dans le droit de chaque État membre. (...)»²⁷⁴

Ces accords qui ont valeur de droit international supérieur au droit interne (national) mettent à mal certains principes démocratiques. Comme tout le monde sait, les Suisses ont la possibilité de s'exprimer sur certains thèmes à travers référendums et initiatives. Une initiative populaire fédérale « *Pour le renvoi des étrangers criminels* » avait été approuvée par le peuple et les cantons le 28 novembre 2010. Puis, le 9 février 2014, le peuple suisse acceptait l'initiative « *contre l'immigration de masse* ». Ces deux votations qui désiraient restreindre la libre circulation des personnes étaient simplement inapplicables. La Commission européenne n'a jamais manqué de rappeler

²⁷³. À côté des grandes entreprises exonérées, un différentiel fiscal avantage d'emblée les grandes entreprises imposables : « *En France, les grandes entreprises bénéficient de taux d'imposition effectifs sur les sociétés plus faibles que les autres entreprises. D'après une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP), le taux moyen des grandes entreprises est de 17,8 %, contre 23,7 % pour les PME.* », La Tribune, Mars 2019.

²⁷⁴. « *Qu'est-ce que le marché intérieur ?* », Vie publique.

que les quatre libertés européennes étaient non négociables, et ne peuvent être remises en question de près ou de loin par une population. Ainsi, la démocratie est soumise en Europe aux décisions de la Commission européenne, composée de membres non élus, mais dont le pouvoir est estimé supérieur au pouvoir démocratique national... Du coup, la mise en œuvre de ces initiatives a été adaptée aux normes internationales.

Le marché de la haute finance fausse le libéralisme. Le livre *Dépossession* nous a permis de décrire les privilèges illégitimes détenus par le petit nombre qui fausse, dénature, voire annihile le mot *marché* de la finance globale. Prenez l'exemple d'une entreprise de la haute technologie chouchoutée par Wall Street. Le marché de la finance, mené par les banquiers centraux, va lui mettre à disposition des milliards à des conditions défiant toute logique. Par exemple à taux négatif, c'est-à-dire que le créancier paie pour prêter. Maintenant, prenons une PME du même secteur qui vend des produits similaires, située dans la même région. Qui va lui prêter, et à quels coûts ?

Est-ce que la PME peut vendre ses produits au même prix que la grande concurrente privilégiée ? La réponse est non. Vous voyez que ceux qui contrôlent les capitaux déterminent à eux seuls « le marché ». Ils ont leurs chevaux de bataille, et les nourrissent grassement. Les banquiers centraux, à travers leur coordination par la BRI, jouent un rôle essentiel dans ce favoritisme.

À eux seuls, ils faussent le marché des actions américaines par exemple. Figurez-vous que leur mission, tout comme celle²⁷⁵ de l'UE, inclut systématiquement la notion de *stabilité des prix*. Alors, comment un marché peut-il fixer le prix juste sur la base de la théorie de l'offre et de la demande alors que des mains sont autorisées à le stabiliser à l'année ? À cette équation s'ajoute une autre. Nous savons que la politique monétaire a été pour l'essentiel privatisée avec la privatisation de la création monétaire. Ce sont donc ces agents monétaires privés qui ont en main le contrôle des prix du marché. Et enfin qui dit contrôle des prix, dit contrôle de la quantité de biens et services mis à disposition.

²⁷⁵. « 3. L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique. ».

Des entreprises non rentables sont renflouées à l'année pour casser les prix du marché et évacuer la concurrence, chose qui, il y a encore quelque temps, était sanctionnée par la loi. Ceci offre ainsi à un cartel d'agents monétaires privés le pouvoir, au moyen de distorsions systématiques, le pouvoir d'orienter le développement d'un secteur entier de l'appareil productif.

Voici l'extrait d'un article pour illustrer nos propos. L'auteur parle de Uber : « Au total, depuis sa création en 2009, le géant des VTC a brûlé plus de 8 milliards de dollars de cash. Pour décimer la concurrence, Uber subventionne notamment certains trajets, affichant des prix inférieurs aux rémunérations des chauffeurs. La société a d'importantes réserves. Elle a plus de \$7 mia de trésorerie et 2,3 mia d'emprunts bancaires qu'elle n'a pas encore utilisés. De quoi voir venir.²⁷⁶ » Ses pertes se sont poursuivies en 2018 (\$2,8 mia).

Il est facile de réaliser une croissance quand on casse les prix, et que les résultats annuels ne comptent pas. Les seuls aptes à s'affranchir des indicateurs sont ceux qui créent la monnaie-dette, et qui veulent pousser leurs champions. Uber, qualifiée de jusqu'à récemment de start-up, a fait son entrée en bourse pour une valeur de... \$82 mia !²⁷⁷

Ce qui précède nous amène à émettre l'hypothèse forte que ceux qui ont mis la main sur la finance globale, monnaies et dettes comprises, ont pu prendre possession très facilement de l'outil et des processus de production de la planète. Amputées de leurs piliers monétaro-financier, les politiques économiques locales ont été neutralisées.

Récemment, nous apprenions que l'économie américaine, boostée par des baisses d'impôts, avait créé plus de deux millions d'emplois par an, et qu'à ce rythme, la main-d'œuvre en réserve pourrait être épuisée. Cela pourrait alors engendrer par la loi de l'offre et de la demande une montée des salaires. La Fed, gardienne de la stabilité des prix, et porte-parole de l'oligarchie financière, s'inquiéta d'une éventuelle poussée inflationniste, synonyme de perte de valeurs des précieuses et gigantesques créances en mains du marché. Par conséquent, la banque centrale américaine « cherche à décélérer l'écono-

²⁷⁶. « Pourquoi Uber perd des milliards... et s'en moque ! », Les Échos, 2017.

²⁷⁷. Uber a englouti des milliards en pertes annuelles. Pourtant, l'entreprise a atteint 82,4 milliards de dollars lors de son introduction en bourse (IPO) jeudi, l'un des plus importants IPO aux États-Unis depuis Facebook. La vente a enrichi encore plus les investisseurs tout en générant quelque 8 milliards de dollars pour la société. Les principales sociétés d'investissement, notamment Goldman Sachs et Morgan Stanley, ont souscrit à l'introduction en bourse. (...) certains clients de Goldman Sachs ramassant un milliard de dollars. La participation de Garret Camp, fondateur d'Uber, s'élève à 3,7 milliards de dollars, tandis que le cofondateur, Travis Kalanick, détient 5,3 milliards de dollars de titres d'Uber. (World Socialist Web Site, 13 mai 2019).

mie, au grand dam de Donald Trump qui prépare sa campagne pour sa réélection en 2020²⁷⁸ ».

À l'inverse, les bonus des agents de Wall Street échappent au raisonnement...

La financiarisation des matières premières est truffée d'exemples de dysfonctionnement du marché. Par ce dispositif, les prix des biens et services échangés sont fixés par des financiers, eux-mêmes régulièrement attrapés en train de spéculer, voire tricher. La cible de choix est le pétrole. Toutefois, les produits céréaliers et agricoles sont aussi attaqués par une certaine finance, qui n'hésite pas à spéculer sur la faim dans le monde. Les spéculateurs ont la possibilité de faire grimper artificiellement les prix défiant ce que M. Marshall a défini. Alors, direz-vous, quand les prix flambent les agriculteurs s'enrichissent. Eh bien non. Le prix d'achat payé au producteur peut être si pressuré que celui-ci va jusqu'à adopter une attitude esclavagiste pour réduire ses coûts. Ce sont surtout et avant tout les agents de liaison entre l'agriculteur et les plateformes de trading qui vont s'accaparer le gros du gâteau. Les animateurs dudit marché peuvent stocker s'il faut les produits le temps nécessaire pour faire monter les prix, quitte à organiser au besoin des pénuries.



La représentation de la CdV de la banane à des fins de plaidoyer

Figure : Analyse et développement des chaînes de valeur inclusives, EuropeAid, mai 2011.²⁷⁹

²⁷⁸. « Aux États-Unis, l'économie doit ralentir car elle crée trop d'emplois », BFM TV, décembre 2018.

²⁷⁹. Source : présentation aux journées artisans du monde novembre 2005 – peuples solidaires - Alternatives économiques – Carrefour – Max Havelaar (Figure 2)

Autre exemple. Récemment la France a connu une pénurie de beurre. Officiellement, on nous explique que le prix des produits est fixé une fois l'an. Cela signifie que si des clients à l'étranger sont prêts à le payer plus cher, le produit suivra la demande, selon l'économie de marché. La pénurie s'installe dans le pays producteur. Mécanisme libéral compréhensible.

Même pénurie en 2017, mais côté suisse cette fois. La RTS annonce que « *Le prix du beurre devrait augmenter dès le mois d'octobre* », que la sécheresse a fait souffrir tant les paysans que la production accuse une baisse de 13 %. Pénurie de beurre donc, à l'image de ses voisins européens. Nous comprenons toujours. Mais voilà que les médias grand public révèlent en août 2018, que du beurre suisse est retrouvé en Arabie saoudite à moitié prix malgré les coûts de transport. On nous explique alors que la Suisse produit trop de beurre, et que pour « enregistrer le moins de perte possible, il se retrouve dans la péninsule arabique à un prix défiant toute concurrence. » ! Comment expliquer la chose ? Ça ne s'explique en tout cas pas par la loi de l'offre et de la demande. Produit de luxe se faisant toujours plus rare à cause du bétonnage des espaces verts, la production des vaches suisses devrait devenir un produit de luxe, cher, et voir donc ses prix partir à la hausse partout dans le monde. Or, dans le cas du beurre suisse sa pénurie est accompagnée d'une chute des prix. Illogique, sauf si la pénurie relevait du mensonge, ou si quelqu'un a subventionné la baisse des prix saoudiens.

Ce que nous pourrions qualifier d'aberration, pourrait s'expliquer par une volonté de maximiser les échanges commerciaux internationaux. Et les grandes entreprises du marché qui bénéficient de liquidités quasi illimitées, à coûts incroyablement bas, ont les moyens de casser les prix quand elles veulent mettre hors-jeu les concurrentes. Et ce, même en Arabie saoudite. Cela tendrait à valider notre hypothèse que ceux qui tiennent la création monétaire au niveau de la planète peuvent adapter les prix en fonction de leur stratégie pour éliminer la concurrence locale, pour créer une dépression économique dans un ou plusieurs lieux, etc. Privatisation de la création monétaire, et crédits à taux négatifs génèrent des liquidités en abondance mises au service des FTN sélectionnées, permettent de prendre le pouvoir économique planétaire.

Forte des piliers monétaires et financiers, l'oligarchie peut conquérir le pilier économique. Les FTN sont devenues des armes destructrices de l'économie de marché, de ses lois, mais surtout de la myriade des agents économiques privés et publics. Maintenant, si l'on ajoute le fait que cette micro-élite de la haute finance est déten-

trice (directement ou indirectement) de l'ensemble des dettes de la planète, aussi bien du public, que des ménages, et aussi des dettes pharaoniques des entreprises, on peut raisonnablement l'imaginer en marche vers un pouvoir planétaire absolu !

Tous les mécanismes économiques ont été soigneusement cassés. Il ne faut s'attendre à aucun imprévu venant des mécanismes de marché, ou d'un contre-pouvoir quelconque. Ceux qui se permettent des prédictions n'ont pas compris le contexte global dans lequel s'inscrivent les crises. Détenant les leviers essentiels de la vie économique, seules les personnes aux manettes de la planète finance-industrie sont capables de décider du jour et de l'heure du « *reset* ». C'est à ce moment que sera annoncé le nouveau paradigme sociétal promis par Brzezinski. Un modèle qui brillera par un totalitarisme d'ampleur inédite. Une révolution historique se déroule en ce moment même dans le silence consternant des médias.

CHAPITRE 18

DES PRIVILÈGES PUBLICS PARFAITEMENT ANTILIBÉRAUX

Le libéralisme n'a jamais été mis en pratique. La preuve la plus simple : certains agents économiques bénéficient de favoritisme de la part de l'État. Il existe au moins deux sortes de pratiques, encouragées par des dirigeants politiques adeptes des portes-tambours. D'un côté, l'argent public va dans les poches privées sans contreparties, et de l'autre certaines dettes font le chemin en sens inverse en allant du privé vers le public. Ces processus cumulés aboutissent à la faillite de l'État public.

En France, le coût pour le contribuable des aides publiques aux entreprises s'élevait, en 2015, à 110 milliards d'euros par an. « État, collectivités locales, chambres consulaires, chacun y va de son obole : on recense plus de 6 000 dispositifs d'aides différents que gèrent des dizaines de milliers de fonctionnaires.²⁸⁰ » En 2018, le volume avait pratiquement doublé et affichait 200 mia d'euros²⁸¹.

Cette pratique de sponsoring de certains agents économiques avec l'argent public est un interventionnisme de l'État, qui viole et sabote par sa récurrence, pour ne pas dire par son caractère institutionnalisé, les bases du libéralisme, du marché, et de l'économie de marché. L'exemple le plus choquant de ces dernières années fut le transfert des pertes, des risques, et d'actifs pourris d'établissements financiers au passif des États et des banques centrales. Avec le contribuable comme garant final, les finances des populations et des territoires publics ont commencé à prendre l'eau, alors même que les bonus ont continué à être versés normalement.

De plus, un pas de plus fut franchi quand les législateurs nationaux ont légalisé le procédé. Grâce à des lois du genre *too big to fail*, ils ont offert des assurances contre tous les dangers présents et à venir. Ce faisant, ils ont encouragé les agents de la haute finance à prendre plus de risques en toute quiétude. Pareille couverture, est une forme d'impunité ou immunité. Accessoirement, c'est aussi une manière d'abroger la loi sur les faillites. Tout cela, et bien d'autres choses, sont offerts à une condition près : avoir une certaine taille, et présenter des risques systémiques.

En 2016, Credit Suisse, banque garantie par le contribuable suisse, a annoncé, coup sur coup, une perte de 2,71 milliards, ET une

²⁸⁰. « *Le grand scandale des aides aux entreprises* », Les enquêtes du contribuable, 25 mars 2015.

²⁸¹. « *Aides publiques aux entreprises privées, c'est 200 milliards d'euros* », L'Humanité, décembre 2018.

augmentation de la part de salaire variable de 6 %, soit une enveloppe de 3,09 milliards ! Quant au patron, il a reçu un salaire de CHF 11,9 millions...²⁸² Normal quand on comprend que dans cette sphère seule compte la stratégie, et non les résultats finaux.

Le sauvetage des grandes banques en 2007 fut un usage abusif de biens publics, et constitue un non-respect de l'économie de marché. Le fait qu'il existe des établissements garantis par l'argent public, et d'autres pas, crée un dysfonctionnement structurel du marché. Le deux poids et deux mesures généré nous éloigne brusquement de la loi de l'offre et de la demande de Marshall. Dans son rapport sur la stabilité financière d'avril 2014 (3^e chapitre), le FMI évaluait à quelque \$600 milliards l'apport public à quelques grandes banques, juste pour 2012. Il y reconnut que le libre jeu de la concurrence avait été faussé.

Les coûts réels planétaires directs et indirects de la crise des *subprimes* sont inconnus dans les faits. Pour les seuls États-Unis, une étude²⁸³ réalisée en 2012 par une agence gouvernementale américaine les évalue à près de 22 trillions. Martin Wolf constate que « l'Espagne engage une enveloppe de 100 milliards d'euros pour sauver ses banques mais hélas, ce plan profite aux créanciers desdites banques aux dépens de la solvabilité du gouvernement ». Avec l'union bancaire proposée, il faut simplement remplacer « solvabilité du gouvernement » par « solvabilité de l'Europe ». La France a vu bondir sa dette entre 2006 et 2017 de 1 000 milliards d'euros, passant de 1 193 à plus de 2 200 mia.

En Europe, ce sont des centaines de milliards d'euros qui ont été laissés dans l'aventure par pure volonté politique. La brutalité, avec laquelle certains clients et certaines PME sont traités, contraste fortement avec la bienveillance réservée à d'autres alors même qu'ils sont pris en flagrant délit de blanchiment d'argent. Le Mécanisme de résolution unique, cette autorité qui est chargée d'organiser la faillite ordonnée des banques en difficulté de la zone euro, veille à cette différenciation²⁸⁴.

Autre exemple de subsides publics. Cela se passe dans le canton de Vaud en Suisse. Une start-up du nom de S3 pour Swiss Space System, active dans l'aérospatiale, était en grandes difficultés au printemps 2015. Un investisseur providentiel devait la renflouer. En attendant

²⁸². Credit Suisse creuse davantage sa perte 2016 en raison de nouvelles provisions, Agefi, 2017.

²⁸³. "Financial crisis cost tops \$22 trillion, GAO says", Huffington post, Eleazar David Melendez, Février 2013.

"Financial crisis losses and potential impacts of the Dodd-Frank act", United States government accountability office, report to congressional requesters, Jan 2013.

²⁸⁴. *Dépossession*.

le miracle, la commune, qui héberge cette entité, a renoncé à un acompte de CHF1,1 million (env. 1 million d'euros). Cette manne publique est venue s'ajouter à un prêt mis à disposition par le canton d'une valeur de 500 000. pour payer les salaires et éviter des licenciements. Quelques mois plus tard, les employés sont licenciés quand même et l'entreprise est en situation de faillite. Coût minimum parti en fumée : 1,6 million de francs suisses issus du travail du contribuable.

Au vu de l'énormité de la chose, la Commission de gestion du Grand Conseil a critiqué la gestion de la crise de cette entreprise. Mais rassurez-vous, il n'y aura pas de suite. La commission est convaincue qu'il n'y a pas eu de copinage, même si nous découvrons l'existence d'un fervent lobbyiste de S3 vis-à-vis du Conseil d'État... (20 minutes, mai 2019)

Autre exemple qui cumule une privatisation avec des aides publiques ! La SNCM a reçu 205 millions d'euros de l'État français au moment où elle a été privatisée par le fonds Butler Capital Partners et l'industriel Veolia Transport ! Recapitalisation pour 158 millions d'euros, apport supplémentaire en capital de 8,75 millions d'euros et avance en compte courant de 38,5 millions d'euros, visant à financer un éventuel plan social. En résumé, on transfère un bien du public au privé, avec un cadeau de 205 millions d'euros, sans oublier le financement des licenciements à venir !²⁸⁵

En France, les représentants du marché de la haute finance qui concentrent la propriété des médias, sont subventionnés par le contribuable ! Dans un article du Monde Diplomatique qui titrait : « Aides à la presse, un scandale qui dure », le journal relevait que de 2009 à 2013, Le Monde a été doté par l'État de 90 millions d'euros. Durant la même période, Le Figaro du sénateur-milliardaire Dassault a été nanti de 85,9 millions — cependant que Le Point devait se contenter de 22,9 petits millions... Selon Claude Julien directeur du Monde Diplomatique, « La presse la plus prospère, qui, dans la répartition des aides publiques, se taille la part du lion, est aussi celle qui chante avec le plus d'enthousiasme les vertus d'un libéralisme économique proscrivant toute intervention de l'État. » Nous dirions ici que le journalisme qui propage les abus du libéralisme, sachant pertinemment que celui-ci n'existe pas, est récompensé. Le journaliste ajoute qu'en cas de réforme du système, celle-ci combattrait bec et ongles tout projet novateur ». En Suisse, une commission du Conseil des Etats se propose d'augmenter l'aide,

²⁸⁵. « La justice européenne pourrait précipiter le dépôt de bilan de la SNCM », Le Monde, 2014.

actuellement de 50 millions, à la presse écrite. Là aussi le souvenir d'une nomenclatura bénéficiant du système politique réémerge. Toujours ce parfum soviétique...

À côté des entreprises transnationales financiarisées, d'autres bénéficient des largesses de l'État. Nombre d'associations et œuvres caritatives vivent aux crochets du public. Une enquête de février 2013²⁸⁶ révélait que la plupart des associations « vivent largement, et souvent uniquement, de subventions publiques. Ce ne sont plus des associations libres, mais des émanations des collectivités qui les « aident » ».

Dans un contexte libéral, des sanctions devraient tomber lors de tout interventionnisme des agents publics dans la vie du privé. Et vice-versa. Les aides d'État pour entreprises privées ou privatisées montrent à elles seules que le système actuel n'est pas libéral ! Alors que les subsides, qui permettraient de tenir la tête d'une PME agricole hors de l'eau, sont traités avec la plus grande sévérité, les aides publiques pour financer les investissements des FTN et des startup qui les intéressent sont préconisées.

Le Programme de développement durable de l'ONU se réfère à l'OMC pour demander explicitement que soit supprimée toute subvention faite aux agriculteurs et pêcheurs (objectif 14.b). Il est dit : « 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement. »

Questions aides européennes, la Commission européenne est investie de superpouvoirs. L'UE qui revendique l'économie de marché comme fondement de son fonctionnement reconnaît que des États subventionnent le privé. « Les États membres soutiennent parfois des entreprises ou des secteurs locaux à l'aide de fonds publics. Cette aide donne aux bénéficiaires un avantage déloyal sur les mêmes secteurs dans d'autres pays de l'UE. Autrement dit, elle nuit à la concurrence et fausse les échanges commerciaux »²⁸⁷.

La Commission a un rôle déterminant dans le processus « en n'au-

²⁸⁶. « Associations : le scandale des subventions », *Les enquêtes du contribuable*, Février 2013.

²⁸⁷. « Soutien public aux entreprises (aides d'État) », *ec.europa.eu*

torisant les aides d'État que si elles servent réellement l'intérêt public, c'est-à-dire lorsqu'elles bénéficient à la société ou à l'économie dans son ensemble » (ec.europa.eu). Ce bémol ouvre la porte à une interprétation subjective avec une possibilité de trier projets et entreprises. Par la même occasion, les textes reconnaissent à la Commission, des pouvoirs étendus pour traiter librement de montants impressionnants ! C'est sans surprise que nous avons appris récemment que l'UE plancherait sur la création d'un fond souverain de 100 mia d'euros pour financer le développement de champions nationaux, censés répondre à la toute puissance des GAFA (les Echos, Août 2019).

En septembre 2016 déjà, l'OMC jugeait les versements d'environ \$22 milliards de subventions par l'UE et par plusieurs pays européens à l'avionneur Airbus comme étant illégaux. Selon Boeing, les États-Unis seraient en droit d'obtenir jusqu'à \$10 milliards en droits de douane compensatoire des Européens. Toutefois, Boeing ne fait pas mieux qu'Airbus. Les Européens ont eux aussi contesté des subventions américaines accordées à Boeing pour le développement du 777X, un long-courrier en cours de développement²⁸⁸. Ces mastodontes n'existeraient plus sans l'argent public, et leur marché est une illusion.

L'art.107²⁸⁹ fournit toutefois une liste d'aides considérées comme compatibles avec le « marché interne » de l'UE. Sont par exemple autorisées « les aides destinées à promouvoir la réalisation d'un projet important d'intérêt européen commun ou à remédier à une perturbation grave de l'économie d'un État membre ». « Toutefois, si le Conseil n'a pas pris position dans un délai de trois mois à compter de la demande, la Commission statue » (art. 108). On comprend mieux pourquoi les lobbies colonisent les espaces de la Commission européenne...

Côté suisse, dans le cadre d'une séance, le 7 novembre 2007 à Berne, le Conseil fédéral adoptait un rapport²⁹⁰ qui disait : « toute aide d'État fausse le libre jeu des forces du marché et ne peut donc, en règle générale, être neutre pour la concurrence. C'est pourquoi la politique européenne de la concurrence prévoit en principe d'interdire les aides d'État (art. 87 à 89 du Traité CE) ». Arrivent un peu plus loin les exceptions : « La politique d'aides de l'UE comporte cependant de nombreuses exceptions, qui sont considérées comme compatibles avec le marché intérieur. Des aides sont autorisées

²⁸⁸. « Des subventions américaines au Boeing 777X jugées illégales par l'OMC », L'expansion-*l'Express*, nov 2016.

²⁸⁹. Section 2 : les aides accordées par les États (in, les traités consolidés), eur-lex.europa.eu

²⁹⁰. « Aides d'État aux entreprises : Fiscalité des entreprises et concurrence fiscale/développements au sein de l'UE ».

aussi bien dans le domaine fiscal que dans le domaine non fiscal. Par exemple, peuvent être versées des aides directes ou indirectes aux entreprises pour développer certains secteurs économiques ou pour développer des PME. » Par conséquent, l'UE ne respecte pas l'économie de marché. De plus, elle intègre une bonne dose de subjectivité, faisant craindre favoritisme et arbitraire.

Même la Suisse, réputée autrefois pour son libéralisme, avait une position saine en 2007 quand elle disait que « les aides accordées à certaines entreprises ou à certaines branches faussent souvent la concurrence et affectent l'efficacité du système, la Suisse n'est pas très favorable aux aides d'État accordées aux entreprises ». Depuis, un alignement s'est fait sur l'UE quant aux aides d'État accordées à des privés.

La fiscalité des multinationales, entre aides et évasion tolérée. Les aides fiscales accordées à certains selon la volonté de quelques décideurs font dysfonctionner le marché. Ces aides sont un argent public. La compétitivité des entreprises locales, fiscalement captives, est pénalisée face à des entreprises du même secteur trop grosses pour être imposables. La Commission européenne estime le coût de l'évasion fiscale des multinationales à 1 000 milliards d'euros par an, dans l'espace européen.

Faisant écho à ces chiffres, un rapport parlementaire français est remis en 2015. Les bénéficiaires des entreprises qui ne paient pas leurs impôts y étaient évalués entre 40 et 60 milliards d'euros par an, soit une perte pour l'État de 15 milliards d'euros. Selon les rapporteurs — les députés Marc Laffineur (Les Républicains) et Isabelle Bruneau (PS) — « la lutte contre l'évasion fiscale « agressive », c'est-à-dire l'utilisation abusive de mécanismes légaux afin d'échapper à l'impôt, est aujourd'hui une nécessité européenne et mondiale ». Le professeur Denis Dupré²⁹¹ a dénoncé le coup de théâtre qui a fait capoter l'amendement 340, déposé par Valérie Rabault, Yann Galut, Pascal Cherki et Dominique Potier. Ce texte exigeait la transparence des multinationales, qui auraient dû rendre publiques « chaque année leur chiffre d'affaires, leurs bénéficiaires, le nombre de leurs filiales et de leurs employés ainsi que le montant des impôts payés et ce, dans chacun des pays étrangers dans lesquels elles sont implantées. Cette transparence permettrait de pouvoir débusquer plus facilement l'évasion fiscale des entreprises pratiquant ce que l'on appelle les prix de transfert pour localiser les bénéficiaires dans les filiales situées dans des paradis fiscaux. » Rien d'extraordinaire dans un État qui

²⁹¹. « Comment 97 % des députés ont fait capoter la loi pour lutter contre l'évasion fiscale », Huffington Post, janvier 2016.

fonctionne normalement. D'ailleurs, le 4 décembre 2015, l'amendement 340 est adopté en première lecture.

« Puis dans la soirée du 15 décembre, vers 1 heure du matin, sur un total de 577 députés, 52 étaient présents pour le vote de deuxième lecture dont le résultat a été en faveur de la transparence. Or, 40 minutes plus tard, a eu lieu une procédure inhabituelle. L'amendement a été soumis à un second vote. Certains députés sont partis, d'autres arrivés. En tout, 46 présents. 25 députés vont voter contre la transparence fiscale et 21 pour. L'amendement est refusé. » Le projet capote.

Un autre économiste, Michel Santi, s'attaque au problème fiscal, mais cette fois via le cas du Luxembourg. En traitant du scandale Luxleaks, il accuse la politique fiscale du Luxembourg de faire perdre le chiffre faramineux de 180 milliards d'euros. Un manque à gagner annuel que les États occidentaux doivent à la politique de Jean-Claude Juncker, ancien premier ministre du Luxembourg, promu entre-temps président de la Commission européenne. Selon M. Santi²⁹² : « En réalité, ce pays (Luxembourg) — qui ne bénéficie pas d'une tradition ancestrale en matière de gestion de fortune à l'instar de la Suisse — se contente d'être la plaque tournante des fonds de placement et des institutions financières multinationales offshores qui y ont environ 7 000 milliards d'euros et, ce, pendant qu'il tolère toutes les inégalités au sein de son territoire exigu ».

Récemment, « la justice a donné raison à Google, qui affirme ne pas avoir à déclarer ses bénéfices en France, où il vend de la publicité via sa filiale irlandaise ». Confirmation de l'annulation d'un redressement de 1,115 milliard d'euros sur sol français.

Toutefois, la palme du désordre fiscal est américaine. Dans un règlement intitulé Foreign Sales Corporation (FSC), il est indiqué que les compagnies américaines reçoivent une réduction sur les bénéfices découlant des exportations de l'US fédéral income tax²⁹³. Consciente que cela constitue pour les multinationales européennes un handicap, l'Union européenne s'est battue depuis 1989 pour faire cesser la chose assimilant ces rabais à des subventions publiques. L'OMC a confirmé en 2002 que le nouvel Act était aussi une subvention à l'export interdite (europa.eu). Une sanction jamais appliquée, a été admise par l'OMC en faveur de l'UE, à hauteur de 4 milliards de dollars.

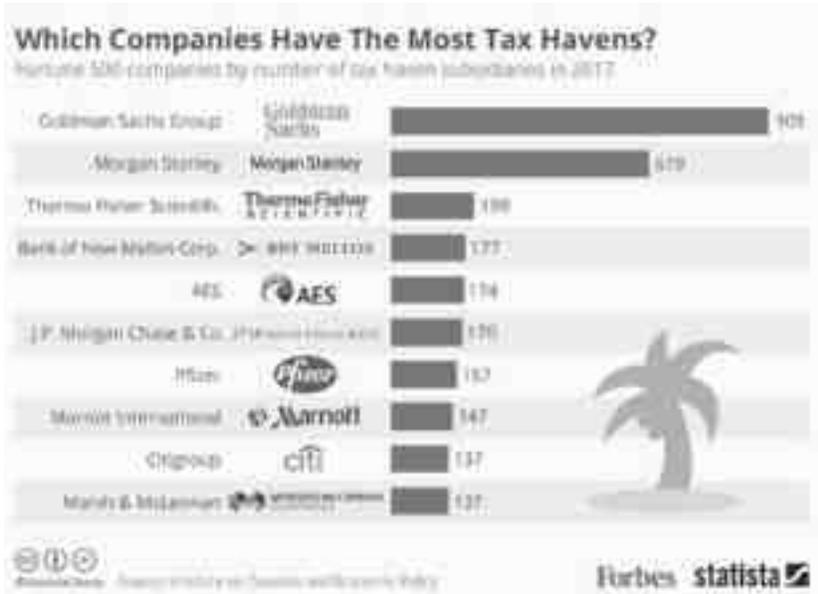
Qui dit fiscalité, dit paradis ou enfers fiscaux. Après avoir harcelé

²⁹². *Luxembourg : ver dans le fruit européen*, Michel Santi, 2015.

²⁹³. Les États-Unis ont modifié le FSC qui est devenu ETI Act pour Extraterritorial Income Exclusion signé par le président Clinton en 2000.

la Suisse en tant que paradis fiscal, le système fiscal américain tolère en son sein non seulement des zones totalement exonérées, mais aussi le fait que les excédents de liquidités de ses multinationales soient stockés sous les cocotiers. Oxfam America²⁹⁴ lançait en 2016 un pavé dans la mare en publiant un rapport qui nous apprenait que quelques \$1,4 trillion avaient été mis à l'abri par les 50 plus grandes entreprises américaines dans les paradis fiscaux ! L'analyse révèle aussi que plus de 11 trillions, d'argent public, avaient renfloué certaines, dont Bank of America (3,5T), Citi Group (2,6T), Morgan Stanley (2,11T)....

Voici un classement des FTN présentes dans les paradis fiscaux en fonction du nombre de succursales qui y sont détenues. Cette présence est une astuce de plus qui favorise la croissance et fausse le marché.



Le mot libéralisme — tout comme développement, ou durabilité — a été détourné de son sens initial. Ce qui nous entoure est une économie planifiée et dirigée par des organismes supranationaux, eux-mêmes orientés par la haute finance internationale. Celle-ci doit avoir aussi des commanditaires, mais compte tenu de l'anonymat de nombres de structures qui affiche un actionariat *privé*, et

²⁹⁴ "The top 50 US corporations", Oxfam America, <https://action.oxfamamerica.org/stoptaxdodging/data-table/>.

de la structure en cascades de la détention de capitaux et surtout de produits financiers, il est impossible de nommer les bénéficiaires finaux. Le petit club qui a in fine la main sur tout, et qui pilote le changement de paradigme de l'ordre planétaire, est simplement inconnu.

La Suisse n'échappe pas au modèle, malgré le vernis libéral qu'elle veut se donner. Son comportement relève plutôt de l'économie planifiée. Une Loi fédérale sur la politique régionale (LPR), votée en octobre 2006, vise à « améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée²⁹⁵, contribuant ainsi à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions, à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales ». Ce texte, qui mérite lecture, offre un volet « d'encouragement d'initiatives, de programmes et de projets ». Certaines terminologies relèvent plus du langage de l'entreprise que d'une gouvernance publique.

Extraits des articles 4 et 5 de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR, Section 2 de la Loi du 6 octobre 2006, Encouragement d'initiatives, de programmes et de projets)

Art. 4 : 1. Des aides financières peuvent être octroyées pour la préparation, l'exécution et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets qui (...)

c. exploitent les potentiels régionaux et mettent en place ou améliorent des systèmes de valeur ajoutée ;

2. Les aides financières ne sont octroyées qu'aux conditions suivantes : (...)

Art. 5 : Des aides financières peuvent être octroyées à des organismes de développement régional, des secrétariats régionaux et d'autres acteurs régionaux pour : (...)

Grâce aux réformes cantonales²⁹⁶, la LPR, qui découle d'un dispositif supranational européen, va être déclinée en un tas de directives au niveau des cantons, puis des communes. Le site, par exemple, du canton de Vaud la reprend : « La LPR vise à améliorer les conditions-cadres pour

²⁹⁵. À mettre en perspective de la volonté d'organiser l'État sur la base d'un business model...

²⁹⁶. En ligne avec le développement durable de l'ONU et autre agenda 21, programmes abordés plus loin.

les activités économiques, promouvoir les innovations, générer de la valeur ajoutée et renforcer la compétitivité des régions de montagne et du milieu rural. La responsabilité de mise en œuvre de la LPR incombe aux cantons qui ont établi leur propre stratégie de développement appelé programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale ». Le programme, défini sur 8 ans, nous renvoie en URSS.

De fait, cela ressemble à de l'économie dirigée et planifiée sur fond de privatisation de l'argent public. Un autre passage montre la main de l'État qui évalue les capacités des uns et des autres, pour impulser l'argent public dans des projets privés, le tout sous couvert de compétitivité. La LPR mise en place avec la LADE pour Loi sur l'appui au développement économique, afin de donner « à l'État les moyens de soutenir, de manière ciblée et subsidiaire, des projets régionaux issus d'initiatives locales et préavisés par un organisme régional reconnu (aussi dénommé association régionale). Le but visé par cette loi, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, est de mettre en évidence et de valoriser les potentiels locaux et régionaux. »

Ce soutien à l'économie n'est toutefois pas visible. Bien au contraire. Malgré les chiffres anesthésiants du chômage, l'effondrement de certains secteurs de l'économie locale est bien visible. Les centaines de milliers de mètres carrés commerciaux vides en Suisse romande sont là pour en témoigner. Alors où va l'argent ?

En France, ce sont des millions de mètres carrés de bureaux vides, qui s'accumulaient déjà en 2013, rien qu'en Île-de-France ! En France, en ce moment, une ville comme Rennes déploie un plan de 500 000 euros pour redonner vie au commerce de centre-ville. Mais il y a des interventions plus lourdes. L'État a planifié d'injecter 100 mio²⁹⁷ par an pour ses 136 territoires d'industries qui vont bénéficier d'un accompagnement de Business France, Pôle emploi, ou Bpifrance.

Après avoir facilité la privatisation des entreprises publiques, voici que les acteurs du gouvernement annoncent leur mobilisation pour la « reconquête industrielle » de la France. Mais attention prévient Bruno Le Maire lors du Conseil national de l'industrie (CNI) mardi dernier en marge du salon Global Industrie à Lyon, « l'industrie 4.0 » ne se ferait « pas sur les ruines de l'industrie du passé ».

Ce soutien du gouvernement porte « sur les enjeux majeurs du foncier et de l'immobilier industriel, la reconversion des friches, le numérique, l'écologie industrielle, les transports et la mobilité ». Sur la base de ces quelques mots, une planification de la gestion du territoire, accompagnée d'une mutation de l'organisation sociétale.

²⁹⁷. « L'État prévoit 100 millions d'euros par an pour les territoires d'industrie », La Tribune, Mars 2019.

Et l'agence Business France qui est chargée de mettre en place des coachs internationaux qui doivent veiller à accompagner « chaque année une vingtaine de territoires prioritaires les plus en difficulté, dont 5 de manière renforcée, dans la réalisation de leur stratégie d'attractivité et la prospection des investisseurs ». À relever au passage que La même Business France que celle dont les activités furent en 2017 dans le viseur d'une information judiciaire pour soupçons de favoritisme concernant un déplacement d'Emmanuel Macron à Las Vegas en janvier 2016, préparé par l'organisme alors dirigé par Muriel Pénicaud. (Capital.fr)

Quel genre de coaching est prévu ? Nous n'en savons rien, toutefois nous détenons une autre information intéressante qui pourrait nous éclairer. « Depuis 30 ans, nos banlieues ont bénéficié de plans successifs de l'État dont le montant cumulé se chiffre en milliards d'euros. Malgré cette aide, la situation s'est dégradée en matière de sécurité et d'emploi. Les banlieues n'auraient-elles pas besoin de moins d'État ? Certaines initiatives privées montrent que c'est une voie d'avenir. » Celui qui raisonne ainsi est Nicolas Lecaussin, directeur de l'IREF (Institut de recherches économiques et fiscales).²⁹⁸

Un des partenaires de travail pour accompagner²⁹⁹ le développement du Grand Paris est JP Morgan. Voici donc un exemple de ce à quoi pourrait ressembler le coach international : une des banques qui tient de près les créances publiques. JP Morgan est un des membres du petit club de créateurs monétaires présent dans l'ensemble des pays de la planète que nous avons pu contrôler...



²⁹⁸. « Banlieues : nous avons tout essayé, sauf... le privé », La Tribune, Février 2018.

²⁹⁹. Une centaine de milliards d'euros distribuée dans les banlieues, entre 2000 et 2019, où 15'000 associations ont été créées, source « Corporatisation des banlieues », site Lilianeheldkhawam.com

Le gouffre du secteur de l'énergie. La vie économique d'une région dépend de manière vitale de son secteur énergétique. En le privatisant, les gouvernements acceptent une perte d'indépendance de l'économie. De plus, le public devient otage du privé. La perfusion d'argent public en est la conséquence logique. L'industrie de production d'électricité est un exemple patent d'activités soutenues directement ou indirectement par l'argent public. D'un côté on privatise et *libéralise* le marché, mais en même temps on accorde subventions, subsides, contributions de l'État.

En France, EDF engloutit d'énormes sommes issues du public pour éviter la faillite ! L'aventure globaliste, qui fait du français le premier producteur et fournisseur d'électricité en France et dans le monde, ne lui réussit plus vraiment. Son action fut introduite en 2005 à 32 euros. Le miracle du casino boursier l'a propulsée à 87 euros en 2007, où elle put alors rivaliser avec Total, un autre géant du Cac 40 pour occuper la place de *champion*. En avril 2017 sa descente aux enfers se poursuivait pour finir avec une action à moins de 8 euros et ce malgré une recapitalisation de près de 5 milliards, dont trois qui viennent de la poche de l'État français, c'est-à-dire du contribuable !

Selon les Échos, l'État, propriétaire à hauteur de 83,66 % a renoncé à 400 millions d'euros de cash en prenant le solde de son dividende en titres pour l'exercice 2018. Il s'était déjà abstenu de prélever un dividende en cash en 2015, 2016 et 2017. Une impressionnante aide publique déguisée.

Le secteur énergétique toujours, mais cette fois en Suisse reçoit des « coups de pouce ». Dans le cadre de la « Stratégie énergétique 2050 », les élus accordent des aides aux centrales hydrauliques et autres énergies renouvelables. Le canton de Berne a décidé de soutenir les centrales hydroélectriques en allégeant les charges financières « en renonçant à la hausse des taxes d'eau autorisées par la Confédération » (ATS 11.04.16). Ainsi 4 millions de rentrées financières ont été biffées, auxquels devraient s'ajouter, une baisse des taxes sur l'eau au niveau cantonal et un octroi fédéral d'une prime du marché. Un cadeau destiné toutefois aux grandes centrales.

Dans le cadre de la transition énergétique, l'argent public à destination du business vert coule à flots. Le message³⁰⁰ du CF suisse prévoyait en 2013 des subsides publics pour le financement de son projet. Exemple : « Selon l'art. 57, al. 1, le soutien financier passe soit par des contributions globales en faveur des cantons, soit par des aides financières à des projets individuels. La promotion de projet dans les domaines concernant l'information et le conseil (art. 53) ou la forma-

³⁰⁰. <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/6771.pdf>

tion et le perfectionnement (art. 54) peut également se déployer dans le cadre d'un programme de subventions de la Confédération.



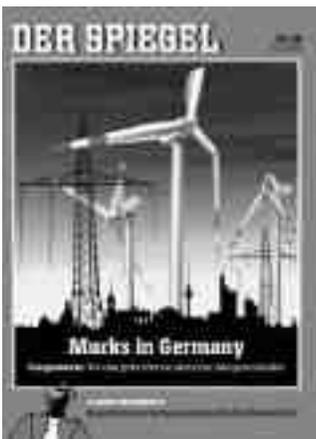
Derrière un slogan séducteur « Sortir la Suisse du nucléaire », une gigantesque opération de restructuration favorable au business a été lancée en 2011 suite au drame de Fukushima. Le programme participe aussi à la révolution sociétale par l'énergie.

Ce schéma démontre l'ampleur de la mutation visée par le Conseil fédéral, maître d'œuvre aux pouvoirs étendus. Il nous révèle un projet d'envergure qui vise à réformer une multitude de secteurs de la vie sociétale. La transition énergétique fait en réalité la promotion des compteurs électriques intelligents, posés dans des immeubles rénovés en smart-buildings, eux-mêmes conçus dans une smart-city. La révolution technotronique est en marche. Quant au nucléaire, aux dernières nouvelles le secteur se portait bien. La promesse de sortir du nucléaire, n'est que de la com qui permet de mettre en place la nouvelle

structure fortement centrée sur la connectivité. D'ailleurs, selon La Tribune, « les pays africains se tournent de plus en plus vers l'énergie nucléaire. Sur le continent, plusieurs projets sont en cours dans ce sens, encouragés par la Chine, la Russie ou encore la France ». Quid des fermes solaires qui auraient dû fleurir sous le soleil africain?... De son côté, l'Iran accélère son programme d'enrichissement d'uranium. Malgré son soleil brûlant, l'Arabie Saoudite aurait «absolument» besoin de construire des centrales nucléaires destinées à la production d'électricité. Enfin, en Chine un deuxième EPR a été construit avec l'aide de EDF.

A signaler qu'Elon Musk, un des moteurs industriels et technologiques du Nouveau Monde a appelé à lancer des armes nucléaires sur Mars pour la rendre humainement habitable (The Independent, Aug 2019). Nous sommes bien loin d'un monde qui renonce au nucléaire...

Pas mieux du côté allemand. Voici la première page du Spiegel qui affiche une forêt d'éoliennes cassées. La transition énergétique est un flop qui a coûté cher ! Voici comment Chalenges commente cette image : « L'Allemagne a investi depuis 2010 plus de 30 milliards par an dans le basculement et l'on prévoit une facture globale de plus de 500 milliards à l'horizon 2025 — pour partie constituée de subventions et crédits publics, pour le reste financé par les ménages et les entreprises sous forme de hausse de prix. Une étude chiffre même à plus de 3000 milliards d'euros (oui, 3000 milliards !) les investissements requis d'ici à 2050, si l'Allemagne persiste dans son intention d'accroissement de la part du solaire et de l'éolien dans son mix énergétique. Des



sommes faramineuses. Or, le résultat est spécialement déprimant : malgré les centaines de milliards déjà mis sur la table, les émissions de gaz à effet de serre de l'Allemagne sont au même niveau... qu'en 2009. L'Allemagne s'est certes hérissée d'éoliennes et elle accueille des milliers de km² de panneaux solaires. Mais beaucoup ne sont pas reliés au système de distribution, ou pas convenablement, faute que le réseau ait suivi. En outre, là où elles sont connectées, ces installations ne couvrent les besoins que de manière intermittente (pas de solaire la nuit, pas de vent quand il ne souffle pas...) ce qui requiert, en complé-

ment et faute que le stockage soit rentable ou même possible, des capacités complémentaires souvent fossiles (affreux charbon et horrible lignite en tête). Une bérézina. » Des milliards d'argent public qui ont artificiellement boosté ce secteur d'activités, à coups de

subventions, qui profite aussi à la mafia. En tout cas en Italie... Bref, les pays les plus chauds se mettent au nucléaire pour produire de l'électricité, alors que l'Occident tente désespérément de le remplacer par le solaire et l'éolien fortement sponsorisés par l'espace public, et dont le retour sur investissement ne convainc pas trop. Il y a manifestement une volonté politique de handicaper énergétiquement les pays industrialisés d'hier... A l'heure de la révolution numérique fortement énergivore, les conséquences ne manqueront pas de se faire sentir.

Retour en Suisse. Parler de transition énergétique et de la révolution sociétale qui l'accompagne nous oblige à parler de celui qui a été aux manettes du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication de 1995 à 2010, M. Moritz Leuenberger. L'homme de gauche est un fervent adepte du marché de la haute finance. Le socialiste était déjà sur le pont lors de la corporatisation en SA et/ou privatisation de Swisscom, La Poste, ou les CFF. Il était aussi aux commandes lors de la reprise des grandes oreilles de Loèche qui appartenaient à Swisscom par les Américains. « À l'époque, l'hypothèse selon laquelle l'acquisition de la station par Verestar s'inscrivait dans le cadre du projet Groundbreaker de la NSA, qui aurait externalisé certaines de ses activités à des sociétés privées, avait circulé. En 2001, la revue spécialisée française *Le Monde du Renseignement*, citant un responsable de Swisscom, avait révélé que la NSA serait intervenue pour faciliter l'opération, estimée à 100 millions de francs suisses.³⁰¹ » M. Leuenberger était un des principaux acteurs de la faillite de Swissair en 2001³⁰².

SUSI Partners AG, in Zürich, CHE-115.012.662, Aktiengesellschaft (SHAB Nr. 120 vom 23.06.2016, Publ. 2907733). Ausgeschiedene Personen und erloschene Unterschriften: Leuenberger, Moritz, von Rohrbach, in Zürich, Mitglied des Verwaltungsrates, mit Kollektivunterschrift zu zweien; Schoss, Stephanie, deutsche Staatsangehörige, in Feusisberg, Mitglied des Verwaltungsrates, mit Kollektivunterschrift zu zweien; Bucher, Jürg, von Gurbrü, in Wichtrach, Mitglied des Verwaltungsrates, mit Kollektivunterschrift zu zweien.

Lorsque M. Leuenberger prend sa retraite du Conseil fédéral à fin 2010, il œuvrera dans le cadre de la Fondation Swiss Aviation de 2011 à 2015 à « l'intégration de Swiss International Air Lines au sein de l'alliance aérienne formée autour de Lufthansa »... La

³⁰¹. « *Les « grandes oreilles » de Loèche au service de la NSA ?* », swissinfo.ch, novembre 2013.

³⁰². « *L'affaire Swissair* », 5 octobre 2006, notrehistoire.ch/medias/60840

surprise viendra de l'offre d'un poste au conseil d'administration de Implenia, le numéro 1 du BTP suisse et important contractant. Il y siègera de 2011 à mars 2013, soit au moment où il va aller rejoindre le conseil d'administration de SUSI partners, un gestionnaire de fonds d'investissements dans le domaine de... l'infrastructure de la transition énergétique. Il quittera sa fonction en 2016. Durant cette période 2013-2016, il siègera avec l'ancien patron de Swiss Post et de Postfinance³⁰³, Jürg Bucher... Hasard de calendrier, c'est « dans la session du printemps 2013 que le Parlement approuve le plan d'action « Recherche énergétique suisse coordonnée ». Il renforce ainsi son soutien financier à la recherche énergétique pour la période de 2013 à 2016. »³⁰⁴ Selon clubenergie.2051.ch « Le total du coût des deux secteurs électriques et fossiles associé à une acceptation de la loi LEné2016 lors du vote du 21 mai 2017 serait donc de l'ordre de 220 MiaCHF »...

Durant ses mandats fédéraux, M. Leuenberger fut la personne-clé pour libéraliser et financiariser le marché de l'électricité. Un projet de libéralisation du marché qui concerne les entreprises (60 % du marché) devait voir le jour dès 2004. Il fut combattu le 22 septembre 2002. Ce jour-là, une votation rejettera par 52,5 % des voix l'ouverture du marché de l'électricité.

Il faudra attendre 2007 pour qu'une loi rebaptisée loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) soit votée dont « 1 l'objectif sera de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. 2 Elle fixe également les conditions générales pour : a. garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable ; b. maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur le plan international ».

C'est grâce à ce genre de texte que les prix de l'électricité sont fixés par le... marché. Autant dire que l'influence des très gros acteurs y est déterminante. À relever la présence de très grosses banques sur la plateforme qui s'en charge. Or, si nous regardions l'évolution du prix de l'électricité, le prix peut aller en zone négative aussi extraordinaire que cela puisse paraître. Une pénalité, voulue par le marché de la finance, qui peut mettre à mal bon nombre de producteurs.

Alpiq et Axpo, deux producteurs suisses d'électricité mondialisés et même globalisés sont tenus par le marché de la finance

³⁰³. «SUSI Partners mandated for Second Renewable Energy Infrastructure Fund», Susi partners, Août 2014.

³⁰⁴. « Stratégie énergétique 20150 : Chronologie », Office fédéral de l'énergie, 18 janvier 2018.

globale. Même son top management est en partie étranger. Et dans ce domaine la chose compte. Alpiq par exemple est en phase de démantèlement avancée. Nous avons même pu lire à l'occasion que cette entreprise demandait à être garantie comme une banque *too big to fail*, et aussi faire étatiser ses centrales nucléaires³⁰⁵. Dans un marché libéral, le mot même « étatiser » devrait être incompatible avec le mot entreprendre. Quoiqu'il en soit, le fait que Alpiq et Axpo comptent sur l'État pour se débarrasser de poids morts montre que le management de ces entreprises n'a pas de culture libérale.

Et ce n'est pas tout ! Grâce à un État qui ne peut, et ne veut, mettre de limites, nous découvrons que Alpiq voudrait récupérer le farmineux business qui découlera du démantèlement de ses centrales nucléaires, financé par l'État. Pour ce faire, elle a, créée en mars 2015, une entreprise portant le nom de Swiss Decommissioning AG. Pour ce business, elle s'appuierait sur une autre société Kraftanlagen Heidelberg GmbH, située en Allemagne, pays d'origine de certains membres du top management.

Enfin, Alpiq semblait s'orienter vers une cession de ses actifs suisses, notamment des extraordinaires barrages et centrales hydroélectriques propres en émission carbone, contrairement à certaines acquisitions du groupe dans les centrales à charbon dans les pays de l'Est. Face au tollé local, les projets ont été quelque peu contrariés. Aux dernières nouvelles, l'entreprise se faisait accompagner par la banque Goldman Sachs³⁰⁶ pour vendre ses actifs les plus rentables !

En fait, l'entreprise est entrée dans une phase de démantèlement menée par des banquiers du Credit suisse. Au printemps 2019, une société zougnoise Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG a soumis une offre publique d'achat aux actionnaires publics d'Alpiq au prix de 70 francs par action, soit dix fois moins que sa valeur de 2008. Le président de la société d'investissement qui attaque l'entreprise est présidée et dirigée par des dirigeants de Credit Suisse. Il faut dire que la banque détient près de 88 % des actions. Et comme le monde de la finance globale est très petit, Alpiq est présidée par M. Jens Alder qui fut président de Swisscom de 1999 à 2006. Il travaillait sous la responsabilité de M. Leuenberger dans l'affaire Verestar par exemple. Il a à son actif la réduction du nombre de collaborateurs de Swisscom de 5 000 personnes (RTS)...

Les subventions monétaires directes ou indirectes sont hélas méconnues du public. Elles sont les principales sources qui

³⁰⁵. « Alpiq tenterait d'étatiser ses centrales nucléaires et devenir "too big to fail" », RTS, 2016.

³⁰⁶. « Alpiq envisagerait la vente d'unités, craintes pour la solvabilité », romandie.com, octobre 2017.

alimentent le marché de manière antilibérale. Fournies par les banques centrales, elles sont donc illisibles par le commun des mortels. La politique monétaire dite non conventionnelle, appelée QE, ainsi que les taux d'intérêt négatifs constituent une irrigation de ce marché financier global qui n'en finit pas de dévorer les finances des États et des populations locales.

Les intérêts négatifs, imposés par certaines banques centrales telles que la BNS (- 0,75 %), constituent un puissant vecteur qui fausse la libre-concurrence, puisque tous les débiteurs ne sont pas logés à la même enseigne. Plus on descend dans les cotations des entreprises, et plus le coût du crédit augmente, jusqu'à arriver aux petits agents économiques locaux qui peinent à obtenir des crédits, malgré un carnet de commandes garni. Des conditions inégales de financement qui pénalisent les coûts de revient des producteurs non financiarisés.

Alors, libéralisme ou soviétisme ? Les États qui privilégient les gros agents économiques, pratiquent le favoritisme. Sommes-nous plutôt confrontés à un détournement de fonds publics, puisque les attributions d'aides et subsides se font sans le consentement des véritables propriétaires qu'est le public-contribuable et en violation du principe d'économie de marché consigné dans de multiples textes de loi ? Baignons-nous dans un système politique antiéconomique jouant contre l'économie réelle locale et la survie des populations ?... Rien ne nous empêche d'imaginer l'avènement de restrictions et de pénuries³⁰⁷ qui frappent aussi bien les biens de première nécessité, que les produits de consommation, sans oublier le monde de l'emploi...

Nos mots trouvent écho dans ceux de Maurice Allais, éminent économiste et prix Nobel. « (...) Mais c'est là oublier que l'économie de marché n'est qu'un instrument et qu'elle ne saurait être dissociée de son contexte institutionnel et politique et éthique. Il ne saurait être d'économie de marché efficace si elle ne prend pas place dans un cadre institutionnel et politique approprié, et une société libérale n'est pas et ne saurait être une société anarchique. »

Un homme de gauche relevait d'ailleurs avec ironie qu'il était surprenant que les autorités nationales fassent appel à des mécanismes socialistes, pour ne pas dire communistes, pour enrichir une minorité. La méthode pratiquée n'est ni capitaliste, ni libérale, ni communiste. Il s'agit d'une espèce de privatisation du soviétisme, un néosoviétisme. Celui-ci serait le fruit de l'agencement d'une myriade d'organismes autonomes, car dotés de structure juridique, et qui plus est offrent l'anonymat aux bénéficiaires finaux... Les prochains chapitres devraient expliciter un peu la chose.

³⁰⁷. « *La Suisse fait face actuellement à une pénurie de certains médicaments* », RTS, août 2018.

CHAPITRE 19

INTÉGRATION ET GLOBALISATION DES TERRITOIRES NATIONAUX

Planète finance. Planète industrie. Unions douanières. Économie-monde. Marché mondial unique. Marché interne européen. Voilà des appellations qui ont des implications de fond en matière de gouvernance des territoires. Elles doivent investir et occuper les territoires pour réaliser un espace économique commun planétaire dans le cadre duquel la libre circulation des ressources productives est garantie. La création d'un territoire globalisé est le défi que le monde de la finance et du business est en passe de finaliser.

C'est si vrai que des projets pharaoniques sont en cours aux quatre coins de la planète pour marquer l'avènement du Nouveau Monde. Selon l'Association internationale des tunnels et de l'espace souterrain, 1 000 tunnels devraient être construits de par le monde pour un investissement total de 680 milliards d'euros. « *Leur objectif vise à faciliter les échanges commerciaux et les déplacements voire à acheminer de l'eau vers des contrées désertiques.*³⁰⁸ » En voici quelques-uns :

1. Le tunnel de Taïwan qui rapproche l'île du continent. Il sera le plus long sous la mer avec ses 126 km.
2. La Norvège a indiqué en avril 2017 qu'elle construira le premier tunnel maritime, long de 1,7 km, qui permettra la circulation de bateaux.
3. Aux États-Unis, c'est la société de Elon Musk, Boring Company, qui voudrait creuser des tunnels sous les grandes villes pour absorber les embouteillages. « Les véhicules pénétreraient dans un tunnel via un ascenseur, puis se déplaceraient automatiquement sur des rails magnétiques à une vitesse de 200 km/h. » Le même milliardaire voudrait « construire sous terre un tube de transport ferroviaire ultrarapide ». Nom du projet Hyperloop.
4. Six tunnels pour l'Égypte : « quatre routiers (3,8 km) et deux ferroviaires (5,6 km) relieront la ville de Port-Saïd aux futures zones industrielles en passant sous le canal ».
5. Le tunnel le plus long du continent sud-américain Chili-Argentine imposera à mère nature 14 km à travers les Andes.
6. Le tunnel le plus long et le plus profond au monde sera norvégien. « 26,7 km avec deux tubes, il permettra de relier à 390 mètres sous le niveau de la mer le nord et le sud du Rogaland séparé par un fjord, ainsi qu'une île ». La Suisse n'est pas en reste. La société Cargo veut construire un système de fret ferro-

³⁰⁸. « *Les 10 tunnels qui transformeront la planète* », Bilan, décembre 2017.

viaire creusé à 50 mètres sous terre et entièrement automatisé. Un tronçon de 70 km devrait être aménagé entre Härkingen-Niederbipp et Zurich à l'horizon 2030.

7. Londres va percer un tunnel de 42 km sous Londres, partie de la liaison ferroviaire Est-Ouest (100 km)...
8. La Chine se lance dans la construction d'un tunnel de « 1 000 km de long pour acheminer l'eau des montagnes du Tibet vers le désert du Taklamakan au Xinjiang. S'il se réalise, ce tunnel deviendra le plus long au monde ».
9. Un tunnel France — Italie de 57 km qui réduira de deux heures le voyage Lyon-Turin.

Aux tunnels et chemins de fer, il faut ajouter l'infrastructure aéroportuaire. Les chiffres prévus sont en croissance, comme l'aiment les mondialistes : Doublement des voyages en avion dans les vingt prochaines années selon l'association internationale du transport aérien (Iata), 423 nouveaux aéroports, 121 nouvelles pistes, 205 extensions de pistes, 262 nouveaux terminaux et 175 extensions de terminaux³⁰⁹. Grands travaux utiles ou inutiles ? L'avenir le dira.

Par cette volonté de créer un espace unique au service de la compétitivité, le Nouveau Monde fait fi des territoires nationaux. Il remet de fait la souveraineté nationale, et ce même si l'ensemble des textes disent le contraire. Voici un exemple de ce que l'ONU affirme dans les valeurs et les principes de la Déclaration du Millénaire une : «... volonté de tout faire pour assurer l'égalité souveraine de tous les États, le respect de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique... ».

Comment faire converger le postulat de l'ONU avec un traité comme l'Acte unique européen, le multilatéralisme, les traités de libre-échange, ou les partenariats multipartites, alors que souveraineté nationale signifie que « Le pouvoir suprême reconnu à l'État qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national (souveraineté interne) et son indépendance absolue dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements (souveraineté externe) » (Larousse). Cette définition revient à l'unilatéralisme décrié par la Communauté internationale.

Nous osons donc affirmer qu'aucun État ne peut à l'heure actuelle prétendre à une souveraineté sur son territoire national. Suisse incluse. Au moment de la réforme de la constitution de cette dernière en 1999, l'ancienne engageait l'État dès l'article 5 : « La Confédération garantit aux Cantons leur territoire, leur souverai-

³⁰⁹. « Lutte pour le climat ? Le monde en délire planifie des centaines de nouveaux aéroports », Reporterre, 2017.

neté dans les limites fixées par l'article 3 (...)». Dans la nouvelle mouture, la souveraineté est moins claire. Il est dit : « Les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération ». (art. 3) Un autre passage vient compléter « 1. La Confédération protège l'existence et le statut des cantons, ainsi que leur territoire ». (art. 53) Il existe une différence entre protéger et garantir un territoire à quelqu'un. Ce sont deux niveaux de rapports bien différents.

Et pour cause, Berne ne peut plus garantir un territoire bordé de frontières aux cantons. Ce constat est bien résumé par une « sortie » de Jean-Claude Juncker faite le lundi 22 août 2016. Il va dire : « Les frontières sont la pire invention de l'histoire ». Son point de vue est largement partagé par d'autres responsables européens. Theo Francken, secrétaire d'État N-VA à l'Asile et à la Migration, a publié « Continent sans frontière », et affirme que « Nous avons besoin en Europe d'une révolution migratoire pour changer de cap ! » Nous relevons aussi : « Le défi est de garder le contrôle des flux migratoires. Choisir nous-mêmes qui entre ou pas en Europe. Cela signifie la définition de frontières, leur surveillance et leur étanchéité. Il n'existe aucune alternative (...) Cela demandera du sang, de la sueur et des larmes, en plus d'un dur affrontement avec des opinions publiques et des institutions sclérosées. Mais je suis confiant que cette révolution verra le jour. (Sudinfo.be) »

Cette révolution initiée par les pilotes des mouvements migratoires, est celle des FTN. De plus en plus, la planète industrie va faire migrer la main-d'œuvre low cost, pour pouvoir produire dans des conditions similaires partout dans le monde, et casser les salaires et les charges sociales dans les pays où il existe encore une résistance. À cela s'ajoute que les FTN œuvrent depuis des décennies à se *désengluer* des territoires nationaux. Leurs stratégies, activités, outils et processus de production relèvent principalement d'une gestion supranationale mobile, *neuronal*, et virtuelle. Un territoire anonyme, productif, privé et débarrassé de critères identitaires³¹⁰, répond à leur vision.

Denis Retaillé³¹¹, professeur de géographie affirme de son côté que frontières, territoire, et aire culturelle sont obsolètes. Il les qualifie même de « fictions politiques ». Pour lui, le territoire perd de sa réalité dans un monde mobile avec des frontières qui se délitent.

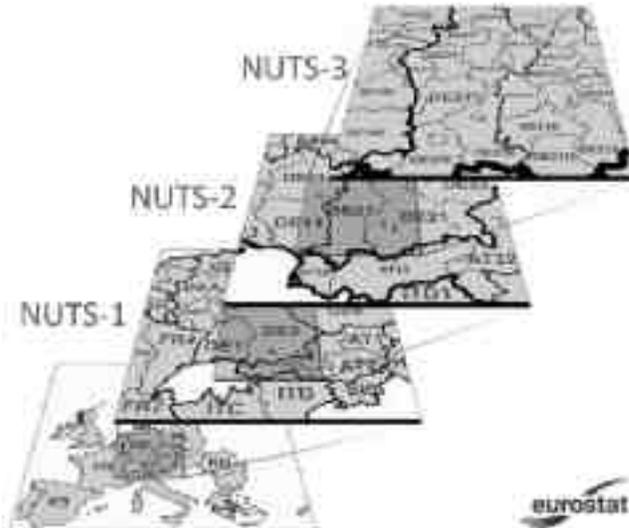
³¹⁰. Certains représentants de l'élite assimilent la démocratie à la dictature du grand nombre pour dénigrer.

³¹¹. « *Du paradigme sahélien du lieu à l'espace (mondial) mobile* », Denis Retaillé, Cairn. info, 2011.

Voilà une base intellectuelle pour justifier l'atomisation du territoire, et sa transformation en profondeur.

La globalisation de l'espace planétaire révolutionne le réaménagement des territoires des États-membres de l'UE dès les années 90, quand "Europe 2000 +" avait été adoptée. Ce rapport faisait le point sur les travaux sur l'aménagement du territoire que la Commission avait menés dans le cadre du développement spatial. Au cœur de la démarche, un processus d'aménagement de 14 000 kilomètres de frontières et 4 493 712 km² de superficie.

Pour ce faire, la gouvernance supranationale, en l'occurrence l'UE, va définir une Nomenclature commune des Unités Territoriales Statistiques (NUTS), démarche commune avec d'autres régions et blocs communautaires de la planète. Par ces normes, il sera possible d'*homogénéiser* et d'*intégrer* les territoires locaux dans le sous-ensemble européen, puis dans l'ensemble global. Par la suite, la dématérialisation de l'administration publique, et la mise en place d'un e-gouvernement, rendra possible la gouvernance à distance et en temps réel de l'espace européen, et a fortiori global.



La Commission européenne a décomposé l'Europe en régions³¹². Les régions, sont répertoriées et identifiées par l'une des 3 catégories de "NUTS", en fonction de la taille de la population. Ce sont des sous-ensembles du "territoire économique de l'UE", sont codifiés et

³¹². « Règlement (CE) n° 1059/2003 (...) Nomenclature commune des Unités Territoriales Statistiques (NUTS) ».

structurés de manière à réaliser. Il est dit que *la nomenclature NUTS est un système hiérarchique de découpage du territoire économique de l'UE qui sert de référence (ec.europa.eu)* pour :

1. *La collecte, le développement et l'harmonisation des statistiques régionales ; (qui dit statistiques, dit informations)*
2. *Les analyses socio-économiques des régions :*
 - *NUTS 1 : grandes régions socio-économiques*
 - *NUTS 2 : régions de base pour l'application des politiques régionales*
 - *NUTS 3 : petites régions pour des diagnostics particuliers*
3. *La définition des politiques régionales de l'UE.*
 - *Les régions pouvant bénéficier de la politique cohésion sont classées au niveau NUTS 2*
 - *Jusqu'à ce jour, le rapport sur la cohésion a principalement été établi au niveau NUTS 2*

Ainsi, nous voyons que la gouvernance de ces régions échappe aux dirigeants nationaux. Il en va de même de la Suisse, le Conseil fédéral a fortement engagé dès 1999 le pays dans l'UE grâce aux accords bilatéraux. Ce sont ainsi plus d'une centaine d'accords qui ont été signés, incluant des reprises des "acquis communautaires". La législation suisse, les institutions publiques, les services et biens publics ont totalement mutés depuis dans le sens du concept technocratique européen, inspiré directement du monde supranational de l'ONU, FMI, OMC, OCDE, mais aussi des lobbies des FTN.

Dans ce contexte *d'ouverture et d'intégration*, le volet de l'aménagement du territoire ainsi que celui du transfert des statistiques (accord signé par la Suisse en 2004) sont éminemment importants. La Suisse, simple NUTS, est constituée de 7 régions NUTS2, admet ainsi qu'elle rend des comptes à des tiers situés hors de ses frontières (en plus de l'Agenda 2030, ou 21). Grâce à ces informations standardisées, codifiées et communiquées à l'UE, la mise en place d'une espèce de comptabilité analytique qui cartographie les centres de coûts et profits devient possible.

En France cette fois, le 25 novembre 2014, l'Assemblée nationale valida la restructuration des régions, ce qui fit évoluer la carte géographique du pays de 22 à 13 régions. Celle-ci comprend notamment la fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine, ainsi que celle du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie. Une aberration pour certains, une optimisation des ressources pour d'autres, mais plus probablement une manière de brasser les identités régionales dans un but de dénationaliser le territoire...

La gouvernance du territoire mute à travers la régionalisation, et

ce au niveau mondial. La logique de redécoupage de l'espace dépasse le cadre de l'UE et de son territoire unique décloisonné et défini par un *marché intérieur*. D'autres pays qui n'appartiennent pas à l'UE ont été décomposés aussi en NUTS, à l'exemple de ceux des États membres de l'AELE, de la Turquie ou et de la Suisse.



Figure: Carte qui représente le réseau de santé californien découpé en fonction des régions³¹³

Les régions, leur mise en réseau et leurs dérivés (macro- et euro-régions) joueront à l'avenir un rôle central en matière de gouvernance de *l'espace* au détriment des gouvernements nationaux. Le site du ministère de l'intérieur français rapporte que les régions seront appelées à jouer un rôle-clé à l'avenir. "Demain, les régions seront la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, pour intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elles géreront les lycées et les collèges. Elles auront en charge l'aménagement et les grandes infrastructures"³¹⁴.

L'office fédéral de la statistique confirme la tendance : "L'objectif de cette régionalisation dépasse cependant le domaine purement statistique et s'inscrit dans l'évolution de la société, de l'économie et de la politique. Les entreprises, les associations et autres groupements s'organisent en effet de plus en plus à des niveaux intercantonaux. Les bassins d'emploi et les zones de pendularité s'élargissent. Ces changements d'échelle impliquent notamment la nécessité de davantage prendre en compte les processus macrorégionaux".



³¹³. Latino Coalition for a Healthy California's regional network.

³¹⁴. « L'Assemblée nationale adopte une carte à 12 régions », interieur.gouv.fr

Nous voyons donc une concordance entre le site suisse et celui du ministère de l'intérieur français quant au remodelage des territoires. Une entité autogérée, appelée région, est devenue donc le vecteur de l'intégration territoriale de la planète. La globalisation industrielle et financière se poursuit au niveau spatial qui confirme la fin de la chose nationale.

C'est si vrai que, selon le site du ministère français, ces régions "disposeront de moyens financiers propres et dynamiques. Et elles seront gérées par des assemblées de taille raisonnable. Ce qui veut dire moins d'élus". Exit donc cette fois la souveraineté de l'État, voire l'influence de l'État.

Régions, métropoles et mégalo-poles,³¹⁵ sont autant d'entités fruit de découpage et réaménagement territorial. La dorsale européenne qui va de Londres à Milan est une mégalo-pole construite sur plusieurs pays (figure).



Ainsi désintégréées sous forme d'unités administratives, celles-ci vont être par la suite reliées au reste du monde à travers le modèle de la firme-réseau et des alliances systémiques. Et pour être sûr que les tentations identitaires nationales ne reviennent pas, on crée des espaces transnationaux — du genre des eurodistricts, eurorégions, ou macrorégions — sur les frontières nationales d'autrefois.

³¹⁵. Ensemble urbain, qui compte plusieurs dizaines de millions de résidents, tel que Mégapolis qui va de Boston à Washington, la dorsale européenne Londres-Milan ou la mégalo-pole du Japon.



EUSALP est une macrorégion dirigée par les gouvernements des régions. Si si. La preuve est dans cet extrait d'un texte officiel, dont le premier des 14 points dit : "Sous l'impulsion de l'Arge Alp, les Régions Alpines ont lancé l'initiative d'une stratégie européenne macro-régionale pour les Alpes et ont approuvé le 29 juin 2012 à Bad Ragaz un document d'initiative pour l'élaboration d'une stratégie macro-régionale alpine. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines réaffirment leur conviction qu'une stratégie macro-régionale constituerait un cadre d'action approprié pour mettre en place une collaboration de plus en plus étroite et efficace à tous les niveaux, étant donné l'identité commune que partagent les régions de l'arc alpin." On peut supposer que les citoyens des régions concernées seraient intéressés de savoir d'où vient ce titre de "chefs de Gouvernement des Régions Alpines"³¹⁶...

³¹⁶. « Conférence des Chefs de Gouvernement des Régions Alpines Trente, le 27 juin 2014 », rkgk.ch

Les 3 objectifs de Régiosuisse équivalent aux 3 piliers³¹⁷ de l'UE

1. Un accès équitable à l'emploi qui s'appuie sur la forte compétitivité de la région
 - a. Créer un véritable écosystème d'innovation et de recherche
 - b. Accroître le potentiel économique des secteurs stratégiques
 - c. Mettre l'éducation et la formation en adéquation avec le marché du travail dans les secteurs stratégiques
2. Une accessibilité interne et externe durable
 - a. Promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
 - b. Assurer la connexion électronique entre les personnes et faciliter l'accès aux services publics
3. Un cadre environnemental plus inclusif et des solutions énergétiques renouvelables et fiables pour l'avenir
 - a. Préserver et valoriser les ressources naturelles, y compris l'eau, ainsi que les ressources culturelles
 - b. Développer la connectivité écologique sur l'ensemble du territoire EUSALP
 - c. Améliorer la gestion des risques et mieux gérer le changement climatique, notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur
 - d. Faire du territoire de la région un modèle en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

À relever l'existence de fusions entre les régions frontalières, mettant un terme définitif aux territoires nationaux. Ainsi, « Une Eurorégion est un espace géographique commun à plusieurs régions de différents États-membres. C'est un territoire multiculturel, qui partage souvent une histoire commune ». Les partenaires, « membres » de l'UE, ne partagent pas que le territoire, mais aussi une stratégie de développement. « Une Eurorégion permet à ses membres de coopérer en portant des projets communs au service des citoyens. Chaque Eurorégion définit ses priorités et ses champs d'action en fonction des spécificités du territoire. Pour réaliser ces projets, l'Eurorégion peut mobiliser différents financements proposés par l'Union européenne : programmes de coopération territoriale, programmes sectoriels et programmes régionaux. »

³¹⁷. Voir visuel en annexe.

Voici un exemple d'agglomération transfrontalière : Le Grand Genève. Les partenaires de chaque côté de la frontière élaborent l'aménagement du territoire dans ses moindres détails. Deux extraits d'un rapport illustrent l'engagement de la fusion de territoires franco-suisses :

1. « Le Projet de territoire 2016-2030 va, quant à lui, se poursuivre au-delà de l'échéance fixée par la Confédération, visant à développer pas à pas plus d'intégration fonctionnelle, culturelle et décisionnelle. Dans cette optique, le chantier du renforcement de la gouvernance commune aux échelles du grand Genève ainsi qu'aux échelles des PaCa et des entités locales, est un élément essentiel permettant d'apporter des réponses solides aux problèmes identifiés de fonctionnement, de décision et de communication. »
2. « Avec l'élaboration du Projet de territoire du grand Genève 2016-2030 et le dépôt du Projet d'agglomération de 3^e génération auprès de la Confédération, les acteurs du grand Genève expriment leur conviction quant à l'intérêt, à la valeur ajoutée et au besoin d'avancer et de bâtir ensemble le territoire. »³¹⁸



³¹⁸. Site grand-geneve.org



Le GLCT, composé de 24 membres représentant l'ensemble des territoires impliqués, assure la gouvernance du Grand Genève. Son rôle : gérer les dossiers transfrontaliers dans trois grands domaines : la mobilité, l'aménagement et l'environnement. Il doit aussi réaliser, organiser et gérer le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.



Nous voyons émerger une espèce d'autogestion d'une communauté, dont le financement ne passe plus par les organes de l'État mais par l'UE, pour autant que les projets soient compatibles avec la mission globalisante de Bruxelles. Des acteurs locaux ont été mis en place. « Pour faciliter la coopération au sein de l'Eurorégion, les acteurs locaux peuvent s'appuyer sur des structures juridiques communes. Par exemple, les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) peuvent

gérer les projets communs et favoriser l'échange entre les membres de l'Eurorégion. Ils leur permettent d'avoir une entité juridique unique dotée d'un budget et d'un personnel propres. » Cette dernière phrase fait émerger une notion identitaire redéfinie en fonction du nouveau territoire³¹⁹.

Exemple de l'Eurodistrict Trinational de Bâle qui regroupe actuellement 250 villes et communes... (eurodistrictbasel.eu) Ses statuts recèlent des informations très intéressantes. Ce territoire est issu d'une fusion d'une partie du territoire suisse avec une (petite) région allemande et une française afin³²⁰ « d'élaborer des idées directrices d'une stratégie commune à long terme pour le développement de l'ensemble de l'agglomération trinationale en valorisant l'effet frontière ». Nous apprenons même par l'article 2.7 que « l'Association pourra créer des succursales en France, Allemagne ou en Suisse pour les besoins de son objet statutaire ». Cette association, centrée sur la riche Bâle, est selon son site la plateforme de coopération transfrontalière de l'agglomération trinationale de Bâle. L'ETB a été créé par les collectivités françaises, allemandes et suisses en 2007 comme association de droit local. » Exit donc le droit national.

« Lors des réunions de l'ETB, les responsables politiques et les administrations des collectivités des trois pays se consacrent à des questions transfrontalières importantes. L'aménagement du territoire, les transports, ainsi que les projets tournés vers les citoyens font partie de ses principaux champs d'action thématiques ».

Tout comme le Grand Genève, l'exemple de l'eurodistrict trinational de Bâle illustre le multilatéralisme, base de la transnationalisation des territoires, sous l'influence des accords supranationaux... Le financement de ces régions se fait sous le label INTERREG. Il est dit « l'Union européenne soutient les projets transfrontaliers par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional. En 1989, elle a introduit le programme INTERREG pour soutenir financièrement la coopération transfrontalière. Afin de compenser les disparités économiques des régions frontalières, l'Union européenne a

³¹⁹. Europe-en-France.gouv.fr

³²⁰. Article 2.3 des statuts de l'« association ».

développé un instrument de financement qui encourage les projets transfrontaliers au niveau local.

Dans la région du Rhin Supérieur au carrefour de la France, l'Allemagne et la Suisse, le programme INTERREG en est à présent à son cinquième volet. Entre 2014 et 2020, une enveloppe de près de 110 millions d'euros est à disposition des projets qui répondent à la stratégie du programme. » (eurodistrictbasel.eu)

L'intégration des territoires ainsi que leur organisation systémique est une démarche qui avance avec celle de la finance et de l'industrie. Les populations ne comprennent pas ces modèles complexes, ce qui ouvre une voie royale aux représentants politiques. Ils peuvent faire avancer l'agenda globalisant sans que les habitants et autres contribuables saisissent la révolution qui a cours...

Et comment les dirigeants de la Suisse font-ils pour éviter les oppositions éventuelles toujours possibles à cause de la démocratie participative ? Eh bien par une centralisation très poussée des pouvoirs, parallèle à celle des institutions prévues par la Constitution.

L'élite du pays a créé une série d'organisations qui regroupent les entités territoriales selon leur nature. Les cantons sont représentés par la Conférence des cantons, les villes par l'union des villes suisses, une association des communes suisses, etc. Il existe même une Commission tripartite (État, cantons, villes/communes) qui ambitionne la gestion globale des agglomérations. Le groupe de travail technique tripartite (GTT) a préconisé dans un rapport « la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de développement impliquant l'ensemble des secteurs politiques ayant une incidence sur les agglomérations. Certes, il en résulte une plus grande complexité au niveau des thèmes et des acteurs ; mais une optique plus large permet aussi de mettre en réseau les domaines politiques concernés et de créer ainsi des synergies. Une politique des agglomérations globale signifie que les agglomérations doivent être dorénavant soutenues en fonction de leurs forces spécifiques et selon une approche orientée compétitivité.³²¹ » Et tout ce monde s'accorde à placer la compétitivité au centre de la politique. Le processus de démantèlement du territoire national avance vaille que vaille. Il est suivi d'une recomposition, y compris au travers de fusions transfrontalières. Les frontières nationales sont enterrées. Le citoyen est tenu à l'écart du projet final d'une probable disparition de son pays...

L'URSS n'est jamais très loin du nouveau modèle organisationnel.

³²¹. La voie vers une politique des agglomérations globale- Possibilités et limites de la politique cantonale des agglomérations-Conférence tripartite sur les agglomérations (éd.), page 5.

Figurez-vous que le principe d'atomisation de territoires nationaux flanqués d'indicateurs, économiques et statistiques, fut connu des familiers du modèle soviétique. Cette régionalisation territoriale centrée sur l'économie — d'où les noms Espace Économique européen, ou Communauté économique européenne — semble reprise à l'espace économique de l'URSS.

Victor Loupan écrivait en 1999, « La Communauté européenne a changé de nom après la destruction de l'Union soviétique. Elle s'est appelée Union européenne, comme pour la remplacer. Après tout, il y avait d'autres noms possibles. Aussi, ses dirigeants s'appellent-ils « commissaires », comme les Bolcheviks. Ils sont à la tête d'une « Commission », comme les Bolcheviks. Le dernier président a été « élu » tout en étant candidat unique.³²² »

Ces découpages du territoire centrés sur les statistiques et l'économie nous renvoient à ce que disait ce grand spécialiste de l'URSS Henri Chambre³²³. Il nous apprend que « la question de la division en régions économiques de l'URSS s'est trouvée intimement liée dès le début à celle de la refonte de la division administrative du territoire et ceci pour des raisons impérieuses du gouvernement. De telle sorte que les deux questions se trouvent imbriquées à un point qui peut étonner. » Intéressant non ?

H. Chambre nous apprend que dans les années 50-60 « la région economico-administrative de Stalino se présente comme un complexe d'industries houillère, métallurgique, chimiques, de construction de machines et de l'industrie des matériaux de construction. Elle s'étend sur une superficie de 26 500 kilomètres carrés avec une population de 4 millions de personnes dont près de 1,5 million sont des ouvriers et des employés. (...) En 1957, le volume des investissements a été fixé à 7 milliards de roubles. Les 4 000 entreprises de la région ont produit en 1956 34 milliards de roubles de produits (...) » H. Chambre, toujours, nous liste les caractéristiques et les statistiques d'autres régions telles que Vinnitza qui se distingue par son industrie alimentaire, ses 54 raffineries de sucre (30 % de la production d'Ukraine), etc. Des chiffres de la statistique économique soviétique à l'image de ceux des NUTS de l'UE.

Ces descriptions nous montrent plusieurs choses qui convergent curieusement avec l'atomisation puis la globalisation du territoire actuelle : le découpage du territoire en régions à but d'identification des performances économiques par la transmission des données et

³²². *Quand Alexandre Zinoviev dénonçait la tyrannie mondialiste et le totalitarisme démocratique*, lillianeheldkhawam.com, 2017.

³²³. « *Espace économique et Union Soviétique* », Henri Chamber, 1959, persee.fr

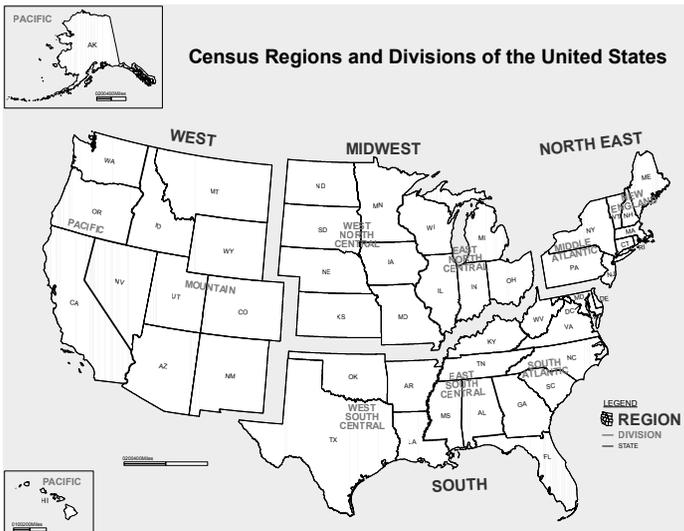
les statistiques. Nous verrons aussi plus loin que la ressemblance du modèle se poursuit à travers la spécialisation des régions dans certaines activités, la concentration d'usines et entreprises sur un même territoire, la haute densification humaine dans ces lieux de production qui fait penser aux métropoles.

ANNEXES :

L'atomisation des territoires en unités administratives et statistiques n'est pas une démarche propre à l'UE. Pareils découpages du territoire à visées économiques, intimement liées à la collecte des données et au traitement statistique, existent ailleurs. Ceci permet d'alimenter de manière homogène et standardisée les bases de données du big data. Piloter le nouveau Système-monde à distance en est facilité d'autant. L'image finale est une cartographie de l'ensemble et des sous-ensembles de la planète en tant qu'espace économique globalisé.

États-Unis d'Amérique

Ci-contre, une carte des régions américaines appelée CENSUS Régions and divisions (CENSREG et CENSODIV)). Elle répertorie 4 régions, dont chacune est subdivisée en deux divisions, voire plus.³²⁴



³²⁴ United States Census Bureau, Geography Division.

Northeast Region

New England Division : Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island and Vermont

Middle Atlantic Division : New Jersey, New York and Pennsylvania

Midwest Region

East North Central Division : Illinois, Indiana, Michigan, Ohio and Wisconsin

West North Central Division : Iowa, Kansas, Minnesota, Missouri, Nebraska, North Dakota and South Dakota

South Region

South Atlantic Division : Delaware, District of Columbia, Florida, Georgia, Maryland, North Carolina, South Carolina, Virginia and West Virginia

East South Central Division : Alabama, Kentucky, Mississippi and Tennessee

West South Central Division : Arkansas, Louisiana, Oklahoma and Texas

West Region

Mountain Division : Arizona, Colorado, Idaho, Montana, Nevada, New Mexico, Utah and Wyoming

Pacific Division : Alaska, California, Hawaii, Oregon and Washington

Note : Data from the economic census are summarized by Region for the Construction sector only. Data from the Commodity Flow Survey are published for both Regions and Divisions.

The Most Popular Economic Topics in American FactFinder

View Table | Download | Print | Contact Us

In the table below, you can access lists of tables in American FactFinder (AFF) for each of the 6 most popular topics reported. All of the topics in available 2012.

The 6 Most Popular Topics by Program in AFF

View the complete list of available tables for each of the 6 most popular topics in the table below. The table below lists the number of tables available for each topic. The number of tables available for each topic is listed in the table below. The number of tables available for each topic is listed in the table below.

Program	Number of Tables	Total Tables	Submissions (by # of Responses)	Submissions and Total Responses	Number of Tables	Number of Responses
General Economic Information	1,124	1,124		1,124	1,124	1,124
Demographic Information	1,124	1,124		1,124	1,124	1,124
County & ZIP Code Economic Profiles	1,124	1,124	1,124	1,124	1,124	1,124
Business Statistics	1,124	1,124	1,124	1,124	1,124	1,124
Geographic Information of Small Areas	1,124	1,124	1,124	1,124	1,124	1,124
International Statistics	1,124	1,124		1,124	1,124	1,124
Survey of Business Owners	1,124	1,124	1,124	1,124	1,124	1,124

Exemple de rendu statistique très fin et très fouillé, à disposition sur le site américain³²⁵. Des informations similaires sont disponibles dans des différents pays.

Inde

Un découpage en régions administratives dont les objectifs sont aussi la collecte de données et le traitement statistique³²⁶.



7 GRANDES RÉGIONS SUISSES SELON LE MODÈLE NUTS DE L'UE



³²⁵. http://www.census.gov/econ/census/data/popular_topics.html

³²⁶. Indiastat website.

CHAPITRE 20

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE PUBLIQUE INSPIRÉE DES NAZIS

La privatisation et la corporatisation des États sont les fruits d'une doctrine qui a remplacé les méthodes de gouvernance d'autrefois. Elle porte le nom de Nouvelle gestion publique, une idéologie qui s'est installée dans les milieux des gouvernants politiques, économiques ET académiques. Son but a été de mettre un terme au consensus pro-service-public-État-providence qui était hégémonique jusqu'à la fin des années 70. Une nouvelle vision du monde public émergeait lorsque Zbigniew Brzezinski écrivit : « La manière dont les banques internationales et les corporations multinationales agissent, et planifient est de loin plus avancée que les concepts politiques de l'État-nation³²⁷ ».

C'est aussi à ce moment que surviennent le choc pétrolier et sa crise économique. Le professeur François-Xavier Merrien de l'Université de Lausanne écrira : « C'est au cours de la crise économique de cette décennie que l'ensemble des croyances qui cimentent le paradigme pro-État-providence commence à être sérieusement ébranlé par l'assaut néolibéral³²⁸. L'intérêt porté à l'introduction de mécanismes de marché au sein de la sphère publique est manifestement lié à ce qu'il faut bien appeler une crise de la légitimité de l'action publique ou des frontières de l'action publique... (copier de la page 97 de Merrien) ».

L'idéologie, induite dès les années 1970, est devenue à la mode notamment grâce à M^{me} Thatcher. Elle constitue le début d'un coup d'État conceptuel. S'en est suivie une révolution organisationnelle, où l'État n'est plus considéré comme une entité indivisible, mais comme pouvant muter en un ensemble d'unités d'affaires, de processus et de ressources offrant des avantages comparatifs et soumis aux lois du marché de la finance.

Il est utile de rappeler³²⁹ que c'est aussi durant la décennie des années 70 que la prise de pouvoir par le marché de la haute finance est actée. À cette époque, le binôme des grandes banques centrales et commerciales va inverser durablement les rapports de force entre l'État et le marché financier, mais aussi entre ceux de l'économie réelle et la finance. Soutenus à l'occasion par l'argent de la mafia, les

³²⁷. "The 20th century renaissance", A Barber, Institute of politics and planning, Washington DC, 1968, pp1, 8.

³²⁸. « La nouvelle gestion publique : un concept mythique », François-Xavier Merrien, no 41, 1999, in erudit.org

³²⁹. *Dépossession*.

financiers en sortiront vainqueurs et les États commenceront leur descente dans les enfers de l'endettement, des arrangements intra-oligarchiques, et in fine de leur asservissement. L'exemple du jour où la ville de New York a dû faire face à sa possible faillite, illustre bien l'inversion des pouvoirs au profit d'un club privé.

Cette prise de pouvoir est le résultat normal octroyé par les avantages dus au transfert du seigneurage, suite à la privatisation de la création de la monnaie bancaire. La chose n'a été possible que par une volonté politique de la communauté internationale qui a mis fin au Gold-exchange standard et a imposé aux pays de contracter les dettes publiques auprès du fameux « marché ». La dérégulation des marchés de la finance sous l'administration Carter neutralisa sévèrement l'autorité de l'État et de sa puissance publique. La création de la monnaie privée a pu exploser et créer un enrichissement illimité de ses bénéficiaires finaux.

Forts de ce qui précède, la voie était libre pour que les nouveaux seigneurs puissent dérouler la mondialisation de la production, ainsi que la financiarisation de toutes les activités pour ne pas dire de toute vie sur terre. Le monde actuel a été soigneusement dessiné, planifié, et mis en place par des personnes qui sont parties il y a de nombreuses décennies à la conquête de la planète. Ils sont en passe à l'heure actuelle d'annoncer la victoire finale.

Derrière ce coup d'État planétaire, c'est le modèle de l'entreprise qui prévaut. M^{me} Thatcher va promouvoir dans les années 80 un modèle de gouvernance publique qui se met au service de l'entreprise et en adopte le fonctionnement. Cette révolution de la pensée est supposée assainir le modèle néolibéral. Désormais, la gouvernance de l'État revient à une déréglementation de l'économie, une privatisation des services publics, une clientélisation du citoyen, une mise au pas des syndicats, mais aussi à atomiser la structure de l'État, puis à transformer les unités éclatées en une multitude d'entreprises transmises aux barons de la haute finance. En maître des lieux, le marché va envoyer ses consultants qu'il avait déjà utilisés pour mondialiser la production de biens et services privés, puis dérouler le programme à l'identique dans les gouvernements et les services publics nationaux, régionaux, et locaux. Alain Deneault démontre la logique d'une colonisation de tous les champs de la société par cette nouvelle forme de gouvernance. Pour lui, cette « révolution anesthésiante » doit être bien comprise : « elle participe discrètement à l'instauration de l'ère du management totalitaire³³⁰ ».

³³⁰. *Gouvernance : le management totalitaire*, Alain Deneault, Lux Éditeur, 2013.

Afin de réaliser cette corporatisation de l'État, le New public management (NPM) ou Nouvelle gestion publique^{331 332 333} (NGP) va se révéler être un outil sur mesure pour faire muter la chose publique. Celui-ci consiste d'abord à *réformer* et *moderniser* la gouvernance publique en mettant le marché au centre de l'espace public. Dans un deuxième temps, on adopte une gouvernance empruntée aux entreprises. Né dans les années 80 en Angleterre et en Nouvelle Zélande, le NPM se fonde sur trois mots-clés qui sont les 3^e : Économie, Efficacité et Efficience.

Progressivement, nous saisissons le fait que « Le cœur de la NGP est une volonté d'imposer partout dans les administrations régaliennes aussi bien que dans les administrations de service, les valeurs et les modes de fonctionnement de l'entreprise privée³³⁴ ». C'est la même logique qui a permis la privatisation de la création monétaire, principe régalien par excellence.

L'idée du modèle est que le niveau politique se concentre sur le pilotage de la stratégie et de la fixation d'objectifs. Le niveau opérationnel est délégué au monde du business, en espérant une meilleure gestion des coûts, au nom du couple efficacité-efficience. Performance, résultat, compétitivité, productivité, etc. deviennent des attentes de la *gouvernance publique*.

Tableau 1 : Caractéristiques des systèmes de contrôle et de redevabilité traditionnel et de type NPM

Caractéristiques du système	Secteur public traditionnel (bureaucratie wébérienne)	Secteur public de type NPM
Mécanismes de coordination	Mécanisme bureaucratique	Mécanisme de marché
Focus principal du contrôle	Inputs et procédures	Résultats
Moments principaux du contrôle	<i>Ex ante</i>	<i>Ex post</i>
Principaux critères	Légalité, équité, intégrité, économie, conformité des procédures	Efficience, effectivité, coût, efficacité, qualité
Acteurs principaux du gouvernement central	Ministres horizontaux avec leurs agents de contrôle respectifs	Ministres de tutelle avec leurs agents de contrôle respectifs

Source : Verhoest (2003, p. 6)

© De Boeck Supérieur

³³¹. « *Le New Public Management-reflet et initiateur d'un changement de paradigme dans la gestion des affaires publiques* », Matthias Finger, IDHEAP.

³³². « *La nouvelle gestion publique : un concept mythique* », François-Xavier Merrien, no 41/1999, in erudit.org

³³³. « *Que sont les principes du New Public Management devenus, le cas de l'administration régionale wallonne* », Béatrice Van Haepelen, in Reflets et perspectives de la vie économique 2012, pages 83 à 99.

³³⁴. *Misère de la Nouvelle gestion publique*, François-Xavier Merrien, openedition.org

La désagrégation et l'agencification de l'administration publique sont prônées. Il s'agirait de mettre un terme à l'État-providence dépensier, et à la gestion publique bureaucratique et hiérarchique, ou bureaucratie weberienne. Pour ce faire, il est demandé de désagréger l'administration publique et l'ensemble de ses services, de réduire au maximum ses coûts, et introduire l'incitation financière comme récompense liée à la performance. Selon Béatrice Van Haeperen, « La désagrégation vise l'éclatement des hiérarchies monolithiques caractérisant les grosses administrations publiques en structures autonomes, moins hiérarchisées ; ces nouvelles structures appellent une redéfinition des systèmes de management et d'information. Introduire la concurrence dans les structures publiques devrait diminuer le coût et améliorer la qualité des services offerts. En matière d'incitation, le NPM remplace le système de motivation et de récompense basé sur l'éthos du secteur public par un système d'incitants financiers liés à des performances spécifiques³³⁵ ».

Les 3 catégories et sous-catégories qui fondent le NPM définies par Béatrice Van Haeperen sont donc :

1. Désagrégation :
 - a. L'agencification
 - b. Le découplage des systèmes politiques
 - c. L'amélioration des mesures des performances
2. La concurrence
 - a. La sous-traitance
 - b. La dérégulation
 - c. Les quasi-marchés
 - d. La libéralisation du marché des produits
3. L'incitation
 - a. La privatisation du capital
 - b. Les partenariats publics-privés
 - c. La liaison des rémunérations aux performances

³³⁵. Déjà citée.

Grâce à Johann Chapoutot³³⁶, nous découvrons que le NPM ou la Nouvelle gestion publique (NGP) trouve son origine en Allemagne sous le III^e Reich³³⁷ « En effet, l'organisation administrative en agences chargées d'une politique publique précise est une invention de Reinhard Höhn, premier adjoint de Reinhard Heydrich, chef du Sicherheitsdienst (SD), service de renseignement de la Schutzstaffel (SS). La création des Anstalten (agences) correspondait à la volonté de réformer l'État, institution jugée trop statique, pour convertir l'Administration au vitalisme national-socialiste : « De même que le NSDAP est moins 'parti' que 'mouvement', de même l'État 'ne doit pas se scléroser, mais demeurer toujours et partout ouvert aux mouvements de la vie'. Hans Franck va plus loin : 'l'État est un moyen en vue d'une fin', répète-t-il à la suite d'Adolf Hitler et de Frick. Mais il ajoute : 'Il est une agence (anstalt) au service du peuple'. Reinhard Höhn, qui sera après 1945 l'un des pères du Management, se fait dès les années 1930 le théoricien de cette conception déconcentrée, mobile et ad hoc de l'État, fractionné en agences labiles et souples, aussi dynamiques et actives que l'État était inerte, tout embarrassé de sa compacité statique. »³³⁸

Nous sommes confrontées à une idéologie qui dépasse la science politique, dont les mécanismes dysfonctionnent ! Preuves à l'appui. « Après 17 ans d'application de NPM au Royaume-Uni (1969-1986), les services de l'État ne sont pas plus performants, Le changement dans le statut organisationnel n'a pas toujours un effet positif sur les performances (Cox, 1993). Les économies budgétaires ont parfois même rendu l'administration moins efficace. Les services officiels eux-mêmes (rapports de l'Efficiency Unit) portent un diagnostic plutôt pessimiste³³⁹ ».

Et quand l'opérateur privé n'arrive pas à rentabiliser une ligne de chemin de fer par exemple, il faut la renationaliser provisoirement. C'est ce qui se passe en Angleterre pour la troisième fois en 12 ans avec une partie des lignes de train dans l'est du pays. Nous comprenons que l'État doit redevenir actionnaire pour y remettre l'argent public nécessaire pour satisfaire l'opérateur.

³³⁶. *La loi du sang, penser et agir en nazi*, Johann Chapoutot, coll. Bibliothèque des histoires, Gallimard 2014.

³³⁷. Interview par Antoine Garapon dans l'émission « Esprit de justice : étudier le nazisme pour comprendre le droit », diffusée le 30 octobre 2014 à 15h sur France Culture.

³³⁸. Wikipedia.

³³⁹. « *La Nouvelle Gestion publique : Un concept mythique* », François-Xavier Merrien, Lien social et politiques (41), 95-103.

Le système de santé britannique va de mal en pis. « Des patients obligés de patienter des heures dans les ambulances, des opérations annulées au dernier moment, le système de santé britannique souffre des réductions budgétaires ». Voici un autre aperçu du désastre que représente le National Health Service. « Il y avait une file d'ambulances à l'entrée des urgences si bien que nous avons peur que notre tour n'arrive jamais. L'ambulance était arrêtée. Le personnel faisait ce qu'il pouvait mais il n'y avait pas assez de lits pour accueillir les malades. C'était effrayant. Nous avons attendu cinq heures avant de voir un médecin.³⁴⁰ »

Pourquoi donc cet échec ? Pour tenter de comprendre, nous allons nous appuyer sur les travaux de Christian de Visscher et Frédéric Varone qui ont recensé 6 niveaux de principes et d'outils de la NGP version francisée du NPM³⁴¹.

Tableau 1 : Éléments constitutifs de la Nouvelle Gestion Publique (NGP)

Principes de la NGP	Châli de la NGP
S'assurer l'alignement des intérêts et des rôles, qui relèvent de pouvoirs publics, de la gestion opérationnelle, qui est sous la responsabilité de l'administration ; Définir et aligner les rôles de fournisseurs, acheteurs et prestataires des services publics.	Appréhension de contextes de performance, qui favorise des améliorations de performance et un meilleur alignement des rôles, entre les autorités politiques (gouvernement, gouvernements) et les responsables des services administratifs.
Optimiser les services administratifs en fonction des produits à fournir (triple que des signes caractéristiques de succès, en matière d'acquisition des ressources économiquement).	Attribution de budgets globaux aux gestionnaires publics qui disposent d'une large marge de manœuvre pour allouer à leur service de fonctionnement.
Réaliser la séparation, au sein des fournisseurs, des activités courantes de celles de nature stratégique et définir la gestion au niveau le plus haut (niveau de responsabilité).	Création d'espaces opérationnels et de structures organisationnelles plus flexibles avec une décentralisation de certaines tâches de la gestion publique en permettant aux responsables administratifs et le cabinet au niveau.
Faciliter des mécanismes de type marché dans la production de biens et services et l'achat public (compétition ouverte des qualifications) ;	Mettre en œuvre pour la fourniture de services publics (secteur public) : décentralisation des compétences publiques et introduction de leur (travaux) aux services qui réalisent littéralement leurs fonctions.
Clarifier la responsabilité sur la qualité et les coûts des prestations administratives ; (diffuser de nouvelles obligations des ministères publics) (niveau de services) ;	Clarifier et responsabiliser des unités grâce à une responsabilité partagée (par groupe de produits administratifs) et compétences et différents prestataires (niveau de services).
Optimiser les prestations administratives (en les donnant aux usagers) (ou clients) en les impliquant dans la définition et l'évaluation des prestations à fournir ;	Optimiser les services en ce qui concerne la satisfaction des prestataires, l'absence de services publics et l'absence de compétences (niveau de services) ;

Arrive, en début de liste des principes du NPM, une division des rôles entre le stratégique dévolue aux politiques, et la gestion opérationnelle rendue autonome par rapport à ceux-ci. Du jamais vu en gestion d'entreprise, où il est prôné un pilotage global³⁴². Cette fragmentation entre les différents intervenants dans le processus va mener à la perte de contrôle du projet, à l'explosion des coûts, à des dysfonctionnements en tous genres, et au sentiment de chaos. La chose ne s'explique que parce

³⁴⁰. « Le système de santé britannique en plein chaos », La Croix, janvier 2018.

³⁴¹. « La nouvelle gestion publique "en action" », Christian de VISSCHER et Frédéric VARONE, in Revue internationale comparée, 2004/2 (Vol.11), pages 177 à 185.

³⁴². « Le Management par le Coaching (MPC), le cadre à la recherche de ses repères », LHK, éd. Pro Mind, 2002.

que le NPM veut rentrer le marché de la finance et ses managers dans les entreprises, administrations, et services publics. Il corporatise la chose publique.

En Suisse, la désagrégation de l'administration fait éclater ses services, dont les unités sont transformées en entités autonomes, voire souveraines. Ce processus, appelé *agencification* est la clé de voûte du système destructeur de la chose publique, voire de l'État lui-même. « Le terme d'agencification désigne la création intensive d'organismes autonomes auxquels sont confiées des fonctions d'exécution et de gestion des politiques en réponse à la volonté de dissocier responsabilités stratégiques, conservées par l'administration centrale, et fonctions opérationnelles, confiées à ces structures. Affranchies des lourdeurs hiérarchiques, ces structures autonomes spécialisées sont réputées, en théorie, conjuguer expertise, souplesse d'organisation interne et flexibilité de gestion, au bénéfice non seulement de l'utilisateur, qui reçoit un service de meilleure qualité, mais aussi, grâce aux gains d'efficacité, de la collectivité tout entière. »³⁴³

Les services de l'État sont ainsi soumis à une atomisation organisationnelle qui les fait muter. Ces restructurations peu connues du grand public ont détaché des pans entiers de l'organisation du giron des gouvernants pour les redéployer autrement, y compris pour certains sous forme d'unités d'affaires. En Suisse une loi (LOGA) et une ordonnance (OLOGA) explicitent le phénomène, et présentent le Conseil fédéral³⁴⁴ en tant qu'autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération. On appréciera la terminologie inspirée du monde de l'entreprise.

L'administration fédérale qui est subordonnée au Conseil fédéral comprend des unités administratives décentralisées (Art. 2 de la LOGA). Un peu plus loin, nous apprenons que la législation fédérale peut confier des tâches administratives à des organisations et à des personnes de droit public ou privé qui sont extérieures à l'administration fédérale. Ainsi, nous comprenons que le détachement des services, leur transformation éventuelle en entités privées et une sous-traitance à des personnes externes à l'administration sont possibles. L'agencification du NPM, qui prévoit une administration atomisée, privatisée et corporatisée, a été prévue dans des textes de loi revus et corrigés depuis de nombreuses années. L'Administration

³⁴³. Déjà cité.

³⁴⁴. Article 1 de la Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA 172.010) du 21 mars 1997.

fédérale décentralisée est composée de quatre catégories d'unités (art. 7a, 1 de la OLOGA) :

- a. les commissions extraparlémentaires (visées à l'art. 57a LOGA),
- b. les unités administratives sans personnalité juridique devenues autonomes sur le plan organisationnel après avoir été détachées de l'administration par la loi,
- c. les corporations, fondations et établissements de droit public institués par la loi qui sont devenus juridiquement autonomes, pour autant que leurs prestations ne consistent pas essentiellement en prestations fournies sur le marché,
- d. les sociétés anonymes dans lesquelles la Confédération détient la majorité du capital ou des voix, pour autant que leurs prestations ne consistent pas essentiellement en prestations fournies sur le marché.

En Suisse, le Conseil fédéral a pu donc sous-traiter des sujets sensibles à des structures privées étrangères en toute liberté, à l'image de la sous-traitance de l'exposé des motifs du projet de loi d'orientation des mobilités à un cabinet transnational par le gouvernement français d'Édouard Philippe.



C'est dans un contexte idéologique de corporatisation des administrations publiques que le Professeur J. — B. Zufferey³⁴⁵ de Fribourg a reçu le 11 juin 2009 la mission d'évaluer « si et comment l'État peut influencer les décisions des entités dans lesquelles il possède des participations ou des intérêts ? » Ce rapport est fondamental à la compréhension de la révolution que l'élite mène depuis le sommet des États. (Cf. figure précédente)

Nous nous intéresserons surtout à la notion de « forme » que la mutation des services publics. Nous constatons une tendance au rhabillage de ces derniers en entités commerciales car possiblement inscrites au Registre commercial, et ce même si elles relèvent du droit public. Le rapport admet que les corporations telles que « Les sociétés, établissements et fondations de l'État, représentent une forme de privatisation des activités étatiques ou de décentralisation administrative. » Toutefois, le degré d'autonomie d'une entité externalisée dépend de l'octroi de la personnalité morale³⁴⁶. À l'inverse, « l'absence de personnalité engendre au contraire une limitation des compétences de l'entité, qui ne peut alors agir que dans le cadre strict fixé par la loi ». Nous voyons donc bien que la capacité à surveiller ces entités externes, au bénéfice de personnalité juridique, est d'autant plus primordiale que les activités confiées présentent un intérêt public. Le professeur Zuffrey insiste sur le fait que « la collectivité se doit de garder sa capacité d'influer sur leur comportement ».

Côté finance, le juriste dit bien que « Le législateur pourra également donner à l'entité externalisée une autonomie financière plus ou moins étendue (simple patrimoine distinct ou libre utilisation des ressources). » En effet, certaines entités détachées ont été dotées de patrimoine public. Nous avons même découvert que certaines pouvaient affecter une part des bénéfices à la caisse de pension de leurs collaborateurs en prévision d'éventuelles futures baisses de valeur.

Le dernier point que nous relèverons du rapport de M. Zuffrey est qu'« (...) une fondation de droit privé acquiert la personnalité morale par son inscription au registre du commerce (art. 52 al. 1 CC) alors que c'est au travers de la loi qui la constitue qu'une fondation de droit public acquiert la personnalité morale, sans qu'une inscription au RC soit nécessaire (art. 52 al. 2 CC). » Il est important de rete-

³⁴⁵. Rapport relatif à LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT DANS SES ENTREPRISES, Université de Fribourg, avril 2011.

³⁴⁶. Id.

nir cette place centrale du RC dans la détermination de la nature de l'entité. Nous verrons plus loin que des entités essentielles à la démocratie ont été inscrites au RC...

En France, le processus d'atomisation de l'administration publique est similaire au suisse. Les mots changent, le fond reste. On y parle d'« autorité administrative indépendante/AAI » définie en tant qu'institution de l'État chargée, en son nom, d'assurer la régulation de secteurs considérés comme essentiels et pour lesquels le Gouvernement veut éviter d'intervenir trop directement. « Les AAI sont une catégorie juridique relativement nouvelle car, contrairement à la tradition administrative française, elles ne sont pas soumises à l'autorité hiérarchique d'un ministre. »³⁴⁷

Le site du gouvernement différencie deux groupes de AAI. L'un est chargé de la *régulation des activités économiques* et l'autre protège les droits des citoyens. L'État central a délégué la régulation du marché et la protection des libertés fondamentales de ses citoyens à des entités autonomes assimilables à des entreprises privées. Pareil qu'en Suisse, le site du gouvernement français précise que les AAI « sont donc placées en dehors des structures administratives traditionnelles et ne sont pas soumises au pouvoir hiérarchique. Les pouvoirs publics ne peuvent pas leur adresser d'ordres, de consignes ou même de simples conseils et leurs membres ne sont pas révocables. Elles constituent donc une exception à l'article 20 de la Constitution selon lequel le Gouvernement dispose de l'administration. »

Et enfin, toujours sur le site du gouvernement, nous relevons : « La loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits le qualifie d'autorité constitutionnelle indépendante, qualification nouvelle en droit français. Dans sa décision n° 2011-626 DC du 29 mars 2011, le Conseil Constitutionnel tend à préciser les contours et enjeux juridiques de cette qualification. Il indique, dans son considérant 5, que le Défenseur constitue « une autorité administrative dont l'indépendance trouve son fondement dans la Constitution ». Le site français tente de rassurer le lecteur en précisant que si des autorités indépendantes sont accusées aux États-Unis de faire corps avec les agents de l'activité qu'elles doivent réguler en omettant de les contrôler, ce n'est pas le cas en France.

Béatrice Van Haepere met en exergue les difficultés de la chose auxquelles s'ajoutent des zones d'ombre : « (...) les mécanismes de contrôle traditionnels ne sont pas adaptés au NPM. Ensuite, la multiplication des unités administratives autonomes entraîne

³⁴⁷. Qu'est-ce qu'une autorité administrative indépendante, une autorité publique indépendante, vie-publique.

une complexité accrue de leurs interrelations et renforce les difficultés de pilotage des politiques. Ces deux facteurs — effectivité du contrôle des agences et efficacité du pilotage des politiques — remettent quelque peu en question les avantages liés à l'autonomie de gestion des agences et méritent donc une attention particulière. »

Pareil en tous points à ce qui se passe en Suisse. En tant qu'Autorité administrative indépendante, certaines de ces AAI disposent de multiples pouvoirs potentiels qui vont de la simple recommandation à la réglementation et sanction. Elles interviennent au nom de l'État puisqu'elles sont munies de puissance publique alors même qu'elles sont hors de portée des élus. Du coup, des groupes *privés* reçoivent le pouvoir de réglementation qui consiste à établir des règles et directives qui ont force de loi. D'autres vont avoir la liberté de gérer à leur guise, avec des tiers du marché financier, de capitaux extraordinaires. Nous pensons aux banques centrales, mais aussi à des structures du genre Caisse des dépôts en France. Le danger que ces structures font courir à leur pays est considérable.

Le chaos est assuré lorsque nous évoluons entre un management fragmenté et des difficultés de pilotage par les politiques, allant jusqu'à l'absence de contrôle. La désagrégation est une désintégration des activités par le fait que la gestion de tout projet inclut obligatoirement les 3 niveaux que sont le stratégique, la structuration du projet, ainsi que la phase de réalisation (opérationnelle). Dès lors que l'on monte des murs entre le stratégique et l'opérationnel, comme le fait le NPM, l'échec est garanti. La chose est d'autant plus prédictible que la phase concernant l'étude de faisabilité est omise.

La définition de la stratégie exige la mise en place de divers axes indispensables à la réalisation des objectifs. Si ceux-ci sont définis librement par le sous-traitant, cela revient à lui accorder la liberté de les revoir à sa convenance. La réalisation se fera selon ses normes, ses valeurs et l'identité de son entreprise. Des biais indésirables sont à attendre, et aucun professionnel de la gestion d'entreprise ne peut en être surpris.

Enfin, à travers l'agencification, le NPM promeut le droit des contrats et les normes internationales du marché de la finance et des organismes supranationaux du commerce au détriment de la législation nationale. Normal puisque les agences qui en émergent sont dotées « de personnalité juridique propre, disposent d'un domaine de compétences particulier, et jouissent d'une certaine indépendance opérationnelle »³⁴⁸. Que les agences soient inscrites au RC ou pas, les corporations (ci-dessus catégories b), et autres sociétés

³⁴⁸. « *Que sont les principes du New Public Management devenus ?* », Béatrice Van Haeperen, Reflets et perspectives de la vie économique 2012/2 (Tome LI), pages 83 à 99.

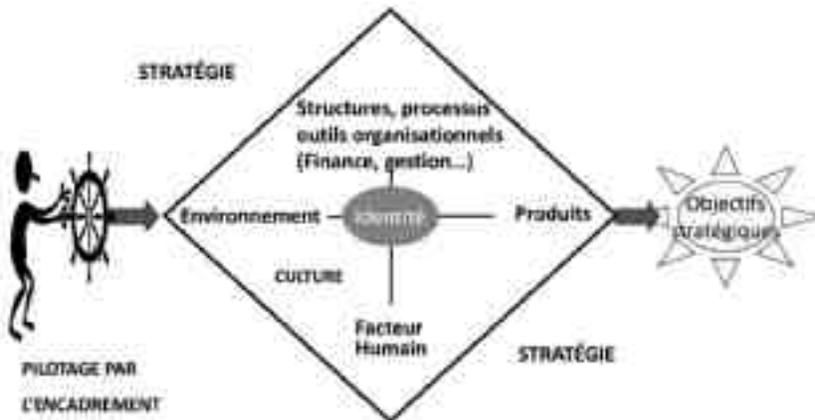
anonymes dépendent, selon le Code des obligations, des organes qui les coiffent. Ces libertés garanties par la loi sont problématiques, et dévoient l'administration décentralisée de sa trajectoire institutionnelle, et en fait une organisation commerciale.

Dans la mesure où le contrôle de cette constellation d'entités échappe aux autorités, le NPM génère de fait un affaiblissement des politiques publiques et un renforcement des opérationnels privés faisant augmenter toutes sortes de risques, dont celui de mettre en place un système oligarchique qui favorise le marché au détriment de la chose publique. Dès lors un management totalitaire est à craindre.

Le NPM fait muter en profondeur le concept et la structure de l'État public et de ses services. Condamné par le marché à prendre une orientation avec un business model, ou modèle d'affaires, le secteur dit public va devoir remettre les fruits de la valeur ajoutée, qu'il mettait jusqu'à présent au service des citoyens, à des privés qui n'ont pas de compte à rendre aux contribuables. La conséquence logique est alors que primo l'utilisateur devienne client, le collaborateur mute en sous-traitant, et que la rentabilité prime sur la qualité. Secundo, l'utilisation finale des impôts est dévoyée, au profit d'actionnaires, faisant des représentants du public des justiciables.

ANNEXE

PILOTAGE GLOBAL³⁴⁹



³⁴⁹. « Le Management par le Coaching (MPC), le cadre à la recherche de ses repères », Liliane Held-Khawam, Pro Mind, 2002 ».

CHAPITRE 21

LES DÉRIVES DE LA GESTION PUBLIQUE

La nouvelle gestion publique a ouvert la porte de l'ensemble des contrats passés entre les autorités et les fournisseurs privés, aux champions de la haute finance globale. Ils concernent les marchés de construction, de fournitures et de services. Avec le NPM, il est demandé une « mise au concours » destinée à l'ensemble des acteurs de la planète, avec l'idée de bénéficier des offres publiques des « moins-disants ». On comprend bien que les grands gagnants sont les gros prestataires qui paient mal leurs collaborateurs, qui bénéficient de taux de crédit négatifs, et qui sont fiscalement exonérés. Les règles de la concurrence sont faussées, mais l'oligarchie financière est contente. Or, c'est elle qui détient l'arme de l'endettement public...

Ces juteux marchés publics, qui favorisaient autrefois les agents locaux soumis à l'impôt, sont au cœur du NPM. Voici le cas croustillant d'une enquête menée par Cash investigation³⁵⁰ sur France2 qui montre comment les consommateurs paient trop cher leur eau, et surtout où va l'argent. On découvre dans ce reportage comment, en 2014, OTV de Veolia va tenter d'écarter son concurrent italien Passavante du marché « public » de la centrale d'épuration des eaux de Clichy-la-Garenne. Dans un premier temps, un haut responsable va lui proposer un million d'euros en échange de la majoration de son offre de 269 millions à 369 millions d'euros. Après cette tentative de corruption et malgré un coût supérieur à celui de Passavante, le tandem Veolia-Saur décroche le contrat. Passavante fait recours. Et là, deux cadres de OTV recontactent le patron italien pour lui proposer des contrats de l'ordre de « 20 à 25 millions d'euros », en échange du retrait de son recours.

En 2016, c'est l'avocat et ex-conseiller politique de Nicolas Sarkozy, Dominique Paillé, un temps conseiller de Passavante, qui propose au Milanais 1,35 million d'euros soit pour renoncer à l'offre, soit pour augmenter son offre de façon conséquente, afin que celle-ci ne soit pas retenue.³⁵¹ Ainsi, la boucle se referme avec l'implication de hauts responsables politiques dans le siphonnage de biens publics.

Voici un autre exemple suisse cette fois. Il s'agit du gendarme du marché financier suisse, la FINMA³⁵². En janvier 2009, la Finma est créée sur le modèle de la société anonyme avec le but affiché de

³⁵⁰. Cash investigation - L'eau : scandale dans nos tuyaux (Intégrale)

³⁵¹. Marché des eaux usées en région parisienne : les soupçons de corruption se multiplient, Le Point, 2018.

³⁵². Lilianeheldkhawam.com

définir, surveiller et améliorer l'image de la place financière suisse. Finma en tant que structure privée (même si elle est soumise au droit public) appartient à l'« administration décentralisée » autrement dit « corporatisée ».

En 2014, un rapport du Conseil fédéral confirmait. « Le conseil d'administration, la direction et l'organe de révision constituent les organes de la FINMA (art. 8 LFINMA). La structure de conduite de la FINMA repose sur le régime d'une société anonyme privée : le conseil d'administration est l'organe stratégique. Il doit en particulier fixer les objectifs stratégiques de la FINMA, édicter les ordonnances relevant de la compétence de la FINMA, arrêter les circulaires et statuer sur les affaires de grande portée (art. 9 LFINMA).³⁵³ » Et à cette structure, il a été octroyé une souveraineté décisionnelle et opérationnelle. Il est d'ailleurs dit que « son activité se fonde sur le droit de la surveillance des marchés financiers. En tant qu'autorité indépendante, la FINMA, dont le siège est à Berne, est dotée de prérogatives de puissance publique à l'égard des banques, des entreprises d'assurances, des bourses, des négociants en valeurs mobilières, des placements collectifs de capitaux, leurs gestionnaires et directions de fonds, ainsi que des distributeurs et des intermédiaires d'assurance. »

Les administrateurs de la Finma sont donc les seuls maîtres pour tout ce qui concerne le secteur financier suisse. Une Autorité publique, déléguée à une poignée d'individus issue du monde de la finance privée, définit la stratégie de la place financière, légifère, taxe, surveille, sanctionne, gère les masses en faillite, remplace à l'occasion les Juges et les Offices de poursuite et faillite, désigne les liquidateurs privés... Une indépendance institutionnelle, fonctionnelle et financière. En quelque sorte, un cumul des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, et financier !

Cette omnipotence confère aux administrateurs de Finma la possibilité de gérer la place financière selon la règle du deux poids deux mesures. Or, Finma semble être une alliée indéfectible des grands groupes financiers. Pensons à HSBC qui avait reçu un simple avertissement en 2011 ou à un professeur de droit qui cumulait un poste d'administrateur à la Banco Espírito Santo et à la Finma jusqu'à ce que la faillite de sa banque soit rendue publique. En 2015, le président cette banque devait répondre aux enquêteurs de la... Finma.

Alors que la banque Coop, jamais citée pour un scandale, a été

³⁵³. « *La FINMA et son activité de réglementation et de surveillance Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 12.4095 Graber Konrad, 12.4121 de Courten, 12.4122 Schneeberger et 13.3282 de Buman* », 18 décembre 2014.

dans le collimateur de la Finma, il en va autrement des grandes banques globalisées. UBS et Credit suisse, régulièrement présentes dans la rubrique judiciaire des médias, semblent bénéficier de traitement de faveur. Même dans le cadre de l'énorme scandale international du Libor, l'enquête contre UBS s'est soldée par une amende de 134 millions de francs³⁵⁴. Enquête menée par une Finma dirigée par l'ancien chef d'un courtier inculpé par le Département de Justice américain. Un circuit fermé...

Les compagnies d'assurances n'échappent pas à la toute-puissance de l'électron libre. Il y a quelques années, Finma éjectait le fondateur d'un groupe d'assurances ainsi qu'une vingtaine d'administrateurs. Verdict de la Finma: le groupe est trop endetté. Nous pouvons lire dans un document : « La Finma ouvre une procédure de faillite concernant Supra Assurances SA, une société du groupe Divesa SA active dans le domaine de l'assurance-maladie complémentaire dont elle a constaté le surendettement. » Pourtant, selon Jean-Paul Diserens³⁵⁵, le fondateur du groupe, l'entreprise « était florissante lorsque j'ai été viré, avec 860 millions de réserves légales. » Selon M Diserens toujours, cette année-là « Supra avait bouclé son exercice 2012 sur un bénéfice de plus de 50 millions de francs. » Chiffre confirmé par le ministre vaudois à la santé qui se demandait³⁵⁶ « Comment peut-on prononcer une faillite alors que la société, un an plus tard, boucle sur près de 50 millions de bénéfices? », questionne Pierre-Yves Maillard. (...) On ne peut qu'être troublé par la manière dont cela s'est passé. A tel point que l'impression a pu exister qu'en fait cet assureur romand en progression et bourré de réserves suscitait des convoitises de la part de concurrents alémaniques ». Nous avons eu l'occasion de développer dans *Dépossession* la chasse aux liquidités, spécialité du binôme Grandes banques-Banques centrales, avec le soutien des Autorités de surveillance.

Alors même que sa surveillance ne devait couvrir qu'une partie très limitée du champ opérationnel du groupe, à savoir « l'assurance complémentaire Supra Assurances SA » car « les activités en matière d'assurance de base ne sont pas soumises à la surveillance de Finma et ne sont nullement touchées par les mesures qu'elle a prononcées », Finma va mettre sous tutelle l'ensemble des activités qui touchent plus de 800'000 clients ! Selon ses propres mots, elle va « ordonner que la totalité de son portefeuille d'assurés soit intégrée à celui d'Assura SA, une autre société du groupe Divesa SA. Parallèlement,

³⁵⁴. La Finma sera dirigée par un Britannique ex-cadre d'UBS, Bilan, 2014

³⁵⁵. Jean-Paul Diserens, *le deuil impossible*, Le Temps, juillet 2016.

³⁵⁶. La saga Assura va enfin trouver son épilogue », Le Temps 2016

la Finma décrète l'assujétissement de Divesa SA, d'Assura SA et de la société Figeas SA à la surveillance des groupes qu'elle assure. Elle relève par ailleurs de leurs fonctions les conseils d'administration des 3 sociétés et nomme un mandataire avec position d'organe ».

Souveraine, Finma décrète, ordonne, foule aux pieds les normes et les lois du pays. Elle place un mandataire de son réseau, qui à son tour choisira des administrateurs, puis restructure le groupe à sa convenance. De fait, elle nommera coup sur coup un mandataire plénipotentiaire et deux avocats-commissaires. Quant à Supra Assurances SA, c'est par simple décision que le 13 décembre 2012 Finma déclarera la faillite et nommera un liquidateur... privé bien sûr.

L'arbitraire, qui hante ce dossier, donne le sentiment d'une faillite de l'Etat fédéral sur fond de dépossession volontaire et planifiée. D'ailleurs, le conseiller d'Etat vaudois PY Maillard dira : «L'Autorité de surveillance des fondations a suspendu Jean-Paul Diserens et ses collègues sur requête de la FINMA. Voilà maintenant quatre ans qu'ils sont suspendus et que deux commissaires, des avocats genevois, règnent à sa place sur l'empire des fondations. Dans un Etat de droit, voir deux avocats avoir si longtemps le pouvoir sur une telle entreprise au titre de suspension provisoire est pour le moins contestable.» Un provisoire qui a duré des années.

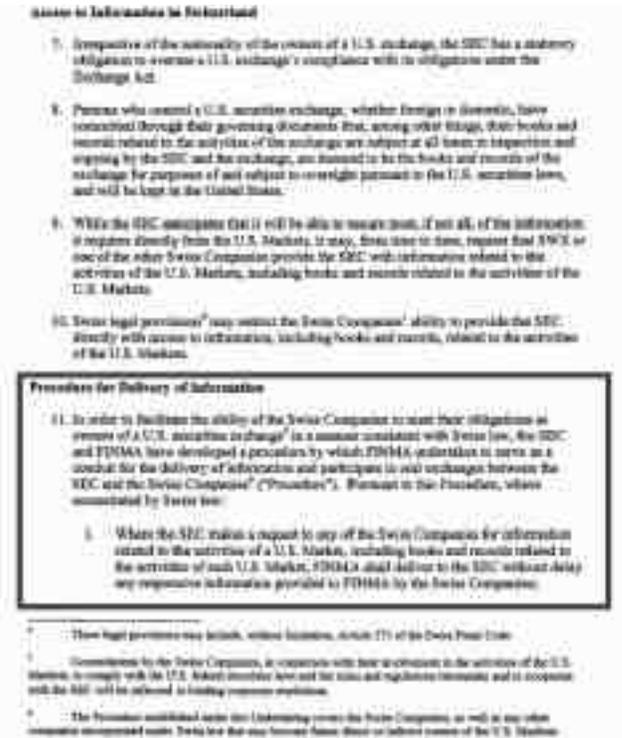
Et selon M Maillard: «Lorsque la FINMA est intervenue contre l'ancienne direction d'Assura, elle a nommé un administrateur plénipotentiaire qui a eu tous les pouvoirs jusqu'en mars 2013. Or en mai de la même année, il entrait chez Sanitas, un concurrent d'Assura, comme directeur financier. » Et la journaliste de conclure que « ce qui est sûr, c'est qu'un futur concurrent a eu accès à tous les chiffres de l'entreprise vaudoise avant de prendre ses nouvelles fonctions sans que cela n'inquiète d'autres autorités que le ministre socialiste ». Sans surprise, Assura annonçait en 2016 « une perte catastrophique de 258 millions ».

En novembre 2014, Finma va pousser à la sortie plusieurs dirigeants d'un autre groupe d'assureurs : « le Groupe Mutuel ». Là aussi, le fondateur du groupe a été poussé à la porte à l'image de M Diserens. Il faut dire que des consultants venus de l'étranger sévissent pour révolutionner un management décidément trop suisse. Depuis, le groupe a perdu ses assurés en masse... 280'000 en 3 ans selon le Nouvelliste.

Bras armé de l'oligarchie financière internationale en Suisse, cette structure détachée du champ de la démocratie, a émis en 2012, une ordonnance sur l'insolvabilité des banques. Ses clients dans les faits. Elle y traite de leur capitalisation à travers une éventuelle confisca-

tion des dépôts bancaires en cas de faillite. Ce document a force de loi, puisque FINMA est dotée d'autorité et de prérogatives de puissance publique (cf. site Finma).

Le malaise grandit encore plus quand nous découvrons 3 pages incroyables, signées quelques jours après sa création en 2009, en tant qu'entité autonome. Il s'agit d'un accord qu'elle concluait avec le gouvernement US sur la transmission des données, dont voici un extrait.



Quand on lit ce document, on comprend mieux la transmission des données par la Finma du 18 février 2009 d'environ 300 clients américains de l'UBS au fisc américain (IRS). FINMA alors avait court-circuité la procédure de demande d'entraide administrative en cours. Elle avait simplement violé le droit suisse. Son comportement est en cohérence avec le document qu'elle avait signé avec les Américains... Au fait, il est prévu que la place financière suisse aura perdu plus d'un tiers de ses banques privées d'ici 2025³⁵⁷. A chacun d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

³⁵⁷. Plus d'un tiers des banques privées suisses auront disparu d'ici 2025 », L'Agefi, août 2019

Et ce n'est pas tout ! Dans sa toute-puissance, la « FINMA gère et publie une liste noire. Les entreprises inscrites sur cette liste ont fait l'objet d'enquêtes de la part de la FINMA en raison d'activités exercées sans droit, mais il n'a pas encore été possible d'éclaircir les soupçons à leur égard car elles n'ont pas respecté leur obligation de renseigner vis-à-vis de la FINMA. Le fait qu'une entreprise figure sur la liste noire ne signifie pas nécessairement qu'elle exerce une activité illicite, mais la FINMA entend ainsi faire savoir qu'elle ne dispose pas de l'autorisation requise. Les entreprises concernées sont supprimées de la liste dès que la FINMA a pu procéder aux vérifications nécessaires ainsi qu'aux adaptations susceptibles d'en découler.³⁵⁸ » Nous sommes donc en présence d'une liste noire constituée sur la base de « soupçons » et non d'infraction établie ! Bref, quelques administrateurs et directeurs — issus du marché financier et dont une partie vient de pays concurrents de la place financière suisse — font la pluie et le beau temps sur une industrie financière dont le délitement est visible. Un management peu rassurant qui met en danger 210000 emplois !

Sur le plan financier interne, Finma encaisse les taxes de surveillance et émoluments des établissements suisses. Son chiffre d'affaires était autrefois des revenus publics au même titre que les impôts. C'est donc autant de manque à gagner dont doivent se priver les caisses fédérales dans leur financement des infrastructures et services publics.

Le business de Finma est juteux. Son bilan a crû de quelque 54 % en 6 ans, avec un bénéfice de l'ordre de 8 à 13 mio par an. Et de nous demander comment ces émoluments ont-ils pu croître autant et si vite, alors même que les effectifs des établissements bancaires reculent ? Serait-il possible que Finma pêche par excès de surveillance ? Simultanément, nous constatons pour la même période une explosion de l'effectif du personnel. La question logique qui s'impose serait de savoir si les établissements suisses locaux seraient harcelés... Personne n'osera trop se plaindre publiquement par peur des pratiques du gendarme.

Toutefois, la secrétaire d'une entreprise mise en faillite a porté plainte d'abord contre le comportement agressif de représentant de la FINMA qui s'occupait du dossier. Dans un deuxième temps, elle a accusé 3 représentants de la FINMA d'abus de pouvoir et de détournement de fonds. « Le liquidateur a dû prendre à sa charge les frais de justice en première instance et payer les frais de dossier

³⁵⁸. Finma.ch

de la secrétaire. Celle-ci a cependant aussi attaqué la manière dont a été réglé le cas. Le liquidateur a en effet chargé sur le compte de la masse en faillite de l'entreprise les frais d'avocat et les coûts estimés pour ce deuxième volet. La somme avoisine les 30 000 francs. Trois représentants de la FINMA ont donné leur accord au règlement final remis par le liquidateur. »³⁵⁹

Malgré cette position dominante et une rente de situation, nous avons découvert il y a quelques années avec étonnement que les capitaux propres de Finma n'ont cessé de fondre jusqu'à devenir rapidement négatifs. Comme elle a le modèle de la SA, elle est techniquement en faillite, sauf si elle compte sur les fonds publics pour la garantir. Ce qui est bien évidemment le cas³⁶⁰.

La question de fond est comment une entreprise bénéficiaire depuis 6 ans peut perdre ses fonds propres ? Ce déficit est dû tout d'abord à un salaire moyen hors normes. Celui-ci est passé de 140 à 146 000. — entre 2009 et 2012. Pourtant nos calculs nous amènent à des coûts salariaux plus importants que ceux effectués par Finma. Après avoir intégré la prise en charge des avantages complémentaires, nous arrivons à 185 000.- en 2009 (328 emplois à temps pleins) et 199 000. — en 2012. 204 000. — serait le salaire moyen en 2014 sur la base de la masse salariale du tableau ci-dessous (483 emplois à plein-temps sans les administrateurs).

Le Conseil fédéral a transformé en mars 2015 la part variable (autrement dit le « bonus ») des employés de la Finma en part fixe. Le salaire des directeurs atteint presque 370 000. — sans compter les prestations sociales (LPP) et autres avantages contractuels et celui du CEO 510 000. Bonus, cadeaux d'ancienneté (par 5 ans), LPP de luxe de la Confédération, contrat de travail de droit public, etc.

en millions de CHF	Équivalents	31.12.2014	31.12.2015
Bénéfices reportés		12 741	12 689
Pertes actuarielles cumulées	13	-65 763	-23 754
Réserves FINMA		54 007	41 160
Réserves FINMA (incédées)		—	-13 041
Capitaux propres		-18 213	11 052

359. « Des employés de la Finma poursuivis pour fraude », 20 minutes, novembre 2015.

360. « La Finma est une coûteuse structure antidémocratique et dans les chiffres rouges », Liliane Held-Khawam, Le Temps, 2015.

« Die Finma, antidemokratisch und bankrott, vergoldet jeden Mitarbeiter mit 204'000 Franken », Liliane Held-Khawam, Inside Paradeplatz, août 2015.

Et enfin, la grosse découverte concerne des ponctions répétées qui alimentent la caisse de pensions du personnel. Au bilan 2014, on découvre ainsi au passif 66 millions pour des pertes actuarielles cumulées.

Compte de résultat global

en millions de CHF	Exercice	2014	2013
Bénéfice		12 741	12 680
Autres résultats			
Bénéfices (pertes) actuarielles	13	-42 007	14 545
Résultat global		-29 266	27 224

En 2014, Finma qui ne semble pas avoir confiance dans l'avenir du système de prévoyance suisse a versé plus de 42 millions de francs à la caisse de prévoyance pour anticiper des pertes futures ! Ceci est plus qu'un jeu d'écritures puisque l'argent est versé et non provisionné. Mais ce mécanisme choquant est légal parce que Finma n'est pas soumise au code des obligations suisse (trop local...) mais à l'IFRS, qui dicte ses standards internationaux aux structures transnationales. Le gendarme suisse n'est pas soumis à la loi suisse. l'IFRS, qui dicte ses standards internationaux aux structures transnationales. Le gendarme suisse n'est pas soumis à la loi suisse.

Autre établissement autonome qui dispose d'importants capitaux publics : la Caisse des Dépôts (CDC). En janvier 2017, Sophie Coignard et Romain Gubert ont publié une enquête³⁶¹ qui critique sévèrement l'« opacité » et la « gabegie » du « coffre-fort des Français ». Quelques jours plus tard, c'est la Cour des comptes qui publie un référé d'une rare sévérité sur les dépenses de fonctionnement de la CDC, avec les coûts salariaux en ligne de mire. Cette entité, qui regroupait 6000 collaborateurs en 2015, est à la tête de 133 milliards d'euros. Or, la Cour des comptes observe « une progression anormalement rapide » des dépenses de la caisse, qui « ont été entachées d'irrégularités en matière de rémunération » entre 2007 et 2015. + 23 % des dépenses motivées par une croissance de 35 % de la masse salariale. La moyenne salariale s'établissait à 302 301 euros pour les directeurs « très sensiblement supérieur à la rémunération moyenne, voisine de 200 000 euros brut, perçue par les directeurs des minis-

³⁶¹. *La Caisse, Enquête sur le coffre-fort des Français*, Sophie Coignard et Romain Gubert, Seuil, 2017.

tères économiques et financiers ».³⁶² Le rapport relève que parmi « les prestations dont elle fait bénéficier ses personnels, la CDC octroie des prêts immobiliers dans la limite de 300 000 euros à des taux inférieurs aux conditions de marché. Ces montants ne sont pas compatibles avec la notion de prêt à vocation sociale », ni dans une période « caractérisée pour le pays par des difficultés économiques et de fortes contraintes sur les finances publiques ».

Les salaires, bonus, prestations complémentaires chouchoutent une population choisie par le marché financier. Comme dans le cas de la Finma, ces individus comptent sur l'argent public pour les couvrir. Les années passent, les problèmes demeurent. Exemple. La CDC a été épinglée par la Cour des Comptes pour avoir offert des actions à 60 salariés de sa filiale CDC Entreprises, intégrée depuis à Bpifrance, d'une valeur de 8,3 millions, pour la période 2009-2013. Le rapport précise qu'un plan d'attributions gratuites d'actions (PAGA) avait été mis en place fin 2007 au profit des salariés de l'ex-CDC Entreprises. Il a conduit à distribuer, entre décembre 2007 et novembre 2010, 28 952 actions gratuites de préférence dans le cadre d'une société à capitaux entièrement publics, non cotée, exerçant une mission d'intérêt général. Certains dirigeants ou cadres de CDC Entreprises ont ainsi bénéficié de produits de cession importants, sans lien avec la vocation initiale « d'intéressement » de ce dispositif.³⁶³ Or, ce montage financier a été fait par l'ancien président de CDC entreprises, qui est à la fois un des bénéficiaires du plan et un... magistrat de la Cour des Comptes.³⁶⁴ Cela fit dire à son président que dans « une entreprise publique, gérant des fonds publics, cette situation constitue une dérive choquante »³⁶⁵.

La machine à bonus tourne à plein régime à la Caisse des dépôts

« Quand on aime, on ne compte pas. CDC Entreprises, la filiale de capital investissement de la Caisse des Dépôts (CDC) — aujourd'hui intégrée dans Bpifrance — aimait très fort ses salariés. Elle leur a fait cadeau, entre décembre 2007 et novembre 2010, de 8,3 millions d'euros, dans le cadre d'un

³⁶². « *La Cour des comptes critique les dépenses de fonctionnement de la Caisse des dépôts* », Le Monde, 2017.

³⁶³. « *La mise en place de Bpifrance : une étape franchie avec succès* », la Cour des comptes, p 59, nov. 2016.

³⁶⁴. « *Les perles du rapport annuel de la Cour des comptes* », Laurent Fargues, Challenges, février 2015.

³⁶⁵. « *La Cour des comptes dénoncent des dérives dans des rémunérations à la Caisse des Dépôts* », 20minutes.

plan d'attribution d'actions gratuites. Entre 2010 et 2012, une soixantaine de salariés se sont partagé ce magot. Selon leur fonction et leur date d'entrée dans la société, les salariés ont reçu entre 9 000 et 567 000 euros. Assassin, le rapport démonte la folle machine à bonus mise en place par la filiale de la Caisse des Dépôts, qui en 2006 a décidé de réserver gratuitement 20 % de ses dividendes à ses salariés. (...) Difficile, par ailleurs, de justifier une telle générosité alors que les sommes gérées par la Caisse des Dépôts étaient d'origine publique et que ses performances ne tenaient qu'à « l'augmentation mécanique du volume des actifs confiés en gestion par des souscripteurs publics. »³⁶⁶

Il ressort de ce qui précède que les pratiques de certains représentants de la diplomatie économique de l'État commencent à peser. Niveaux salariaux et autres avantages sociaux provenant de l'argent public deviennent choquants dans un contexte social morose.

Cette institution publique indépendante est placée sous la surveillance du Parlement. Elle présente 173 mia d'euros au bilan. CDC se targue sur son site de disposer d'un modèle unique « Placée sous la surveillance et la garantie du Parlement, la CDC est la seule institution financière en Europe à pouvoir se prévaloir de la protection de la nation, ce qui lui confère indépendance et autonomie. Groupe public, elle est constituée d'un Établissement public et de filiales. » Comprenez que cette structure qui gère l'argent public a la liberté d'investir, voire de s'endetter. En juillet 2013, un sénateur interpellait le premier ministre sur les dépenses somptuaires de la Bpi, une de ses filiales. « Monsieur le ministre, ma question porte sur les dépenses engagées par la Banque publique d'investissement, ou Bpifrance, depuis sa création.

La Banque publique d'investissement, qui succède à OSÉO, s'illustre par des dépenses somptuaires bien éloignées de sa vocation d'accompagnement des petites et moyennes entreprises pour leur financement au service de la compétitivité.

Actuellement, elle est propriétaire d'un immeuble de plus de 30 000 mètres carrés à Maisons-Alfort, où elle vient d'installer son siège social. Ce dernier se situe à quelque trois kilomètres de Bercy et à proximité immédiate du centre de Paris.

Or, nous avons appris que la Banque publique d'investissement a décidé de louer, au cœur de Paris, boulevard Haussmann, 10 800

³⁶⁶. « *Les perles du rapport annuel de la Cour des comptes* », Challenges, 2015.

mètres carrés supplémentaires en signant, pour cet immeuble, un bail de neuf ans pour un loyer de 6,6 millions d'euros par an.

À ces dépenses immobilières, s'ajoute un budget de communication pour le lancement de la « marque » Bpifrance d'un montant considérable : 7 350 000 euros, dont 300 000 euros pour la seule création d'un logo.

Il serait donc souhaitable que le Gouvernement s'assure que la Banque publique d'investissement, sous tutelle de l'État, soit sobre, efficace et réellement au service de la compétitivité des PME.

Quelles actions le Gouvernement envisage-t-il donc de prendre auprès de la gouvernance de la Banque publique d'investissement et de son directeur général afin de faire cesser ces dépenses inconsidérées ? »

Dans la réponse qui fut donnée par le ministre, nous retenons : « (...) J'ajoute que Bpi est une entreprise publique et non un opérateur public. À ce titre, elle n'est pas soumise aux règles mises en œuvre par France Domaines sur l'immobilier public »³⁶⁷ ! Ceci a le mérite d'être clair... M. Dufaut n'a pas été convaincu et répliquera : « Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces éléments de réponse, quoiqu'ils ne m'aient pas particulièrement convaincu ni rassuré. Il me paraît urgent de mettre un terme à des dépenses indécentes de Bpifrance qui sont manifestement contraires à la vocation première de cette banque. »

Au vu des sommes dont ces dirigeants disposent, on peut comprendre qu'ils soient sollicités. Les sommes en question sont extravagantes, et nécessiteraient un contrôle du parlement bien plus serré. Mais dans les faits, celui-ci est impuissant, et les quelques élus qui peuvent s'inquiéter de dérives finiront par se lasser de lancer des alertes. « Les filiales de la CDC doivent parfois faire le grand écart entre leur responsabilité en tant que gestionnaires de capitaux publics et les pratiques des sociétés privées avec lesquelles elles sont en concurrence. C'est en particulier le cas de son fonds de gestion Qualium. Dans les documents officiels, son activité est pudiquement décrite comme des interventions « sur le marché concurrentiel du capital investissement ». En clair, il s'agit de prendre des participations dans des entreprises en difficulté, de les « restructurer » (via des plans sociaux) et de les revendre ensuite en faisant des bénéficiaires. La publication des débats de la commission de surveillance de la CDC témoigne d'ailleurs d'une réflexion sur le maintien des techniques d'investissement actuelles, voire même sur le maintien du fonds au

³⁶⁷. « Dépenses engagées par la Banque publique d'investissement », M. Alain Dufaut, 2013, senat.fr

sein de la CDC.³⁶⁸ » En 2016, cette même caisse a accusé une perte d'un demi-milliard d'euros...³⁶⁹ dans le dossier de fusion entre Transdev et Veolia transport. Échec économique et financier, difficultés, et autres risques sous-estimés feront dire à la Cour des Comptes qu'il fallait doter cet établissement d'une commission de surveillance...

La privatisation de France Télécom a aussi généré des pertes considérables. Un employé, devenu indépendant de son ministre de tutelle, a pu enchaîner les mauvaises décisions, et prendre des risques inconsidérés. Ce faisant, des dizaines de milliards d'euros ont été engloutis. Tout commence quelques années plus tôt par un boum de la doctrine « néolibérale » qui impose la corporatisation des régies publiques. La séparation entre les télécoms de la poste en France est décidée dès 1990, et mènera à leur privatisation. En 91, la partie télécom devient une entité exploitante de droit public, puis en 96, une société anonyme (SA).

En septembre 97, France Télécom ouvre son capital avec des promesses irréalistes, mais anesthésiantes, formulées par la gauche au pouvoir. La valeur de l'action s'envole. Les établissements financiers se bousculent pour prêter de l'argent à ce fleuron de l'État. S'enchaîneront des alliances mal négociées avec l'allemand Deutsche Telekom, un rachat à des prix surfaits de Orange, et surtout le coûteux financement des licences UMTS³⁷⁰.

La mésaventure des UMTS, due à un mauvais timing imposé par l'UE, a englouti des fortunes. « Deux ans après avoir déboursé plus de 150 milliards de francs sur le continent pour acquérir à prix d'or des licences UMTS, les opérateurs paient aujourd'hui doublement ces investissements colossaux. D'abord en payant sous des dettes astronomiques, que les revenus liés aux services GSM ne parviennent pas à réduire. Ensuite en devant provisionner leur retrait pur et simple de pays où ils avaient pourtant une licence.³⁷¹ »

Commentant la chose, le site du Sénat³⁷² français va écrire « Le « délire UMTS », résultant d'une programmation européenne précipitée (au 1^{er} janvier 2002) et par là-même déraisonnable du déploiement de cette nouvelle technologie — avant même que les investissements opérés sur le GSM aient été entièrement amortis —, ainsi que de l'ad-

³⁶⁸. « Épargne, logement, investissements dans le privé : les mille et une missions de la Caisse des dépôts », Le Monde, janvier 2016.

³⁶⁹. « La Cour des comptes épingle la CDC dans le dossier Transdev », Reuters, investir.lesechos.fr, février 2016.

³⁷⁰. « Dépossession, les milliards envolés de France Télécom entre 99 et 2001 », lillianeheldkhawam.com, 2018.

³⁷¹. « Sujet devenu tabou, l'UMTS ne fait plus rêver personne », le Temps, 2002.

³⁷². « Le bilan de la loi n° 96-660 relative à l'entreprise nationale France-Télécom - C. L'ENVERS DE LA MÉDAILLE : LE BOULET DE LA DETTE ET LES MILLIARDS ENVOLÉS », senat.fr

dition d'un coût très élevé de l'installation des réseaux à des prix pharamineux d'obtention des licences en Grande-Bretagne, en Allemagne et, pendant un temps, en France. » Et d'ajouter : « En bref, « l'anarcho-libéralisme » de la gestion du dossier de la téléphonie mobile de 3^e génération a considérablement contribué à l'anarchie des marchés et aux actuelles difficultés de l'opérateur national. » Tout est dit !

Suite à ces divers flops, les performances opérationnelles du management de l'époque affichaient une perte de 8,3 milliards sur le seul exercice 2001³⁷³, et une dette de près de 80 milliards d'euros³⁷⁴. Les fonds propres du fleuron virent au négatif ! Comme le marché de la haute finance n'est jamais loin de ces opérations de *modernisation* du secteur public, le titre est attaqué. La spéculation à la baisse va se poursuivre et s'intensifier. L'agence de notations Moody's dégrade la catégorie de la dette de l'entreprise de deux crans avec des perspectives négatives. Les coûts de la dette montent.

L'action va descendre à 10 euros, après avoir atteint les 219 euros ! Quelques jours plus tard, Michel Bon, patron de France Télécom, demande la tutelle de l'État. Le management a perdu, les Français aussi, les banquiers ont gagné³⁷⁵ grâce aux attaques des spéculateurs ! M. Bon³⁷⁶ démissionne. Une quasi-faillite viendra couronner le tout, mais celle-ci sera réglée par l'injection de 15 milliards d'euros d'argent public. Cette somme qui correspond à un pic de remboursement de dettes se fera par des émissions obligataires et des cessions d'actifs. À ce stade, l'État est encore majoritaire.

Une fois de plus, le management privé d'une entreprise d'intérêt public a besoin du bouclier protecteur de l'État. Celui-là même qui ne devait plus gaspiller l'argent des impôts, doit voler au secours de privés ! Le ministre de l'Économie et des Finances va aller rassurer le « marché » en garantissant qu'il ne renationaliserait pas l'entreprise, en promettant que « l'État actionnaire se comporterait en investisseur avisé », et en promettant de prendre les mesures adéquates en cas de besoin. La privatisation va malgré tout se poursuivre, jusqu'à la perte de la minorité de blocage³⁷⁷ par l'État français. Actuellement, l'État détient moins de 23 % du capital-actions de Orange, dont une partie via Bpifrance. Une dette stratosphérique en mains du marché,

³⁷³. « France Télécom : ce qui s'est vraiment passé », 01net, 2002.

³⁷⁴. « France Télécom : 80 Milliards d'Euros de dette au lieu des 70 annoncés ? » boursier.com, 2002.

³⁷⁵. « France Télécom : l'État à la rescousse », Les Échos, 4 décembre 2002.

³⁷⁶. M. Bon fut lui-même directeur général adjoint du Crédit Agricole.

³⁷⁷. « L'État sous la minorité de blocage dans France Télécom », Libération, septembre 2015.

ainsi qu'un actionnariat dispersé, font que l'État a d'ores et déjà perdu le contrôle de la société ! Il pourrait aussi bien vendre le reste de ses participations.

Avec France Télécom, nous avons un exemple-type du concept NPM où une entité se veut privée, mais a besoin de l'argent public pour faire face aux investissements, pertes, dettes, etc. De plus, ce cas montre à quel point les représentants de l'État avaient perdu tout contrôle sur les finances bien sûr, mais aussi sur le management et sur le marché... Par pure volonté politique, on a octroyé à un homme gérant des milliards d'euros une autonomie au détriment de l'autorité publique.

Pour la petite histoire, malgré une condamnation en 2008 à une amende de 10000 euros³⁷⁸ pour mauvaise gestion dans l'affaire France Télécom, Michel Bon est administrateur de plusieurs entreprises dont Lafarge, et préside actuellement la Fédération nationale pour l'enseignement et la gestion des entreprises. Aucune pénalité donc...

Autre exemple d'entreprise « d'État » qui s'ouvre au marché : Swisscom. Celle-ci va engraisser le marché en rachetant une entreprise à des prix surfaits, comme France Telecom avec Orange. En 2007, Swisscom a acheté Fastweb pour CHF 7,6 milliards, une valeur surfaite. La chose fut même reconnue par le patron allemand de l'époque. En 2011, le même Fastweb faisait perdre 1,2 milliard de francs à Swisscom³⁷⁹. Mais ce n'est pas tout. L'action du fournisseur transalpin d'accès Internet avait perdu entre 2007 et 2011 35 % de sa valeur.

Les autres principes et outils du NPM sont clairement des outils importés du monde de l'entreprise et qui devront achever tôt ou tard la notion de service public, à cause de cette dichotomie entre le stratégique et l'opérationnel d'une part, et de l'autonomisation de celui-ci d'autre part.

Les échecs du NPM sont nombreux et prévisibles. Le New Public Management voudrait que le pilote se retrouve face aux résultats finaux sans prise réelle sur la réalisation des projets. Ce faisant, on rompt le fil rouge qui garantit la cohérence et donc le succès. Les projets engloutissent des sommes exorbitantes. Sans parler du non-respect des délais ou de la qualité attendue. Enfin, au-delà de ces attentes légitimes, un dirigeant qui n'a pas la main sur l'opérationnel ne peut que constater un jour ou l'autre une désintégration des activités dont il est responsable. De fait, personne ne peut piloter

³⁷⁸. « L'ex-patron de France Télécom écope de 10000 euros d'amende pour mauvaise gestion », 01net, 2008.

³⁷⁹. « Swisscom perd 1,2 milliard en Italie », 20 minutes, décembre 2011.

un service, un projet ou une activité en étant coupé de la phase de réalisation. Pas même un Parlement ! Piloter, c'est aussi contrôler, évaluer, valider, corriger. Aucune entreprise de la haute finance ne laisserait aller des activités importantes à des sous-traitants sans mesures, indicateurs de contrôle, suivis réguliers, et une possibilité d'intervenir pour corriger la trajectoire. Elle accepterait encore moins de multiplier, et donc de complexifier, ce genre de situations dans le cadre d'une désagrégation.

On aurait voulu donner les activités au marché de la haute finance, créancier incontournable de l'État, que l'on ne s'y serait pas pris autrement... NPM, agencification, Registre du Commerce, etc. sembleraient bien appartenir à un processus de corporatisation de la sphère publique. De toute manière, lorsqu'un État est pieds et poings liés par une « dette publique », qui enrichit en retour d'autant les créateurs de la monnaie correspondante, celui-ci ne s'appartient plus. Une entité hautement endettée et qui de plus a remis les conditions de son endettement — coûts, renouvellement, etc. — à l'humeur du jour de certains barons de la bourse, doit se « réformer » pour répondre aux exigences de gestion de son nouveau patron.

Bref, le NPM semble bien correspondre à un modèle qui mène à l'échec. D'une part, une personne prend souverainement des décisions concernant le bien commun, et d'autre part des vautours de la finance attaquent les biens publics par la spéculation... Et quand l'argent est perdu pour les uns et engrangé pour les autres, on revient vers le contribuable. Le NPM est une doctrine qui justifie l'axiome « privatiser les bénéfices et mutualiser les pertes et les dettes ». Tout ceci reflète bel et bien un système hybride alliant un faux libéralisme et un faux socialisme aboutit en quelque sorte à un vol puisque les contribuables sont pris en otage et demeurent en toutes circonstances les garants de l'infrastructure d'intérêt public.

CHAPITRE 22

LES SEIGNEURS DE LA FINANCE CONVOITENT LE BUSINESS PUBLIC

L'introduction de mécanismes de marché au sein de la sphère publique est le grand enjeu de la restructuration de l'espace planétaire. Remplacer la chose publique par le « marché » revient à se débarrasser de son principal concurrent qu'est l'« État ». Le monde du business le sait, et la guerre qu'il lui livre est inlassable. Voilà pourquoi même si les négociations pour trouver un accord multilatéral global pour libéraliser les services capotent régulièrement, les seigneurs de la finance ne baissent pas les bras pour autant. Pour cela, il faut faire tomber tout ce qui peut protéger cet espace réservé autrefois aux citoyens. Les murs de la forteresse sont ébranlés, et prêts à céder. Les services, les entreprises, et même l'administration publics se sont métamorphosés en quelques décennies, et ont déjà été passablement phagocytés...

Le marché de la finance, qui détient l'endettement public, ainsi que les processus globaux de production, est au stade où il peut obtenir ce qu'il veut de ce qu'il reste des États. Or, il veut officialiser la libéralisation de l'industrie des services, spécialement celle qui incombe à l'État, dans l'ensemble de l'espace planétaire, afin de légaliser sa gouvernance mondiale. Pour ce faire, il a besoin d'un accord global qui légitimerait son rôle de gouvernant. Ambitieux projet, mais pas impossible.

- First, all participants agree that all documents related to the development of a new International Services Agreement, including negotiating texts, proposals of each participant, accompanying explanatory material, discussion papers, emails related to the substance of the negotiations, and other information exchanged in the course of the negotiations, is provided and will be held in confidence, unless each participant involved in a communication subsequently agrees to its release. This means that documents may be provided only to (1) government officials, or (2) persons outside government who participate in that government's domestic consultation process and who have a need to review or be advised of the information in these documents. Anyone provided access to the documents will be informed that they cannot share the documents with people not authorized to see them. All participants will hold these documents in confidence for four years after entry into force of the International Services Agreement, or if no agreement enters into force, for five years after the last round of negotiations.

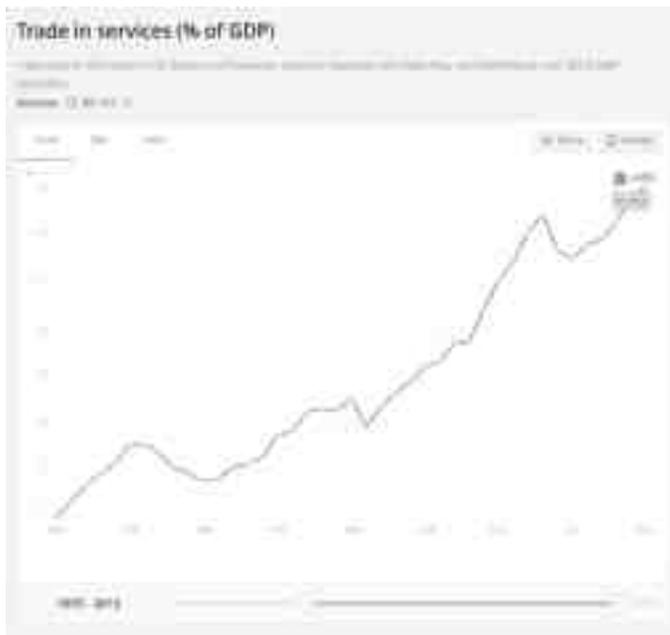
(cf. extrait de la lettre de l'ambassadeur américain à l'OMC. ³⁸⁰)

L'Accord général sur le commerce des services de l'OMC est resté en souffrance dans les années 90. Et voilà que le processus reprend en février 2000 à Genève, puis sera intégré au cycle de Doha en

³⁸⁰. « *De nouveaux documents dévoilent les coulisses du traité TISA* », Libération, mai 2016.

novembre 2001. Honni par les peuples et craint par les États, le projet capota le 24 juillet 2006 à Genève sous la pression des altermondialistes, et de villes qui se sont déclarées « hors AGCS ».

Pierre angulaire du Nouveau Monde construit par le business, le projet fut relooké et relancé en 2012, à l'initiative du gouvernement américain, sous un nouveau nom : Accord sur le Commerce des Services (ACS) ou Trade in Services Agreement (TISA). Sous le leadership des États-Unis, 50 États, baptisés « *Really good friends* » lancent en 2013 TISA. Ils représentent plus des 2/3 du volume mondial du commerce des services, soit \$39 trillions (70 % du volume global de \$55 trillions). Le contenu de TISA³⁸¹ serait si explosif qu'il fut tenu secret. L'UE dispose d'une copie qu'elle tient dans une armoire forte. Personne n'a le droit de la copier ou d'en prendre des notes. Le texte est protégé par un copyright soumis au droit américain. Or, le droit américain bénéficie d'extraterritorialité³⁸², personne ne se hasarderà à prendre le risque d'une reproduction totale ou partielle. Personne, sauf Wikileaks de Julian Assange, qui a diffusé en 2014 les informations disponibles à ce jour. Julian Assange qui encourt les foudres de la communauté globalisante.



³⁸¹. "Ten things you need to know about TISA", AFTINET, february 2018.

³⁸². « L'extraterritorialité du droit américain », Res Publica, février 2016.

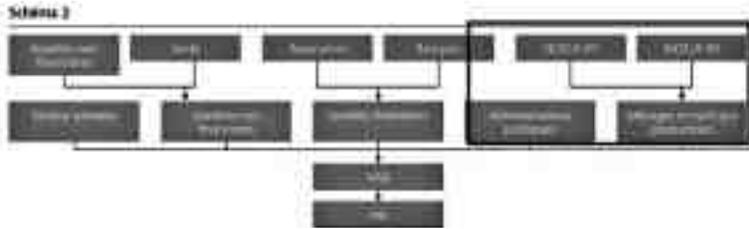
En mai 2016, Wikileaks fait des révélations fracassantes sur les négociations TISA. En octobre de la même année, Assange voit son accès internet coupé, et en novembre TISA est suspendu alors même que les négociations étaient presque terminées, et que les résultats devaient être présentés. Toutefois, cela ne signifie pas que TISA soit mort. Selon Claude Layalle (ATTAC), « TISA, dans le contexte post industriel n'est pas mort, juste suspendu et on peut parier que si l'on ne s'y oppose pas activement, il sera ratifié par le futur Parlement européen dès 2019 dans une procédure non mixte sans consultation des parlements nationaux.³⁸³ » En effet, le nom TISA a pu être enterré, mais son contenu sera mis en place d'une manière ou d'une autre. Par conséquent, il est utile d'étudier TISA, car il nous permet de comprendre ce qui est visé par la libéralisation des services. Exemple.

Du temps du TISA, les FTN s'étaient regroupées en « TEAM TISA », et voilà que suite à la suspension officielle du traité, une *Coalition of Services Industrie, CSI*, est apparue. On y retrouve les firmes globales américaines, dont les Tech de la Silicon Valley, sans oublier les incontournables tels que JP Morgan ou Visa... (cf. visuel ci-dessous). Cet exemple symbolique montre que les représentants des FTN ont décidé de tenir bon. De fait, les plus gros lobbies de la planète s'activent pour faire plier les États qui comptent dans l'industrie des services. Et là nous parlons d'un volume d'activités de \$55 trillions³⁸⁴, soit 55 000 000 000 000 \$. La Commission européenne qui travaille main dans la main avec les FTN représente un PIB dont 70 % résultent des services. Son site insistait sur l'importance de la libéralisation des services à travers TISA : « Dans une économie mondialisée, les services sont de plus en plus importants et constituent un élément fondamental de l'économie des pays de l'UE. L'UE est le premier exportateur de services au monde, des dizaines de millions de personnes travaillant dans ce secteur en Europe. ». Et la Commission d'encourager les États hors UE à adhérer au TISA, appelé ci-après ACS : « (...) que d'autres membres de l'OMC prendront part aux négociations ou à l'accord une fois que celui-ci sera signé. C'est pourquoi l'ACS se fonde sur un accord international existant, l'accord général sur le commerce des services (AGCS), auquel participent tous les membres de l'OMC. Cela signifie que, si un nombre suffisant de membres de l'OMC s'y associent, l'ACS pourrait être étendu à l'ensemble de l'OMC ».

³⁸³. « Pour ne pas oublier TISA », Claude Layalle, membre d'ATTAC, avril 2018.

³⁸⁴. "America \$38 trillion global trade deal, you never heard of", CNN Money, 2016.

tions que nous payons, que l'on peut appeler *services marchands*, et d'autres gratuites qui sont des *services non marchands*.



Nous entendons par service non marchand une prestation issue soit de certains organismes de l'économie sociale tels que les associations financées par cotisation, legs, ou dons, soit par le secteur public après collecte de l'impôt, taxes et autres émoluments. En tant qu'activité génératrice de valeur ajoutée, les services publics sont aussi concernés par la libéralisation du marché des services. La preuve en image. Elle nous vient de la Confédération suisse. Le schéma affiche le VAB, la *valeur ajoutée brute*³⁸⁵, par secteur productif. Et là, les administrations publiques s'y trouvent aux côtés de l'ensemble du tissu économique. À relever la présence des foyers privés considérés pour l'occasion comme « *Ménages en tant que producteurs* ». Voici la preuve que les indicateurs qui reflètent la mentalité productiviste ont infiltré même les secteurs non marchands de la société. Ainsi, le Nouveau Monde prospère dans « un système d'organisation de la vie économique dans lequel la production est donnée comme objectif premier ».

2. The purpose of paragraph 1, state-owned enterprises of another Party or a less Party seeking accession to this Agreement shall be deemed to give a dominant role in the relevant market if
 - (a) more than 50 of the 100 largest juridical persons of the Party or non-Party, as measured by market value, are state-owned enterprises of that Party or non-Party; or
 - (b) the cumulative market value of all state-owned enterprises of the Party or non-Party represent more than 50 percent of that Party or non-Party's gross national income.
3. If a Party submits a notification pursuant to paragraph 1, the Parties shall develop disciplines on the provision of non-commercial assistance to state-owned enterprises. Such disciplines shall be an integral part of this Agreement, and shall, at minimum, aim to ensure
 - (a) non-commercial assistance provided to a Party's state-owned enterprises does not cause adverse effects to another Party's interests; and
 - (b) transparency with respect to any policies or programs that provide non-commercial assistance to state-owned enterprises.

³⁸⁵. « Le VAB est l'indicateur le plus utilisé par les Comptes Nationaux des États ou des Organisations internationales. La VA [Value added] est le concept que l'on utilise pour mesurer la production d'un agent économique (c'est-à-dire d'une firme, d'une administration publique, d'une organisation non-gouvernementale ou d'un ménage) pendant une période donnée (généralement le trimestre ou l'année). » Center of Research in Public Economics and Population Economics.

En avril 2014, l'Internationale des services publics écrivait dans un rapport « L'ACS (TISA) contre le service public » dans lequel, les auteurs soulignent que TISA « s'inscrit dans cette nouvelle vague inquiétante d'accords commerciaux et d'investissement, reposant sur des pouvoirs juridiquement contraignants qui institutionnalisent les droits des investisseurs et interdisent toute intervention des États dans un large éventail de secteurs indirectement liés au commerce ». Selon les auteurs de la publication, Sinclair et Mertins-Kirkwood, l'accord, basé sur une régulation par le marché, fausse et détourne le principe de services publics au profit des entreprises. Le concept même de services publics qui fournit équitablement aux populations des services de base est selon eux perverti.

Dans un document, inédit jusque-là, publié par Wikileaks figure une annexe qui était prévue dans le cadre du TISA. Elle concernait les entreprises publiques (« *state-owned enterprises*³⁸⁶ ») dont les conséquences sur la mutation du marché global des services sont considérables.

Cet élément est en cohérence totale avec le New Public Management vu précédemment, qui prévoyait dans ses principes la déréglementation des monopoles publics.

À l'image du NPM, le principe exigé par un traité du genre de TISA est de gérer les entreprises publiques comme les privées. Jane Kelsey, professeure de droit à Auckland, Nouvelle-Zélande, résume le document qui a fuité par le fait que les entreprises publiques « agissent comme des entreprises privées, sur la base de considérations purement commerciales, quand elles achètent ou vendent des services ».

Un autre impact est une menace que font courir les FTN sur les PME. Selon Libération, il est prévu que les entreprises publiques « (...) appliquent un « traitement non-discriminatoire » dans leurs activités commerciales : « pas de préférence en faveur de fournisseurs locaux, ou de clients locaux, par exemple pour donner une priorité d'approvisionnement à des entreprises locales ou nationales », poursuit Amélie Canonne. D'ailleurs, ce marché local est aussi attaqué par le biais des traités de libre-échange de nouvelle génération où il est écrit que le CETA « permettra aux entreprises canadiennes et européennes de participer aux marchés publics, de services et d'investissements de l'autre partenaire ». Dans le cadre des échanges US, le TTIP ouvre aux FTN américaines l'accès aux marchés publics européens, mais la réciproque est moins sûre. Même si le gouvernement US s'engageait à ouvrir les marchés publics, les États américains pourront continuer à en garantir des parts à leurs PME.

386. « De nouveaux documents dévoilent les coulisses du traité TISA », Libération, mai 2016.

Bref, ces dispositifs permettent aux FTN de débarquer au niveau local pour éventuellement (probablement) intégrer ces prestations au niveau des flux globaux de l'industrie des services. Ce faisant, les locaux, y compris les dirigeants publics, peuvent perdre le contrôle de la gestion de leur territoire.

Un troisième impact relève de la volonté claire de faire du marché le propriétaire des biens publics nationaux ou locaux. Une espèce de nationalisation à l'envers... La fin du texte cité « prévoit en outre que si les entreprises publiques d'un État parti au Tisa, ou candidat pour le rejoindre, pèsent pour plus de 30 % dans son économie, un autre pays peut demander aux parties à l'accord de ne pas fournir auxdites entreprises publiques une « aide non commerciale » — en clair, une annulation de dette, un don, un prêt préférentiel... — susceptible d'avoir des « effets négatifs » sur ses propres intérêts. Difficile de ne pas y voir, comme Jane Kelsey, une « munition anti-Chine des États-Unis » au cas où cette dernière rejoindrait l'accord. »

Un diagnostic qui converge avec celui de Frédéric Farah, professeur d'économie à Paris. « L'ouverture totale des marchés, le libre-échange sans limites censé être bénéfique à tous, selon ses promoteurs, est en panne. Mais il faut bien comprendre que le Tisa, comme le Tafta, vise à contrer la puissance de la Chine sur la scène économique internationale. Il faut envisager l'hypothèse selon laquelle une fois acté l'accord Tisa, ses protagonistes exigent qu'il soit adopté par les membres de l'OMC, dont la Chine fait partie. Il s'agit de donner le « la », de former une masse critique qui s'imposera au reste du monde. »³⁸⁷

Nous serions tentés de préciser que la fameuse masse critique est pilotée par les lobbies des FTN, principalement anglo-saxonnes, et se donne une munition anti-Chine. Notre analyse nous donne à penser que les FTN anglo-saxonnes sont utilisées par l'oligarchie financière pour faire plier l'ensemble des États depuis l'intérieur. Au fait, il est demandé *une protection des investissements*, comme le demandait... le président Truman. Pas de hasard.

En attendant les gouvernements n'attendent pas l'accord global pour libéraliser les services publics. La dernière nouvelle vient du gouvernement français qui a lancé un projet de loi *pour la transformation de la fonction publique*. Son objectif principal est la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Mais comme les prestations devraient être maintenues (en tout cas en théorie), il fera appel à des contractuels pour les réaliser.

Un rapport vient d'être livré en tant que « contribution au grand

³⁸⁷. « De nouveaux documents dévoilent les coulisses du traité TISA », Libération, mai 2016.

débat national ». Le rapporteur laisse croire que l'État ferait « jusqu'à 25 milliards d'euros d'économie pour ses dépenses publiques ». Le rapport a été commandé à un institut spécialisé dans la relation client, et un cabinet de lobbying...³⁸⁸ Dans une logique difficile à saisir, on se prévaut d'efficacité, et d'économie en remplaçant une simple masse salariale par des factures de sous-traitants qui ont besoin de marge bénéficiaire une fois que TOUS les frais sont payés. Une doctrine NPM, d'inspiration nazie, commandée par l'unique gagnante : l'oligarchie financière.

Quelques points du Projet de loi de transformation de la fonction publique (France)³⁸⁹ :

- Élargir le recours au contrat sur les emplois de direction de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et des établissements relevant de la fonction publique hospitalière
- Création d'un nouveau CDD « de projet » dans les trois versants pour permettre la mobilisation de compétences externes pour la conduite ou la mise en œuvre d'un projet
- Autoriser le recrutement par voie de contrat sur les emplois permanents de catégories A, B et C, par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires au sein de la FPE (à l'instar de la FPH)
- Développement du recours au contrat sur emploi permanent pour faire face au besoin à temps non complet dans la FPT
- Faciliter et accélérer les mouvements de mutation des fonctionnaires de l'État
- Généralisation de l'évaluation individuelle en lieu et place de la notation dans les trois versants
- Sécuriser la rémunération des agents contractuels recrutés sur emplois permanents, et prendre en compte, comme pour les fonctionnaires, leur engagement et leurs résultats individuels et collectifs
- Mieux reconnaître les mérites individuels dans les procédures d'avancement et de promotion au choix dans les trois versants
- Moderniser et harmoniser l'échelle des sanctions entre les trois versants de la FP.

³⁸⁸. « *Services publics : un rapport préconise une sous-traitance généralisée au profit du privé* », Bastamag, 2019.

³⁸⁹. « *Projet de loi de transformation de la fonction publique* », Le portail de la fonction publique.

- Garantir la portabilité des droits CPF en cas de mobilité entre les secteurs public et privé
- Fluidifier la mobilité des fonctionnaires FPE
- Création d'une portabilité du CDI en interversants
- Favoriser la rupture conventionnelle de la relation de travail et droit à l'allocation de retour à l'emploi
- Création d'un mécanisme de détachement automatique et de « sac à dos social » pour les fonctionnaires concernés par l'externalisation de leur service ou de leur mission

...

ANNEXE



Voici l'exemple de la fusion de plusieurs polices communales du canton de Vaud/ Suisse. Cette restructuration a abouti à la création d'une organisation dont le statut juridique illustre bien le phénomène de corporatisation de l'espace public. L'article 3 traite la chose par ces mots : « L'approbation des présents statuts par le Conseil d'Etat confère à l'Association la personnalité morale de droit public. » Une personnalité morale est accréditée et autorisée à délivrer des prestations de police. Le fait qu'elle soit de droit public ne change rien à la corporatisation du service. Qu'est-ce qui l'empêcherait par exemple de sous-traiter tout ou partie de ses activités à valeur ajoutée à des entités privées du style de Blackwater devenue depuis Academi ?

(Les statuts sont disponibles au <http://www.apol.ch/data/dataimages/Upload/Statuts-de-l-Association-Police-Lavaux.pdf>)

CHAPITRE 23

UN COÛTEUX PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ NON LIBÉRAL

« Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière³⁹⁰ ». Ce genre de requêtes émis par l'ONU est récurrent aussi bien au niveau supranational que local. Le concept de Partenariat Public-Privé, ou PPP, y est central. Le transfert de l'infrastructure américaine aux privés, par George Bush tel que vu précédemment, ainsi que la bonne gouvernance du FMI, relèvent de la même volonté.

Et ce partenariat est mondial. Le préambule de l'Agenda 21 confirme : « Ce processus marque la naissance d'un nouveau partenariat mondial pour le développement durable ». Le 8^e ODD de la Déclaration du Millénaire (2000) annonçait la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Un autre extrait : « Nous sommes déterminés à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

Atteindre le but que nous nous sommes donné ne sera possible que si les objectifs de développement durable sont intimement liés et leur mise en œuvre intégrée. Si nous réalisons toutes les ambitions affichées dans ce Programme, chacun vivra bien mieux dans un monde meilleur ».

Cette forme de dispositif de partenariat multipartite participe à la corporatisation des États, et par extension de la planète tout entière. Au-delà de l'aspect financier et économique, l'appellation « Partenariat » nous propulse dans une sorte de doctrine qui admet que des parties prenantes privées, entreprises comprises, participent à la co-gouvernance mondiale. Ce que nous découvrirons dans ce chapitre relève plus d'arrangements que de libéralisme. Exemple.

UNITAR. L'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche s'est mis en partenariat avec Veolia Environnement. Les modalités sont régies par les lignes directrices sur la coopération entre les Nations unies et le secteur privé ainsi que par les principes du Pacte mondial des Nations unies. La publication en question est émise conjointement par « Veolia Environnement, et l'Institut des Nations unies pour

³⁹⁰. Cible 17.17 du programme 2030.

la formation et la recherche. » Elle est préfacée par le PDG de Veolia Environnement, Leader mondial des services à l'environnement. Il y dit : « Le cœur de notre activité est d'assurer l'accès des populations à des services essentiels dans les meilleures conditions pour la qualité de l'environnement et la qualité de vie elle-même. L'aménagement durable des territoires — que ce soit au niveau des villes, des régions ou des provinces — constitue un enjeu majeur auquel nous apportons notre expérience. Le principe de base est de s'adapter au terrain et de prendre en compte la diversité des besoins, des ressources, des aspirations, des contraintes et des moyens financiers.

Puisqu'une grande partie de la croissance urbaine future va se concentrer dans les pays émergents et en développement, nous devons inventer des nouvelles solutions pour répondre aux besoins de ces méga-villes, tout en reconnaissant que des pratiques innovantes viennent aussi du Sud, et en respectant les spécificités sociales et économiques.

Cette préoccupation est illustrée par le partenariat pluriannuel de Veolia Environnement avec l'UNITAR pour appuyer le déploiement géographique du réseau CIFAL (Centres Internationaux de Formation des Acteurs Locaux), qui aide les décideurs locaux à améliorer la qualité de leurs services urbains³⁹¹ ».

Nous voyons la place essentielle qu'occupent l'entreprise Veolia et son management dans la gestion stratégique de l'environnement. La preuve est que le Water think tank, fruit d'une « initiative conjointe de la Confédération suisse (Direction du développement et de la coopération, Programme global Eau) et de l'Université de Genève », est venu se greffer à UNITAR.

« Le Water Think Tank vise à dresser un panorama du rôle des autorités locales dans la gestion des ressources en eau dans différents bassins versants de la Méditerranée. Mis en œuvre autour de l'UNITAR, de Veolia Environnement et de la Fondation Prince Albert II de Monaco, le projet de recherche s'intéresse en particulier aux conflits découlant de l'utilisation des ressources en eau par différents acteurs et aux systèmes de règlement des différends existants. À l'issue de la phase de recherche et d'analyse, un symposium sera organisé en 2011. Il réunira des gouvernements locaux et d'autres parties prenantes, afin de présenter et discuter des résultats de la phase de recherche, de stimuler l'échange de bonnes pratiques et de créer des opportunités de coopération décentralisée et de partenariats public-privé. »
Stratégique pour le business de Veolia dans la région en question !

³⁹¹. Brochure « Veolia Environnement- Institut des Nations unies pour la formation et la recherche- Partenaires stratégiques pour un développement local durable ».

La réalité de la gestion de l'eau en France est moins idyllique que ce que veulent bien énoncer les lignes ci-dessus. L'enquête de France 2³⁹² sur ce marché de 9 milliards d'euros, un oligopole qui domine de la tête et des épaules la distribution de l'eau. 3 multinationales se répartissent le gâteau : Veolia (25 mia d'euros), Suez (15 mia), et Saur (1,3 mia), toutes trois en mains du marché de la finance globale... L'enquête de Cash investigation a révélé de graves dysfonctionnements dans la gestion et la distribution de l'eau dans la ville de Nîmes. 20 % de l'eau déjà traitée est perdue dans des conduites mal entretenues, datant des années... 50 !

Saur, le distributeur, en mains du marché financier international, est au bénéfice d'un monopole sur la ville, et gagne selon un expert environ 18 % de marge nette, après déduction des frais d'exploitation ! Cela fait que les Nîmois paient leur eau 33 à 40 % plus que nécessaire.

Cette marge bénéficiaire étant incompatible avec un service « public », les journalistes ont eu l'occasion de relever qu'aucun contrôle financier de l'opérateur n'était prévu.

Et enfin, dysfonctionnement éthique ultime, cet opérateur coupait l'eau en cas d'impayés, en violation d'une loi de 2013 qui garantit le droit à l'eau, et interdit non seulement sa coupure, mais aussi la réduction de son débit. Saur a tenté de la faire annuler, allant jusqu'à la Cour Constitutionnelle, mais sans succès.

PPP en Suisse. En Suisse, le Conseil fédéral a émis une ordonnance sur les finances de la Confédération qui inclut les PPP. Il y est dit que : « 1. Dans l'accomplissement des tâches, les unités administratives examinent, s'il y a lieu, la possibilité de collaborer à plus long terme, sur des bases contractuelles, avec des partenaires privés. 2. L'Administration des finances règle les détails dans des directives. »³⁹³

Une autre définition serait que « Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. »³⁹⁴

Selon la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Genève, le « partenariat public-privé (PPP) permet à une collectivité publique de confier à une entreprise privée un projet global. L'entreprise a pour mission de concevoir, financer et réaliser une prestation ou un

³⁹². « Cash investigation — L'eau : scandale dans nos tuyaux », France 2.

³⁹³. Art. 52a Collaboration avec des partenaires privés/Public Private Partnership — Ordonnance du 5 avril 2006.

³⁹⁴. Wikipedia.

ouvrage de service public et d'en assurer ensuite la maintenance et la gestion. Le cadre temporel est défini et un paiement, échelonné dans le temps, est effectué par l'entité publique.

Le PPP offre une approche différente pour financer et gérer des projets d'utilité publique. Le secteur public n'achète plus un bien, mais un service. Celui-ci va de la conception à la maintenance, en passant par le financement, la construction et l'exploitation. En échange, le secteur public paie des annuités financières (loyer, subvention, recettes versées par les utilisateurs, etc.) dès la fin de la construction, lorsque les ouvrages sont totalement réceptionnés. »³⁹⁵

Avec le PPP, le bien futur financé avec l'argent public est propriété privée. Avec l'État en locataire, le marché bénéficie de rentes à vie. En septembre 2012, le Conseil fédéral répondait à l'interpellation par une députée qui vantait les mérites de l'efficacité du partenariat public-privé. « Dans le message du 18 janvier 2012 relatif à l'initiative populaire « Pour les transports publics » et sur le contre-projet direct (Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF), le Conseil fédéral propose de maintenir la possibilité d'un financement complémentaire par des tiers, déjà prévue dans les dispositions transitoires de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101) pour ne pas empêcher le (co) financement de projets par les communes, les privés ou les organisations internationales. ».

Dans ce texte, le CF détaille les avantages qu'offre le PPP à certains tiers. Il dit ceci : « En Suisse, les administrations publiques peuvent, en règle générale, accéder à des financements de manière plus avantageuse que les bailleurs de fonds privés. Toutefois, le financement des tâches étatiques, en particulier des infrastructures, par un PPP peut être une option attrayante et lucrative pour les bailleurs de fonds privés, qui accèdent ainsi à une nouvelle classe d'investissement. Grâce à la stabilité financière des administrations publiques de notre pays, ces investissements sont considérés comme particulièrement sûrs. À noter que l'État assume toujours le risque résiduel, puisqu'il doit garantir, pour motif de respect des intérêts prépondérants, l'exploitation de l'infrastructure concernée même en cas de défaillance du PPP ».

Un peu plus loin, il reconnaît que le processus est plus coûteux, et plus risqué pour le contribuable ! « Les motivations, les approches et les modalités accompagnant les PPP peuvent être des plus diverses ; les avantages et les désavantages doivent donc être

³⁹⁵. « *Partenariat public-privé, une solution d'avenir pour les infrastructures* », CCIG, 2014.

considérés au cas par cas. Les défenseurs du PPP mettent souvent en avant son potentiel d'efficacité et d'efficacités (nouveau principe d'acquisition, approche cycle de vie, renforcement de la dimension économique, innovation). À l'inverse, les coûts élevés de transaction (élaboration de contrats très complexes, modifications contractuelles), le fait que le financement privé soit plus coûteux que le financement étatique et les attentes de la société de PPP en matière de rendement sont considérés comme des désavantages. Par ailleurs, un PPP est particulièrement déconseillé lorsque des recouvrements de la responsabilité privée et de la responsabilité publique ne peuvent être exclus (par ex. dans le cas du financement de certains tronçons du réseau ferroviaire et du réseau des routes nationales) »³⁹⁶.

Les projets en PPP sont plus coûteux que des projets sous bannière publique. Aux arguments listés par le CF s'ajoute le fait que les salaires et les bonus ne sont pas équivalents dans le monde du privé que celui de public. Nous avons vu que Saur, le délégataire nîmois pour la distribution de l'eau se faisait encore jusqu'à 18 % de marge nette. Ainsi, il est moins cher, et plus sûr en matière de qualité et de durée, de financer les projets sans PPP. Toutefois, les accords supranationaux privilégient les intérêts des investisseurs privés à ceux du contribuable/consommateur. Grâce aux PPP, des entités financières et/ou commerciales transnationales vont pouvoir pénétrer durablement les États de manière à la fois verticale et horizontale. Ce faisant, elles vont à la fois s'accaparer le précieux outil de production public et privé, tout en privatisant, et globalisant les territoires...

PPP aussi à Paris. Voici un exemple de difficultés rencontrées avec un PPP dans le cadre de la gouvernance de Paris. Des commentaires de la chambre régionale des comptes³⁹⁷ pointaient en 2012 le manque de rigueur dans la gestion de Vélib', activité gérée en PPP. À côté du succès incontestable de la prestation, plus de 5'475 vélos, d'une valeur de 3'336'081 euros, manquaient à l'appel en 2010. Dans le cadre de l'extension du contrat à 291 nouvelles stations, malgré le fait que peu de vélos aient été rajoutés, Paris a renoncé aux pénalités annuelles prévues dans ce genre de contrat, estimées par les magistrats à une amende de plus d'un million d'euros.

À souligner que la même mairie de Paris a eu d'autres difficul-

³⁹⁶. « *Partenariat public-privé pour les projets d'infrastructure de la Confédération* », L'Assemblée fédérale — le Parlement suisse, Schneider-Schneiter Elisabeth, mars 2012.

³⁹⁷. « *La gestion de Vélib'a besoin d'une révision* », Le Parisien, novembre 2012.

tés cette fois avec la prestation cousine qu'est Autolib³⁹⁸. Avec 250 millions d'investissement de base³⁹⁹, le chiffre d'affaires annuel escompté s'élevait à 100 millions d'euros. Finalement, la prestation fut sous-traitée en 2011 au groupe Bolloré. Celui-ci avait projeté un bénéfice de 56 millions d'euros par an, puis a annoncé un léger déficit qu'il a revu finalement à la hausse. Le contrat a été rompu en juin 2018, et le groupe financier chiffre à 250 millions la facture⁴⁰⁰ qu'il va adresser à la mairie pour rupture anticipée de contrats, et autres frais. Mais ce n'est pas tout. Les 3'244 bornes qui permettaient de recharger les voitures électriques sont inutilisables⁴⁰¹. Pourquoi ? Parce que même si celles-ci appartiennent aux municipalités, le boîtier de pilotage qui gère ces bornes est la propriété de Bolloré qui les démontera à son départ.

Les PPP constituent une manne dont se délecte le monde de la haute finance⁴⁰². Il faut dire que nombre d'entre eux concernent des prestations dont l'utilisateur est devenu client... captif. La preuve : En 2017, l'AMF annonçait que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) détenait 5,67 % du capital et 9,33 % des droits de vote d'Eiffage, leader européen et des concessions. Cette majoration de la présence de la CDC s'est faite par l'intermédiaire de Bpifrance Participations. Et nous lisons dans la liste des points forts signalés : « Contraintes budgétaires dans les pays européens favorables aux projets de concessions et de PPP (Partenariat Public/Privé), très rentables pour le groupe (16 % des revenus mais 72 % du bénéfice opérationnel) ». ⁴⁰³ Nous voyons par cet exemple l'intérêt des privés dans ces montages contractuels avec l'argent public des États, dont les dirigeants veulent nous faire croire que cela va permettre de réaliser des économies...

Voici un petit exemple italien. 14 août 2018. Un viaduc d'auto-route s'effondre près de Gênes, au nord de l'Italie. Bilan, plus d'une trentaine de morts.

³⁹⁸. « *Le déficit abyssal d'Autolib' menace la mairie de Paris* », Béatrice Jérôme, Le Monde, mai 2018.

³⁹⁹. « *Autolib' nécessitera un investissement de 250 millions* », Charles Gautier, Le Figaro, décembre 2009.

⁴⁰⁰. « *Fin d'Autolib' : « 250 millions à recouvrer » pour le groupe Bolloré* », AFP, Ouest-France, juillet 2018.

⁴⁰¹. « *Pourquoi il ne sera plus possible d'utiliser les bornes de recharge Autolib'* », Challenges, juillet 2018.

⁴⁰². « *Les PME non financiarisées en sont absentes. Forum PPP Afrique : les PME, chaînon manquant pour la réussite des PPP* ». La Tribune.

⁴⁰³. « *Eiffage : La CDC via Bpifrance passe au-dessus des 5 % du capital* », Capital, 2017.

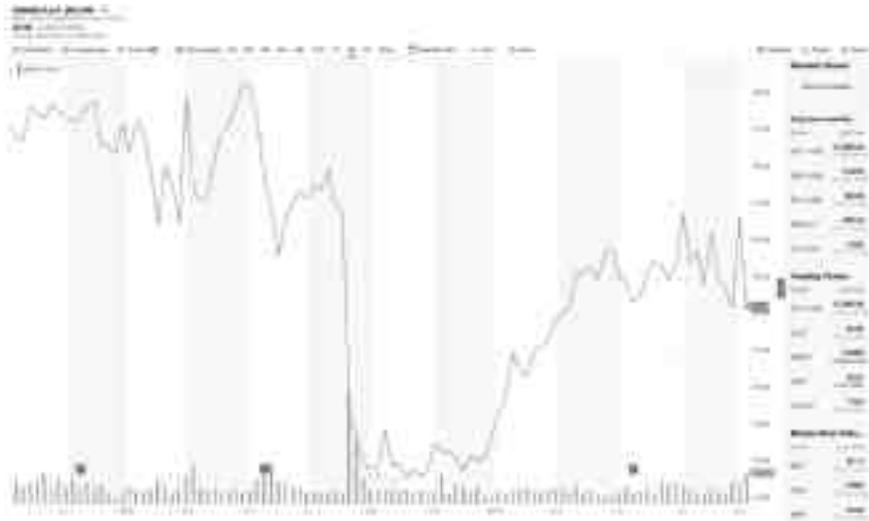


Figure: le 15 août, chute de l'action du groupe Atlantia, propriétaire du concessionnaire, oubliée depuis.

Devant la tragédie, des voix se sont élevées pour dénoncer la vétusté générale de nombreuses infrastructures italiennes. Ceci fera dire à un ministre va dire : « Aucune autorité ne pourra se soustraire à un exercice de pleine responsabilité : les familles de tant de victimes l'exigent, de même que la communauté frappée par un événement qui laissera des traces. Les Italiens ont droit à des infrastructures modernes et efficaces ».

Or, ces infrastructures qui incluent entre autres les aéroports ont été cédées à des concessionnaires qui se font un argent extravagant grâce à la chose publique. Le modèle des concessions, assimilable au PPP⁴⁰⁴, est devenu une vache à lait facile et sécurisée par des contrats de très longues durées.

Selon Capital, le patron du groupe Atlantia devrait quitter son poste avec une indemnité de plus de 13 millions d'euros en poche. Ceci est d'autant plus surprenant que « l'enquête a montré de «graves indices de culpabilité» concernant la rédaction de rapports avec «falsification et/ou omission» d'information, afin de «cacher aux inspecteurs du ministère des Infrastructures et des Transports des éléments sur la condition des ouvrages et leur état de conservation».

⁴⁰⁴. « Partenariats public-privé, qu'est-ce que c'est ? », World bank group, 2016.

FIGURES FOR 2018

(€m)

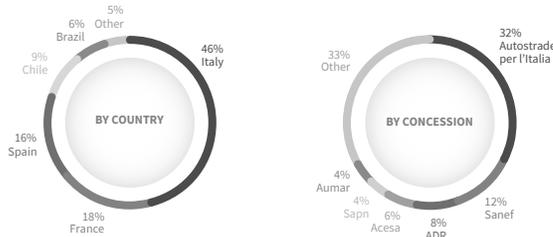
	Atlantia	Abertis	Total
Revenue	6,089	5,255	11,344
EBITDA	3,218	3,549	7,307
Capital expenditure	1,125	603	1,728
Workforce	16,596	14,307	30,903

CREDIT RATINGS

Atlantia Group	
S&P	BBB
Moody's	Baa2 ¹⁾
Fitch	BBB+

EBITDA 2018

(% - aggregate figures)



Proforma figures. Excluding the impact of operating costs and provisions recognised following the incident in Genoa. Abertis consolidated for 12 months.

(1) Senior unsecured rating of the Atlantia Group's main issuers (Autostrade per l'Italia and Aeroporti di Roma).

Figure: Répartition⁴⁰⁵ de marges bénéficiaires brutes du groupe Atlantia numéro 1 des autoroutes en Europe. Les chiffres sont à considérer en milliards d'euros. À relever la mauvaise évaluation des agences de notation...

Atlantis, groupe contrôlé par la famille Benetton (marketscreener.com), détient notamment la concession de ce fameux pont Morandi. Au fait, pourquoi cette famille, active dans la distribution de vêtements, bénéficierait des infrastructures du pays et de ces juteux résultats payés deux fois par le citoyen-contribuable? Une fois sous forme d'impôt, et une autre au péage? Pourquoi Benetton et pas M. Chianti? À quoi sert encore la fiscalité dans ce contexte?

Investisseurs	Part	Capital	%
Benetton Family		399,073,879	30.3%
QIC Global Investments The Ltd		67,180,000	5.14%
FDI Fund Management Ltd		32,960,000	2.52%
Fondazione Cassa di Risparmio di Biella		24,000,000	1.83%
Lazard Asset Management Pacific Co.		25,000,000	1.91%
The Vanguard Group, Inc.		14,417,364	1.10%
BlackRock Fund Advisory		11,891,750	0.91%
Treasburg Investment Management, Inc.		10,337,100	0.78%
Norges Bank Investment Management		9,310,000	0.71%
Investor SpA		7,303,364	0.55%

⁴⁰⁵. Rapport « Atlantia – Group profile », p 9.

ANNEXE

INTERPELLATION FONDS PUBLICS VERSÉS À DES INSTITUTIONS
DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Le Conseil fédéral suisse est interpellé par une députée. Intitulé « *Interpellation Fonds publics versés à des institutions de financement du développement* » (16.3708)⁴⁰⁶. Ce texte fut déposé par Ingold Maja au Conseil national le 27.09.2016.

Dans son avis relatif au postulat no 12.4018 intitulé « *Pas de fonds publics affectés à l'accaparement des terres* » qu'il proposait de rejeter, le Conseil fédéral avait nié que « *les investissements et les flux de capitaux des banques de développement manquent de transparence et contribuent à augmenter la pauvreté et la faim* ». *Une étude de l'Université de Berne soutenue par Fonds national suisse de la recherche confirme cependant le processus qui conduit à l'appauvrissement des personnes concernées. L'étude a porté en particulier sur les conditions catastrophiques en Sierra Leone après les investissements malheureux effectués par l'entreprise suisse Addax Bioenergy et cofinancés pour une bonne part par des fonds publics. Une nouvelle étude des œuvres d'entraide Pain pour le monde (Allemagne) et Pain pour le prochain, montre à quel point les informations livrées par les banques de développement manquaient de transparence dans cette affaire et combien ces dernières se sont déchargées de leur responsabilité (« The Weakest should not bear the Risk »). Quant à la presse, elle en a fait ses gros titres : « Sierra Leone — un projet phare tourne au fiasco » ou « Le projet phare tourne au désastre ».*

L'entreprise Addax Bioenergy a reçu plus de 100 millions de francs de la part de fonds publics (par le biais de la Banque africaine de développement et par le « Private Infrastructure Development Group », ou plus précisément un de ses sous-fonds, entièrement financé par des fonds publics). Même si elle les a remboursés, les organisations qui ont financé les projets conservent une responsabilité dans cette affaire, et donc également la Suisse vis-à-vis de la population concernée.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment veille-t-il à ce que la Suisse assume sa part de responsabilité dans les projets qu'elle cofinance si ceux-ci échouent et comment s'en assure-t-il ? Et comment la Suisse peut-elle soutenir l'accès à des réparations pour les projets qui*

⁴⁰⁶ http://www.ppp-schweiz.ch/tl_files/downloads/parlement_administration/2016_09_27_Interpellation_Maja_Ingold.pdf

ont des conséquences aussi dévastatrices pour la population locale, comme pour le projet d'Addax Bioenergy en Sierra Leone ?

- 2. Comment le Conseil fédéral s'assure-t-il que les fonds suisses d'aide au développement ne financent pas des projets entraînant un accaparement des terres ?*
- 3. Comment veille-t-il à ce que des conventions et directives internationales, telles que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), que la Suisse a elle-même approuvées, soient bel et bien mises en œuvre et appliquées et comment s'en assure-t-il ?*
- 4. Comment le Conseil fédéral s'assure-t-il que les partenariats publics-privés cofinancés par la Suisse soient soumis aux mêmes exigences sévères de qualité que les projets des organisations d'aide au développement et que ces exigences soient respectées ?*

CHAPITRE 24

CORPORATISATION D'ORGANISMES NATIONAUX ET SUPRANATIONAUX

Nous avons vu précédemment que sous l'influence du NPM, et du PPP, les États détachaient des entités publiques pour en faire des structures privées, ou assimilables. Notre hypothèse de travail est que l'organisation de la planète pourrait muter en une structure unique géante, inspirée de la firme-réseau. Elle serait construite par la mise en réseau complexe d'innombrables entités autonomes privées ou privatisées. La densification des interactions qui en résultent constituerait la toile dans laquelle l'humain devrait se chercher une place, ou plutôt une fonction. Mais ce n'est pas tout.

La centralité du Registre du commerce dans la nouvelle gouvernance tend à prouver la plausibilité de cette hypothèse. L'ancrage dans le registre du commerce révèle à quel point la future gouvernance de la planète a opté pour le droit du contrat au détriment d'une législation dictée par des élus. D'ailleurs les traités, les accords, les PPP, tout comme le NPM sont des affaires de contrats. La chose est devenue si importante que des structures nationales et supranationales ont été inscrites au Registre du Commerce, et ce dès leur constitution. Elles ne dépendent d'aucun État, et semblent livrées à elles-mêmes. Elles portent toutes le qualificatif « personnalité juridique propre ». De ce fait, l'entité se voit « reconnaître des droits avec la capacité d'en jouir (capacité de jouissance) et celle de les exercer (conclure des contrats, ester en justice)⁴⁰⁷ » en tant que sujet actif de droit. Ensuite, en tant que sujet de droit passif, « elle est assujettie à des obligations⁴⁰⁸ ».

Il y a tout d'abord les unités nationales à l'image de Finma. Ces *autorités* administratives indépendantes peuvent cumuler, à l'image de la FINMA, des pouvoirs sensibles. Ainsi, l'Autorité de la concurrence ou l'Autorité des marchés financiers — AMF — détentrice d'un numéro SIRET comme n'importe quelle entreprise, peut sanctionner et infliger des amendes. Pareil pour le CSA, le Conseil supérieur de l'Audiovisuel, qui aurait la possibilité de suspendre l'autorisation d'émettre à une radio. Etc. Un fonctionnement curieux dans le cadre d'un État de droit et en démocratie, où une séparation est requise entre les pouvoirs de légiférer, de décider et de sanctionner... La surprise est que cette *corporatisation* de secteurs publics précède la mode du NPM. Retour à l'après-guerre.

⁴⁰⁷. Toupie.org

⁴⁰⁸. Id.

La France inscrite au RC. 16 janvier 1947. L'Insee vient d'être créé. Le gouvernement français⁴⁰⁹ signe un décret⁴¹⁰ rendant obligatoire pour toutes les classifications et toutes les statistiques officielles « la nomenclature unifiée des entreprises et des établissements ». Le même jour, il inscrit dans le registre des sociétés, la République française. Tout y est : l'adresse de l'Élysée, son numéro de Siren et Siret, etc. Nous relevons toutefois une particularité quant à sa forme juridique, qualifiée d'« administration de l'État, autorité constitutionnelle ». Considérée comme société, elle est dotée de 184 entreprises immatriculées à Paris sous le secteur « Administration publique générale »...

Il en va de même de nombreux autres établissements publics tels que les hôpitaux, universités, lycées, chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat, ou d'agriculture.

Nous verrons plus loin que même le territoire national est en cours de corporatisation...

SIREN, pour Système informatique du répertoire des entreprises, est attribué et inséré dans un répertoire par l'Insee. Il s'agit d'un code ou nomenclature qui va servir à identifier une entreprise, association ou tout organisme ayant des activités sur sol français. Il accompagne l'entreprise durant sa vie. Il est national, unique et invariable.

Mission de la Suisse auprès de l'UE. Quelques semaines après le refus par le peuple suisse d'adhérer à l'Espace Économique Européen en décembre 1992, Berne a créé une entité indépendante inscrite au registre du commerce belge (cf. annexe en fin de chapitre). Elle porte le nom de *Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne*, avec siège social La Suisse en Suisse. Son chef porte le nom d'ambassadeur⁴¹¹.

⁴⁰⁹. Gouvernement provisoire de la République, ministre des affaires étrangères : Léon Blum (socialiste).

⁴¹⁰. Décret n°47-142 du 16 janvier 1947, décret rendant obligatoire pour toutes les classifications et toutes les statistiques officielles la nomenclature unifiée des entreprises et des établissements/Légifrance.

⁴¹¹. «La Suisse est un concept en danger», Liliane Held-Khawam, Le Temps, septembre 2013

- La Banque européenne d'investissement

« La Banque européenne d'investissement est dotée de la personnalité juridique. (Article 308). Le conseil des gouverneurs, statuant à l'unanimité, peut décider de créer des filiales ou d'autres entités, dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. (Article 28 al 1) »

Une structure supranationale systémique. À l'indépendance de la Banque des Règlements Internationaux, BRI, fondée autour d'actionnaires, s'ajoutent d'autres organisations autonomes. Les entités que les États-Unis ont initiées à Bretton Woods sont des structures à personnalité juridique propres. OMC, FMI, la Banque mondiale, ou ONU sont autant de structures au bénéfice d'une propre personnalité juridique. Elles semblent fonctionner par elles-mêmes, et ce même si des États en sont les actionnaires. Dans le cadre d'une structure autonome, ce sont le conseil d'administration et l'exécutif qui détiennent le pouvoir effectif. Dans cet agrégat supranational, comme dans le cas européen, nous ne voyons pas quelle autorité suprême unique les chapeaute. Qu'est-ce qui les lie les uns aux autres, et pour quelle finalité ? Pourtant, nous avons vu que nombre de textes supranationaux incluent les connexions entre elles. L'exemple-type est celui où l'ONU demande à ses membres de finaliser le Cycle de Doha dirigé par l'OMC. La structure finale ne répond plus à une superstructure mondiale d'un État classique, mais plutôt systémique.

Le concept de développement durable a été à lui seul repris par toutes les structures, et crée de fait un fil rouge qui les unit solidement. Les interactions et connexions qui en découlent forment un réseau systémique supranationale qui s'étire à travers le globe. D'autres « urgences » monétaires, climatiques, financières, migratoires, etc. tissent aussi leurs réseaux mondiaux. Ces réseaux s'interpénètrent, globalisant toujours plus le monde. Ils sont soigneusement agencés. Qui a prévu le concept, et veille à sa mise en œuvre ?

Un autre réseau d'interactions, verticales cette fois, va unifier les niveaux supranationaux aux infranationaux. La toile globaliste va devoir aller chercher d'autres unités autonomes pour se fixer au niveau local. Ainsi de suite. La structure du Nouveau Monde se développe alors de la manière la plus solide, stable et durable à la fois. Tout y est englobé, y compris la nature, les hommes, les animaux, etc. Les Agendas 21, 2030, etc. en sont des exemples-types.

Personne ne peut imaginer que des structures à portée publique ou gouvernementale puissent fonctionner en électron libre. Le Contrôle des finances publiques de Suisse fait partie de ces organes

autonomes de l'État. Voilà qu'un *examen* de cette entité a été effectué en juillet 2005 par un responsable de la Cour des comptes allemande !

Nous pouvons y lire « Selon un examen mené par la Cour des comptes allemande (Bundesrechnungshof, BRH), le Contrôle fédéral des finances (CDF) travaille de façon diligente, efficace et hautement professionnelle. Le CDF remplit son mandat légal et satisfait pleinement aux exigences qui lui sont posées. La BRH a formulé des recommandations notamment sur le choix des thèmes abordés, les mandats de révision, les offices GMEB, ainsi que sur l'activité de conseil et de soutien au profit du Parlement »⁴¹³. Le Parlement suisse en a pris connaissance.



Voici que l'organisation faîtière des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de la planète s'appelle INTOSAI. Ce système supranational se fixe au niveau national via son réseau. Selon son site, *INTOSAI a été créée en 1953, à l'initiative du président de l'époque de l'ISC de Cuba, M. Emilio Fernandez Camus. À l'époque, 34 ISC s'étaient réunies pour le premier Congrès de l'INTOSAI à Cuba. Maintenant l'INTOSAI compte 194 membres à part entière et 5 membres associés. « L'INTOSAI est une organisation autonome, indépendante et apolitique. Elle est une organisation non-gouvernementale avec statut spécial auprès de l'ECOSOC des Nations unies. La mission de l'Organisation Internationale des Institutions*

⁴¹³. « *L'examen du Contrôle fédéral des finances présente de bons résultats* », 13.07.2005 Services du Parlement.

Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) est l'organisation parapluie du contrôle externe des finances publiques. Elle assure un cadre institutionnel depuis plus de 50 ans aux Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), pour le transfert des connaissances et la multiplication des connaissances afin d'améliorer à l'échelle internationale le contrôle externe des finances publiques et accroître, par conséquent, la compétence professionnelle, l'image et l'influence des ISC dans les pays respectifs. En harmonie avec la devise de l'INTOSAI, « *Experientia mutua omnibus prodest* », l'échange d'expériences parmi les membres de l'INTOSAI et les connaissances qui en résultent garantissent le développement permanent des institutions de contrôle des finances. »

En 1998, son secrétaire général le Dr Franz Fiedler écrivait : « L'objectif principal de la Déclaration de Lima est un appel pour l'indépendance du contrôle des finances publiques. L'institution supérieure de contrôle des finances publiques qui est incapable de répondre à cette exigence ne peut prétendre être du niveau. Il n'est donc pas surprenant que la question de l'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques continue d'être un thème de discussion au sein de l'INTOSAI. Toutefois, il convient de noter que les objectifs de la Déclaration ne sont pas atteints uniquement en se limitant à la seule indépendance, il est également nécessaire que cette indépendance soit consacrée par la législation.⁴¹⁴ » Résumons, INTOSAI est un organisme supranational indépendant, qui arrive à fédérer un changement structurel auprès de 194 États ! Elle crée l'impulsion nécessaire pour que ses objectifs, et orientations se transforment en législation... L'observation faite sur cette mise en réseau des institutions de contrôle des finances publiques peut être étendue à d'autres entités chargées de la surveillance des marchés financiers, de la météo, des télécommunications, de la poste, etc.

Le cumul du tissage de ces réseaux constitue la structure du Nouveau Monde, que nous appelons globalisation. Et il y a de fortes chances que l'intégration d'un ensemble de structures de nature commerciale produise in fine un monde-entreprise.

⁴¹⁴. *Préambule in La Déclaration de Lima, Intosai, 1998.*

CHAPITRE 25

APPROPRIATION ET CORPORATISATION DES ESPACES NATIONAUX

« *Le projet que nous portons a pour ambition de faire de la plage de La Baule une plage durable, plus respectueuse de l'environnement* », souligne Guénaël Gragnic, de Veolia Eau. La préfecture de Loire-Atlantique a accordé en décembre 2016 une concession à la firme transnationale pour l'exploitation de sa plage. Durant 12 ans, Veolia a à « gérer les 5,4 km de plage de La Baule, où se trouvent 35 établissements (restaurants, clubs de loisirs, écoles de voile...), moyennant une redevance de 150 000 euros puis de 177 000 euros.⁴¹⁵ »

Un sacré privilège offert à Veolia qui ne peut que faire des bénéfices, les pertes étant laissées d'office au contribuable. Pourtant le développement durable au prétexte duquel ce cadeau est accordé pénalise l'économie locale par les coûts qu'il génère. Les exploitants devraient, selon le président de l'association « La plage, cœur de La Baule », voir leurs redevances « plus que doubler », passant de « 380 000,00 euros aujourd'hui à 805 000 la quatrième année ». « Pour les petits commerçants, elle sera même multipliée par trois, ce qui met en cause leur existence ». Cette hausse des coûts se retrouvera finalement répercutée sur le client, sans parler de la casse possible en matière d'emplois.

Autre exemple de captation des biens publics : les concessions autoroutières. Récemment, Hervé Maurey, sénateur centriste de l'Eure, responsable de l'aménagement du territoire, dénonçait les gains surfaits des autoroutiers, ainsi que des contrats trop favorables aux sociétés au détriment du grand public. Selon l'interview⁴¹⁶ qu'il a accordée, il est dit qu'avec 100 euros, vous parcourez aujourd'hui 110 km de moins qu'en 2011 ! Les tarifs des péages ont augmenté de 10 % entre 2011 et 2018. Et ce n'est pas fini. Et le sénateur de constater que l'État n'a plus aucun contrôle sur les concessionnaires, ce qui est parfaitement en ligne avec le modèle du NPM, des PPP, et plus globalement de la volonté de corporatiser l'État.

Un oligopole de 3⁴¹⁷ groupes se partageait en 2013 l'essentiel des concessions à travers une série de filiales. À relever que certaines de ces filiales ont fusionné, disparu, et pour d'autres ce sont des sociétés-filles de deux de ces trois FTN. Situation oligopolistique très

⁴¹⁵. « *La Baule : la privatisation de la plage provoque un tollé* », Le Figaro, 2017.

⁴¹⁶. « *Péages : « Les sociétés d'autoroute font des profits colossaux sur le dos des automobilistes* », Le Figaro, 2019.

⁴¹⁷. Consortium Holding d'Infrastructures de Transport (H.I.T.) (Abertis), Eiffarie (Groupement Eiffage-Macquerie), VINCI Autoroutes, in Wiki Sara- Liste des concessionnaires d'autoroutes françaises, routes.fandom.com

avancée, masquée par le maintien de marques-filles. Maintenant, regardons les dates sur lesquelles se sont engagés les détenteurs du pouvoir public. Quelle différence avec une privatisation définitive ?

Société	Durée initiale/ durée actuelle	Fin actuelle de concession
SMTPC	32 ans	xx xx 2025
CCI Seine Estuaire	75 ans/76 ans	17 05 2027
Sanef	35 ans/68 ans	31 12 2031
Escota	35 ans/75 ans	29 02 2032
SAPN	35 ans/70 ans	31 08 2033
Cofiroute (sauf Duplex A86)	39 ans/64 ans	30 06 2034
APRR	35 ans/72 ans	30 11 2035
Leonord	20 ans	xx xx 2035
AREA	41 ans/65 ans	30 09 2036
ASF (sauf Tunnel de Puymorens)	35 ans/75 ans	30 04 2036
ASF (Tunnel de Puymorens)	43 ans	31 12 2037
ATMB (sauf Tunnel du Mont-Blanc)	40 ans/79 ans	
ATMB (Tunnel du Mont-Blanc)	76 ans/91 ans	31 12 2050
SFTRF (sauf Tunnel du Fréjus)	22 ans/57 ans	
SFTRF (Tunnel du Fréjus)	70 ans	31 12 2050
ATLANDES	40 ans	23 01 2051
Société Prado-Sud	46 ans/47 ans	xx xx 2055
ADELAC	55 ans	31 12 2060
Alicorne	55 ans	23 08 2063
A'Liéonor	55 ans/60 ans	19 12 2066
ALBEA	55 ans	29 12 2066
Alis	66 ans	31 12 2067
Arcos	54 ans	29 01 2070
Arcour	65 ans	31 12 2070
CEVM	78 ans	31 12 2079
Cofiroute (Duplex A86)	82 ans/87 ans	31 12 2086

Côté chiffres, ces entreprises bénéficient d'exceptionnelles rentes de situations. « L'activité autoroutière représente 15 % des activités de Vinci, mais 60 % de leur profit. Le chiffre d'affaires des sociétés d'autoroute est de 10 milliards d'euros, et elles dégagent une marge brute de 73 %. Ça n'a fait que s'aggraver au fur et à mesure des années. C'est scandaleux ».

Ce qui semble scandaleux pour certains doit être mis en perspective de toutes les autres informations de cet ouvrage. Les concessions d'exploitation doivent être envisagées dans le cadre d'une volonté politique de transférer le territoire aux seigneurs de la planète industrialo-financière. En mars 2019, des enquêteurs de Radio

France publiaient « une longue enquête sur « l'histoire secrète » de la privatisation des autoroutes. Y était notamment révélée la convoitise des SCA (sociétés concessionnaires des autoroutes) pour le réseau non concédé, en particulier pour les routes nationales. Une note de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA), datée du 17 avril 2014, y était mise au jour. Intitulée sans ambiguïté « Le transfert du réseau routier national au secteur concédé », cette note affirmait que « le modèle vertueux des concessions pourrait s'élargir à l'ensemble du réseau routier national dans sa configuration resserrée aux seuls grands itinéraires », dans le but notamment de provoquer un « choc budgétaire soulageant le budget de l'État ». L'AFSA faisait également miroiter un effet immédiat sur la croissance économique, la pérennisation d'emplois non délocalisables, voire la création d'emplois nouveaux grâce aux investissements qui seraient entrepris.⁴¹⁸ »

Que la chose puisse choquer n'a aucune importance. Les seigneurs-créateurs de monnaie assument leur programme. Actuellement, le gouvernement français se bat en faveur d'une cession de portions de routes nationales contiguës aux autoroutes. Demain, ça sera le tour des rues, et ruelles, et après-demain arrivera le tour des biens immobiliers de tout un chacun.

Le système déploie sa cohérence dans les moindres recoins de la planète. Ainsi la métropole, qui se développe par densification, est elle-même une unité corporatisée. L'appellation est très ancienne et se confond avec l'organisation territoriale de la Grèce et la Rome antiques, des églises catholiques et orthodoxes, de pays continentaux par rapport à leurs satellites d'outre-mer. L'histoire a dû d'autant plus inspirer les concepteurs de l'aménagement de l'espace du Nouveau Monde, que sa structure permet le rattachement à un réseau (organisation plate, transversale, hyperconnectée au reste du monde et non plus hiérarchique). La métropole contemporaine occupe une place centrale en tant que centre de décisions. Elle est si importante qu'elle fait l'objet en France d'une loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles⁴¹⁹.

⁴¹⁸. « *Chassée par la porte, la privatisation des routes nationales revient par la fenêtre LREM* », Marianne, 2019.

⁴¹⁹. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » ou « loi MAPTAM ».

Le texte est divisé en 3 parties⁴²⁰.

1. Il vise en premier lieu à clarifier les responsabilités des collectivités territoriales et de l'État (titre 1^{er}). Pour atteindre cet objectif, le texte prévoit notamment : de poser le principe de libre coordination des interventions des collectivités territoriales et propose un pacte de gouvernance territoriale débattu dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique. (...)»
2. L'affirmation des métropoles. « Le projet de loi entend conforter les dynamiques urbaines en affirmant le rôle des métropoles (titre II) : la Métropole de Paris (chapitre 1^{er}, articles 10 à 19), la Métropole de Lyon (chapitre 2, articles 20 à 29) et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (chapitre 3, article 30) sont ainsi dotées d'un régime spécifique.

Le titre II comprend également diverses mesures concernant les métropoles, notamment la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre « destinée à regrouper plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion à l'échelle nationale et européenne » : la métropole (article 31) ; le département ou la région peuvent transférer l'exercice de certaines de leurs compétences à une métropole (article 32). »

3. Dispositions relatives aux agents et aux compensations financières : « Enfin, le texte définit les transferts et la mise à disposition des agents de l'État et à la compensation des transferts de compétences de l'État (titre III) »

Un petit résumé : « En France, une métropole est également, depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) de 2014, un type d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à **fiscalité propre**. C'est la forme la plus intégrée d'intercommunalité en France. Lors de sa création, la métropole se substitue de droit aux EPCI qui étaient dans son périmètre⁴²¹. »

Le territoire devient un établissement public, mais établissement quand même ! Et que signifie l'appellation de « fiscalité propre » ? Selon l'Insee : « Un groupement de communes à fiscalité propre est une structure intercommunale ayant la possibilité de lever l'impôt (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti,

⁴²⁰. Extraits du Site du Sénat français http://www.senat.fr/dossier_legislatif/pjl12-495.html

⁴²¹. « Comment les lois de 2014 et 2017 ont réformé les métropoles », avril 2018, vie-publique.fr

taxe professionnelle jusqu'en 2009 et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). » En résumé, un établissement, qui est pour l'instant public, peut lever des impôts. Rien ne l'empêche de devenir un jour privé grâce à la conversion par exemple des dettes en actions. Souvenons-nous du rapport⁴²² du banquier central français qui disait que : « Les investissements du FEEI⁴²³ pourraient notamment faciliter des processus de conversions de dettes en actions, y compris dans le secteur public. » Nous comprenons mieux la présence de la haute finance dans le développement des banlieues. Ils y sont chez eux après tout grâce à l'endettement public, et la possibilité de transformer les dettes en actions, y compris dans le secteur public. D'un coup, ce qui n'était pas possible avec un territoire national public devient possible avec un État corporatisé.

La France compte 22 métropoles⁴²⁴, dont celle de Lyon. Zoom sur la corporatisation de cette dernière. Sur le site de l'ambassade de France en Russie, nous lisons : « La Métropole de Lyon⁴²⁵ se tourne vers la Russie », l'ambassade annonce la visite « d'une délégation officielle de Lyon, deuxième métropole française, en Russie du 10 au 15 octobre. L'objectif de cette délégation restreinte est de préparer le rapprochement stratégique et opérationnel de Lyon avec un certain nombre d'organismes russes, notamment dans les domaines économiques, scientifiques mais aussi institutionnels et culturels. »

« (...) En effet, si Lyon s'impose comme une capitale économique et touristique incontournable et comme seule alternative à Paris, la Russie est loin de figurer parmi ses principaux partenaires. Lyon ne compte encore que 2 investisseurs russes alors qu'elle performe dans de nombreux secteurs stratégiques pour la Russie comme l'énergie et la santé. (...) Aujourd'hui, l'objectif pour la Métropole de Lyon est donc d'ouvrir la voie à de nombreux nouveaux angles de rapprochement concrets entre les acteurs lyonnais et russes : organiser les coopérations institutionnelles, renforcer les échanges universitaires, dynamiser les échanges économiques mais aussi culturels. »

Ce travail promotionnel se fait avec un label « OnlyLyon ».

Par ailleurs, qui dit « label », dit business... « ONLYLYON est la marque internationale de Lyon chargée d'assurer la promotion de la

⁴²². *Dépossession.*

⁴²³. Fonds d'épargne-investissement, ESIF/FEEI. Un super-fonds qui vient alimenter 5 autres. Exemple FEDER (Fonds européen de développement régional).

⁴²⁴. « *Des métropoles au cœur de l'innovation et de la coopération territoriale* », cget.gouv.fr, janvier 2018.

⁴²⁵. Le numéro SIREN de la métropole lyonnaise est 200 046 977, son SIRET (Siège) est 20004697700019.

métropole Lyonnaise et de porter son ambition : faire de son modèle de développement économique une référence parmi les grandes métropoles européennes et asseoir son rayonnement international. Elle est portée par les 13 principaux acteurs économiques et institutionnels de l'agglomération. » Et enfin, elle dispose d'un réseau *d'ambassadeurs*, et de partenaires privés. Pour la petite histoire, la ville de Lyon avait oublié de faire payer l'électricité à JCDecaux.



Sur le site du partenaire Aderly nous découvrons que non seulement on vous offre des services de financements, mais aussi des... subventions pour votre projet d'implantation ? Puis on nous apprend qu'« En France, il existe plus d'un millier de dispositifs d'aides aux entreprises, mais il n'existe aucun document ou site Internet qui en référence l'intégralité.⁴²⁶ » À ceux qui se demandent où passent les 1 000 milliards de prélèvements obligatoires, qui sont autant d'impôts, ils ont un bout de la réponse.

Les métropoles ont fleuri un peu partout dans le monde. Et leur ordre bouleverse la donne en matière d'attractivité industrielle. Celle-ci semble corrélée à la taille de la population. Londres pointe à la 27^e place, New York à la 28^e, et Paris à la 142^e.

Cette valorisation de la densification de la population est confirmée par la création des États-Unis de 3 catégories de métropoles.⁴²⁷ Le classement est fonction de la taille des populations.

- Les *Metropolitan Statistical Areas* qui sont des territoires qui incluent au moins une zone urbanisée de plus de 50 000 personnes.
- À un autre niveau, nous trouvons les *Micropolitan Statistical Areas* qui sont des territoires incluant au moins un « **cluster** » urbain de plus de 10 000 personnes sans toutefois dépasser les 50 000 habitants.

⁴²⁶. "Invest in Only Lyon", setup.aderly.fr

⁴²⁷. http://www.census.gov/econ/census/help/geography/metropolitan_and_micropolitan_areas.html

- Enfin, des *Metropolitan Divisions* constituent le troisième niveau de découpage du territoire à des fins de statistiques et de collectes des données.

Largest cities in the world in 2018 (1 to 150)

World rank	City <small>(Capital denotes capital cities)</small>	Country	City population	Metro population
1	Shanghai	China	24,153,000	34,000,000
2	BEIJING	China	18,590,000	24,900,000
3	Karachi	Pakistan	18,000,000	27,505,000
4	Istanbul	Turkey	14,697,000	14,804,000
5	DHAKA	Bangladesh	14,543,000	18,896,000
6	TOKYO	Japan	13,817,000	37,800,000
7	MOSCOW	Russia	13,197,586	17,900,000
8	MANILA	Philippines	12,877,000	22,710,000
9	Tianjin	China	12,784,000	15,466,000
10	Mumbai (Bombay)	India	12,406,000	27,750,000

Figure : Classement des plus grandes métropoles (2018).

Elles font l'objet de recensements statistiques très pointus aux États-Unis.

En Suisse, la constitution de la métropole lémanique est passée inaperçue. Pourtant un communiqué a été émis le 9 novembre 2011 explicite cette alliance valdo-genevoise ainsi « Les gouvernements genevois et vaudois ont signé ce jour un accord portant sur le développement et la promotion de la Métropole lémanique. Dans le prolongement de l'accord de 2009 sur les **infrastructures d'importance suprarégionale**, les deux cantons resserrent ainsi leur collaboration dans le but de développer la compétitivité de la région et de renforcer l'influence de celle-ci sur la scène fédérale.⁴²⁸ »



Deuxième étape : constitution en entité formalisée

- ▶ Définition d'un cadre juridique adapté à la collaboration à l'échelle métropolitaine
- ▶ Les cantons de Vaud et de Genève évalueront d'ici fin 2012
 - ▶ les différents modèles possibles (dont la création d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse)
 - ▶ les modalités de participation des partenaires tiers
- ▶ La future organisation métropolitaine poursuivra le renforcement des collaborations et la défense des intérêts de la région métropolitaine

Toujours le discours sur la modernisation, l'infrastructure, l'efficacité, la compétitivité et la promotion de la région se retrouve en Suisse. L'accord n'oublie ni l'incontournable collecte de données à

⁴²⁸. « Accord signé pour doper la métropole lémanique », RTS, novembre 2011.

des fins « *statistiques* », ni d'associer les partenaires privés : « Les deux gouvernements adoptent différentes mesures immédiates, dont la création de la « Statistique de la Métropole lémanique » et la mise en place d'une plateforme commune entre les gouvernements et les partenaires publics et privés concernés — dont le Comité Rail-Route VaudGenève — avec pour objectif de défendre le développement des infrastructures routières et ferroviaires d'importance nationale. »⁴²⁹ Des milliards vont être mis à disposition pour densifier et booster un espace économique. Ainsi, des entités juridiques (association) inconnues du grand public pourront être intégrées par la suite dans le puzzle de l'espace économique mondial unifié... Convergence totale avec l'AUE ou l'EEE⁴³⁰ ...

⁴²⁹. « *Vaud et Genève créent la métropole lémanique* », communiqué des Conseils d'État, novembre 2011.

⁴³⁰. Pour le moment, les trains de banlieues suisses portent le sigle RER bien connu des Français (Réseau express régional d'Île-de-France).

THE TOP 15 CITIES GLOBALLY HOLD \$24 TRILLION IN WEALTH.
 That's about 11% of the world's total wealth for those keeping count.



Petite remarque. Au top de ces métropoles se trouvent les gigantesques villes-monde. Aux dernières nouvelles, 24 trillions⁴³¹ de richesses sont détenues par les 15 plus grandes, information déli-

⁴³¹. « The 15 richest cities hold 11 % of the planet's wealth », Business Insider, février 2018.

vrée par la firme New Order Wealth (!). Une concentration d'actifs de plus qui rajoute de la puissance au pouvoir ! New York city vient en tête avec 3 trillions, Londres 2,7T, et Tokyo 2,5T... Grâce aux organismes qui régissent l'espace monétaire et financier de la Suisse, les grandes villes, autrefois florissantes, ont été évincées de ce genre de palmarès. De manière globale, les données ci-dessus tendent à démontrer que l'État public, délimité par des frontières nationales, a cédé la place à un espace privatisé remis aux entreprises, et à leurs dirigeants de la haute finance. Ils sont libres d'aménager les territoires à leur convenance.

CHAPITRE 26

CONCENTRATION DE PROCESSUS ÉCONOMIQUES SELON LES ZONES

Libre-échangeisme, industrialisation de la planète, et compétitivité, trois principes qui vont pousser la classe dirigeante politique à financer et promouvoir les clusters. Voilà qui tombe à point nommé pour répondre aux besoins des FTN, qui rappelons-le, ont muté entre-temps en firmes réseaux. Dans les années 70, les grandes entreprises étaient encore organisées de manière verticale et hiérarchique. Ces mastodontes qui étaient en perte de vitesse face à des structures japonaises petites, mobiles, et compétitives, vont être désintégrés. L'ère du travail à la chaîne hiérarchique va céder la place à la chaîne d'activités transversale et en réseau.

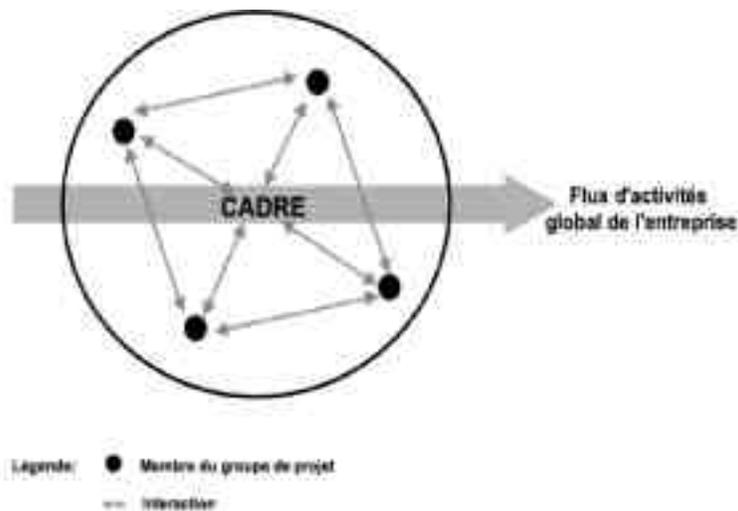


Figure : Fin de la relation de subordination stricte qui mute en interactions au sein du groupe. Réseau immédiat d'un pilote de projet⁴³².

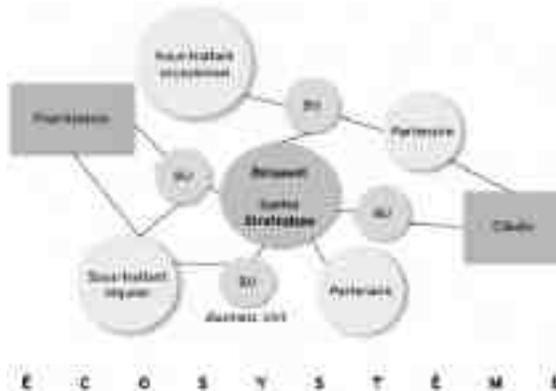
C'est l'ère de la sous-traitance et depuis quelques années des actifs allégés. Les entreprises vont renoncer à immobiliser des parcs immobiliers, des usines aux quatre coins du monde, ou à mobiliser des armées d'employés. Une révolution organisationnelle va désintégrer les mastodontes d'hier, et se replier sur leur cœur d'affaires, préférant se concentrer sur les compétences. Une fois éclatées, une partie toujours croissante des activités ET même des fonctions entières

⁴³². « *Le Management par le Coaching (MPC), le cadre à la recherche de ses repères* », Liliane Held-Khawam, Pro Mind, 2002, Partie sur la libération des compétences.

seront sous-traitées à des partenaires. Les exigences d'efficacité, et de compétitivité sont du même coup reportées sur des tiers assoiffés de business. L'entreprise de base va muter en *pivot* qui intègre toujours plus son réseau de partenaires, allant jusqu'à concevoir ensemble certains composants. Le secteur automobile sous-traitera par exemple, informatique de bord ou systèmes de freinage, assemblage intégral de matériel informatique et électronique.

Ceci est le monde de la firme réseau de Nike ou Apple qui s'allège de ses actifs immobilisés pour investir dans la collaboration et le partenariat. Le monde est à ses pieds, et attend de répondre à ses besoins⁴³³. « La firme-réseau englobe une pluralité de sociétés juridiquement indépendantes, reliées verticalement à une firme-pivot (Renault ou Nike, donc). La cohérence d'un tel assemblage repose sur le partage de dispositifs communs, tels que l'échange électronique de données qui permet d'articuler les systèmes informatiques entre eux, ou des procédures serrées de contrôle de la qualité. On pouvait croire des modes de coordination aussi étroits réservés à la vie interne des entreprises : avec la firme-réseau, elles se diffusent dans le dense maillage de la coopération interfirmes⁴³⁴. »

Définition de la firme réseau : « La forme spécifique d'une entreprise dont l'intersection de segments de systèmes autonomes d'objectifs constitue le système de moyens. Les éléments du réseau sont à la fois autonomes et dépendants du réseau, et par conséquent d'autres moyens visant d'autres



⁴³³. « De la firme intégrée à la firme-réseau », scienceshumaines.com

⁴³⁴. *Économie de la firme* Bernard Baudry, La Découverte, coll. « Repères », 2003.

but. La performance d'un réseau donné va donc dépendre de deux de ses qualités essentielles : sa connexité, c'est-à-dire sa capacité structurelle à faciliter la communication entre ses composants ; sa cohérence, c'est-à-dire le degré de communauté d'intérêts entre les objectifs du réseau et ceux de ses composants. » Manuel Castells, *La Société en réseaux*, trad. de l'anglais *The Rise of the Network Society*, Oxford : Blackwell, 1996, Paris : Fayard, éd. rev. et augm., 2001 [1998], 234.

Forte de cette nouvelle vision de l'organisation, la planète industrie a besoin de beaucoup d'argent pour financer cette mutation. Elle va alors marcher main dans la main avec la planète finance. De fait, les FTN sont soumises à la finance internationale de par leur endettement⁴³⁵. De restructurations en restructurations, de fusions en acquisitions, l'industrie des biens et les services est aux mains des financiers pilotés par le tandem Wall Street-Londres.

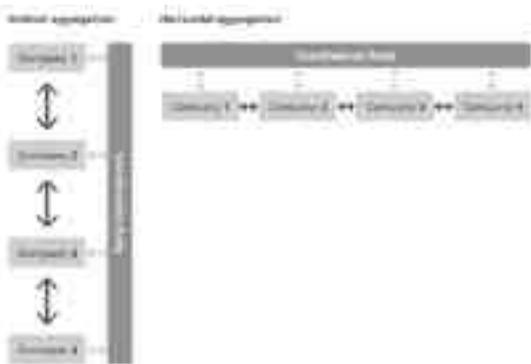


Figure : Cette matrice représente en vertical la collaboration avec les sous-traitants intervenant à différentes étapes de la chaîne de valeur. Le niveau horizontal concerne des entreprises du même secteur.

En se constituant en firmes-réseaux avec des entreprises indépendantes locales ou internationales, ces entreprises vont se dénationaliser et se déterritorialiser pour mieux intégrer les partenaires planétaires⁴³⁶. Elles génèrent ainsi des myriades d'interactions autour du globe. Ce faisant, elles façonnent une identité multiculturelle, non liée aux nations. Les difficultés d'intégration liées à la mondialisation de l'économie et relevées il y a quelques années sont réduites d'autant. Un territoire virtuel *corporatisé* et monolingue

⁴³⁵. *Dépossession*.

⁴³⁶. « *Comment la SNCF a créé des centaines de filiales pour mieux préparer le démantèlement du transport ferroviaire* », Stéphane Ortega, Bastamag.net, 5 juillet 2017.

émerge. Shimon Pérès, dans un entretien se demandait pourquoi les Européens n'adoptaient pas une langue commune...

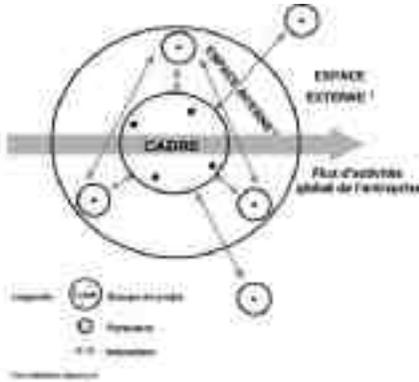


Figure : Exemple d'un cadre au centre d'interactions externes à son groupe.
MPC copyright

Grâce à la dénationalisation des territoires, et leur corporatisation, la théorie des avantages comparatifs va se transformer en une mainmise sur des avantages publics, et des ressources productives locales (humaines incluses). Des théories convergent vers une mise à disposition par le « public » d'incroyables conditions pour attirer le business des FTN. C'est comme cela que les pôles

de compétences ou « *competitive clusters* » vont être ancrés dans les territoires. Inspiré de la théorie des avantages comparatifs de Ricardo, Michael Porter qui propose de « rassembler sur une même zone géographique et dans une branche d'activité spécifique, une masse critique de ressources et de compétences procurant à cette zone une position-clé dans la compétition économique mondiale » (techno-science.net)

Jean Bouinot⁴³⁷ relève une deuxième définition de Porter « un cluster est la concentration géographique d'entreprises interdépendantes : fournisseurs de biens et services dans des branches industrielles proches ; les firmes livrant le produit final coopèrent avec les universités, et leurs concurrentes ». Comprendre ces deux postulats du cluster permet de saisir les mouvances de notre environnement. Celui-ci va faire évoluer les avantages comparatifs en avantages compétitifs⁴³⁸. Selon Porter, les clusters affectent directement la compétitivité à l'intérieur ET à l'extérieur des frontières. Ils mènent les nouveaux agendas pour toutes sortes d'activités professionnelles qu'elles soient globales ou pas. Les clusters amènent à une nouvelle réflexion sur la manière dont les configurations des entreprises devraient être, comment les institutions vont contribuer au succès de la compétitivité, et comment le gouvernement promeut le

⁴³⁷. « Les pôles de compétitivité : le recours au modèle de clusters ? » Cybergeog, 1998, p.197.

⁴³⁸. "Clusters and new economics of competition", M. Porter, in Harvard business Review, May 2009.

développement économique et la prospérité. Une révolution de la gouvernance publique qui sollicite fortement les ressources de l'État à destination des entreprises privées.

Progressivement, l'espace public va être interpénétré par la firme réseau et ses partenaires pour ne plus former qu'un unique « écosystème ». L'espace public mute vers un espace purement productif dans le but d'attirer les entreprises, leurs flux financiers, leurs emplois, etc. Ainsi les FTN vont être les moteurs des chiffres d'affaires et autres PIB locaux. Leur poids dépasse à l'heure actuelle leur propre chiffre d'affaires. Il convient de prendre en compte celui qu'elles font générer de manière directe, mais aussi indirecte. Par conséquent, tout État va se soumettre à leurs desideratas, faute de quoi son espace court le risque d'être sinistré. Après avoir perdu leur outil de production national au profit des FTN, ce sont des États affaiblis qui vont déployer de coûteux efforts pour gagner en *compétitivité* et attirer les « créateurs » de business. Les répercussions sur l'endettement sont évidentes, puisque l'État ne peut s'attendre à aucun retour sur investissement.

Les FTN sont en quête d'espaces qui favorisent une croissance endogène par accumulation du capital :

1. Capital physique innovant (Connaissances)
2. Capital public (Éducation, infrastructures, Recherche fondamentale)
3. Capital humain (Formation/Éducation)

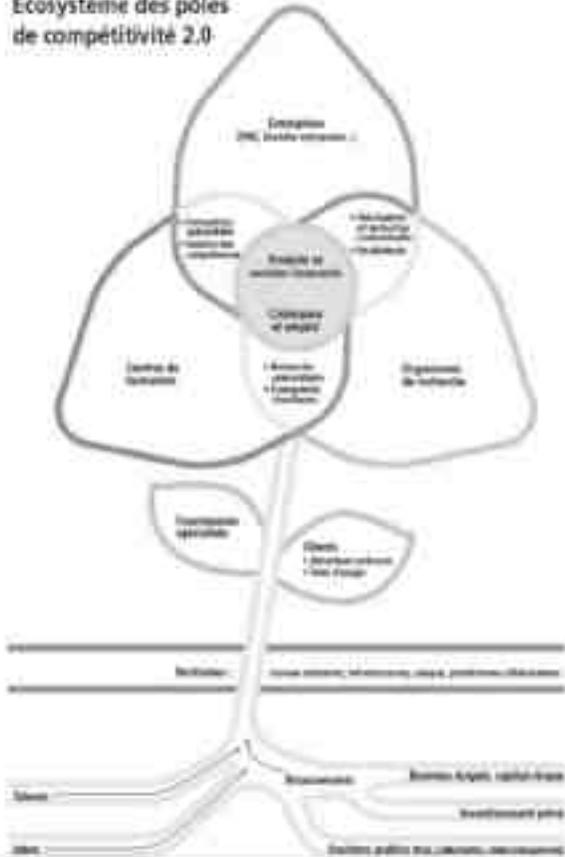
Pour ce faire les responsables des territoires vont améliorer les variables et les capacités de leurs avantages comparatifs locaux, afin d'offrir une infrastructure propice à l'industrialisation. Entrent en ligne de compte : le niveau d'imposition des entreprises, la qualité de l'infrastructure mise à disposition de l'économie (réseaux routier, autoroutier, ferroviaire, aéroportuaire, portuaire, des télécommunications), les possibilités de partenariat avec des centres de recherches et développement, etc. Les indicateurs de la bonne gouvernance du FMI se mettent en place. Le gouvernement français a tenté en 2004 de déployer une nouvelle politique industrielle qui inclut des pôles de compétitivité assimilables aux clusters : « Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. La restructuration globalisée de la production qui passe d'un

niveau national à un niveau global⁴³⁹ remet en question la gouvernance nationale publique telle que vécue jusque-là. » L'innovation⁴⁴⁰, vecteur de croissance endogène et de compétitivité, est mise en avant.

« Un pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R & D) particulièrement innovants. Il accompagne également

le développement et la croissance de ses entreprises membres grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche. En permettant aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international, les pôles de compétitivités sont des moteurs de croissance et d'emplois. Les forces en présence au sein d'un pôle de compétitivité sont multiples. Toutes sont nécessaires à l'essor d'écosystèmes dynamiques et créateurs de richesse. »

Ecosystème des pôles de compétitivité 2.0



Les racines de la fleur sont les capitaux d'investissement issus à la fois du privé et du public. Voici la énième preuve que l'argent public sert à développer les affaires privées au détriment de la gouvernance de l'État, de l'équité, de l'impartialité et d'une prospérité commune. Ce modèle n'est ni capitaliste, ni libéral. Il consiste en une canalisation de la propriété publique vers des canaux privés globalisés. La logique d'une sorte de soviétisation des espaces au bénéfice de l'élite est confirmée.

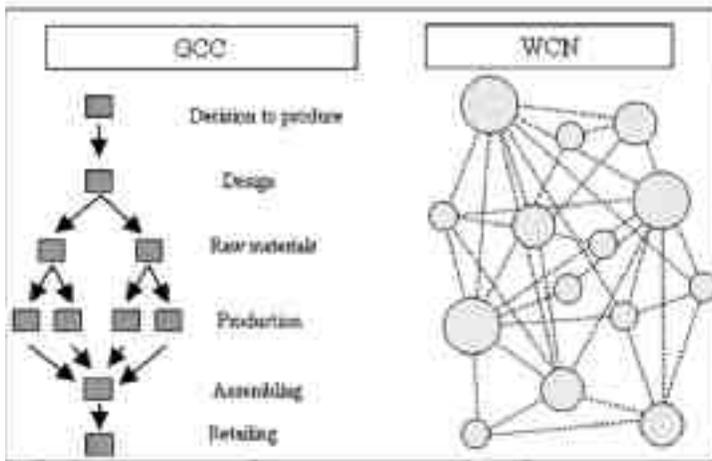
⁴³⁹. À relever le mot global qui sous-entend les flux et processus transversaux avec leurs interactions et réseaux.

⁴⁴⁰. Le site du gouvernement définit les objectifs de l'État dans le développement des pôles de compétitivité.

Le cluster est le mariage des entreprises avec un espace doté d'une infrastructure adaptée à la spécialisation choisie. Bref, le pôle de compétitivité est un partenariat multipartite, qui prend en France la forme d'une association. À l'image de la métropole, ils ont une personnalité juridique propre, qui présente toutes les caractéristiques d'un espace agencifié et corporatisé, selon les objectifs du NPM, et des partenariats multipartites voulus par la communauté internationale. Ce sont in fine des espaces aménagés et équipés aux frais du contribuable local, afin d'attirer les entreprises du secteur ciblé.⁴⁴¹

Retour à Porter, ce professeur de Harvard est aussi bien le concepteur du cluster que de la chaîne de valeur, *value chain*. « Le concept de chaîne de valeur selon Porter renvoie ainsi à la décomposition des étapes de production d'une entreprise de manière à identifier les avantages compétitifs possibles aux différents maillons de la chaîne de production.⁴⁴² »

On séquence les étapes depuis l'approvisionnement jusqu'à la distribution. Le processus intègre trois catégories d'interconnexions⁴⁴³ : les tangibles, intangibles et de concurrence. Le séquençage des chaînes de valeur se déploie simultanément au réaménagement des territoires en clusters.



Dans la figure ci-contre, nous avons deux entités : d'une part la GCC, une chaîne de valeur, devenue globale et, d'autre part le territoire représenté par le réseau mondial des villes, WCN.

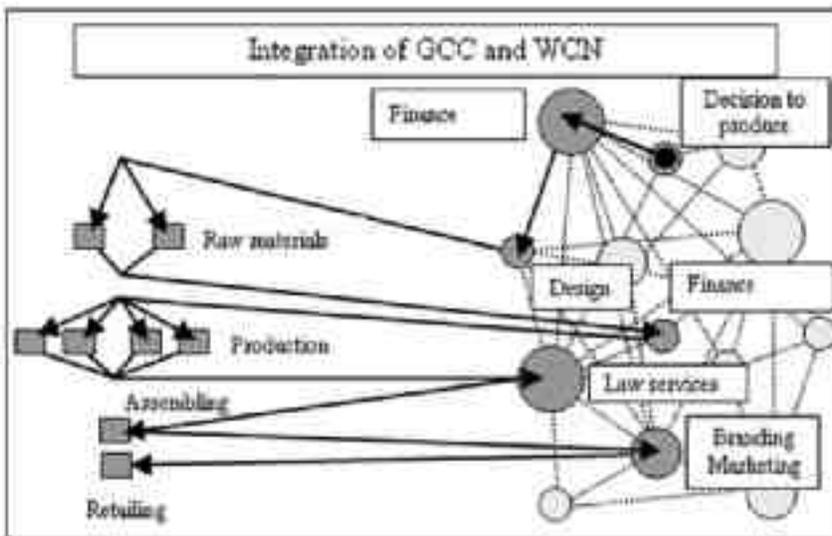
⁴⁴¹. « *La politique des pôles depuis 2005* », competitivite.gouv.fr, web.archive.org

⁴⁴². « L'« APPROCHE FILIÈRE » : Conceptions, avantages et risques pour l'agriculture familiale », rapport du séminaire international du 27 novembre 2013, Collectif stratégies alimentaires, csa-be.org

⁴⁴³. « *Michael Porter, l'avantage concurrentiel* », Yan le Hunchec, Organisation et systèmes d'information-CNAM.

Regardons maintenant ce que donne le mariage des deux systèmes. Les interactions entre les activités de la GCC et le réseau des villes (d'autres illustrations sont à disposition dans les annexes, notamment avec Apple). Imaginez la même chose pour l'ensemble de l'industrie des biens et services. La restructuration simultanée des chaînes de valeur et des territoires est parfaite en rationalité, réduction de coûts, maximisation de gains, etc. Elle peut très probablement prétendre à la monopolisation un jour de l'ensemble des processus de production de la planète.

Vous voyez la complexité du modèle ? Ingénierie financière, ingé-



nerie industrielle, ingénierie technologique, et réaffectation de l'espace productif avancent main dans la main. Seuls les initiés dotés de bases de données mondiales et de la technologie adéquate peuvent avoir une vision de l'ensemble ! Et encore, il leur faudrait l'aide d'une puissante intelligence artificielle pour pouvoir gouverner le tout de manière optimale.

Voici quelques données tirées du site de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine qui illustre nos propos. Un de ses objectifs phares est « la création d'entreprises innovantes et le développement par l'innovation des entreprises existantes (renforcement des capacités d'innovation des entreprises lorraines, accompagnement des entreprises à toutes les étapes du processus d'innovation, favoriser l'émergence de réseaux ou de « clusters »). » Et voilà la mise à disposition de supports : « Pour aider les entreprises dans

leur stratégie de croissance par l'innovation, le Conseil Régional de Lorraine s'est doté d'un outil financier performant, le FRIL, Fonds Régional pour l'Innovation en Lorraine, fruit du partenariat avec OSEO. Le Conseil Régional intervient également dans la structuration des acteurs de l'innovation afin de créer les conditions favorables à l'émergence des projets aussi bien individuels que collectifs (notamment au sein des pôles de compétitivité). Sur ce dernier point, le Conseil Régional est aussi un des principaux financeurs des projets des pôles Materialia et Fibres Grand-Est ».

Formation et infrastructures pour des activités de recherche et développement de qualité sont aussi requises : « Pour soutenir l'attractivité de la recherche et de l'enseignement supérieur en Lorraine, le Conseil Régional soutient la mobilité internationale et européenne des étudiants avec les bourses de mobilité et le cofinancement Erasmus. En outre il soutient également la structuration de la recherche en Lorraine avec le soutien apporté à l'Institut Jean Lamour (Matériaux, Métallurgie, Nanosciences, Plasma, Surfaces), au projet ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques) et au projet Artem (Art, Technologie, Management). L'objectif est de développer une offre de formation de qualité ainsi que des projets de recherche en adéquation avec les besoins des entreprises.⁴⁴⁴ »

Ainsi, l'argent public abonde dans le monde de certaines organisations privilégiées de manière planifiée et dirigée. Le sauvetage des banques lors des crises a été le déclencheur d'une pratique institutionnalisée depuis.

La région Lorraine participe à la globalisation de l'industrie ! Le site dit : « La Région Lorraine accompagne les projets à l'international dans le cadre des accords de coopération signés avec 6 régions étrangères mais également à titre dérogatoire dans d'autres régions du monde (zones à fort taux de croissance, projets valorisant expertises et savoir-faire lorrains) Aide à l'identification de partenaires, financements d'actions, montage de dossier de subvention, mise en relation... L'appui de la Région peut s'exercer en amont (soutien à la réalisation de missions exploratoires ou préparatoires), en montage de projet ou pendant la phase de réalisation.⁴⁴⁵ ».

L'Est républicain publiait un article relatif à une aide de 600 000 euros que la région lorraine avait versée à l'entreprise

⁴⁴⁴. Intervention de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine dans le développement du monde de l'entreprise (Extrait du site).

Présentation de Jacques Lemaitre, Les aides à l'innovation du Conseil régional de Lorraine.

⁴⁴⁵. Site eureka.lorraine.eu archivé sous web.archive.org

meusienne CMI pour former pendant cinq ans des militaires saoudiens au maniement d'armes de guerre, de « tourelles et canons ».

Cette information qui aurait dû rester confidentielle a fait l'objet d'une vidéo devenue virale sur le Net. On y voit les députés socialistes voter le 2 octobre la décision de la fameuse subvention allouée au futur campus CMI (Cockerill Maintenance Ingénierie) de Commercy dans la Meuse, sous-traitant du fabricant d'armement canadien General Dynamics. En conclusion, une subvention est accordée par une région française financée avec l'argent du contribuable à des entités étrangères privées dans le but hypothétique de créer une centaine d'emplois.

En octobre 2016, le cas de Total a particulièrement ému les Belges. En 2007, deux entreprises créent une « joint-venture » pour développer un plastique bio à base végétale. Il s'agit de Total Petrochemicals et la Wallonne Galactic. Pour cela la Région Wallonne a « investi » 9 millions d'euros dans la recherche et développement du produit. Mais voilà que lorsqu'il a fallu passer à la phase industrielle, Total quitta la Belgique pour aller en Asie... Cela fait cher les quelques postes que la Région avait obtenus durant la phase R & D du projet.

La Suisse, championne de compétitivité, s'est restructurée elle aussi autour des pôles de compétitivité et d'innovation. Elle aurait même été classée en 2014 par la Commission européenne, premier pôle d'innovation en Europe selon Switzerland global enterprise (vous apprécierez le nom prémonitoire...). L'ancien directeur⁴⁴⁶ romand du think tank Avenir Suisse expliquait récemment ce leadership par un engouement pour l'accès à la connaissance et à l'innovation. Il y disait aussi que les héros de la Suisse ne sont pas ses footballeurs, mais ses scientifiques, bénéficiant de salaires élevés. Il cite l'exemple de la métropole lémanique, dont les progrès réalisés sont tels, qu'elle aurait dépassé Zurich.

Il faut dire que la loi fédérale sur les Régions se donne pour objectif dans son article premier d' : «... améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée, contribuant ainsi à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions, à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales ».

Grâce à cela, l'École Polytechnique fédérale de Lausanne a reçu 1 milliard d'euros de fonds européens pour le projet Bluebrain ou cerveau bleu. L'objectif est de créer un cerveau de synthèse. Le projet Bluebrain a ensuite été étendu au Human Brain Project qui vise à simuler le fonctionnement du cerveau humain sur un superordina-

⁴⁴⁶. « *Le succès de la Métropole lémanique* », in avenir-suisse.ch, 2013.

teur. Ce projet largement controversé a suscité la rédaction d'une lettre signée par 130 scientifiques. Ils y soulignent leur inquiétude quant à la future gouvernance qui concentre les pouvoirs, et les conflits d'intérêts. Selon un rapport de médiation, le patron du projet et deux scientifiques contrôlaient non seulement le conseil d'administration, mais aussi la distribution des fonds au sein du consortium de 112 institutions. À souligner que le patron et plusieurs membres du conseil étaient à la fois décideurs et bénéficiaires de sommes qu'ils s'allouaient⁴⁴⁷... Aux dernières nouvelles, les critiques auraient été prises en compte. Affaire à suivre...

Le Nouveau Monde se met en place grâce à une planète industrie financiarisée. Mais ce n'est que par les technologies de l'information et la communication que le monde peut être envisagé en tant qu'espace unique productif interconnecté et marchand, réorganisé en « pôles de compétences » régionaux. Pour ce faire, il a un cruel besoin d'innovation bon marché, d'où le concept de l'économie de partage, et autre open source. Les clusters vont servir à cela grâce à l'infrastructure universitaire et autres incubateurs pour start-up. Les jeunes génies y sont accueillis sous le regard proche des financiers et autres FTN de la Silicon Valley.

Autre exemple. La mairesse de Paris, Anne Hidalgo, présenta dans un entretien, son bilan et sa vision au sujet de la plateforme que la ville offre aux start-ups. Paris débourse un milliard d'euros d'investissements publics dans l'innovation, et depuis 2010, le fonds Paris Innovation Amorçage a aidé plus de 1 000 start-up pour un total de 46 millions d'euros ! Selon Olivier Mathiot : « il faut que les grands groupes rachètent davantage de start-up, que la fiscalité soit plus incitative, il faut créer davantage de conditions pour l'éclosion de vrais champions. » L'aide publique pour développer des start-up a pour finalité leur rachat par les grands groupes ! Et de poursuivre en insistant sur la stratégie pour rendre la ville attractive pour les fonds d'investissement, et les grandes entreprises d'un côté, et les talents de l'autre⁴⁴⁸. Et pour attirer les futurs champions, Emmanuel Macron diffusait un message en anglais au lendemain de son élection pour inviter les talents à venir travailler sur le changement climatique. Il conclut son message par « *La France est votre Nation !* »⁴⁴⁹

Tout cela n'a rien de libéral évidemment. Ceci dit, la bataille de

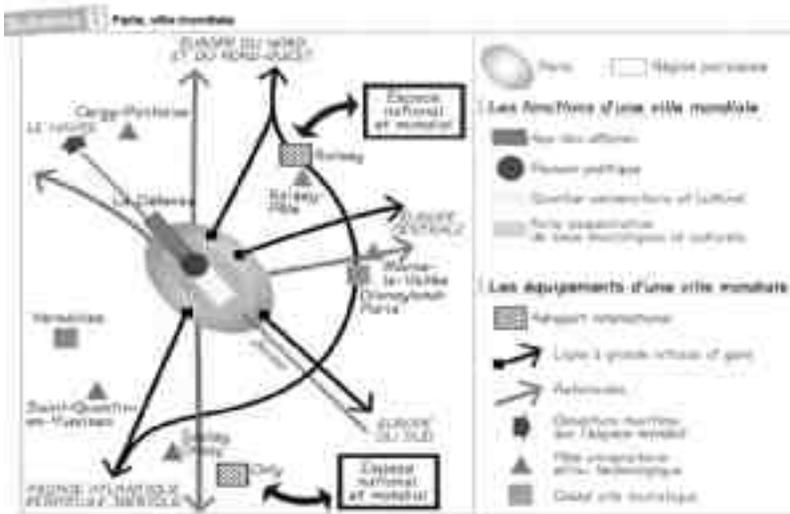
⁴⁴⁷. "Why the human Brain Project went wrong- and how to fix it ?", Scientific American, October 2015.

⁴⁴⁸. « Anne Hidalgo : « Depuis 10 ans, Paris a aidé plus de 1000 start up » », Les Échos, juin 2017.

⁴⁴⁹. « I have a message for you guys », Emmanuel Macron, son compte Facebook <https://www.facebook.com/watch/?v=19.1288.18789.44.389>.

la concurrence fait malgré tout rage entre les villes pour attirer les ressources qui pourraient créer clusters et hubs. Ce sont eux qui donnent à la ville la puissance et le pouvoir économiques, financiers, technologiques et politiques.

Les hauts lieux productifs se concentrent actuellement dans les villes. Selon Stéphane Garelli, « Les gouvernements se concentrent donc sur la gestion des villes. De plus, les maires des villes sont souvent devenus des forces politiques incontournables et ont créé des réseaux internationaux puissants. Dans bien des cas, comme pour les politiques de l'environnement, ils se sentent libres de prendre le contre-pied de l'état central.



<https://cbhg.files.wordpress.com/2012/06/schc3a9ma-paris-2.jpg>

Les villes consomment les deux tiers de l'énergie et sont responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre.⁴⁵⁰ »

Nous voilà donc une nouvelle fois avec une concentration de la production du PIB. Stéphane Garelli, précise d'ailleurs qu'« en 2030, quarante méga-région constitueront les deux tiers du PIB mondial et développeront 80 % des technologies ». La différence avec celle qui fut représentée par l'Occident, est que celle-ci se déploie autour de la triade économique, mais surtout qu'elle est, territoires compris, en mains de l'oligarchie. Les États et le public n'ont plus d'influence sur la gouvernance.

⁴⁵⁰. *Les villes vont-elles submerger les États ?*, Stéphane Garelli, Le Temps, décembre 2018.

Les puissants réseaux de villes, dans lesquels prospèrent les villes-mondes, devraient être mieux connus, tant la concentration du PIB y est impressionnante. La ville-monde est associée dans les travaux de Braudel (1979) à l'économie-monde. Elle est, selon lui, ce lieu où les flux de toutes sortes y entrent et en sortent. Elle est un maillon au centre d'intenses interactions avec le monde. La nature de ces échanges est aussi bien industrielle, de services, financière, humaine, scientifique, technologique, ou informationnelle. La ville globale occupe une position stratégique dans les flux de communications, d'échanges et de transports. Elle offre une attractivité utile aux stratégies mondialisantes.

Selon Saskia Sassen, les villes globales attirent à elles les pouvoirs centraux des entreprises et de l'économie mondiale. Elles représentent un espace qui abrite des centres qui participent au commandement de l'économie mondiale. Elles seraient le fruit du double mouvement paradoxal vu précédemment qui consiste à la fois en une atomisation des fonctions productrices, mais aussi en une concentration des stratégiques qui permettent le pilotage des activités mondialisées. « Le concept de ville globale, sommet de la hiérarchie des métropoles de la planète, correspond avant tout à une approche des chercheurs anglo-américains qui furent les premiers à rendre compte du lien entre la globalisation de l'économie et les mutations urbaines consécutives à cette nouvelle étape de l'histoire du capitalisme ; ainsi aux États-Unis, Miami, Los Angeles, Chicago et Phoenix seraient des villes globales au même titre que New York⁴⁵¹ ». Le concept sera repris par, puis par Cynthia Ghorra-Gobin⁴⁵².

Rang *	Ville *	Pays *	PIB en 2008 (Mds \$) *
1	Tokyo	● Japon	1 476
2	New York	■ États-Unis	1 025
3	Los Angeles	■ États-Unis	752
4	Chicago	■ États-Unis	574
5	London	■ Royaume-Uni	565
6	Paris	■ France	364
7	Osaka	● Japon	417
8	Mumbai	■ Inde	381
9	Philadelphie	■ États-Unis	378
10	São Paulo	■ Brésil	368

Figure: PIB 2008

La désintégration des territoires nationaux a fait émerger des entités plus petites que l'État, mais dont la densité, l'intensité, et la croissance des activités leur offrent des forces de frappe plus importantes. En 2008,

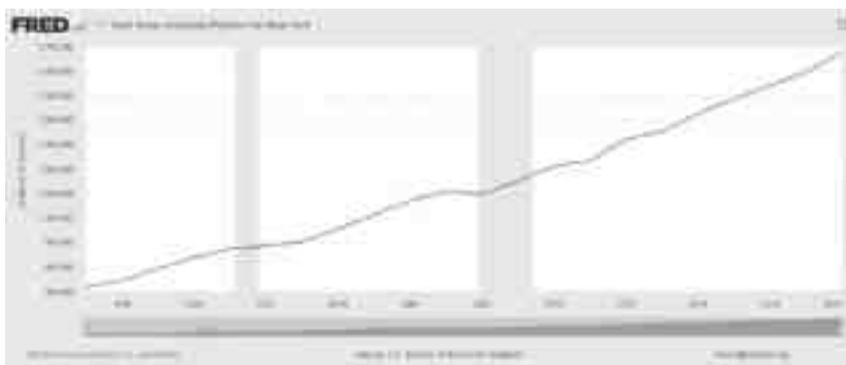
451. « Ville mondiale/Ville globale », Académie de Versailles, novembre 2016.

452. « Ville globale », *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Ghorra-Gobin C., A. Colin, 2012.

les villes de Tokyo ou de New York présentaient des PIB de près de 1,500 milliards de \$, soit équivalents pratiquement à 3 fois le PIB suisse, suédois ou saoudien.

Et voici quelques projections sur 2035 pour les 5 plus grandes villes selon une étude britannique⁴⁵⁵ (PIB en trillions de \$ à prix constants 2018) :

	PIB	PIB Croissance annuelle%	Population en mn	PIB/ hab. (1'000\$)
New York	2.51	2.0	21.5	116.5
Tokyo	1.87	0.5	37.8	49.5
Los Angeles	1.54	2.1	14.4	107.4
London	1.35	2.1	17.2	78.5
Shanghai	1.35	5.0	25.3	53.4



Nous pouvons constater dans ce scénario que les crises successives n'ont pas trop troublé l'extraordinaire croissance des villes championnes des alliés de la Charte de l'Atlantique. L'autre événement de la globalisation est la présence d'une ville chinoise, hissée à la 5^e place. Tokyo maintient sa présence dans ce palmarès mais avec une faible croissance. Bref, New York est le leader tout-terrain actuel et futur des villes mondiales, après avoir frôlé la faillite en 1975 pour une dette de 13 milliards de \$.

Classement de Globalization and World cities (GaWC Research network), l'université de Loughborough)

⁴⁵⁵. "Global cities; Within cities will be leading the global economy in 2035 ?", Richard Holt, Oxford economics, nov 2018.

Ville	Catégorie	Ville	Catégorie
Londres	Alpha ++	Moscou	Alpha
New York	Alpha ++	Francfort	Alpha
Singapour	Alpha +	Varsovie	Alpha
Hong Kong	Alpha +	Johannesbourg	Alpha
Paris	Alpha +	Madrid	Alpha
Pékin	Alpha +	Toronto	Alpha
Tokyo	Alpha ++	Istanbul	Alpha
Dubai	Alpha +	Séoul	Alpha
Sydney	Alpha	Kuala Lumpur	Alpha
São Paulo	Alpha	Jakarta	Alpha
Milan	Alpha	Amsterdam	Alpha
Chicago	Alpha	Bruxelles	Alpha
Mexico	Alpha	Los Angeles	Alpha
Bombay	Alpha	Dublin	Alpha -

Cette concentration territoriale s'explique par le fait que les gestionnaires et planificateurs de l'économie planétaire ont intérêt à concentrer les activités dans certaines zones pour mieux contrôler le processus global. Cela explique aussi la politique migratoire pour densifier les territoires en migrants productifs, qui ne sont rien d'autre que des ressources humaines au service de l'entreprise mondiale.

Dans la nouvelle organisation sociétale, tout est rationalisé dans les moindres détails, y compris les flux de *ressources humaines*. Évaluation, sélection et tri des compétences, ainsi que le bricolage génétique seront renforcés. Mais alors que deviennent les personnes qui ne répondent pas aux exigences de performances de ces espaces ? Aux dernières nouvelles, des territoires dédiés aux retraités tels que le Panama, Costa Rica, la Thaïlande, ou le Portugal émergent. Les retraités n'ont aucune raison de se trouver dans ces centres hautement productifs... Dans les autres cas, l'euthanasie sera toujours plus encouragée...

ANNEXE

FIGURE DU CLUSTER DE VIN EN CALIFORNIE



CHAPITRE 27

DE L'ÉTAT GESTIONNAIRE À L'ÉTAT INVESTISSEUR
AUX MAINS DE LA FINANCE GLOBALE

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Selon le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno le Maire la « Loi Pacte est d'abord une loi pour les PME et pour l'emploi. Cette loi balaie très large pour lever tous les verrous de l'économie française ». Et de confirmer que c'est « une loi 'Macroniste' dans sa philosophie et ses équilibres ». Cette loi qui a été définitivement adoptée le 11 avril 2019 va coûter 1,1 milliard d'euros en 2019 et 1,2 milliard en 2020, « financés en intégralité par la revue des aides aux entreprises ». Son apport économique est attendu sur le long terme. Elle devrait générer selon le Trésor « un gain d'un point de PIB supplémentaire sur le long terme : 0,32 point en 2025 et un point au-delà ».⁴⁵⁴

Cette loi est très intéressante car elle présente une série de mesures qui annoncent l'économie du Nouveau Monde (economie.gouv.fr) :

- Les 5 mesures qui vont simplifier la création d'entreprise
- Les 4 mesures qui vont simplifier la vie des PME et des ETI
- Les 3 changements à attendre du côté de votre épargne et du financement des entreprises
- Les 6 mesures qui vont dynamiser l'innovation en France
- Les 3 mesures qui vont récompenser le travail des salariés
- Les 2 mesures pour redéfinir la raison d'être des entreprises

Nous retiendrons 2 points. Selon la Tribune, un axe concernera la protection des secteurs stratégiques : « la procédure d'autorisation préalable d'investissements étrangers en France sera renforcée et élargie aux secteurs des semi-conducteurs, le spatial, les drones, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la robotique et le stockage des données massives. » Dans ces domaines, tous les prestataires ne sont pas égaux, et nous comprenons que l'aspect politique et les relations privilégiées avec certaines entreprises plutôt que d'autres comptent.

⁴⁵⁴. « Toute la Loi Pacte en 10 points clés », La Tribune, juin 2018.

Le point qui nous intéresse concerne le désinvestissement de l'État. Selon la Tribune, Pacte prévoit que l'État cède « ses participations dans ADP, FDJ et Engie : la loi va permettre à l'État de passer sous le seuil de 50 % du capital dans Aéroports de Paris (ADP), dont il détient 50,63 % actuellement (participation valorisée 8,8 milliards d'euros), de descendre sous la barre d'un tiers des droits de vote chez Engie et de privatiser la Française des Jeux (FDJ). »

Interrogé sur la cession des actions, le ministre explique : « Je donne juste un chiffre : la part de l'État dans Aéroports de Paris représente 9 milliards d'euros environ. Ces 9 milliards produisent 140 à 150 millions d'euros de dividendes chaque année, pas plus. Et on immobilise 9 milliards d'euros. Est-ce qu'il ne serait pas plus utile de les prendre et de les mettre dans le financement de l'innovation de rupture, de la recherche sur l'intelligence artificielle ou sur le stockage de données ? Est-ce que l'argent de l'État ne serait pas mieux employé comme ça ? » N'importe quel étudiant d'économie d'entreprise de première année lui répondrait que son projet n'est pas pertinent s'il se positionne en tant que dépositaire de la stratégie de l'État français. En revanche, l'idée est excellente dans le cas où il est prévu de transmettre le patrimoine productif de la France aux seigneurs de la création monétaire. Les ventes massives du patrimoine sont certainement très utiles pour financer la mutation du fonctionnement de la société et des territoires pour les rendre compatibles avec la révolution technotronique (par exemple la mise en place de la gouvernance numérique à distance)...

La réponse de la députée Valérie Rabault au raisonnement du ministre fut sévère : « *ADP est un outil de politique économique et industrielle stratégique. Il est irresponsable d'abandonner son contrôle. Depuis 2015, j'assiste au fiasco de la privatisation de l'aéroport Toulouse-Blagnac. La promesse d'un fonds pour l'innovation doté de 10 milliards d'euros, c'est du pipeau. L'argent récupéré des ventes de participations des sociétés servira à acheter des obligations assimilables du Trésor (OAT), donc au désendettement de l'État. Ce ne sont pas 10 milliards d'euros qui seront investis dans l'innovation mais le rendement de ces OAT, soit environ 200 millions d'euros.* »⁴⁵⁵ M^{me} Rabault a parfaitement compris la centralité de l'espace dédié à la haute finance, et la trappe qu'il représente en captant les actifs une fois dématérialisés.

⁴⁵⁵. « *Privatisation d'ADP et de la Française des jeux. Pourquoi faire ?* », L'Usine nouvelle, mars 2019.

L'État cède ses actifs stables pour se soumettre aux aléas incontrôlables inhérents à un marché financier omniprésent. La stratégie est résumée dans cette phrase de M. Le Maire « financer l'innovation de rupture [en alimentant le fonds de 10 milliards d'euros annoncé en début d'année] et [à] désendetter l'État qui n'est plus un État gestionnaire mais un État investisseur ».

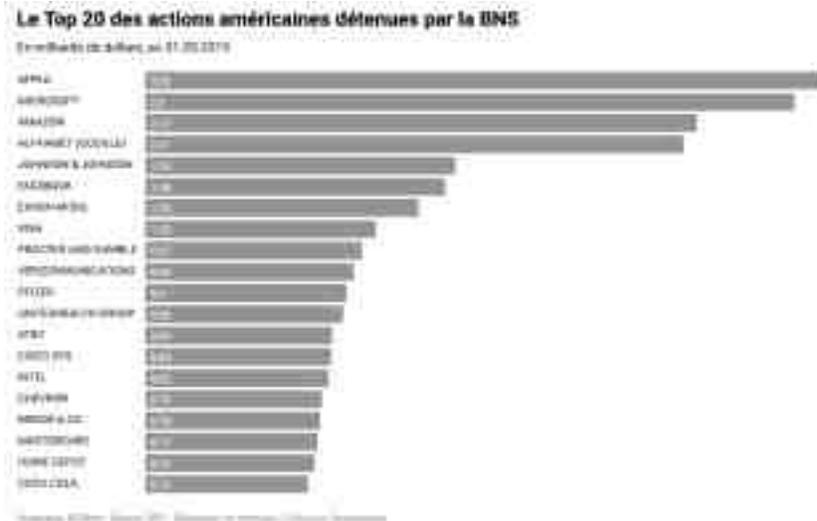
Que signifie « État investisseur », alors que nous parlons de privatisation, de corporatisation et de néo-soviétisation ? L'État du XXI^e siècle est en train de liquider la chose publique, et son rôle d'État. Mais pas n'importe comment. En passant systématiquement par le marché de la haute finance internationale, son personnel, et ses produits, l'État se mue en client. Une stratégie qui affaiblit les moyens publics mais qui renforce l'omnipotence de l'oligarchie. Cela explique bien la présence de M. Macron, issu de la Banque d'investissement Rothschild, et de son vis-à-vis allemand issu de Goldman Sachs. Olaf Scholz a désigné un top dirigeant de cette banque au poste de secrétaire d'État. Selon Libération, Jörg Kukies aura un rôle majeur à jouer dans la réponse allemande aux propositions de réforme de la zone euro d'... Emmanuel Macron.

La liquidation des États tels que connus initialement se fait par au moins 2 voies. Le bras national monétaire, représenté par une banque centrale, qui collecte les capitaux nationaux pour les transformer en produits financiers, actions/obligations des entreprises du Nouveau Monde, obligations publiques, etc. Le tout est sous-traité à une petite poignée d'établissements de gestion d'actifs⁴⁵⁶. Cette stratégie rondement menée par la corporation des banquiers centraux a fait s'interroger certains spécialistes quant à leur volonté de nationaliser l'économie⁴⁵⁷. En réalité, s'il nationalise l'économie, c'est pour mieux booster la poignée d'agents économiques qu'ils favorisent. Ils fonctionnent comme une courroie de transmission des capitaux internes vers les champions anglo-saxons du Nouveau Monde. Et qui dit Nouveau Monde, dit les *Big Tec*. L'exemple de la banque centrale suisse est édifiant. Elle a, à la fois provoqué une déflation durable et lèse de manière existentielle pêle-mêle les agents économiques, les banques locales, mais aussi l'avenir des retraites par la mise en place d'un taux de référence négatif. En revanche, ses robinets sont généreusement ouverts à destination des entreprises américaines qui dessinent la nouvelle société.

⁴⁵⁶ *Dépossession, Comment l'hyperpuissance d'une élite financière met États et citoyens à genoux*, LHK, Éd Réorg. du monde, 2018.

⁴⁵⁷ "Are Central Banks Nationalising the Economy?" Daniel Lacalle, *Escape from the Central Bank Trap*, 2017.

"Leading central banks now own a fifth of their governments' total debt", *FT*.



Il convient de relever une autre voie qui collecte l’outil de production. En France, les acteurs du processus sont qualifiés de bras armé de l’économie. Nous avons retenu une des structures dont la force de frappe économique est exceptionnelle. En 2008, le président de droite, Nicolas Sarkozy, créa un fonds souverain d’investissement – FSI – sous forme de société anonyme. Toutefois, ce fonds a pour principe de ne pas engager l’État seul mais avec des privés. Ainsi, un partenariat multipartite avec un fonds arabe d’Abou Dhabi fut conclu afin d’investir conjointement dans des entreprises françaises. (Une liste d’entreprises, dont certaines sont des FTN, recense là où le FSI s’est engagé, est disponible).

En 2012, le président de gauche, François Hollande, fonda la Banque publique d’investissement, Bpifrance. Celle-ci intègre le FSI, Oséo, CDC Entreprises, et FSI Régions. Son actionnariat est divisé, à 50/50, entre l’État français et la CDC, Caisse des Dépôts et Consignations. Cet organisme est une compagnie financière qui sert au financement et au développement d’entreprises privées. Leur nature est définie par la loi. Celle-ci régit la mission de Bpi qui lui assigne notamment de mener : « en priorité son action vers les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de

taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel.⁴⁵⁸ »

Pourtant, un visuel de Bpifrance nous montre que 53 % du portefeuille concernent trois grosses multinationales. PSA, Orange ou STMicroelectronics récupèrent plus de la moitié du gâteau alors que le nombre d'investissements s'élèvent à 127 (voir annexe en fin de chapitre). Selon Bloomberg, le patron de Bpifrance serait connecté à 8 conseils d'administration de 8 organisations, dans 9 industries, dont ceux de STMicroelectronics et d'Orange. Au fait, au sujet de Orange, « M. Nicolas Dufourcq connaît très bien la maison et le monde des télécoms. Cet HEC-ENA, ex-inspecteur des finances, a passé neuf ans, de 1994 à 2003, chez l'ex-France Télécom. Il a été coup sur coup chargé de mission auprès du directeur général, conseiller du président Michel Bon, puis directeur de la division multimédia, ou il a notamment mené le lancement de Wanadoo en 1996. »⁴⁵⁹ Le même Michel Bon vu précédemment dans la quasi-faillite de France Télécom. Un monde décidément petit...

Et voici le projet de Bpifrance pour le groupe PSA :



Quant aux groupes Lagardère, Alcatel-Lucens, Renault, Saur, Schneider Electric, ou Vivendi (contrôlée à l'époque par Lagardère, ces dernières années par Vincent Bolloré), ils figuraient entre aux grands groupes bénéficiaires des participations de l'argent public via le FSI, ex-Bpi.

En août 2016, le Groupe ADP, anciennement Aéroports de Paris, dont l'actionnaire principal est l'État français avec 50,6 %, en consortium avec le constructeur Bouygues Bâtiment International, a obtenu la concession pour l'extension et l'administration de « l'aéroport international Jose Marti » à La Havane, à Cuba (air-journal.fr). La normalisation récente des relations entre les gouvernements américain et cubain a provoqué un boom de l'industrie du tourisme cubain.⁴⁶⁰ On sait peu de choses sur la manière dont ce projet sera financé. Mais selon l'article, il est fort probable que le financement du

⁴⁵⁸. LOI n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement (1).

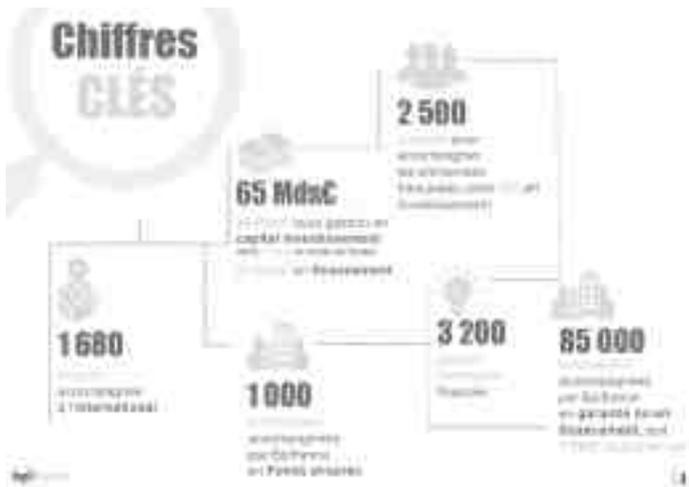
⁴⁵⁹. « Orange : Nicolas Dufourcq va siéger au conseil d'administration », La Tribune, 2017.

⁴⁶⁰. "Project Finance in Cuba: Can it be done?" Michigan business entrepreneurial law review, 2017.

projet sera utilisé pour le mener à bien dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) entre l'opérateur ADP et le gouvernement cubain.

Nous retrouvons dans un autre média anglosaxon que *Bpifrance envisage un financement en PPP pour les aéroports de La Havane et ses aéroports*^{461 462}. Au fait, ferait partie du consortium le turc TAV Airports, lui-même détenu à plus de 45 % par ADP... Bpifrance soutient des FTN dans le cadre du financement de PPP avec des gouvernements étrangers. Ainsi, cette structure utilise l'argent public français à des fins de privatisation et de corporatisation d'États tiers...

Toutefois, compte tenu de sa voilure financière, Bpifrance arrive à soutenir aussi les PME, les projets innovants, etc. C'est si vrai qu'en 2018, une PME française sur 2 était accompagnée par Bpifrance en garantie ou en financement. Vous voyez le mouvement concentrateur du pouvoir sur l'outil et les processus de production. Une redoutable forme de collectivisation par la finance



globale est en place. Figure ci-contre donne les chiffres-clés de Bpifrance issus d'un rapport de 2018.⁴⁶³ Car Bpifrance travaille main dans la main avec les acteurs privés du marché de la haute finance. Elle reconnaît dans son rapport annuel, « *passer le relais*

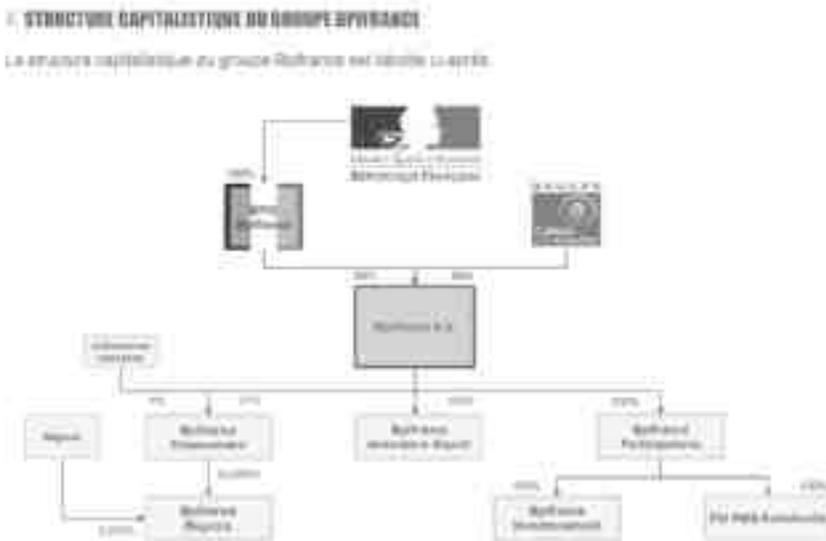
⁴⁶¹. "Bpifrance eyes Havana Airports PPP financing", TXF news.

⁴⁶². "Bpifrance in talks for financing Havana Airports PPP", Trade Finance Analytics, september 2018.

⁴⁶³. Bpifrance Investissement Mid & Large Cap 2017-2018.

aux acteurs privés, dès lors qu'elle a rempli son rôle, et dégager les ressources financières nécessaires à l'accompagnement de nouveaux projets ». ⁴⁶⁴ Cela rejoint l'esprit de la loi Pacte : céder les participations dans les grandes entreprises liées à l'infrastructure, et réinvestir dans les projets du nouveau modèle sociétal (ex cybersanté)

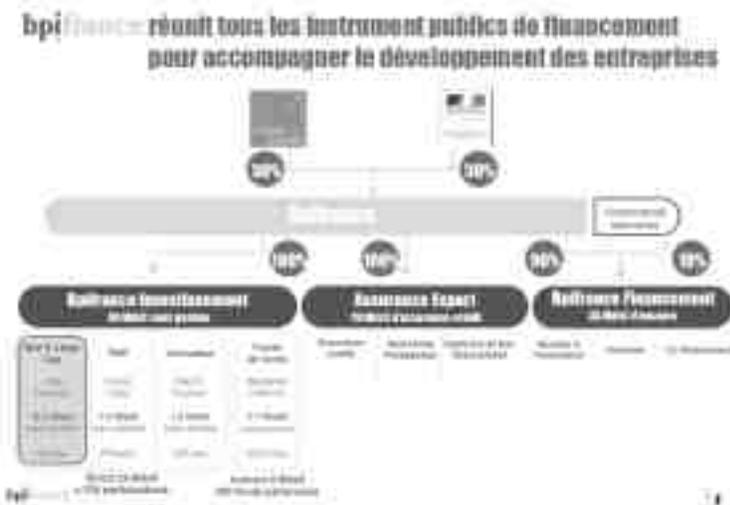
L'Espace investisseurs du site de Bpifrance nous confirme l'existence, aux côtés des acteurs à 100 % publics, d'un pool d'investisseurs. Ils sont pour 39,4 % des Gestionnaires d'actifs, 23,4 % de banques centrales, 21,4 % de banques commerciales et 15,8 % de compagnies d'assurances. En quelque sorte, un panel représentatif des acteurs de la planète finance globale, qui récupèrent le *pouvoir* sur les créateurs de valeurs ajoutées !



Bpi est une structure complexe. Une quinzaine de Bpi est inscrite au registre du commerce. C'est un agrégat d'entreprises qui emploie relativement peu de personnel, et beaucoup de sous-traitants privés. Construites de manière systémique en imbrication parfaite avec les gros acteurs du marché, celles-ci balayent un large spectre de services de la finance globale : Financement, Courtage, Investissement Régions, Participations, Investment Holding, International Capital, Assurances export, ou une SCI pour la location de logements. Le site

⁴⁶⁴. « Privatisations : de quoi l'État est-il (encore) propriétaire », Le Monde, octobre 2018.

vous accueille avec « Bpifrance et ses partenaires mobiliseront 200 milliards d'euros d'ici à 2019 pour financer les entreprises. Se- rez-vous la prochaine ? »⁴⁶⁵.



En creusant un peu, il semble que les activités de Bpifrance pourraient être devenues un support parmi d'autres mis au service de la politique monétaire globalisée, et un vecteur de l'orientation des flux d'investissement aux 4 coins de la planète... Un rapport intermédiaire⁴⁶⁶ sur le financement des investissements des entreprises, signé du banquier central français, souligne que « Les levées de capital, qui avaient fortement baissé depuis 2008, ont retrouvé un niveau proche du pic d'avant-crise. Ce mouvement a été soutenu par l'intervention publique et notamment la montée en puissance de Bpifrance : celle-ci est remarquablement active, avec des niveaux records d'investissement en fonds de fonds (548 M€ souscrits en 2014, soit une croissance de l'activité de 41 % en 2 ans) et en fonds directs (286 M€ investis en 2014). Sur le segment du capital-innovation, on peut estimer que Bpifrance représente désormais environ 30 % des montants investis en France par les fonds de capital-risque hors FCPI et FIP – dont les souscriptions par des particuliers donnent droit à une réduction d'impôts ». L'État semble devenir un contributeur de

⁴⁶⁵. [https://www.bpifrance.fr/Recherche/\(text\)/nos.%20eq](https://www.bpifrance.fr/Recherche/(text)/nos.%20eq)

⁴⁶⁶. *Le financement de l'investissement des entreprises*, François Villeroy de Galhau, 2015.

la financiarisation de l'économie... Risques inclus. Une soviétisation avec l'État pour intermédiaire menée par et pour l'oligarchie ?

Et le processus de se poursuivre. Le rapport de 2017 présente un engagement de 65 milliards d'euros, dont une trentaine de milliards pour l'investissement, desquels 8 mia dans un fonds de fonds. Une sacrée croissance depuis 2014 ! Le rapport d'activités de Bpi Investissement nous explique que « Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations. » Selon les médias, Bpifrance aurait, depuis 2013, rapidement joué un rôle structurant sur les segments amont du capital-investissement, qui visent les PME à fort potentiel de croissance⁴⁶⁷.

Bpifrance intervient en direct sur des segments ou thématiques identifiés comme étant insuffisamment couverts par le marché. Elle contribue, toujours aux côtés d'investisseurs privés et dans les mêmes conditions qu'eux, au *financement en fonds propres* de PME innovantes dans les écotechnologies, le numérique ou les sciences de la vie — y compris à des 3^e ou 4^e tour de table avec l'activité « *large venture* » —, à des opérations de développement et de transmission en région, ou au développement de filières particulières (automobile, bois, ferroviaire...). Entre 2012 et 2014, l'activité en direct de capital-risque de Bpifrance a connu une croissance de + 76 %.

Avec Bpifrance (2/3 de l'actif sous gestion), l'activité de fonds de fonds a permis en 15 ans de structurer et d'irriguer le marché français du capital-investissement (env. 300 fonds partenaires privés), en particulier le capital-risque. Les fonds de fonds couvrent à présent tous les stades de développement des PME, de l'amorçage au capital-développement, en passant par le retournement/rebond, à l'exception de la transmission à fort effet de levier (LBO).

M. Borloo jugeait le projet comme une usine à gaz, qu'elle était potentiellement le lieu de conflits d'intérêts, d'interventions politiques — et donc subjectives — car des élus régionaux avaient leur mot à dire⁴⁶⁸. Une

⁴⁶⁷. Le candidat Hollande avait promis dans son programme : « Je créerai une Banque publique d'investissement. À travers ses fonds régionaux, je favoriserai le développement des PME et je permettrai aux régions, pivots de l'animation économique, de prendre des participations dans les entreprises stratégiques pour le développement local et la compétitivité de la France. Une partie des financements sera orientée vers l'économie sociale et solidaire ».

<https://fr.scribd.com/document/79437854/Le-programme-de-Francois-Hollande>

⁴⁶⁸. Le Parisien, 17.10.12.

fois de plus, la question d'une gestion arbitraire des fonds publics est posée. Ceci renvoie le lecteur à La Caisse, le livre-enquête sur la CDC, où les deux journalistes étrillent⁴⁶⁹ les « arrangements et les inimitiés entre dirigeants de l'institution bicentenaire et le pouvoir exécutif, qui nuiraient à sa mission d'intérêt général⁴⁷⁰ ». Selon un communiqué de l'AFP, le livre y fait référence à « la Caisse des copains » dans la mesure où nombre de responsables de la caisse et de ses filiales ont fréquenté les mêmes grandes écoles, ENA en tête, que celles des responsables de l'exécutif politique... Selon les auteurs, « la Caisse aurait assumé régulièrement des financements, voire des pertes en lieu et place du Trésor, de collectivités ou du secteur privé ». Petit exemple de perte : « Bpifrance a perdu 18,5 millions d'euros avec ses investissements dans Viadeo, le réseau social professionnel français placé en début de semaine en redressement judiciaire⁴⁷¹ ». La question est combien y a-t-il de Viadeo dans le portefeuille de Bpi ? Qui profite de ces pertes ? Etc.

Bref, selon les enquêteurs de la Caisse, la CDC serait « le bras armé financier de l'État tout en étant statutairement indépendant du pouvoir exécutif ». Pour rappel, la caisse, un des deux représentants de l'État dans l'actionnariat de Bpifrance, est l'« établissement public qui gère l'épargne des Français. Elle réalise des missions d'intérêt public, mais aussi des investissements dans le secteur privé... ». 60 % des encours du Livret A et la retraite d'un français sur cinq sont concernés par sa gestion et éventuelles dérives...

Tout ce qui précède indique une volonté de financer et de favoriser la mise en place de l'économie du Nouveau Monde et du nouveau modèle de société, menée par l'oligarchie de la haute finance, et ce quels qu'en soient les risques à encourir⁴⁷² aussi bien financiers, économiques qu'humains...

Depuis 2017, Bpifrance va plus loin⁴⁷³ :
*Bpifrance finance les entreprises — à chaque étape de leur développement — en crédit, en garantie et en fonds propres. Désormais, elle est engagée dans l'internationalisation. Bpifrance Assurance Export vous offre **une assurance contre le risque***

⁴⁶⁹. « La Caisse, Enquête sur le coffre-fort des Français », Sophie Coignard et Romain Gubert, Seuil, 2017.

⁴⁷⁰. « « Vieille, riche et conne » la Caisse des dépôts ? Un livre secoue l'institution », AFP, La Dépêche, 2017.

⁴⁷¹. « Bbifrance perd 18,5 millions avec Viadeo », Le Figaro, 2016.

⁴⁷². Bruno Le Maire dévoile les pistes qui permettraient de « réduire la pression fiscale des Français », Europe 1, juin 2018.

⁴⁷³. <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Bpifrance-partenaire-de-confiance-des-entrepreneurs/Bpifrance-et-ses-clients-une-relation-de-confiance-renouvelee-41994>

d'échec commercial : vous engagez vos dépenses de prospection, nous vous indemnisons de ces dépenses, vous remboursez en fonction de l'évolution de votre chiffre d'affaires export⁴⁷⁴.

L'assurance investissement couvre toutes les formes d'investissements à l'étranger (y compris les prêts bancaires d'accompagnement), quel que soit leur montant. Vous pouvez choisir les modalités de l'investissement à faire couvrir, les faits générateurs de sinistre contre lesquels vous souhaitez vous assurer ainsi que la durée de la garantie (3 à 20 ans).



Voici un aperçu des contraintes drastiques pour qu'une PME bénéficie de l'Assurance Prospection — pris au hasard — : Entreprises françaises de tous secteurs d'activité (sauf négoce international) ayant au minimum un bilan fiscal, dont le chiffre d'affaires global est inférieur à 50 M€ et le chiffre d'affaires à l'exportation est égal ou inférieur à 200 000 € ou représente moins de 10 % du chiffre d'affaires global⁴⁷⁵.

ANNEXE 1 :

« Art. 1^{er} A. — **La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises**, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions.

« En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

« Elle oriente en priorité son action vers les très petites entreprises, les

⁴⁷⁴ <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/International/Assurance-Export>

⁴⁷⁵ <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Assurance-prospection-a-l-international/Assurance-prospection-premiers-pas-A3P>.

petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel.

« Elle investit de manière avisée pour financer des projets de long terme.

« Elle accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières. Elle participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire.

« Elle apporte son soutien à **la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.**

« Elle favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient.

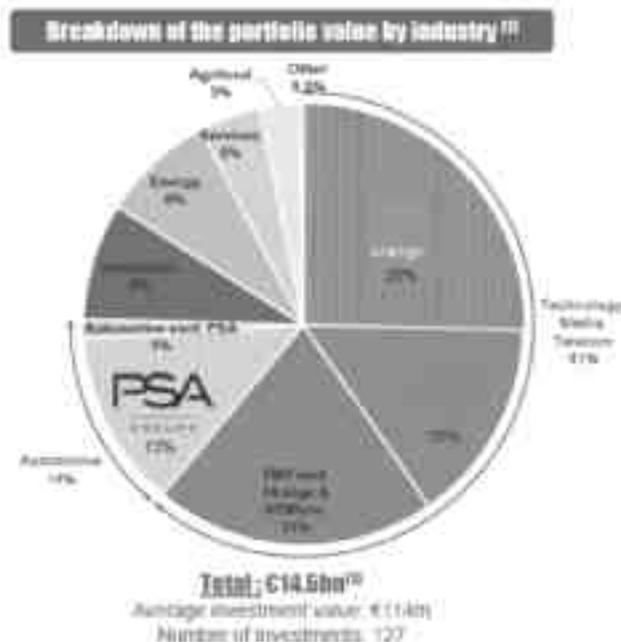
« Elle mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement.

« Elle développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement.

« Elle peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. »

ANNEXE 2 :

PORTEFEUILLE BPI FRANCE PAR SECTEURS INDUSTRIELS



CHAPITRE 28

VERS UNE CYBERSOCIÉTÉ CONTRÔLÉE PAR LES GAFAM

Une structure comme la Bpi semble dangereuse ? M. Accoyer estimait en 2012 que « Ce qui est dangereux, disait-il, c'est l'institution elle-même, avec des interventions politiques, des professionnels, c'est le mélange des genres ». En effet, la page concernant l'Assurance-Crédit est jalonnée de « Bpifrance Assurance Export au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État »... L'atout offert aux acteurs qui internationalisent le business est un transfert des richesses vers l'oligarchie, celui des risques vers les contribuables. Ce qui semble dangereux aux uns est une victoire à ceux qui veulent en finir avec l'État, la citoyenneté, les libertés individuelles. Ce genre de politique économique enterre la liberté d'entreprendre, et avec elle le droit à la propriété privée. Quand la puissance publique recule, c'est le droit de l'humanité d'écrire son histoire qui recule avec elle.

Comprendre comment une structure comme Bpifrance s'infiltré dans une masse d'entreprises anciennes ou naissantes, dans les processus PPP, nous permet de mieux comprendre les enjeux que vit chaque pays de la planète, car le modèle est le même partout. Et le projet final est d'une part, le transfert de l'outil de production et de ses processus nationaux aux mains de la finance globale, et d'autre part, faire émerger un cybermonde. Cela paraît clair.

Le dernier scandale auquel est lié Bpifrance est très intéressant. Il concerne Arjowiggins, une filiale de la holding Sequana, spécialisée dans l'industrie papetière. Acteur mondial de l'industrie de papiers, Arjowiggins Security de Crèvecœur avait été cédée en mai 2018 à la société Blue Motion Technologies conseillé par Parter Capital Group (usinenouvelle.com). Cette cession faisait suite à celle de Arjowiggins Security en 2017 aux Pays-Bas. Cette entité était spécialisée principalement dans la production de papier pour billets de banque, et d'autres documents sécurisés, tels que chéquiers, passeports biométriques... Cela résume la volonté de Séquana, d'abandonner la production de billets de banque. Et Séquana appartient à hauteur de 15,4 % à... Bpifrance!⁴⁷⁶

⁴⁷⁶. "Arjowiggins banknote business sold to Blue Motion Technologies Holding", Paper Industry World, 2018.

Coup de théâtre, en janvier 2019, le site français de Arjowiggins Security est brusquement et brutalement fermé. Comment expliquer que l'État français via Bpifrance n'ait pas sauvé de la faillite une entreprise qui il y a peu relevait de la sécurité nationale, puisqu'elle offrait des documents sécurisés ? Cela ne s'explique pas si nous ne revenons pas à un fait imposé par la haute finance globale : la dématérialisation de l'administration publique. Les banques centrales travaillent, tout comme les partis politiques, et autres représentants de ce qui reste de l'État, à la suppression du cash, et même à la suppression de tous les documents d'identité physiques. D'ailleurs, en automne 2017, les autorités monétaires indiennes qui avaient brutalement imposé la suppression du cash avaient annulé une grande partie d'une commande de 27 000 tonnes de papier-monnaie. Et ceux qui se débarrassent du site de Crèvecœur sont issus de ce monde de la finance.

Sequana⁴⁷⁷, tout comme Bpifrance d'ailleurs, est intégrée à ce monde de la finance supranationale qui veut se débarrasser du cash pour en finir avec tout ce qui représente encore un attribut d'un État. Tous ces papiers officiels vont être remplacés par l'industrie des GAFAM. Le fonctionnement de l'État tel que connu vit ses derniers jours.

L'État souverain délimité par un territoire, doté d'une industrie nationale génératrice de richesses nationales, constitué de citoyens-électeurs, et chapeauté par une autorité qui fait respecter sa législation est en train de succomber aux attaques de l'oligarchie. Son effondrement est en cours. On ne voit pas comment on peut inverser la vapeur dans la mesure où une autre entité systémique s'est d'ores et déjà constituée. Cette horizontalité constituée de flux, de processus, de systèmes, de réseaux, et autres nuées d'interactions mais aussi de numérisation et de dématérialisation empêcheront les pays de se relever pour un bon bout de temps. Cette nouvelle architecture est un pain béni qui permet aux GAFAM de phagocytter

⁴⁷⁷. « Les salariés d'Arjowiggins dénoncent le « pillage organisé » des usines sarthoises », Le Monde, avril 2019.

« Les avocats mettent en cause la maison mère, Sequana, Bpifrance et Bercy dans la faillite des sites de Bessé-sur-Braye et Saint-Mars-la-Brière. (...) Les représentants du personnel et leurs conseils du cabinet LBBa, Mes Justine Candat et Thomas Hollande, accusent le groupe Sequana d'avoir procédé à des mouvements de fonds illégaux « pour plus de 20 millions d'euros », entre la cessation de paiements et l'ouverture des procédures de redressement judiciaire des usines sarthoises. Et ce, au bénéfice des filiales Antalis (distribution) et Arjowiggins Sourcing, toutes deux présidées par Pascal Lebard.

S'appuyant sur l'article L632-2 du code du commerce, ils dénoncent « un pillage organisé » de la trésorerie des sociétés sarthoises, qui a « gravement entravé la poursuite de l'activité de ces entreprises » et « irrémédiablement compromis les chances de trouver un repreneur pour l'ensemble des activités françaises d'Arjowiggins Graphic ». »

les attributs de l'État. Actuellement, l'État a plus besoin d'eux que le contraire, et nous assistons à un « *transfert de pouvoir plus rapide de l'État vers les corporations* ». Les exonérations fiscales ne sont que la partie visible de l'iceberg. Imaginez un pays dont l'accès au net est coupé ou le débit ralenti.

Cette évidence fait dire au professeur Frank Pasquale que nous sommes passés d'une souveraineté territoriale à une souveraineté fonctionnelle. Les prestataires de services ont pris le pouvoir et s'affirment comme nouveaux souverains. Pour ce faire, il prend l'exemple de Amazon, qui serait plus un qu'un simple acteur de e-commerce. Il jouerait même un rôle réglementaire sur les agents qu'ils hébergent⁴⁷⁸. Selon Pasquale⁴⁷⁹ « Dans les domaines fonctionnels, de la location d'appartement au transport en passant par le e-commerce, les personnes seront de plus en plus soumises au contrôle d'entreprises plutôt qu'à celui de la démocratie ». L'avocate Lina Khan décrit Amazon comme « société positionnée au centre du commerce électronique et sert désormais d'infrastructure essentielle pour une foule d'autres entreprises qui en dépendent », en se référant à la puissance structurante des services cloud d'Amazon Web Services, AWS. Pour l'avocate, cela installe Amazon dans un « trône monopolistique, ou presque ».

Le transfert de prérogatives régaliennes vers ces sociétés technologiques est tel qu'ils sont en voie de dénier l'utilité des professions réglementées, voire de la justice elle-même. En Estonie, la fonction de juge pourrait être remplacée par un *juge robot* qui serait autonome dans la gestion des délits mineurs de valeur inférieure à 7 000 euros. La France s'essaie à la justice prédictive, et les tests ne sont pas concluants. Quant à la blockchain, elle ambitionne de supprimer le tiers de confiance. Les algorithmes sont supposés remplacer les interventions humaines dans le cadre des métiers les plus sensibles.

Le secteur de la santé devrait subir le même traitement de numérisation, et de gestion à distance par des algorithmes et des processus d'automatisation. La dématérialisation des dossiers médicaux avance à un rythme soutenu avec ou sans l'accord des patients. En Suisse, c'est la Poste avec sa plateforme de santé numérique E-Health qui se diversifie dans le support à la santé. La France suit le mouvement.

⁴⁷⁸. « *Souveraineté fonctionnelle : la puissance des GAFAM met-elle en péril les démocraties ?* », zdnet.fr

⁴⁷⁹. « *From territorial to functional sovereignty: The case of Amazon* », F Pasquale, *Law and political economy*, 2017.

Des services de téléconsultations sont au programme de la société Doctolib. Celle-ci est soutenue par Bpifrance, et a pu lever des fonds pour 150 millions d'euros.

Ces projets non éthiques et impopulaires se font dans le secret à l'insu des populations qui seront un jour mises au pied du mur. Le comment de la chose reste à découvrir... Pour l'instant, les derniers préparatifs se font loin du regard et de la démocratie. Récemment, Vincent Held écrivait que « Oui, les données médicales des Suisses sont bel et bien en train d'être transformées en marchandises. Ceci grâce à l'introduction — discrète mais efficace — du « dossier électronique du patient », DEP. De quoi supposer que le projet-pilote MonDossierMédical.ch est bien plus avancé qu'il n'y paraît ». Selon lui, des lobbies économiques mènent une véritable offensive pour s'approprier les données médicales des Suisses. Et les milieux politiques ne s'opposent nullement à ces revendications, dont les conséquences pourraient être économiquement désastreuses pour les personnes qui présentent des risques de santé.

Une situation plus que détestable, amplifiée par la révélation du Tages Anzeiger au sujet d'une rencontre secrète qui s'est tenue entre des membres du gouvernement suisse et des représentants des milieux économiques (UBS, Google, Swisscom, Roche, etc.). « La rencontre ne figure pas à l'agenda officiel de la Confédération. « Le 25 octobre 2018, Doris Leuthard et Johann Schneider-Ammann discutaient avec le comité consultatif « Transformation Digitale » (...) de la digitalisation du secteur de la santé. Un sujet explosif. (...) La révolution digitale promet beaucoup (...) mais elle présente également des dangers. (...)

Le procès-verbal montre que les milieux économiques augmentent la pression sur les politiciens pour qu'ils leur donnent accès aux données de santé des Suisses. Ce document révèle aussi à quel point les représentants de la Confédération sont désireux de répondre à ces exigences – si possible par des incitations, si nécessaire par la contrainte ». Ces deux ministres se sont retirés à la fin de l'année de leur fonction. Mais les projets liberticides qu'ils ont activement mis sur les rails continuent d'avancer.

La technologie de la 5G permettrait de nouvelles applications pour l'industrie, les services publics, et les utilisateurs privés. La 5G va par exemple permettre au système d'accumuler des quantités massives de données issues de l'Internet des objets. Swisscom prend sur son site l'exemple d'un parc de machines réparti dans le monde avec des cen-

taines de capteurs dans chaque machine. La mise en réseau des machines permet un contrôle en temps réel du processus de production, ce qui donne la possibilité d'obtenir des pronostics de défaillances.

Ce qui vaut pour la machine, vaut pour l'humain. La 5G permettra de surveiller les habitants de la terre à chaque instant de leur vie, comme l'avait annoncé Brzezinski. Le modèle sociétal a prévu que le citoyen fasse l'objet de surveillance continue. Pour cela, il faut que la moindre de ses activités passe par le web. Grâce à la 5G, l'internet des objets va venir compléter la surveillance à laquelle il est déjà soumis à travers son ordinateur, téléphone, télévision, voiture, ou carte bancaire. C'est dans cette stratégie imposée du tout numérique que les États sont sommés à prendre le virage de la dématérialisation de leurs services. Comment ? En mutant en cyberadministration.

La Commission européenne, en véritable chef d'orchestre, a multiplié les directives au sujet du numérique. Les États sont priés de suivre. Un document suisse nous explique que « La mise en place d'un marché unique numérique (MUN) est un objectif prioritaire de l'actuelle Commission. Depuis la présentation de la stratégie MUN, en mai 2015, la Commission a formulé à un rythme soutenu toute une série de propositions sur les 16 mesures. Au terme des trois premières années, elle a présenté 29 propositions législatives, dont 17 ont été acceptées au niveau européen, et 37 initiatives politiques. Comme la stratégie MUN n'est pas un ensemble de règles rigide, il n'est pas exclu que d'autres mesures viennent s'y ajouter. »

La stratégie MUN est structurée autour de trois piliers. L'un d'entre eux consiste à « maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique, en favorisant la circulation des données, l'utilisation de l'informatique en nuage et la cyberadministration ». La Commission évalue le potentiel économique à 415 milliards d'euros par an. Ce chiffre est plausible dans la mesure où les prestations publiques, peu ou non payantes, basculeront sur des plateformes privées, et généreront du chiffre d'affaires et des bénéfices.

La cyberadministration est donc une source de business. Pourtant, elle représente bien plus que cela. Elle concrétise la dernière touche du transfert de pouvoir et de puissance de la part des représentants du public vers l'oligarchie. « En octobre 2017, la Suisse a signé une déclaration élaborée conjointement par l'UE et l'AELE en matière de cyberadministration. La *Declaration on eGovernment* contient six principes centraux en matière de cyberadministration et servira de base commune pour poursuivre la numérisation de l'administration

aux niveaux national et international, notamment par le transfert de connaissances⁴⁸⁰. »

La Suisse n'est pas membre de l'UE, mais elle exécute les desiderata de la Commission avec beaucoup de zèle. Il faut dire que les mêmes entreprises globales y ont trouvé un espace de lobbying de premier choix. Le Conseil fédéral a adopté le 5 septembre 2018, sa *stratégie* « Suisse numérique ». Une occasion de créer un groupe de travail sur l'intelligence artificielle, et de soutenir des initiatives dans les domaines des *smart cities* (villes intelligentes) qui promettent à leurs habitants encore plus de surveillance et peut-être moins de mobilité. Selon nos représentants fédéraux, la transformation numérique permet un développement durable. Qu'en pensent les citoyens ? Ils n'en savent rien ou pas grand-chose, dans la mesure où les procédures démocratiques ont été remplacées par des stratégies, des accords, ou conventions négociées loin des caméras. Voici donc une des applications de cette Suisse numérique, qui va changer le quotidien de tout un chacun. Plus encore, elle va altérer les libertés fondamentales, voire la nature humaine, avec un but affiché de croissance économique !

Les plus hautes autorités du pays travaillent d'arrache-pied à construire un e-gouvernement, doté d'une cyberadministration. Une restructuration par la technologie de pointe qui tendra à liquider ce qu'il reste encore de la chose publique, de libertés fondamentales ou d'*autorité* centrale. C'est par une simple convention que « La Confédération, les cantons et les communes mènent une stratégie commune en matière de cyberadministration, qui se fonde sur l'idée directrice suivante : « La cyberadministration va de soi : des prestations administratives transparentes et efficaces fournies de manière entièrement électronique à la population, aux acteurs économiques et au secteur public. L'ancienne stratégie de cyberadministration datant de 2007 a été remaniée et la nouvelle version a été adoptée par la Confédération, les cantons et les communes fin 2015 ». Or, fait important : ce projet ne bénéficie pas de loi fédérale.

Le but de la cyberadministration⁴⁸¹ est de *numériser* et dématérialiser les trois étages institutionnels de l'administration centrale et ses partenaires. Or, en Suisse, les modifications d'ampleur de ce genre doivent normalement être présentées aux élus et au peuple pour approbation. Pour une raison ou une autre, les procédures

⁴⁸⁰. Ces principes seront pris en compte lors de la révision en cours de la Stratégie suisse de cyberadministration, qui devrait entrer en vigueur en 2020.

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/55008.pdf>

⁴⁸¹. *Une appli de service public pourrait être installée par défaut sur tous les nouveaux smartphones*, 01net.com, avril 2019.

démocratiques n'ont pas été respectées. Grâce à un montage de structures faitières, les aléas de la démocratie ont été neutralisés. Cela a facilité d'autant la mise en œuvre de la mutation du pays. Les spécialistes devraient se pencher un jour sur la légalité et la conformité constitutionnelle de la chose...

Nous pouvons dire qu'un système parallèle à celui de la Constitution a été monté hors de toute légitimité et de tout mandat démocratique. Le regroupement des cantons, villes, et communes en associations/conférence/Union autonomisées, contourne les risques potentiels de refus ou de retard inhérents à la structure confédérale. Avec les bonnes personnes à leur tête, ces organisations permettent de centraliser les prises de décisions stratégiques. C'est dans ce genre de stratégie que nous voyons l'utilité de l'agencification, de la légalisation des partenariats multiples, de la révolution NPM, des PPP, et autres corporatisations.

Cette astuce a permis au Conseil fédéral de signer un accord-cadre⁴⁸², un contrat donc, avec la faitière des cantons, qui à son tour répercute le contenu sur communes et villes. C'est par un mécanisme inconnu du citoyen, et hors de la démocratie, que la volonté de constituer un e-gouvernement, doté d'une cyberadministration, a vu le jour.⁴⁸³

Extraits de l'accord-cadre :

Art.1 Objet

1. *La présente convention-cadre règle la collaboration entre la Confédération et les cantons pour la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration dès 2016.*
2. *Elle crée à cet effet l'organisation « Cyberadministration suisse » et ses organes. »...*

Art.2 Collaboration

*La Confédération, les cantons et les communes (collectivités publiques) s'engagent à mettre en œuvre la stratégie suisse de cyberadministration de manière coordonnée.
Ils s'assistent mutuellement en vertu de la présente convention-*

⁴⁸². « Convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse 2016 – 2019 », novembre 2015.

⁴⁸³. « Historique et avenir », egovernment.ch

cadre⁴⁸⁴ pour concrétiser l'idée directrice commune qui préside à celle-ci. Pour leur domaine, ils se basent sur les décisions des organes prévus dans la convention-cadre et partagent, dans le cadre des prescriptions légales, des idées, des méthodes et des solutions avec leurs partenaires.

Projets stratégiques

- *Guichet unique pour les entreprises : mise en place d'un guichet unique qui permettra aux entreprises d'effectuer leurs démarches avec les autorités suisses de manière entièrement électronique.*
- *eID Suisse : création des conditions nécessaires à la mise en place d'une identité électronique valable en Suisse et à l'étranger*
- *Fédération suisse d'identités : mise en place d'une fédération suisse d'identités grâce à laquelle les utilisateurs pourront accéder à divers services en ligne à l'aide des mêmes procédures d'enregistrement*
- *Validation de signature : diffusion nationale du système de validation de la signature*
- *eOperations Suisse : mise en place d'une organisation de développement et d'exploitation de solutions de cyberadministration communes.*
- *eDéménagementCH : diffusion de l'annonce de déménagement par voie électronique dans toute la Suisse*
- *Vote électronique : coordination de la mise en place du vote électronique dans toute la Suisse*
- *eTVA : développement de la procédure de transmission électronique des décomptes de la TVA à l'échelle de la Suisse*
- *Service national des adresses : Création d'un service d'adresses commun pour la Confédération, les cantons et les communes.*

Prestations stratégiques

- *Accès de la population aux prestations numériques : exploitation et développement du portail ch.ch*
- *Normalisation : élaboration et suivi des normes pertinentes pour les projets du plan stratégique*
- *Coordination technique entre les collectivités publiques : encouragement à la participation des autorités cantonales et communales au plan stratégique de la cyberadministration suisse*
- *Coordination pour les questions juridiques : Favoriser la détection*

⁴⁸⁴. « Une convention-cadre de droit public fixe les modalités de la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse et définit l'organisation et le financement nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Une première convention-cadre est entrée en vigueur en 2008 et a été légèrement modifiée en 2012. Le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux ont adopté une version remaniée de la convention-cadre pour la législature 2016-2019. »

des obstacles juridiques et d'éventuels besoins législatifs ainsi que faciliter le transfert de connaissances entre les administrations en matière de questions juridiques

Projets et prestations stratégiques se multiplient. Les CFF, la Poste et Swisscom, anciennes régies publiques transformées en sociétés anonymes, tiennent une place prépondérante dans le cadre de cette mutation historique. Si Swisscom a ouvert son capital-actions à des tiers privés, les deux autres entreprises appartiennent encore à la Confédération. Pourtant le management décisionnaire de ces entreprises est en mains privées. Il est donc libre de ses décisions, investissements, et autres alliances stratégiques intra et internationaux.

Dans la liste des projets, nous trouvons le *evoting*. Il s'inscrit dans le cadre de la mutation de la démocratie en cyberdémocratie avec des cybercitoyens et une cyberparticipation. Sauf que dans le pays des initiatives, la méfiance règne concernant la sécurité du vote électronique⁴⁸⁵, régulièrement mise en cause. La télévision avait révélé un jour qu'il était facile d'accéder aux votes des Genevois. Un élu municipal vaudois a même dénoncé une *privatisation du processus électoral*. Selon lui, il est impossible de faire procéder à un audit public complet de l'outil.

Et c'est Swiss Post qui est chargée du eVote système. La vérité est que, selon swissinfo.ch⁴⁸⁶, Swiss Post a développé son système de evote avec Scytl, une entreprise espagnole détenue par une nébuleuse d'investisseurs de la haute finance. Certaines rumeurs courent sur ses réels détenteurs finaux, mais nous n'en avons aucune preuve.

Cyberdémocratie et cyberparticipation

Le développement de l'internet n'est pas sans conséquences pour la formation de l'opinion et de la volonté populaires. Face à ce phénomène, la Chancellerie fédérale, à la demande du Conseil fédéral, a établi un rapport sur la cyberdémocratie et la cyberparticipation. Au-delà, celui-ci examine l'impact de l'internet sur les droits populaires, et ouvre un certain nombre de perspectives.



Cyberdémocratie et cyberparticipation
Rapport au Conseil fédéral

Dernière modification: 09.06.2011 | Taille: 395 kb | Type: PDF

⁴⁸⁵. « Les hackers invités à pirater le système de vote électronique suisse », Le Monde, février 2019.

⁴⁸⁶. Swiss Post Scytl to develop e-voting system, swissinfo.ch, 2015.

Face aux critiques répétées, Berne a demandé à faire contrôler le système de vote par un test d'intrusion public. Elle a aussi publié le code source de son système de vote. Depuis le 29 mars 2019 l'exploitation⁴⁸⁷ du système de vote électronique est suspendue par Swiss Post. En cause, des erreurs critiques décelées dans le code source par des chercheurs de Melbourne et de l'Université catholique de Louvain.

1.4 La structure

Une coopération peut avoir pour cadre différentes structures juridiques. Le tableau ci-après en indique les plus courantes, pour les formes classiques de coopération et pour les modèles de partenariats.

Modèles	Coopération traditionnelle	Organisme responsable commun	Partenariat en réseau à but commun
Formes classiques	Embauche sous subvention Outsourcing	Société anonyme (SA) SARL Association Fondation	Réseau reposant sur les rapports contractuels les plus divers ou sur des conventions informelles
PPP	Acquisition d'un PPP (selon des critères de prestations en fonction du cycle de vie du projet)	N/A	Réseau reposant des simulations partenariales explicites

Figure 2. Formes de structures juridiques

De nombreux PPP ont été créés d'ailleurs entre la Poste et des tiers privés. Dans un guide⁴⁸⁸ présenté par le Conseiller fédéral Schneider-Amman, le patron de la Poste écrit que son entreprise « participe activement à différents projets de PPP, comme Suisse ID, ou « PPP-Numéro de logement ». De tels projets menés en partenariat nous aident à consolider notre position de premier prestataire de solutions de cyberadministration⁴⁸⁹. » L'approche est portée par un Conseiller fédéral « Les administrations ont-elles aussi besoin du savoir-faire et de l'expérience des entreprises TIC pour être à jour sur le plan technologique ». Le guide présente le système de partenariat avec le privé destiné à répondre à cette révolution numérique.

La cyberadministration finirait par représenter un système. Son image finale consisterait en un ensemble de diverses structures autonomes bénéficiant de structures juridiques diverses,

⁴⁸⁷. « Urne non piratée, erreurs dans le code source – la Poste suspend l'exploitation de son système de vote électronique pour une durée déterminée », Communiqué du 29 mars 2019 – La Poste.

⁴⁸⁸. « Guide Partenariats public-privé (PPP) dans le domaine de la cyberadministration et des TIC », egovernemnt guide PPP Et revoilà donc le partenariat public privé (PPP).

⁴⁸⁹. Jürg Bucher, DG du groupe la Poste Suisse, in « Guide Partenariats public-privé (PPP) dans le domaine de la cyberadministration et des TIC ».

allant de la création jointe d'une société anonyme (dans laquelle le partenaire est minoritaire), une association ou une fondation, au PPP.

Et de citer un succès de partenariat public-privé de niveau national, celui du « système électronique d'informations foncières, eGRIS⁴⁹⁰ ». Le guide du PPP nous explique que « le projet de base eGRIS I aujourd'hui achevé (2001-2008), la Confédération a pour l'essentiel créé les bases conceptuelles en vue de la standardisation et de l'échange électronique avec le registre foncier. L'échange de données du registre foncier entre divers systèmes suppose l'utilisation de modèles de données et d'interfaces uniformes, ainsi que la mise en place d'une identification univoque pour toute la Suisse des immeubles inscrits au registre foncier (E-GRID), des droits afférents à ces derniers et des personnes morales et physiques enregistrés au registre foncier. Parallèlement, la base juridique a été créée : l'ordonnance technique du DFJP et du DDPS concernant le registre foncier (OTRF ; RS 211.432.11) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2007. » Uniformisation, standardisation, identification, numérisation, échange de données, ou interfaces sont des repères-clés qui définissent le Nouveau Monde. L'humain devra s'y conformer afin d'en faciliter la mise en place.

Communications et transactions électroniques avec les offices du registre foncier

Par décret du 13 septembre 2013, le Département fédéral de justice et police a reconnu la plateforme de messagerie alternative de SIX Telecom SA pour les communications et les transactions avec les offices du registre foncier.

Les conditions et la procédure de reconnaissance des plateformes de messagerie alternatives sont réglées dans l'ordonnance technique du DFJP et du DDPS concernant le registre foncier (OTRF, RS 211.432.11).

Il appartient aux cantons de décider s'ils souhaitent habiliter leurs offices du registre foncier à communiquer et à conclure des transactions par voie électronique (art. 38, al. 1, OFE, RE : 211.432.1). Dans le cas où ils envisagent l'utilisation de la plateforme de messagerie alternative de SIX Telecom SA, les cantons sont invités à passer une convention correspondante directement avec cette société.

Dans le nouvel eGRIS II⁴⁹¹ (dès 2009), *les applications concrètes et utiles ci-après sont mises en œuvre sur la base des travaux préli-*

⁴⁹⁰. La plupart des cantons a déjà abandonné la tenue traditionnelle du registre foncier sur papier au profit d'une tenue informatisée selon l'art. 949a CC.

⁴⁹¹. « *Guide Partenariats public-privé (PPP) dans le domaine de la cyberadministration et des TIC* ». egovernment guide PPP. Et voilà donc le partenariat public privé (PPP).

minaires précités, de la révision des droits réels immobiliers dans le CC, de la nouvelle ordonnance sur l'acte authentique électronique, et de la révision totale de l'ordonnance sur le registre foncier :

- *système de renseignements électronique intercantonal centralisant les données du registre foncier (SIX Terravis SA),*
- *obtention par voie électronique de données du registre foncier par les autorités et les entreprises (SIX Terravis SA),*
- *exécution informatisée des transactions avec le registre foncier (SIX Terravis SA),*
- *sauvegarde à long terme des données du registre foncier (Office fédéral de la justice),*
- *identifiants dans le domaine du registre foncier (Office fédéral de la justice).*

Or, l'Office de la justice a contractuellement sous-traité à SIX Terravis SA des projets partiels, que la société a réalisés en toute autonomie. « À cet égard, les deux parties profitent de synergies : tandis que SIX Terravis SA exploite les bases élaborées par l'Office fédéral de la justice, ce dernier utilise les définitions techniques rédigées par SIX Terravis SA pour la sauvegarde nationale à long terme des données foncières. Un échange intensif permanent permet d'éviter les doublons dès le début et de simplifier les processus non seulement lors du développement et de l'exploitation, mais aussi lors de l'utilisation.

Grâce à un nombre restreint d'interfaces, les processus contiennent aussi moins d'erreurs.

Filiale détenue à 100 % par SIX Group, SIX Terravis SA fournit, en tant que plateforme de communication ou de processus, des services économiques pour compte propre aux utilisateurs professionnels affiliés. Les responsabilités sont clairement déterminées. Le projet progresse bien. »

L'histoire ne dit pas ce qu'il adviendra du notaire. En revanche, nous savons que SIX group est détenu principalement par des banquiers. Elle détient la gestion de tout le trafic de paiement suisse, de la bourse, des informations financières Telekurs, du système REPO, etc. Cela signifie que les données de chaque citoyen pourraient un jour être complétées par son propre trafic de paiement et l'état de sa fortune. Une autre interrogation concerne les hypothèques qui seraient détenues par des entités proches de ceux qui les titrisent. Six Group possédant SIX Repo !

Le citoyen est prié de muter en cybercitoyen, de s'en remettre à la cyberadministration, qui elle s'en remet à l'ensemble de ses

partenaires du monde des affaires. Les données personnelles sont ainsi à portée de main — de clics ou d'argent — du marché de la haute finance. En voici un exemple. Il est prévu que, dès 2025, vous n'aurez plus besoin de remplir votre déclaration d'impôt⁴⁹². Les données qui concernent cette action circuleront de machine à machine. Il ne vous reste plus qu'à la vérifier, la compléter s'il faut et la signer. Évidemment que pour arriver à ce résultat, il faut que vous ayez autorisé l'autorité à disposer de l'ensemble de vos données, qui atterrissent sur la même plateforme.



Souvenons-nous que le MUN vise à *favoriser la circulation des données, l'utilisation de l'informatique en nuage et la cyberadministration*. Voilà qui n'est pas fait pour rassurer. Vos données personnelles les plus intimes vont circuler entre des mains qui ne sont pas distinguées pour l'instant par leur bienveillance.

La propagande sur la stratégie de la transparence avec les échanges automatiques de données, défendues par notre ex-ministre des finances, Evelyn Widmer-Schlumpf, n'avait rien à faire avec la surveillance des banquiers et autres créateurs de promoteurs de paradis fiscaux. Elle préparait les esprits au possible avènement d'une plateforme numérique mondiale sur laquelle

⁴⁹² Page 7, in <https://portal.klewel.com/watch/webcast/7eme-egovernment-symposium-ro-...mand/talk/qUZ2rW3TWNmPv3VAAKTia/>.

circuleraient les données sans s'arrêter à des contingences de vie privée, et de droits personnels.

Revoir les normes et les abaisser pour favoriser l'avènement du monde des affaires au pouvoir rend caduque *la protection de la vie privée et celle des données personnelles numérisées*. La libre circulation des données concerne le moindre de vos faits et gestes, vos préférences, vos comportements en tant que consommateur et cybercitoyen, votre degré d'évolution en tant qu'homme social adaptable, vos habitudes de loisirs, vos lieux de résidence, de visites, etc.

Passant outre l'article 13⁴⁹³ de la Constitution, le Conseil Fédéral suisse a négocié, dès 2005, avec les Américains un traité de libre-échange pour le commerce et l'investissement⁴⁹⁴. Même si l'accord de libre-échange n'était alors qu'un forum pour la coopération du commerce et de l'investissement, l'esprit qui s'accapare et commercialise les données y était présent. Avec une volonté de faciliter le commerce et l'investissement le texte prévoyait la suppression des barrières⁴⁹⁵. Dans la foulée, la Suisse signe en 2008 une déclaration jointe sur le e-commerce. Les deux états créent le « *US-Swiss Safe Harbor framework* » dont le but est la simplification du transfert des données personnelles entre les firmes établies en Suisse et leurs partenaires américains. Ces bases de données ne présentent pas qu'un simple aspect commercial qui permet de cibler le marketing. Elles sont l'alpha et l'oméga indispensable au monitoring à distance de la gouvernance planétaire.

À noter que le « *US-Swiss Safe Harbor framework* » prévoyait même dans une des publications l'idée d'une expansion des entreprises US depuis la Suisse vers l'UE. L'autoroute marchande a été très tôt ouverte entre la Suisse et les US, avec pour principal

⁴⁹³. Art. 13 de la Constitution suisse sur la protection de la sphère privée :

« 1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications.

2. Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent. ».

⁴⁹⁴. Les pourparlers, interrompus en janvier 2006, ont abouti à un accord signé le 25 Mai 2006 entre MM. Deiss et Portman (US).

⁴⁹⁵. Ce document est une illustration parfaite de ce qu'entend l'ONU par partenariat multipartite. En effet, le point 5 (sur un total de 6) est dédié au rôle du secteur privé (autrement dit les lobbies) afin de conseiller les deux États.

enjeu la libre circulation des données personnelles. Tant pis pour le Préposé fédéral à la protection des données⁴⁹⁶.

Pourtant, le 6 octobre 2015, la Cour de justice de l'UE (CJUE) ordonne la suspension de l'accord « Safe Harbor » dont les bénéficiaires sont : Google, Facebook et environ 4 000 entreprises américaines présentes en Europe. Les juges ont estimé que la mise à disposition des données personnelles des Européens aux agences de renseignement américaines portait *atteinte au contenu essentiel du droit fondamental au respect de la vie privée*⁴⁹⁷. Le fait qu'ils ne disposaient d'aucun recours pour s'opposer à l'utilisation de leurs données personnelles aux États-Unis, a aussi été relevé. Les juges ont enfin relevé que « La Commission était tenue de constater que les États-Unis assurent effectivement un niveau de protection substantiellement équivalent à celui garanti au sein de l'Union. La Cour relève que la Commission n'a pas opéré un tel constat. »

Nous vivons une période de confrontation violente entre les tenants d'un système vorace en ressources, dont la plus importante

⁴⁹⁶. Regardez ce qu'en pensait le Préposé fédéral à la protection des données :

Berne, 09.12.2008 — Dans le cadre du Forum de coopération sur le commerce et les investissements Suisse – États-Unis, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence a signé aujourd'hui un échange de lettre établissant un « U.S.-Swiss Safe Harbor Framework ». Ce cadre bilatéral pour la protection des données simplifie le transfert de données personnelles d'entreprises établies en Suisse vers des entreprises aux États-Unis. Il facilite non seulement les procédures administratives pour les entreprises, mais renforce également les droits en matière de protection des données des personnes concernées.

Selon la Suisse, la législation des USA n'offre pas une protection des données adéquate. Ceci implique que les entreprises établies en Suisse ne peuvent transmettre des données personnelles à leurs partenaires américains que sur la base d'accords avec ceux-ci soumis pour examen au Préposé fédéral à la protection des données (FPDPT). Les données personnelles peuvent ensuite être transmises vers l'entreprise aux USA.

L'« U.S.-Swiss Safe Harbor Framework » simplifie ce processus. À l'avenir, les entreprises américaines qui s'enregistreront pour l'« U.S.-Swiss Safe Harbor Framework » auprès du Département du Commerce américain s'engageront à en respecter les principes. Garantissant un niveau de protection adéquat, ce cadre facilite la transmission des données personnelles entre les entreprises en Suisse et celles enregistrées aux États-Unis. La Communauté européenne dispose d'un régime similaire depuis 2000.

Ce régime offrira l'avantage aux entreprises suisses de ne devoir ni négocier un contrat avec un partenaire américain enregistré, ni en informer le FPDPT. Les droits des personnes concernées seront également renforcés, le « U.S.-Swiss Safe Harbor Framework » prévoyant des instances spéciales de règlement des différends en cas de violation de droits en matière de données personnelles. De plus, la « Federal Trade Commission » pourra intervenir aux USA en cas de violations sérieuses et répétées et prendre des mesures contre les entreprises enregistrées.

Avec le « U.S.-Swiss Safe Harbor Framework », le FPDPT et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ont créé avec les États-Unis une base qui, d'une part, facilite la transmission des données personnelles entre les deux pays et, d'autre part, renforce les droits de protection des personnes concernées. Ce nouveau cadre entrera en vigueur prochainement. www.edoeb.admin.ch

⁴⁹⁷. « La justice européenne invalide le très controversé Safe Harbor, un accord sur les données personnelles », Le Monde, octobre 2015.

est l'humanité, et de l'autre côté des individus et organismes qui tiennent à préserver la vie et la liberté sur terre. Le grand leurre du XX^e siècle consiste en un détournement des mots par les tenants du système liberticide qui se sont parés des mots humanisme, libertés, marché, ou diversité, alors que ce sont les concepts qu'ils combattent.

Bref, le phagocytage de l'humain se poursuit pour l'instant. Et dans une logique implacable, le Conseil fédéral suisse a lancé le projet de l'identité électronique, sous le parrainage de M. Schneider Ammann, ex-patron du département de l'économie et du commerce. Le projet *eID Suisse* prévoit la *création des conditions nécessaires à la mise en place d'une identité électronique valable en Suisse et à l'étranger*. Vous constaterez qu'il crée des conditions, mais ne l'octroie pas.

Selon le Conseil fédéral, eID vise à « simplifier et rendre plus conviviales les transactions avec les autorités, une fédération d'identités doit être mise sur pied afin de permettre aux utilisateurs de s'enregistrer par une procédure uniforme auprès des portails des diverses autorités. » De plus, il favoriserait la transparence et la confiance de la population dans l'action du gouvernement et de l'administration. On se demande dès lors les motifs de la mise à l'écart de la population et des députés dudit projet. Nous retrouvons un argumentaire similaire chez Veronica Lange⁴⁹⁸, chargée d'ancrer l'innovation dans l'ADN de UBS, lors d'une interview où elle présentait en 2017 un projet mené avec Credit Suisse, Swisscom, et une entité lettone, sur l'identité numérique. Selon elle, « Le problème de l'identité numérique n'est pas résolu. Nous entendons rendre les choses plus simples, plus conviviales et entièrement numériques grâce à un ID numérique, et ce, dans un système fédéral avec plusieurs parties ». Ainsi les banquiers se sont emparés d'une thématique de plus qui relève de la cyberadministration.

Pourtant en 2019, une seule entité peut prétendre actuellement devenir le fournisseur national d'identité numérique : SwissSign Group SA. Or, ce groupe piloté par la Poste est un consortium composé de sociétés proches de l'État, de sociétés financières, de compagnies d'assurances et de caisses maladie. Voilà que UBS⁴⁹⁹, Credit Suisse, Six Group, ou la Banque cantonale de Zurich sont impliqués dans l'octroi de la SwissID. Si vous pensiez en finir avec les banquiers, vous vous trompez. Et ils sont systématiquement au bout de la chaîne de la cybersociété.

Bientôt, chaque citoyen aura une identité numérique propre qui

⁴⁹⁸. Revue UBS impulse pour les entreprises (numéro 1/2017).

⁴⁹⁹. Swissid.ch

se fera « reconnaître sans le moindre doute et pourra utiliser pour toutes les opérations faites en ligne : achats, acquisitions de documents officiels tels qu'un extrait de casier judiciaire, gestion de soins médicaux, déclaration d'impôts, etc.⁵⁰⁰ » Mercredi 20 mars 2019, le Conseil national a dit oui à l'établissement d'une identité électronique,⁵⁰¹ il a dit oui aussi à ce qu'un consortium de privés en ait la charge !

Mais ce n'est pas tout. Le cybercitoyen va retrouver toutes les informations qui le concernent sous ce numéro d'identification. Et ces informations vont bien être stockées quelque part. Car au-delà de nos amis banquiers et financiers suisses, les plateformes en question ainsi que les lieux de stockage qui servent de véhicule aux données personnelles sont entre les mains de quelques entreprises. Et elles sont toutes américaines. D'ailleurs, le site de la Confédération offre des applications Google et Apple pour obtenir toutes les informations concernant les votations. D'ici à ce que le vote se fasse en direct depuis un androïde est une simple question de temps.

Voici donc pourquoi Jeff Bezos est l'individu le plus riche de la planète. Sa fortune est 50 % supérieure à celle de Bill Gates en 1999. Les richesses extravagantes de Elon Musk, Mark Zuckerberg, ou Bill Gates, n'auraient pu exister sans le soutien des gouvernements et de l'argent public. Quand le patron de Facebook s'est réveillé un 31 janvier, il a découvert que son bas de laine avait explosé, et ce malgré les scandales et les violations répétées des libertés individuelles. En une seule journée et sans rien faire, Mark Zuckerberg avait empoché 6,18 milliards de dollars⁵⁰² ! À la tête de 65,6 milliards de dollars, il se hisse à la 5^e marche du palmarès des individus les plus riches du monde. La capitalisation boursière de la société avait bondi ce jour-là de 11 %, et culminait alors à 479 milliards de dollars, l'équivalent du PIB de la Belgique ou de la Thaïlande. Le secret de ces chiffres se trouve dans l'or noir du XXI^e siècle, à savoir la collecte des données. Or, Facebook c'est 2,7 milliards d'utilisateurs par jour (le réseau social, Instagram, Whatsapp, et Messenger). Et c'est ce même Facebook qui a l'autorisation d'émettre la monnaie Libra. L'entreprise est investie de seigneurage sans autre forme de débat.

En 2017, c'est une déclaration d'amour que M. Schneider-Ammann a faite à Éric Schmidt, alors patron de Google. C'est dans un discours

500. « *La Poste prend le monopole du vote électronique* », le Temps, novembre 2018.

501. Le Parlement débat sur l'e ID.

502. « *Comment Mark Zuckerberg a gagné 6,2 milliards de dollars en une journée* », BFMTV, 2019.

de vassal à souverain, que le ministre a vanté les mérites et les avantages de la Suisse pour attirer l'entreprise californienne (déjà bien implantée dans la région zurichoise). Et de glisser cette phrase très intrigante : « Nous arriverons aussi au XXI^e siècle en matière d'enregistrement du temps de travail ». Qu'entendait-il par là ? Depuis quelques années déjà, les entreprises ont été sommées de relever les durées de travail et les pauses des collaborateurs, puis de les restituer à Berne. Faudra-t-il rendre des comptes des activités et du temps que le collaborateur y passe, auquel cas, nous entrons dans le contrôle de la productivité du cybercitoyen ? Ou est-ce que celui-ci ne devra plus idéalement se déplacer et travaillerait depuis chez lui rendant alors compte de ses activités ? À suivre...

Cet amour pour la technologie ne doit pas nous faire perdre de vue une autre réalité. Le journaliste Emmanuel Garessus s'inquiétait en 2016 du pouvoir gigantesque de ce quatuor qui règne sur la planète finance. Blackrock, Vanguard, Fidelity et State street détendraient selon lui 18 % de Apple et 17 % de Microsoft. Et ce n'est pas tout. Ils détiennent via leur fonds de placement 19 % de JP Morgan Chase, 17 % de Bank of America, et 22 % de Citigroup. Cet actionnariat horizontal serait, à juste titre, potentiellement destructeur de la concurrence au sein d'un secteur d'activité. C'est au marché de la haute finance que M. Schneider-Amman faisait sa déclaration d'amour. Peut-être celui-là même qui a en main la destinée du groupe Ammann ?

ANNEXES :

Voici quelques données pour convaincre les plus sceptiques...
Facebook est détenue pour 53,9 % par Mark Zuckerberg. Arrivent loin derrière Dustin Moskovitz et Eduardo Saverin



Résumé de l'actionnariat institutionnel de Facebook, Inc.

Source Nasdaq

Amazon, dont l'activité est le commerce électronique, est détenue par Jeff Bezos avec 16,9 %, et The Vanguard Group pour 5,3 % (Wikipedia)

Résumé de l'actionnariat institutionnel de Amazon

Microsoft est détenu par The Vanguard group pour 5,82 %, The Capital Group Companies pour 4,55 %, Steve Ballmer pour 4,04 %, State Street Corporation pour 3,79 %, Bill Gates pour 3,61 % et enfin Blackrock pour 2,9 %. (Wikipedia)



Résumé de l'actionnariat institutionnel de Microsoft

IBM est propriété de Berkshire Hathaway pour 8,45 %, The Vanguard Group pour 5,98 %, et State Street Corporation pour 5,08 % (Wikipedia)

Google qui cumule des activités d'Internet, de biotechnologie, de domotique, de santé et de logiciel est détenu par Larry Page pour 26,6 %, Sergey Brin pour 25,9 %, Éric Schmidt pour 5,6 %, Fidelity Investments pour 2,3 %, The Vanguard Group et Blackrock pour 2,2 %...





Résumé de l'actionnariat institutionnel de Apple



Résumé de l'actionnariat institutionnel de Google Source Nasdaq

CONCLUSION

Abraham Lincoln définissait la démocratie par « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». La démocratie implique aussi que « les gouvernés sont censés être en même temps les gouvernants, associés aux principales décisions engageant la vie de la cité. Et c'est parce que le peuple est à la fois sujet et souverain (détenteur de ce pouvoir) que les systèmes démocratiques sont supposés agir dans l'intérêt du peuple »⁵⁰³. Ce modèle est mort pour autant qu'il ait existé. Une oligarchie s'est mise en place en toute discrétion. Elle détient à l'heure actuelle tous les leviers pour gouverner souverainement la planète et ses habitants. Le modèle qu'elle promeut est centré sur la finance, et strictement cadré par la technologie et la science. L'humanité y est transformée en ressources productives, dont les performances seront évaluées en continu.

Quand l'élite de la haute finance s'est approprié les richesses financières et monétaires planétaires, les États furent privés d'un axe vital de leur gouvernance. La conséquence en fut une perte d'autonomie, un affaiblissement généralisé et une neutralisation de leurs processus de décisions. Leur effondrement structurel est inévitable, entraînant avec lui la protection et la solidarité au sein de l'humanité.

L'oligarchie qui s'est mise en place cherche le pouvoir universel et ses constituants. Ainsi, un accaparement de l'essentiel des outils et processus de production publics et privés a été mené avec succès à travers la planète. Dans le cadre de cette restructuration mondiale de la production des biens et services, les territoires, autrefois nationaux, ont été réquisitionnés en tant que ressource au service de la production, et de la compétitivité.

Qui dit territoire, dit habitants. Ce mouvement fut, en toute logique, accompagné d'une remise en question de l'organisation sociétale telle que conçue jusqu'à présent. La chose publique a dû céder la place à la productivité, dont la conséquence prochaine pourrait être la remise en question d'une mobilité libre. D'ailleurs, grâce à des investissements titanesques initiés par Google et Facebook, Pacific Light Cable Network (PLCN) devrait offrir l'infrastructure nécessaire pour organiser simultanément 80 millions de vidéoconférences en haute définition. Question : pourquoi tant de vidéo-

⁵⁰³. Universalis.

conférences ? Confirment-elles la promotion d'une limitation des déplacements pour raisons de développement durable ? Récemment la télévision d'État suisse s'interrogeait sur la nécessité de certains vols en avion. Les conséquences sur des villes comme Genève qui se retrouveraient à 7 heures de route aller-retour par jour de Zurich⁵⁰⁴ et de sa crypto-vallée zougnoise, seraient désastreuses.

L'oligarchie, forte de l'ensemble des richesses planétaires, ne semble voir en l'homme qu'un outil de production de plus à son service. Un élitisme arrogant, soutenu par un eugénisme, risque de créer une société à deux vitesses. Il y aurait ceux qui pilotent et qui auraient certains bonus, et ceux mis au ban de la société. Pour arriver à différencier ces deux catégories, la technologie sera d'un grand secours. Elle sera soutenue par une mise en place d'un contrôle de tous les instants qui servira à évaluer, corriger, sanctionner chaque citoyen. En Chine, des millions de gens sont déjà socialement sanctionnés parce qu'ils n'ont pas respecté le code défini par les nouvelles normes sociétales.

Le concept de liberté et libertés fondamentales est en cours de révision. De même que l'utilité du droit à une vie privée et une protection de celle-ci. Et de nous souvenir de ce qu'avait annoncé dès les années 60-70 Brzezins. Alors qu'il vantait dans son texte la gestion par les banques internationales et les corporations multinationales, Brzezinski écrivait : « L'ère technotronique implique l'apparition progressive d'une société plus contrôlée. Une telle société serait dominée par une élite, débarrassée des valeurs traditionnelles. Bientôt, il sera possible d'assurer une surveillance presque continue de chaque citoyen et de maintenir des fichiers complets à jour contenant même les informations les plus personnelles sur le citoyen. Ces fichiers feront l'objet d'une récupération instantanée par les autorités ».

Plus besoin de services de renseignement nationaux. Des entités comme Facebook les remplacent déjà tous. De gigantesques données sont collectées, stockées, gérées, et revendues. De plus, la technologie et les algorithmes leur permettent de procéder à des recoupements de données pour faire des projections — avec un succès discutable — sur les comportements futurs des utilisateurs.

Le système veut mettre l'humanité sous surveillance permanente. La technologie de ce qui est dominé par les GAFAM, pour Google, Alphabet, Facebook, Apple, et Microsoft a permis la transformation du citoyen en cybercitoyen. De fait, elles sont des piliers de la consti-

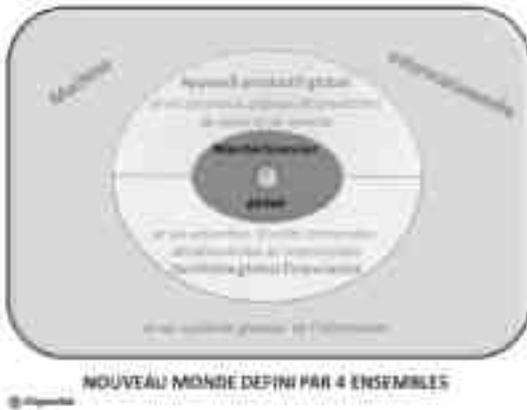
⁵⁰⁴. 2^e hub européen de la finance après Londres.

tution d'une espèce d'enveloppe terrestre virtuelle, tant la densité des interactions et des réseaux est importante.

Leur poids augmente de jour en jour. Exemple. En 1999, il avait fallu 92 opérateurs internationaux pour installer l'immense câble sous-marin, SEA-ME-WE 3, de 40 000 kilomètres de long. Au XXI^e siècle, la construction de câbles sous-marins gigantesques, est assurée par des Google et Facebook et non plus par les États. En 2016, ces deux entreprises ont annoncé la construction, pour l'été 2018, d'un câble sous-marin ultrarapide à travers l'océan Pacifique. 12 800 kilomètres devraient ainsi relier Hong Kong à Los Angeles.

Une question taraude l'esprit, à savoir comment deux entreprises ont les moyens de financer de tels chantiers ? Qui les autorise à traverser les régions océaniques ? Une réponse se trouve entre les mains des banquiers centraux et leur politique monétaire non conventionnelle, combiné à la bienveillance du marché global de la finance qui dispose de l'épargne !

Il est bon de rappeler que les 1 % du S & P 500 que sont Facebook, Apple, Amazon, Netflix, Google (Alphabet), ont vu leur capitalisation boursière prendre 260 milliards en quelques petites semaines (1^{er} mars 2017 — 9 mai 2017).



Les multinationales ont fait du chemin depuis que Zbigniew Brzezinski a présenté sa révolution technotronique. Ce sont elles qui pilotent et qui transforme la société. En imposant le tout numérique, ce qu'il reste de fonctions publiques va s'intégrer dans les flux et processus mondiaux

d'activités. Ce faisant, celles-ci vont se fondre dans le Système-monde, dissolvant peut-être définitivement la présence étatique. Avec la cyberadministration, nous quittons le monde de l'État public pour entrer dans un Système-monde globalisé.

Une organisation qui standardise, norme, et homogénéise la planète Nord-Sud-Est-Ouest. Une restructuration de l'espace, de ses ressources, et de ses activités est observable. Elle est organisée autour de trois piliers : la finance globale, l'appareil productif global,

et l'espace planétaire (terres, mers et l'air). Le tout cadré de très près par la machine informationnelle, et centré sur l'oligarchie, sa vision, ses valeurs et ses objectifs. L'oligarchie financière règne donc sur le monde via au moins quatre ensembles qui interagissent en permanence entre eux, pour donner forme à un monde systémique.⁵⁰⁵

Pères disait : « Dans le monde nouveau, on ne peut plus diriger, il faut servir⁵⁰⁶ ». Mais servir qui ? Qui a/va récupérer l'outil et ses processus de production de biens et services publics et privés si concentrés au niveau supranational ? Qui a/va bénéficier des confiscations des épargnes, voire des biens immobiliers qui sont dans l'œil du cyclone ? Si on supprime la propriété privée, à qui reviendra-t-elle ? Qui a/ va remplacer l'homme et la PME en tant qu'agents économiques ? Pourquoi faut-il fabriquer des individus socialement adaptables, réduits à l'obéissance, et dépouillés de leurs capacités à entreprendre. Que reste-t-il des libertés individuelles promises par l'UNICEF ?

Sous le regard de Big Brother qui va toujours plus non seulement vous observer, mais aussi vous évaluer, vous noter, vous punir ou au contraire vous récompenser⁵⁰⁷. Au nom du développement durable, la stratégie business ne change pas. Croissance, compétitivité, performance, etc. sont toujours au rendez-vous. En revanche, votre environnement, votre vie, et probablement votre identité devra changer. Dans une équation où une petite élite a tous les pouvoirs, les milliards d'individus qui surpeuplent la planète devront d'autant plus s'adapter aux restrictions puisqu'ils ne sont pas utiles au Système. À un journaliste de Science & Vie qui lui demande : « Quelle sera l'utilité des humains dans un tel monde ? Que ferons-nous de milliards d'humains sans valeur économique ? », Harari, star des stars du moment, professeur tout de même à l'Université hébraïque de Jérusalem, répond : « Nous ne savons pas. Nous n'avons pas de modèle économique pour une telle situation. Ce pourrait bien être la plus grande question économique et politique du XXI^e siècle. »⁵⁰⁸

⁵⁰⁵. Composé de systèmes intégrés.

⁵⁰⁶. Le Figaro.

⁵⁰⁷. *Après la Crise, Chronique de l'émergence d'un nouvel ordre monétaire international* Vincent Held, Ed Réorganisation du monde, 2018.

⁵⁰⁸. « *Sapiens, une brève histoire de l'humanité* », *Science et Vie*, <https://www.science-et-vie.com/sapiens-une-breve-histoire-de-lhumanite>

AGENDA 2030 DE LA SUISSE EN 2018 ET PRÉSENTATION
DE QUELQUES INDICATEURS

Avant-propos

L'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030) ouvre la voie vers un monde durable, en harmonie avec la nature et source de prospérité, de paix et de partage. Forte d'une longue tradition humanitaire et d'une économie solidement intégrée au niveau international, la Suisse a tout intérêt à l'avènement d'un tel monde. Partenaire fiable au sein de la communauté internationale, elle a activement participé à l'élaboration de l'Agenda 2030 et elle joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ce dernier, apportant ainsi une contribution essentielle à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD). En Suisse, le développement durable jouit d'une longue tradition et depuis 1999, il fait l'objet d'un mandat constitutionnel qui s'applique à tous les niveaux de la politique nationale et internationale. La politique suisse en matière de développement durable est inscrite dans une stratégie du Conseil fédéral depuis déjà 1997.

L'Agenda 2030 constitue un nouveau cadre de référence mondial, qui guide l'action de la Suisse en matière de développement durable. C'est pourquoi, juste après son adoption par la communauté internationale, le Conseil fédéral a commandé un état des lieux complet de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse et dans les relations extérieures qu'elle entretient. Un processus de consultation très large, auquel ont pris part l'administration fédérale, les instances cantonales spécialisées, des associations, des entreprises et d'autres organisations, a permis de dresser un bilan intermédiaire sur la situation de la Suisse, les mesures déjà appliquées et les défis qu'il reste à relever pour les 17 objectifs et leurs 169 cibles. Il ressort de cette consultation que l'Agenda 2030 et ses objectifs sont bien ancrés en Suisse. Nombre de cantons, de villes, de communes, d'associations, d'entreprises, d'instituts de recherche et d'ONG se sont engagés à respecter l'Agenda 2030 et contribuent de manière essentielle à la réalisation des objectifs fixés. Depuis son adoption, des forces se sont mobilisées et une série de partenariats et d'initiatives ont vu le jour. Cet état des lieux a toutefois aussi révélé certains domaines dans lesquels la Suisse doit encore progresser pour parvenir à concrétiser les ODD d'ici à 2030. Les travaux réalisés à ce jour ont amorcé un processus important dans la bonne direction, qu'il s'agira de poursuivre et d'approfondir dans les années à venir.

Le présent rapport national se fonde sur l'état des lieux général dressé par la Confédération et fournit un aperçu de ses principaux résultats. La Suisse suit en cela les recommandations de l'ONU incitant chaque État membre à procéder tous les quatre ans à un examen de l'état de mise en œuvre, et elle considère l'élaboration d'un rapport correspondant comme faisant partie intégrante du cycle politique en faveur du développement durable. L'Agenda 2030 est un cadre d'orientation important, également pour la Suisse. Il n'est par contre pas un cadre juridiquement contraignant dans notre système fédéraliste, mais un moyen de formation de l'opinion politique, aussi bien dans le domaine de la politique intérieure que de la politique extérieure. Nous avons pour intention d'axer autant que possible la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable sur l'Agenda 2030, de manière à garantir la contribution de la Suisse à la réalisation des ODD d'ici à 2030.

Ignazio Cassis
Conseiller fédéral

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

ANNEXE 1 :

Monitoring des objectifs et des cibles de développement durable de l'Agenda 2030 dans le contexte suisse

Le monitoring des objectifs et des cibles de développement durable de l'Agenda 2030 dans le contexte suisse est effectué à l'aide d'un système de 85 indicateurs. Ce système est fondé sur des outils et des bases méthodologiques reconnus internationalement, développés au cours des quinze dernières années par l'Office fédéral de la statistique.

Chaque indicateur est accompagné de trois symboles. Le premier décrit l'évolution visée (flèche blanche sur fond bleu) selon les cibles définies pour la Suisse. Le deuxième décrit l'évolution observée (flèche noire sur fond blanc) à partir de la tendance calculée sur la période analysée, en règle générale depuis 2000 — ou depuis la date du premier relevé si celui-ci est postérieur à 2000 — jusqu'à la dernière valeur disponible. Le troisième symbole découle de la comparaison des deux premiers et permet d'évaluer l'évolution observée en regard de l'évolution visée (évaluation positive ✓, négative ✗, indifférente ➡, pas d'évaluation possible ◻).

https://www.eda.admin.ch/dam/agenda2030/fr/documents/laenderbericht-der-schweiz-2018_FR.pdf

Cibles 2030	Objectif/Indicateur	Objectif visé	Tendance observée	évaluation
1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde¹				
1.2	Taux de pauvreté	↘	→	⚠
1.3	Dépenses totales pour la protection sociale		↗	■
1.5	Décès dus à des événements naturels	↘		■
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable				
2.1	Consommation de fruits et légumes	↗		■
2.2				
2.4	Bilan d'azote de l'agriculture	↘	↘	✓
	Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	↘	→	⚠
2.5	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	↗		■
2.b	Contributions à l'exportation	↘	↗	x
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge				
3.3	Couverture vaccinale de la rougeole	↗	↗	✓
3.4	Années potentielles de vie perdues	↘	↘	✓
	Taux de suicide	↘	↘	✓
3.5	Consommation d'alcool à risque	↘		■
3.6	Accidents de la circulation routière	↘	↘	✓
3.8	Privations pour raison financière en matière de soins	↘	→	⚠
3.9	Concentrations de particules fines	↘	↘	✓
3.a	Taux de fumeurs	↘	↘	✓
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie				
4.1	Compétences en lecture des jeunes de 15 ans	↗	↗	✓
4.3	Personnel enseignant des hautes écoles (part des femmes)	↗	→	⚠
4.4	Taux de certification du degré secondaire II	↗		■
4.5				
4.6	Participation aux activités de formation continue	↗		■
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles				
5.1	Disparités salariales selon le sexe	↘	↘	✓
5.2	Violence domestique	↘		■
5.4	Activité professionnelle et travail domestique et familiale	↘	↘	✓
5.5	Situation professionnelle selon le sexe	↘	↘	✓
	Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux	↗	↗	✓
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources d'eau				
6.1	Nitrates dans les eaux souterraines	↘	→	⚠
6.4	Consommation d'eau potable	↘	↘	✓
6.6	Structure des cours d'eau	↘		■

- ¹. Chaque cible d'objectif de développement durable (ODD) est évaluée 3 fois :
1. L'objectif attendu
 2. Le résultat de l'observation sur le terrain
 3. L'appréciation du rapport de l'attente par rapport à ce qui est constaté

Cibles 2030	Objectif/Indicateur	Objectif visé	Tendance observée	évaluation
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable				
7.1	Consommation énergétique finale par source d'énergie	↘	↘	✓
	Dépendance énergétique	↘	↘	✓
7.2	Énergie renouvelable	↗	↗	✓
	Production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelable	↗	↗	✓
7.3	Consommation finale d'énergie par personne	↘	↘	✓
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous				
8.1	Produit intérieur brut par habitant	↗	↗	✓
8.2	Productivité du travail	↗	↗	✓
8.3	Emplois dans les branches innovatrices	↗	→	⚠
8.4	Empreinte matérielle	↘	↗	x
8.5	Taux d'activité professionnelle des femmes	↗	↗	✓
	Disparités salariales selon le sexe	↘	↘	✓
8.6	NEET: Jeunes ni en emploi ni en formation	↘	→	⚠
8.8	Accidents du travail	↘	↘	✓
8.9	Valeur ajoutée brute du tourisme	↗	↗	✓
	Emplois liés au tourisme	↗	↗	✓
8.b	Chômage des jeunes	↘	↗	x
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation				
9.1	Embouteillage sur le réseau des routes nationales	↘	↗	x
	Distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics	↘		■
9.4	Intensité matérielle	↘	↘	✓
9.5	Dépenses affectées à la recherche et au développement	↗	↗	✓
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre²				
10.1	Distribution du revenu primaire équivalent (S80/S20)	↘	↗	x
10.2	Participation des personnes handicapées au marché du travail	↗	→	⚠
	Taux d'activité professionnelle selon le statut migratoire	↗	→	⚠
10.4	Distribution du revenu disponible équivalent (S80/S20)	↘	→	⚠
10.7	Taux de risque de pauvreté selon le statut migratoire	↘		■
10.a	Importance en franchise des pays en développement	↗	↗	✓
10.b	Aide publique au développement en faveur des pays pauvres	↗	↗	✓
10.c	Fonds envoyés par des migrants	↗	↗	✓
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables				
11.1	Coûts du logement	↘	→	⚠
11.2	Utilisation autonome des transports publics par les personnes handicapées	↗		■
	Distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics	↘		■
11.3	Zones à bâtir	↗		■
11.4	Mitige du paysage	↘	↗	x

2. La source de la philosophie redistributive des revenus et des richesses réside dans ces accords supranationaux

Cibles 2030	Ojectif/Indicateur	Objectif visé	Tendance observée	évaluation
11.5	Dommages causés par des catastrophes naturelles	↘		■
11.6	Pollution sonore due au trafic	↘		■
11.7	Lieux de détente dans les espaces urbains	↗	↗	✓
12. Etablir des modes de consommation et de production durables				
12.2	Empreinte matérielle par personne	↘	↘	✓
	Empreinte gaz à effet de serre	↘	↗	x
12.5	Production totale des déchets urbains	↘	↗	x
	Taux de récupération des déchets	↗	↗	✓
12.8	Comportements environnementaux au quotidien	↗		■
12.c	Allègements fiscaux sur les huiles minérales		↗	■
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions				
13.2	Émissions de gaz à effet de serre	↘	→	■
13.3	Appréciation des dangers liés aux changements climatiques	↗		■
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable				
14.1	Charge d'azote exportée	↘	↘	✓
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre				
15.1	Aires protégées	↗		■
15.2	Exploitation durable du bois	→	→	✓
15.3	Imperméabilisation du sol	↘	↗	x
15.4	Pâturage d'estivage	→	↘	x
15.5	Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages	↗	↘	x
	Liste rouge	↗	↘	x
15.6	Ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	↗		■
15.8	Espèces exotiques envahissantes	↘	↗	x
15.a	Dépenses pour la biodiversité	↗	↗	✓
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous				
16.1	Infractions de violences	↘	↘	✓
16.5	Indice de perception de la corruption (rang de la Suisse)	↗	↗	✓
16.6	Confiance dans le Conseil fédéral	↗	↗	✓
16.b	Victimes de discriminations	↘		■
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser³				
17.2	Aide publique au développement	↗	↗	✓
17.3	Investissements directs dans les pays en développement	↗	↘	x

³. La politique monétaire redistributive au niveau international via les IDE.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE <i>par Philippe Bourcier de Carbon</i>	9
AVANT-PROPOS.....	21
INTRODUCTION	33
PARTIE I : LES SEIGNEURS DE LA CRÉATION MONÉTAIRE CONFISQUENT L'INDUSTRIE MONDIALE	41
CHAPITRE 1 Un Nouveau Monde, une nouvelle élite	43
CHAPITRE 2 Planète industrie	53
CHAPITRE 3 Vers des monopoles sectoriels ?.....	67
PARTIE II : LES DIRIGEANTS DE L'APRÈS-GUERRE SE PARENT DE MESSIANISME POUR SE DONNER UN VERNIS VERTUEUX.....	75
CHAPITRE 4 Est-ce qu'un État peut encore être souverain ?.....	77
CHAPITRE 5 Aux origines, une mondialisation messianique ancre le Nouveau Monde	95
CHAPITRE 6 Une alliance anglo-saxonne ancre l'économie-monde.....	103
CHAPITRE 7 Le monde des affaires invité à mondialiser l'économie	109
CHAPITRE 8 De la mondialisation à la globalisation	117
PARTIE III : LES SEIGNEURS DU BUSINESS S'EMPARENT DE LA GOUVERNANCE DES ÉTATS	125
CHAPITRE 9 La face cachée du développement durable	127
CHAPITRE 10 Contrôle des territoires et des populations	145
CHAPITRE 11 Politique commune des États	153
CHAPITRE 12 Le monde des affaires, partenaire officiel des gouvernements	159
CHAPITRE 13 Destruction des mers sous bannière de développement durable.....	167
CHAPITRE 14 Des confiscations à prévoir avec la révolution sociétale.....	175

CHAPITRE 15	
Soumission aux organismes supranationaux	195
CHAPITRE 16	
Le FMI dicte la gouvernance des États.....	205
PARTIE IV : CAPTATION DES RESSOURCES PRODUCTIVES PUBLIQUES, Y COMPRIS HUMAINES.....	221
CHAPITRE 17	
Ce libéralisme qui tue le marché	223
CHAPITRE 18	
Des privilèges publics parfaitement antilibéraux	235
CHAPITRE 19	
Intégration et globalisation des territoires nationaux.....	253
CHAPITRE 20	
Une nouvelle gouvernance publique inspirée des Nazis.....	271
CHAPITRE 21	
Les dérives de la gestion publique	283
CHAPITRE 22	
Les seigneurs de la finance convoitent le business public.....	299
CHAPITRE 23	
Un coûteux partenariat public-privé non libéral	309
CHAPITRE 24	
Corporatisation d'organismes nationaux et supranationaux	319
CHAPITRE 25	
Appropriation et Corporatisation des espaces nationaux	327
CHAPITRE 26	
Concentration de processus économiques selon les zones.....	337
CHAPITRE 27	
De l'État gestionnaire à l'État investisseur aux mains de la finance globale.....	353
CHAPITRE 28	
Vers une cybersociété contrôlée par les GAFAM.....	365
CONCLUSION	387

Ce livre est à lui seul un continent ! Il est le fruit d'une enquête aussi vaste et aussi capitale que son sujet même : l'émergence d'un nouveau monde, d'une forme de société inédite depuis les commencements de l'humanité.

Vous croyez vivre dans des Etats de droit, délimités par des frontières, protégeant les libertés de leurs citoyens ? Vous n'en serez plus très sûr après avoir refermé cet ouvrage. Plus rien n'est sûr aujourd'hui, sinon, justement, cela : l'abolition rapide de tous les repères fiables de notre cadre de vie.

Dans sa précédente enquête, *Dépossession*, Liliane Held-Khawam avait documenté le détournement massif des moyens financiers de l'humanité au profit d'un petit nombre de sociétés. Et, en fin de compte, d'un très petit groupe d'individus. Avec *Coup d'État planétaire*, elle va encore plus loin, décrivant les trois phases de l'instauration d'une véritable tyrannie globale à laquelle les valeurs et les lois démocratiques ne servent que de prétexte et d'alibi. Décrédibilisation des institutions, captation des ressources privées et publiques destruction de l'environnement, industrialisation et urbanisation effrénées, réduction des citoyens à une masse manipulée : chaque chapitre de ce livre ressemble à un roman de science-fiction. Sauf qu'il est ancré dans la réalité la plus concrète de notre temps.

Les enquêtes de Liliane Held-Khawam sont des missions exploratoires dans un monde de plus en plus oppressant, même s'il n'est pas encore visible.

« Par le triptyque de son analyse de la formidable mutation dont nous sommes désormais à la fois les témoins et les acteurs contraints, Liliane Held-Khawam entreprend une œuvre fondamentale de lanceur d'alerte, une véritable œuvre de salut public ! » (De la préface de Philippe Bourcier de Carbon).

Economiste d'entreprise et entrepreneure libano-suisse, Liliane Held-Khawam milite activement depuis 1989 pour une réhumanisation de l'économie. Son blog lilianeheldkhawam.com est une source de référence sur les questions économiques. Elle est aussi l'auteure d'un ouvrage sur une méthodologie de management qu'elle a elle-même conçue, *Le Management par le Coaching, le cadre à la recherche de ses repères* (éditions Pro Mind, 2002).

ISBN : 978-2-9701262-2-5

